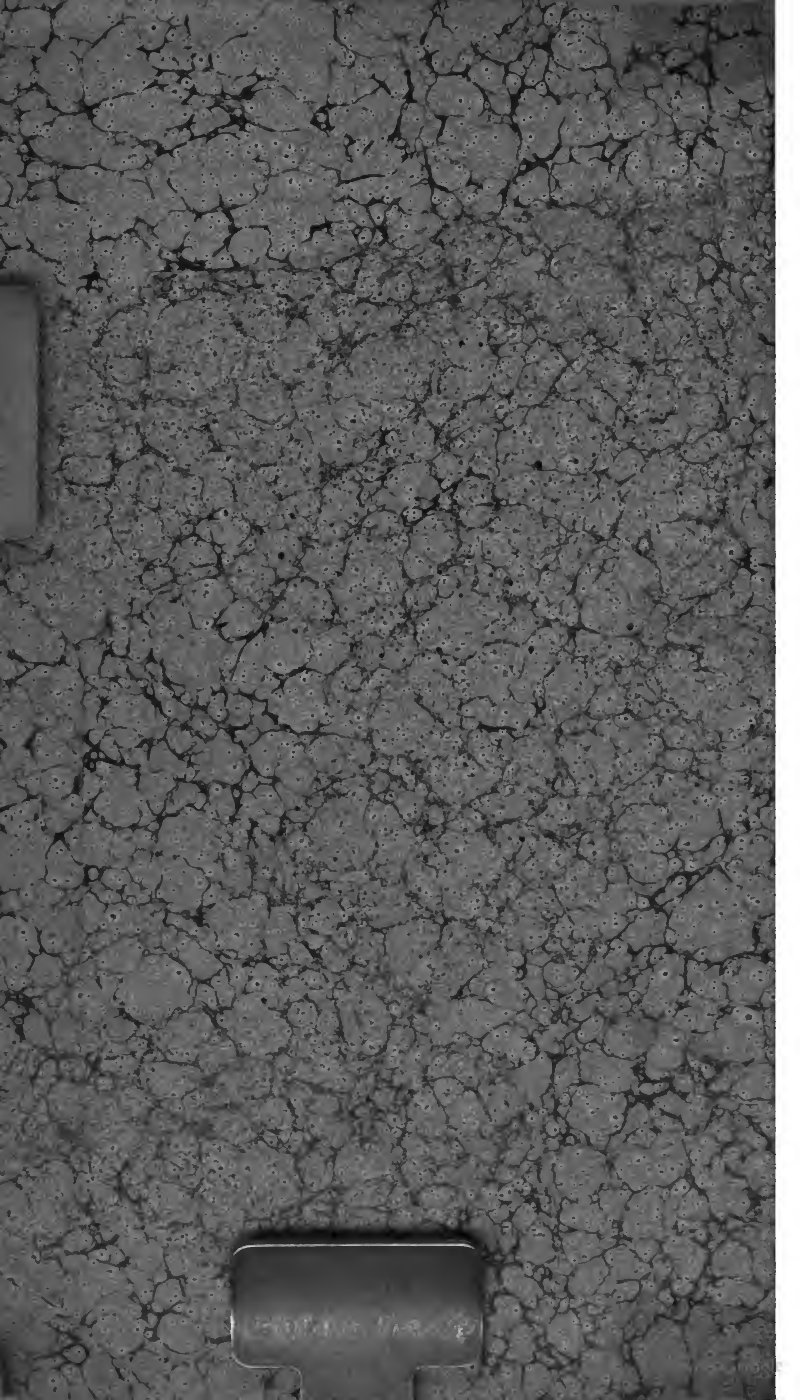






HISTOIRE GÉNÉRALE

DES TEMPS MODERNES.



IMPRIMERIE DE HERLOBIG,
A AVALLON.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DES TEMPS MODERNES,

DEPUIS LA PRISE DE CONSTANTINOPLE PAR LES TURCS (1453),
JUSQU'A LA FIN DE LA GUERRE D'AMÉRIQUE (1783);

PAR F. RAGON,

INSPECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS, ANCIEN PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE
ET D'HISTOIRE AU COLLÉGE ROYAL DE BOURBON.

Ouvrage approuvé par le Conseil royal de l'Université de France pour servir à l'enseignement
de l'histoire moderne
dans les Colléges royaux et dans les Établissemens d'Instruction publique.

Cinquième Édition

REVUE ET CORRIGÉE.

TOME DEUXIÈME.



PARIS,
LOUIS COLAS, LIBRAIRE,
RUE DAUPHINE, N. 32.
L. HACHETTE, RUE PIERRE-SARRAZIN, N. 12.

1845.

HISTOIRE GÉNÉRALE
DES TEMPS MODERNES.

TROISIÈME PÉRIODE.

DEPUIS LE TRAITÉ DE CATEAU-CAMBRÉSIS JUSQU'AU TRAITÉ DE WESTPHALIE (1559—1648).

CHAPITRE PREMIER.

Espagne et Portugal (1559—1648).

(Nous ne développerons dans ce chapitre que l'histoire intérieure de ces deux états. Quant aux événemens dont se compose leur histoire extérieure pendant cette période, nous nous bornerons à les indiquer ici; ils trouveront leur développement dans les chapitres suivans, où ils sont mêlés à l'histoire de la Hollande, de la France, de l'Angleterre, etc.)

Philippe II, après avoir conclu le traité de Cateau-Cambrésis, et réglé le gouvernement des Pays-Bas, s'embarqua pour l'Espagne, où le luthéranisme avait pénétré. Animé d'un zèle ardent pour la foi catholique, et nourri dans les principes du pouvoir absolu, ce prince devait être l'implacable ennemi d'une doctrine qui portait les esprits à l'indépendance religieuse, et, de là, à l'indépendance politique. Il lui sembla qu'elle sapait en même temps les bases du culte et du trône de ses pères, et qu'elle était à la fois hérésie et crime de lèse-majesté. De cette opinion découla le système de rigueur qu'il adopta comme un moyen violent, mais nécessaire, et qu'il suivit avec une constance de volonté également étonnante et odieuse. Arrivé en Espagne, il se hâta d'y étouffer

le luthéranisme avec le secours de l'inquisition (1). Bientôt après, pour prévenir, par la terreur, les troubles qu'il redoutait, et dont il ne fit qu'avancer l'instant, il introduisit de force cette institution dans les Pays-Bas. Il essaya de la faire recevoir dans le Milanez et dans le royaume de Naples; mais il y trouva tant de résistance, principalement de la part des évêques, qu'il renonca à son projet.

Les réglemens du concile de Trente, fermé le 5 décembre 1563, furent d'abord rejetés par plusieurs états catholiques; mais Philippe II en ordonna la réception immédiate dans toute la monarchie espagnole. Leur publication mit le comble au mécontentement des Flamands. Le comte d'Egmont, député par les états de Flandre pour solliciter du roi la liberté de conscience, rapporta l'ordre de faire observer les décrets du concile. Ce fut comme le signal de la révolte qui éclata en 1566. Plusieurs ministres de Philippe II lui conseillaient d'user de modération. Ce n'était point l'avis du duc d'Albe et du cardinal Granvelle; ce ne fut point non plus celui du monarque. Le duc d'Albe fut envoyé dans les Pays-Bas avec une armée formidable et une autorité sans bornes. Ces provinces se couvrirent d'échafauds. Le supplice (1568) des comtes d'*Egmont* et de *Horn* (2) et d'une multitude de gé-

(1) Environ trois semaines après son retour, le saint-office lui donna à Valladolid le spectacle d'un auto-da-fé, auquel Philippe assista avec toute sa cour. Ce fut en cette circonstance, qu'un des malheureux condamnés au supplice du feu lui ayant témoigné son étonnement de ce qu'il autorisait une telle barbarie, il répondit que si son propre fils était un hérétique obstiné, il le livrerait lui-même aux flammes.

(2) La même année ou périrent d'Egmont et de Horn, un événement, qui est resté long-temps enveloppé d'un sombre mystère, eut lieu à la cour d'Espagne. Philippe II avait de sa première femme, Marie de Portugal, un fils nommé don Carlos, né en 1545. En 1562, ce prince ayant reçu un coup violent à la tête dans une chute sur l'escalier du palais de l'archevêque d'Alcala, il s'ensuivit dans sa raison un dérangement qui se manifesta depuis, en plusieurs circonstances, par des actes de violence et de fureur : ce qui détermina Philippe II, qui n'avait point alors d'autre héritier et qui ne voulait pas exposer l'état à être gouverné par un prince insensé, à appeler en Espagne ses deux neveux Rodolphe et Ernest entre lesquels il se proposait de choisir son successeur. Cette démarche et d'autres signes de la défiance de son père irritèrent don Carlos et lui firent prendre la résolution de quitter l'Espagne. Instruit de ses dispositions et craignant qu'il ne devînt un

néreuses victimes provoqua des tentatives de soulèvement. Le comte de Nassau détruisit un corps de troupes espagnoles ; mais le prince d'Orange, moins heureux que son frère, échoua dans ses premiers efforts : il fut obligé de se retirer en Allemagne, et d'ajourner la délivrance de son pays. Le duc d'Albe, pendant quelques années, opprima à loisir les Pays-Bas.

Dans le même temps, l'Espagne était le théâtre d'une révolte dangereuse. Après la prise de Grenade, ceux des Maures qui étaient restés en Espagne avaient été condamnés à changer de religion, ou du moins à paraître chrétiens. Cette démonstration, dont Ferdinand-le-Catholique et Charles-Quint s'étaient contentés, ne suffit point à Philippe II. Ce prince inquisiteur voulut que les infidèles fussent réellement de sa religion. Dans l'espérance de les y amener plus promptement, il ordonna en 1568 que les Maurisques renonçassent à leur idiome, à leurs noms, à leurs vêtemens, à leurs bains, à leurs usages, à tout ce qui pouvait les distinguer de ses autres sujets. Le despotisme fut poussé au point de leur défendre de changer de domicile sans l'aveu du magistrat, de se marier sans la permission de l'évêque, de porter ou même de posséder des armes sous aucun prétexte. Cette aveugle tyrannie provoqua une vive résistance. Les Maures se soulevèrent en un même jour dans tout le royaume de Grenade,

---

instrument entre les mains de ses ennemis, Philippe alla lui-même l'arrêter au milieu de la nuit et le mit sous la garde de plusieurs seigneurs qui devaient le surveiller sévèrement. Le désespoir où cette captivité jeta don Carlos lui donna une fièvre maligne dont il mourut, après avoir demandé pardon à son père des chagrins qu'il lui avait causés et avoir reçu sa bénédiction. Cette version, fondée sur des documens authentiques, détruit celle qui a longtemps attribué à la barbare jalousie et en même temps à l'inflexible politique de Philippe la perte d'un fils qui n'avait pas su oublier que la reine d'Espagne, Elisabeth de France, lui avait d'abord été destinée, et qui, d'autre part, blâmait l'oppression sous laquelle on tenait les habitans des Pays-Bas et correspondait secrètement avec leur envoyé à la cour de Madrid : ce qui aurait porté Philippe à se défaire d'un fils odieux en le livrant, comme prévenu d'hérésie, à l'inquisition, laquelle aurait fait le procès à l'infant qui, condamné à mort, aurait été étranglé dans les cachots du saint-office. Cette opinion, accréditée par les romans et par le théâtre, est aujourd'hui abandonnée par l'histoire.

et élevèrent au trône un d'entre eux, sous le nom de Mahomet-Aben-Humeya. Si le sultan Sélim II s'était rendu à leurs instances et avait envoyé à leur secours l'expédition que, bientôt après, il dirigea contre l'île de Chypre, l'Espagne pouvait être menacée d'une révolution. Abandonnés à eux-mêmes, les Maures devaient succomber dans une lutte trop inégale. Après deux années d'une guerre cruelle et sans résultats, Philippe II chargea don Juan d'Autriche, son frère naturel, de réduire les révoltés. Ils cédèrent au courage et à la fortune naissante de ce jeune héros. Vaincus en plusieurs rencontres, ils acceptèrent l'esclavage sous le nom d'amnistie, et furent transférés dans la Castille (1570). L'année suivante, don Juan acquit une gloire immortelle par la victoire de *Lépante ;* mais sa carrière fut aussi courte que brillante. Nommé gouverneur des Pays-Bas en 1576, après la mort du commandeur de Requesens, qui avait succédé au duc d'Albe, il survécut peu à cet honneur, qui peut-être lui fut fatal. Des historiens prétendent que Philippe, redoutant son ambition et ses talens, le fit empoisonner (1578). Il eut pour successeur Alexandre Farnèse, le plus digne de le remplacer, et le plus capable de réparer sa perte.

En 1579, le traité d'*Utrecht* (*voyez* ci-dessous chapitre II) enleva sept provinces à Philippe; mais, en 1580, ce prince portait un sceptre de plus.

Le régime absolu que le Portugal avait vu naître sous les règnes d'ailleurs grands et illustres de Jean II et d'Emmanuel, s'était fortifié sous Jean III. Ce roi, dans un long règne de trente-six ans, ne convoqua que trois fois les cortez qui dégénérèrent peu à peu en vain simulacre de représentation nationale et en servile instrument de la cour. L'inquisition que Jean III établit, les jésuites qu'il appela dans ses états contribuèrent puissamment à l'affermissement de son despotisme. Il trouva aussi de nombreux auxiliaires dans cette multitude d'hommes qui, n'aspirant qu'à s'enrichir des trésors de l'Inde, avaient abdiqué le caractère de citoyens et d'hommes libres pour devenir des marchands égoïstes et avides, sacrifiant au luxe et à l'opulence la patrie et la liberté; étouffées par l'esprit de servilité, les anciennes vertus disparurent, et la nation tomba dans une décadence morale et politique que précipita le règne désastreux de Sébastien. Ce

prince, petit-fils de Jean III, monta sur le trône à l'âge de trois ans (1557). Ses gouverneurs, par un excès de zèle, louable dans son principe, mais dont les conséquences furent très-funestes, l'élevèrent dans les sentimens d'une dévotion plus fervente qu'éclairée, et qui égara un esprit naturellement romanesque et porté aux choses extraordinaires. La lecture des guerres saintes ayant achevé d'échauffer son imagination, il voulut s'ériger en même temps en apôtre et en conquérant, et, l'an 1574, plein d'une ardeur à la fois religieuse et chevaleresque, il passa en Afrique pour combattre les Maures, sur lesquels il obtint quelques succès. De retour en Portugal, il ne médita plus que projets de croisades. Il saisit avidement l'occasion de satisfaire son penchant belliqueux. Muley-Mohammed, roi de Maroc, détrôné par son oncle Muley-Moluc, sollicita la protection de l'Espagne et du Portugal. Philippe II lui refusa ses secours; mais Sébastien lui promit de le rétablir. L'entreprise était téméraire. Mohammed, détesté pour ses cruautés et son avarice, était sans partisans dans le royaume qu'il avait perdu; au contraire, Muley-Moluc, que sa valeur et ses exploits ont rendu célèbre parmi les nations barbaresques, avait pour lui le cœur de ses sujets et l'appui de la cour ottomane. Cependant Sébastien, malgré les représentations de sa mère et de ses ministres, et contre le vœu de son peuple, persista dans sa résolution, et, après avoir établi de nouveaux impôts, contracté de gros emprunts, extorqué aux juifs des sommes considérables, et tiré beaucoup d'argent du clergé et de la noblesse à titre de don et de subside pour fournir aux frais de son entreprise, il s'embarqua pour l'Afrique. A quelques lieues d'Arzilla, où il débarqua avec quinze mille hommes, il reçut de la part de Philippe II, qui stimulait à dessein sa téméraire ardeur, le casque et la cotte d'armes qu'avait autrefois portés Charles-Quint lors de son entrée dans Tunis. Enivré de ce présent auguste, l'imprudent Sébastien ne rêvait plus qu'entrée triomphante à Fez et à Maroc, et se promettait déjà l'empire de toute l'Afrique. Il fut bientôt cruellement détrompé. Ayant livré bataille à Moluc, le 4 août 1578, près d'*Alcazar-Quivir*, dans la *Vallée du Torrent*, l'armée portugaise, enveloppée par la cavalerie des Maures, fut taillée en pièces. Sébastien, couvert de blessures, avait été pris

par des soldats qui se le disputaient l'épée à la main. *Eh quoi!* leur dit un officier musulman, *lorsque Dieu vous donne une telle victoire, vous vous égorgez pour un prisonnier!* Et frappant le roi de son cimeterre, il l'étendit mort à ses pieds. Muley-Mohammed se noya, en fuyant, dans la rivière de Mucazen, et Muley-Moluc, atteint depuis long-temps d'une fièvre violente, expira pendant l'action, en donnant les derniers ordres qui assurèrent aux siens la victoire. Ainsi, par la maladie, le fer et l'eau, périrent les trois rois en un même jour (1).

Sébastien n'ayant point laissé d'enfans, le cardinal don *Henri*, son grand-oncle paternel, lui succéda. Ce prince, presque septuagénaire, sembla ne régner que pour voir discuter juridiquement devant lui qui serait son héritier (2). Sentant qu'il touchait au terme de sa carrière, et voulant prévenir les troubles qui suivraient sa mort, si la succession était incertaine, il convoqua en 1579 l'assemblée des états à *Lisbonne* pour y régler cet objet important. Les états nommèrent onze juges-commissaires qui devaient examiner les droits des divers prétendans à la couronne. Ces prétendans étaient 1° don *Antoine*, prieur de Crato, fils de Louis, duc de Béja, frère aîné du cardinal Henri. Dans un pays où l'illégitimité de la naissance n'avait pas toujours été un titre d'exclusion, le prieur de Crato, en suivant la primogéniture des branches, était le plus proche héritier du trône. 2° *Ranuce Farnèse*, prince de Parme. 3° *Catherine*, duchesse de *Bragance*. Le prince Edouard, frère puîné du cardinal, avait laissé deux

(1) Quelques circonstances firent cependant douter de la mort de Sébastien; les Portugais crurent long-temps encore à l'existence de ce prince, et, sous la domination espagnole, le peuple l'attendait comme un libérateur. De là, les tentatives de quatre aventuriers qui prirent successivement son nom et dont le quatrième joua son rôle d'une manière si spécieuse que l'histoire hésite à le qualifier d'imposteur.

(2) Faible et médiocre comme monarque, Henri avait été un grand prélat. Il réforma les mœurs trop relâchées des ecclésiastiques, établit des écoles et des hospices pour les pauvres, protégea les lettres, fonda l'université d'Evora, et des colléges à Coïmbre et à Lisbonne. Il engagea le jésuite Maffei à écrire l'histoire des conquêtes des Portugais dans les Indes, encouragea les utiles travaux de plusieurs savans, et composa lui-même plusieurs ouvrages.

filles, dont l'une, nommée Marie, avait épousé Alexandre Farnèse, premier du nom, duc de Parme; l'autre, nommée Catherine, avait épousé Jean, duc de Bragance. En supposant don Antoine rejeté, laquelle devait l'emporter des maisons de Bragance ou de Farnèse? Marie était fille aînée du prince Edouard : cette princesse était morte; mais elle laissait un fils, Ranuce Farnèse, qui, aux droits de sa mère, devait être préféré à Catherine, sa tante, si la représentation était admise, et qui, au contraire, était exclu par Catherine, si la proximité l'emportait sur la représentation. Cette dernière opinion fut celle des jurisconsultes de Coïmbre, qui, consultés à ce sujet, prononcèrent en faveur de la duchesse de Bragance. 4° *Philippe II*, roi d'Espagne. 5° *Philibert-Emmanuel*, duc de Savoie. Ces deux princes, petits-fils d'Emmanuel-le-Fortuné par Isabelle et Béatrix, leurs mères, convenaient que, si ces princesses étaient vivantes, elles passeraient après leur nièce, fille d'Edouard, leur frère aîné. Mais Isabelle et Béatrix n'étant plus, et Philippe II et Emmanuel se trouvant au même degré que la duchesse de Bragance, soit à l'égard de don Sébastien, soit à l'égard du cardinal Henri, ils opposaient à l'avantage de descendre d'une branche aînée celui de la masculinité, et à ce titre ils réclamaient la préférence. 6° *Catherine de Médicis*, reine de France. Elle faisait remonter ses droits imaginaires jusqu'au roi Alphonse III, qui régnait en Portugal vers le milieu du treizième siècle. Elle prétendait descendre de ce prince; mais cette prétention, d'ailleurs surannée, était même sans fondement. Elle fut donc écartée, ainsi que celles du pape Grégoire XIII et de l'abbé de Clairvaux, qui prouvaient par de vieux titres que la couronne de Portugal relevait d'eux, et devait être réunie à leur domaine, faute d'héritiers mâles.

Le *prêtre-roi*, comme on appelait le cardinal Henri, étant mort en 1580, sans avoir désigné son successeur, Philippe II ne crut pas devoir attendre la décision des juges-commissaires, et se hâta de substituer la force au droit. La duchesse de Bragance avait pour elle l'autorité des jurisconsultes; le prieur de Crato eut celle du peuple et des moines de Lisbonne, qui le proclamèrent souverain; mais le roi d'Espagne eut celle des armes et de l'or. Ayant gagné une partie de la noblesse portugaise, et publié, suivant son usage, une dé-

claration des casuistes et des principaux docteurs de son conseil, qui l'autorisaient à soutenir par la force la justice de sa cause, il fit marcher trente mille hommes en Portugal, sous la conduite du duc d'Albe, qui, disgracié depuis deux ans, et relégué à son château d'Uzeda, se vengea de l'ingratitude de son maître par la conquête d'un royaume. Les *Antonins*, animés par leurs prédicateurs, s'armèrent avec plus d'ardeur que de succès pour cette *guerre sacrée*. Le prieur de Crato, défait près d'*Alcantara* par le duc d'Albe, tandis que sa flotte était battue par le marquis de Santa-Cruz, s'enfuit pour échapper au décret qui mettait sa tête à prix, et tout le Portugal, dans l'espace de trois semaines, plia sous le joug des Espagnols. La soumission du Brésil et des colonies portugaises en Afrique et aux Indes orientales compléta la révolution. Les seules îles Tercères restèrent dans le parti de don Antoine. La duchesse de Bragance vendit à Philippe ses prétentions pour 1,700,000 ducats, et à condition que la dignité de connétable serait héréditaire dans sa famille. Nous verrons que Jean de Bragance, son petit-fils, ne se crut point lié par cette renonciation forcée.

En 1581, voulant colorer son usurpation d'une apparence de légalité, Philippe se rendit à *Tomar*, où, après avoir juré (vaine et fausse promesse) de maintenir les lois et priviléges de la nation, il reçut le serment de ses nouveaux sujets et les hommages de toute la noblesse. Quelque temps après, il fit son entrée à Lisbonne, où il fut proclamé roi solennellement (1).

---

(1) Philippe II, entre autres promesses qu'il fit aux Portugais en cette circonstance, leur donna sa parole de revenir et de résider parmi eux *le plus long-temps qu'il le pourrait*. L'intérêt bien entendu de son empire l'invitait à transférer sa cour à Lisbonne. Maître de toute la péninsule, de l'Amérique méridionale, et de beaucoup d'états en Italie et en Flandre, il eût bien plus convenablement fixé sa résidence dans une cité populeuse, riche et située sur l'Océan, à l'embouchure d'un des plus grands fleuves d'Espagne, qu'à Madrid, ville médiocre, située dans un pays stérile, et sans rivière navigable. Le séjour de la cour dans une capitale exercée au commerce maritime aurait vraisemblablement tourné les Espagnols vers les entreprises et spéculations commerciales, qui sont une source abondante de richesses pour les nations. La haine invétérée des Portugais contre les Castillans se serait d'ailleurs sinon totalement éteinte, au moins graduellement

Le prieur de Crato, fugitif et proscrit après son règne éphémère, était allé en Angleterre implorer l'assistance d'Elisabeth; mais cette princesse, quoique ennemie du roi d'Espagne, ne crut pas devoir secourir un banni, dont la cause lui semblait désespérée. D'Angleterre, don Antoine passa en France. La politique de Philippe II l'y poursuivit : il demanda qu'on le lui livrât, ou du moins qu'on le chassât du royaume. Henri III répondit que *la France avait toujours été l'asile des princes malheureux*. Pour soutenir ce noble langage, il fallait accorder au prieur une hospitalité désintéressée. Mais Catherine de Médicis ne l'avait attiré en France que pour traiter avec lui de ses droits, et il lui promit, dit-on, la cession du Brésil. La France envoya contre l'Espagne une flotte de soixante vaisseaux, commandée par Philippe Strozzi. La flotte espagnole, sous les ordres de Santa-Cruz, vint à sa rencontre : le combat s'engagea près des *Açores*, le 27 juillet 1582. Les Français furent vaincus; Strozzi fut pris et présenté à l'amiral espagnol, qui, déshonorant sa victoire, le fit tuer devant lui à coups de hallebarde, et jeter dans la mer. Don Antoine, qui était de l'expédition, s'échappa avec peine. Les îles Tercères furent réduites en 1583 par Santa-Cruz. En 1588,

---

affaiblie par le mélange des deux races et par des alliances réciproques. Le seul avantage de Madrid était sa position au centre de la péninsule. Mais la monarchie de Philippe II n'étant point limitée au territoire espagnol, et comprenant d'immenses possessions extérieures, son centre réel était le lieu d'où ses communications pouvaient être les plus faciles et les plus promptes avec toutes ses dépendances. La translation de la cour à Lisbonne n'eût pas été alors fort difficile, puisque de Valladolid, où avait résidé Charles-Quint, elle avait été récemment transférée à Madrid, et que cette ville n'avait point encore les églises, les monastères et autres édifices qu'on y construisit postérieurement. Faute de ce changement, l'Espagne, loin d'avoir retiré les avantages qu'elle avait lieu d'attendre de l'acquisition du Portugal, fut obligée d'y envoyer annuellement six cent mille ducats pour la solde des troupes qui le gardaient et l'opprimaient. Si la cour eût résidé à Lisbonne, certainement le Portugal n'eût pas été démembré de l'Espagne en 1640; et si au grand ouvrage de la fusion des peuples on eût ajouté l'exécution du magnifique projet pour la communication et la navigation de toutes les rivières de la péninsule, dont la possibilité fut démontrée, en cette année 1581, par l'ingénieur Antonelli dans un mémoire présenté à Philippe II lui-même, selon toute apparence les destinées de l'Espagne eussent été bien différentes.

Elisabeth, pour se venger des attaques de Philippe II, donna au prieur de Crato une flotte commandée par les amiraux François Drake et Jean Norris. Il échoua dans cette nouvelle tentative, erra depuis en Hollande, en Angleterre, et enfin revint à Paris, où il termina sa vie aventureuse en 1595, ayant institué Henri IV son héritier.

Au mépris d'un acte d'amnistie que Philippe II avait publié en arrivant en Portugal, ce prince avait répandu des flots de sang pour affermir son autorité. Le zèle qu'il ressentait, ou qu'il affectait pour l'église romaine, ne l'avait point empêché de faire périr deux mille prêtres ou religieux, plus ennemis du joug de la Castille que le reste de la nation. Tant de barbarie l'exposait à la vengeance des Portugais. On essaya deux fois d'attenter à ses jours. Ne se croyant plus en sûreté chez un peuple poussé au désespoir, il quitta le Portugal en 1583, résolu de le traiter en pays de conquête, de le ruiner, pour le réduire à l'impuissance de tenter une révolte avec succès. Bientôt, sous le sceptre espagnol, la nation portugaise, livrée à la rapacité des gouverneurs et des autres officiers publics, appauvrie, dégradée, perdit sa dignité et son opulence; et sans doute le Portugal était pour jamais une province de l'Espagne, si les desseins gigantesques dans lesquels Philippe II fut sans cesse engagé, n'eussent laissé après lui la monarchie espagnole dans un état d'épuisement qui s'accrut encore sous ses successeurs, et permit enfin aux Portugais de recouvrer leur indépendance.

Les armes espagnoles étaient alors heureuses en Flandre sous Alexandre Farnèse. Depuis que les sept provinces du nord s'étaient déclarées indépendantes, l'archiduc Mathias avait abandonné la souveraineté des Pays-Bas, qui lui avait été déférée par les états en 1577. Les Flamands appelèrent, pour le remplacer, le duc d'Anjou, frère de Henri III; mais ayant échoué dans toutes ses entreprises, le duc d'Anjou rentra en France, où il mourut de chagrin en 1584. La même année, le prince d'Orange fut assassiné à Delft. Cet événement, honteux pour Philippe qui avait soudoyé l'assassin, eût d'ailleurs décidé du sort des Pays-Bas, si l'ambition du roi d'Espagne eût pu se borner à reconquérir ces provinces; mais, voulant en même temps subjuguer la France et l'An-

gleterre, et, partageant ses forces entre tant de desseins divers, il ne put en exécuter aucun. En 1588, sa *flotte invincible* fut détruite par les Anglais et par les orages. Deux fois il interrompit les succès de Farnèse dans les Pays-Bas, et l'envoya en France au secours de la ligue. En 1592, il perdit ce grand capitaine. Bientôt, avec l'aide de Henri IV, et sous les ordres de Maurice, fils et successeur de Guillaume d'Orange, les Hollandais reprirent l'avantage. Enfin, en 1598, après le traité de *Vervins* (voyez ci-après l'*histoire de Henri IV*), Philippe sembla lui-même reconnaître l'inutilité de ses efforts contre les Provinces-Unies, en se désistant de la souveraineté des Pays-Bas en faveur de sa fille Isabelle-Claire-Eugénie, et de l'archiduc Albert, son époux.

S'il avait échoué dans ses efforts contre la liberté naissante de la Hollande, il avait attaqué avec plus de succès les antiques franchises que les Aragonais avaient conservées jusqu'alors et qui étaient antipathiques à son système de tyrannie. D'après la constitution de l'Aragon, le roi ne pouvait choisir les représentans de son autorité dans ce royaume que parmi les indigènes; pour qu'une proposition royale fût repoussée par les cortez, il suffisait du *veto* d'un seul membre; les particuliers pouvaient arrêter le cours des discussions en présentant leurs griefs, dont le redressement devait précéder la clôture de la session. Il y avait des tribunaux royaux, mais subordonnés au chef de la justice (le *justiça*) et au tribunal dit de la *manifestation* devant lequel les Aragonais pouvaient appeler des sentences rendues, même par la justice royale. Ces libertés étaient protégées par une loi qui défendait formellement l'entrée du royaume à tout soldat étranger. Une telle constitution ne pouvait qu'être extrêmement odieuse au despotisme de Philippe II. Le secrétaire d'état Antonio Perez, détenu sous prétexte de crime de trahison, s'étant échappé de sa prison et ayant gagné l'Aragon, sa patrie, pour en appeler au tribunal de la manifestation, cette démarche occasionna à Saragosse des troubles sérieux, dont Philippe prit occasion de faire marcher une armée contre l'Aragon qui, après une faible et inutile résistance, céda à la force (1591) et fut dépouillé de la plupart de ses libertés. La juridiction du *justiça* fut supprimée, et l'indépendance des tribunaux anéantie. Il fut reconnu par un décret des cortez que

le roi et ses successeurs seraient libres de nommer pour vice-rois des indigènes ou des étrangers. Le droit de *veto* absolu dont jouissait chaque membre des cortez fut aboli et les décisions durent être prises désormais à la majorité des voix, hors pour le vote des impôts où l'unanimité continua d'être la condition nécessaire. Le pays fut ouvert aux soldats étrangers, l'inquisition, à laquelle les Aragonais n'avaient jamais été bien soumis, investie d'une juridiction plus étendue, et le palais de l'Aljaféria, où elle avait son siége, converti en une citadelle qui dominait la ville de Saragosse.

Le 13 septembre 1598, Philippe succomba à une horrible maladie dans laquelle les peuples qu'il avait ópprimés virent une marque de la vengeance céleste. Ce monarque, qui pouvait dépenser neuf cents tónnes d'or sans pressurer ses sujets, qui en extorqua beaucoup plus encore par des exactions tyranniques, s'était vu réduit à l'ignominieux expédient d'envoyer des ecclésiastiques quêter de maison en maison pour son trésor royal. Il laissa l'Espagne dans l'état le plus déplorable, souillée d'un récent édit de banqueroute, par lequel le possesseur des mines du Nouveau-Monde avait, en 1596, supprimé tous les paiemens et refusé d'acquitter toutes les lettres de change, refus qui avait entraîné la ruine des principaux banquiers des Pays-Bas, d'Italie et d'Allemagne. Une obstination inflexible à pratiquer les maximes d'une autorité despotique et à poursuivre les projets d'une ambition démesurée, fut le fond de son caractère et le principe de toute sa conduite. Dédaignant d'assortir son gouvernement au génie et aux mœurs des différentes nations soumises à son empire, et de le varier selon les lois de chacune, il régit de la même manière, c'est-à-dire avec le même despotisme, l'Américain, le Castillan, l'Aragonais, le Sicilien, le Napolitain, le Lombard et le Belge. Son esprit paraît avoir eu plus de hauteur que de justesse. Il aimait ce qui était vaste, au lieu de ne chercher que ce qui était possible, et ce fut l'origine de ses mauvais succès. Il outra toutes choses, la religion, le pouvoir, l'ambition. Du fond de l'Escurial, il remua, il tourmenta le monde pendant quarante années. Ses ennemis l'ont surnommé le *Démon du Midi;* et il faut avouer que, faute de modération dans ses pensées, il fut le mauvais génie de son temps, dont il aurait pu être le héros.

Philippe II n'avait jamais eu de favoris; il n'avait eu que des ministres ou plutôt des esclaves. Le sort de *Philippe III*, son faible et ignorant successeur, à qui son précepteur n'avait guère enseigné que la grammaire et quelques thèses de saint Thomas, fut, au contraire, d'être toujours esclave de ses ministres et de ses favoris. A peine monté sur le trône, insensible aux dernières exhortations de son père, qui lui avait recommandé de gouverner par lui-même, ce prince indolent abandonna la direction des affaires à François Roxas de Sandoval, qu'il créa duc de Lerme. Ce seigneur, qui gouvernait son maître, était lui-même gouverné par Rodrigue Calderon, fils d'un simple soldat, mais que son génie entreprenant et adroit éleva aux emplois et à la fortune. Ce favori subalterne fut long-temps le véritable souverain de l'Espagne.

Philippe régnait sur les deux Indes; ses peuples étaient accablés d'impôts, et cependant ses trésors étaient vides. Des ministres insatiables, une multitude de pensions inutiles, les intérêts des dettes de la couronne, les tributs que l'Espagne dépourvue d'industrie payait aux manufactures étrangères (1), en absorbaient la plus grande partie : le reste était insuffisant pour les besoins de la guerre, qui languissait dans les Pays-Bas. Avec des troupes toujours prêtes à se révolter, faute de solde, les plus habiles généraux ne pouvaient ou obtenir des succès, ou en profiter. Enfin, en 1609, une *trève de douze ans* fut conclue, sous la médiation de la France et de l'Angleterre, entre l'Espagne et la république des Provinces-Unies, après quarante ans d'hostilités, qui avaient coûté à l'Espagne cent cinquante millions de ducats. Ce traité équivalait, de la part de Philippe, à un acte de renonciation. La même année où ce prince perdait sept provinces, il porta le coup le plus fatal à la monarchie espagnole, en ordonnant aux Maurisques, sous peine de mort, de sortir de ses états

(1) L'or et l'argent sans cesse envoyés à des nations plus industrieuses, devinrent enfin si rares en Espagne, qu'en 1603 (singulier phénomène chez un peuple qui possédait les mines du Mexique et du Pérou!) le duc de Lerme, par un édit royal, éleva la valeur nominale de la monnaie de cuivre presque au taux de celle de l'argent, expédient absurde qui empira le mal au lieu de le guérir.

dans le terme de trente jours. L'inquisition, qui voulait s'emparer de leurs dépouilles, les accusa de n'être convertis qu'en apparence, et demanda leur bannissement sous ce prétexte. Philippe eut la faiblesse de l'accorder, malgré l'opposition de quelques hommes d'état, malgré la réclamation plus vive encore des grands, surtout du royaume de Valence, qui comptaient dans leurs palais ou sur leurs domaines beaucoup d'esclaves de cette nation; mais il retarda de six mois l'époque de leur sortie, et voulut qu'il leur fût permis de vendre leurs biens, à condition toutefois d'en employer la valeur en marchandises d'Espagne, qu'ils pourraient emporter avec eux. Cette précaution, par laquelle il croyait accorder l'humanité avec l'intérêt de l'état, n'empêcha pas l'exportation de la plus grande partie du numéraire qui était entre les mains de cette nation commerçante et active, et qu'elle sut dérober à la vigilance de ses persécuteurs. Au reste, la véritable plaie dont cet événement affligea l'Espagne, fut moins la perte de tant de richesses que celle d'une population utile et laborieuse. Avec les Maures, elle vit disparaître de son sein les laboureurs, les négocians, l'industrie et les arts. Des calculs contemporains et authentiques font monter le nombre de ces exilés à 429,314. Quelques familles passèrent en France (1), où elles défrichèrent les landes de la Gascogne; mais la plupart se retirèrent en Afrique ou en Asie. On ressentit bientôt les suites funestes de leur expulsion. Dès l'an 1620, le mal était si grand, que Philippe III accorda, par un édit, les honneurs de la noblesse, avec exemption d'aller à la

(1) « Le roi Henri-le-Grand ayant avis que plusieurs de ces pauvres « gens s'acheminoient en son royaume, qui est réputé par tout le monde « l'asyle des affligés, touché de compassion de leur misère, fit publier, au « mois de février, une ordonnance qui obligeoit ses lieutenans et officiers à « leur faire entendre, sur la frontière, que ceux qui voudroient vivre en « la religion catholique, en faisant profession devant l'évêque de Bayonne, « auroient ensuite permission de demeurer dans ses états, au-deçà des ri- « vières de Garonne et de Dordogne.... Et quant aux autres, qui vou- « droient vivre en la secte de Mahomet, on les pourvoiroit de vaisseaux « nécessaires pour les faire passer en Barbarie. La mort de ce grand prince « prévint l'exécution de son ordonnance; mais la reine la fit exécuter avec « soin. » (*Mémoires de Richelieu.*)

guerre, à tous les Espagnols qui s'adonneraient à la culture des terres (1).

---

(1) Depuis l'expulsion des Maures, l'état de l'Espagne, déjà fort critique, alla toujours en empirant pendant plus d'un siècle. L'exil de ces hommes industrieux laissa un grand vide dans les travaux et, par suite, dans les tributs. Le fardeau qu'avaient porté les infidèles fut principalement jeté sur les tisserands. Cette surcharge en fit passer un grand nombre en Flandre ou en Italie ; les autres renoncèrent à leur profession. Les soies de Valence, les belles laines d'Andalousie et de Castille cessèrent d'être travaillées par des mains espagnoles. Le fisc, n'ayant plus de manufactures à opprimer, opprima les cultivateurs. En même temps qu'on invitait à l'agriculture par les vains honneurs de la noblesse, on chargeait les agriculteurs d'impôts également vicieux par leur nature, leur multiplicité et leur excès. Peu à peu les besoins de l'état le mirent entre les mains des traitans, qui l'exploitèrent avec cet art perfide et cette avidité impitoyable qui leur est propre. Devenant de jour en jour plus nécessaires, avec le temps ils se rendirent souverains, et s'assurèrent l'impunité de leurs vexations en déclinant les tribunaux du prince, et en obtenant des juges particuliers qu'ils soudoyèrent. Les propriétaires fonciers, écrasés par cette tyrannie, ou renoncèrent à leurs possessions, ou en abandonnèrent la culture. L'Espagne, sous ce régime oppresseur, s'abâtardit ; et, tandis que les autres peuples s'éclairaient et se civilisaient rapidement, elle tomba dans l'inaction et la barbarie. Les droits des anciennes douanes qu'on avait laissé subsister entre les provinces furent exagérés et interrompirent toute communication. Il ne fut pas permis de porter de l'argent d'une province à l'autre. Bientôt il n'y eut plus de chemins publics; point de ponts, point de bateaux pour le passage des rivières; pas un canal, pas un fleuve navigable. Hors un petit nombre de bâtimens mal armés qui étaient destinés pour les colonies, il n'y eut pas un seul navire national dans ces ports d'où étaient sorties jadis tant de flottes formidables. Les côtes furent en proie à l'avidité et à la férocité des Barbaresques. Pour éviter de tomber dans leurs mains, on fut obligé de fréter de l'étranger jusqu'aux *avisos* qu'on envoyait aux Canaries et en Amérique.

L'Espagne était misérable, et entretenait son mal par un mépris stupide pour les lumières et les mœurs de ses voisins. Superstitieusement attachée à tout ce qu'elle avait pratiqué dans le siècle brillant de ses conquêtes, elle voyait les autres peuples s'élever et se fortifier sans vouloir rien emprunter d'eux. L'inquisition, cet effroyable tribunal, établi d'abord pour arrêter le judaïsme et l'islamisme, et ensuite armé contre l'hérésie, avait comprimé les intelligences sous le poids de sa terrible juridiction. A la vérité, elle avait préservé l'Espagne des querelles de religion; mais, en étouffant l'esprit d'examen, elle l'avait condamnée à l'immobilité, à l'apathie et à l'ignorance. Tandis que, pour porter la vie dans toutes les parties d'une domination trop étendue et trop dispersée, il eût fallu déployer une active

Henri IV était mort assassiné en 1610, au moment où il se préparait à attaquer la puissance autrichienne à la tête d'une ligue formidable. Sa veuve, Marie de Médicis, abandonna sa politique, et rechercha l'amitié de l'Espagne. Après de longues négociations, un double mariage unit les maisons de France et d'Autriche. Louis XIII épousa Anne d'Autriche, fille de Philippe III, et madame Elisabeth, sœur du roi de France, donna sa main à l'infant d'Espagne (1615).

énergie, il s'établit une lenteur qui ruinait toutes les affaires, une stagnation désastreuse. La guerre n'était pas mieux conduite que la politique. La population suffisant à peine aux nombreuses garnisons qu'on entretenait en Italie, dans les Pays-Bas, en Afrique et dans les Indes, dès qu'on avait la guerre, il fallait recourir aux étrangers, à des troupes mercenaires qui, mal payées, ravagèrent plus d'une fois les provinces qu'elles devaient défendre, l'argent nécessaire à leur paie étant absorbé par les appointemens et les brigandages d'une foule d'officiers inutiles, par l'entretien des espions, par la solde des traitres achetés dans tous les états, par la multitude des pensions et des grâces accordées aux favoris et aux courtisans. L'administration intérieure était inique et corrompue. Les gouverneurs n'étaient occupés qu'à piller les provinces confiées à leurs soins, pour aller dissiper à Madrid, dans la mollesse et les plaisirs, le fruit de leurs rapines toujours impunies, quoiqu'elles occasionnassent souvent des séditions, des révoltes, des conspirations, quelquefois même des révolutions. Pour comble de malheur, les états unis à la Castille par des conquêtes ou par des mariages consommaient sa ruine. Les Pays-Bas ne donnaient plus de quoi payer leurs garnisons. On ne tirait rien de la Franche-Comté. La Sardaigne, la Sicile et le Milanez étaient à charge. Naples et le Portugal voyaient leurs tributs engagés à des étrangers. L'Aragon, Valence, la Catalogne, le Roussillon, les îles Baléares et la Navarre prétendaient ne devoir à la monarchie qu'un don gratuit, que leurs députés réglaient rarement au gré d'une cour avide et épuisée par ses folles largesses. La ruine des finances datait de loin. A la mort de Charles-Quint le trésor public était si obéré, qu'on mit en délibération s'il ne convenait pas d'annuler ses engagemens. Ils furent portés à un milliard, ou peut-être plus, sous le règne de Philippe II. Le mal croissant toujours, l'intérêt des avances faites au gouvernement absorba en 1688 tout le produit des impositions : ce qui amena la banqueroute. Les événemens qui suivirent cette grande crise furent tous si malheureux, que les finances retombèrent subitement dans le chaos, dont une résolution extrême, mais nécessaire, les avait tirées. Leur gestion reçut quelques améliorations dans le dix-huitième siècle, ainsi que l'administration générale de l'Espagne. Mais trop d'obstacles s'opposaient à la réforme des abus. Ils ont entravé jusqu'à nos jours la résurrection de cette fertile péninsule, qui fut jadis un des greniers de Rome et de l'Italie, et qui, sous un bon gouvernement, aurait tant d'élémens de prospérité.

Nous parlerons ailleurs de la guerre avec le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, au sujet du Montferrat, de la conjuration de Bedmar contre le sénat de Venise, conjuration regardée aujourd'hui comme un problème, et de la part que prirent Philippe III et Philippe IV à la guerre de trente ans. (*Voyez l'histoire d'Italie et d'Allemagne.*)

Le duc de Lerme craignant une disgrâce, et voulant se mettre à l'abri du sort qui, dans les monarchies absolues, menace quelquefois les ministres déchus, recherchait depuis long-temps la pourpre romaine. Il l'obtint; mais cet honneur ne le garantit point du revers de fortune qu'il redoutait. Il fut supplanté en 1618 par son propre fils, le duc d'Uzeda, et relégué dans ses terres. Rodrigue Calderon, sa créature, fut arrêté, et, au commencement du règne suivant, il eut la tête tranchée, comme homicide et concussionnaire. Uzeda ne jouit pas long-temps du pouvoir qu'avait souhaité son ambition dénaturée. Philippe III mourut en 1621, et sous *Philippe IV,* qui lui succéda à l'âge de seize ans, l'administration des affaires passa entre les mains de Gaspard de Gusman, favori du nouveau roi, qui le fit comte-duc d'Olivarès. Ce ministre conseilla à son maître de prendre, en montant sur le trône, le surnom de *Grand*, titre fastueux que ce prince ne mérita ni par l'élévation de son caractère ni par la gloire de son règne.

Olivarès connut l'étendue des maux qui travaillaient la monarchie, et parut vouloir les guérir. Il publia diverses ordonnances utiles, qui tendaient à modérer le luxe, à accroître la population, à encourager l'agriculture et le commerce. Mais la difficulté des conjonctures, la rivalité de la France, l'ambition qu'il eut de vouloir rendre son maître le principal personnage de l'Europe, nuisirent au succès de ses desseins pour la prospérité intérieure du royaume : non-seulement la monarchie espagnole ne se rétablit point sous son ministère, mais des efforts trop vastes et trop prolongés achevèrent d'épuiser sa vigueur.

La trêve de douze ans étant expirée, la guerre recommença avec la Hollande (1621). Elle fut poussée avec peu d'activité, de même que celle qui éclata en 1625 entre l'Espagne et l'Angleterre, et qui fut terminée en 1630. Olivarès employait la plus grande partie des forces de l'Espagne à

secourir l'empereur Ferdinand II contre les protestans d'Allemagne. (*Voyez l'histoire de la guerre de trente ans.*) Le ministre ne doutait point que le triomphe de la maison d'Autriche dans l'Allemagne et dans le Nord ne fît immédiatement rentrer la Hollande sous les lois de ses anciens maîtres. L'événement ne justifia point sa politique, et les affaires prirent tout à coup une face inattendue. Olivarès avait compté que les troubles civils et religieux de la France laisseraient la Hollande sans appui de ce côté ; mais Richelieu, ayant enchaîné les factions dans ce royaume, lui redonna l'ascendant qu'il avait perdu depuis la mort d'Henri IV. Tandis que Gustave-Adolphe, armé par le ministre français, renversait les projets orgueilleux de l'empereur, la France secourut d'abord secrètement les Hollandais, et enfin déclara hautement la guerre à l'Espagne (1635). Elle se fit, jusqu'en 1640, avec un mélange de bons et de mauvais succès; mais cette dernière année commença le fatal enchaînement d'humiliations et de revers, qui continua jusqu'à la fin du règne de Philippe IV. Les Catalans, pour se dispenser de prendre part à une guerre ruineuse, alléguaient leurs priviléges, en vertu desquels ils prétendaient ne devoir au roi qu'un don gratuit réglé par leurs états, et ne pouvoir être astreints à servir hors de leur province. Les besoins du royaume devenant chaque jour plus pressans, Olivarès proposa de supprimer ou de suspendre des immunités qui rendaient tant de citoyens inutiles à la patrie : en conséquence, le roi donna ordre à six mille Catalans de passer en Italie, et imposa à la Catalogne une contribution proportionnée à ses richesses. Cette province fit des représentations : on arrêta ses députés. Aussitôt Barcelonne donna le signal de la révolte; les autres villes suivirent son exemple. Le peuple, dans sa fureur, massacra les Castillans, et bientôt toute la *Catalogne* fut au pouvoir des rebelles, à l'exception de quelques places fortes occupées par des garnisons fidèles (1640).

Ce soulèvement entraîna ou précipita une révolution qui rendit au Portugal son indépendance. Le sort de ce royaume, si malheureux sous Philippe II, s'était encore aggravé sous ses successeurs, et principalement sous Philippe IV. Le peuple était surchargé d'impôts, toutes les places vénales, les plus riches bénéfices ecclésiastiques en proie aux Espagnols,

les anciens domaines de la couronne aliénés. La noblesse, éloignée des emplois, vivait reléguée dans ses terres, sans considération et sans honneur. Les arsenaux étaient dégarnis, les ports étaient déserts. L'Espagne avait enlevé au Portugal plus de trois cents vaisseaux et plus de deux mille canons. Opprimés au dedans par la nation dominante, les Portugais voyaient au dehors leurs belles colonies, le prix de leur sang et de leur courage, tomber successivement au pouvoir des Hollandais, et frémissaient d'être réduits à l'impuissance de les défendre. Sans soldats, sans marine et sans finances, ils n'avaient plus guère d'autres armes que celles que la tyrannie ne peut ôter à ceux qu'elle accable, une haine violente de leurs oppresseurs et un ardent désir de la liberté.

En 1640, Marguerite de Savoie, duchesse de Mantoue et cousine-germaine de Philippe IV, était de nom vice-reine de Portugal; mais l'autorité était tout entière entre les mains de deux Portugais vendus à l'Espagne, dont l'un, Pierre Suarez, présidait le conseil de Portugal à Madrid; l'autre, Michel Vasconcellos, remplissait à Lisbonne les fonctions de secrétaire d'état auprès de la vice-reine, mais recevait directement les ordres du comte-duc d'Olivarès, dont il était la créature. Ces deux hommes étaient détestés, comme transfuges de la cause nationale, et comme instrumens de la tyrannie étrangère, que leurs vexations rendaient chaque jour plus intolérable. Dans un moment où il importait de ménager les esprits, une mesure imprudente de la cour acheva de les irriter. Olivarès résolut d'employer les Portugais à réduire la Catalogne; mais ils étaient plus disposés à imiter les Catalans qu'à les combattre. L'archevêque de Lisbonne et plusieurs seigneurs, entre autres Pierre de Mendoza, Antoine et Michel d'Almeyda et François de Mello, avaient conçu le projet de délivrer le Portugal. Ils se hâtèrent de le mettre à exécution. Le duc de Bragance leur paraissait le légitime souverain; ils convinrent de le replacer sur le trône.

Jean, duc de *Bragance*, était petit-fils de Catherine, qui avait inutilement disputé la couronne à Philippe II. Le duc Théodore, son père, inconsolable de la perte d'une couronne, ayant fait quelques tentatives sourdes et malheureuses pour la recouvrer, avait voulu du moins être enseveli avec une pompe royale. Jean n'avait point hérité de son caractère. Satisfait de

trouver dans une immense fortune une source de distractions et de plaisirs, il ne désirait que d'en jouir paisiblement. Attaché aux douceurs de la vie privée, il n'était point homme à entreprendre de lui-même une révolution; et peut-être même se serait-il refusé au vœu des conjurés, si de puissantes influences domestiques n'eussent déterminé son esprit incertain. Le docteur Pinto Ribeiro, intendant de sa maison, homme d'un génie actif et entreprenant, développa au duc le plan de la conjuration, lui montra les chances d'un heureux succès, et lui communiqua une partie de son courage et de sa fermeté. La duchesse de Bragance, quoique Espagnole et sœur du duc de Médina Sidonia, entra dans le complot avec ardeur, et acheva de triompher des irrésolutions de son époux, en lui représentant que, déjà soupçonné à Madrid, il n'avait plus d'asile que sur le trône. En effet, Olivarès se défiait du duc : craignant sa naissance, ses richesses, sa popularité, il cherchait à se saisir de sa personne. Ne pouvant toutefois employer la force sans hâter le soulèvement qu'il redoutait, il avait recours à l'artifice; mais toutes ses ruses tournaient contre lui. Il offrait au duc de Bragance le gouvernement du Milanez; le duc s'excusait sur son ignorance des affaires de l'Italie. Il l'invitait à venir accompagner le roi d'Espagne qui voulait aller lui-même soumettre et punir la Catalogne; le duc éludait l'invitation, sous prétexte que les frais de cette expédition excéderaient ses moyens de fortune. Enfin, Olivarès le chargea de visiter toutes les forteresses et tous les ports du Portugal menacés par une flotte française; mais en même temps il donna ordre à tous les officiers et aux gouverneurs espagnols de l'arrêter et de l'envoyer à Madrid. Le duc se fit si bien accompagner, qu'on n'osa exécuter les ordres d'Olivarès. Le ministre, trompé dans son espoir, lui enjoignit de venir à Madrid rendre compte de sa mission. Après avoir temporisé sous divers prétextes, le duc sentit qu'il fallait se déclarer. Dans une dernière entrevue, les conjurés résolurent de se porter sur le palais le 1er décembre 1640, de se saisir de la vice-reine et de l'archevêque de Braga, d'immoler Vasconcellos, de désarmer les gardes et de proclamer le duc de Bragance. Ce plan fut fidèlement suivi et heureusement exécuté. Au jour fixé, les conjurés, partagés en divers corps, commencent l'attaque à huit heures.

Don Michel d'Almeyda, à la tête du premier détachement, surprit la garde allemande qui fit peu de résistance. George de Mello dissipa la garde castillane. Pinto et don Antoine de Menezès marchèrent au palais, et pénétrèrent dans l'appartement du secrétaire d'état. Vasconcellos s'était caché dans une armoire sous un monceau de papiers; trahi par une servante, il fut tiré de cette retraite, et Rodrigue de Saa, grand-chambellan, l'étendit mort d'un coup de pistolet. Son cadavre, jeté par les fenêtres, assouvit la fureur de la multitude. La vice-reine et l'archevêque de Braga furent arrêtés par Almeyda. Une garnison espagnole était encore dans la citadelle. Marguerite, intimidée, expédia au gouverneur l'ordre de se rendre. Il obéit, et la révolution fut consommée dans la capitale. Elle le fut bientôt dans tout le royaume. En huit jours, tout le Portugal fut affranchi de la domination espagnole, et reconnut le duc de Bragance. Les colonies s'empressèrent à suivre cet exemple : la ville de Ceuta, en Afrique, fut la seule où les Espagnols purent se maintenir, et ils l'ont conservée.

Jean IV n'avait rien fait pour obtenir le trône que de ne pas le refuser. Instruit par les conjurés du succès de l'entreprise, il vint se montrer aux yeux de ses nouveaux sujets, et entra à Lisbonne le 6 décembre. Son premier soin fut de convoquer l'assemblée des états du royaume pour y faire reconnaître ses droits à la couronne. Les états déclarèrent que, conformément aux lois fondamentales du royaume, l'infante Catherine, fille de l'infant don Edouard, et aïeule du roi Jean IV, avait été la vraie et légitime héritière du trône vacant depuis 1580, et que le roi Jean, son petit-fils, ne faisait que rentrer dans les droits dont cette princesse avait été privée injustement par les Espagnols.

La renommée avait déjà annoncé la révolution de Portugal à toute l'Europe, et Philippe seul l'ignorait encore. Les courtisans n'osaient lui apprendre cette triste nouvelle. Enfin, Olivarès l'abordant d'un air riant et ouvert : *Sire*, lui dit-il, *votre majesté vient de gagner un grand duché et plusieurs belles terres. — Et comment?* dit le prince étonné. — *C'est*, ajouta le ministre, *que la tête a tourné au duc de Bragance : il s'est laissé follement proclamer roi de Portugal : voilà tous ses biens confisqués de droit.* Philippe, avec une sérénité aussi fausse

que celle du comte-duc, se contenta de répondre : *Il faut y mettre ordre*. On ne pouvait songer à employer la force ; Olivarès eut recours à l'intrigue.

L'archevêque de Braga et quelques seigneurs, les uns mécontens, les autres jaloux du nouveau roi, regrettaient le gouvernement espagnol. Secrètement encouragés par Olivarès, ils formèrent un complot pour le rétablir. Les juifs de Lisbonne, qu'ils avaient gagnés en leur promettant certains priviléges, devaient, le 5 août 1641, mettre le feu au palais et à différens endroits de la ville, tandis qu'une partie des conjurés embrâserait la flotte, et que l'autre pénétrerait dans la demeure royale, sous prétexte d'éteindre l'incendie, et en effet pour tuer le roi, et se saisir de la reine et de ses enfans. Mais le complot fut découvert, les conjurés tous arrêtés en un même jour, et les principaux exécutés publiquement sur la grande place de Lisbonne. L'archevêque fut condamné à une prison perpétuelle.

La guerre ruineuse que l'Espagne soutenait contre la France et la révolte des Catalans ne lui permirent pas d'envoyer une armée en Portugal. De son côté, Jean IV, après avoir porté la guerre en Espagne où ses premiers succès ne se soutinrent pas, borna son ambition à s'affermir sur le trône, se renferma dans les anciennes limites de son royaume, et cessa d'inquiéter les Espagnols : cependant, ne voulant point manquer d'appuis au besoin, il conclut des traités d'alliance avec la France, la Suède, la Hollande, et plus tard avec l'Angleterre dont le Portugal devait subir le despotisme mercantile, non moins funeste peut-être que la tyrannie politique de l'Espagne.

Olivarès n'avait point abandonné l'espérance de recouvrer le Portugal, il l'avait seulement ajournée ; mais une subite disgrâce vint renverser tous ses projets (1643). Au moment où la mort de Richelieu le délivrait d'un formidable adversaire, et ouvrait une nouvelle carrière à sa politique, il succomba sous les efforts de ses envieux : ils l'accusèrent de tous les malheurs de la monarchie. Leurs plaintes réitérées firent violence à l'inclination du roi, qui, accoutumé à se reposer sur son ministre du fardeau du gouvernement, l'éloigna à regret de la cour, et le relégua à Toro, où Olivarès mourut quelques mois après. On peut dire à sa louange qu'ayant gouverné l'Espagne pendant vingt-deux ans, il laissa

en mourant moins de fortune qu'il n'en possédait en arrivant au ministère. Un des principaux auteurs de sa chute et l'héritier de son pouvoir fut son neveu don Louis de Haro, dont la gestion fut d'ailleurs sage et éclairée, et qui, en 1661, après dix-huit années d'administration, emporta au tombeau les regrets de la nation.

(Nous interrompons ici le règne de Philippe IV, dont le reste sera reporté à l'époque suivante.)

Résumons en peu de mots l'histoire de la monarchie espagnole durant les deux siècles que nous avons parcourus, et envisageons le contraste de ses accroissemens et de sa décadence.

Depuis l'invasion des Arabes, l'Espagne, malheureux théâtre de discordes et de combats, n'était d'aucun poids dans la balance de l'Europe, lorsque tout à coup, au quinzième siècle, elle prend une face nouvelle, et s'achemine par degrés au rang de puissance dominante. L'union de l'Aragon et de la Castille commence sa grandeur, qui bientôt s'accroît avec une merveilleuse rapidité. Le trône de Grenade est abattu, la Navarre est conquise. Les îles de Sardaigne et de Sicile dépendaient déjà de l'Espagne; Gonzalve lui soumet le royaume de Naples; Christophe Colomb découvre pour elle un nouveau monde. Charles-Quint réunit à tant d'états la Franche-Comté, la Bourgogne et les dix-sept provinces des Pays-Bas. Le Milanez, enlevé à la France, subit le joug de ce monarque; le Portugal, avec ses colonies, celui de Philippe II. Si, après la mort de Maximilien Ier, la maison d'Autriche n'eût point été partagée, si Charles-Quint eût hérité seul de tous ses domaines, c'en était fait sans doute de la liberté de l'Europe. Mais, en 1521, cette maison se divisa en branche allemande et branche espagnole; et, quoique ces deux branches aient entretenu généralement une union remarquable, cette union ne suppléa point entièrement à l'unité. Cependant la branche espagnole, même seule, avait une puissance formidable. Malheureusement son ambition fut encore plus grande que sa puissance; elle s'affaiblit par l'abus de ses forces. Quelle effrayante série de guerres offre l'histoire d'Espagne durant plus de cent cinquante ans! Que de sang répandu! que de trésors consumés pour des entreprises ou injustes ou malheureuses! Une bonne administration pouvait au moins réparer les

maux de la guerrre. Mais les provinces éloignées du centre de la monarchie sont en proie à l'avarice des vice-rois; les impôts les appauvrissent, la guerre les dépeuple; elles languissent ou elles se soulèvent. Le royaume principal n'est pas mieux gouverné : l'esprit de conquête y étouffe l'esprit de commerce et d'industrie; l'agriculture et les arts utiles dépérissent chaque jour; une partie de la population est moissonnée sur les champs de bataille; une autre partie émigre sans cesse en Italie, en Amérique; un édit insensé prive l'Espagne de la vingtième et de la plus laborieuse partie de ses habitans (1); une autre partie non moins considérable végète dans l'oisiveté des cloîtres (2). Que de causes de décadence! Aussi la monarchie épuisée ne se soutient encore que par son antique réputation. Mais dès le temps même de Philippe II, ce prestige couvre mal sa faiblesse réelle; et lorsque la conquête du Portugal a mis les Indes sous les lois de ce monarque; lorsque, d'une main, il touche l'Orient, et de l'autre l'Occident, les pêcheurs de la Hollande osent insulter à sa puissance, en se déclarant indépendans. Le mal s'accroît sous Philippe III. Les projets gigantesques d'Olivarès y mettent le comble sous Philippe IV. Ce prince, à qui l'orgueil de son ministre a imposé d'avance le surnom de *Grand*, ne soutient pas le fardeau d'un titre si pesant : il voit son empire prêt à tomber en dissolution; les victoires de Turenne et de Condé détrui-

---

(1) On a prétendu que, sous les Carthaginois et les Romains, la population de la péninsule, y compris le Portugal, s'élevait à quarante millions d'âmes; que, sous les Visigoths et sous les Maures, elle était de vingt à trente millions. Sans admettre ces chiffres exagérés, on peut regarder comme incontestable que l'Espagne a été jadis beaucoup plus peuplée que sous la domination autrichienne où sa population tomba au-dessous de huit millions d'habitans et même que de nos jours où elle est à peu près de quinze millions. Tolède a eu deux cent mille habitans, Séville trois cent mille, Grenade quatre cent mille, Valence cinq cent mille, Cordoue peut-être le double. En 1778, on mentionnait, dans les recensemens officiels, 1511 villes ou villages *abandonnés*. Il est donc évident que la population actuelle de l'Espagne est encore inférieure à ce qu'elle a dû être du temps des Maures. (Moreau de Jonnès, *Statistique de l'Espagne*.)

(2) Sous Philippe II, un dénombrement du clergé fit connaître qu'il y avait alors dans les possessions de la couronne d'Espagne trois cent douze mille prêtres séculiers, deux cent mille ecclésiastiques du moyen ordre, et plus de quatre cent mille religieux.

sent les vieilles bandes espagnoles; des troubles dangereux éclatent au Mexique, en Catalogne, à Naples, en Sicile. Le Portugal recouvre sa liberté. La république des Pays-Bas, reconnue par l'Europe entière, l'est enfin par l'Espagne elle-même. Tout présage le démembrement progressif de la monarchie de Charles-Quint, vieil arbre mourant qui, debout encore, mais sans force végétative, perd ses rameaux l'un après l'autre, et n'offre plus qu'un tronc desséché (1).

CHAPITRE II.

DES PAYS-BAS. FONDATION DE LA RÉPUBLIQUE DES SEPT PROVINCES-UNIES (1559—1648).

Philippe-le-Hardi, fils puîné de Jean, roi de France, ayant été créé en 1363 duc de Bourgogne par le roi son père, épousa Marguerite, fille et héritière de Louis III, dernier comte de Flandre. Il obtint, avec la main de cette princesse, la Flandre, l'Artois, la Franche-Comté, Nevers, Rethel, Malines, Anvers. La fortune de sa maison, commencée par ce brillant

(1) La littérature espagnole suivit, quoique tardivement, le mouvement de décadence. Quelque peu favorable que fût à l'essor de la pensée le sombre gouvernement de Philippe II, cependant le règne de ce prince vit fleurir plusieurs écrivains illustres, à la tête desquels se placent *Cervantes* (1547—1616), l'immortel auteur de don Quichotte, *Lope de Véga* (1562—1635), ce prodige de fécondité dramatique (il a composé plus de deux mille pièces de théâtre), le poëte épique *Alonzo de Ercilla* (1530—1600), bien que trop vanté par Voltaire, le poëte *Figueroa* (1540—1620), qui écrivit en italien et en espagnol avec une égale facilité, et, parmi les historiens, *Zurita* (1512—81), dont les *Annales de la couronne d'Aragon* sont très-estimées, *Barthelemy d'Argensola* (1566—1631), son élégant continuateur, *Mariana* (1537—1624), dont l'*Histoire d'Espagne* jouit d'une grande et légitime réputation, *Acosta* (1539—1600), connu par son *Histoire naturelle et morale des Indes*, et *Antonio de Herrera* (1559—1625) qui a écrit les affaires de son temps avec beaucoup de soin et dans un beau style. Mais, à la même époque, *Louis de Gongora* (1561—1627) mettait en vogue ce style affecté et prétentieux que l'Italie admirait alors dans Marini. La corruption du goût fit encore des progrès sous les deux règnes suivans,

mariage, s'accrut rapidement sous ses descendans. Son petit-fils, *Philippe-le-Bon*, acheta en 1428 le comté de Namur. Il hérita, en 1430, des duchés de Brabant et de Limbourg par la mort de son cousin, Philippe de Bourgogne. Jaqueline de Bavière, sa parente, lui abandonna en 1433, par un traité, les comtés de Hainault, de Hollande, de Zélande et de Frise. Enfin, il acquit le Luxembourg par une convention qu'il passa en 1443 avec la princesse Elisabeth, nièce de l'empereur Sigismond. *Charles-le-Téméraire* ajouta à ces vastes domaines le comté de Zutphen en 1473. Maîtres de tant d'états, les ducs de Bourgogne, sans porter le titre de roi, étaient plus puissans que la plupart des monarques de l'Europe. Un commerce immense occupait l'activité de leurs heureux sujets, et leurs cités florissantes (1) rivalisaient d'industrie et d'opulence. Le faste d'une cour brillante était permis aux souverains

---

et les *concetti*, les antithèses, le galimatias du faux bel esprit infectèrent généralement la littérature espagnole. Les écrivains même les plus distingués sacrifièrent plus ou moins à cette manie; et c'est avec peine que nous voyons un *Francisco de Quevedo*, l'auteur espagnol qui peut-être a le plus approché de l'esprit français, un *Manuel de Villegas*, surnommé l'Anacréon de l'Espagne, et *Caldéron* lui-même, l'illustre et digne rival de Lope de Véga, abandonner souvent le langage de la nature pour le jargon précieux et maniéré des Marini et des Gongora. Ce mauvais goût infectait pareillement la littérature portugaise à cette époque, et les écrivains les plus marquans, tels qu'un *Manuel de Faria*, un *Antoine Barbosa*, un *Jérôme Bahia*, etc., ne furent point à l'abri de la contagion.

Dans le reste du dix-septième siècle et dans le dix-huitième, pour achever ici ce que nous avons à dire de la littérature espagnole, les hommes les plus distingués dont elle s'honora furent les historiens *Solis* (1610—86) et *Ferreras* (1652—1735), célèbres, le premier par son bel ouvrage sur la *conquête du Mexique*, et le second par une *histoire d'Espagne* que recommandent un style pur, ferme et concis, un jugement impartial et une chronologie sûre, *Moreto*, qui composa de 1650 à 1675 des pièces de théâtre accueillies avec faveur, et auxquelles Molière a fait quelques emprunts, *Moratin* père (1730—80), qui cultiva aussi avec succès la littérature dramatique où son fils l'a néanmoins surpassé, *Yriarte* (1750—91), dont le *Poëme sur la musique* et les *Fables* spirituellement satiriques sont comptés par les Espagnols au nombre de leurs chefs-d'œuvre littéraires, le savant critique *Feyjoo* (1701—64), et le publiciste *Camponanès* (1710—1800), qui a publié d'excellens ouvrages sur l'économie politique et l'administration de l'Espagne.

(1) Bruges fut long-temps la plus opulente. Dans les quatorzième et

de ces riches contrées, et les ducs de Bourgogne surpassaient en magnificence tous les princes contemporains. S'ils eussent

---

quinzième siècles, cette ville fut le centre de tout le commerce de l'Europe et le marché général de toutes les nations. En 1468, cent cinquante vaisseaux marchands entrèrent le même jour dans le port de l'Ecluse (avec lequel Bruges communique par un canal). Quinze compagnies de commerce, outre les riches magasins des villes anséatiques, y étaient établies, ainsi que beaucoup de factoreries et des familles de négocians de toutes les contrées de l'Europe. Mais, en 1488, les habitans de Bruges s'étant soulevés contre leur souverain, l'archiduc Maximilien, et l'ayant retenu prisonnier, l'empereur Frédéric III, pour venger son fils, entra avec une armée sur le territoire de la ville rebelle, et tint bloqué pendant dix ans le port de l'Ecluse; ce qui suspendit entièrement ses opérations de commerce. A cette époque commença la décadence de Bruges, que les marchands étrangers abandonnèrent peu à peu pour se transporter à Anvers. Sous le règne de Charles-Quint, cette dernière ville était la plus magnifique du monde chrétien et celle où il régnait le plus d'activité. La large embouchure de son fleuve, qui porte jusque sous ses murs les vaisseaux les plus lourdement chargés, la franchise de ses foires, dont deux se prolongeaient durant quarante jours, attirait des négocians de tous les pays. Bientôt les produits de ses manufactures se débitèrent jusqu'en Perse, en Arabie et dans les Indes. Lorsque la route du cap de Bonne-Espérance fit passer le commerce de l'Orient entre les mains des Portugais, les Pays-Bas ne ressentirent point les pertes qu'éprouvèrent les républiques d'Italie. Les Portugais établirent leurs entrepôts dans le Brabant, et les épiceries de Calicut parurent sur les marchés d'Anvers. Le débit des marchandises orientales y appela les plus célèbres maisons de commerce de Florence, de Lucques et de Gênes. Les Fugger et les Welser quittèrent Augsbourg pour venir s'y fixer. Les négocians des villes anséatiques y apportèrent alors les denrées du Nord, et la compagnie anglaise y établit des magasins. Le commerce de banque s'étendit en proportion de celui des marchandises; les lettres de change des négocians d'Anvers étaient reçues par toute la terre, et l'on assure que cette ville faisait alors en un seul mois plus d'affaires que Venise n'en avait fait en deux années, au temps le plus brillant de sa gloire. En 1491, la ligue anséatique tint à Anvers son assemblée solennelle qui, jusqu'alors, avait été convoquée à Lubeck. En 1531, on construisit la bourse, qui, à cette époque, était la plus belle de l'Europe. Anvers renfermait cent mille habitans. Chaque jour il entrait dans son port cinq cents navires et plus, et il en partait un nombre égal. Il arrivait chaque semaine plus de deux mille charriots venant d'Allemagne, de France ou de Lorraine. Enfin, telle était la richesse que ce commerce immense répandait dans les Pays-Bas, que les contributions extraordinaires qui leur furent imposées par Charles-Quint, pour l'aider dans ses longues guerres, ont été évaluées à quarante millions d'écus d'or. (*Schiller*, Histoire du soulèvement des Pays-Bas.)

allié la modération et la force, s'ils eussent borné leur ambition à consolider l'union des provinces que la fortune ou la politique leur avait soumises, ils étaient appelés à soutenir un rôle important parmi les têtes couronnées, et à mettre un poids respectable dans la balance de l'Europe. Devenus tôt ou tard puissance indépendante (car le faible lien de vasselage qui les attachait à la France devait se rompre par la nature même des choses), ils pouvaient tenir l'équilibre entre les maisons de France et d'Autriche. Mais Charles-le-Terrible n'était point né pour ce paisible et noble ministère. Impatient du repos, affamé de combats et de conquêtes, il vécut et mourut les armes à la main. Sa fin tragique et prématurée fut le digne prix de sa témérité. Cependant elle put être regardée comme un malheur pour les Pays-Bas, pour l'Europe entière. La digue qui contenait la France et l'Autriche fut rompue. Ces deux puissances recueillirent l'héritage du Téméraire. Louis XI s'empara du duché de Bourgogne; toutes les autres provinces passèrent à la maison d'Autriche par le mariage de Marie de Bourgogne avec l'archiduc *Maximilien* (1477). Mais la guerre fut le premier fruit de cette alliance funeste; et les plaines de *Guinegate* virent commencer entre les deux maisons rivales une lutte de trois cents années. Depuis Maximilien, *Charles-Quint* augmenta les domaines qu'il tenait de la succession de Bourgogne. Henri de Bavière, évêque d'Utrecht, ne pouvant contenir ses sujets dans l'obéissance, lui céda en 1527 les seigneuries d'Utrecht et d'Over-Yssel. Il enleva dans la suite la seigneurie de Groningue au duc de Gueldres, et conquit en 1543 le duché de ce nom, après la mort du dernier duc de Gueldres, de la maison d'Egmont. Il songea dès-lors à rassembler en un seul corps d'état les dix-sept provinces des Pays-Bas, et il ordonna, par la pragmatique-sanction qu'il publia en 1549, qu'elles ne pourraient jamais être désunies (1). L'année précédente, il

(1) Ces provinces étaient les quatre duchés de *Brabant*, de *Limbourg*, de *Luxembourg* et de *Gueldres;* les sept comtés de *Flandre*, de *Hainault*, d'*Artois*, de *Hollande*, de *Zélande*, de *Namur* et de *Zutphen;* le marquisat d'*Anvers*, et les cinq seigneuries de *Malines*, de *Frise*, d'*Utrecht*, de *Groningue* et d'*Over-Yssel*. La *Franche-Comté* était régie à part.

avait passé à la diète d'*Augsbourg* une transaction avec le corps germanique, en vertu de laquelle il mettait ces provinces sous la protection de ce corps, à charge par elles d'observer la paix publique, et de payer dans les contributions de l'empire le double d'un contingent électoral. La même convention assurait aux princes des Pays-Bas, en leur qualité de chefs du cercle de Bourgogne, voix et séance à la diète. Ces provinces d'ailleurs devaient être considérées comme des souverainetés libres et indépendantes, sans être assujéties à la juridiction de l'empire, ni à celle de la chambre impériale, qui ne pouvait procéder contre elles qu'autant qu'elles se trouveraient en retard de payer leur contingent, ou qu'elles enfreindraient la loi de la paix publique.

Les ducs de Bourgogne, et avant eux les comtes de Hollande, avaient généralement gouverné les Pays-Bas avec une autorité douce et paternelle. Leur prudente modération respectait attentivement les priviléges d'un peuple plus ennemi de la servitude que passionné pour la liberté, et qui savait obéir à ses maîtres, lorsqu'ils paraissaient obéir eux-mêmes à la coutume et à la loi. Les droits de toutes les classes de citoyens étaient soigneusement distingués; et les ordres de la noblesse et du clergé ne pouvaient étendre leurs prérogatives au détriment du peuple des villes et des campagnes. Aucun impôt n'était levé sans le consentement des états. Ces assemblées se composaient des représentans du clergé, choisis principalement parmi les abbés réguliers, chefs des grands monastères; de ceux de la noblesse, pris parmi les seigneurs les plus qualifiés; et de ceux du peuple, tirés d'entre les plus riches commerçans des villes. Toutefois, les Pays-Bas, qui, sous le rapport de l'origine, des mœurs, des habitudes, formaient une masse homogène, étaient loin d'offrir le même aspect sous le rapport politique. L'organisation des états, le nombre des représentans, leur degré d'influence, la mesure de leur pouvoir, variaient de province à province, même depuis la réunion des Pays-Bas en un seul corps sous Charles-Quint. On voyait, à la vérité, de temps en temps, des assemblées générales des états de toutes les provinces; mais chacune de ces provinces avait ses assemblées et sa constitution séparées; quelques-unes même élisaient des gouverneurs particuliers. L'autorité du souverain était inégale-

ment limitée, suivant les coutumes locales (1); quelquefois trop resserrée et trop faible, ailleurs trop peu restreinte. Charles-Quint en avait commis l'exercice à un gouverneur-général qui administrait en son nom, avec le secours de trois conseils : le conseil d'état, pour les affaires politiques; le conseil privé, pour le jugement des différends entre les particuliers; et le conseil des finances, pour le maniement des deniers publics. Le pouvoir absolu, gêné par cette organisation d'états dans chaque province, l'était encore plus par l'esprit même de la nation. Elle voyait sa force et son bonheur dans la constitution sous laquelle elle était devenue riche et florissante; et les princes ne pouvaient obtenir son amour et son obéissance qu'en évitant de porter atteinte à ses antiques prérogatives, et quelquefois même à des abus que le temps avait consacrés. Maximilien Ier, peu accoutumé à leur caractère, avait eu de graves démêlés avec ses sujets des Pays-Bas. Mais son fils, Philippe-le-Beau, les gouverna paisiblement; et quoique Charles-Quint n'ait pas toujours respecté leurs priviléges, et qu'il ait opprimé par de barbares ordonnances leur liberté religieuse (2), ce prince, né et

---

(1) Entre toutes les provinces des Pays-Bas, le Brabant jouissait de la liberté la plus étendue, et ses priviléges étaient regardés comme si avantageux, que les femmes, vers l'époque de l'enfantement, s'y transportaient des provinces voisines, pour faire participer leurs enfans aux prérogatives de ce pays favorisé.

(2) « Charles-Quint, dit Schiller, persécuta la nouvelle religion dans le « Brabant par les édits les plus cruels. La lecture des évangélistes et des « apôtres, toutes les réunions publiques ou secrètes, auxquelles la religion « donnait son nom de quelque manière que ce fût, toutes conversations sur « ce sujet dans l'intérieur des familles, étaient défendues sous des peines sé- « vères. Ceux qui étaient convaincus d'avoir répandu des doctrines héré- « tiques, ou seulement d'avoir assisté aux assemblées secrètes des réformés, « étaient condamnés à mort : les hommes étaient livrés au glaive du bour- « reau; les femmes, enterrées vives. On brûlait les hérétiques relaps. La « rétractation même du coupable ne pouvait le soustraire à cette sentence « terrible; il n'obtenait tout au plus qu'un genre de mort moins cruel.

« Charles-Quint, après son triomphe sur les luthériens en Allemagne, « pensa sérieusement à transporter l'inquisition espagnole dans les Pays- « Bas. La terreur seule qu'inspirait ce nom interrompit tout à coup le « commerce dans Anvers. Les principaux négocians étrangers se prépa- « rèrent à quitter la ville; les manufactures s'arrêtèrent. La ruine de

élevé parmi les Flamands, du moins était doux et affable à leur égard, et savait se conformer à leur humeur; aussi en fut-il aimé et respecté comme un auguste concitoyen dont

---

« cette florissante cité était inévitable, si Charles-Quint, cédant aux repré-
« sentations de la gouvernante des Pays-Bas, n'eût modifié son dangereux
« projet. On recommanda au tribunal d'user de ménagemens envers les
« marchands étrangers, et on donna aux inquisiteurs le nom plus doux de
« juges ecclésiastiques : mais ce tribunal continua à sévir dans les autres
« provinces avec l'inhumanité et le despotisme inhérens à sa mission. Les
« historiens font monter à cinquante mille le nombre des victimes qui, pen-
« dant le règne de Charles-Quint, ont péri sous le fer des bourreaux, seu-
« lement pour fait de religion.

« D'après la conduite violente de ce monarque, on a peine à comprendre
« comment le soulèvement qui a éclaté avec tant de fureur sous le règne de
« son successeur put être prévenu sous le sien. Voïci l'explication de ce fait.
« La prépondérance de Charles, généralement redoutée en Europe, avait
« élevé le commerce des Pays-Bas à un degré jusqu'alors inoui de prospé-
« rité. L'influence de son nom ouvrait tous les ports aux vaisseaux de cette
« nation, lui procurait une libre navigation sur toutes les mers, et lui
« assurait les traités de commerce les plus favorables avec les puissances
« étrangères. C'est principalement avec l'appui de son souverain qu'elle
« parvint à détruire entièrement dans la mer Baltique le crédit de la ligue
« anséatique. Le Nouveau-Monde, l'Espagne, l'Allemagne, qui, obéissant
« au même maître, ne formaient avec elle qu'un même empire, ouvraient
« un champ vaste et fécond à toutes ses entreprises. Charles-Quint, en ré-
« unissant les six dernières provinces à celles qui formaient l'héritage de la
« maison de Bourgogne, avait donné à cet état une étendue et une impor-
« tance politique qui le plaçaient à côté des plus puissantes monarchies de
« l'Europe, et flattaient l'orgueil national. Lorsque la Gueldre, Utrecht,
« la Frise et Groningue furent réunies sous sa domination, il y fit cesser
« aussitôt les guerres civiles qui avaient si long-temps interrompu leur
« commerce. Une paix intérieure continue leur permit de recueillir tous les
« fruits de leur industrie. Charles-Quint était donc le bienfaiteur de ces
« peuples. En même temps, il les éblouissait de l'éclat de sa gloire qui
« rejaillissait sur eux, et l'enthousiasme qu'excitait le vainqueur de l'Alle-
« magne, de la France, de l'Italie et de l'Afrique mit en défaut leur vigi-
« lance républicaine. La présence du monarque dans les Pays-Bas, qu'il
« visita jusqu'à dix fois, contint les mécontens dans le devoir. Enfin,
« Charles était né en Flandre, et il aimait la nation dans le sein de laquelle
« il avait été élevé; les mœurs des habitans lui plaisaient; il parlait leur
« langue, et dans sa vie privée se conformait à leurs usages. Il leur confiait
« la garde de sa personne. Il était avec eux prévenant et affable, leur par-
« lait avec familiarité et avec plaisir. Tous ces petits artifices lui gagnèrent
« l'affection des Belges, malgré la rigueur de son gouvernement. »

s'enorgueillissait leur amour-propre national. Il leur demanda souvent de grands sacrifices, et il les obtenait sans peine, parce qu'il avait le talent de leur persuader que ces sacrifices étaient volontaires, et qu'ils étaient réclamés dans l'intérêt de leur gloire et de leur prospérité. Les Provinces-Unies furent florissantes sous son règne, et les Flamands regrettèrent son abdication. Ce regret s'accroissait encore par la crainte de l'avenir : ils cherchaient vainement dans Philippe II cette bonté majestueuse qui les avait charmés dans Charles-Quint. Froid, réservé, taciturne, d'un abord difficile, Philippe les révoltait par sa gravité espagnole, et par cette espèce d'orgueil oriental qui le portait à se rendre invisible. La tristesse publique, funeste présage, accompagna l'avénement du nouveau prince; et, loin de chercher à détruire ou à diminuer ces fâcheuses dispositions, il les fortifia et les envenima par tous les actes de son gouvernement.

Nous avons vu de quel degré de liberté civile et politique jouissaient les peuples des Pays-Bas. Au temps où nous sommes parvenus, l'indépendance religieuse tendait à s'établir parmi eux. Par leur situation et par leurs rapports de commerce ou de voisinage avec les nations environnantes, ils étaient exposés de tous côtés à la contagion des hérésies. L'Angleterre leur avait communiqué les erreurs de Calvin, dont elle avait adopté une grande partie en 1559. L'Allemagne leur avait envoyé le luthéranisme et l'anabaptisme. La réformation, sous toutes ces formes différentes, avait dû trouver un accès facile dans un pays qui renfermait beaucoup d'hommes indépendans par leurs richesses ou par leur naissance. Elle avait pénétré dans les provinces belges, et encore plus dans les provinces bataves. Philippe voyait avec douleur ses progrès rapides favorisés par les antiques priviléges de ces contrées. Profondément attaché au culte de ses pères, et d'ailleurs regardant l'unité religieuse comme le gage de l'unité politique et le fondement de la tranquillité des états, ce prince admit pour premier principe de sa conduite la nécessité de réprimer par tous les moyens possibles l'esprit d'innovation qui éclatait de toutes parts; et, sans considérer que les abus de la force qu'il appelait à son secours étaient un de ces remèdes dangereux et terribles qui redoublent le

mal, s'ils ne l'arrêtent, il résolut d'étouffer violemment avec les doctrines nouvelles les libertés du pays qui leur servaient d'appui, et d'introduire dans les dix-sept provinces le tribunal de l'inquisition (1).

On ne comptait anciennement que cinq évêchés dans les Pays-Bas. Ces siéges étaient sous la juridiction des archevêques de Reims et de Cologne. Cette dépendance étrangère déplaisait à Philippe : il pensait d'ailleurs, avec son conseil, que le petit nombre de pasteurs, et de là le défaut d'instructions suffisantes, avaient facilité l'accès aux nouvelles opinions. Pour remédier à ce double inconvénient, il obtint du pape Paul IV la création de trois nouveaux archevêchés, ceux d'Utrecht, de Cambrai et de Malines, auxquels il subordonna, outre les évêchés d'Arras et de Tournay, treize nouveaux évêchés, qu'il dota aux dépens des abbayes et des monastères du pays. Il supprima les droits métropolitains et diocésains que les archevêques de Reims et de Cologne exerçaient dans les Pays-Bas; et l'archevêque de Malines fut déclaré primat et juge suprême des affaires ecclésiastiques dans ces provinces. Ce changement pouvait être sage et utile; mais, introduit arbitrairement, il perdait aux yeux des Flamands ce mérite et cet avantage. Il était principalement odieux aux abbés nationaux, qui voyaient avec indignation la plus grande partie de leurs domaines enrichir les prélats espagnols qui occupèrent les nouveaux siéges. D'un autre côté, envisagé

---

(1) Dès l'an 1522 (*voyez la note précédente*), Charles-Quint avait établi dans le comté de Brabant un inquisiteur laïque, assisté de quelques ecclésiastiques. Après la mort d'Adrien VI, son successeur Clément VII nomma trois inquisiteurs pour toutes les provinces belgiques. Paul III en réduisit le nombre à deux, et cette forme subsista jusqu'au moment des troubles. Malgré la rigueur des édits que ce tribunal était chargé de faire exécuter, l'esprit qui dirigeait cette institution dans les Pays-Bas était conforme au caractère de la nation, et moins inhumain que dans le royaume d'Espagne. Les inquisiteurs n'étaient ni étrangers ni dominicains. Les édits, connus de chacun, réglaient les procédures et les jugemens, qui paraissaient moins odieux, parce qu'ils semblaient moins sujets à l'arbitraire; que le tribunal qui les rendait, bien que faisant office d'inquisition, ne portait point ce nom détesté, et qu'il ne s'enveloppait pas d'un voile mystérieux, comme l'inquisition espagnole. Ce fut celle-ci que Philippe II tenta d'introduire dans les Pays-Bas.

sous le rapport politique, il n'était point indifférent à la noblesse et au peuple, qui regardaient tous ces prélats étrangers comme autant de partisans et de soutiens de la domination espagnole. Ainsi, la haine contre le gouvernement de Philippe grossissait insensiblement, propagée par les chansons populaires des *Rederykers* (Trouvères des Pays-Bas); et déjà l'on entendait ces bruits sourds, avant-coureurs de la tempête. Toutefois, il est probable que la révolte aurait marché dans l'ombre et avec timidité, si elle n'eût trouvé un appui imposant dans la noblesse, qui se déclara pour elle. Charles-Quint avait flatté les grands des Pays-Bas en les associant à sa gloire; il avait exalté leur orgueil national par la préférence qu'il leur accordait sur la noblesse castillane, et ouvert, dans toutes les parties de son empire, un vaste théâtre à leur ambition. Quoique Philippe II dût beaucoup à leur valeur, et que leur conduite dans la guerre contre la France fût la principale source de ses succès et des avantages qu'il avait recueillis par la paix de Cateau-Cambrésis, il ne leur continua pas la même faveur, et les sacrifia aux Espagnols. Cependant les seigneurs belges nourrissaient durant la paix les passions que le feu roi avait fait naître et auxquelles il avait fourni des alimens. Accablés, pour la plupart, de dettes énormes, que souvent même la politique du gouvernement les avait entraînés à contracter, et frustrés, par le changement survenu dans l'administration, de toute espérance de rétablir leurs affaires dans des emplois lucratifs, ils se virent tout à coup exposés à tous les inconvéniens d'une pauvreté qui leur était d'autant plus sensible qu'elle contrastait avec le luxe affiché par une opulente bourgeoisie. Un grand nombre d'entre eux, réduits à l'extrémité, n'envisageaient de remède à leur détresse que le désordre général, et les mécontens trouvaient d'ailleurs un prétexte trop légitime dans les griefs de la patrie.

Si quelque chose était capable de prévenir les troubles prêts à éclater, c'était sans doute le caractère de *Marguerite d'Autriche*, duchesse de Parme, que Philippe II laissa en qualité de gouvernante dans les Pays-Bas, lorsqu'après le traité de Cateau-Cambrésis il quitta ces provinces pour retourner en Espagne. L'esprit de cette princesse était adroit, conciliant, et convenait à des temps difficiles. Catholique zélée, elle sa-

vait rester dans les limites au-delà desquelles le zèle devient fanatisme. Mais Philippe, qui ignorait combien une fermeté modérée est plus puissante que la violence, lui avait donné le cardinal *Granvelle* pour conseiller, ou plutôt pour surveillant et pour maître. Laborieux, infatigable, profondément versé dans les affaires, Granvelle avait encore un titre plus décisif à la confiance de Philippe : c'était un dévouement aveugle aux volontés de son souverain, qui, pour prix de cette passive obéissance, l'avait initié aux secrets de son cœur et aux sombres mystères de sa politique. Docile et impitoyable exécuteur des ordres dont il était dépositaire, et résigné à la haine publique, il suivit avec tant d'inflexibilité les instructions qu'il avait reçues, qu'il parut le complice ou même le premier auteur de la tyrannie dont il n'était que l'instrument. Cette rigoureuse exécution des édits sévères de Philippe, la publication des décrets du concile de Trente, la présence d'une armée espagnole dans les Pays-Bas, au mépris des priviléges de ces provinces, le poids des impôts et l'introduction illégale des étrangers dans les emplois de l'état, comblèrent la mesure des mécontentemens. Le peuple, devenu furieux, ne connut plus de frein. Pour se soustraire au despotisme, il se jeta, selon sa coutume, dans l'anarchie. Partout il substitua la licence, la débauche, le vol, l'assassinat à la liberté de conduite et de conscience qu'il avait d'abord demandée. Les états et les seigneurs, ne pouvant ni ramener ni réprimer des esprits entièrement égarés, sollicitèrent le rappel de Granvelle, et l'obtinrent en 1564. Cependant ce ministre ne perdit point la confiance de son souverain, qui l'employa depuis dans plusieurs affaires importantes.

Malgré cette condescendance de Philippe, le concile de Trente, que le plus grand nombre refusaient de recevoir, l'inquisition et les édits contre les hérétiques étaient toujours des semences de révolte. Parmi les seigneurs capables de servir de chefs aux mécontens, l'éclat de leur naissance, leurs qualités personnelles, les hautes fonctions dont ils étaient revêtus, faisaient remarquer et devaient faire craindre les comtes d'*Egmont* et de *Horn*, et *Guillaume de Nassau*, prince d'*Orange*. D'Egmont, qui avait décidé la victoire de Saint-Quentin et gagné celle de Gravelines, brave soldat, grand

capitaine, gouvernait la Flandre et l'Artois. De Horn, amiral de Flandre, joignait à cette dignité la gloire d'être issu d'une maison française que le sang unissait aux Montmorency. Excepté le nom d'une famille illustre, qui avait donné un empereur à l'Allemagne, Guillaume n'avait aucun de ces brillans avantages qui séduisent la multitude. Froid, réservé, timide en apparence, il semblait né pour un destin vulgaire; mais, au fond, la nature l'avait doué d'une âme vigoureuse et d'un caractère ferme et résolu. C'était un de ces hommes qui ne daignent se montrer grands que dans de grandes circonstances. Cependant Charles-Quint, habile à discerner le mérite, avait distingué celui du prince d'Orange, et il avait nommé ce seigneur stathouder ou gouverneur des provinces de Hollande, de Zélande et d'Utrecht. Mais on est peu satisfait de la seconde place quand on aspire à la première. Guillaume, d'Egmont et de Horn croyaient avoir des titres à celle de Marguerite. Celles qu'ils occupaient répondaient mal aux vœux de leur ambition, et, sans les attacher au trône, n'étaient propres qu'à leur fournir contre lui des moyens de résistance.

En 1565, le comte d'Egmont fut envoyé en Espagne pour instruire Philippe des dispositions des peuples, lui demander en leur nom la liberté de conscience, et lui représenter les dangers d'un refus. Mais, étranger au caractère et au génie des Flamands, Philippe ne connaissait pas la nature du mal, et méprisait ses ennemis. D'Egmont revint sans rien obtenir. Alors, déterminés à opposer la force à la persécution, les nobles formèrent une confédération connue sous le nom de *compromis de Bréda*, parce que l'acte en fut signé dans cette ville. Ils rédigèrent de concert une requête dans laquelle ils réclamaient le redressement de leurs griefs. Trois cents gentilshommes, ayant à leur tête Henri de Brederode, issu des anciens comtes de Hollande, et le comte Louis de Nassau, frère du prince d'Orange, se rendirent à *Bruxelles*, et, le 5 avril 1566, y présentèrent cette requête à Marguerite. La gouvernante écrivit à Philippe pour lui transmettre les demandes des confédérés, et, en attendant, ordonna la suspension provisoire des édits dont ils se plaignaient. Elle prit ce parti modéré malgré les conseils du comte de Barlemont : selon lui, on devait peu se mettre en peine de ces

sortes de gens, qu'il qualifia de *gueux* (1). Cette parole insultante eut de graves conséquences. Les confédérés s'en emparèrent, et, s'honorant d'une dénomination injurieuse, à proportion de la honte qu'on voulait y attacher, ils adoptèrent le nom de *gueux*, et prirent pour marques distinctives une écuelle de bois et une besace. Dans le même temps, la populace s'attroupa dans plusieurs villes des Pays-Bas, se jeta sur les églises et sur les monastères, brisa les autels et les images, et introduisit par force l'exercice du culte protestant.

Ces violences sacriléges eurent le cours destructeur et passager d'un torrent. Sans produire une révolution véritable, elles attestaient seulement le désespoir du peuple et la haine de la domination étrangère. La confédération naissante était faiblement cimentée. Elle ne put empêcher les Espagnols de reprendre Valenciennes et Cambrai, dont les révoltés s'étaient emparés, et qui étaient très-importantes par leur voisinage avec la France, où les calvinistes étaient en armes. La ville d'Anvers, une des plus ardentes pour le soulèvement, ne tarda pas à se soumettre. Enfin, la religion catholique se répandit partout; la ligue des nobles fut dissoute, et un calme profond parut succéder aux rapides instans de la plus tumultueuse effervescence. Cependant plusieurs des confédérés, entre autres le prince Guillaume d'Orange, le comte Louis de Nassau et le comte de Brederode, n'osèrent se fier à cette tranquillité apparente, et se retirèrent dans les pays étrangers. Le prince d'Orange exhorta vainement le comte

---

(1) « Trois cents gentilshommes des plus entendus s'assemblèrent à « Bruxelles au mois d'avril 1566, et présentèrent une requeste à la duchesse « de Parme, afin d'oster l'inquisition; sur quoy elle respondit qu'elle en « avoit escrit au roy d'Espagne, et, en attendant la réponse, il falloit sur- « seoir les poursuites de l'inquisition : mais, nonobstant cela, ces trois « cents gentilshommes firent confédération mutuelle avec ceux qui leur « estoient favorables, de chasser l'inquisition, et firent mouler quantité de « médailles, ès quelles y avoit deux mains accolées, et deux gobelets avec « une besace, et de l'autre costé estoit aussi escrit : *par flammes et par* « *feu*. Et s'appeloient ces confédérés les *Gueux*, parce que l'un des « conseillers de la duchesse de Parme, sur la difficulté que l'on faisoit d'ac- « corder leur requeste, dit que ce n'estoient que des *gueux*. » (*Mémoires de Castelnau*.)

d'Egmont à le suivre; vainement il lui représenta les dangers d'une imprudente sécurité. Le comte fut inébranlable; il chercha même à rassurer et à retenir son ami, lui faisant envisager la confiscation de ses biens comme la suite inévitable de son éloignement. Enfin, se trouvant mutuellement affermis dans leurs résolutions diverses, au moment d'une triste et éternelle séparation, ils échangèrent ces sinistres augures : *Adieu, prince sans terre*, dit le comte d'Egmont au prince d'Orange : *Adieu, comte sans tête*, répondit le prince d'Orange au malheureux d'Egmont.

Déjà s'avançait vers la Flandre celui qui devait justifier cette prédiction, ce terrible *Alvarès de Tolède*, ce *duc d'Albe*, également immortel par ses talens et par ses barbaries. La gouvernante, en annonçant à Philippe les troubles de la Flandre, lui conseillait de renoncer aux voies de la rigueur, et d'essayer enfin ce que produirait la clémence. Mais ce prince, décidé *à ne souffrir la racine d'aucune mauvaise plante dans les Pays-Bas*, ainsi qu'il l'écrivait au pape, crut devoir venger d'une manière éclatante l'outrage fait à la religion et à la majesté de son trône. En 1567, il envoya le duc d'Albe dans les Pays-Bas à la tête d'une armée de vingt mille hommes, et avec un pouvoir illimité. A l'approche de ce général, dont le génie sanguinaire était connu, cent mille Flamands abandonnèrent leur patrie, et allèrent porter leurs trésors et leur industrie en France, en Angleterre et en Allemagne. La commission du duc d'Albe n'annulait point celle de la gouvernante. Mais le sentiment de son rang et de sa dignité, joint à celui de sa conscience, ne lui permettant ni de demeurer soumise aux caprices d'un sujet, ni de prêter son nom à des ordres tyranniques, elle se hâta de donner sa démission, fit ses adieux aux états-généraux dans une lettre noble et touchante, et se retira en Italie, où les regrets des peuples la suivirent.

Le prince d'Orange avait laissé à Louvain Guillaume, comte de Buren, son fils aîné, sur la foi de l'innocence de son âge et des priviléges de l'université; mais le duc d'Albe le fit arrêter, l'envoya prisonnier en Espagne, où il demeura vingt-huit ans, et séquestra les biens de son père.

Cependant la confiscation de ses domaines et la captivité de son fils n'étaient pas les plus grands maux dont le cœur

de Guillaume eût à gémir. Le duc d'Albe, aussitôt après son arrivée, avait établi un tribunal pour connaître des excès commis pendant les troubles. Ce tribunal inique, composé de douze juges, tous étrangers aux Pays-Bas par leur naissance, ou vendus à l'Espagne, informa contre tous ceux qui avaient été impliqués dans la *gueuserie*, ou qui avaient fréquenté les prêches, contribué à l'entretien des ministres, à la construction des temples, logé des sectaires, ou protégé les *gueux* directement ou indirectement. Le duc d'Albe et son confident, Jean de Vargas, étaient les uniques arbitres de ce conseil, nommé *conseil des troubles* par les Espagnols, et *conseil de sang* par les Brabançons. On y cita indistinctement les grands et les petits, et de préférence tous ceux dont les richesses excitaient la cupidité de leurs juges ou de leurs accusateurs. On fit le procès aux présens et aux absens, et on procéda immédiatement à la confiscation de leurs biens. Dix-huit mille personnes périrent par la main du bourreau, et plus de trente mille autres furent entièrement ruinées. Les plus illustres victimes de la cruauté du duc d'Albe et du conseil furent les comtes d'Egmont et de Horn. Arrêtés en 1567 dans le palais de Cullembourg, où le duc les avait invités à une fête (1), ils avaient été enfermés au château de Gand, où ils furent détenus pendant sept mois. Le comte Louis de Nassau étant entré dans les Pays-Bas avec quelques troupes, le comte d'Aremberg, envoyé à sa rencontre, fut battu et tué près de *Groningue*. Cette défaite irrita le duc d'Albe; sa colère retomba sur ses deux prisonniers, qui furent conduits à Bruxelles, et exécutés le 5 juin 1568. La sentence du prince d'Orange fut prononcée en même temps que la leur; mais sa prudence l'avait dérobé au sort de ses malheureux amis, et il vivait pour les venger. L'indignation universelle qu'excita leur supplice fut le premier adoucissement de sa douleur profonde, et il lui parut dès-lors que leur

(1) « A ce festin des comtes d'Aignemont et de Horn avoient esté pareil-
« lement conviez le prince d'Orange et le comte Ludovic de Nanzau, son
« frère; mais ils sentirent la fricassée de loing, et se retirèrent en Alema-
« gne; ce qui fascha fort au duc d'Albe; car il avoit fait dessaing, ce di-
« soit-il, de pescher et prendre les grandz saumons, et laisser les petites
« truites et sardines. » (*Brantôme*, Discours sur le prince d'Orange.)

sang serait comme la semence glorieuse de la liberté des Pays-Bas.

En effet, la nouvelle de leur exécution fut un signal de révolte et de guerre civile. La *gueuserie*, qui semblait oubliée, se reproduisit sous plusieurs formes différentes. On distingua trois espèces de *gueux*. On appelait simplement de ce nom tous les mécontens en général, et les sectateurs de Luther et de Calvin. On nommait *gueux des bois* ceux qui, cachés dans les bois et dans les marais, en sortaient pendant la nuit pour se livrer au brigandage. Enfin, les *gueux* appelés *maritimes* ou *marins* s'attachaient à exercer la piraterie, à infester les côtes, à tenter des descentes dans les lieux occupés par les Espagnols.

Ce fut dans ces circonstances que le prince d'Orange entreprit la guerre contre le duc d'Albe. Guillaume, Allemand d'origine, était Brabançon par les terres considérables qu'il possédait dans le pays. La constitution de Brabant déliait les citoyens de toute obligation envers le prince, du moment que le prince s'affranchissait des siennes, et leur assurait même le droit de le ramener à l'observation des lois par la contrainte ; constitution vicieuse, en ce qu'elle plaçait la garantie des lois politiques dans la force physique des individus, mais qui ouvrait une sorte de voie légale pour résister à l'oppression. Elle fournissait à Guillaume un prétexte de réclamer à main armée contre les atteintes portées aux priviléges et à la liberté de son pays. Il rassembla des troupes dans l'empire pour attaquer les Espagnols. Né en Allemagne, au sein de l'hérésie, il avait depuis embrassé la religion catholique : il l'abjura pour la religion protestante, avant de rentrer dans les Pays-Bas. Enfin, à la tête d'une armée allemande de six mille chevaux et de quatorze mille fantassins, qui fut grossie par un grand nombre d'aventuriers italiens, français et flamands, il envahit le Luxembourg. Son frère Louis de Nassau, d'abord vainqueur près de *Groningue*, battu ensuite à *Jemmingen*, le rejoignit avec les débris de ses troupes. Les premières tentatives des deux frères ne réussirent point, et ne pouvaient réussir. Tout engagement sérieux était trop inégal contre les vieilles bandes espagnoles, et le défaut d'argent rendait impossible au prince d'Orange l'entretien d'une armée régulière. Vaincu deux fois en 1568, il fut forcé de re-

passer en Allemagne. Mais la fermeté de son caractère était à l'épreuve des revers. Incapable de se laisser abattre ou même déconcerter, il devait observer, différer, attendre et triompher par la patience. Le cardinal Granvelle le connaissait bien : aussi, en apprenant à Rome, où il s'était retiré, les désastres des Pays-Bas, il demanda si l'on avait pris le *taciturne*, nom qu'il avait donné au prince d'Orange; et sur la réponse négative, il ajouta que le duc d'Albe n'avait rien fait.

Ce général, après la défaite du prince d'Orange et de son parti, se rendit à Bruxelles, où, dans une entrée solennelle, il étala les trophées de la guerre civile. Bien plus, pour perpétuer le souvenir de ses victoires, du canon pris à Jemmingen (*ex ære captivo*) il se fit ériger lui-même une statue de bronze. Dans une attitude menaçante, il foulait aux pieds les signes de la rébellion et deux figures abattues qui représentaient le peuple et la noblesse. Ce monument du plus insolent orgueil s'éleva sur la place d'armes d'Anvers, où les Flamands contemplèrent avec indignation cet emblème trop véritable de leur servitude et de leur misère. Une amnistie générale, publiée en 1569, n'ébranla point leur haine déjà invétérée, et elle s'accrut encore en 1570 par l'établissement d'un impôt sur les meubles, immeubles et marchandises, impôt qui acheva de ruiner le commerce de la Flandre.

Après sa retraite des Pays-Bas, Guillaume avait été obligé de licencier ses troupes, et n'avait conservé de toute son armée qu'un petit nombre de cavaliers. Avec eux, il se joignit aux Allemands que le duc de Deux-Ponts conduisit en France, l'an 1569, au secours du prince de Condé, et assista à la bataille de Jarnac, où le duc fut tué et le prince lâchement assassiné. Ce fut pendant ce séjour en France qu'il se lia d'amitié avec Coligny, dont il mit à profit les conseils pour la délivrance des Pays-Bas. Coligny lui ayant fait remarquer que les Espagnols n'avaient point de marine dans ces provinces, et qu'on pouvait les attaquer sur mer avec avantage, il résolut de suivre ce nouveau plan; et mettant dans ses intérêts les *gueux marins*, il entreprit la guerre maritime contre les Espagnols. Encouragés par le prince d'Orange et par le comte Guillaume de La Marck, des *gueux marins*, au nombre de deux cent cinquante, s'emparèrent par surprise,

en 1572, de la ville de *Briel* dans l'île de Voorn. Cet heureux coup de main fonda la république des Provinces-Unies. La surprise de Briel causa une révolution dans la Zélande. Toutes les villes de cette province, excepté Middelbourg, ouvrirent leurs portes aux insurgés, et leur exemple fut suivi par plusieurs villes de la Hollande. Une assemblée des états de cette dernière province se tint la même année à *Dordrecht*. Le prince d'Orange y fut déclaré stathouder ou gouverneur des provinces de *Hollande*, *Zélande*, *Frise* et *Utrecht*. On convint de ne transiger avec les Espagnols que d'un commun accord, et l'on introduisit l'exercice public de la religion réformée ou du culte de Genève.

Malgré leur faiblesse et leur petit nombre, diverses circonstances semblaient devoir permettre aux insurgés des espérances de succès. Leur cause devenait chaque jour davantage celle du protestantisme, et rentrait ainsi dans les intérêts généraux de la politique du temps. Ils sollicitaient et ils croyaient avoir lieu d'attendre l'assistance des protestans d'Allemagne, de France et d'Angleterre. Mais ceux d'Allemagne avaient des relations de famille ou d'alliance avec les deux branches de la maison d'Autriche. Ils craignaient de compromettre, en protégeant ouvertement Guillaume, les avantages que leur avait assurés la paix d'Augsbourg, et la politique comprimait ou du moins gênait dans leurs cœurs l'élan du zèle religieux. On put croire un moment que la délivrance des Pays-Bas était le but des armemens de la France, et serait le fruit de ses efforts. Trompé par Catherine de Médicis, qui plongeait à dessein les calvinistes dans une fatale sécurité, l'amiral de Coligny fut nommé généralissime d'une armée que la cour feignait de vouloir envoyer en Flandre. Mais tandis que ce héros crédule, enivré d'une joie imprudente, se berçait de nobles illusions, le complot de la Saint-Barthélemy éclata, et les suites de cet horrible attentat privèrent les Flamands des secours qu'ils attendaient. Elisabeth régnait en Angleterre. Ennemie de Philippe et calviniste, cette princesse devait s'intéresser à plus d'un titre à la cause des Provinces-Unies; mais, satisfaite d'avoir rétabli le calme dans son royaume, et principalement appliquée à l'entretenir, elle prenait part aux troubles des autres états plutôt par ses intrigues que par ses armes. Avare

des trésors lentement amassés par sa sévère économie, longtemps elle montrait de loin ses secours avant de les accorder aux besoins de ses co-religionnaires, et se plaisait à faire invoquer ou marchander sa protection. En attendant l'effet incertain de ses promesses, le prince d'Orange s'adressa au Danemarck et à la Suède; mais récemment réconciliés, après des guerres longues et sanglantes, ces deux royaumes s'observaient encore avec trop de défiance et de jalousie pour engager leurs forces dans une guerre lointaine et dans une querelle étrangère. Enfin, abandonné à lui-même, Guillaume chercha dans ses propres ressources et dans son génie les moyens de poursuivre et d'accomplir ses entreprises.

Une nouvelle carrière lui fut ouverte par le rappel du duc d'Albe. L'arrogance avec laquelle ce gouverneur s'était érigé des trophées, avait offensé l'orgueil de Philippe, qui le révoqua en 1572. Ce prince, cachant ses ressentimens sous les dehors trompeurs d'un gracieux accueil, le reçut d'abord avec faveur; mais peu à peu il l'éloigna de la cour, et récompensa par l'exil ses barbares services. Le duc de Medina-Celi fut envoyé pour remplacer le duc d'Albe; mais battu sur les côtes de Hollande, avant d'aborder aux Pays-Bas, et rebuté par cet essai malheureux, il se démit d'une charge dont le début lui était peu honorable avec un empressement moins honorable encore. Don *Louis de Requesens*, grand-commandeur de Castille, lui succéda. C'était un homme doux, humain, magnifique; mais on estimait peu ses talens militaires, depuis que ses conseils timides, s'opposant à l'ardeur de don Juan d'Autriche, avaient failli priver ce jeune prince de l'éclat immortel qu'a répandu sur son nom la glorieuse journée de Lépante. Il eût été plus propre à gouverner un peuple tranquille et soumis qu'à ramener au devoir, par un mélange de fermeté et de douceur, un peuple aigri par quinze ans d'oppression, et accoutumé à la licence par six années de rébellion. On savait que sa modération n'était que de la faiblesse : aussi ses tentatives pour concilier les esprits, et, entre autres, le renversement de la statue du duc d'Albe, ne produisirent aucun effet, et il fallut continuer la guerre. Les succès en furent d'abord variés. Requesens ayant tenté de secourir le port de Middelbourg, que les confédérés assiégeaient depuis deux ans, le prince d'Orange battit la flotte

espagnole, et se rendit maître de la ville (1574). Mais le comte Louis de Nassau et Henri son frère furent tués à la bataille de *Mookerheide*, gagnée par don Sanche d'Avila, l'un des lieutenans du gouverneur.

Un des événemens les plus remarquables de la guerre fut le siége de *Leyde*. Sommés de capituler pour échapper à la famine, les habitans avaient répondu qu'on ne devait point se flatter d'avoir affamé la ville, tant qu'on y entendrait des chiens aboyer, et que, lorsque cette nourriture ou toute autre leur manquerait, il leur resterait encore un bras gauche à manger, tandis que le droit leur servirait à combattre. Ils se défendirent avec cette même fureur désespérée qu'annonçait leur réponse, et enfin, près d'être forcés, ils rompirent les digues qui contenaient l'Yssel et la Meuse, et noyèrent leurs campagnes pour sauver leur ville. Bientôt après, à la gloire des armes Leyde joignit celle des sciences. L'année suivante (1575), au milieu du tumulte de la guerre, les états de Hollande, comme s'ils eussent joui d'une paix profonde, y fondèrent cette université long-temps célèbre entre les grandes académies européennes (1).

Requesens, suivant le système mitoyen qu'il avait adopté, combattait et négociait tour à tour. Mais, d'un côté, les insurgés demandaient une garantie solennelle de leurs droits et de leur existence politique; de l'autre, Philippe II exigeait une soumission absolue. On ne pouvait s'accorder, et des négociations on retournait aux combats. Le pacifique gouverneur gémissait de l'inutilité de ses efforts pour mettre fin aux hostilités, et l'indiscipline de ses troupes achevait de le désespérer. Malgré la richesse de l'Espagne, la solde de l'armée n'était point assurée, d'où il résultait souvent que les soldats mutinés commettaient d'affreux brigandages, ou, refusant de marcher à l'ennemi, faisaient échouer les plans les mieux concertés. Quatre fois ces mouvemens séditieux éclatèrent dans l'armée de Requesens. Affligé de tant de rébellions, et ne recevant point d'argent de Philippe, il succomba enfin au chagrin, au dégoût, au poids des af-

---

(1) Les universités de Groningue et d'Utrecht qui eurent aussi de la célébrité, furent fondées, la première en 1615, et la seconde en 1636.

faires, et mourut en 1576 au siége de Ziric-Zée, dans l'île de Schowen.

Alors tout fut en confusion dans les Pays-Bas. Les troupes espagnoles, mal payées, se livrèrent à tous les désordres dont est capable une soldatesque sans chef et sans discipline; elles pillèrent plusieurs villes, entre autres Anvers et Maëstricht, et saccagèrent tout le plat pays. Dans cette extrémité, le danger commun rapprocha les protestans et les catholiques. Les états-généraux des Pays-Bas, réunis à Bruxelles, proposèrent des négociations au prince d'Orange et aux confédérés de Dordrecht. Elles s'ouvrirent à Gand la même année (1576), et amenèrent un traité d'union générale, conclu sous le nom de *pacification de Gand*, entre les provinces du nord et du midi. On se promit des secours réciproques contre les Espagnols; on jura de les chasser des Pays-Bas, et de ne plus souffrir qu'ils y rentrassent. Tel était l'état des choses, lorsque *don Juan d'Autriche* vint succéder à Requesens (1577).

Ce jeune héros, fils naturel de Charles-Quint, égalait à trente ans la renommée des plus grands capitaines. La réduction des Maures des Alpujarras (1570), et la victoire de Lépante (1571), étaient les titres éclatans de ses talens et de sa gloire. Philippe le haïssait et le craignait secrètement; mais il avait besoin de sa valeur : il le chargea de soumettre les Pays-Bas. A son arrivée, don Juan confirma le traité de Gand par l'édit nommé *perpétuel*, et ses premières démarches n'annoncèrent que des vues impartiales et des intentions pacifiques. Il éloigna même les troupes espagnoles pour complaire aux états-généraux, condescendance étonnante de la part d'un prince belliqueux. Mais la situation dans laquelle il trouva les affaires le força de faire violence à son caractère. Bientôt, désespéré de cet état d'humiliation et d'impuissance, il s'enfuit de Bruxelles, où sa vie même n'était plus en sûreté, surprit Namur, rappela l'armée espagnole qu'il avait dirigée sur l'Italie, et se prépara à tirer vengeance du décret de bannissement dont les états l'avaient frappé depuis sa fuite.

Cependant Guillaume avait été reçu dans Bruxelles, et reconnu gouverneur du Brabant et de Flandre. Mais il y avait trop de seigneurs dans ces contrées : ils furent jaloux du prince d'Orange, et cette jalousie conserva dix provinces à l'Espagne. Le duc d'Arscot, chef du parti catholique, fit pren-

dre la résolution d'appeler l'archiduc *Mathias*, frère de l'empereur Rodolphe II, et de l'opposer à don Juan en qualité de gouverneur-général. On vit alors un prince autrichien et catholique, proche parent de Philippe II, venir se mettre à la tête d'un parti presque tout protestant, contre le chef de sa maison. L'ambition de Mathias n'était, au reste, justifiée par aucune de ces qualités qui font le succès et l'excuse des démarches extraordinaires. Sans talens et sans énergie, il n'eut que les décorations du pouvoir, et n'obtint aucune confiance. La guerre recommença, et le prince d'Orange en fut l'âme. Les états des provinces liguées voyaient alors leurs affaires dans la position la plus favorable. Ils étaient maîtres d'Anvers, de Berg-op-Zoom, de Bréda et de plusieurs autres places importantes. De son côté, don Juan, ayant tiré des recrues d'Allemagne et de la Franche-Comté, avait réuni une armée de vingt mille hommes. A cette force militaire il joignait une bulle pontificale, par laquelle le pape promettait à tous ceux qui suivraient la bannière du prince une pleine rémission de leurs péchés, et sur ses étendards marqués d'une croix il avait inscrit cette devise : *in hoc signo vici Turcas ; in hoc signo vincam hæreticos* (par ce signe j'ai vaincu les Turcs; par ce signe je vaincrai les hérétiques), espérance que la fortune de la guerre confirma et démentit en quelques mois. D'abord victorieux à *Gemblours*, les Espagnols furent ensuite défaits sur les bords du *Diemar;* et bientôt après, don Juan mourut à la fleur de son âge, soit de maladie, soit, comme le prétendent quelques historiens, d'un poison donné par ordre de Philippe II, qui le soupçonnait d'aspirer à la souveraineté des Pays-Bas (1578).

A cet illustre fils de Charles-Quint succéda un petit-fils non moins illustre de ce monarque : c'était *Alexandre Farnèse*, prince de Parme, le même qui vint depuis en France délivrer Paris et combattre Henri-le-Grand, mais dont tous les talens ne purent enfin empêcher la défaite de la ligue et la fondation de la république des Provinces-Unies. Tous ses efforts échouèrent contre les provinces du nord. Mais il sut habilement profiter de la défiance que nourrissait entre ses états et ceux du midi la diversité des opinions religieuses, pour affaiblir la *confédération de Gand*, et faire rentrer sous la souveraineté de l'Espagne l'Artois, le Hainault et la Flandre française (1579).

Grand politique et grand capitaine, il combattait et négociait en même temps. D'un côté, il prenait d'assaut Maëstricht, et répandait la terreur de son nom par le pillage de cette ville et le massacre de ses habitans; de l'autre, il ouvrait des pourparlers à Cologne avec les états-généraux des Pays-Bas, sous la médiation de l'empereur Rodolphe II, du pape et de quelques princes de l'empire. Ces conférences durèrent sept mois; mais ce temps fut consumé, sans rien conclure, en discussions infructueuses qui redoublèrent les animosités.

Cependant le prince d'Orange avait vu de bonne heure que l'union des dix-sept provinces était par elle-même faible et précaire, et il avait formé le plan d'une confédération plus étroite entre celles dont la religion, les mœurs, les intérêts lui paraissaient le plus incompatibles avec la domination espagnole. Telles étaient les provinces maritimes, la Hollande, la Zélande et la Frise, que la puissance de leurs flottes rendait déjà redoutables sur mer, et toutes celles que le culte de Genève unissait dans une même haine contre le culte catholique, et surtout contre l'inquisition. Guillaume, d'ailleurs, ne voyait dans ces provinces personne qui pût entrer en parallèle avec lui pour les richesses, le rang et la naissance, et lui disputer le pouvoir que depuis long-temps il exerçait sans partage, tandis que, dans les autres, il trouvait des rivaux qui, sans l'égaler en mérite, l'égalaient en ambition, et le surpassaient même en crédit. Tous ces motifs concoururent à lui inspirer le dessein d'isoler les provinces du nord du reste des Pays-Bas, et d'en former une république dont il serait le chef. L'acte qui réalisa ce plan d'indépendance fut signé à *Utrecht*, le 23 janvier 1579, entre les provinces de *Hollande*, de *Zélande*, d'*Utrecht*, de *Gueldres* et de *Groningue*. Celles de *Frise* et d'*Ower-Yssel* y accédèrent le 11 juin suivant, et plus tard, plusieurs villes de la Belgique, entre autres Gand, Anvers et Bréda.

Il fut statué que chaque province conserverait ses formes politiques, ses droits et ses usages, et formerait un état particulier, quant à son administration intérieure; mais, pour tout ce qui tenait à la sûreté extérieure, elles devaient réunir leurs forces et concerter leurs mesures en commun. On convint que la guerre, la paix, les impôts ne seraient votés qu'à l'unanimité; le reste, à la majorité des voix. Dans le partage des

pouvoirs, on n'oublia pas le fondateur de la république, ou il ne s'oublia pas lui-même. Soit qu'on ait cru devoir intéresser personnellement le prince d'Orange à la conservation de son ouvrage, soit qu'il ait dicté ou inspiré la résolution qui fut prise en sa faveur, il fut élu stathouder, et les plus brillantes attributions furent attachées à cette dignité. Le stathouder présidait à toutes les cours de justice, pouvait faire grâce aux criminels, choisissait les magistrats des villes parmi quelques candidats qu'on lui présentait, envoyait et recevait des ambassades, veillait à l'exécution des décrets portés par la république. Guillaume fut aussi nommé capitaine et amiral-général, avec le commandement des forces de terre et de mer. Ces deux places et celle de stathouder devinrent depuis comme inséparables. Jusqu'alors les rebelles avaient mis le nom du roi à la tête de leurs ordonnances, et avaient voulu tenir à leur souverain, du moins par cette formalité. Ils cessèrent de l'observer depuis 1579. Cependant la déclaration d'indépendance des provinces confédérées n'eut lieu qu'en 1581. Elle fut leur réponse à l'édit par lequel, en 1580, Philippe II avait proscrit le prince d'Orange, *hérétique et apostat, peste de la chrétienté, ennemi de tout le genre humain, vrai Caïn et vrai Judas*, et avait promis, *sur sa parole royale, vingt-cinq mille écus d'or, le pardon de tout crime antérieurement commis, et des lettres de noblesse à tout sujet ou étranger assez généreux de cœur et assez affectionné au service du roi et au bien public pour ôter la vie à ce méchant traître.*

Tandis que les sept Provinces-Unies bravaient avec leurs propres forces la puissance et la vengeance de l'Espagne, les dix autres, ayant renvoyé l'archiduc Mathias, appelèrent de nouveau un prince étranger pour les protéger. A la persuasion même du prince d'Orange, qui se flattait de régner sous le nom d'un jeune prince sans expérience, elles déférèrent la souveraineté des Pays-Bas à *François*, duc d'*Alençon*, frère de Henri III. Le duc passa en Flandre avec dix mille fantassins et quatre mille chevaux, fit lever le siége de la ville de Cambrai, vivement pressée par Alexandre Farnèse, s'empara de Cateau-Cambrésis, interrompit le cours de ses succès par un voyage en Angleterre, où le retint quelque temps l'espoir d'épouser Elisabeth, et enfin se rendit à Anvers, où il prit possession de ses nouveaux états, après avoir juré de respec-

ter leurs priviléges. Au milieu des fêtes de cette solennité, un Espagnol, nommé Jauregui, attenta aux jours du prince d'Orange, et l'atteignit d'un coup de pistolet (1582). La blessure ne fut point mortelle. Dans les premiers momens de trouble, on soupçonna le duc d'Alençon d'être l'instigateur du crime, et on arrêta tous les Français. Mais Guillaume, en ordonnant de les relâcher, se hâta de rendre hommage à leur innocence. Cependant les conseillers du duc d'Alençon lui persuadèrent de se mettre en état de ne plus craindre désormais les caprices d'un peuple ombrageux et inconstant, et d'assurer son autorité en se rendant maître par surprise des places les plus importantes (1). L'exécution du complot fut fixée au 18 janvier 1583. La tentative réussit sur Dunkerque, Dundermonde, Dixmude, Alost et Menin, mais elle échoua sur Bruges, Ostende et Anvers. Enfin, pressé, d'un côté, par Alexandre Farnèse, et de l'autre haï des peuples, le duc repassa en France, où le chagrin abrégea ses jours (1584).

La même année, Guillaume fut assassiné à *Delft*. Un Franc-Comtois, nommé Balthasard Gérard, poussé en même temps par ce faux zèle qui fut le fléau de ces temps malheureux, et par l'espoir de gagner la récompense promise au meurtrier du prince d'Orange, le tua d'un coup de pistolet au sortir de table (10 juillet). Il expira en présence de son épouse, l'infortunée Louise de Coligny, que sa destinée condamnait à être témoin du meurtre de son second mari, après avoir vu, lors du massacre de la Saint-Barthélemy, la fin tragique de son père, et de Téligny, son premier époux.

Guillaume n'était pas un Washington, un de ces héros vé-

---

(1) « Le peuple, croyant que cet assassinat vint des François, s'estant « mis tumultuairement en armes, il se mit à crier *qu'il falloit tuer tous « ces massacreurs des nopces de Paris, qui n'estoient venus à Anvers que pour en faire autant ;* et passa l'esmeute si avant, que Monsieur luy-mesme, ne croyant pas demeurer en seureté dans son logis, fut « contraint, par le conseil des siens, de se retirer dans celuy du prince « d'Orange; et encore que peu après, lorsque l'on sceut au vray les au- « theurs d'un tel attentat, tout cela fut appaisé, et que ceux de la ville « vinssent faire des excuses à Monsieur, de ce qui s'estoit dit et fait en icelle « sur une telle alarme; il en demeura néantmoins tellement ulcéré, que, « dès cette heure-là, il résolut de s'en rendre maistre absolu. » (*Mémoires de Sully*.)

ritablement généreux, qui ne demandent point à la patrie le prix du sang versé pour elle, et qui se contentent du titre de libérateurs. Long-temps il avait servi la tyrannie avant de lui déclarer la guerre, et les mécontentemens de son ambition trompée entrèrent dans les motifs qui l'armèrent contre la domination espagnole. Il eut le tort de plier sans cesse sa religion aux intérêts de sa grandeur et aux desseins de sa politique. Né protestant, il embrassa la religion catholique pour obtenir les faveurs de Charles-Quint; puis il l'abjura pour gagner la confiance des peuples rebelles à Philippe II. Il travailla toujours pour lui-même autant que pour ses concitoyens. Quand il fut assassiné, il était près d'être déclaré comte de Hollande. Les conditions de cette nouvelle dignité avaient déjà été stipulées par toutes les villes, excepté par Amsterdam et Gouda. Enfin, son patriotisme ne fut point désintéressé, si même on peut croire à son patriotisme. Mais, quel que soit le sentiment qui l'ait animé, le désir d'affranchir son pays ou le soin de sa propre élévation, son génie sauva la Hollande, et fit sortir, pour ainsi dire, du sein des mers cette république des Provinces-Unies, qui, toute prête à se replonger dans l'Océan plutôt que de rentrer sous le joug espagnol, devait montrer au monde ce que peuvent l'union, la constance et la ferme résolution d'être libre. Comme politique et comme capitaine, Guillaume ne redoute aucun parallèle; mais son premier titre de gloire est peut-être d'avoir opposé une modération inaltérable aux lâches fureurs de ses ennemis, et de n'avoir jamais effrayé de la crainte des représailles celui qui proscrivait sa tête et le désignait aux coups des assassins.

Au moment de sa mort, le comte de Buren, son fils aîné, étant prisonnier à Madrid, *Maurice*, son second fils, fut reconnu stathouder par les états de Hollande et de Zélande, et bientôt après par les sept provinces. Malgré sa jeunesse, Maurice fut pour le duc de Parme un rival toujours à craindre et souvent heureux. Cependant, à la faveur de la consternation répandue d'abord dans les Pays-Bas par la mort du prince d'Orange, les Espagnols reprirent plusieurs villes, Bruxelles, Gand, Malines, Nimègue, Anvers. Farnèse s'empara de cette dernière place en faisant une digue sur le fleuve profond et rapide de l'Escaut, et en renouvelant un exemple donné autrefois par Alexandre au siége de Tyr, et que le cardinal de

Richelieu suivit depuis au siége de La Rochelle. Ces succès des Espagnols achevèrent de dissoudre la confédération générale, et l'union particulière d'Utrecht entre les sept provinces du nord fut seule maintenue.

Les états alarmés offrirent au roi de France, Henri III, la souveraineté d'une partie des Pays-Bas, s'il voulait les secourir contre l'Espagne. Déjà ses faibles mains ne pouvaient soutenir les rênes de son royaume : il rejeta les offres des Flamands. Ils s'adressèrent alors à Elisabeth (1585). Elle refusa d'accepter la souveraineté, de peur de s'exposer au reproche d'usurpation; mais elle conclut avec les états une ligue défensive, et leur envoya six mille hommes sous le commandement du comte de *Leycester*, après avoir exigé que les ports de Flessingue, de Ramekens et de Briel fussent engagés à l'Angleterre pour prix de sa protection. Maurice eut quelque temps un supérieur dans Leycester, comme son père en avait eu dans le duc d'Alençon et dans l'archiduc Mathias. Le comte prit le titre et le rang de gouverneur-général, et les états, avec un empressement dont les périls de l'Union ne justifiaient pas entièrement l'imprudence, lui abandonnèrent une autorité dictatoriale. C'en était fait de la liberté des Provinces-Unies, si Elisabeth eût choisi un général plus habile; mais les fautes, la mauvaise conduite et les injustices de Leycester forcèrent la reine de le rappeler en 1587.

L'une des conséquences les plus importantes de l'alliance de la république et de l'Angleterre fut d'engager celle-ci dans une guerre ouverte avec l'Espagne. Offensé par les entreprises maritimes auxquelles Elisabeth encourageait ses sujets contre les colonies espagnoles, irrité de l'assistance, d'abord secrète, et bientôt publique, que cette reine avait accordée aux insurgés, Philippe II se livra follement à l'espoir de conquérir l'Angleterre, et crut voir dans l'exécution de ce dessein le moyen le plus efficace de mettre un terme à l'insurrection des Pays-Bas. Mais sa *flotte invincible*, partie au mois de juillet 1588, fut détruite au mois d'octobre suivant; et tous les efforts de Philippe, pour effacer ce grand désastre, n'amenèrent que de nouveaux revers. Elisabeth continua la guerre avec succès contre l'Espagne jusqu'à la fin de son règne, et contribua ainsi puissamment à consolider l'indépendance de la Hollande.

D'autres événemens favorisèrent aussi l'établissement de la

république, et l'associèrent promptement à tous les intérêts de la politique européenne. Philippe II, dans le même temps qu'il avait à combattre l'Angleterre et les Pays-Bas, ayant embrassé le parti de la ligue et des Guises contre Henri IV, se vit forcé plusieurs fois d'envoyer le duc de Parme en France avec la plus grande partie des troupes que ce général avait sous ses ordres. La mort de Farnèse, arrivée en 1592, après deux brillantes campagnes, fut encore plus fatale aux Espagnols que tant de diversions imprudentes. Dès-lors l'Espagne n'eut plus à opposer à Maurice de général qui méritât de combattre contre lui. Enfin, Henri IV étant rentré dans sa capitale, et rétabli sur le trône de ses pères, déclara la guerre à l'Espagne, et s'allia solennellement aux Hollandais. L'archiduc *Ernest d'Autriche*, qui avait remplacé Farnèse, était mort en 1594. Son frère *Albert* lui succéda; mais ce prince soutint avec plus d'habileté que de succès une lutte inégale, et ses talens ne purent empêcher les progrès des confédérés. La paix de Vervins, qui, le 2 mai 1598, réconcilia la France et l'Espagne, priva les Hollandais d'un puissant allié; mais la république avait pris assez de consistance pour se soutenir désormais par ses propres forces. Peu de temps avant sa mort (1598), Philippe lui-même sembla reconnaître son impuissance (1), en donnant les Pays-Bas pour dot à sa fille Isabelle-

(1) Le résultat de la lutte entre le souverain de tant d'états et la petite république des Sept-Provinces semble tenir du prodige. Cependant plusieurs circonstances se réunirent pour faire échouer le roi d'Espagne et triompher les Hollandais. Ils étaient perdus sans ressource, si Philippe II les eût accablés de tout le poids de sa puissance; mais son ambition, l'obligeant à diviser ses forces, vint elle-même au secours de ses ennemis. Cette politique ruineuse, qui lui fit soudoyer des traîtres dans toutes les cours de l'Europe, l'appui qu'il accordait à la ligue de France, le soulèvement des Maures de Grenade, la conquête du Portugal et la construction du magnifique palais de l'Escurial, dissipèrent insensiblement des trésors qui paraissaient inépuisables, et lui ôtèrent les moyens de poursuivre avec vigueur ses opérations militaires dans les Pays-Bas. Les troupes allemandes et italiennes se révoltèrent plusieurs fois, faute de solde, et ravagèrent les provinces mêmes qui lui étaient restées fidèles. Enfin, son expédition d'Angleterre, pour laquelle, semblable à un joueur désespéré, il risqua toutes les ressources de ses vastes états, acheva de l'affaiblir, et la mer engloutit, avec la fameuse armada, les tributs des deux Indes et l'élite des vieilles bandes espagnoles. L'entretien et le recrutement de ses troupes

Claire-Eugénie, qui épousa l'archiduc Albert. Cependant la guerre continua sous le règne de Philippe III, son successeur.

---

devenaient chaque année plus difficiles dans des contrées dépeuplées par une longue guerre. Quant à l'Espagne elle-même, épuisée par un demi-siècle de combats et par les émigrations de ses peuples dans le Nouveau-Monde, elle ne pouvait fournir que peu de soldats.

La situation des insurgés était différente. Ils avaient pour auxiliaires tous ceux qui, pour fuir la cruauté du duc d'Albe, désertaient les Pays-Bas méridionaux, tous ceux que la guerre des huguenots bannissait de France, tous ceux que l'intolérance religieuse chassait des autres parties de l'Europe. L'enthousiasme qu'inspire une doctrine nouvelle, le désir de la vengeance, la faim, la misère sans espoir, attiraient sous leurs étendards des aventuriers de toutes les contrées. Aussi l'armée hollandaise était au complet, sans qu'il fût nécessaire d'enlever des bras à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, et à cette pêche immense sur laquelle l'état perçut dès 1604 près de cinq millions de florins; et à l'époque même où la nouvelle république combattait encore pour son existence, elle étendait déjà son empire au-delà des mers, et jetait les fondemens de sa domination dans les Indes orientales.

Si, d'un côté, la cause des Provinces-Unies était devenue celle de tous les religionnaires de l'Europe, de l'autre, il semblait que l'intérêt commun de tous les princes, et surtout des princes catholiques, fût de défendre leur autorité en protégeant celle de leur voisin contre des sujets rebelles. Mais, en cette occasion, la jalousie qu'excitait l'Espagne l'emporta sur cette sympathie politique, et les premières puissances de l'Europe embrassèrent ouvertement ou tacitement la cause de la liberté.

Enfin, dans tout le cours de la guerre, les insurgés agirent avec plus de suite et d'ensemble que leur ennemi. L'autorité royale, dans les Pays-Bas, avait passé cinq fois en des mains différentes, avant que les Hollandais eussent perdu leur premier chef. Marguerite de Parme, le duc d'Albe, Requesens, don Juan d'Autriche, Alexandre Farnèse, donnèrent au gouvernement ou à la guerre autant de directions opposées, tandis que le plan de la rébellion resta invariable dans la seule tête qui l'avait conçu. L'emploi que l'on fit toujours des moyens opposés à ceux qu'exigeaient les circonstances nuisit grandement à la cause du roi. Au commencement des troubles, quand ses forces évidemment supérieures à celles des mécontens pouvaient, par une action prompte, énergique et bien soutenue, étouffer la révolte naissante, on abandonna le gouvernement à l'indécision et à la timidité d'une femme; puis, quand la sédition eut éclaté, que jusqu'à un certain point les forces se balancèrent, et qu'une sage indulgence eût pu seule empêcher la guerre civile, alors fut revêtu de l'autorité l'homme à qui l'indulgence était le plus étrangère.

Telles sont les causes principales par lesquelles peuvent s'expliquer, malgré l'étonnante disproportion des forces, la résistance et le triomphe de la république des Sept-Provinces. (Voyez Schiller, *Histoire du soulèvement des Pays-Bas.*)

En 1600, Maurice vint assiéger *Nieuport* avec une nombreuse armée. On livra deux batailles en un jour près de cette ville. L'archiduc Albert, vainqueur le matin, fut vaincu le soir, perdit douze mille hommes tués ou prisonniers, et fut blessé dangereusement. En 1601, il investit la ville d'*Ostende*, qui fut attaquée et défendue avec une égale opiniâtreté : elle ne capitula qu'en 1604, après un siége de trois ans et trois mois, qui avait coûté quatre-vingt mille hommes aux Espagnols et soixante mille aux Hollandais. Les Espagnols furent redevables de cette conquête à Spinola, qui alors fut fait généralissime de leurs armées de terre et de mer dans toute la Flandre, mais qui ne put exécuter de grandes choses, parce que ses troupes manquaient souvent de solde. Un combat naval, livré en 1607 dans le détroit de *Gibraltar*, et dans lequel furent tués les deux amiraux ennemis, Heemskerk et Jean Alvarès d'Avila, fut le dernier événement de la guerre. Des négociations s'ouvrirent la même année entre l'Espagne et les Provinces-Unies; elles se prolongèrent durant deux années. Enfin, lassée de tant de vains efforts, mais ne voulant pas renoncer formellement à ses titres de propriété, l'Espagne consentit, en 1609, à une *trève de douze ans*, et dès ce moment l'indépendance de la république fut reconnue, au moins implicitement.

La guerre était pour Maurice une source de gloire et de puissance. C'était contre ses vœux que la paix avait été conclue, et il en avait conservé un vif ressentiment contre *Barnevelt*, grand-pensionnaire de Hollande, dont les conseils éclairés l'avaient emporté sur son crédit et sur l'opposition fanatique des prédicans qui ne voulaient ni paix ni trève avec les papistes. Les efforts patriotiques de Barnevelt et de ses amis pour affaiblir l'autorité du stathouder, qu'ils soupçonnaient, non sans raison, d'aspirer à la souveraineté, achevèrent d'irriter le prince d'Orange. Il résolut de perdre un homme qui l'avait pénétré, et dont la vie était un obstacle à ses projets ambitieux. Une querelle théologique lui en fournit l'occasion. *Arminius*, professeur de l'université de Leyde, enseignant sur la prédestination et la grâce une doctrine qui tendait à mitiger celle de Calvin, *Gomar*, autre professeur, rigide calviniste, le déféra au synode de Rotterdam. L'affaire fut renvoyée devant les états-généraux, qui adoptèrent le parti de la tolérance. C'était dans le fond se déclarer pour les ar-

miniens (1). La querelle ne fut point terminée, et troubla encore plusieurs années la tranquillité des Provinces-Unies. En 1618, on assembla à Dordrecth, pour la juger de nouveau, un synode composé des députés de presque toutes les églises calvinistes de l'Europe, et dont les décrets ont depuis été regardés dans l'Eglise dominante des Provinces-Unies comme l'unique règle selon laquelle il soit permis d'entendre et d'expliquer l'Ecriture sainte. Il prononça en faveur des gomaristes. Maurice se déclara pour eux, et, sous prétexte de faire exécuter les décrets de l'assemblée contre leurs adversaires, il parcourut, l'épée à la main, les sept Provinces-Unies, et y destitua, emprisonna, exila tout ce qu'il avait intérêt de trouver arminien. Enfin, il fit arrêter Barnevelt, malgré les remontrances des états, l'accusa d'une prétendue conspiration contre la sûreté de la république, et, l'an 1619, ce vieillard, respectable par son âge et par ses services, ce patriote à qui la Hollande devait, avec la trève de douze ans, son existence politique, et qui, plus récemment (1616), par le rachat de Flessingue, de Briel et de Ramekens, avait effacé la dernière trace de dépendance étrangère qui attristât encore son pays, porta sa tête sur l'échafaud qu'arrosa bientôt après le sang d'un de ses fils (2). Maurice fut cruel inutilement. L'indignation publique et d'invincibles obstacles l'écartèrent de la souveraineté. Les gomaristes, sur lesquels il avait compté, montrèrent peu de reconnaissance. La France, qui regardait la république comme son ouvrage, déclara qu'elle protégerait sa liberté. L'électeur palatin, neveu du stathouder, et qui devait le soutenir, appelé par la rébellion au trône de Bohême, fut chassé même de ses états héréditaires, et chercha un asile en Hollande. Ainsi furent confondues toutes les espé-

(1) Les *arminiens* furent aussi appelés *remontrans*, à cause d'une *remontrance* qu'ils adressèrent aux états de Hollande. Les *gomaristes* ayant, de leur côté, présenté un mémoire contre celui des arminiens, en reçurent le nom de *contre-remontrans*.

(2) Deux autres patriotes, l'illustre Grotius, pensionnaire ou premier conseiller de Rotterdam, et Hogerbeets, pensionnaire de Leyde, avaient été arrêtés en même temps que Barnevelt. Ils furent dépouillés de leurs biens et condamnés à une prison perpétuelle. On les enferma au château de *Lœvestein*, dont le nom a servi depuis à désigner le parti opposé au prince d'Orange.

rances du prince d'Orange, juste châtiment d'une ambition barbare, qui, pour s'assouvir, ne craignit pas d'immoler la vertu et de répandre le sang innocent.

La guerre qui se renouvela, en 1621, à l'expiration de la trêve et au commencement du règne de Philippe IV, rouvrit à Maurice la carrière de gloire que la paix lui avait fermée. Spinola commandait les Espagnols. Les deux généraux, dans une guerre de tactique et de siéges, déployèrent des talens militaires qui attirèrent les regards de l'Europe. Maurice étant mort sans postérité en 1625, son frère *Frédéric-Henri* hérita de ses biens et de ses dignités. Il eut, pendant quatre ans, dans Spinola un adversaire digne de lui; mais ce général fut rappelé de Flandre en 1629, et envoyé en Italie. Après son départ, les affaires des Espagnols tombèrent dans un fâcheux état sous le comte de Berghen, qui lui succéda, et qui trahit l'Espagne en 1635. Mais l'événement le plus favorable à la république fut la guerre qui éclata en 1635 entre la France et l'Espagne, et qui fut suivie d'une alliance étroite entre la France et les états-généraux. Déjà les Hollandais avaient conclu avec Louis XIII le traité de *Compiègne* en 1624, et celui de *La Haye* en 1630, par lesquels la France s'obligeait à leur fournir des subsides, mais ne leur promettait point encore le secours de ses armes. Une alliance plus intime fut signée à *Paris* le 8 février 1635. On convint par ce traité d'un partage des Pays-Bas espagnols entre les deux puissances, et on s'engagea à ne faire ni paix ni trêve que d'un commun consentement. Bientôt après, des troupes françaises entrèrent dans les Pays-Bas, sous les ordres des maréchaux de Châtillon et de Brézé. Ces deux généraux gagnèrent, le 20 mai 1635, sur les Espagnols la bataille d'*Avein* dans le Luxembourg, à la suite de laquelle ils firent leur jonction avec le prince d'Orange près de Maëstricht. On s'attendait aux plus grands succès de la part des armées combinées; mais le défaut de subsistances fit périr par la faim et par les maladies un nombre considérable de Français. Les campagnes suivantes ne furent pas plus brillantes, et se réduisirent, pour la plupart, à des siéges. On a soupçonné les Hollandais d'avoir mis à dessein de la lenteur dans leurs opérations, afin de conserver les Pays-Bas aux Espagnols, dont le voisinage leur paraissait désormais moins redoutable que celui de la France.

Enfin, au mépris du traité de Paris, les états-généraux conclurent, le 30 janvier 1648, à *Munster* en Westphalie, leur paix particulière avec l'Espagne. Par le traité, Philippe IV reconnut les Provinces-Unies comme des états libres et indépendans; il leur abandonna toutes les places dont elles étaient en possession dans le Brabant, la Flandre et le pays de Limbourg, nommément Bois-le-Duc, Berg-op-Zoom, Breda et Maëstricht, de même que leurs conquêtes, dans les Indes orientales et occidentales, en Asie, en Afrique et en Amérique. On leur accorda, en outre, la fermeture de l'Escaut; ce qui consomma la ruine de la ville d'Anvers et de tout le commerce maritime des Pays-Bas espagnols.

Grand capitaine comme ses deux prédécesseurs, Frédéric-Henri avait dignement soutenu l'édifice élevé par leurs talens et leurs exploits. Mais il ne vit pas le traité qui en sanctionna l'existence et en assura la durée. Il était mort en 1647, laissant à son fils Guillaume II le soin d'assurer, par une paix solide et solennelle, l'ouvrage de soixante-dix années de guerre, l'émancipation de la Hollande. Le nouveau stathouder survécut peu à ce grand événement. Il fut enlevé en 1650 par une mort prématurée, huit jours avant la naissance de son unique fils, qui fut depuis le célèbre Guillaume III. (Voyez ci-dessous, 4e période, chap. I, section II.)

Colonies hollandaises (1595—1648).

Dans le cours du seizième siècle, les Portugais avaient fondé aux Indes un vaste empire; mais leurs colonies, mal administrées, étaient tombées promptement en décadence. Les vice-rois, qui changeaient ordinairement tous les trois ans, ne songeaient qu'à profiter de ce court intervalle pour faire une fortune rapide. Les employés civils et militaires avaient la liberté de commercer pour leur propre compte, et il en résulta de nombreux abus qui dégénérèrent en monopole. Enfin, la justice était vénale et corrompue. Tous ces vices minaient sourdement les colonies portugaises, quand la conquête du Portugal par Philippe II, en 1580, acheva de les ruiner. L'alliance qu'elles conclurent, en 1581, avec l'Espagne, loin de leur procurer les secours qu'elles en avaient espérés, ne fit qu'aggraver leur situation, en leur donnant pour ennemis tous

les ennemis des Espagnols. Ces derniers, qui possédaient déjà de si vastes régions dans le Nouveau-Monde, avaient occupé en 1564 les *Philippines*, et s'étaient emparés en 1572 de l'île de *Luçon*, où ils avaient fondé la ville de Manille. Joignant à ces acquisitions récentes les colonies portugaises, ils semblaient pouvoir prétendre à l'empire exclusif des Deux-Indes et des mers qui les séparent, lorsque les Hollandais devinrent pour eux des concurrens redoutables.

Dès l'an 1590, les Hollandais avaient une marine florissante qui déjà plus d'une fois avait humilié la marine espagnole. Leurs vaisseaux faisaient alors ce qu'ils ont toujours fait depuis, le commerce de commission; ils se chargeaient des marchandises d'une nation pour les porter à l'autre. Ils fréquentaient à cet effet le port de Lisbonne, où, achetant les productions des Indes, ils les revendaient dans toute l'Europe. Philippe II, devenu maître du Portugal, défendit, en 1594, à ses nouveaux sujets toute relation avec ses ennemis. Cette interdiction, par laquelle il croyait affaiblir les Hollandais, accrut au contraire leur puissance : ils résolurent d'aller chercher les richesses de l'Inde à leur source. Des négocians d'Amsterdam formèrent en 1595 une association, sous le nom de *Compagnie des pays lointains*, et Cornélius Hootman conduisit aux Indes la première escadre hollandaise. Il reconnut les côtes d'Afrique et du Brésil, s'arrêta à Madagascar, relâcha aux Maldives, visita les îles de la Sonde, et fit alliance avec le principal souverain de Java. Les Portugais lui suscitèrent des ennemis ; il sortit vainqueur de plusieurs combats, et revint avec sa petite flotte en Hollande, rapportant peu de richesses et beaucoup d'espérances. D'après sa relation, les négocians d'Amsterdam conçurent le projet d'un établissement à Java qui leur donnerait le commerce du poivre, les approcherait des îles où croissent des épiceries plus précieuses, et pourrait leur faciliter l'entrée de la Chine et du Japon. Van Neck, chargé en 1598 de cette expédition importante, partit avec huit vaisseaux. Les Javanais permirent aux Hollandais de faire le commerce dans leur île. Van Neck établit aussi des comptoirs dans plusieurs des Moluques, dont les Hollandais se rendirent maîtres quelques années après (en 1603 et 1604). Le succès de ce voyage excita une émulation nouvelle : il se forma des sociétés dans la plupart

des villes commerçantes des Provinces-Unies. Mais bientôt ces associations s'étant trop multipliées, et se nuisant les unes aux autres, les états-généraux les réunirent, l'an 1602, en une seule, sous le nom de *Compagnie des Grandes-Indes*. On lui conféra le monopole du commerce hollandais au-delà du cap Magellan, et le droit de battre monnaie, de faire la paix ou la guerre avec les princes d'Orient, de bâtir des forteresses, de choisir les gouverneurs, d'entretenir les garnisons, et de nommer les officiers de police et de justice. Le fonds de la compagnie s'éleva dès le principe à six millions et demi de florins. L'administration suprême des affaires fut confiée, en Hollande, à un conseil de dix-sept directeurs choisis eux-mêmes dans le grand conseil, composé de soixante membres. Aux Indes, on nomma, depuis l'année 1610, un gouverneur-général pour l'administration civile et militaire, assisté d'un conseil supérieur, dans le sein duquel on choisissait toujours les gouverneurs particuliers et le gouverneur-général.

Cette compagnie, sans exemple dans l'antiquité, modèle de toutes celles qui l'ont suivie, commençait avec des avantages considérables et devint bientôt une grande puissance. Aussitôt après son établissement, elle fit partir pour les Indes quatorze vaisseaux, sous les ordres de l'amiral Warwick, que les Hollandais regardent comme le fondateur de leur commerce et de leurs colonies dans l'Orient. Il bâtit un comptoir fortifié dans l'île de *Java*, un autre dans les états du roi de *Johor*, et conclut des alliances avec plusieurs princes du *Bengale*. Les Hollandais se conduisirent partout avec modération, et profitèrent habilement de la haine que les vexations des Portugais avaient excitée dans ces contrées. En 1607, ils s'emparèrent d'*Amboine* et de *Tidor;* la même année, ils cherchèrent à s'ouvrir les ports du vaste empire de la *Chine*, dont les Portugais leur firent refuser l'entrée. Ils tournèrent alors leurs vues du côté du *Japon :* des navires de la compagnie y furent reçus en 1609. Les Portugais, qui y commerçaient concurremment avec eux, en ayant été exclus en 1638, les Hollandais ne furent point, à la vérité, enveloppés dans cette disgrâce; mais, en 1641, ils perdirent la liberté et les priviléges dont ils avaient d'abord joui dans le Japon; et depuis, ils n'y furent plus admis qu'avec des précautions humiliantes, que l'amour du gain a pu seul leur

faire supporter. En 1624, ils avaient été appelés dans l'île de *Formose*, qui, quoique située à trente lieues seulement de la Chine, n'était point alors soumise à cet empire. Ils y fondèrent une colonie qui devint en peu de temps très-florissante, mais qui leur fut enlevée en 1662 par les Chinois. Ils prirent sur les Portugais *Pontogale* et *Negombo* dans l'île de *Ceylan* en 1640 et 1644; *Malaca*, dans la presqu'île de ce nom, en 1641; mais leur principal établissement fut dans l'île de *Java* : ils l'occupèrent dès 1618. Le roi de Jacatra, capitale de l'île, ayant voulu les chasser de cette ville où ils avaient un comptoir fortifié, ils assiégèrent, prirent et ruinèrent Jacatra, et bâtirent à la place *Batavia*, qui devint le centre de leur commerce dans les Indes, où ils agrandirent encore considérablement leur domination depuis l'époque du traité de Westphalie, ainsi que nous le verrons dans la période suivante.

Quant à leurs conquêtes en Amérique, elles furent moins étendues et moins durables. En 1621 ils créèrent une compagnie des Indes occidentales, dont ils espéraient les mêmes succès en Afrique et en Amérique qu'avait eus en Asie celle des Indes orientales. Les opérations de la nouvelle société commencèrent par l'attaque du Brésil. Quelques navigateurs hollandais avaient hasardé d'y aller, malgré la loi qui en interdisait l'entrée aux étrangers, et offrant leurs marchandises à meilleur marché que celles qui venaient de la métropole, ils avaient été accueillis favorablement. On avait su par eux que le Brésil était dans une espèce d'anarchie; que la domination étrangère y avait étouffé tout patriotisme; que l'intérêt personnel y avait corrompu toutes les âmes; que les soldats étaient devenus marchands; qu'on avait oublié jusqu'aux premières notions de la guerre, et qu'en se présentant avec des forces un peu considérables, on ferait aisément la conquête de cette riche région. En 1624, Jacob Willekens, chargé par la compagnie de cette entreprise, s'empara presque sans coup férir de la ville et de la province de San-Salvador. En 1626, une nombreuse expédition partit des ports d'Espagne et de Portugal pour réparer ce désastre. L'archevêque de San-Salvador lui avait préparé un succès facile. A la tête de quelques troupes qu'il avait ralliées, ce prélat belliqueux avait repoussé et enfermé les Hollandais dans la place, et

la flotte hispano-portugaise ne servit, après leur capitulation, qu'à les transporter en Europe.

Les succès que la compagnie avait sur mer la dédommagèrent de cet échec. Ses vaisseaux ne rentraient jamais dans les ports que chargés des dépouilles des Portugais et des Espagnols. En treize ans de temps elle arma huit cents navires, dont la dépense montait à 90,000,000 de livres. Ils en prirent cinq cent quarante-cinq à l'ennemi, qui, avec les marchandises qu'ils portaient, furent vendus 180,000,000 de livres. Le dividende ne fut jamais au-dessous de vingt pour cent et s'éleva souvent à cinquante. Cette prospérité, dont la guerre était la base, mit la compagnie en état d'attaquer de nouveau le Brésil. Au commencement de 1630, l'amiral Henri Lonk, avec quarante-six vaisseaux de guerre touche à la côte de Fernambuc, et soumet cette riche province après plusieurs sanglans combats. Les troupes qu'il y laisse en partant subjuguent dans les années 1633, 1634 et 1635 les contrées limitrophes. La compagnie, animée par ces succès, résout la conquête du Brésil entier (1637), et en charge Maurice de Nassau qui, malgré la vigoureuse résistance des Portugais, achève de réduire toutes les côtes qui s'étendent depuis San-Salvador jusqu'à l'Amazone. Mais en 1640, le Portugal ayant secoué le joug de l'Espagne, le nouveau roi Jean de Bragance, s'unissant à tous les ennemis des Espagnols, conclut avec les Provinces-Unies, en 1641, un traité d'alliance offensive et défensive pour l'Europe, et une trêve de dix ans pour les Deux-Indes. Les Portugais du Brésil ne purent attendre l'expiration de la trêve pour essayer de reconquérir leur liberté : en 1645, ils se soulevèrent sous la conduite d'un négociant, Juan Fernandez de Viera. Il obtint de brillans succès, au milieu desquels il reçut du roi de Portugal l'ordre de s'arrêter. Il désobéit, et continua la guerre avec tant de bonheur, qu'il consomma en quelques années la ruine des Hollandais; et le petit nombre de ces républicains qui échappèrent au fer et à la famine, évacuèrent le Brésil par une capitulation en 1654. La paix que les Provinces-Unies signèrent quelques mois après avec l'Angleterre paraissait devoir les mettre en état de recouvrer cette importante possession. La république et la compagnie trompèrent l'attente universelle. Le traité qui, en 1661, termina

les divisions des deux puissances rivales, assura la propriété du Brésil entier au Portugal, qui s'engagea de son côté à payer aux Provinces-Unies huit millions en argent ou en marchandises. Ainsi sortit des mains des Hollandais une conquête qui, sous leur administration éclairée, pouvait devenir la plus riche colonie du Nouveau-Monde.

CHAPITRE III.

ANGLETERRE, ÉCOSSE (1558—1649).

SECTION PREMIÈRE.

Depuis l'avénement d'Elisabeth jusqu'à la fuite de Marie Stuart en Angleterre (1558—1567).

Élisabeth succéda le 17 novembre 1558 à sa sœur Marie, morte sans postérité.

La nouvelle reine, quoique déterminée à rétablir la religion protestante, publia d'abord un édit par lequel elle maintenait jusqu'à nouvel ordre le service divin dans la même forme où il était à la mort de Marie, et permettait seulement de réciter les prières et les offices en langue vulgaire. Elle fut même sacrée par un évêque catholique le 15 janvier 1559. Mais, quelques jours après, le parlement recomposé au gré de ses desseins, rapporta les statuts passés sous le dernier règne en faveur de l'ancienne croyance, et fit revivre la plupart des actes de Henri VIII, qui dérogeaient à l'autorité du pape, ainsi que les statuts d'Edouard VI en faveur du service réformé. La reine, comme *gouvernante suprême de l'Eglise*, fut autorisée à réprimer toute hérésie qui troublerait le culte adopté comme religion de l'état, et investie du droit d'établir ou d'abolir les réglemens canoniques, de décider de tous les points de discipline, de régler la liturgie, de nommer aux évêchés, etc. On lui reconnut la faculté de confier l'exercice

de son autorité spirituelle à tels commissaires, laïques ou ecclésiastiques, qu'elle jugerait à propos de choisir. C'est l'origine de la cour de *haute commission* qui exerça dans la suite une juridiction arbitraire, si dangereuse à la liberté civile. Tous les évêques, excepté celui de Landaff, refusèrent de prêter le serment de suprématie; mais, dans le clergé inférieur, qui comprenait près de dix mille paroisses, il n'y eut qu'environ deux cents ecclésiastiques qui imitèrent cette résistance. Enfin, avec une impudente versatilité, tous les pairs laïcs, hormis deux, votèrent la destruction de ce qu'ils avaient récemment approuvé sous le règne précédent. L'église protestante d'Angleterre fut définitivement établie d'après les principes mitigés de Cranmer; Elisabeth, en adoptant les dogmes du calvinisme, conserva du rit romain la hiérarchie et le gouvernement des évêques. C'est ce qui forma l'église *anglicane*, ou *Haute-Eglise*, distinguée du calvinisme pur, ou du presbytérianisme, qui proscrivait l'épiscopat. Marie avait rendu les biens d'église aux anciens possesseurs; Elisabeth les leur enleva de nouveau. La spoliation du clergé était partout la conséquence immédiate, et quelquefois le but de la réformation.

Les conférences pour la paix, ouvertes avec la France du vivant de Marie, continuèrent d'abord à *Cercamp*, ensuite à *Cateau-Cambrésis*. Par le traité du mois d'avril 1559, on convint que Henri II restituerait *Calais* au bout de huit ans, et que, dans le cas de non-restitution, il serait tenu de payer 500,000 écus à la reine. Ce traité n'était qu'une manière honnête d'abandonner Calais; mais Elisabeth acheta par ce sacrifice la tranquillité dont elle avait besoin au commencement d'un nouveau règne.

Quoique le divorce de Henri VIII avec Catherine d'Aragon, et son mariage avec Anne de Boleyn, eussent été ratifiés par le parlement, cependant, comme ces deux actes s'étaient faits malgré la cour de Rome, les catholiques zélés contestaient à Elisabeth le droit de succéder au trône, et à leurs yeux Marie Stuart était la légitime héritière de Henri VIII. Marie descendait de Henri VII par Marguerite d'Angleterre, son aïeule, fille aînée de ce prince. Ses droits étaient certains, en admettant l'incapacité d'Elisabeth, et en supposant que, pour Marie même, sa qualité d'étrangère ne fût

pas un motif d'exclusion. Excitée par les Guises ses oncles, elle avait pris, avec le dauphin François, son époux, les attributs et les titres de la souveraineté de l'Angleterre. Lorsque la mort de Henri II eut placé François II et Marie Stuart sur le trône de France, Elisabeth eût pu s'alarmer de leurs prétentions, si l'état de la France, et encore plus celui de l'Ecosse, ne lui eût fourni des motifs de sécurité, et même des moyens de vengeance.

Depuis que les catholiques d'*Ecosse* avaient perdu le primat Beaton, la réformation avait fait de grands progrès sous la régente Marie de Lorraine. Les principaux réformateurs, parmi lesquels on comptait les premiers seigneurs du royaume, tels que les comtes d'Argyle et de Morton, avaient formé une association secrète sous le nom de *congrégation de Jésus*, par opposition à l'église catholique, que, dans leur langage fanatique, ils appelaient la *congrégation de Satan*. Cette ligue se fortifia rapidement. L'avénement d'Elisabeth au trône d'Angleterre accrut l'audace des confédérés. Comptant sur la protection de la nouvelle reine, *gouvernante de l'Eglise sous le Christ*, ils invitèrent la nation à ne plus reconnaître l'église romaine, et demandèrent hautement la réformation à la régente. Dans ces circonstances arriva de Genève le prédicateur *Jean Knox*, le Calvin de l'Ecosse, célèbre pour avoir établi la réforme dans son pays, et pour en avoir écrit l'histoire. Exilé d'Ecosse dans le temps où le parti catholique y était dominant, il respirait à la fois le fanatisme et la vengeance. Il se rendit à *Perth*, où les protestans étaient assemblés, déclama avec violence contre l'Eglise de Rome, et exhorta son auditoire à faire tous ses efforts pour l'anéantir. Au moment où la multitude, animée par la harangue véhémente de cet enthousiaste, brûlait d'une sainte fureur, un prêtre osa se préparer à célébrer le service divin, et se mit en devoir de décorer l'autel. A cette vue, le peuple, tout plein de la violence de Knox, s'élança dans les églises, renversa les autels, brisa les images, dispersa les reliques, et de là courut piller et dévaster les monastères de la province. La régente, justement irritée, assembla une armée pour châtier les mutins. La congrégation se mit en état de défense; ses membres resserrèrent par un nouveau traité ou *covenant* les liens de leur confédération, et demandèrent l'appui d'Elisa-

beth. Tandis qu'avec le secours d'une armée anglaise ils assiégeaient *Leith*, place importante que Marie de Lorraine avait fortifiée à grands frais, et que défendait une garnison française, la régente mourut au château d'Edimbourg (1560). Quelques mois auparavant, la conspiration d'Amboise avait menacé le pouvoir et même la vie des Guises. La vigilance et la bonne fortune des princes lorrains les avaient garantis du danger; mais, quoiqu'ils eussent déjoué le complot, il était aisé de prévoir que de nouveaux orages se préparaient. Ces symptômes imminens de la guerre civile forcèrent les Guises à renoncer à toute idée de conquête, et à rappeler les troupes qu'ils avaient en Ecosse. Deux ambassadeurs français signèrent à *Edimbourg* (6 juillet) un traité par lequel François II et Marie Stuart devaient cesser de prendre à l'avenir le titre et les armes de roi et de reine d'Angleterre. On stipula, en outre, que les troupes françaises seraient à l'instant renvoyées dans leur patrie, et qu'à l'avenir des soldats étrangers ne pourraient être introduits dans le royaume que de l'aveu du parlement; qu'il y aurait amnistie pleine et entière pour tous les délits commis depuis le 6 mars 1558; qu'en l'absence de Marie, l'administration du royaume serait confiée à un conseil de douze personnes, et que, dans le prochain parlement, on traiterait des affaires de la religion.

Les chefs de la congrégation n'attendirent point que la reine eût ratifié le traité d'Edimbourg pour convoquer l'assemblée. Aucun commissaire n'y représenta l'autorité royale, et les protestans y prévalurent. Ils rédigèrent une pétition contre les catholiques, dans laquelle ils les traitaient de voleurs, d'assassins, de traîtres, indignes d'être tolérés plus long-temps; ils dressèrent en même temps une profession de foi que le parlement approuva par un acte formel. Il abolit, par un autre acte, la juridiction des cours ecclésiastiques, et attribua aux juges séculiers la connaissance des affaires qui se portaient devant ces tribunaux. Un troisième acte interdit tout exercice du culte religieux, conforme aux actes de l'église romaine; et l'on peut juger du fanatisme qui animait l'assemblée, par les peines décernées contre les infracteurs de cette loi : la première contravention était punie par la confiscation des biens, et par un châtiment corporel que le juge devait déterminer lui-même; la récidive entraî-

nait le bannissement, et la troisième transgression la peine capitale. Quelques jours avaient suffi pour renverser des dogmes établis depuis des siècles : on mit plus de lenteur et plus de réserve à examiner la question des revenus ecclésiastiques. Plusieurs lords séculiers s'étaient déjà enrichis des dépouilles de l'Eglise; d'autres dévoraient en espérance les bénéfices qui restaient encore à envahir. Quelques abbés, en embrassant les nouvelles doctrines, s'étaient approprié les revenus des communautés, et les appliquaient à leur usage particulier. Tous ces prétendans, tous ces usurpateurs combattirent vivement la proposition qui fut faite, d'employer les biens ecclésiastiques à l'entretien des ministres de la réforme. Après de longues contestations, le parlement écarta ce projet. Réunie sans convocation royale, cette assemblée fit exécuter ses actes avant d'avoir obtenu la sanction de la reine. Marie, instruite enfin par une tardive députation de ce qui s'était passé, refusa son consentement à ces mesures illégales, désavoua le traité d'Edimbourg, et continua de porter les armes d'Angleterre.

Sa fortune changea tout à coup par la mort du roi son époux (4 décembre). Les Guises, par le moyen de leur nièce, gouvernaient à leur gré le roi François II. Le pouvoir, commis à des mains aussi fermes, devait tôt ou tard étouffer les factions, et la tranquillité de la France eût permis aux princes lorrains de reprendre leurs desseins sur l'Ecosse. Mais après la mort de François II, Catherine de Médicis, pendant la minorité de Charles IX, son second fils, s'empara de la direction des affaires. La reine d'Ecosse, haïe de cette princesse, et abandonnée de la foule des courtisans, se retira à Reims auprès de son oncle, le cardinal de Lorraine; mais ce prélat et le duc de Guise, uniquement occupés des moyens de maintenir leur crédit sous le nouveau gouvernement, ne pouvaient désormais prêter à Marie aucun secours.

Tandis qu'elle consolait sa douleur en écrivant des élégies sur la mort de son mari, les Ecossais, triomphant de son délaissement, se hâtèrent de consolider leur Eglise, et lui donnèrent une constitution régulière.

Prenant pour modèle l'Eglise de Genève, ils abolirent la prééminence de rang dans le clergé, et établirent le *presbytériat*, gouvernement ecclésiastique sans hiérarchie, et fondé

sur une sorte d'égalité républicaine. Knox, jugeant toutefois qu'il ne fallait pas d'abord s'écarter entièrement des formes anciennes, proposa de créer, à la place des évêques, un certain nombre de sur-intendans, qui seraient répartis dans les différentes provinces du royaume. Ils furent chargés de surveiller la doctrine et la conduite du reste du clergé. Ils présidaient les juridictions ecclésiastiques inférieures, et s'acquittaient de diverses autres fonctions épiscopales; mais leur pouvoir se bornait au spirituel : ils ne siégeaient point au parlement, et ne prétendaient ni aux dignités, ni aux revenus des anciens évêques.

L'année suivante (1561), Knox, voulant donner plus de consistance à la religion presbytérienne, composa un traité de discipline et de juridiction ecclésiastique, et le présenta au parlement, qui l'approuva : mais l'assemblée rejeta de nouveau le projet, reproduit dans cet écrit, d'appliquer au culte réformé l'ancien patrimoine de l'Eglise. Les nobles, détenteurs de biens ecclésiastiques, repoussèrent cette proposition avec mépris, traitant ses auteurs de visionnaires. Mais, sur un autre point, le clergé protestant les trouva plus favorables à ses vues. Dans son traité de discipline, Knox provoquait la destruction des monumens du culte catholique qui subsistaient encore dans le royaume : aux yeux des protestans, c'étaient autant de monumens d'*idolâtrie*. L'assemblée ordonna de les anéantir. Les abbayes, les cathédrales, les églises, les bibliothèques, les archives, les tombeaux même, rien ne fut épargné. Les premières fureurs du peuple n'avaient été que locales et passagères; mais maintenant c'était de toutes parts, c'était de propos délibéré que des vandales, sous le nom de réformateurs, consommaient la ruine de tout ce qui restait en Ecosse d'édifices antiques et vénérables échappés aux violences tumultueuses de la multitude!

Condamnée à régner sur ces barbares, Marie Stuart reculait devant cette triste nécessité. Elle aimait la France; elle ne pouvait se résoudre à quitter une nation brillante et polie pour un peuple sauvage, animé d'une haine fanatique contre la religion de sa souveraine. L'Ecosse lui semblait un lieu d'exil. Enfin, cédant aux vœux impatiens de ses sujets et aux conseils de ses oncles, elle se détermina à partir. Crai-

gnant d'être insultée par la flotte anglaise, elle envoya demander à Elisabeth un sauf-conduit pour la traversée. Quoique Marie eût quitté les armes d'Angleterre après la mort de son époux, Elisabeth la considérait comme une rivale dont les prétentions, secrètes ou déclarées, devaient toujours éveiller sa sollicitude. L'inimitié, née de cette rivalité politique, s'accrut encore par des motifs d'une autre espèce. La reine d'Angleterre, élevée au-dessus de son sexe par de grandes et éminentes qualités, dégradait cette supériorité par une faiblesse que des femmes d'un esprit ordinaire ne poussent point communément aussi loin. Vaine des charmes qu'elle croyait avoir, elle voulait avant tout briller et plaire. Admirable sur le trône, petite et puérile dans la vie privée, elle s'étudiait à paraître belle; et, jusque dans un âge avancé, elle rechercha les parures et prétendit aux grâces de la jeunesse. Autant inférieure à Marie Stuart pour la beauté qu'elle l'emportait sur elle dans l'art du gouvernement, elle voyait avec dépit ses attraits éclipsés par ceux de la reine d'Ecosse. Cette jalousie de femme fut le ressort caché de toute sa conduite envers cette malheureuse princesse qu'elle haïssait mortellement, tout en l'appelant sa *sœur* et sa *bonne cousine*.

Marie éprouva en cette occasion quelle confiance méritaient ces témoignages hypocrites d'une fausse amitié. Non-seulement Elisabeth lui refusa le passage, mais sous prétexte de poursuivre des pirates, elle équipa une flotte destinée vraisemblablement à la surprendre. Malgré les refus de son ennemie et les dangers qu'elle avait à craindre, Marie s'embarqua à Calais, moins occupée de ses périls que du regret de quitter la France. A la faveur d'une brume épaisse, elle échappa à la flotte anglaise qui croisait pour l'arrêter. Enfin, le 19 août 1561, après une absence de près de treize ans, elle revit son pays natal au milieu d'un concours immense de peuple accouru de toutes les parties du royaume à la rencontre d'une princesse jeune et belle, qui, née au milieu des horreurs d'une guerre sanglante, et privée de son père six jours après sa naissance, exposée, avant de pouvoir sentir ses malheurs, à tous les dangers des factions et des discordes civiles, élevée loin de sa patrie dans un pays étranger, reine de France, et presque aussitôt veuve du roi son

époux, en même temps qu'affligée de la perte d'une tendre mère, offrait un des tableaux les plus touchans des vicissitudes de la fortune.

« Ses ennemis mêmes conviennent que son administration « fut pleine de raison et de douceur, qu'elle attaqua les abus « avec précaution et avec fermeté, qu'elle travailla sans pré- « cipitation, mais sans négligence, au rétablissement de « l'ordre. Elle parut donner sa confiance au prieur de Saint- « André, son frère, qu'elle fit comte de Murray, qu'elle « combla de bienfaits, et qui fut dans la suite son plus ar- « dent persécuteur ; elle protégea la religion protestante, « parce qu'elle la trouva établie; mais elle garda la sienne; « et la réforme, déjà intolérante, ne put le souffrir.

« La reine ayant voulu, le lendemain de son arrivée, faire « dire la messe dans sa chapelle, on pensa tuer son aumô- « nier jusque dans sa chambre et sous ses yeux. On criait à « l'*idolâtrie ;* on demandait si une princesse *idolâtre* pouvait « avoir quelque autorité, même en matière civile; on priait « Dieu de changer le cœur de la reine, ou de donner au « cœur et *au bras* de ses élus la force de résister à la *rage* « *des tyrans ;* on disait hautement en chaire qu'une messe « était plus à craindre qu'une armée de dix mille hommes. « Le lord Lindsay soutenait que tout *idolâtre* méritait la « mort. Quand la reine fit son entrée à Edimbourg, toutes « les décorations représentaient les traits de l'Ancien Testa- « ment relatifs au châtiment des *idolâtres.* A tant d'insolence « et de fanatisme, Marie n'opposait que la patience et la « bonté. » (GAILLARD, *Rivalité de la France et de l'Angle- terre.*)

Douée de tous les dons de la nature et des talens les plus aimables, brillante de jeunesse et de beauté, affable, spirituelle, bienfaisante, que lui manquait-il donc pour être adorée de son peuple? Rien, sinon de renier le culte de ses pères. Les réformateurs ne pouvaient lui pardonner d'entendre la messe. Aveugles sur toutes ses heureuses qualités, ils ne voyaient en elle que son titre de catholique : c'était une *idolâtre*, une *papiste ;* que leur importait le reste? Les prédicans l'attaquaient publiquement dans leurs sermons. Knox ne l'appelait jamais que *Jésabel.* Il osa, par une allusion atroce et sacrilége, lui citer Phinée massacrant Zambri

et Cozbi, Samuel immolant le roi des Amalécites, Elie faisant mourir les prêtres de Baal et les faux prophètes en présence même d'Achab. Ce fanatique s'applaudissait lui-même de sa brutalité. Dans son histoire, il se glorifie d'avoir un jour tellement humilié sa souveraine par ses reproches, qu'elle fondit en larmes devant lui. Elle s'efforça vainement d'apprivoiser cet homme farouche : elle ne réussit pas mieux à l'intimider. Cité devant le conseil, il soutint son arrogance intrépide, et fut renvoyé absous.

La reine, sans appui, avec des revenus médiocres, environnée d'une noblesse factieuse, d'un peuple superstitieux, et de prédicateurs insolens, sentit que le meilleur moyen d'assurer sa tranquillité était de vivre en bonne intelligence avec Elisabeth. Renonçant à toute prétention au trône d'Angleterre du vivant de cette princesse, elle se borna à demander d'être reconnue pour son héritière par un acte du parlement. Elisabeth n'avait aucune raison légitime de se refuser à cet arrangement, qui n'ajoutait rien aux droits de Marie, et ne pouvait lui porter à elle-même aucun préjudice : cependant elle le rejeta avec ce ton de hauteur et de jalousie qui annonce l'intention de contrarier une rivale; car elle était loin de la craindre, et les inquiétudes qu'elle affectait à ce sujet n'étaient qu'un prétexte pour donner carrière à sa haine.

Tranquille en effet de ce côté, et s'en reposant sur les turbulens Ecossais pour opprimer leur souveraine, la reine d'Angleterre tourna ses vues vers l'administration intérieure de ses états. La gloire qui accompagnait ses travaux lui attirait, avec l'admiration de l'Europe, les vœux de plusieurs princes. L'archiduc Charles, fils du second lit de l'empereur Ferdinand Ier, le prince Casimir, fils de l'électeur palatin, sollicitaient la main d'Elisabeth. Le roi de Suède, Eric XIV, Adolphe, duc d'Holstein, aspiraient au même honneur. Le comte d'Arran, alors héritier présomptif de la couronne d'Ecosse, lui fut proposé par les états de ce royaume. Quoique fermement résolue à ne point partager son autorité avec un époux, elle éludait plutôt qu'elle ne refusait les demandes de tous ces prétendans. Sa vanité était flattée de leurs hommages, sa politique entretenait leurs espérances : elle les tenait à dessein dans l'attente de son choix, et les

captivait tous par l'incertitude. En même temps qu'elle se condamnait à mourir sans postérité, un bizarre caprice ou une secrète jalousie lui inspirait une répugnance extrême à se désigner un successeur; elle semblait vouloir empêcher dans la famille royale la naissance d'un héritier du trône. Catherine, sœur de l'infortunée Jeanne Gray, et la plus proche héritière de la couronne après la reine d'Ecosse, fut enfermée à la tour (1561), pour avoir épousé le comte d'Hertfort à l'insu de la reine, et y resta jusqu'à sa mort, que hâta cette odieuse persécution.

Elisabeth, en adoptant le culte protestant, ne s'était point dissimulé tout ce que les principes du presbytérianisme avaient de dangereux pour l'autorité royale. Elle croyait, avec quelque apparence de raison, que les calvinistes voulaient faire des révolutions politiques, et appliquer à la société civile les maximes de leur gouvernement ecclésiastique. Pour les empêcher de dominer, elle conservait, jusqu'à un certain point, la balance exacte entre les protestans et les catholiques, et en les effrayant les uns des autres, elle les retenait tous dans l'obéissance. En 1560, elle mit un frein au zèle aveugle de quelques réformateurs, qui, pour éteindre jusqu'au souvenir des usages de la religion catholique, voulaient arracher des tombeaux les épitaphes, les inscriptions, les titres des anciennes familles, et détruire les anciens manuscrits épars depuis la suppression des cloîtres. Cette rage insensée, si contraire à l'esprit d'ordre qui distinguait Elisabeth, fut réprimée par un édit sévère.

Tandis que cette fermeté enchaînait les factions en Angleterre, elles s'agitaient en France sous l'administration tyrannique et faible de Catherine de Médicis, qui, les flattant et les opprimant tour à tour, était haïe de tous les partis, et ne pouvait les contenir. Philippe II favorisait les catholiques; les huguenots cherchèrent l'appui d'Elisabeth. Le prince de Condé, leur chef, rappela dans le royaume les Anglais que le duc de Guise en avait chassés, et, dédommageant Elisabeth de la perte de Calais, il offrit de lui remettre le *Havre-de-Grâce*, moyennant un secours de six mille hommes et un subside de 100,000 écus (1562). Les Anglais ne ramenèrent point la victoire sous les drapeaux de Condé. La ville de Rouen fut reprise par les catholiques. Les cal-

vinistes furent défaits dans les plaines de Dreux. Bientôt après, ils traitèrent avec la cour, qui leur offrait des conditions modérées, et, réunis aux catholiques, ils allèrent assiéger et reprendre le Havre.

Depuis deux ans, Marie Stuart était rentrée dans son royaume : la douceur et la sagesse de son administration lui conciliaient peu à peu les cœurs. Ses sujets, craignant que la couronne d'Ecosse ne sortît un jour de la descendance directe de leurs anciens monarques, étaient impatiens de voir leur souveraine mettre un terme à son veuvage. Plusieurs princes aspiraient à sa main. La plus grande crainte d'Elisabeth était qu'une puissante alliance ne mît la reine d'Ecosse en état de réclamer ou la succession éventuelle, ou même la possession actuelle de l'Angleterre. Elle appliqua tous ses soins à traverser et à prévenir un mariage dont les suites lui semblaient si redoutables. Couvrant sa jalousie et ses inquiétudes du voile de la politique et de la religion, elle fit représenter à Marie qu'en épousant un prince étranger et catholique, elle alarmait les Anglais pour leur culte et leurs libertés, et s'exposait à voir prévaloir les droits de la branche de Suffolck. En même temps elle s'engageait, si Marie voulait faire un choix agréable à la nation anglaise, à examiner ses titres à la succession, et à la reconnaître publiquement. Le vœu des Ecossais secondait la politique d'Elisabeth. L'expérience du premier mariage de leur reine avec un prince étranger leur faisait craindre une pareille alliance comme dangereuse pour leur indépendance et leur religion. Marie se résigna donc, pour rassurer ses sujets et la reine d'Angleterre, au sacrifice de son ambition personnelle. Mais quel était le choix que prétendait lui conseiller ou lui dicter Elisabeth ? Cette princesse, après un an de subterfuges et de réticences, lui proposa enfin le lord Robert Dudley, son propre favori, qu'elle venait de créer comte de Leycester (1564). Ce courtisan célèbre, qui ne rachetait par aucun talent les vices odieux d'un caractère lâche, faux et cruel, avait captivé la reine d'Angleterre par les agrémens de sa personne, la grâce de ses manières et ses adroites flatteries. Elisabeth, en le proposant pour époux à Marie, n'agissait point sérieusement; elle désirait, elle espérait un refus, et ne voulait que gagner du temps. Lorsqu'après de longues incertitudes, Marie, pour

s'assurer la couronne d'Angleterre, parut consentir à cette proposition, Elisabeth ne craignit pas de mettre au grand jour sa duplicité, en rétractant ses premières offres. Enfin, lasse d'être le jouet d'une rivale artificieuse, la reine d'Ecosse suivit le vœu de son peuple et le penchant de son cœur en choisissant le lord *Henri Darnley,* son cousin-germain, fils du comte de Lenox, et né en Angleterre, où son père s'était retiré sous la régence du comte d'Arran. Darnley était par son père l'héritier présomptif de la couronne d'Ecosse, et par sa mère, de celle d'Angleterre, concurremment avec Marie (1). L'union de cette princesse et du jeune Lenox confondait les droits des deux branches de la maison de Stuart. Si elle était avantageuse à Marie sous ce rapport, elle ne présentait d'ailleurs aucun danger pour Elisabeth. Darnley était né en Angleterre, et les biens qu'il possédait devaient toujours le laisser dans la dépendance de cette couronne. Elisabeth avait semblé d'abord favoriser et même provoquer ce mariage. Quand il fut près de se conclure, elle feignit d'en être irritée, et confisqua tous les domaines du comte de Lenox en Angleterre. Mais sa colère n'était qu'un prétexte pour ne point reconnaître les droits de Marie à sa succession, et susciter des troubles en Ecosse. Plusieurs seigneurs de ce royaume, et surtout le comte de Murray, étaient opposés au jeune Lenox. Les mécontens, excités par Elisabeth, prirent les armes pour empêcher son union avec Marie : elle n'en fut pas moins célébrée le 29 juillet 1565. Les rebelles, chassés du royaume, se réfugièrent en Angleterre, où la reine, les voyant vaincus, les désavoua.

Au reste, si Elisabeth ne désirait que perdre Marie, sa haine eut lieu de s'applaudir des suites de ce mariage : il fut la cause première de tous les malheurs qui accablèrent la reine d'Ecosse. Les grâces extérieures de Darnley avaient déterminé en sa faveur le choix de Marie. Vivement éprise du jeune Lenox, elle lui avait donné le titre de roi ; elle joignait son nom au sien dans tous les actes publics. Darnley était peu

(1) Marguerite, fille aînée de Henri VII, avait épousé, après la mort de Jacques IV, son premier mari, le comte d'Angus, de la maison de Douglas. De ce second mariage naquit la comtesse de Lenox, mère de Darnley. Ainsi, Marguerite était l'aïeule commune de Darnley et de Marie Stuart.

digne de cette tendresse. Cachant sous des dehors heureux un caractère abject et les plus vils penchans, il s'abaissait avec de méprisables favoris aux plus honteux excès de l'ivresse et de la débauche. Ces vices n'éteignaient point l'ambition dans son âme présomptueuse. Non content de la part qu'il avait dans le gouvernement, et du titre de roi que Marie lui avait conféré, il demanda la *couronne matrimoniale* (1). Vainement la reine lui représenta qu'il ne pouvait l'obtenir que du parlement; il renouvela souvent cette demande avec la plus insolente importunité. Irritée des désordres et des prétentions de son époux, Marie commença à se repentir de son choix, et à mettre plus de réserve dans les bienfaits que son aveugle amour avait prodigués à un ingrat.

Il y avait alors à la cour un Piémontais, nommé *David Rizzio*, qui, par son esprit souple et adroit, s'était insinué dans les bonnes grâces de la reine. Elle l'avait choisi pour son secrétaire, l'avait comblé de biens, le consultait, l'admettait à sa confidence, et peu à peu cet aventurier avait acquis l'influence et s'était arrogé le ton et les airs d'un favori tout puissant. Au lieu d'attribuer à sa mauvaise conduite le changement de la reine, Darnley l'attribua au Piémontais. Rizzio était odieux aux protestans en qualité de catholique, et aux partisans des exilés, dont on l'accusait d'avoir empêché le rappel. Naguère ennemis de Darnley, ils se rapprochèrent de lui quand ils le virent mécontent, aigrirent ses soupçons contre Rizzio, et parvinrent à le rendre jaloux comme mari et comme roi. Il était impossible de croire qu'une reine jeune et belle, dont la réputation était sans tache, eût tout à coup oublié sa vertu pour un amant suranné, aussi remarquable par sa laideur qu'elle l'était elle-même par ses attraits. Aveuglé par le ressentiment, et séduit par l'espoir de recouvrer l'autorité,

(1) Expression particulière aux historiens écossais, qui cependant n'ont pas eu soin d'en expliquer le sens d'une manière certaine. Il paraît que, par le droit de la *couronne matrimoniale*, le mari d'une reine était autorisé à prendre le titre de roi, à faire mettre son nom sur la monnaie courante et signer, conjointement avec la reine, tous les actes de l'autorité royale. En vertu de ce droit, les sujets lui prêtaient serment de fidélité. Son autorité était en quelque sorte égale à celle de la reine; aucun acte public n'avait force de loi, s'il n'était revêtu de sa signature.

Darnley, sans approfondir la calomnie, consentit à l'assassinat de son prétendu rival, et promit d'avouer le crime quand il serait commis. Pour prix de sa protection, les conjurés, dont les principaux étaient le comte de Morton, et les lords Ruthven et Lindsay, s'engageaient à lui procurer la couronne matrimoniale, et à lui assurer le droit de souveraineté, si la reine mourait avant lui.

Le 9 mars 1566, Marie soupait avec la comtesse d'Argyle et quelques autres personnes, du nombre desquelles était Rizzio. Tout à coup les conjurés pénètrent dans l'appartement de la reine; Ruthven s'avance pour arrêter Rizzio. Celui-ci court, épouvanté, se cacher derrière Marie, et s'attache étroitement à elle. George Douglas, saisissant l'épée du roi, en perce la victime, au hasard de tuer la reine elle-même, et l'enfant qu'elle portait dans son sein. (Elle était au septième mois de sa grossesse.) Marie pleure, supplie les assassins d'épargner un malheureux : ils sont sourds à ses cris; et, traînant Rizzio dans l'appartement voisin, ils consomment le crime, et assouvissent leur rage par cinquante-six coups de poignard. On vient annoncer à la reine la mort de son favori; alors, essuyant ses larmes: *Je ne pleurerai plus*, dit-elle, *je ne songerai plus qu'à la vengeance*. Les conjurés veulent la retenir prisonnière; mais elle s'échappe de leurs mains. Suivie de Darnley, qui, étonné de l'audace et du succès de son entreprise, désavouait ses complices, elle se retire à Dunbar, assemble une armée et marche sur Edimbourg. Murray et les exilés, instruits du complot, étaient rentrés en Ecosse. Marie, en leur accordant leur pardon, eut l'adresse de séparer leur cause de celle des conspirateurs, qui, privés de toute ressource, allèrent remplacer en exil Murray et ses adhérens. Ils obtinrent bientôt leur rappel de la clémence de Marie.

Deux mois après le fatal événement, elle mit au monde un fils qui fut nommé *Jacques*, et qui devait un jour réunir sur sa tête les couronnes des Stuarts et des Tudors.

La naissance de ce prince augmenta le zèle des partisans de Marie en Angleterre. On demanda de toutes parts un réglement pour la succession. Le parlement renouvela ses instances à ce sujet. Elisabeth les éluda de nouveau. Son inflexible haine ne devait pas même être adoucie par les malheurs inouïs qui allaient frapper la reine d'Ecosse.

Une entière réconciliation était difficile entre Marie et son époux. La reine ne pouvait oublier ni l'assassinat de Rizzio, ni la protection que le roi avait prêtée à ce lâche attentat. Darnley lui paraissait plus vil de jour en jour, et elle avait peine à contenir le mépris qu'elle avait pour lui. Ce fut dans ces circonstances qu'un nouveau favori, *Jacques Hesburn*, comte de *Bothwell*, s'empara de l'esprit de la reine, et même captiva son cœur, s'il faut en croire les ennemis de cette princesse. Mais il n'est pas nécessaire d'avoir recours à un amour invraisemblable (1) pour expliquer la confiance que Bothwell sut inspirer à Marie Stuart, et les fautes où ce génie audacieux et pervers fit tomber cette reine infortunée. Bothwell était un des plus puissans seigneurs du royaume par l'étendue de ses possessions et le nombre de ses vassaux. Quoique protestant, il avait acquis un grand crédit dans le parti catholique par son opposition au comte de Murray et aux desseins des réformés rigides. Lorsque la congrégation avait pris les armes contre Marie de Lorraine, il avait embrassé le parti de cette princesse avec ardeur. Les succès de la congrégation l'ayant obligé de se retirer en France, il y était entré au service de la jeune reine, et lui avait toujours donné depuis des preuves de son dévouement. C'était à lui qu'elle avait dû sa liberté, quand les assassins de Rizzio avaient osé s'emparer de sa personne. Depuis ce temps, le regardant comme son ami le plus zélé, comme un serviteur fidèle et nécessaire, elle l'avait comblé de ses bienfaits, et ne se conduisait plus que par ses avis. Jusque-là rien n'autorise à transformer en attachement coupable une confiance si naturelle, et dont les motifs étaient si plausibles. La suite des événemens dépose-t-elle davantage contre Marie Stuart? Doit-elle être soupçonnée de complicité dans l'attentat le plus noir, ou seulement accusée d'imprudence et de faiblesse? Nous allons exposer les faits.

La fortune de Bothwell est immense, mais chargée de dettes plus grandes encore. Pour la relever, cet homme violent, téméraire, étranger aux scrupules et aux remords, est capable

---

(1) Bothwell était marié : il était d'ailleurs élevé dans toute la rudesse des camps, et, selon Brantôme, *le plus laid homme et d'aussi mauvaise grâce qu'il se pût voir;* par conséquent, peu propre à passionner une reine qui était dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté.

des résolutions les plus désespérées. Son ambition égale sa détresse; c'est par l'une qu'il veut se sauver de l'autre. Il aspire au trône, et s'il faut y monter par un crime, le crime ne l'épouvante pas. Justement dédaigné de la reine, Darnley abandonne la cour. Bientôt il tombe malade à Glascow. Soit retour de tendresse pour son époux, soit déférence aux perfides conseils de Bothwell, qui, dans le projet qu'il méditait, voulait qu'elle parût sa complice, Marie va rendre visite au roi, et le ramène à Edimbourg. Elle prend à sa guérison un tendre intérêt; et, pour hâter sa convalescence, elle lui choisit, loin du palais d'Holy-Rood, situé dans un lieu bas et humide, une demeure plus salubre à l'extrémité de la ville. Elle passe plusieurs nuits dans un appartement au-dessous de celui de son mari, pour veiller sur lui de plus près. Enfin, Darnley touchant à un prochain rétablissement, elle va passer au palais la nuit du 9 au 10 février (1567) pour assister au mariage d'une de ses femmes. Le lendemain, on apprend que la maison où était le roi a sauté par l'explosion d'une mine. Dans l'attente d'une telle catastrophe, le repos devait être difficile aux criminels; et, durant cette nuit fatale, Marie avait dormi d'un profond sommeil. N'est-il pas permis de croire qu'elle ignorait cet affreux complot, et que Bothwell l'avait conçu, préparé, exécuté à son insu? Quelque temps auparavant, à Craigmillar, il avait tenté vainement de la disposer au divorce. Quand cette voie pouvait la conduire à ses fins, est-il vraisemblable qu'elle ait préféré celle de l'assassinat, plus odieuse et plus dangereuse à la fois? Bothwell voulait régner; un crime lui fut nécessaire. Pourquoi ne pas l'imputer à lui seul? Que s'il choisit pour le commettre le moment où Marie s'éloigne de son époux, faut-il en conclure qu'elle était sa complice? Aspirant secrètement à la main de Marie, Bothwell avait-il besoin d'être d'accord avec cette princesse pour employer le temps de son absence à l'exécution de ses funestes desseins? Mais si Marie est innocente de la mort du roi, on ne peut nier qu'elle ne soit coupable d'une faiblesse et d'une prévention condamnables en faveur de celui que la voix publique lui désigna comme le meurtrier. Bothwell fut généralement accusé. Le comte de Lenox, père de Darnley, demanda justice contre les auteurs du crime, et nomma le favori avec quelques autres personnes. Marie n'assigna que quinze jours à l'instruction d'une affaire si

importante, et somma Lenox de se rendre à la cour dans ce délai, et d'administrer les preuves de son accusation. Lenox, ayant vainement demandé un plus long terme, ne comparut point. Bothwell fut renvoyé absous, et il conserva toute sa faveur. La reine ne vit sans doute dans le déchaînement des esprits contre Bothwell qu'un effet de la haine ordinaire que le peuple porte aux favoris, et elle ne crut pas devoir immoler à des soupçons qui lui semblaient d'autant plus injustes, qu'on osait les étendre jusque sur elle-même, un homme qui lui avait rendu de si grands services.

Jusque-là, l'audace de Bothwell avait eu un plein succès. Son crime n'avait excité aucun soulèvement parmi le peuple. Ses juges venaient de le déclarer innocent; il n'avait rien perdu de la confiance de la reine. Le parlement ratifia son absolution. Enfin, il obtint d'un grand nombre de nobles un acte contenant une reconnaissance formelle de son innocence, et par lequel, invitant la reine à se remarier pour soutenir le poids du gouvernement, ils lui recommandaient Bothwell comme l'époux qu'elle devait préférer.

Le parlément s'étant séparé, Marie partit d'Edimbourg pour aller voir son fils à Stirling. Bothwell, sous prétexte d'une expédition contre les brigands qui infestaient les frontières, assembla un corps de mille chevaux, arrêta Marie à son retour, et la conduisit comme prisonnière à Dunbar. Les détracteurs de cette princesse prétendent que son enlèvement était prémédité, et qu'elle avait concerté avec son ravisseur cette violence apparente, pour servir d'excuse à ses résolutions futures. Ses apologistes expliquent autrement sa conduite. Bothwell, disent-ils, arrivé à Dunbar, prit un air respectueux et timide, attribua son audace à la vivacité de la passion, et en même temps il lui montra l'acte signé de la noblesse écossaise qui le désignait à son choix comme le plus digne de sa main. Marie fut frappée d'un si grand crédit; elle n'avait pas un conseil, pas un ami; elle jugea que la résistance était inutile, et se soumit aux volontés de Bothwell. D'abord il exigea des lettres de grâce portant rémission de l'attentat qu'il avait commis contre elle, et *de tous autres crimes :* clause par laquelle il se faisait indirectement absoudre du meurtre du roi. Ensuite, ayant obtenu en quatre jours de deux tribunaux ecclésiastiques, l'un catholique, l'autre protestant, une sentence de divorce qui

annulait son mariage avec Jeanne Gordon, son épouse, il ramena la reine à Edimbourg, où leur union fut célébrée. « Il se « peut, dit Robertson, que cette malheureuse princesse soit « excusable sur toutes les autres actions de sa vie; mais ce « fatal mariage est une preuve irréfragable, sinon de son crime, « au moins de son excessif aveuglement. » Ainsi, un auteur protestant, défavorable à Marie Stuart, n'ose affirmer qu'elle ait été criminelle; nous convenons avec lui qu'elle fut aveugle, et que Bothwell était indigne de sa confiance et de sa main. Mais sa faute lui devint si funeste, elle en fut si cruellement punie, que le blâme doit se taire à l'aspect de tant d'infortunes, pour ne laisser parler que la pitié.

L'usage violent que Bothwell fit de l'autorité, ses tentatives pour s'emparer de la personne du jeune prince d'Ecosse qui était confié aux soins du comte de Mar, quelques paroles menaçantes qui lui échappèrent contre cet enfant, changèrent bientôt les dispositions des nobles à son égard. Ils se liguèrent pour défendre l'héritier présomptif de la couronne, et venger le meurtre de son père. La reine et Bothwell ayant rassemblé quelques troupes, marchèrent contre les confédérés, et les trouvèrent à six milles d'Edimbourg, dans un lieu appelé *Carberryhill.* L'armée royale refusa de combattre. Bothwell, fugitif un mois après être monté sur le trône, l'objet de tous ses vœux et le but de tous ses crimes, se sauva dans les Orcades, où il vécut du métier de pirate. Chassé de cet asile, il se réfugia sur les côtes de Norwège, où il continua ses brigandages. Enfin, il fut pris par les Norwégiens et jeté en prison : il y mourut en 1576. Marie se rendit aux confédérés. On la reconduisit à Edimbourg, au milieu des outrages de l'armée, qui l'accusait hautement d'être complice de l'assassinat de son mari. On portait devant elle un étendard où était peint le cadavre de Darnley, et auprès de lui son fils, qui, les mains étendues vers le ciel, implorait contre les meurtriers la justice divine. Après avoir été livrée en spectacle au peuple d'Edimbourg, elle fut enfermée au château de Lochleven, sous la garde de la mère de Murray, qui, prétendant avoir été la femme légitime de Jacques V avant qu'il épousât Marie de Lorraine, traita Marie Stuart avec toute la dureté d'une marâtre. On fit souscrire à Marie dans sa prison divers actes par lesquels elle cédait ses états à son fils, à peine alors âgé d'un

an, et la régence au comte de Murray. Elle signa tous ces actes comme forcée, comme prisonnière, et même sans les avoir lus.

Elisabeth, voyant sa rivale avilie et opprimée, la plaignit publiquement, et parut vouloir lui tendre une main protectrice. Mais ce zèle n'était point sincère : Elisabeth brûlait d'avoir Marie en son pouvoir. Le destin de Marie était d'être obligée de se livrer elle-même à son implacable ennemie.

La reine étant parvenue à s'échapper de sa prison, réunit une armée de six mille hommes. Le régent lui livra bataille à *Langside*, près de Glascow. Marie, vaincue et sans ressources, ne pouvait se soustraire à la captivité que par l'exil. Ses amis lui conseillaient de se retirer en France; mais il lui était trop douloureux de n'avoir à offrir que le spectacle de son humiliation dans un pays où elle avait paru avec tant d'éclat; elle aima mieux se confier à Elisabeth qui lui avait témoigné de la compassion : elle monta sur une barque de pêcheur à Galloway, et aborda le même jour à Wirkington, dans le Cumberland.

SECTION II.

Depuis la fuite de Marie Stuart en Angleterre jusqu'à sa mort (1568—1587).

Marie, ayant débarqué en Angleterre, écrivit à Elisabeth pour lui demander la permission d'être conduite en sa présence. La reine d'Angleterre, dans sa réponse, lui offrit des consolations, lui promit des secours, mais lui déclara qu'elle ne la verrait point jusqu'à ce qu'elle se fût justifiée des crimes qu'on lui imputait. Marie se soumit à l'arbitrage d'Elisabeth, et nomma des commissaires chargés de présenter son apologie. Le régent Murray, son propre frère, les comtes de Morton et de Lenox et quelques autres Ecossais vinrent l'accuser à Westminster au nom de la nation (1568). Manquant de preuves à l'appui de leur accusation, mais redoutant la vengeance de la reine, si elle recouvrait la liberté, et certains qu'Elisabeth ne cherchait qu'un prétexte pour la retenir prisonnière, ils poussèrent l'audace au dernier excès, et produisirent, en désespoir de cause, une correspondance supposée

de Bothwell et de Marie Stuart, correspondance de laquelle il résultait que les crimes du comte, le régicide, le rapt, avaient été concertés avec la reine. Elisabeth se fit remettre les lettres attribuées à Marie (1). Cette princesse enjoignit aussitôt à ses commissaires de demander la communication de ces pièces, et promit d'y répondre de telle sorte que sa *bonne sœur* et tous les princes de l'Europe reconnaîtraient son innocence. Cette satisfaction ne lui fut point accordée. Les conférences furent interrompues. Marie refusa de se justifier d'une accusation dont on refusait de lui montrer les preuves. Enfin, elle rejeta fièrement l'offre que lui faisait Elisabeth de tout ensevelir dans l'oubli, pourvu qu'elle renonçât à la couronne, ou qu'elle y associât son fils, et que le gouvernement demeurât entre les mains de Murray pendant la minorité du jeune prince. « *Plutôt mourir*, dit-elle, *que de laisser tomber volontairement de mes mains le sceptre que je tiens de mes ancêtres; il ne me quittera qu'avec la vie, et mes dernières paroles seront celles d'une reine d'Ecosse.* »

Le duc de *Norfolck* avait présidé la commission anglaise aux conférences de Westminster. Indigné de la persécution à laquelle Marie Stuart était en butte, et en même temps vivement touché des malheurs et de la beauté de cette princesse, séduit peut-être par l'éclat d'une couronne, la compassion, l'ambition, l'amour, lui inspirèrent le désir de délivrer et d'épouser la reine d'Ecosse. Ne voulant rien conclure sans

---

(1) Hume soutient *que les objections faites contre la validité de ces pièces sont généralement assez faibles.* Mais ses observations, à ce sujet, sont loin d'être convaincantes. Il ne répond à aucune des questions suivantes : La manière dont Murray et ses associés disent que cette correspondance tomba entre leurs mains n'offre-t-elle pas tous les caractères de la fable? Pourquoi n'en firent-ils usage que long-temps après qu'elle fut en leur pouvoir? Pourquoi refusa-t-on de la communiquer, d'en donner même copie à Marie Stuart? Pourquoi l'original s'en est-il perdu? Le caractère de Murray, de Morton, etc., défend-il de croire qu'ils aient été capables d'une imposture? N'avaient-ils pas le plus grand intérêt à perdre Marie? N'était-ce pas pour eux une nécessité? Elisabeth n'en avait-elle pas le plus grand désir? Hume ne s'est point fait ces objections. Celles qu'il a combattues sont beaucoup moins importantes, et cependant il ne les a point détruites. Après avoir examiné le pour et le contre, l'opinion de cet historien célèbre sur Marie Stuart nous a paru mal fondée, et nous avons suivi de préférence celle de Goodall.

l'agrément d'Elisabeth, mais désespérant de l'obtenir s'il ne se montrait assez puissant pour l'arracher, il crut d'abord devoir se fortifier du consentement de la haute noblesse. Plusieurs pairs du royaume, approuvant ses desseins, écrivirent à Marie une lettre, dans laquelle ils l'invitaient à prendre Norfolck pour époux, exigeant toutefois qu'elle promît de ne rien entreprendre qui pût porter préjudice à Elisabeth, de confirmer l'établissement de la religion protestante en Ecosse, et d'accorder une amnistie générale pour tous ceux qui avaient pris les armes contre elle. Mais le complot fut découvert. Norfolck, arrêté avec plusieurs de ses amis, fut envoyé à la tour (1569).

Cette tentative pour mettre la reine d'Ecosse en liberté ayant échoué, on essaya, avec aussi peu de succès, de la délivrer par la force des armes. Les comtes de Northumberland et de Westmoreland possédaient d'immenses domaines, et exerçaient une grande influence dans les provinces du nord. Ils y excitèrent un soulèvement qui fut promptement réprimé, et cruellement puni. Du fond de sa prison, le duc de Norfolck avait excité ses amis à s'armer pour Elisabeth. Cette princesse, touchée de son zèle, lui rendit la liberté, après avoir exigé de lui le serment de cesser toute correspondance avec la reine d'Ecosse, et de renoncer à ses projets de mariage. Mais en 1571, le duc d'Albe, mécontent de la protection qu'Elisabeth accordait aux Flamands exilés, s'en vengea en renouant les intrigues de Marie Stuart et de Norfolck. Ces menées ne purent échapper à la vigilante Elisabeth, qui voulut effrayer par un exemple terrible les partisans de Marie Stuart : Norfolck fut condamné à mort, comme coupable de haute trahison, et exécuté en 1572. Le parlement, où dominait le crédit des puritains ou réformés rigides, dont la secte avait fait depuis quelques années de grands progrès en Angleterre, demanda qu'on fît le procès à Marie. Elisabeth, qui n'aimait pas les puritains, ne crut pas devoir céder à leurs sollicitations; mais pour prévenir de nouvelles intrigues de la part de la reine d'Ecosse, elle rendit sa captivité plus rigoureuse. Ce n'est pas qu'elle ne désirât ardemment la perte de Marie, mais elle eût voulu éviter de prononcer elle-même sur le sort de cette princesse, et elle cherchait l'occasion de la faire condamner par les Ecossais.

Murray, de retour en Ecosse après les conférences de Westminster, avait gouverné ce royaume au gré d'Elisabeth, sa protectrice. Il était parvenu à enchaîner les factions par sa fermeté. Mais Jacques Hamilton l'ayant assassiné en 1570, pour venger une injure particulière, les partisans de Marie reprirent les armes sous le comte de *Lenox*, nouveau régent, et la guerre civile se ralluma. Lenox fut tué en 1571, au combat de *Stirling*. Le comte de *Mar* lui succéda. Ce seigneur, qui s'était distingué de tout temps par son humanité et sa modération, gémissait sur les maux de sa patrie, et continua à regret les hostilités. N'ayant pu rétablir la paix, il en conçut une profonde douleur qui le conduisit au tombeau. *Morton*, son successeur, traita avec une partie des défenseurs de la reine, et accabla les autres avec le secours d'Elisabeth. Cette princesse, dont le règne avait été peu paisible jusque-là, goûta pendant plusieurs années une tranquillité profonde. Son autorité était fermement établie en Angleterre; elle gouvernait l'Ecosse par Morton, sa créature. Quoique protestante, elle avait soin de ne point se mêler directement des affaires des Pays-Bas, pour n'avoir rien à démêler avec la maison d'Autriche; et, quoiqu'elle fît passer quelques secours aux calvinistes de France, elle évitait adroitement une rupture ouverte avec le roi Henri III, et la cour de France se laissa plus d'une fois amuser par des négociations de mariage entre Elisabeth et des princes du sang français. Mais en 1579, la sécurité dont jouissait cette princesse commença à être troublée, et elle se vit entourée de dangers.

Le comte de Morton, après avoir abattu le parti de Marie Stuart, avait entretenu l'union la plus intime entre l'Ecosse et l'Angleterre. Il faisait hommage à Elisabeth d'un pouvoir qu'il devait à sa protection; mais il était difficile qu'une autorité précaire comme celle d'un régent subsistât long-temps sans orages dans un pays où l'on ne connaissait ni loi ni subordination. D'ailleurs, Morton se rendait odieux par sa conduite arbitraire, ses exactions, sa basse cupidité. Sa puissance triompha d'un soulèvement de la noblesse, et fut détruite par une intrigue de cour.

Le jeune roi laissait déjà apercevoir pour ses favoris cet excessif attachement qui fut toujours l'un des traits les plus marqués de son caractère. Edme Stuart qu'il fit duc de

Lenox et le capitaine Jacques Stuart, de la maison d'Ochiltrée, étaient alors en possession de ses bonnes grâces et régnaient en commun sur son esprit. Les deux favoris, étroitement unis d'intérêts, employèrent de concert toute leur adresse à ruiner le crédit de Morton : ils l'accusèrent auprès du roi d'avoir été complice de l'assassinat de Darnley. Il fut arrêté en 1581 ; on lui fit son procès, et on l'exécuta comme traître.

Elisabeth perdait, avec Morton, son influence sur l'Ecosse. Elle eut vers le même temps d'autres sujets de déplaisir et d'inquiétude. En 1578, elle avait conclu un traité avec les états-généraux de Hollande, en déclarant toutefois à Philippe II qu'elle était disposée à cultiver son amitié, et même prête à se joindre à lui pour réduire les Pays-Bas, si, après qu'il les aurait rétablis dans leurs libertés et priviléges, ils refusaient de rentrer dans l'obéissance. D'un autre côté, le célèbre navigateur François Drake, ayant équipé une escadre à ses frais, avait fait sur les Espagnols un butin immense dans le Nouveau-Monde. Philippe, pour se venger des hostilités indirectes de la reine d'Angleterre, envoya, sous le nom du pape, un corps de troupes en Irlande (1580). Cette tentative, quoique malheureuse, en faisait craindre de nouvelles. Dans ces circonstances, Elisabeth, désirant s'unir plus intimement avec la France, écouta les propositions de mariage qui lui furent portées au nom du duc d'*Anjou* (précédemment duc d'*Alençon*), frère de Henri III. Le duc d'Anjou passa en Angleterre, et parut plaire à la reine. Le mariage fut résolu, au grand mécontentement des Anglais, et surtout des puritains. La nation avait plus d'une fois invité la reine à se marier pour assurer la succession ; mais elle ne voulait point pour roi un catholique, et encore moins un Français. Cependant les articles étaient stipulés ; mais au moment de signer, la reine, jetant la plume qu'elle tenait à la main, déclara qu'elle renonçait à ses desseins, et rompit le mariage presque conclu.

Elisabeth, cherchant à recouvrer son influence en Ecosse, seconda les complots qui ne tardèrent pas à se former contre les deux favoris. Lenox et Jacques Stuart, créé comte d'Arran, exerçaient au nom du roi une autorité despotique. D'une autre part, ils s'efforçaient de disposer le jeune prince à un

accommodement avec sa mère, projet qui leur attira l'inimitié de la reine d'Angleterre et de tous ceux qui s'étaient armés contre Marie Stuart. Plusieurs seigneurs, soutenus par Elisabeth, se liguèrent pour tirer le roi d'entre leurs mains. Au sortir d'une partie de chasse, ils l'attirèrent au château de Ruthven, et s'emparèrent de sa personne (1582). Arran fut confiné à Stirling; Lenox se réfugia en France, où il mourut, et Elisabeth envoya complimenter le roi captif de ce qu'il était délivré de leurs perfides conseils.

Bientôt Jacques s'échappa des mains de ses oppresseurs, et reprit son autorité; le comte d'Arran fut rappelé, recouvra tout son crédit, et en abusa plus insolemment que jamais (1583). Ses ennemis, pour se dérober à sa vengeance, se réfugièrent en Angleterre. Leurs biens furent confisqués, et devinrent la proie du favori et de ses partisans. Mais en 1585, les lords exilés revinrent en Ecosse avec des secours que leur fournit Elisabeth. Ils assiégèrent le roi dans Stirling, et le forcèrent de souscrire à un accommodement, par lequel il leur accordait une amnistie pleine et entière, et les rétablissait dans leurs domaines et leurs dignités. Arran, dépouillé de tous ses honneurs, rentra dans son obscurité, et ne fut plus connu que sous son ancien nom de capitaine Jacques Stuart.

Dans le temps que l'Ecosse était agitée par ces révolutions, la tranquillité d'Elisabeth était troublée et sa vie même menacée par les complots des catholiques qui voulaient venger la reine d'Ecosse opprimée, et leur culte aboli. François Trocmorton, en 1584, et Guillaume Parry, en 1585, furent punis du dernier supplice, comme convaincus de conspirations qui avaient pour but de délivrer Marie Stuart, ou d'attenter aux jours d'Elisabeth. Les protestans alarmés formèrent une *association*, dont les membres s'engageaient par les sermens les plus solennels à défendre la reine contre tous ses ennemis étrangers ou domestiques; et le parlement, convoqué dans ces circonstances, ne mit point de bornes aux témoignages de son zèle. Il confirma l'*association*, et il y ajouta une clause portant que, « si quelque rébellion était « excitée dans le royaume, ou quelque dessein tramé contre « la vie de la reine, sa majesté était autorisée à nommer « des commissaires pour juger les personnes *par qui ou pour*

« *qui* ces complots auraient été formés, pour les déclarer « inhabiles à prétendre à la couronne, si elles y avaient des « droits, et les poursuivre jusqu'à la mort. » Par cet acte évidemment dirigé contre la reine d'Ecosse, Marie se trouvait responsable, non-seulement de sa conduite, mais de celle des autres, et pouvait, pour des faits indépendans de sa volonté, perdre tous ses droits à la couronne, et même la vie. Le parlement bannit ensuite du royaume les jésuites et les autres prêtres de l'église romaine : il leur fut défendu d'y rester ou d'y rentrer, sous peine d'être réputés coupables de haute trahison. Dès-lors, plus de tolérance pour la religion catholique. A son tour elle eut ses martyrs en Angleterre, et leur nombre n'a pas été estimé à moins de deux cents sous le gouvernement d'Elisabeth.

Cette princesse avait commencé, en 1578, à se déclarer ouvertement pour les insurgés des Pays-Bas. Après la mort du prince d'Orange, assassiné en 1584 par Balthasard Gérard, elle conclut avec les états de Hollande une alliance plus intime. Elle n'alla point jusqu'à accepter la souveraineté qu'ils lui offraient, de peur de s'exposer au reproche d'usurpation. Mais, par un traité qui stipulait une *ligue défensive entre l'Angleterre et la Hollande*, elle s'engagea à leur envoyer six mille hommes, à condition qu'on lui remettrait les villes de Briel, de Flessingue et de Ramekens. Le comte de Leycester fut chargé du commandement de ces troupes (1585). Les états le comblèrent d'honneurs, et le traitèrent presque en souverain. Ces distinctions ne tournèrent qu'à sa honte. Presque toujours battu par l'ennemi, il ne fut redoutable qu'à ses alliés qu'il accablait du poids de son faste et de sa tyrannie, et fut rappelé en 1587. Drake, plus heureux et plus digne de l'être, promenait de mers en mers ses pavillons victorieux, et continuait d'être la terreur des Espagnols en Europe et en Amérique.

Tandis qu'Elisabeth provoquait le roi d'Espagne, elle avait soin de se mettre en sûreté du côté de l'Ecosse. Le désir de préserver désormais ce royaume d'une invasion étrangère et des dissensions domestiques, l'intérêt de la religion protestante, dans laquelle Jacques avait été élevé, et que menaçait une coalition des puissances catholiques, le désir d'assurer ses droits à la succession d'Elisabeth, déterminèrent le

jeune roi à conclure avec cette princesse un traité pour la défense mutuelle de leurs états et de leur religion. La reine promettait, par un des articles, de ne jamais rien faire qui pût porter atteinte aux prétentions de Jacques à la couronne d'Angleterre (1586).

Les alarmes que Marie Stuart causait à Elisabeth, les complots formés pour sa délivrance, faisaient redoubler de vigilance et de rigueur envers cette princesse infortunée. En l'accablant de mauvais traitemens, on espérait la faire mourir de ses maux ou de son désespoir. Comme on ne parvenait qu'à ruiner sa santé, le secrétaire-d'état Walsingham insinua à sir Amias Pawlet, son gardien, qu'il pouvait bien mériter de sa souveraine en abrégeant la vie de sa prisonnière. Pawlet ayant refusé de se souiller d'un meurtre, on eut recours, pour se défaire de Marie, au moyen que le parlement avait préparé. Ses oppresseurs ayant résolu de l'assassiner juridiquement, voulurent qu'elle parût elle-même avoir tenté d'assassiner son ennemie. Un jeune seigneur, nommé *Babington*, ayant tramé une conspiration contre les jours de la reine (1586), on accusa Marie d'avoir eu part au complot, et une commission fut nommée pour lui faire son procès. Marie représenta avec dignité qu'elle était l'égale, la parente de la reine d'Angleterre, et non sa sujette. *Où sont mes pairs?* dit-elle; *et quel empire peuvent avoir sur moi les lois anglaises, qui ne m'ont jamais protégée?* Pendant deux jours, elle récusa les commissaires, malgré leurs menaces de procéder suivant les formes, et de la juger par contumace. Mais un d'entre eux lui ayant fait observer qu'elle se priverait par là de l'avantage d'une justification publique, elle céda à cette raison insidieuse, et consentit à répondre, après avoir toutefois protesté contre les actes qui pourraient émaner d'une cour incompétente. On lui objectait une correspondance secrète avec Babington et ses complices; mais on ne produisait que des copies de ses prétendues lettres, quoiqu'il ne fallût rien moins que des pièces écrites ou signées de sa main pour la convaincre du crime qu'on lui imputait. On alléguait contre elle l'aveu des conjurés; mais cet aveu, si même il n'était pas supposé, avait été arraché par les tortures. D'ailleurs, ceux à qui on l'attribuait n'étaient plus : si l'on voulait se servir de leur témoignage contre la reine d'Ecosse, que ne différait-

on leur supplice? que ne les conservait-on pour être confrontés à Marie Stuart, et pour confondre ses dénégations par des preuves positives et irrécusables? Il est vrai que ses deux secrétaires déposaient comme les conjurés; mais si leur déposition était libre, que ne les faisait-on paraître pour la soutenir en présence de leur maîtresse? Marie demanda qu'ils lui fussent confrontés, et cette demande si juste lui fut refusée.

Cette reine malheureuse se défendit avec une noble fermeté. Elle démontra facilement son innocence (1). Mais elle n'était accusée que parce qu'elle était déjà condamnée. Les commissaires, après deux interrogatoires, s'ajournèrent, par l'ordre exprès d'Elisabeth, à la chambre étoilée de Westminster. Là, ils déclarèrent à l'unanimité Marie *coupable d'avoir pris part à la conspiration de Babington*. En conséquence, ils la condamnèrent à la peine capitale (25 octobre 1586). Tout révolte dans ce jugement, l'irrégularité de la procédure, l'incompétence du tribunal, l'iniquité de la sentence. Mais quelque chose de plus odieux encore, c'est l'hypocrisie d'Elisabeth. En assassinant sa rivale, elle affectait de la plaindre; elle répétait tendrement les noms de *cousine* et de *sœur;* jamais elle ne souscrirait à la perte de *sa chère*, de *son aimable parente;* sa main se refuserait à la confirmation de l'arrêt fatal. Une seule considération pouvait la contraindre à se faire cette violence, c'était l'intérêt public, c'était le vœu de son peuple; et elle voulut le consulter, *ce peuple qui seul lui était plus cher que sa cousine*. Elle convoqua donc le parlement. Cette assemblée, composée principalement de puritains, non-seulement confirma la sentence mortelle, mais pressa la reine de la faire exécuter. Elisabeth résista, s'irrita, s'appaisa, se plaignit de l'importunité du parlement; mais en même temps elle rendait sa requête pu-

---

(1) On ne saurait douter en effet que Marie ne fût innocente. Une des plus fortes preuves qu'on puisse en donner, c'est qu'avant de connaître la résolution où l'on était de la juger, cette princesse écrivit au duc de Guise une lettre où elle se justifie, dans les termes les plus énergiques, de l'imputation d'avoir voulu attenter aux jours d'Elisabeth. Ce n'était point au duc de Guise qu'elle devait craindre d'avouer un complot qu'il eût plutôt approuvé que blâmé.

blique, et restait sourde aux sollicitations de Jacques et de Henri III en faveur de la reine d'Ecosse. Pour entretenir les alarmes et le zèle de la nation, elle faisait répandre avec un art perfide les bruits les plus effrayans. On ne parlait que d'invasion, de révoltes, de projets d'assassinat. Les terreurs paniques se succédaient sans relâche, et le peuple, étonné et furieux, demandait à grands cris la mort de Marie, comme le seul moyen de rétablir la tranquillité du royaume. Quand Elisabeth jugea les esprits suffisamment préparés au coup terrible qu'elle méditait depuis si long-temps, elle signa l'ordre pour l'exécution, et le fit porter au chancelier Davison, l'un des secrétaires-d'état, ne voulant, disait-elle, en faire usage que dans le cas où de nouvelles entreprises seraient tentées contre sa personne. Dès que le chancelier eut mis les sceaux, les ministres qui pénétraient les intentions de la reine, persuadèrent à Davison d'expédier l'ordre adressé aux comtes de Shrewsbury et de Kent chargés d'assister à l'exécution de la sentence. Le mardi 7 février 1587, les deux commissaires arrivèrent à Fotheringay, où Marie était détenue, et lui annoncèrent qu'elle devait se préparer à la mort pour le lendemain. Elle les écouta sans émotion, fit le signe de la croix, répondit qu'elle se soumettait sans murmurer aux décrets de la Providence, et mettant la main sur une *Bible* qui se trouvait auprès d'elle, elle protesta qu'elle était innocente de la conspiration de Babington. Elle demanda qu'il lui fût permis de recevoir les secours de l'Eglise : cette grâce lui fut refusée. Les commissaires s'étant retirés, elle se jeta à genoux, et rendit grâce à Dieu de ce qu'elle touchait au terme de ses souffrances. Elle rassembla ensuite tous ses serviteurs, et partagea entre eux ce qui lui restait, s'excusant de récompenser si faiblement leurs services. Demeurée seule avec ses femmes, elle passa le reste de la journée en prières. Le soir, elle dormit quelques heures d'un sommeil tranquille, pria de nouveau pendant la plus grande partie de la nuit, et le matin elle se retira dans son oratoire, où elle communia avec une hostie consacrée que le pape Pie V lui avait autrefois envoyée pour qu'elle s'en servît en cas de nécessité. A huit heures, les commissaires vinrent la chercher. Elle les suivit avec un air majestueux et une contenance assurée qui semblait exprimer la joie. Elle portait à la main un crucifix. Cet objet

blessa les regards du comte de Kent : *Madame*, dit-il d'un ton sévère, *il faut avoir le Christ dans le cœur, et non pas à la main. Pour l'avoir plus sûrement dans le cœur*, répondit-elle, *il est bon de l'avoir sous les yeux.* Au bas de l'escalier, elle trouva sir André Melvil, intendant de sa maison, qui versait des larmes en abondance : *Ne pleure pas*, lui dit-elle, *mon cher Melvil; c'est au contraire maintenant qu'il faut se réjouir; ce jour est la fin de mes maux.* Elle demanda que ce fidèle serviteur, trois autres de ses domestiques et deux de ses femmes fussent témoins de son supplice. Le comte de Kent la refusa avec dureté. Touchée de ce refus, elle s'écria : *Je suis cousine de votre reine; je suis du sang royal de Henri VII; j'ai été reine de France par mariage; j'ai été sacrée reine d'Ecosse.* La triste grâce qu'elle sollicitait lui fut enfin accordée, mais elle ne put obtenir son confesseur. Arrivée à l'échafaud, qu'on avait dressé dans la même salle où elle avait été jugée, elle renouvela ses protestations d'innocence sur tous les crimes que la calomnie lui avait imputés en différens temps, puis elle se mit à genoux et pria. Alors parut Fletcher, doyen de Peterborough, nommé par les Anglais pour l'exhorter. Il lui fallut essuyer les déclamations insultantes de ce prédicant fanatique, qui lui annonçait la damnation éternelle, si elle ne reconnaissait la justice de sa sentence, et si elle n'abjurait l'*idolâtrie*. Elle déclara que sa conscience lui défendait d'écouter ce sermon, et qu'elle voulait mourir dans la foi de ses pères. Après avoir recommandé au ciel l'Eglise affligée, et fait des vœux pour la conversion de son fils et pour la prospérité d'Elisabeth, elle présenta sa tête au bourreau, et reçut tranquillement le coup de la mort. Lorsque le doyen proféra la formule ordinaire : *Ainsi périssent tous les ennemis d'Elisabeth!* le comte de Kent fut le seul qui répondit : *Ainsi soit-il.* Tous les spectateurs fondaient en larmes. « Le bourreau leur montra la teste séparée du corps; « et comme en ceste montre la coëffure chut en terre, on « vit que l'ennuy avoit rendu toute chenue cette pauvre reyne « de quarante-cinq ans, après une prison de dix-huit ans. » (*Journal de Henri III.*)

Tandis que la populace de Londres, à la nouvelle de cet assassinat, allumait des feux de joie par les rues et sonnait toutes les cloches, comme elle eût fait après une grande vic-

toire, Elisabeth, poussant jusqu'au bout l'hypocrisie, affecta beaucoup de douleur et prit le deuil de sa victime. Elle accusa Davison d'avoir agi sans ses ordres, et il fut condamné à une forte amende, à la prison et à la perte de sa charge. En même temps, on fit à Marie des obsèques royales qui coûtèrent cent mille florins. Mais ses meurtriers n'en soutinrent pas moins l'équité de sa sentence, et publièrent leur apologie, où une barbare et absurde érudition, sans acception des temps et des circonstances, justifiait l'exécution de Marie Stuart par celle de Jeanne de Naples, de l'empereur Licinius et du roi de Thrace Rhescuporis.

SECTION III.

Depuis la mort de Marie Stuart jusqu'à celle d'Elisabeth (1587—1603).

Le roi d'Ecosse, en apprenant la mort de sa mère, victime de la haine invétérée d'Elisabeth, éprouva et témoigna d'abord la plus violente indignation. Il éclata en plaintes et en menaces : la nation, et surtout la noblesse, partageaient son ressentiment. Le jour où la cour prit le deuil, le lord Sainclair se présenta en armes devant le roi : *Voilà*, dit-il, *le véritable deuil de la reine*. Mais la politique prévalut contre la tendresse filiale; et, pour succéder un jour à Elisabeth, Jacques conserva les dehors de la bonne intelligence avec la cour de Londres. Marie Stuart n'eut pour vengeur que Philippe II, qui encore songeait moins à la venger qu'à punir Elisabeth du secours qu'elle prêtait aux Pays-Bas. Philippe, qui méditait une expédition contre l'Angleterre, en ordonna aussitôt les préparatifs. Avant qu'ils fussent achevés, Drake, à la tête d'une forte escadre, brûla un grand nombre de vaisseaux espagnols à la vue de Cadix et de Lisbonne, intercepta des galions qui revenaient des Indes, et retourna en Angleterre avec un butin immense. Dans le même temps, Walsingham, par une opération de banque bien calculée, enleva au roi d'Espagne les ressources qu'il tirait ordinairement de Gênes. Les entreprises de Drake et le défaut d'argent retardèrent la réunion et le départ de la *flotte invincible :* ainsi appelait-on par avance le formidable armement qui semblait menacer l'Angleterre d'une ruine certaine. Elisabeth vit l'approche

du danger, et n'en parut alarmée qu'autant qu'il le fallait pour en triompher. Elle prit avec une célérité admirable toutes les mesures propres à assurer le salut du royaume. Elle rassembla près de cent mille hommes, et les distribua dans tous les lieux où le débarquement pouvait être tenté. Elle parut à cheval au camp de Tilbury, harangua l'armée, exhorta les soldats à se souvenir de ce qu'ils devaient à leur patrie et à leur religion. *Je suis prête,* leur dit-elle, *à verser tout mon sang pour Dieu, mon royaume et mon peuple. Je m'armerai, s'il le faut; je combattrai à votre tête. Je n'ai que le bras d'une femme, mais j'ai l'âme d'un roi, et, qui plus est, d'un roi d'Angleterre* (1). Par cette démarche et par ce langage elle remplit les Anglais d'enthousiasme; son héroïsme passa dans tous les cœurs. Elle n'avait que vingt-huit vaisseaux bien inférieurs à ceux de l'Espagne. La noblesse et les villes se disputèrent l'honneur de lui en fournir, et bientôt

(1) Ce récit est celui de Hume. Il y a moins d'exaltation dans celui de Lingard. « Menacée d'une invasion formidable, dit cet historien, son avarice et l'espoir d'éviter la guerre portaient la reine à suspendre incessamment des préparatifs, qui devaient entraîner la couronne dans de grandes dépenses. Si, à la fin, elle ordonna de réunir deux armées, l'une de trente-six mille hommes pour la défense de sa personne royale, l'autre de trente mille pour la protection de la capitale, ces mesures furent exécutées avec tant de lenteur, que la première de ces armées n'exista jamais que sur le papier, et que la seconde atteignit à peine la moitié du nombre spécifié; milice inexpérimentée, qui n'eût opposé qu'une faible résistance à l'armée nombreuse et disciplinée du duc de Parme, si l'Angleterre n'eût été sauvée par le talent et l'intrépidité de ses marins..... Lorsque le bruit se fut répandu que l'*armada*, à peine sortie du Tage, avait été dispersée par une tempête le long des côtes de la Galice, Elisabeth, fidèle à son économie ordinaire, envoya l'ordre au lord amiral de désarmer immédiatement ses quatre plus grands vaisseaux. Heureusement il osa désobéir, offrant de supporter la dépense sur sa fortune particulière. » Le même auteur convient que, dans cette crise importante, Elisabeth déploya le courage qui caractérisait les Tudors; qu'elle parut certaine du succès, et parla même de marcher à la rencontre de l'ennemi, et d'animer les troupes par sa présence. Mais il ajoute que Leycester désapprouva ce projet, et que, lorsqu'enfin elle se rendit au camp de Tilbury (9 août), le danger était passé, et l'*armada* repoussée par les vents contraires sur la route de l'Espagne : d'où il conclut que la reine n'a pu prononcer les discours que les historiens lui prêtent, ni exhorter au combat une armée qu'elle allait licencier immédiatement.

elle put disposer de cent quatre-vingt-dix bâtimens. Le gros de la flotte s'assembla à Plymouth, sous les ordres du lord Howard Effingham, digne de commander à des marins tels que François Drake, Guillaume Winter, Hawkins et Frobisher. De son côté, le roi d'Ecosse, qui sacrifiait tout au désir d'assurer ses droits à la couronne d'Angleterre, déclara qu'il était déterminé à agir de concert avec Elisabeth contre l'ennemi commun de la foi protestante; et joignant les effets aux paroles, il leva des troupes pour la défense des deux royaumes. Le zèle des Ecossais, dans cette circonstance, ne le céda point à celui du roi. Ils formèrent une association, par laquelle ils s'engageaient à maintenir leur religion et leur gouvernement contre tous les ennemis, soit étrangers, soit domestiques. Telle fut l'origine du fameux *covenant* (1588) qui, renouvelé plusieurs fois sous le règne de Jacques, fut adopté par les Anglais sous son successeur, pour lequel il eut des suites si funestes.

Cependant la *flotte invincible* était prête à mettre à la voile. Elle était composée de cent trente vaisseaux de différente grandeur, mais dont la plupart étaient d'une force bien supérieure à tout ce que l'on connaissait alors. Elle comptait vingt-deux mille hommes de débarquement, plus de huit mille matelots, et deux mille trois cents canons, avec des vivres pour six mois. La dévote Espagne doutait d'autant moins du succès de cette grande expédition, que le nom de chaque vaisseau le plaçait sous quelque saint patronage. Douze entre autres étaient consacrés aux apôtres, vingt et un se trouvaient distingués par les différens surnoms de la sainte Vierge, les noms de ses fêtes et ceux des églises où on l'honorait d'un culte particulier. De plus, la flotte portait cent moines sous les ordres de Martin d'Alarçon, vicaire général du saint-office, qui, muni d'une bulle du pape, devait dégager les Anglais du serment de fidélité, et déclarer leur souveraine illégitime et usurpatrice. Il fut décidé dans le conseil de Philippe que l'expédition ferait voile vers la Manche, où elle opérerait sa jonction avec le duc de Parme, qui avait rassemblé dans le voisinage de Dunkerque et de Nieuport près de quarante mille hommes, et un nombre suffisant de bâtimens de transport. Après la jonction, les Espagnols devaient cingler vers la Tamise, s'emparer de Londres par surprise

ou par assaut, et, avec le secours des catholiques mécontens, soumettre l'Angleterre à Philippe.

Le sort sembla prendre plaisir à confondre l'espoir et l'orgueil de ce prince : au moment où la flotte espagnole allait partir, elle fut arrêtée par la mort de l'amiral Santa-Cruz et du duc de Paliano, vice-amiral. La perte de ces deux officiers expérimentés, celle d'un temps précieux et irréparable, et surtout le choix du duc de Medina-Sidonia, qui n'avait d'autres titres qu'un grand nom et une immense fortune pour succéder au marquis de Santa-Cruz, étaient d'un fâcheux augure pour le succès de l'entreprise. Tout le reste répondit à ce malheureux début. La *flotte invincible* sort enfin du port de Lisbonne le 29 mai 1588. Le lendemain, elle est assaillie d'une furieuse tempête qui submerge quelques-uns des plus petits vaisseaux, et force les autres de se réfugier à la Corogne pour se réparer. Elle se remet en mer après de nouveaux retards, et entre dans la Manche à la fin de juillet. Au lieu de profiter d'un vent de sud qui soufflait alors pour tomber avec avantage sur les Anglais stationnés devant Plymouth, le duc de Medina, trop fidèle aux instructions qu'il a reçues de sa cour, poursuit sa route vers la Flandre pour aller dégager Farnèse bloqué dans Nieuport par les Hollandais. Effingham le suit et le harcèle; les vaisseaux anglais, plus légers et servis par des marins plus exercés, voltigent autour des gros navires espagnols, et les attaquent de toutes parts. Cinq combats consécutifs tournent à l'avantage des flottes combinées d'Angleterre et de Hollande, et le duc de Medina ne peut opérer sa jonction avec le prince de Parme. Il songeait à retourner en Espagne, lorsqu'une nouvelle tempête s'élève. Les Anglais trouvent un asile dans leurs ports. La flotte espagnole, sans refuge, est dispersée par les vents et poussée contre les écueils du Danemarck et de la Norwège, de l'Ecosse et de l'Irlande. Plus de quatre-vingts vaisseaux périrent dans ce grand naufrage, et Medina ne ramena que des débris du plus formidable armement qui eût encore paru sur les mers. En apprenant cette terrible catastrophe qui plongeait l'Espagne dans le deuil, Philippe affecta de se montrer impassible, et dit froidement : *La volonté de Dieu soit faite ! J'avais envoyé ma flotte pour combattre l'Angleterre, et non les élémens*. Mais le malheur était plus grand qu'il ne

voulait le laisser croire. La destruction de l'*Invincible*, dont les frais avaient absorbé des sommes énormes, et dont le désastre coûta à Philippe dix mille hommes de ses meilleures troupes et la plus grande partie de sa marine, porta un coup mortel à l'Espagne. Depuis ce temps, sa puissance déclina sensiblement, et cessa d'être l'effroi des nations.

Tandis qu'Elisabeth célébrait sa victoire avec quelque ostentation, et insultait au désastre des Espagnols par des médailles triomphantes, où leur flotte était représentée *venant*, *voyant* et *fuyant*, les Anglais, enhardis par le succès, attaquèrent l'Espagne à leur tour. Des corsaires se répandirent sur toutes les mers, interceptèrent les tributs que les mines du Nouveau-Monde payaient à Philippe, et ruinèrent le commerce des Espagnols.

Le peuple anglais, et non la cour, forma le dessein de conquérir le royaume de Portugal pour le rendre au prince don Antoine, que Philippe en avait dépouillé. Près de vingt mille volontaires prirent les armes. François Drake et Jean Norris furent les chefs de cette expédition romanesque, pour laquelle Elisabeth ne fournit que soixante livres sterling et six vaisseaux de guerre. Les *aventuriers* pillèrent la Corogne, et de là firent voile pour Lisbonne, qu'ils assiégèrent par terre et par mer. Mais la cour d'Espagne était préparée contre cette invasion; elle avait mis la ville en état de défense et désarmé les Portugais. Les Anglais s'emparèrent des faubourgs; mais bientôt, manquant de vivres et de munitions, accablés de fatigues et de maladies, ils renoncèrent à leur entreprise. Plus de la moitié de ces braves volontaires avait péri dans cette expédition, qui ne rapporta à l'état qu'une gloire stérile (1589).

Naguère environnée d'alarmes, Elisabeth jouit désormais d'un calme profond. Depuis la mort de Marie Stuart, les catholiques anglais dévoraient en silence leur mécontentement, et semblaient reconnaître que leur cause était désespérée. Assis sur un trône sans cesse agité par les factions, Jacques VI n'était point en état d'inquiéter Elisabeth, et sa politique était de maintenir la bonne intelligence entre l'Ecosse et l'Angleterre. Les trésors de Philippe II, épuisés pour la *flotte invincible*, ne pouvaient désormais fournir aux frais d'une nouvelle invasion. Dans ces circonstances favorables, Elisabeth, tranquille pour elle-même, envoya des secours aux protestans de

France et de Hollande. Lorsque Henri IV eut abjuré le calvinisme (1593), elle parut d'abord prête à rompre avec ce prince, et lui reprocha amèrement son changement de religion. Cependant elle se laissa fléchir, et n'abandonna point son ancien allié. Elle aurait dû, suivant les traités, secourir de même le roi d'Ecosse, en butte à des conspirations dangereuses. Jacques lui demanda des troupes et de l'argent. Non-seulement elle lui en refusa, mais elle donna même asile aux rebelles, quand le parti du roi eut triomphé. Elle ne pouvait s'empêcher de haïr ce prince, et comme son héritier, et comme fils de Marie Stuart.

En 1594, on découvrit deux conspirations formées par les Espagnols contre les jours de la reine. Elle se vengea, non par de honteuses représailles, mais par de nouveaux efforts en faveur des Hollandais et du roi de France, par le ravage des colonies espagnoles, et par une expédition contre l'Espagne elle même. En 1597, elle équipa une flotte de dix-sept vaisseaux de guerre et de cent cinquante bâtimens légers. Le lord Effingham en eut le commandement. Le comte d'*Essex* avait sous ses ordres les troupes de débarquement. Beau-fils du comte de Leycester, mort en 1588, Essex lui avait succédé dans les bonnes grâces de sa souveraine. Il les devait, comme lui, aux agrémens de sa personne; mais il aurait pu les devoir à un mérite plus réel. Brave, entreprenant et actif, il aimait la guerre et la gloire. Il s'était signalé au siége de Lisbonne, et il avait paru avec éclat à la tête des secours qu'Elisabeth avait envoyés à Henri IV : heureux, si un orgueil indomptable et une ambition téméraire n'eussent point terni l'éclat de ses belles qualités et préparé sa ruine! Effingham fit voile vers *Cadix*, et battit une flotte espagnole dans la rade de cette ville. Cadix fut immédiatement emportée de vive force par le comte d'Essex. Les Anglais y firent un butin immense, qui eût été encore plus considérable, si les ennemis n'eussent eux-mêmes brûlé leurs vaisseaux.

L'année suivante (1598), Henri IV conclut avec Philippe II la paix de Vervins. Plusieurs ministres d'Elisabeth lui conseillaient d'embrasser le même parti; mais, intéressée à défendre la nouvelle république des sept provinces, et redoutant peu les entreprises de l'Espagne, elle préféra une guerre honorable aux avantages d'une paix dont les suites pouvaient

entraîner la ruine de la Hollande. Philippe s'en vengea en excitant les catholiques d'Irlande à prendre les armes.

L'*Irlande*, depuis qu'elle avait été conquise par Henri II, était censée dépendante de la domination anglaise; mais elle était dans un état de révolte perpétuelle, et jamais l'Angleterre n'avait pris des mesures convenables pour le faire cesser. Dans l'état sauvage et barbare où elle avait paru d'abord, on avait également dédaigné de la civiliser et de la réduire. Les Irlandais avaient demandé plusieurs fois d'être admis au bénéfice des lois anglaises, et on les avait refusés. D'un autre côté, on n'envoyait en Irlande qu'un nombre de troupes trop faible pour y établir l'ordre; et même, comme on ne les payait pas, elles vivaient à discrétion, et contribuaient à entretenir l'anarchie. Quelques grands propriétaires qui se partageaient l'Irlande, n'étant point réprimés par des forces suffisantes, se faisaient entre eux une éternelle guerre, et ne s'accordaient que dans leur haine contre les Anglais. Cette haine invétérée s'était encore accrue depuis l'établissement du protestantisme en Angleterre. L'attachement des Irlandais à la religion romaine redoublait leur horreur pour leurs oppresseurs hérétiques. Elisabeth, voyant avec peine qu'une contrée fertile, et habitée par un peuple brave, était perdue pour l'Angleterre, la négligea moins que n'avaient fait ses prédécesseurs. Elle donna au gouverneur un plus grand pouvoir et des forces plus considérables pour contenir les grands et pour protéger le peuple. Elle porta des lois qui tendaient à améliorer le sort des classes inférieures, et à changer leurs habitudes sauvages. Mais les nobles, pénétrant ses desseins secrets, entreprirent de les faire échouer. Hugh O'Neal, issu d'une des plus anciennes et des plus illustres familles d'Irlande, nommé par Elisabeth comte de Tyrone, mais insensible à un honneur dont on voulait faire le gage de sa servitude, trompa le gouverneur Norris par de faux dehors de soumission, et profita de sa sécurité pour préparer une insurrection générale avec le secours du roi d'Espagne. A un jour marqué, les Irlandais prirent les armes, et taillèrent en pièces l'armée anglaise. Elisabeth sentit les inconvéniens du système qu'on avait suivi jusqu'alors à l'égard de l'Irlande, et résolut de la réduire par la force. Elle en donna le gouvernement au comte d'*Essex*, avec une armée de vingt mille hom-

mes et un pouvoir presque illimité. Le favori partit avec la confiance du succès (1599); mais les événemens ne justifièrent point sa présomption. Essex accumula faute sur faute; et, après avoir perdu dans des tentatives infructueuses la plus grande partie de son armée, il conclut avec le comte de Tyrone une suspension d'armes. L'issue de cette importante expédition, la plus dispendieuse qu'Elisabeth eût jamais entreprise, irrita profondément cette princesse contre le comte d'Essex. Trompée dans ses espérances, excitée d'ailleurs par les courtisans, qui attribuaient les mauvais succès du comte à la faiblesse de ses talens, et même accusaient ses intentions secrètes, elle ordonna d'instruire son procès. Il fut condamné à perdre toutes ses charges et à rester en prison tant qu'il plairait à la reine. La sentence ne fut point exécutée à la rigueur : peu de temps après, Essex obtint la liberté de se retirer dans ses terres. Aveuglé par le ressentiment, au lieu de se soumettre à son sort, il médita d'insensés projets de vengeance contre les auteurs de sa disgrâce. Il chercha, il rassembla les mécontens; sa maison devint leur asile. Il entama des négociations avec le roi d'Ecosse. Elisabeth fut instruite de ces démarches. Essex, voyant ses desseins découverts, en précipita l'exécution. Dans son délire, il se mit à courir les rues de Londres à la tête de deux ou trois cents hommes mal armés, et tenta de soulever le peuple contre le gouvernement le mieux affermi de l'Europe. Personne ne se joignit à lui; ses amis même l'abandonnèrent : il fut pris, jugé, convaincu d'avoir voulu forcer le palais, et obliger la reine à chasser les ministres qu'il haïssait. Elisabeth hésita long-temps à signer l'arrêt de mort. Si le comte eût demandé sa grâce, elle était accordée; mais, soit qu'il ait dédaigné d'implorer la clémence de la reine, soit qu'une médiatrice infidèle (la comtesse de Nottingham), chargée de porter ses soumissions au pied du trône, ait trahi sa confiance, Elisabeth, qui voulait au moins être sollicitée pour pardonner, laissa enfin exécuter la sentence (1601). A peine le coup fut-il porté, que le repentir la saisit, et les regrets les plus amers vinrent s'emparer de son cœur.

Cependant le lord Montjoy avait succédé en Irlande au comte d'Essex, et avait terminé la guerre par la réduction des rebelles, vainement secourus par un corps d'armée es-

pagnol. Ces heureux succès ne purent distraire Elisabeth de la douleur profonde qui la consumait. Depuis la mort d'Essex, elle était devenue sombre et rêveuse ; elle cherchait le silence et la solitude. Une affreuse langueur, une noire mélancolie la conduisaient lentement au tombeau. Fatiguée des grandeurs, dégoûtée de la vie, et cependant effrayée de la mort, elle expira le 24 mars 1603, à l'âge de soixante-dix ans, laissant le trône d'Angleterre à cette maison des Stuarts qu'elle haïssait, mais à qui cet héritage préparait une suite de catastrophes qui lui ont valu le surnom d'*Infortunée*.

Au jugement de ses contemporains, et ce jugement a été confirmé par la postérité, Elisabeth doit être comptée parmi les plus grands et les plus heureux princes de l'Angleterre. On voit sous son règne, à la fois brillant et paisible, le peuple content, les parlemens dociles, les puritains réprimés, l'ordre rétabli dans les finances (1), les dettes des deux règnes précédens acquittées sans augmentation de taxes, la prospérité du royaume assurée par un bon gouvernement. L'agriculture devient florissante, et l'exportation du blé est permise en 1571. Le servage n'était point encore aboli ; on adoucit le sort des serfs par de sages lois (1574) ; on leur offre des facilités pour se racheter de leur état de sujétion ; et, sans porter atteinte au respect pour les propriétés, on tâche d'arriver par des moyens doux et insensibles à un affranchissement général des personnes. La taxe pour les pauvres (1572) corrige l'inégalité des fortunes, et garantit la tranquillité pu-

---

(1) « Elle a toujours esté grande ménagère, sans toutes fois rien exiger « de ses subjets comme ont fait les autres roys d'Angleterre ses prédécesseurs, et n'ayant rien eu en plus grande recommandation que le repos de « ses peuples, qui se sont merveilleusement enrichis de son règne.... Aussi « a-t-elle esté huit ans sans demander l'octroy et don graduit que l'Angleterre a de coustume de faire de trois en trois ans à son roy ; et, qui plus « est, l'an 1570, ses subjets le luy ayant offert sans le demander, elle, « non-seulement les remercia sans en vouloir rien prendre, mais aussi les « asseura qu'elle ne leveroit jamais un escu sur eux que pour entretenir « l'estat, ou lorsque la nécessité le requerroit.... Davantage, elle n'a point « vendu ny tiré d'argent des offices de son royaume, que la pluspart des « princes mettent au plus offrant, chose qui corrompt ordinairement la « justice, la police, et toutes loix divines et humaines. » (*Mémoires de Castelnau*, liv. III, chap. I.)

blique. Le titre de la monnaie, altéré sous les derniers règnes, est rétabli. Avant Elisabeth, les rois d'Angleterre, dans leurs besoins d'argent, avaient recours à la ville d'Anvers, qui exigeait des intérêts ruineux. Un généreux négociant, Thomas Gresham, fondateur de la bourse de Londres, engage une compagnie anglaise à prêter à la reine. Les payemens se font avec exactitude; le crédit d'Elisabeth s'établit dans le royaume, et elle secoue l'espèce de dépendance où les étrangers tenaient à cet égard ses prédécesseurs. L'Angleterre se peuple d'ouvriers flamands qui fuient la domination espagnole. Les manufactures de laine prennent de rapides accroissemens. Celle qu'on exportait autrefois en Flandre est travaillée dans le pays même. Les Anglais étendent au loin leur commerce extérieur. Les dangers que courent les marchandises en passant d'un pays dans un autre deviennent moins redoutables, grâce à l'ingénieuse invention des assurances. Les communications avec la Russie, ouvertes sous le règne de Marie, sont plus faciles et plus fréquentes depuis l'an 1569. Le czar Iwan Basilowitz accorde aux Anglais le privilége exclusif de tout le commerce de ses états (privilége restreint sous le czar Féodor, successeur d'Iwan). Ils établissent des comptoirs à Kolmogorod, à Nowogorod, à Vologda, à Moscou, et poussent leur commerce par la mer Caspienne jusqu'en Perse et en Bucharie. En 1583, des négocians anglais forment des établissemens en Turquie, où l'Angleterre avait été regardée jusque-là comme une province de France. Les marchands des villes anséatiques avaient formé une compagnie qui s'était insensiblement emparée de tout le commerce des îles britanniques, au point qu'en l'année 1552, elle en avait exporté jusqu'à 50,000 pièces de drap, tandis que tous les négocians d'Angleterre en avaient à peine débité onze cents. Elisabeth fait cesser ce monopole, et rend à sa nation le commerce dont ces étrangers l'ont dépouillée. Les Anglais apprennent à construire chez eux leurs vaisseaux, qu'ils achetaient auparavant des négocians de Lubeck et de Hambourg, de Gênes et de Venise, et la marine reçoit des accroissemens considérables, qui font donner à Elisabeth le titre de *Restauratrice de la gloire navale* et de *Reine des mers septentrionales*. On tente de lointaines découvertes. Jean Hawkins visite les côtes de Guinée en 1562, et celles d'A-

mérique en 1564. Forbisher fait trois voyages pour trouver un passage en Amérique par le nord-ouest (1576, 1577, 1578). François Drake (1577-80) et Thomas Cavendish (1586-88) entreprennent et achèvent le tour du globe. Jean Davis découvre le grand détroit qui porte son nom (1586). En 1578 (1),

(1) Gilbert reçut de la reine Elisabeth des lettres-patentes qui l'investissaient de tous les pouvoirs nécessaires pour l'exécution de son entreprise. Cette charte est curieuse, comme étant la première charte coloniale émanée de la couronne d'Angleterre, et comme faisant connaître l'esprit du temps et la manière dont on y considérait l'établissement des colonies. Elle autorise sir Humphroi à prendre possession de toutes les terres qu'il aura découvertes dans des pays éloignés et barbares, non encore occupés par aucun prince ou aucun peuple chrétien. Elle l'investit à perpétuité, lui, ses héritiers et ayant cause, de la propriété du sol de ces pays, lorsqu'il en aura pris possession. Elle permet à tout Anglais qui voudra accompagner Gilbert d'aller s'établir dans la colonie qu'il va fonder. Elle l'autorise à disposer, lui, ses héritiers et ayant cause, de toutes les terres et portions de terres qu'il croira convenable d'accorder à ceux qui le suivront, en les donnant en fiefs simples selon les lois d'Angleterre. Elle déclare que toutes les terres du nouvel établissement seront tenues à foi et hommage de la couronne d'Angleterre, sous la condition de lui payer le cinquième de tout l'or et l'argent des mines qu'on y découvrira. Elle accorde à Gilbert et à ses héritiers et ayant cause, la juridiction et les autres droits régaliens dans l'étendue desdites terres et des mers adjacentes; elle leur accorde même le droit de faire les lois et ordonnances nécessaires pour le gouvernement du pays. Elle donne à tous les colons, en Angleterre même, tous les droits, priviléges et franchises des naturels anglais, nonobstant toute loi ou usage contraire. Enfin, elle fait défense à toute personne de former, durant l'espace de six ans, aucun établissement à la distance de moins de deux cents lieues de tout endroit que sir Gilbert ou ses associés auront occupé.

Cette charte est conçue dans le même esprit que le traité de Santa-Fé entre Christophe Colomb et les rois Ferdinand et Isabelle, en ce qu'elle n'impose au futur conquérant des terres à découvrir qu'une très-faible subordination à la métropole, et le reconnaît pour fondateur et possesseur d'une espèce de souveraineté héréditaire sur laquelle la couronne d'où émane son titre ne prétend guère qu'un droit de suzeraineté et de patronage. Les premiers établissemens français aux Antilles ne furent pas soumis plus étroitement à la couronne de France. L'état, en effet, ne pouvait guère exiger une dépendance plus rigoureuse d'hommes entreprenans qui, à leurs risques et périls, s'aventuraient en des expéditions lointaines et dangereuses. Mais, à mesure que les colonies furent fondées, d'un côté le besoin qu'elles eurent des métropoles pour se soutenir, de l'autre la part plus immédiate que les couronnes prirent à leur établissement, les rendirent plus dépendantes, jusqu'au temps où, pouvant se suffire à elles-mêmes,

sir Humphroi Gilbert essaie d'établir une colonie à Terre-Neuve, et sir Walter Raleigh, d'en fonder une autre à la Virginie; tentatives infructueuses, mais qui attestent l'émulation de la nation pour toutes les entreprises utiles.

Cette sollicitude d'Elisabeth pour la prospérité de ses sujets, le développement que prirent sous son gouvernement et

---

et donnant plus aux métropoles qu'elles n'en recevaient, elles cessèrent de consentir à former des états subordonnés et tendirent généralement à l'émancipation.

La charte de sir Humphroi est encore remarquable comme monument de cette omnipotence que les peuples d'Europe s'arrogeaient sur les peuples du Nouveau-Monde, même avant de les connaître. Les catholiques et les protestans suivaient les mêmes maximes à cet égard. En 1509, Alonzo d'Ojeda et Diego de Nicuessa ayant entrepris de former des établissemens au continent américain, où les Espagnols n'avaient encore fondé aucune colonie, quoiqu'il fût découvert depuis dix ans, Ferdinand donna à ces deux navigateurs des lettres-patentes par lesquelles il érigeait en leur faveur deux gouvernemens, dont l'un s'étendait depuis le cap Vela jusqu'au golfe de Darien, et l'autre depuis ce golfe jusqu'au cap Gracias à Dios. Afin de donner quelque apparence de validité à leurs titres de propriété sur ces contrées, plusieurs des plus célèbres théologiens et jurisconsultes d'Espagne furent employés à prescrire la manière dont on devait en prendre possession. « L'histoire du genre humain, dit Robertson, n'offre rien de plus singulier ni de « plus extravagant que la forme qu'ils imaginèrent pour remplir cet objet. « Les chefs des deux expéditions devaient, en débarquant sur le continent, « annoncer aux naturels les principaux articles de la foi chrétienne; les « informer en particulier de la juridiction suprême du pape sur tous les « royaumes de la terre; les instruire de la concession que le saint pontife « avait faite de leur pays au roi d'Espagne; les requérir d'embrasser les « dogmes de cette religion qu'on leur faisait connaître, et de se soumettre « au souverain dont on leur annonçait l'autorité. S'ils refusaient d'obéir à « cette sommation, Ojeda et Nicuessa étaient autorisés à les attaquer avec « le fer et le feu; à les réduire en servitude, eux, leurs femmes et leurs « enfans; à les obliger par la force à reconnaître la juridiction de l'Eglise et « l'autorité du roi d'Espagne, puisqu'ils ne consentaient pas à le faire volon« tairement. » Sans doute cette manière d'agir est singulière et même extravagante. Mais, à part la teinte de fanatisme dont la charte espagnole est fortement empreinte, la concession anglaise n'est pas plus fondée en raison et en droit. Elisabeth, autorisant sir Gilbert à *prendre possession de toutes les terres qu'il découvrira dans les pays éloignés et barbares, non encore occupés par un prince ou un peuple chrétien, et lui en cédant à perpétuité la propriété*, n'affecte pas une omnipotence moins singulière que le pape qu'elle a supplanté et remplacé en Angleterre en qualité de gouvernante de l'Eglise.

par ses soins les forces nationales, voilà ce qui rend à jamais son nom illustre, et la place au rang des grands rois.

Une gloire précieuse, et à laquelle peu de souverains dignes de l'être furent insensibles, celle des lettres, ne manqua point non plus à son règne. La littérature anglaise avait jeté peu d'éclat pendant la première moitié du seizième siècle. Dans toute cette époque, elle n'avait guère compté que deux poëtes distingués, Thomas Wyat (1503-1541), qui composa des sonnets à l'imitation de Pétrarque, mais qui réussit principalement dans la satire, et ce jeune et malheureux Surrey, le premier, parmi la noblesse anglaise, qui ait cultivé la poésie, illustre guerrier, brillant poëte, et enfin, à vingt-sept ans, enlevé aux lettres et aux armes dont il était l'honneur par la haine sanguinaire de Henri VIII, qui l'envoya à l'échafaud. Ces deux hommes avaient, du reste, rendu un important service à la langue anglaise en commençant à en adoucir la rudesse par un style facile et élégant. Cette politesse de langage fit de rapides progrès sous le règne d'Elisabeth, bien qu'elle ne dût être portée à sa perfection que dans le siècle suivant. Ce règne vit fleurir une foule de poëtes et d'écrivains, un Philippe Sidney (1554-86), le cavalier le plus accompli de la cour d'Elisabeth, non moins versé dans la plupart des langues et des sciences qu'habile aux expériences militaires, généreux protecteur des gens de lettres, et trouvant sur un champ de bataille la fin prématurée de sa glorieuse vie; un Raleigh (1552-1618), homme d'une imagination vive et puissante, d'un génie ardent et universel, politique et historien, poëte et navigateur, intrépide devant les périls de la guerre et devant la hache du bourreau; un Dorset, que les soins de l'homme d'état n'éloignèrent pas du commerce des Muses, et qui, en 1561, fit jouer la première pièce en vers qui ait été représentée à Londres (la tragédie de Gordobuc); un Samuel Daniel (1662-1619), distingué comme auteur d'un poëme épique sur la guerre des deux Roses, mais surtout comme historien; un Robert Southwell (1560-95), dont les poésies sont citées pour la noblesse et l'élégance; un John Davies (1570-1626), dont le poëme sur l'*Immortalité de l'âme* a servi de type à l'*Essai sur l'homme ;* un Drayton (1563-1631), qui tour à tour s'est exercé dans la poésie élégiaque, historique et religieuse, écri-

vain fécond qui, dans la multitude de ses ouvrages, depuis oubliés, a semé des idées heureuses que des auteurs célèbres, le grand Milton lui-même, n'ont pas dédaigné de ressusciter par de nombreux et habiles emprunts; un Edmond Spenser (1553-1598), que son poëme de la *Reine des Fées*, vaste et singulière composition, place au nombre des plus beaux génies dont s'honore l'Angleterre; un génie plus étonnant encore, le *poëte à la langue de miel*, comme l'appelaient ses contemporains, l'immortel Shakspeare (1564-1616), avec George Gascoigne et Christophe Marlow, ses devanciers de quelques années, et Beaumont et Fletcher, Massinger et Ben-Johnson, ses contemporains, ses émules et quelquefois ses rivaux.

Ainsi la politique, le commerce, la littérature illustrèrent à l'envi le règne d'Elisabeth. Cependant le nom de cette grande reine est loin d'être sans tache; et sans parler des vices de son caractère, des petitesses méprisables et des vengeances quelquefois barbares de sa vanité (1), de son excessive irritabilité, de son esprit vindicatif, de ses mœurs au moins suspectes; sans la juger trop sévèrement sur cette politique plus utile qu'honorable qui s'appliquait à susciter ou à fomenter chez les nations voisines, en Ecosse, en France et dans les Pays-Bas, les discordes et la rébellion, sur la piraterie qu'elle encouragea, ou que du moins elle toléra de la part des armateurs anglais, et qui exerça sur les alliés, comme sur les ennemis, un brigandage impuni, prélude du

(1) Par exemple, deux de ses favoris, Essex et sir Charles Blount, jaloux l'un de l'autre, se battent en duel. Essex est blessé : Elisabeth, loin de s'en affliger, en est flattée, parce que *sa beauté a été la cause de leur querelle*. Elle avait alors cinquante-six ans. Mais voici le trait le plus extraordinaire de sa vanité. En 1563, elle annonça à son peuple, par proclamation, qu'aucun des portraits qu'on avait faits jusque-là de sa personne ne rendait justice à l'original, et défendit d'en peindre ou graver de nouveaux sans sa permission, ou d'exposer les anciens en public, jusqu'à ce qu'ils eussent été refaits d'après une copie que son conseil allait faire paraître. Tout cela n'est que ridicule; mais voici qui est odieux. Le puritain Stubbe eut la main droite coupée, pour avoir, dans une brochure relative au mariage projeté entre la reine, alors âgée de quarante-six ans, et le jeune duc d'Anjou, hasardé quelques allusions qui blessèrent l'amour-propre d'Elisabeth.

despotisme maritime de l'Angleterre; sans faire crier contre elle le sang de Marie Stuart et des malheureux catholiques envoyés à l'échafaud pour des complots supposés, il manque à sa gloire d'avoir procuré à ses peuples une bonne administration de la justice, et d'avoir su comprendre la tolérance et la liberté. Dans la première année de son règne, Cecil, son principal ministre, avait substitué aux anciens magistrats, dans les juridictions inférieures, des hommes nouveaux dont l'incapacité fit définir au parlement un juge de paix comme un animal qui, pour une demi-douzaine de petits poulets, disposait d'une douzaine de lois; et l'on ne peut guère se former, de l'intégrité des hautes cours, une idée plus avantageusé, si l'on songe que les juges étaient amovibles au bon plaisir royal; que la reine elle-même était dans l'habitude de recevoir des présens, et qu'elle permettait à ses favoris et à ses dames d'en user ainsi pour intervenir dans les procès des particuliers. Quant à la liberté et à la tolérance, si leur oppression ne peut lui être originairement imputée, si elle avait reçu de ses prédécesseurs un pouvoir absolu en matière civile et religieuse, du moins eût-il été digne de cette grande reine de répudier cet héritage de tyrannie, et de sentir que cet état d'obéissance passive où les Tudors avaient réduit la nation anglaise, était une situation forcée, qui tôt ou tard amènerait une lutte entre le peuple et la couronne, si les rois ne prévenaient d'eux-mêmes cette crise fatale par une prudente et volontaire modération.

Cette crise inévitable se prépare. Entre les souverains et leurs parlemens, jusqu'alors si soumis, vont s'élever de violens débats, suivis d'une terrible catastrophe. Quelle fut la première origine de cette révolution? La tyrannie des Tudors.

Depuis que cette dynastie occupait le trône, la prérogative royale avait, pour ainsi dire, absorbé la constitution.

Les principaux appuis de cette autorité absolue étaient des tribunaux arbitraires qui exerçaient une juridiction sans appel.

La chambre étoilée connaissait de toute espèce de délits, d'injures, de désordres, non compris dans les limites de la loi commune. Elle infligeait à son gré toute sorte de peines, amende, emprisonnement ou punition corporelle. Les juges

dont elle était composée étant révocables, dépendaient entièrement de la cour; et quand le prince se trouvait présent, lui seul était juge; les autres n'avaient que le droit de proposer leur avis.

La cour de haute-commission, créée en 1583, jugeait du crime d'hérésie et de tout ce qui concernait la foi et le culte. Elle pouvait employer des voies illégales et odieuses pour découvrir les coupables; en particulier, le serment *ex officio*, par lequel on s'obligeait à répondre à toutes les questions, fallût-il s'accuser soi-même, ou un parent, un ami intime. Les peines étaient réglées par la seule volonté des commissaires, et il n'en fallait que trois pour prononcer un arrêt.

La loi martiale était encore plus redoutable. Dans les cas de soulèvement et de troubles publics, on l'employait non-seulement contre les gens de guerre, mais contre toute autre personne. Elisabeth en fit même usage contre ceux qui apportaient des bulles de Rome, et en général des libelles étrangers et des livres défendus.

Hume prétend que le gouvernement d'Angleterre ressemblait alors, en quelque sorte, au gouvernement actuel des Turcs. Le souverain pouvait tout, excepté d'imposer des taxes. Le parlement avait conservé le droit de les accorder ou de les refuser, et il ne se montrait point prodigue de l'argent de la nation. Mais cette parcimonie même était la source de nombreux abus. Les revenus de la couronne étant trop bornés, et le parlement toujours avare de subsides, les rois suppléaient à des contributions légales par des expédiens extraordinaires, qu'ils faisaient entrer dans les droits de leur prérogative : tels étaient les monopoles, les emprunts forcés, les *bienveillances*, espèce de don gratuit, et cependant exigible, la purveyance (1), la garde-noble (2), les embargos sur les marchandises, etc.

---

(1) Par le droit de *purveyance*, les officiers de la couronne prenaient à discrétion pour son service, et souvent sous prétexte de son service, les provisions et les voitures qu'ils supposaient nécessaires. Le prix en était fixé beaucoup au-dessous du prix courant; le paiement était toujours éloigné et incertain.

(2) Lorsque les biens d'une maison noble passaient à un mineur, la couronne jouissait des revenus de la succession pendant toute la minorité.

Sous Elisabeth, quelques membres des communes ayant osé élever la voix contre ces abus, cette hardiesse fut sur-le-champ réprimée (1). La popularité de la reine, son zèle pour la religion protestante, la gloire et la prospérité de son règne habile et ferme contre-balançaient dans l'opinion l'excès odieux de son pouvoir. Mais bientôt, sous une dynastie nouvelle venue d'une contrée long-temps ennemie de l'Angleterre, les réclamations contre les empiétemens de l'autorité royale deviendront plus pressantes. A chaque parlement nouveau, elles redoubleront de violence. Présentées d'abord au nom du bien public et de la liberté, elles serviront enfin à cacher les projets criminels du fanatisme et de l'ambition; elles aboutiront à la sédition, à la révolte, au régicide.

(1) Elisabeth ne voulait souffrir aucune remontrance de la part des parlemens, et professait le pouvoir absolu. Le parlement de 1566 l'ayant invitée à prendre un époux et à régler la succession, deux points sur lesquels elle avait manifesté sa répugnance, il fut dissous; et jusqu'en 1571, la reine ne convoqua plus de parlemens. Celui de 1571 fut pareillement dissous pour avoir voulu prendre l'initiative sur des questions ecclésiastiques qu'Elisabeth prétendait avoir le droit de décider souverainement. Celui de 1572, après s'être montré par différens bills le servile instrument de la haine d'Elisabeth contre Marie Stuart, fut prorogé pour n'être rappelé que trois ans après. Dans le parlement de 1582, les communes ayant ordonné un jeûne et des prières publiques, reçurent une sévère réprimande par un messager de la reine, comme ayant empiété sur sa prérogative royale et sur ses droits de suprématie. Elles furent obligées de demander pardon. Elisabeth alla plus loin encore dans le discours par lequel elle mit fin à la session de 1584 : elle y établit que « trouver quelque chose à blâmer dans le gouvernement « ecclésiastique, c'était se rendre coupable de calomnie contre la reine, « puisque Dieu l'ayant constituée chef suprême de l'Eglise, aucune hérésie, « aucun schisme ne pouvait s'introduire dans le royaume, sinon par sa « négligence. » Ainsi le pouvoir absolu marchait à front découvert. L'opposition était bannie des parlemens, et dès qu'un membre essayait de résister, il était saisi et emprisonné. La nation souffrait tout cela par une longue habitude de servilité et par l'espèce de fascination où l'avait jetée le règne brillant d'Elisabeth. Mais le prestige allait s'évanouir et la liberté se redresser irritée et menaçante sous les Stuarts, malheureux héritiers et tristes victimes du despotisme des Tudors.

CHAPITRE IV.

JACQUES Ier, CHARLES Ier (1603-1649).

SECTION PREMIÈRE.

Règne de Jacques Ier (1603—1625).

JACQUES VI, roi d'Ecosse, succéda sans contradiction à Elisabeth, sous le nom de Jacques Ier. Pour reconnaître les marques d'affection que lui donnaient ses nouveaux sujets, il débuta par une profusion extraordinaire de titres et de grâces. Dans l'espace de six semaines, il créa plus de deux cents chevaliers. C'était avilir, en les prodiguant, des distinctions honorables, et toute la nation murmura de ces faveurs prématurées, distribuées d'ailleurs avec peu de discernement, et que les Anglais partageaient à regret avec les courtisans écossais, qui *semblaient n'être venus dans le pays que pour le dévorer* (*Mém. de Mistriss Hutchinson*), et dont plusieurs, fiers de leur élévation, augmentaient par leur insolence l'envie qu'ils excitaient naturellement en qualité d'ennemis et d'étrangers. Cependant Jacques eut assez de prudence pour laisser aux anciens conseillers d'Elisabeth les principaux offices et la conduite des affaires les plus importantes.

Timide et pacifique par caractère, il refusa d'entrer dans les vastes projets de Henri IV contre la maison d'Autriche. Ce prince lui fit proposer par Sully (1) une ligue entre

(1) Henri IV était sûr de l'appui d'Elisabeth. Aussi regretta-t-il vivement la perte de cette princesse, dont le successeur lui paraissait moins capable de comprendre ses desseins, et moins propre à les seconder.

« Mon amy, écrivoit-il à Sully, j'ai eu advis de la mort de ma bonne « sœur la reine d'Angleterre, qui m'aymoit si cordialement, et à laquelle « j'avois tant d'obligation. Or, comme ses vertus étoient grandes et admi-

l'Angleterre, la France, la république de Venise, les Provinces-Unies et les couronnes du Nord, pour abattre cette maison puissante, qui sous Philippe II avait menacé la liberté de l'Europe, et qui paraissait encore redoutable sous le faible Philippe III. Jacques consentit seulement à un traité d'alliance défensive entre la France et l'Angleterre en faveur de la Hollande; traité qui n'empêcha point le roi d'Angleterre de conclure la paix avec l'Espagne l'année suivante. Cependant, en 1609, il contribua à la conclusion de la trêve de douze ans entre les Espagnols et les Provinces-Unies.

Les puritains, réprimés par des lois sévères sous Elisabeth, avaient espéré, sinon une protection spéciale, au moins un traitement plus doux de la part d'un prince nourri dans leur religion. Mais choqué de leurs maximes et de leurs manières républicaines, et fortement attaché à sa prérogative, il favorisait le culte anglican, comme le plus conforme à ses opinions sur la souveraineté et aux intérêts du trône. Néanmoins, le désir de faire briller ses connaissances théologiques le détermina à permettre les conférences d'*Hamptoncourt* entre les principaux docteurs des deux religions. Après de longues et inutiles controverses, en présence du roi et de ses ministres, les deux partis se séparèrent diversement satisfaits du monarque, qui, dans le cours de la discussion, avait souvent répété cette maxime chère aux anglicans et odieuse aux presbytériens : *point d'évêques, point de roi*. Dans la suite (1618), Jacques déclara ouvertement sa préférence, et tenta d'établir en Ecosse les cérémonies du culte anglican.

Ce n'était point sans raison que ce prince soutenait les épiscopaux, zélés pour la prérogative royale. L'esprit de liberté, amorti par le gouvernement absolu des Tudors, commençait à se ranimer dans la nation. Le parlement de 1604

« rables, aussy est inestimable la perte que moy et tous les bons François
« y avons faite; car elle estoit ennemie irréconciliable de nos irréconci-
« liables ennemis.... Cette perte irréparable me comble d'un ennuy et dé-
« plaisir extrême, n'osant me promettre de trouver autant de générosité,
« de cordiale affection envers moy, et de ferme résolution à diminuer nos
« ennemis communs, en son successeur.....»

s'éleva avec force contre les droits de garde-noble et de *pur-veyance*, et contre les monopoles qui concentraient presque tout le commerce du royaume dans Londres, et le commerce de Londres entre les mains d'environ deux cents habitans. Ces remontrances furent alors sans effet.

Les communes attaquaient justement des abus notoires; mais en même temps elles forçaient en quelque sorte les rois à les maintenir, en refusant de suppléer par des taxes légales assez considérables aux revenus de la couronne désormais insuffisans. Jacques avait besoin d'un subside; il ne put l'obtenir de l'économie ou de la mauvaise volonté des communes. Elles s'opposèrent aussi avec plus d'indépendance que de discernement à la réunion des deux royaumes que le roi sollicitait avec instance, que la saine politique leur conseillait, et dont elles rejetèrent le projet par une jalousie nationale mal entendue.

La conduite de Jacques n'avait point rempli les espérances des puritains; elle trompa également l'espoir des catholiques. Ceux-ci, après s'être flattés que le fils de Marie Stuart tempérerait à leur égard la sévérité des lois, s'indignaient de le voir déployer contre eux les mêmes rigueurs qu'Élisabeth. La persécution leur inspira, dit-on, le projet de vengeance le plus terrible qui jamais ait été conçu : il s'agissait de faire sauter en l'air, par l'effet de la poudre, le roi, la famille royale et tout le parlement (1605). Les préparatifs étaient faits sous la salle de Westminster, où le parlement tenait ses séances; ils furent découverts presque au moment marqué pour l'explosion. Les conjurés surpris essayèrent de se défendre, quoique en petit nombre, et vendirent chèrement leur vie. La plupart furent massacrés, entre autres Piercy et Catesby, les deux chefs du complot. Quelques-uns furent pris et livrés au supplice, et avec eux le père Garnet, provincial des jésuites, accusé d'avoir pris part à la conjuration, et condamné sur des probabilités plutôt que sur des preuves certaines.

L'année suivante (1606), le parlement, comme pour récompenser le roi de la haine que lui portaient les catholiques, lui accorda un subside considérable. Mais tout en se prêtant à des mesures agréables à la couronne, il porta des regards vigilans et curieux sur plusieurs parties de l'adminis-

tration. En 1610, il poussa encore plus loin cet esprit d'investigation, et tenta de nouveaux efforts contre la prérogative royale. Il demanda l'abolition des droits de *garde-noble* et de *purveyance*, et se plaignit de la manière dont procédait la cour de haute-commission, et de l'usage des proclamations royales, qui depuis Henri VIII avaient force de loi. Depuis que la nation s'enrichissait par le commerce, les revenus de la couronne, n'ayant point augmenté à proportion du prix des denrées, se trouvaient réellement au-dessous des besoins du gouvernement. Malgré cette considération, l'assemblée, pour tenir le roi dans sa dépendance, ne lui accorda qu'un léger subside, et d'un autre côté, elle passa un bill pour la suppression des droits de *tonnage* et de *pondage*, en vertu desquels le roi devait percevoir le sou pour livre sur l'entrée et la sortie des marchandises. Ce bill fut rejeté par la chambre haute. Jacques voyait avec indignation qu'on osât fixer des bornes à son autorité qu'il croyait illimitée, et dont il proclamait sans cesse les droits imprescriptibles avec une forfanterie pédantesque (1); il cassa le parlement, mais sans détruire ce système de résistance que les communes avaient embrassé.

Dès le neuvième siècle, les Hollandais avaient commencé à envoyer des vaisseaux en Ecosse pour y acheter des harengs. Au quatorzième siècle, ils trouvèrent plus avantageux d'en

(1) « Jacques Ier apportait sur le trône un caractère qui fut particulier à ses successeurs. Zélé sectateur de la religion protestante, de cette religion dont le premier principe est de ne reconnaître aucune autorité que celle de la raison, il affectait cependant la souveraineté par droit divin, souveraineté pleine, entière, sans limites sur les sujets, comme celle de Dieu sur la nature. Henri VIII, il est vrai, en établissant le schisme dans son royaume, avait attaché à la constitution de l'église anglicane le dogme de l'obéissance passive. Mais les grands et le clergé d'Angleterre obéissaient passivement à sa tyrannie, parce que la révolution religieuse et la spoliation des établissemens catholiques se consommaient tyranniquement à leur profit. » (M. Mazure, *Révolution de* 1688.) Jacques Ier, qui n'avait plus cette dépouille à donner aux anglicans en échange de leur indépendance, et que l'insuffisance de son revenu mettait à la discrétion des parlemens, de jour en jour moins dociles aux prétentions de la prérogative, ne pouvait affecter avec le même succès les mêmes maximes de monarque absolu. Elles étaient frappées d'impuissance, par la contradiction établie depuis la réforme entre les dogmes religieux de la nation et la royauté de droit divin.

faire eux-mêmes la pêche; et les accroissemens en furent si rapides, les profits si multipliés, qu'on la regarda bientôt comme la première source des richesses de la Hollande. Jacques, n'étant encore que roi d'Ecosse, avait vu avec jalousie qu'une branche aussi précieuse d'industrie et de commerce fût enlevée à ses sujets sur leurs propres côtes, et avait obligé les Hollandais de ne s'en approcher qu'à la distance de plus de huit milles. Parvenu au trône d'Angleterre, il interdit aux étrangers la pêche de ses trois royaumes, et établit à Londres et à Edimbourg des commissaires chargés de ne la leur permettre que moyennant une certaine rétribution. Les Hollandais, ayant à ménager l'Angleterre tant qu'ils étaient en guerre avec l'Espagne, dissimulèrent leur chagrin, et parurent se soumettre à ces réglemens. Mais, après la conclusion de la trève de douze ans, ils se mirent en mesure de résister, et, donnant des escortes imposantes à leurs bâtimens pêcheurs pour les garantir d'insultes, ils refusèrent le payement de la taxe sur les harengs. Bientôt ils eurent trois mille bâtimens et cinquante mille hommes employés à la pêche sur les côtes mêmes de la Grande-Bretagne. Le roi, au lieu de déployer la force pour faire respecter ses ordonnances, ferma les yeux sur cet attentat à la souveraineté maritime qu'il affectait, et crut moins important de mettre un frein à l'audace des pêcheurs hollandais, que d'exiger des états-généraux le châtiment d'un docteur hérétique. En 1611, le pacifique Jacques Ier déclara la guerre à un théologien de Hollande, avec une fureur qui, peu s'en faut, rappelle le zèle barbare de Henri VIII. Vorstius, disciple d'Arminius, différait d'opinion avec le roi d'Angleterre sur la prédestination et la grâce. Jacques persécuta ce docteur, comme s'il eût tramé quelque complot contre l'Angleterre : il le fit bannir par les états-généraux, en leur insinuant que jamais hérétique n'avait été plus digne du feu.

Jacques se fit plus d'honneur par les soins qu'il donna au gouvernement de l'*Irlande*. Elisabeth avait consommé l'assujétissement de cette île à la domination anglaise; mais il restait un point encore plus difficile : c'était de civiliser les Irlandais, de les accoutumer au frein des lois, de leur inspirer le goût du travail et de l'industrie, de rendre leur soumission à la fois durable et utile. Jacques commença ce grand ouvrage

en 1612, et suivit son plan avec sagesse et fermeté. Elisabeth avait déjà établi des colonies protestantes dans le Munster; Jacques en établit dans l'Ulster, en ayant soin de diviser cette province entre des Anglais, des Ecossais et quelques indigènes, de manière à ce qu'aucune portion ne passât trois mille acres et ne pût donner trop de pouvoir au possesseur. Ces colonies avaient pour objet de repeupler le pays et, en même temps, d'assurer la prépondérance au parti protestant par le droit d'élection et de députation accordé à ces nouveaux habitans dans une proportion qui devait lui donner la majorité au parlement. On régla les droits des propriétaires et les prestations de leurs paysans. Le pouvoir judiciaire des chefs fut transféré à des tribunaux institués par le roi. La justice criminelle fut confiée à des envoyés royaux parcourant les provinces à des époques fixes pour punir les délits qui avaient été commis. Avec la juridiction criminelle des seigneurs cessa l'usage, qui s'était maintenu jusqu'alors en Irlande, de racheter les plus grands forfaits par une amende ou *éric*. La loi de succession des Irlandais, par laquelle la fortune d'un défunt passait, non à ses descendans directs, mais à toute sa parenté, loi qui étouffait toute industrie et s'opposait aux progrès de l'agriculture, fut remplacée par un ordre d'hérédité mieux réglé. « Jacques enfin projetait de donner aux Irlandais catholiques les mêmes droits dont jouissaient leurs co-religionnaires en Angleterre, et il est probable qu'en suivant ce principe on serait parvenu à établir une parfaite harmonie entre les adhérens des deux religions et à prévenir les événemens sanglans qui depuis deux siècles ont souillé le sol de l'Irlande; mais, d'un côté, le fanatisme des colons presbytériens venus d'Ecosse et surtout de leurs ministres aux yeux desquels le culte catholique était une abomination et une idolâtrie que tout gouvernement devait extirper, de l'autre, les liaisons secrètes que les catholiques d'Irlande ne cessèrent d'entretenir avec l'Espagne et avec la cour de Rome, mirent obstacle aux intentions charitables de Jacques Ier. » (*Schœll*, Histoire des Etats européens.)

Depuis la dissolution du parlement, le roi, pour subvenir à ses besoins, eut recours à divers expédiens. La chambre étoilée imposa des amendes excessives. On vendit des monopoles; on vendit même des titres de noblesse. Les dignités

de baron, de vicomte, de comte, eurent leur tarif, qui fut de dix, de quinze, de vingt mille livres sterling pour l'Angleterre; on les mit à plus bas prix en Ecosse et en Irlande. Toutes ces ressources étant insuffisantes, le roi se vit réduit à convoquer le parlement, après quatre ans d'interruption. La nouvelle assemblée, animée du même esprit que la précédente, reprocha au roi d'avoir levé des subsides arbitrairement, et lui refusa ceux qu'il demandait. Elle fut dissoute le 7 juin 1614, et le roi fit même emprisonner quelques députés : abus imprudent de la prérogative, propre seulement à irriter les communes, et à les rendre plus intraitables.

Rien ne nuisait plus au roi que sa faiblesse pour ses favoris; il les choisissait sans discernement, les comblait d'honneurs et de richesses, et ignorait ou tolérait l'usage condamnable qu'ils faisaient souvent de leur pouvoir. Un jeune Ecossais, *Robert Carr,* avait plu au monarque par ses manières agréables (1609), et s'était rapidement élevé à la plus haute fortune. Jacques l'avait créé successivement vicomte de *Rochester* et comte de *Sommerset,* et lui avait laissé prendre un suprême ascendant sur son esprit et la direction absolue du gouvernement. Mais la conduite de Sommerset, toute pleine de scandales et de forfaits, le rendit odieux à la nation. Le roi lui-même ouvrit les yeux sur l'infamie de son favori. En 1615, Sommerset fut mis en jugement pour crime d'empoisonnement. Condamné à mort, il obtint du roi différens sursis, et enfin sa grâce entière en 1623.

Jacques avait besoin d'être gouverné. Un jeune gentilhomme, *George Villiers,* prit aussitôt la place de Sommerset dans l'affection et dans la confiance du monarque. Créé duc de *Buckingham,* gouverneur des cinq ports, grand-écuyer, grand-maître de Westminster, connétable de Windsor, et grand-amiral d'Angleterre, il se vit en peu d'années chargé d'honneurs excessifs et prématurés qui auraient pu faire la récompense de plusieurs hommes illustres. Son goût insensé pour la magnificence, les largesses prodiguées à sa famille indigente, achevèrent d'épuiser les faibles ressources de Jacques. Pour se procurer un peu d'argent, il rendit aux Hollandais, sans consulter le parlement, les places de Flessingue, de Briel et de Ramekens, qu'ils avaient engagées à Elisabeth comme caution des sommes fournies à la république;

il se contenta du tiers environ de ces sommes, qui montaient à plus de 800,000 livres sterling. Cet argent fut promptement dissipé, de même que celui qui provint de de l'aliénation des domaines royaux. La couronne possédait dans toutes les provinces des terres immenses, qui étaient toutes affermées à temps, et moyennant une redevance assez modique. Par là, plusieurs des plus puissantes familles du royaume et un grand nombre de bourgs relevaient de la couronne. Le renouvellement des baux lui rapportait des sommes considérables. De plus, la crainte qu'elle ne refusât de prolonger les fermages, lorsqu'ils étaient expirés, retenait tous les tenanciers dans sa dépendance. Le roi, ayant obtenu de son parlement l'autorisation de disposer de ces terres par voie de donation irrévocable, les vendit sous la simple réserve de l'ancienne redevance annuelle, sacrifiant ainsi à sa pénurie une branche importante de son autorité.

Jacques, qui se déconsidérait par son administration vicieuse, dont la honte ressortait encore par la gloire et la prospérité du règne précédent, ne se fit pas moins de tort dans l'opinion par la manière dont il traita un des plus grands hommes du siècle, *Walter Raleigh*. Impliqué dans une conspiration au commencement de ce règne, *Raleigh* était détenu depuis douze ans à la Tour de Londres. Le peuple qui le haïssait alors comme un des principaux auteurs de la mort du comte d'Essex, avait d'abord applaudi à sa disgrâce; mais la haine s'étant affaiblie avec le temps, on avait enfin regretté que les talens de cet homme supérieur fussent perdus pour la patrie. Fondant sur ces favorables dispositions l'espoir de sa liberté, il publia, pour les fortifier, que, sous le règne d'Elisabeth, il avait découvert dans la Guiane une mine d'or dont on pourrait tirer des richesses immenses. Quoique peu confiant en ses promesses, le roi le fit sortir de la Tour, et lui donna même le commandement des aventuriers qui s'offrirent à l'accompagner en Amérique, mais sans vouloir annuler l'ancienne sentence portée contre lui. Il partit avec douze vaisseaux (1616). Arrivé sur les côtes de la Guiane, il attaqua la ville espagnole de Saint-Thomas, malgré la paix conclue entre l'Espagne et l'Angleterre. La ville fut prise; on n'y trouva que peu de butin. Enfin, Raleigh différant sous de frivoles prétextes de faire connaître

à ses compagnons la mine qu'il leur avait promise, ils se saisirent de sa personne, et le ramenèrent en Europe. L'invasion d'une ville espagnole, en pleine paix, était une violation du droit des gens qui devait perdre Raleigh dans un temps où le duc de Buckingham s'efforçait de complaire à la cour de Madrid, et négociait le mariage du prince de Galles avec une infante d'Espagne. Jacques désavoua l'entreprise du chevalier sur la ville de Saint-Thomas, et ordonna l'exécution de l'ancienne sentence qui le condamnait à la peine capitale. Raleigh mourut avec fermeté (1618). Prêt à recevoir le coup fatal, il toucha du doigt la hache de l'exécuteur: *Ce remède est aigu,* dit-il, *mais certain pour tous les maux.*

Tandis que Jacques négociait avec la cour d'Espagne, et lui sacrifiait lâchement un des plus braves et des plus illustres enfans de l'Angleterre, il apprit que l'électeur palatin, son gendre, après avoir perdu la couronne de Bohême, qui lui avait été déférée par les états de ce royaume révoltés contre la maison d'Autriche, avait été dépouillé même de ses domaines héréditaires par l'empereur Ferdinand II. Sa cause étant celle du protestantisme, les Anglais témoignaient le plus grand désir de le venger. Mais Jacques condamnait par principe de politique la révolte des Bohémiens et l'entreprise de son gendre. D'un autre côté, il ne pouvait rompre avec l'empereur sans se déclarer ennemi du roi d'Espagne qu'il s'attachait alors à ménager. Enfin, quand il eût désiré la guerre, il en eût été détourné par le désordre de ses finances. Se flattant de rétablir l'électeur par la voie des négociations, il était résolu à ne point prendre les armes; mais pour ne point choquer les esprits et pour avoir de l'argent, il dissimula ses dispositions secrètes. Ayant inutilement demandé des *bienveillances*, il convoqua enfin un parlement, quelque hasardeuse que fût cette démarche, après l'abrogation consécutive des deux dernières assemblées.

Cependant on lui accorda deux subsides, en lui faisant toutefois des remontrances respectueuses sur quelques abus et monopoles qu'il eut la sagesse de corriger (1621). Mais dans la session suivante (1622), les communes ne montrèrent point la même modération : elles affectèrent de descendre à l'examen des moindres griefs, et de soumettre les droits de la couronne au contrôle le plus minutieux; enfin, elles osèrent

s'immiscer dans les affaires d'état, en représentant au roi la nécessité de prendre les armes pour l'électeur palatin et la religion protestante. Jacques, vivement offensé de ces prétentions politiques du parlement, cassa l'assemblée, envoya en prison quelques-uns de ses membres, et défendit, par des proclamations réitérées, de discourir sur les affaires publiques.

Mais chaque jour accroissait la détresse de l'électeur palatin et des protestans d'Allemagne. Jacques négociait vainement en leur faveur. Le mariage de son fils Charles avec l'infante d'Espagne lui paraissait le moyen le plus sûr d'obtenir le rétablissement de son gendre ; il sollicita vivement cette alliance; l'extravagance de Buckingham fit perdre le fruit de six années de négociations. Ce téméraire favori, cherchant à captiver l'héritier présomptif de la couronne, engagea le prince de Galles à faire, déguisé et sans suite, le voyage d'Espagne pour voir la princesse qui lui était destinée, et lui offrit de l'accompagner en qualité d'écuyer, comme au temps des chevaliers errans. Jacques approuva ce projet, plus digne d'un héros de roman que d'un ministre et d'un homme d'état. Ce voyage produisit un effet tout contraire à celui qu'on en attendait : au lieu de hâter la conclusion du mariage, il le rompit (1623). Ce dénouement fut le résultat de la conduite de Buckingham, que son arrogance, ses saillies indiscrètes et la licence de ses mœurs rendirent odieux aux Espagnols.

Autant cette rupture fut agréable au peuple anglais, généralement opposé à une alliance où il croyait voir la ruine du protestantisme, autant elle parut injurieuse au roi. Buckingham, qui portait le poids de certaines offenses qu'il s'était attirées par ses folies à la cour de Madrid, abusa des ressentimens de son maître pour satisfaire les siens propres, en le poussant contre l'Espagne à une guerre d'ailleurs désirée de la nation. Jacques convoqua le parlement pour lui demander les subsides nécessaires (1624). En cette circonstance, il se départit de ses principes sur l'autorité, jusqu'à consentir que la perception et l'administration de l'impôt fussent confiées à des commissaires du parlement. Malgré cette concession inouïe, il n'obtint qu'une partie de ce qu'il demandait, et il eut la douleur de voir les communes porter encore de nouvelles atteintes à la prérogative royale. Elles abolirent par un bill tous les monopoles, comme contraires aux lois et

aux libertés du royaume. Dans le même acte, on supposait que « chaque citoyen pouvait disposer librement de ses « actions, pourvu qu'elles ne fissent tort à personne, et que « ni les prérogatives royales, ni l'autorité d'aucun magis- « trat, qu'en un mot les lois seules pouvaient mettre obstacle « à l'exercice de ce droit illimité : » principe dont les Anglais ont fait la base de la liberté civile.

Jacques, engagé dans une guerre contre l'Espagne, rechercha l'alliance de la France, où l'influence du génie de Richelieu commençait à se faire sentir. Il obtint pour le prince de Galles la main de la princesse Henriette, sœur de Louis XIII, avec huit cent mille écus de dot. Ce mariage ne fut célébré que l'année suivante.

Peu de temps après avoir envoyé un secours de six mille hommes au prince Maurice de Nassau qui s'était déclaré en faveur de l'électeur, Jacques mourut en Irlande (1625), comme s'il eût été de sa destinée de cesser de vivre dès qu'il cesserait de vivre en paix.

Le caractère de ce prince offre des contrastes singuliers. Jacques était profondément instruit, sans avoir une seule connaissance réellement utile à un souverain. Sa conversation était semée de maximes de la plus haute sagesse politique, et sa conduite porta souvent l'empreinte de l'ineptie. Très-jaloux de son autorité, il se laissait cependant conduire par les plus indignes favoris. Il voulait soutenir sa dignité, et il se dégradait sans cesse par une familiarité triviale qu'il prenait pour de l'affabilité. Il était bel esprit, mais pédant; savant, mais aimant la conversation des ignorans et des gens sans éducation; laborieux dans les bagatelles, et frivole quand il fallait se livrer à un travail sérieux. Il avait des sentimens religieux, mais ses discours étaient souvent profanes. Naturellement juste et bienfaisant, il ne savait pas réprimer les injustices de ses favoris ou des dépositaires de son pouvoir. Econome, avare même quand il s'agissait de donner de l'argent de sa propre main, il le prodiguait inconsidérément quand il n'était question que de signer un mandat sur son trésorier. En un mot, les bonnes qualités qu'il faisait paraître dans certaines occasions particulières, étaient sujettes à trop de vicissitudes pour régler sa conduite générale; et ne se montrant que par intervalle, elles ne lui donnaient

droit qu'à cette sorte de réputation mixte que lui a faite le duc de Sully, en le définissant le plus sage fou de toute la chrétienté.

Henri IV, tournant en ridicule son pédantisme et sa timidité, l'appelait *capitaine ès-arts et clerc aux armes*. Il était plus fait, dit un de nos historiens (Raynal), pour être à la tête d'une université que d'un empire.

SECTION II.

Depuis l'avénement de Charles Ier jusqu'au commencement de la guerre civile entre le roi et le parlement (1625—1642).

Jacques Ier laissait à son fils un trône en apparence bien affermi, mais réellement menacé de tous côtés par des ennemis secrets. La nation était travaillée d'un dangereux esprit de controverse au sujet de la politique et de la religion. « Chacun, à cette époque, devint théologien ou homme « d'état » (*Mém. de Warwick*); et la multitude se mit à examiner quelle devait être la souveraineté du prince et la constitution de l'Eglise. Une grande crise se préparait; il fallait, pour la prévenir ou pour la combattre, une rare habileté ou une énergie extraordinaire. Charles Ier ne manquait peut-être ni de l'une ni de l'autre. Toutefois, s'il ne paraît point avoir possédé ces qualités à un degré suffisant, il faut se souvenir qu'il se trouva toujours dans des conjonctures forcées, où les règles communes étaient en défaut, et où il était impossible à la raison d'indiquer le meilleur parti. Sa conduite peut avoir été quelquefois équivoque, et sa marche incertaine; mais, avant de le condamner, il faut tenir compte de la difficulté des circonstances, et reconnaître qu'il était mal aisé d'éviter des chutes dans des voies si glissantes, et le naufrage parmi tant d'écueils.

Ses ennemis mêmes ont été forcés de rendre témoignage à ses vertus. « Le roi Charles, dit un auteur puritain (*Mis-« triss Hutchinson*), avait de la tempérance; il était chaste « et sérieux. Sous lui, les fous, les histrions et les liber-« tins de toute sorte qui peuplaient la cour du roi Jacques « furent promptement décriés et expulsés; les nobles et les

« courtisans, qui ne voulurent pas renoncer complètement à « leurs habitudes corrompues, furent au moins forcés, par « respect pour le roi, à se retirer dans l'ombre. Les savans, « les hommes distingués dans la pratique de tous les arts, « furent mis en honneur, etc. » En des conjonctures ordinaires, il eût paru né pour rendre la royauté respectable par cette vertu noble et sévère; mais les passions politiques et religieuses qui fermentaient de son temps lui demandaient avant tout satisfaction, et il ne sut pas ou ne put pas éviter de choquer ces passions ardentes et implacables.

Son mariage fut une des premières causes qui les irrita. Henriette de France, qu'il épousa peu après son avénement, était digne de son rang par les charmes de sa personne et par les qualités de son esprit et de son cœur; mais c'était dans la nation un préjugé accrédité que les reines d'origine française n'avaient jamais porté bonheur à l'Angleterre. De plus, Henriette était catholique. Quand bien même elle eût mis la plus grande réserve dans l'exercice de sa religion, elle eût été suspecte à ses sujets protestans. A plus forte raison dut-elle exciter leurs défiances, lorsqu'ils la virent témoigner le plus grand zèle pour l'église romaine, et, conformément aux instructions qu'elle avait reçues de sa mère Marie de Médicis, protéger ses co-religionnaires opprimés et intercéder pour eux, *nouvelle Esther*, auprès d'un *autre Assuérus*. Non contente d'exercer cette médiation en leur faveur, elle prétendit se mêler des affaires publiques, et l'empire que l'extrême tendresse du roi pour elle lui laissa prendre le fit soupçonner injustement d'un attachement secret pour le papisme, et fournit aux ennemis de ce prince les moyens d'empoisonner ses démarches les plus innocentes.

Le roi commit une autre faute non moins fâcheuse, en accordant toute sa confiance au duc de Buckingham, qui, après avoir été le favori du père, était devenu celui du fils, « semblable, dit Thomas May (*Hist. du long parlement*), à une vapeur malfaisante qui, après avoir obscurci le soleil couchant, voile encore le soleil levant. » Charles, subjugué par ce ministre, eut le tort de le défendre contre les attaques des parlemens, et s'exposa à partager la haine qu'il inspirait.

Charles continua la guerre commencée contre l'Espagne.

Il convoqua le parlement pour avoir des subsides (1625). L'assemblée, après s'être répandue en plaintes amères contre le favori, n'accorda qu'un faible secours. Elle fut dissoute. Mais il fallut bientôt la rappeler (1626). Les mêmes hommes qui s'étaient signalés par leur opposition dans le premier parlement, reparurent dans celui-ci d'autant plus disposés à la résistance, que le peuple avait comme sanctionné leur conduite politique par cette preuve réitérée de sa confiance. Avant de songer aux besoins de l'état, les communes, et ce fut leur marche constante pendant ce règne, examinèrent ce qu'elles appelaient *les griefs de la nation*. Au lieu de s'occuper du bill des subsides, elles rédigèrent des remontrances contre la tolérance accordée aux catholiques, et contre la levée des droits de tonnage et de pondage.

Charles cassa ce second parlement, et se trouva de nouveau réduit aux expédiens arbitraires. Il composa avec les catholiques pour les dispenses des lois pénales; il exigea des *bienveillances*, des prêts forcés; mesures illégales, dont les exemples, autrefois communs, n'empêchaient pas qu'on ne les jugeât incompatibles avec la constitution du royaume.

Dans un moment où les ressources de la couronne étaient insuffisantes et précaires, la témérité de Buckingham augmenta encore les embarras du roi. Ambassadeur en France pour le mariage de Charles, le favori avait montré la même indiscrétion et la même insolence qu'en Espagne, et Richelieu lui avait interdit à l'avenir l'entrée du royaume. Buckingham, abusant de son ascendant sur l'esprit de son maître, le rendit l'instrument de sa vengeance personnelle, et le détermina à déclarer la guerre à la France, sous prétexte de secourir les Rochelois assiégés. Cette condescendance de Charles aux volontés de Buckingham, dans des conjonctures aussi difficiles, serait une faiblesse inexplicable, si ce prince n'avait pu croire qu'une guerre entreprise en faveur des protestans aurait l'agrément de la nation anglaise, et rendrait les parlemens plus traitables. Mais, pour que ces raisonnemens fussent solides, il fallait obtenir des succès, et surtout éloigner Buckingham. Au contraire, le favori commanda l'expédition, et il n'éprouva que des disgrâces.

Charles convoqua un troisième parlement (1628). L'assemblée dressa un bill pour accorder au roi cinq subsides.

Mais avant que ce bill eût reçu force de loi, les communes résolurent d'élever des barrières que la prérogative ne pût désormais franchir, et qui missent la nation à l'abri de toute mesure illégale de la part de la couronne. Elles rédigèrent un acte sous le nom de *pétition de droits*, par lequel elles demandaient que personne ne pût être contraint à aucun don, prêt ou bienveillance, etc., sans le consentement des deux chambres; que le peuple fût épargné pour le logement des matelots et des gens de guerre; qu'aucun citoyen ne pût être emprisonné arbitrairement; que la loi martiale fût abolie, et que nul ne fût jugé que d'après les formes et les lois du royaume. Les principes exprimés dans cette pétition étaient justes en général. Mais enlever au monarque le pouvoir de faire arrêter un citoyen pour quelque raison que ce fût, c'était l'exposer sans défense aux tentatives de la rébellion. La chambre haute proposa de modifier cet article; les communes furent inflexibles. Enfin, les lords, s'étant départis de leur résistance, passèrent le bill et le roi le sanctionna. Les communes triomphantes formèrent aussitôt de nouvelles entreprises. Charles prorogea ce dangereux parlement.

Cependant Buckingham préparait à Portsmouth un troisième armement, lorsqu'il tomba sous le poignard d'un officier nommé Felton, fanatique obscur et sans complices, qui croyait servir la patrie et gagner le ciel en assassinant un homme que le parlement avait déclaré ennemi de l'état et qualifié *d'entrepreneur de la misère publique*.

Après la mort de Buckingham, la flotte anglaise, sous la conduite du comte de Lindsay, se présenta devant La Rochelle; mais elle ne put forcer la digue que Richelieu avait fait construire dans l'Océan, et les Rochelois se rendirent à discrétion sous les yeux mêmes de l'amiral anglais.

Le mauvais succès de cette entreprise ne pouvait manquer d'affaiblir encore l'autorité de Charles dans le parlement. Cette assemblée s'étant réunie au terme de la prorogation, les communes suivirent avec vigueur leur système d'hostilités contre la couronne. Ellès entreprirent de dépouiller le roi du droit de tonnage et de pondage, qui était la portion la plus considérable de ses revenus. Ce droit, dans l'origine, n'était qu'une concession passagère du parlement; mais depuis Henri VII tous les rois en avaient joui sans in-

terruption. Ils avaient levé provisoirement le tonnage et le pondage dès l'instant de leur avénement; et le premier parlement qu'ils avaient tenu le leur avait toujours accordé pour la vie. Charles, qui n'avait cessé de le percevoir depuis le commencement de son règne, quoiqu'il ne l'eût obtenu que pour un an, avouait qu'il ne pouvait justifier la levée de cette taxe que par l'exemple de ses ancêtres et par la grande raison du salut public; mais il pressait les communes d'autoriser par une loi ce qui jusque-là avait été excusé par l'usage et imposé par la nécessité. Les communes promirent d'abord un bill à ce sujet, le différèrent ensuite, et finirent par déclarer *ennemi public* quiconque exigerait cette taxe, et *traître à la patrie* quiconque la payerait. La dissolution, cette mesure extrême et violente dont on avait abusé depuis le commencement de ce règne, et qui en prépara les désastres par l'aigreur qu'elle mit dans les esprits, fut aussitôt prononcée. Enfin, Charles s'abandonnant à sa colère imprudente contre les *vipères* du parlement, fit jeter en prison quelques-uns des membres les plus séditieux de l'assemblée (1629). Pour ne plus s'exposer à ces orages, il conclut la paix avec la France (1629) et avec l'Espagne (1630), et résolut de régner sans convoquer de parlemens, « bien qu'il eût eu occasion, dit « Ludlow dans ses *Mémoires*, de tâter le pouls de la nation « et de sentir combien il battait pour la liberté. »

La *pétition de droits* avait principalement été l'ouvrage de *Thomas Wentworth*. Mais dès qu'il avait vu le parti populaire, non content des concessions que le monarque lui avait faites, dévoiler tout à coup des intentions qui menaçaient la stabilité du trône, cet homme, ami de la liberté, mais ennemi de la licence, avait aussitôt embrassé le parti du roi, qui trouva en lui un fidèle serviteur et un habile ministre après la mort de Buckingham. Wentworth fut nommé lord-député ou gouverneur d'Irlande en 1632, environ trois ans après la dissolution du troisième parlement. Il administra avec tant de sagesse et de justice, et rendit son gouvernement si cher au peuple, qu'ayant convoqué, en 1634, le parlement et le clergé d'Irlande, il en obtint quatorze subsides (1).

---

(1) « A son arrivée en Irlande, il mit toutes les affaires dans un bon

Les Anglais n'auraient pas été moins heureux sous le gouvernement du roi, s'ils avaient pu l'être sans leurs libertés constitutionnelles. « Les trois royaumes florissaient dans la paix et une abondance générale. Chaque jour ils reculaient les bornes de leurs possessions, en fondant de nouvelles colonies et en multipliant d'utiles défrichemens au delà des mers. L'Angleterre concentrait dans ses ports le commerce du monde. On jouissait de ces biens sous un roi clément, juste, pieux et sans cesse occupé de la prospérité de ses sujets. » (*Mém. de Clarendon.*) Mais ce prince régnait en monarque absolu. Quoique la paix eût diminué ses dépenses, elles surpassaient encore de beaucoup les revenus de ses domaines, et son économie n'empêchait point qu'il ne fût obligé d'avoir recours aux taxes illégales. Il continua de percevoir le droit de tonnage et de pondage; il établit même quelques taxes nouvelles, entre autres le *shipmoney*, ou taxe des vaisseaux, créée en 1634 pour l'entretien de la marine négligée pendant le règne de Jacques, et rétablie par Charles Ier (2). Tous ces impôts d'ailleurs étaient légers, équitablement répartis, et en général appliqués aux meilleurs usages; mais enfin ils étaient arbitraires : cette idée seule empoisonnait tout le bonheur de la nation (3). Le gouvernement, rencontrant des résistances,

---

« ordre. Il composa si bien les tribunaux, que les jugemens étaient prompts « et justes, quoiqu'il fût trop enclin à détourner certaines affaires de leur « cours légal pour s'en attribuer la décision. Il augmenta l'armée, et se « montra aussi soigneux d'acquitter la solde des troupes que de les mainte- « nir dans une exacte discipline. Il donna un grand accroissement au com- « merce, et il en tira une augmentation considérable de revenus pour le « trésor. Il établit plusieurs filatures, principalement de laine et de lin. S'il « avait eu le temps de conduire à fin tous ses projets, on en eût certaine- « ment obtenu d'excellens résultats. » (*Mém. de Warwick.*)

(2) Ce fut vers ce temps-là (1635) que l'Anglais Selden publia son livre intitulé *Mare clausum*, en opposition à celui que Grotius avait publié long-temps auparavant sous celui de *Mare liberum*. D'après les principes de Selden, aux rois d'Angleterre appartenait la souveraineté des mers qui les environnent. En vertu de cette prétendue souveraineté, Charles I essaya d'interdire aux Hollandais la pêche du hareng sur les côtes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Mais les troubles du royaume l'empêchèrent de faire respecter cette prétention déjà vainement élevée par Jacques I.

(3) « Charles commit une faute en prorogeant la perception du *ship-* « *money* pendant plusieurs années, et en ne faisant pas connaître au par- « lement (ce qui eût satisfait le peuple) avec quelle prudence il en avait

était souvent entraîné à des mesures injustes et oppressives, qui déterminèrent un grand nombre d'Anglais à chercher en Amérique une nouvelle patrie. L'émigration en vint au point de paraître alarmante : on crut devoir l'interdire par des proclamations du conseil, et la destinée de Charles voulut que deux fois il fit arrêter dans le port un vaisseau prêt à mettre à la voile, qui allait porter pour jamais en Amérique Cromwell et toute sa famille.

Dans ces circonstances déjà si épineuses, le roi se créa imprudemment de nouvelles difficultés. Un zèle aveugle et de funestes conseils le portèrent à introduire en Ecosse des changemens religieux qui suscitèrent dans ce royaume des troubles violens, dont la réaction eut une influence décisive sur le sort de l'Angleterre. « Il n'y avait alors, dit M. Villemain « (*Histoire de Cromwell*), qu'une fureur religieuse, un fana- « tisme qui pût mettre le feu aux mécontentemens politi- « ques. Les idées de liberté n'étaient pas assez fortes pour « s'armer seules contre un roi autorisé par une longue pos- « session et par ses vertus personnelles. On se plaignait, on « réclamait; mais les mesures absolues du gouvernement « avaient excité beaucoup de protestations, et pas un seul « combat. Lorsque le puritanisme entra dans la querelle, la « guerre fut allumée. »

A l'exemple de son père, Charles aimait l'épiscopat, et voulait donner aux évêques une autorité qu'il jugeait également avantageuse pour la religion et pour la couronne. Quoique la haine contre l'église épiscopale fût presque aussi forte en Ecosse que la haine contre l'église romaine, Jacques avait entrepris d'établir dans ce pays la hiérarchie et la liturgie anglicanes. La révolution avançait rapidement, quand le voyage extravagant du prince de Galles en Espagne, la

---

« employé le produit; quels avantages il en avait retirés; comment il avait « affermi ses droits contre les prétentions de la France et de la Hollande sur « les pêcheries anglaises; comment il avait chassé les pirates, pourvu à la « sûreté de ses ports du côté de la Flandre, étendu son commerce avec « l'Espagne et d'autres puissances, réformé la monnaie; toutes choses qui « avaient tourné à l'honneur et au profit de la nation. Ces communications « auraient eu probablement beaucoup d'influence sur les chambres, si elles « eussent été faites avant que le roi n'y fût forcé par la nécessité. » (*Mém. de Warwick*.)

rupture et la guerre qui en furent la suite, les querelles parlementaires qui s'y joignirent, vinrent détourner le roi des affaires de la religion. Le presbytérianisme, presque abattu en Ecosse, se releva plus redoutable qu'auparavant. Quelque danger qu'il y eût à se jeter dans une guerre ouverte contre une secte qui devenait de jour en jour plus nombreuse, Charles, égaré par le zèle ardent de *Lawd*, archevêque de Cantorbéry, reprit les projets de son père.

Tous les historiens dignes de foi, qui ont parlé de l'archevêque de Cantorbéry, l'ont représenté comme ayant une piété fervente, une vaste érudition, des mœurs austères, un courage inébranlable, enfin une *vertu immense,* suivant l'expression de Clarendon. Dans les affaires civiles, il se montra ministre intègre et éclairé. « Commissaire de la trésorerie, non« seulement il réprima les dilapidations, mais il s'appliqua « à bien connaître les diverses branches du revenu public, « et à rechercher quels moyens en pouvaient rendre la per« ception moins onéreuse aux sujets. D'odieuses gênes, de « graves abus avaient été introduits dans l'administration « des douanes, au profit d'intérêts particuliers; il accueillit « les réclamations des négocians, employa ses loisirs à s'en« tretenir avec eux, s'éclaira sur les intérêts généraux du « commerce, et l'affranchit de vexations sans avantage pour « le trésor. » (M. Guizot, *Hist. de la révolution d'Angleterre.*) Mais, dans les affaires religieuses, à une époque où il était nécessaire de transiger avec les passions, d'adoucir les esprits, de les conduire par une pente insensible au terme où l'on voulait les amener, Lawd était absolu, fougueux, intolérant. Ennemi déclaré du presbytérianisme, il voulait, à tout prix, réunir les trois royaumes sous le joug uniforme du culte anglican. Pour réussir dans ce projet, si toutefois le succès n'était pas impossible, il fallait prendre garde d'effaroucher les presbytériens par l'appareil des cérémonies que ces fanatiques avaient en horreur. Le primat, au contraire, persuadé qu'on ne saurait environner la religion d'un éclat trop imposant, avait fait diverses innovations qui rendaient le culte plus solennel. Ces changemens, quelque innocens qu'ils pussent être, choquaient les idées dominantes. Déjà l'on criait de toutes parts à l'*idolâtrie;* déjà l'on croyait voir la religion catholique reprendre son empire, lorsque Lawd conseilla au

roi d'introduire en Ecosse les canons et la liturgie de l'église anglicane.

Charles étant allé à Edimbourg (1633) pour se faire couronner, chargea une commission d'évêques de préparer une liturgie qui rapprochât l'Eglise d'Ecosse de celle d'Angleterre. La commission n'eut achevé son travail qu'au bout de quatre années. Cette lenteur donna le temps aux chefs des puritains de disposer les esprits à la résistance, et de persuader au peuple ignorant que le dessein du roi était de rétablir le *papisme*.

Enfin, l'ordre est donné de lire les nouvelles prières dans toutes les églises d'Ecosse. Au jour fixé (23 juillet 1637), le doyen d'Edimbourg, en surplis, paraît dans la cathédrale de cette ville pour officier suivant le nouveau formulaire. *C'est le pape! c'est l'antechrist!* s'écrie à cette vue une femme du peuple. *C'est le pape! c'est l'antechrist!* répète la multitude furieuse; *qu'on le lapide;* et les livres, les bancs, une grêle de pierres volent à la tête du doyen. L'évêque monte en chaire; il est traité de même. Les magistrats accourent et dispersent les séditieux. Le tumulte paraît apaisé; mais il recommence quelques mois après, et prend une forme plus régulière. Bientôt l'insurrection devient générale. Les paysans, soulevés par des agens de rébellion, se rassemblent de toutes parts à Edimbourg. *Le presbytérianisme ou la mort!* tel est le cri que profèrent soixante mille furieux, fiers de s'entendre comparer par leurs prédicateurs à l'ânesse de Balaam, dont le Seigneur avait délié la langue. Enfin, quatre comités (1) composés de

(1) Après le tumulte d'Edimbourg, des milliers de pétitions furent adressées dans cette ville au conseil de régence contre l'ordre de lire le nouveau service. Le conseil voulait temporiser; mais de nouvelles émeutes le déterminèrent à consentir à la proposition qui fut faite, que, pour le maintien de la paix, les pétitionnaires fussent représentés par une députation qui résiderait en permanence dans la capitale. La grande et la petite noblesse, le clergé presbytérien et les habitans des bourgs choisirent séparément une table ou bureau de représentans, et l'on prit quatre membres de chaque *table* pour former un comité de sur-intendance et de gouvernement, avec le pouvoir de recueillir les opinions des autres, et de décider sur toutes les questions en dernier ressort. Les cinq comités de la capitale correspondaient avec d'autres comités dans les provines; leurs ordres étaient reçus avec respect et exécutés avec promptitude; et en peu de

la haute noblesse, des gentilshommes, du clergé presbytérien et des bourgeois, rédigent le fameux *covenant* (ou *alliance*), dont les signataires s'engageaient, au nom du Seigneur leur Dieu, à défendre la vraie religion, à s'opposer à toute erreur contraire et à toute corruption; à se réunir pour la défense du roi, de sa personne et de son autorité, pour la garantie de la religion, des libertés et des lois du royaume; clause qui, limitant implicitement l'obéissance des sujets, était faite pour autoriser la révolte, toutes les fois que les mesures prises par le souverain seraient représentées par les comités comme contraires aux lois, aux libertés ou à la religion de l'Ecosse. Tout le peuple abusé signa cet acte (1638), s'imaginant que c'était le même qui avait été dressé sous Jacques I[er] en 1588, et que ce prince avait ratifié. Le roi, hésitant à employer la force, négocia avec les rebelles, et leur fit plusieurs concessions. La liturgie, la cour de haute commission furent abolies. Charles se flattait de conserver du moins l'épiscopat pour prix de tous ses sacrifices; mais une assemblée ecclésiastique, tenue à Glascow, abrogea l'épiscopat, ainsi que toutes les lois de doctrine et de discipline portées depuis l'avénement de Jacques I[er] à la couronne d'Angleterre, et prononça l'excommunication contre tous ceux qui refuseraient de signer le *covenant* d'Ecosse.

Tant d'audace ne pouvait être soutenu que par les armes. On se prépara ouvertement à la guerre civile; on saisit les revenus de la couronne, ses magasins, ses places fortes. On leva une armée au nom de *Jésus covenantaire*, et on en confia le commandement à *Lesly*, que des ressentimens personnels animaient contre la cour de Londres. Charles, ne pouvant se laisser braver plus long-temps, se disposa à réduire les rebelles. Bien que le peuple anglais fût en général très-opposé à cette guerre, « pensant, dit Thomas May, que « de la même épée qui subjuguerait les Ecossais, sa propre

---

temps les *tables* possédèrent et exercèrent une autorité souveraine dans la plus grande partie de l'Ecosse. (*Lingard.*) Au fanatisme écossais se mêlèrent des intrigues politiques. Le cardinal de Richelieu, destructeur de La Rochelle et protecteur des protestans d'Allemagne, avait depuis long-temps envoyé des émissaires en Ecosse pour épier et exciter les troubles; et, dès que la sédition éclata, il y fit passer des armes.

« liberté serait bientôt anéantie », cependant il semblait se féliciter d'une occasion qui devait raisonnablement obliger le roi à convoquer un parlement et donner lieu par là au redressement des griefs de l'Angleterre. Mais Charles, reculant devant cette nécessité, recourut à d'autres ressources. Il emprunta de grosses sommes à la haute noblesse, exigea des juges et officiers du gouvernement des prêts proportionnels, et reçut du clergé de tous les rangs de libérales contributions pour cette *guerre épiscopale*, comme elle fut appelée par beaucoup de gens. Au moyen de cet argent, et à l'aide des nobles de la cour et d'un grand nombre de gentilshommes des comtés qui accoururent avec leurs tenanciers sous la bannière royale, Charles rassembla une armée de vingt mille hommes de pied et de six mille cavaliers, que devait seconder une flotte considérable (1639). Les révoltés n'étaient point en état de lutter contre des forces si puissantes : il ne fallait que frapper un grand coup, et la guerre était terminée. Mais Charles était retenu par son affection pour les Ecossais, quoique rebelles, et par son aversion pour toute mesure rigoureuse. Il se laissa fléchir par les premiers signes d'une feinte soumission, et conclut à *Berwick* (17 juin 1639) un traité que violèrent les covenantaires, dès qu'il eut congédié son armée.

Réduit à reprendre les armes, Charles rappela d'Irlande le sage et fidèle Wentworth, l'éleva au rang de comte de *Strafford*, et en fit son principal ministre. Toutes les ressources étant épuisées, il fallut en chercher dans les parlemens : on convoqua ceux d'Irlande et d'Angleterre.

« Aller au parlement d'Irlande, réunir tous les partis « contre les covenantaires, obtenir à l'unanimité quatre « subsides, et une ordonnance qui autorisait le roi à lever « encore par-delà tous ceux que le besoin de ses affaires né- « cessiterait jusqu'à l'entière réduction des rebelles; aller « du parlement à l'assemblée du clergé, en obtenir six autres « subsides avec la taxe d'un sixième sur tous les biens ecclé- « siastiques; faire ensuite toutes les dispositions nécessaires « pour mettre sur pied huit mille hommes d'infanterie et un « corps d'artillerie, et pour assurer leur entretien pendant « dix-huit mois : tout cela fut pour le comte de Strafford « l'ouvrage de quatorze jours. » (*Vie de Thomas Wentworth, par le marquis de Lally-Tolendal.*)

Un autre parlement moins docile l'attendait à son retour. Charles, se flattant que l'ancienne jalousie entre l'Angleterre et l'Ecosse servirait sa cause et prévaudrait sur toute autre considération, avait enfin assemblé le parlement d'Angleterre, après onze ans d'interruption. Mais les nouveaux députés, loin de blâmer la révolte de l'Ecosse, qui forçait Charles à les réunir, n'y voyaient qu'une occasion et un exemple. Au lieu de voter les subsides qu'on leur demandait, ils firent une longue énumération des torts et des abus qu'avait dû nécessairement amener l'exercice, même le plus modéré, du pouvoir absolu pendant onze années, et en sollicitèrent la réparation, sans égard aux représentations de la chambre haute, qui les invitait à s'occuper avant tout des besoins de l'état. Charles cassa cette quatrième assemblée, comme il avait dissous les précédentes; mesure imprudente qui suspendait, mais augmentait le péril (1640).

Cependant l'assemblée du clergé qui, convoquée en même temps que le parlement, lui avait survécu, termina ses séances par le vote de six subsides. Ce secours et les dons gratuits que de fidèles serviteurs prodiguent au roi avec un généreux empressement, le mettent en état de lever une seconde armée. Mais, au lieu d'agir avec célérité, il perd un temps précieux. Cependant Lesly passe la Tweed à la tête des covenantaires, surprend les avant-postes anglais, chasse devant lui les restes de l'armée royale saisie d'une terreur panique, et s'empare de Durham et de Newcastle. Strafford rallie les royalistes et conseille à Charles de livrer bataille. Mais les Ecossais proposent de négocier, et le roi y consent, malgré l'avis de son ministre. On convient d'une suspension d'armes. Les Ecossais restent provisoirement en possession de leurs conquêtes, et la conclusion du traité définitif est ajournée à Londres.

Charles avait consumé ses ressources précaires. Un cinquième parlement fut convoqué (nov. 1640) : c'est ce fameux et long parlement qui devait renverser le trône, immoler le roi, détruire la constitution du royaume, et périr lui-même victime de son despotisme et de son mépris pour les lois.

Il se peut qu'il y eût dans cette assemblée un grand nombre d'hommes qui ne voulussent que poser des bornes à l'autorité royale, mais le but secret des chefs était de l'anéantir, en

parlant de la limiter. Le comte de Strafford, le *grand apostat de la cause du peuple*, leur paraissait le principal obstacle à l'accomplissement de leurs projets; ils résolurent de s'en défaire. *Pym*, le plus audacieux de ces députés conspirateurs, dirigea le complot. Il commença par proposer aux communes *de mettre en délibération l'état présent de l'Irlande*. On eut bientôt l'explication de cette énigme. De concert avec les chefs puritains des trois royaumes, Pym avait envoyé en Irlande des émissaires chargés de soulever les esprits contre Strafford, et de provoquer contre lui une accusation de la part du parlement d'Irlande. Les factieux agirent avec un art si perfide, et pervertirent si habilement l'opinion publique, que ces mêmes communes irlandaises qui, quelques mois auparavant, avaient accueilli Strafford avec enthousiasme, rédigèrent contre lui une liste de leurs griefs qu'elles firent porter au roi par des commissaires. Ce fut sur cette dénonciation des Irlandais, sur ces griefs ou frivoles ou injustes, que Pym osa fonder contre Strafford une accusation capitale. Ce grand homme était à la tête de l'armée dans le nord de l'Angleterre, lorsque des lettres, parties du sein même des communes, l'avertirent du danger qui le menaçait. On lui conseillait ou de se retirer en pays étranger, ou de se faire un rempart de l'affection des troupes. Il ne voulut d'appui que de son innocence. Il courut se présenter au parlement; c'était se livrer lui-même à ses ennemis. Au moment où il entrait à la chambre des pairs, Pym, suivi d'une députation nombreuse, se présenta pour l'accuser, au nom des communes, de *haute trahison et autres crimes*, et demander qu'il fût à l'heure même conduit en prison. L'accusateur s'étant retiré, les lords, trop dignes en ce moment du sort que leur réservait Cromwell, décrétèrent, sur une imputation vague et sans preuves, *que le comte de Strafford serait mis sous la garde de l'huissier de la chambre, pour y rester jusqu'à ce que les communes eussent produit les charges qu'elles avaient annoncées*. Strafford fut immédiatement emprisonné.

Les chefs des communes se hâtèrent de mettre le sceau à leur victoire par des changemens précipités dans la constitution. Plusieurs de ces changemens étaient sans doute louables et sages. Le retour triennal des parlemens, l'inamovibilité des juges, la suppression des taxes et des cours

illégales, celle des ordres et des emprisonnemens arbitraires, la comptabilité du trésor de l'état, la responsabilité des dépositaires du pouvoir, étaient des actes conformes au bien public. « Mais donner aux institutions nouvelles un effet rétroactif; punir de n'avoir point observé des lois qui n'existaient pas encore; imaginer une classe de *délinquans*, sans vouloir définir ce mot, pour en effrayer tous ceux que l'on pouvait craindre, et l'appliquer à tous ceux que l'on voulait perdre; attaquer les magistratures régulières; usurper les fonctions du gouvernement; être tout à la fois législateurs, accusateurs et juges; exclure arbitrairement les députés dont les opinions n'étaient pas dans le *sens de la révolution;* anéantir jusqu'à la liberté des suffrages, et jusqu'à celle des élections, c'était établir une tyrannie mille fois plus odieuse que ce pouvoir absolu, mais mitigé, contre lequel on prétendait s'armer; et c'est ce que fit, dès son origine, le *long parlement.* » (Lally-Tolendal, *Essai sur la vie de Strafford.*) Charles, préoccupé du danger de Strafford, crut désarmer les communes à force de condescendance. Chaque sacrifice lui semblait un gage du salut de son ministre, et, de concessions en concessions, il se laissa enlever tous les moyens de le défendre.

Enfin, après trois mois d'enquêtes irrégulières, de recherches véritablement inquisitoriales (1), les communes produisirent, par l'organe de Pym, un acte d'accusation en vingt-huit chefs contre Strafford. L'accusateur avouait qu'aucun des vingt-huit chefs allégués n'était, à lui seul, un crime de haute trahison; mais il soutenait que tous, *ramassés ensemble*, formaient *par accumulation* une *trahison constructive*, en décelant *une intention arrêtée de renverser les lois fondamentales du royaume.* Amené devant les pairs, Strafford déploya un si noble caractère, réfuta si victorieusement ses ennemis, émut si profondément ses juges, que les communes, doutant de la chambre haute, s'érigèrent subitement en tribunal pour prononcer sur une accusation qu'elles avaient dressée elles-mêmes, et porter contre l'accusé le bill d'*attainder* (de proscription),

(1) Pym avait imaginé d'aller chercher des preuves de la trahison du comte jusque dans les opinions qu'il avait proférées au conseil, et le parlement avait ordonné que les *conseillers du roi fussent interrogés.*

qui fut aussitôt communiqué aux lords. Ils s'ajournèrent pour voter sur ce bill fatal. Cependant, après de vaines négociations avec les factieux pour sauver son ministre, le roi se préparait à employer la force, et tournait ses yeux du côté de l'armée. Mais ce malheureux prince était environné de traîtres : son dessein fut révélé aux communes. Aussitôt elles écrivirent à l'armée pour la ranger de leur parti, et passèrent un bill qui ôtait au roi la faculté de dissoudre et même de proroger le parlement sans le consentement des deux chambres. Dans le même temps, les communes se firent adresser une pétition qu'on prétendit signée de vingt mille personnes, et qui sollicitait impérieusement le supplice de ce grand *délinquant*, le *comte de Strafford*. Chaque jour on semait des bruits alarmans pour agiter la populace : on ne parlait que de conjurations et d'attentats contre la patrie : tantôt on persuadait à la multitude imbécille que toute la Tamise était minée ; tantôt on annonçait une seconde conspiration des poudres. Les prédicateurs, dans les chaires, demandaient la tête de Strafford, et le peuple, secondant leur furie, poussait des cris de rage contre les lords qui tardaient à le condamner. Ces manœuvres répandirent tant de terreur, que de quatre-vingts pairs qui avaient suivi le procès, il ne s'en trouva au jugement que quarante-cinq, sur lesquels dix-neuf votèrent contre le bill de mort : preuve évidente que l'accusé eût été absous, si les suffrages eussent été libres.

Il ne restait plus qu'à arracher le consentement du roi. Une populace frénétique, armée de piques, de torches, de poignards, se rassembla autour du palais, criant *justice !* et proclamant qu'elle était *résolue à l'obtenir*. Le conseil, les magistrats, les évêques, consultés par le roi désespéré, lui conseillaient de céder à la violence, et « de jeter Jonas à la « mer pour apaiser la tempête. » (*Ludlow.*) La reine, tombant à ses pieds, lui montrait ses enfans, lui demandait s'il voulait les laisser périr avec leur mère. Au milieu de ces cruelles angoisses, Charles reçut une lettre de Strafford, par laquelle ce généreux ministre le priait de l'abandonner à ses ennemis. Enfin, pressé par mille sentimens contraires, mais surtout par la nécessité, le roi, en déclarant que jamais sa main ne signerait le bill fatal, eut la faiblesse, qu'un remords

amer lui reprocha toute sa vie, d'autoriser une commission à signer les bills qui étaient à la sanction. A peine le vœu des communes fut-il rempli, que frémissant de leur propre succès, et d'un bill par lequel la tête d'aucun Anglais n'était plus en sûreté, elles décrétèrent, avec une étrange impudence, une clause additionnelle, portant que jamais ce bill ne pourrait être cité comme exemple, et qu'excepté le comte de Strafford et sa postérité, tout Anglais, accusé désormais de trahison, serait jugé suivant les lois ordinaires, comme si ce bill n'avait jamais été rendu. Strafford subit sa sentence, le 12 mai 1641, avec le calme intrépide de l'innocence, en pardonnant à tous ses ennemis, et en prononçant ces paroles prophétiques : *Je n'augure rien de bon d'une réformation qui fait ainsi son premier pas dans le sang.* Après la mort « de cet « illustre comte, qui laissait peu d'hommes capables de l'é« galer pour les facultés et l'habileté naturelles, pour les « talens acquis par l'étude et l'expérience des grandes af« faires, pour la sagesse, la fidélité et la noblesse de l'es« prit. » (*Mém. de Whitelocke*), le trône resta sans défense, exposé aux coups des factieux.

L'archevêque de Cantorbéry avait été arrêté avec Strafford, mais une seule victime suffisait alors aux vues du parlement, et Lawd ne fut point accusé : on le laissa languir en prison, et il fut réservé pour un autre temps.

Les actes parlementaires qui avaient précédé le jugement de Wentworth avaient mis presque tout le pouvoir entre les mains des communes. A ces mesures contraires à la constitution, l'assemblée en ajouta une autre, dont le but était d'humilier le roi, et de se ménager contre lui des moyens d'agression. Ce parlement, convoqué pour chasser les Ecossais, les appela du nom de *frères*, força de rétracter celui de *rebelles* qu'il leur avait donné, prolongea pendant un an leur séjour en Angleterre, pour avoir en eux une armée à ses ordres contre le souverain, et, lorsqu'enfin les prétextes manquèrent pour les retenir, les congédia avec un présent de 300,000 livres sterling, en louant leur entreprise comme tendant *à l'honneur et à l'avantage de sa majesté.*

Cependant Charles conservait encore quelque ombre d'autorité. Une catastrophe inattendue fournit aux communes l'occasion d'achever sa ruine.

A la faveur des troubles de l'Ecosse et de l'Angleterre, les Irlandais crurent avoir enfin trouvé le moment de secouer le joug qui, bien qu'adouci par Jacques Ier et par le comte de Strafford, leur semblait encore insupportable. Poussés par le double motif de la religion et de la liberté, ils formèrent le projet d'exterminer les Anglais établis dans leur île, et en massacrèrent, dit-on, quarante mille (1). A la nouvelle de ce terrible événement, Charles, pénétré d'indignation et de douleur, se hâte de demander au parlement les moyens de châtier les rebelles. Les communes, au lieu de rendre hommage à son zèle sincère pour la vengeance de ses sujets assassinés, font circuler des bruits affreux qui le représentent comme complice des assassins, et cette accusation s'accrédite par son atrocité même. Une circonstance fatale vient donner du poids à la calomnie. Phélim O'Neal, chef des rebelles, a trouvé dans les papiers d'une de ses victimes une patente du roi, scellée du grand sceau; il l'adapte à une commission qu'il suppose émanée du trône, et publie qu'il a pris les armes par ordre du roi et de la reine pour défendre les prérogatives de la couronne. Charles croit se justifier assez en insistant sur la punition des Irlandais. Le parlement lui répond par une véhémente *remontrance sur l'état du royaume*, ou plutôt par une satire amère et passionnée de tout son gouvernement. A ce manifeste violent, où les griefs réels sont envenimés de beaucoup d'accusations exagérées ou fausses, Charles oppose une apologie pleine de dignité et de modération. Plus son langage est noble et vrai, plus il irrite les communes. Ayant trop humilié le roi pour oser ne pas lui ravir les derniers restes de sa prérogative, la chambre poursuit le cours de ses usurpations, s'attribue la conduite de la guerre d'Irlande, demande des gardes pour elle-même, et ordonne la suppression d'une garde nouvelle que Charles s'était formée. Le roi, poussé à bout, recourt à des mesures rigoureuses, quand il n'a plus les moyens de les soutenir. Il fait accuser de trahison devant la chambre haute un lord et cinq membres des communes. Il va lui-même à la chambre basse pour

(1) Mistriss Hutchinson et Thomas May, avec leur exagération anti-papiste, aggravent encore ce fait horrible, et portent le nombre des victimes à deux cent mille.

demander et saisir les cinq députés : prévenus de son dessein, ils avaient quitté la salle. Le lendemain, il se rend à l'hôtel-de-ville, dans l'espérance que le magistrat de Londres lui prêtera son appui : son attente est encore trompée. Le résultat de ces fausses démarches est d'exaspérer la multitude, de mettre le comble à l'audace du parlement. Charles se retire à Yorck; la reine, menacée d'une accusation, s'enfuit en Hollande (1642). Le roi n'avait plus d'autre parti que la guerre; mais il essaie encore d'échapper à cette funeste nécessité. Il négocie avec le parlement; il ratifie deux nouveaux bills, dont l'un exclut les évêques de la chambre haute, et l'autre défend désormais les enrôlemens forcés. Les communes ne sont point satisfaites; elles demandent que la nomination des membres du conseil privé et des grands officiers de l'état soit soumise à l'approbation du parlement; qu'il ait le contrôle sur l'éducation et le mariage des enfans du roi; que les communes puissent à leur gré réformer le gouvernement de l'Eglise, et désigner les chefs de la milice et les gouverneurs des places fortes. C'était inviter le monarque à descendre du trône. Il rejette les propositions des factieux : on se passe de son consentement. Le parlement, au mépris de toutes les lois, nomme des gouverneurs pour les provinces, et leur donne le commandement de la milice, des garnisons, des forteresses, en leur enjoignant d'obéir aux ordres de sa majesté, *signifiés par les deux chambres*. Charles ne pouvait hésiter plus long-temps; il appelle aux armes ses sujets fidèles, et déploie son étendard royal à Nottingham (le 25 août 1642). Arboré le soir, après une journée sombre et orageuse, image des années de calamité qui allaient s'ouvrir, il fut renversé dans la nuit même par les fureurs de l'ouragan; ce qui parut d'un sinistre présage pour la cause royale dans la guerre prête à commencer.

SECTION III.

Depuis le commencement de la guerre entre le parlement et Charles Ier, jusqu'à la mort de ce prince (1642—1649).

Au signal de la guerre, la plupart des pairs du royaume embrassèrent le parti du roi, et se rendirent auprès de lui.

Les principaux gentilshommes, les partisans de l'épiscopat et les catholiques se déclarèrent en sa faveur. Mais le parlement avait à sa disposition les forces et la fortune d'un tiers-état riche et puissant, des fermiers, des laboureurs, des négocians, des artisans, en un mot, de la plus grande partie de la nation. Toutes les ressources du royaume étaient entre les mains des communes (1), tandis que le roi manquait d'argent. Il avait, à la vérité, dans les Hollandais des alliés zélés et actifs; mais le parlement avait eu l'art de s'emparer de la flotte, et les secours des pays étrangers ne pouvaient arriver que difficilement.

Cependant, avec les contributions volontaires de sa généreuse noblesse, et les présens de l'université d'Oxford, Charles parvint à rassembler quatorze mille hommes. L'armée parlementaire, commandée par le comte d'Essex, était un peu plus nombreuse. Plusieurs membres des deux chambres y avaient pris des grades d'officiers. *Cromwell*, ayant reçu des communes un brevet de capitaine, avait levé dans sa province une compagnie de cavalerie. Bientôt après, quelques actions d'éclat lui valurent le grade de colonel. Avec ce titre, et par sa propre influence, il leva mille cavaliers qu'il accoutuma à une discipline à la fois religieuse et militaire, *hommes ayant la crainte de Dieu devant les yeux*, et

---

(1) Dès le 10 juin, c'est-à-dire plus de deux mois avant que le roi eût arboré son étendard, le parlement ayant fait un appel à ceux de son parti pour avoir de l'argent, « Ce fut une chose à peine croyable, dit Clarendon « (*Hist. de la Rébellion*), que la quantité de vaisselle qui fut apportée « en dix jours à ses trésoriers; on manqua d'hommes pour la recevoir et de « place pour la déposer; la foule des gens qui en apportaient était si grande, « qu'au bout de deux jours plusieurs étaient encore à attendre qu'on les dé- « chargeât de leurs séditieuses offrandes. » — « Les efforts des prédicateurs « eurent tant de succès, que de pauvres femmes apportèrent leurs anneaux « de mariage et les épingles d'or et d'argent qui retenaient leurs cheveux.» (*Mém. de Whitelocke.*) « Ce n'étaient pas seulement les riches habitans « de la cité et les gentilshommes de Londres qu'on voyait apporter leurs « gros sacs et leurs grandes pièces de vaisselle; mais les plus pauvres, « comme la veuve de l'Evangile, apportaient aussi leur obole. » (*Thomas May, Histoire du long parlement.*) Le parti royaliste se moquait de ces dons du peuple, en disant que les troupes du parlement étaient une *levée de dés et d'aiguilles ;* mais ils n'en prouvaient pas moins la direction et la vivacité de l'esprit public.

dont il opposa le fanatisme au point d'honneur des nobles qui servaient dans l'armée de Charles. Cromwell fit de ces soldats des espèces de moines et de missionnaires qui croyaient combattre pour la foi et pour la cause de Dieu. Son régiment des *frères rouges* devint un séminaire, d'où sortirent dans la suite presque tous les officiers des troupes parlementaires. Mais, au commencement des hostilités, ces troupes, encore peu aguerries, et composées en grande partie d'artisans, furent, en général, inférieures aux milices plus exercées du roi.

En 1642, le prince palatin Robert, qui était venu offrir ses services à Charles son oncle, défit la cavalerie d'Essex à la rencontre de *Worcester*, et bientôt après au combat d'*Edge-Hill*, dans la *Vallée du cheval rouge*.

En 1643, le marquis de Newcastle établit l'autorité royale dans les provinces du nord, par divers avantages qu'il remporta sur le lord Fairfax. D'un autre côté, le chevalier Waller, l'un des meilleurs généraux du parlement, s'empara de plusieurs villes occupées par des garnisons royales. Cromwell parcourut les comtés de Cambridge, d'Essex, de Norfolck et de Suffolck, et mérita le grade de lieutenant général, en retenant dans l'obéissance des communes ces contrées qui allaient leur échapper. Mais les actions les plus remarquables de cette campagne se passèrent dans les provinces de l'occident. Quelques seigneurs royalistes y levèrent une armée, et, dans l'espace de quelques mois, remportèrent quatre victoires signalées sur les troupes du parlement. Dans le même temps, le roi reçut un renfort de trois mille hommes d'infanterie, et de quinze cents chevaux, que la reine lui amena de Hollande. Se voyant à la tête d'une armée redoutable, il assiégea et prit Bristol, la seconde ville du royaume. Ensuite, au lieu de marcher droit à Londres, comme on le lui conseillait, il investit la ville de Glocester, dont la prise lui parut plus facile, et n'aurait pas été sans utilité (1). Le

(1) « Londres était entièrement dépourvue de fortifications. On l'entoura « alors d'un large retranchement qui, grâce au nombre de bras qui s'y em- « ployèrent, fut terminé en peu de temps. Mais très-probablement ce tra- « vail aurait été inutile et trop tardif pour sauver Londres, si le roi, au « lieu d'assiéger Glocester, eût marché sur la capitale. » (*Thomas May*, Histoire du long parlement.)

parlement, pour secourir cette place importante, ordonna des enrôlemens forcés, au moyen desquels il rassembla quatorze mille hommes. Le comte d'Essex, à la tête de cette armée, fit lever le siége de *Glocester*, et remporta près de *Newbury* (20 septembre) une victoire long-temps disputée, et qui ne décida rien. Charles ne parut point affaibli, et continua de tenir la campagne.

L'Ecosse, révoltée sans être en guerre, ne dépendait plus ni du roi, ni du parlement de Londres. Une assemblée des états y dominait au milieu de l'anarchie féodale et des factions religieuses. Les communes s'adressèrent à cette assemblée pour obtenir du secours contre le roi, et solliciter une seconde invasion en Angleterre. Les Ecossais demandaient, pour prix de leurs efforts, la réunion des deux Eglises : elle leur fut promise par un *covenant*, qui liait les intérêts et les croyances des deux peuples, et stipulait, comme principe fondamental de leur union, la destruction de l'épiscopat. A cette condition, l'Ecosse envoya au secours du parlement une armée de vingt mille hommes, dont les frais devaient être supportés par l'Angleterre. Charles, de son côté, conclut une trêve avec les rebelles d'Irlande, et le marquis d'Ormond, gouverneur de ce royaume, lui fit passer plusieurs corps de troupes que la trêve rendait inutiles. Le parlement se hâta de publier que le roi n'avait combattu les Irlandais que pour sauver les apparences, et qu'il épargnait ce peuple catholique pour l'employer à la ruine des protestans.

Les troupes d'Irlande, ayant débarqué dans le pays de Galles, eurent d'abord des succès rapides; mais le chevalier Fairfax, fils du lord de ce nom, les surprit et les dissipa (15 janvier). Bientôt après il fit sa jonction avec Leven, général des Ecossais, qui venaient de pénétrer en Angleterre. Les deux généraux assiégèrent dans Yorck le marquis de Newcastle, trop faible pour tenir la campagne, et dont les périls furent encore accrus par l'arrivée d'une nouvelle armée parlementaire sous la conduite du comte de Manchester. Le prince Robert, vainqueur dans les comtés de Chester et de Lancastre, s'avança au secours d'Yorck avec une armée de vingt mille hommes. A son approche, les trois généraux du parlement levèrent le siége, et allèrent se poster près de

Marston-Moor, où ils attendirent les royalistes. Malgré les avis du marquis de Newcastle, Robert engagea la bataille (2 juillet 1644). Le prince, victorieux à l'aile droite, et croyant l'être sur tous les points, s'abandonna imprudemment à la poursuite de l'ennemi. A son retour, il trouva son aile gauche entièrement battue par Cromwell, qui commandait sous Manchester. Il essaya vainement de la rallier, et fut lui-même entraîné dans la déroute, après avoir perdu son artillerie, ses bagages et près de la moitié de ses troupes. Les exploits de Cromwell à cette bataille, et l'*impénétrable* fermeté de ses escadrons, lui acquirent ce jour-là, dans l'armée, le surnom de *Côte-de-Fer*.

Les suites du combat de Marston-Moor furent le découragement et la désunion du parti vaincu. Le marquis de Newcastle, profitant trop vite des sujets de plaintes que lui avait donnés le prince Robert pour se détacher d'une cause malheureuse, se retira sur le continent. La ville d'Yorck ouvrit ses portes; celle de Newcastle fut prise d'assaut par les Ecossais, et les affaires du roi parurent entièrement ruinées dans le nord. Charles lui-même, redoutant de plus grands malheurs, pressa la reine de quitter de nouveau l'Angleterre. Cette princesse courageuse se sépara à regret des dangers de son époux; mais, dans l'espérance de lui trouver des alliés et des vengeurs, elle se rendit en France.

Cependant la fortune balança encore quelque temps avant de se fixer. Le roi, s'étant fortifié d'une partie de la garnison d'Oxford, battit Waller à *Copredy Bridge*; et, bientôt après, ayant enveloppé l'armée d'Essex dans le comté de Cornouailles, il réduisit toute son infanterie à mettre bas les armes. Mais les parlementaires prirent leur revanche à la seconde bataille de *Newbury*, où Charles fut vaincu par le comte de Manchester et Cromwell.

Depuis long-temps il s'était formé au sein des communes une secte qui grandissait secrètement sous le voile du presbytérianisme, mais qui tout à coup révéla son existence et ses projets par les démarches et les opinions les plus hardies. Les presbytériens, en détruisant la hiérarchie et la puissance royale, conservaient au moins dans l'Eglise un certain ordre et dans l'état la dignité de roi. Dans le système des *indépendans* (tel est le nom sous lequel se firent connaître les nou-

veaux sectaires), l'Eglise devait exister sans prêtres, sans symbole, sans discipline, sans cérémonies; le culte se réduisait à la communication de l'Esprit-Saint, que tout le monde pouvait également obtenir par la prière. L'état devait être organisé d'après des principes semblables : point de roi, point de pairs, nulle distinction de rang, égalité entière et parfaite : tel était, selon les indépendans, le seul régime politique qui convînt à la dignité de l'homme et à sa liberté naturelle. « Cette secte comptait plusieurs enthousiastes de bonne foi, « mais aussi quelques hommes profondément pervers qui em- « pruntaient le langage et les dehors du fanatisme, et qui, au « milieu de leur délire apparent, conservaient le sang-froid « nécessaire pour diriger à leur gré la frénésie des autres. » Tel était Olivier Cromwell, le chef des indépendans. « Tout « en lui, dit M. Guizot (*Hist. de la révolution d'Angleterre*), « leur avait plu d'abord, les élans désordonnés de son ima- « gination, son empressement à se faire l'égal et le compa- « gnon des plus grossiers amis, ce langage mystique et fami- « lier, ces manières tour à tour triviales et exaltées qui lui « donnaient l'air, tantôt de l'inspiration, tantôt de la fran- « chise, même ce libre et souple génie qui semblait mettre « au service d'une cause sainte toutes les ressources de l'ha- « bileté mondaine. Aussi avait-il cherché et trouvé parmi eux « ses plus utiles agens. »

Ce parti sentait que, pour accomplir ses desseins, il lui fallait s'emparer de l'armée; mais comme elle était commandée par des généraux et des officiers presbytériens, et qu'il était impossible d'obtenir violemment leur destitution, on eut recours à l'artifice pour les écarter. Les indépendans firent ordonner un jeûne solennel pour attirer les grâces du ciel sur la nation et sur l'assemblée. Leurs prédicateurs saisirent cette occasion de déplorer les maux de la guerre, et de les imputer à la perfide lenteur des chefs, qui ne cherchaient qu'à prolonger la lutte pour s'enrichir de la substance des peuples. En même temps ils conjurèrent le Seigneur de susciter des hommes plus dignes d'être les instrumens de sa providence. Le lendemain, ces discours furent représentés dans la chambre basse comme une inspiration manifeste du Saint-Esprit. On invita les membres de l'assemblée à faire abnégation de tout intérêt personnel, à se dépouiller de tout emploi

lucratif. Dans un moment de ferveur politique et religieuse, les communes, éblouies de l'idée de régner sur les esprits par un désintéressement sans exemple, ordonnèrent la rédaction d'un bill pour exclure tout membre du parlement des fonctions civiles et militaires. Cet acte, qu'on appela l'ordonnance du *renoncement à soi-même*, fut porté à la chambre des pairs, qui l'accepta après beaucoup d'objections et de lenteurs. Essex, Manchester et les autres seigneurs qui avaient des commandemens, dupes de ce *tour de passe-passe*, suivant l'expression de Hollis, résignèrent leurs commissions; et le parlement rendit un bill pour la recomposition de l'armée, dont le chevalier Fairfax fut nommé seul général. Fairfax avait du courage et de l'habileté, mais point de caractère. Cromwell, qui exerçait un empire absolu sur son esprit, l'avait proposé aux communes, et devint par ce choix le véritable chef de l'armée. A la vérité, l'acte de *renoncement* aurait dû l'atteindre comme tous les autres membres du parlement; mais, tandis qu'on s'occupait de cette ordonnance, il avait eu soin de se faire envoyer au secours d'une place assiégée. Fairfax demanda la permission de le garder pendant quarante jours; il obtint ensuite celle de l'employer pendant toute la campagne, et de concert avec lui, il changea entièrement l'organisation et la discipline de l'armée, que Cromwell remplit d'officiers dévoués au parti de *l'indépendance*, anciens artisans pour la plupart, et animés d'un double et formidable fanatisme de dévotion et de démagogie.

Cependant des négociations étaient entamées à *Uxbridge*, tandis que la guerre se préparait avec plus de violence. Mais l'exécution de l'archevêque *Lawd*, depuis long-temps prisonnier, cruauté commise sans aucune nécessité politique sur un vieillard septuagénaire, et bien plus odieuse que tout ce qu'on lui reprochait à lui-même (1), apprit au roi qu'il n'avait rien

---

(1) Lawd dormit profondément la nuit qui précéda son supplice, et marcha à la mort avec une grande fermeté. L'échafaud était tellement encombré de peuple, qu'il demanda à cette foule de lui laisser la *place de mourir,* et pria les exécuteurs de faire écarter ceux qui se trouvaient au-dessous, ne voulant pas, dit-il, que son sang retombât sur la tête de ce peuple.

à espérer de la modération des communes, et des négociations on retourna aux combats.

La bataille de *Nazeby* (14 juin 1645) décida la chute du trône. Le prince Robert, toujours égaré par son courage impétueux, insista pour engager l'action, contre l'avis des vieux généraux. Il rompit l'aile gauche des ennemis. Tandis qu'il la poursuivait avec une ardeur imprudente, Cromwell, victorieux de la cavalerie qui lui était opposée, tomba sur l'infanterie royale, et la mit en pleine déroute. Charles, après d'inutiles efforts pour rallier les débris de ses troupes dispersées, se retira dans Oxford. Depuis ce désastre, ses affaires déclinèrent rapidement. « Les soldats parlementaires, enflammés d'un fanatisme chaque jour plus ardent, avaient trop de supériorité sur les troupes opposées; leur piété rendait leur discipline plus sévère. Il n'y avait dans leurs rangs ni désertion ni pillage; les intervalles du service étaient remplis par l'exaltation religieuse. Les officiers se chargeaient de tous les soins du sacerdoce; beaucoup de soldats éprouvaient des extases ; ils allaient au combat en chantant des psaumes et des hymnes saints, et la mort était le martyre. Les troupes de Charles, fatiguées et corrompues par leur mauvaise fortune, se débandaient et commettaient beaucoup de désordres dans le pays (1). La conduite de leurs principaux chefs , braves, mais frivoles, hautains, débauchés, contrastait peu favorablement avec l'austère régularité et la simplicité démocratique des généraux parlementaires; et ces vices brillans des cours, qui choquaient l'esprit religieux du siècle, nuisaient encore plus à la bonne administration de la guerre. » (M. Villemain.) Le prince Robert s'étant jeté dans *Bristol*, rendit cette place importante avant d'y être contraint par la nécessité. Un corps de royalistes qui assiégeait la ville de Tawton fut taillé en pièces par Fairfax. Le jeune prince de Galles et le

(1) « Les soldats du roi, dit Clarendon (*Hist. de la Rébellion*), étaient « tombés insensiblement dans toute la licence et tous les désordres qu'ils « avaient pu d'abord reprocher aux rebelles, tandis que ceux-ci croissaient « en discipline, en vigilance, en sobriété ; de telle sorte que, d'un côté, on « semblait combattre pour la royauté avec les armes de l'anarchie, et de « l'autre travailler à détruire le roi et le gouvernement avec tous les prin- « cipes et la régularité qui appartiennent à la monarchie. »

lord Opton furent défaits dans le comté de Cornouailles, et forcés de passer sur le continent. En Ecosse, le brave comte de *Montrose*, qui avait soulevé les montagnards en faveur de Charles, obtint d'abord de brillans succès; mais enfin son armée, peu disciplinée, fut détruite par des troupes plus aguerries, détachées de l'armée écossaise d'Angleterre (1).

Charles, se voyant près d'être assiégé dans Oxford par celle de Fairfax, et n'ayant que des moyens de défense insuffisans, frémit à l'idée d'être mené en triomphe par les rebelles. Cette crainte lui fit prendre une résolution que l'événement a condamnée, mais qui, dans la position critique où il se trouvait, n'était pas plus imprudente que toute autre. Il se détermina à se jeter entre les bras des Ecossais, se persuadant qu'ils n'avaient pas perdu tout attachement pour le sang de leurs souverains, et que sa confiance flatterait leur orgueil et exciterait leur générosité. Montreuil, ambassadeur de France, fut le conseiller et le médiateur de cette réunion. Il paraît qu'il prit trop légèrement des promesses vagues pour des assurances formelles. Du moins, lorsque Charles se présenta au camp des Ecossais, ceux-ci désavouèrent hautement la supposition d'un traité avec ce prince; et, loin de favoriser sa cause, ils l'obligèrent, avant tout, d'ordonner la reddition d'Oxford et de quelques autres villes qui étaient encore en sa puissance. Ensuite ils le livrèrent au parlement, qui, à cette condition, offrait de leur payer tous les arrérages qui leur étaient dus. Quatre cent mille livres sterling furent le prix de cette lâcheté, que sanctionnèrent les états d'Ecosse.

La guerre paraissait terminée, et le triomphe du parlement assuré. Cependant cette assemblée était voisine de sa chute. L'armée, où dominaient les indépendans, ne pouvait voir avec indifférence les presbytériens maîtres de la personne du roi.

(1) A la fin de cette année (1645), le parlement victorieux décerna à plusieurs de ses membres des récompenses et des titres honorifiques qui démentent les idées répandues sur l'absolu désintéressement de cette assemblée, et qui prouvent que sa haine contre la noblesse admettait des tempéramens. Fairfax et Cromwell reçurent le titre de baron avec une dotation, l'un de 5000, l'autre de 2500 livres sterling de revenus. Le républicain Haslerig, et Vanes, l'un des chefs de l'*indépendance*, reçurent le même titre avec une pension de 2000 livres. Le presbytérien Holles fut fait vicomte, etc.

Instruite que les communes voulaient faire passer en Irlande une partie des troupes, et licencier l'autre, elle se mutina. Cromwell, envoyé pour rétablir l'ordre, fomenta ouvertement la sédition. Il permit que les soldats fussent appelés à délibérer sur l'objet de sa mission. De là, naquit ce parlement militaire qui bientôt après fit la loi à celui de Westminster. Les principaux officiers composaient la chambre haute; deux sous-officiers ou deux soldats de chaque compagnie, sous le nom d'*agitateurs*, représentaient la chambre basse.

Tandis que l'armée s'élevait contre le parlement, le roi, qui était comme le prix du combat, fut enlevé par un parti d'indépendans, qui le conduisit à Newmarket. Charles trouva dans l'armée plus de liberté, d'égards et d'honneurs qu'il n'en avait reçus de la part des commissaires du parlement. On affecta de le traiter avec respect; on alla même jusqu'à lui laisser espérer son rétablissement. Mais ce manége n'avait pour but que de prévenir la réunion du roi et des presbytériens, qui auraient préféré le retour de l'autorité royale à la domination des indépendans. L'illusion du monarque ne devait pas durer plus long-temps que la lutte inégale du parlement et des soldats.

Cromwell cherchait un prétexte plausible pour mener l'armée à Londres : l'occasion s'en présenta d'elle-même. Le parlement, effrayé des menaces des agitateurs, leur avait fait plusieurs concessions, et avait même chassé de son sein onze députés accusés par les indépendans. Cette mesure avait excité dans Londres de violentes émeutes, et le peuple, craignant de se voir bientôt soumis au pouvoir militaire, avait demandé en tumulte le rappel des onze membres exilés. Les deux orateurs du parlement, et près de cent députés de la secte indépendante, feignant d'être alarmés de ces mouvemens, sortirent de Londres, et se retirèrent au camp de Fairfax. Aussitôt l'armée marcha sur Londres, annonçant qu'elle allait venger les priviléges du parlement violés par les séditieux. Les députés fugitifs furent reconduits à Westminster, et remis en possession de leurs siéges. Les deux chambres subjuguées nommèrent Fairfax au gouvernement de la Tour, chassèrent de nouveau les onze membres désignés, et votèrent un jour d'actions de grâces solennelles pour le rétablissement des autres députés (1647).

Dans ce parlement soumis et menacé, les presbytériens avaient encore une grande autorité; ils entamèrent secrètement de nouvelles négociations avec le roi, que les indépendans, en marchant sur Londres, avaient transféré au palais de Hamptoncourt. Cromwell, de peur qu'un coup de main ne lui enlevât ce prince, songea à l'éloigner, mais d'une manière qui donnât à sa retraite l'air d'une fuite perfide, et redoublât contre lui la haine de l'armée. Il lui fit conseiller de quitter Hamptoncourt, sous prétexte qu'il y courait risque d'être assassiné, et de se retirer dans l'île de Wight. Les gardes du roi facilitèrent son évasion, et le malheureux prince se crut libre : mais le colonel Hammond, gouverneur de l'île, était la créature et l'ami de Cromwell. Charles se retrouva prisonnier.

Maître désormais du parlement et de la personne du roi (1), Cromwell s'attacha à calmer les troubles qu'il avait excités à dessein dans l'armée, et dont il s'était servi avec tant de succès contre le roi et le parlement. Il ne pouvait, sans péril pour sa propre autorité, tolérer plus long-temps le conseil des agitateurs, qui prenaient le nom de *niveleurs*, mieux assorti à leur dessein de tout soumettre au niveau de l'égalité la plus absolue. Non-seulement ces fanatiques ne voulaient ni roi ni noblesse, mais ils prétendaient que l'égalité de biens et de pouvoir fût établie entre tous les membres de la *société chrétienne*, et qu'il n'y eût de distinctions entre les soldats et les chefs non plus qu'entre *les élus du Seigneur*. Cromwell, les jugeant d'autant plus dangereux qu'ils tiraient les conséquences de ses principes, résolut de les réprimer. Dans une revue de l'armée, il saisit les chefs des mutins, en fit exécuter un sur-le-champ, et comprima ainsi par la terreur une faction dont le crime était de l'avoir imité.

Cependant la captivité de Charles, les traitemens indignes dont on l'accablait, la dureté avec laquelle ses ennemis rejetaient toutes ses propositions, une ordonnance du parlement qui défendait de lui adresser désormais aucun message, et déclarait coupable de trahison quiconque, sans l'aveu des deux chambres, communiquerait avec lui, lui suscitèrent de nou-

---

(1) Cromwell avait coutume de dire en ce temps, lorsqu'il causait familièrement avec ses amis : *A présent que j'ai le roi entre mes mains, je tiens le parlement dans ma poche.*

veaux défenseurs. Une partie de la flotte se déclara pour lui. Le pays de Galles, les comtés de Kent et de Surrey se soulevèrent en sa faveur. Les Ecossais, pour effacer l'opprobre dont ils s'étaient couverts en trahissant la confiance du roi, et pour soutenir le *covenant*, dont les indépendans ne tenaient plus aucun compte, entrèrent en Angleterre sous la conduite du duc d'Hamilton. Ainsi, la guerre civile renaissait de toutes parts ; mais elle avait plus d'apparence que de force. L'éloignement et la captivité du roi ôtaient aux royalistes l'ardeur qui les avait animés dans la première guerre. Agissant avec plus de zèle que d'union et de concert, ils furent facilement accablés. Les Ecossais, venus à leur secours, furent entièrement défaits par Cromwell à *Preston*, dans le comté de Lancastre (17 août 1648). Ces tentatives malheureuses ne firent que hâter la perte de Charles. Il allait éprouver que *les prisons des princes sont*, comme il l'avait dit lui-même, *bien près de leurs tombeaux*.

En l'absence de Cromwell et de l'armée, le parlement, devenu plus libre, avait révoqué l'ordonnance qui défendait de communiquer avec le roi, et lui avait envoyé des commissaires pour renouer des négociations. Charles souscrivait à toutes les propositions de l'assemblée, et ne se montrait inflexible que sur deux points : la punition de ses partisans et l'abolition de l'épiscopat. Tandis qu'on perdait le temps à discuter ces articles, Cromwell, victorieux et désormais tout puissant, jeta le masque, et se prépara à exécuter le terrible dessein qu'il méditait. Il fit déclarer par l'armée que Charles Stuart était incapable du gouvernement, et qu'il n'appartenait plus qu'à la justice nationale, comme coupable de tous les malheurs de l'état. Le parlement, malgré le danger de la résistance, décréta, mais trop tard, à la majorité de cent quarante voix contre cent quatre, que les concessions du roi offraient des bases suffisantes pour procéder au rétablissement de la paix. A cette nouvelle, Cromwell ordonna à l'armée de marcher sur Londres pour briser la chambre. On arrêta quarante et un membres presbytériens; d'autres, au nombre de cent, furent exclus. Alors les agitateurs, les niveleurs, soulevés une seconde fois par Cromwell, qui les excitait et les réprimait tour à tour au gré de ses intérêts, demandèrent à grands cris la mort du roi. Ce qui restait de la chambre basse nomma trente-

huit commissaires pour instruire le procès du monarque. Ce comité ayant préparé une accusation de haute trahison, elle fut votée par les communes, qui choisirent en même temps, pour la juger, une commission de cent trente-trois personnes, députés, officiers, magistrats et citoyens. La chambre des pairs, indignée de cet attentat, rejeta le bill à l'unanimité. Mais, sans s'arrêter à cet obstacle, les communes partant de ce principe démocratique, que *tout pouvoir émane du peuple*, déclarèrent que *les communes représentant le peuple anglais, avaient la suprême autorité, et que tout ce qui était jugé loi par elles, avait force de loi, sans le consentement du roi et des pairs.* La commission, décrétée par les communes, fut donc formée, sous le nom de haute cour, pour juger Charles Ier. « Ainsi, « chez ce même peuple, où l'antique consécration du jugement « par jurés assure à tout homme la sentence impartiale de ses « égaux, le roi, plus maltraité que le moindre des citoyens, « était livré à une commission arbitrairement choisie par un « parlement esclave et décimé. » (M. VILLEMAIN, *Histoire de Cromwell.*) Cromwell, Ireton, son gendre, les plus furieux indépendans, étaient au nombre des commissaires, que les prédicans, pour animer le peuple contre le roi, *le grand Barrabas de Windsor,* appelaient en chaire des Samuels et des Gédéons. Le 20 janvier 1649, Charles comparut pour la première fois devant ses juges. Il déclina, avec une dignité et un courage que les revers n'avaient pu abattre, la juridiction de ses ennemis, et refusa de leur répondre, ou plutôt il leur fit la réponse la plus légale et la plus victorieuse par ces seuls mots : *Je ne vois pas ici de chambre des pairs, et d'ailleurs je fais moi-même partie du parlement.* Ramené en leur présence le 22 et le 23 janvier, il persista à méconnaître l'autorité de leur tribunal, et leur montra, par la noblesse de sa contenance et de ses discours, qu'*il n'est pas permis à des rebelles de faire perdre sa majesté à un roi qui sait se connaître.* Enfin, il fut jugé par contumace, et condamné à mort comme *traître, tyran et meurtrier.* Il reparut une quatrième fois devant ses assassins pour entendre prononcer son arrêt. Sa fermeté n'en fut point altérée. En sortant de la salle de Westminster, poursuivi par les clameurs insultantes que poussaient des soldats apostés : *Pauvres gens*, dit-il, *pour un peu d'argent ils en feraient autant à leurs chefs.* Un de ces misérables ayant osé

lui cracher à la figure, il se contenta de dire avec douceur que *le Sauveur du monde avait souffert un pareil outrage*. Trois jours s'écoulèrent entre le jugement et l'exécution. Dans ce court intervalle, ni les instances des ambassadeurs de France et de Hollande et des commissaires écossais, ni le généreux dévouement des lords Richemond, Hertford, Southampton et Lindsay, qui demandèrent à mourir pour le roi, ne purent fléchir ses implacables ennemis. Si le grand nombre faisait la loi dans les crises politiques, Charles aurait dû facilement être sauvé. Les presbytériens et le corps de la cité lui étaient favorables, mais ils s'étaient bornés à passer le temps en jeûnes et en prières pour la conservation de ses jours. Les républicains n'avaient aux environs de Londres que huit mille hommes de troupes; mais, choisis dans toute l'armée comme les plus forcenés fanatiques, tenus le jour et la nuit en oraison, on les avait amenés à un tel degré de fureur qu'ils jetaient l'épouvante dans tout le peuple. D'un autre côté, les royalistes n'avaient ni énergie ni prévoyance; ils s'étaient flattés que le jugement du roi n'était qu'un vain appareil destiné à arracher son consentement à des concessions exagérées; et lorsqu'ils ne purent enfin douter de son péril, il était trop tard pour tenter de le secourir. Il n'eut donc plus qu'à subir sa sentence avec ce courage tranquille et ferme que donnent l'innocence et la religion. Ses derniers momens furent sublimes comme ceux de Marie Stuart. Comme son aïeule, il mourut avec la sainte joie des martyrs, en élevant son âme vers l'éternité; comme elle, il pardonna à ses bourreaux. Ce fut le 30 janvier 1649 qu'il monta sur l'échafaud dressé devant son palais même de Whitehall. Le régicide fut consommé en présence d'un peuple immense, qui le désavouait par sa douleur et par ses larmes. « Cette grande vérité, dit l'historien Burnet, que les conseils « sanguinaires retombent toujours sur leurs auteurs, ne parut « jamais plus éclatante qu'à la mort de Charles Ier. Sa conte- « nance pieuse et digne au pied de l'échafaud fit oublier toutes « ses erreurs, et lui attira une compassion universelle qui se « tourna en haine contre ses meurtriers, et fut la première et « véritable cause de la mémorable révolution de 1660. » Le fameux livre intitulé Εικων βασιλικη (l'*Image royale*), publié peu de temps après la mort du roi, et dont on le croyait l'auteur, mit le comble à la pitié qu'avait excitée son supplice. Mais le

génie et l'épée de Cromwell comprimèrent l'indignation publique.

CHAPITRE V.

FRANCE (1559—1610).

INTRODUCTION.

Les déclamations de Luther contre la cour de Rome ne retentirent point d'abord très-fortement en France. Les ouvrages du novateur allemand n'y étaient point lus du peuple ; d'un autre côté, les erreurs dont ils étaient remplis, révoltaient les théologiens français : ils ne voyaient, ni dans les principes, ni dans les effets de la réforme qu'on leur proposait, les caractères qui auraient pu la rendre utile à l'Eglise. Le 15 avril 1521, la Sorbonne prononça contre la doctrine de Luther une condamnation célèbre, en vertu de laquelle les écrits de ce réformateur furent brûlés par ordre du parlement. Cette doctrine étant rejetée par les théologiens, il aurait fallu des raisons de politique bien fortes pour qu'elle fût adoptée par le gouvernement. Mais les sujets de plainte que le Saint-Siége donnait quelquefois à la France ne suffisaient pas ; il n'était pas juste de se séparer de la communion romaine, parce que les papes craignaient d'avoir les Français pour voisins en Italie. D'ailleurs, il importait de ménager la cour de Rome, si l'on aspirait à des conquêtes durables et à un établissement solide au-delà des Alpes. De plus, l'esprit de la réforme était essentiellement contraire au principe des monarchies. Toutes les raisons de politique, soit intérieure, soit extérieure, concouraient donc à éloigner François Ier du luthéranisme. Cependant, quelque dangereuse que la doctrine luthérienne lui parût pour l'Eglise et pour l'état, il hésita long-temps à déployer contre les hérétiques des rigueurs que la religion et l'humanité réprouvent,

mais autorisées alors par l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, et par les lois antiques du royaume. Sa tolérance naturelle, que nourrissaient les conseils de Guillaume Petit, son confesseur, prélat doux, prudent et modéré, répugnait à appeler les supplices au secours de la vérité. Mais enfin, cédant aux instances de la Sorbonne et des parlemens, il permit l'exécution des lois cruelles qu'il désapprouvait, mais dont le nombre des sectaires qui s'accroissait insensiblement, leur audace et les profanations auxquelles ils se livrèrent contre le culte catholique, lui firent regarder l'application comme nécessaire. Un grand nombre de luthériens furent brûlés par ordre de divers parlemens. Ce fut alors une singulière position que celle de François Ier. Auxiliaire des protestans en Allemagne, il poursuivait impitoyablement dans une partie de ses sujets cette réforme qu'il ménageait au-dehors, et qu'il honorait de sa faveur dans quelques savans de sa cour. Voulant se concilier l'appui de Rome contre Charles-Quint, il donnait le sang de ses sujets dissidens pour expiation de ses alliances hérétiques. Cependant la persécution, au lieu de détruire l'hérésie, l'irritait et la propageait; l'esprit d'innovation s'étendait en France de plus en plus, lorsque le fougueux Calvin lui vint donner une impulsion désormais irrésistible. Le voisinage de Genève, où Calvin s'était fixé, et l'alliance de François Ier avec les Suisses, fournissaient aux prédicans calvinistes des facilités pour pénétrer en France et y répandre leur doctrine, qui peu à peu y effaça le luthéranisme.

Tandis que la turbulence fanatique de ces sectaires semblait défier la sévérité des parlemens, celui d'Aix signala son zèle contre une peuplade paisible à laquelle son obscurité même aurait dû garantir l'impunité de ses erreurs. Quelques milliers de paysans *vaudois*, restes d'une secte fondée au douzième siècle (1160) par un marchand de Lyon, nommé *Valdo*, vivaient retirés dans les montagnes qui séparent le Dauphiné du Piémont, et dans quelques vallées de la Provence. Il leur restait de leurs premières opinions un éloignement pour l'église romaine, qui les rapprocha naturellement des réformés. Ils cédèrent aux instances des ministres calvinistes de Suisse qui voulaient faire avec eux une sorte de traité d'union (1536), pour prêter à la réformation une origine plus ancienne. Le parlement d'Aix dénonça cet acte à François Ier, et rendit

en 1540 un arrêt qui condamnait au feu plusieurs Vaudois, bannissait leurs familles, confisquait leurs biens, et ordonnait la destruction du bourg de Mérindol, leur principale retraite. Sur les instances de Sadolet, évêque de Carpentras, ils obtinrent du roi un sursis de trois mois, qui fut successivement prorogé jusqu'en 1545. Mais le parlement d'Aix attachait un barbare point d'honneur à l'exécution de l'arrêt qu'il avait rendu. A l'expiration du sursis, le baron d'Oppède, premier président, l'avocat-général Guérin, et quelques autres magistrats se hâtèrent de mener contre la peuplade proscrite un corps de troupes commandé par le baron de La Garde, qu'avaient illustré jusque-là d'autres exploits. Quatre mille Vaudois furent tués, vingt-huit villages furent incendiés, toute cette tribu fut détruite dans cette détestable expédition. La comtesse de Cental, dont les terres avaient été ravagées et les vassaux égorgés, demanda justice à François Ier de ces violences. Le roi avait d'abord paru disposé à punir les magistrats qui avaient souillé son règne; mais le cardinal de Tournon lui ayant fait entendre que le procès des membres du parlement d'Aix donnerait une nouvelle audace à l'hérésie, il ferma les yeux sur leur conduite. Cependant le souvenir du massacre des Vaudois pesa toujours sur son âme, et en mourant il recommanda leur vengeance à son fils. Henri II fit, en effet, instruire le procès des magistrats coupables au parlement de Paris; mais cette compagnie ne montra que faiblesse et que partialité. D'Oppède fut acquitté avec ses complices, excepté l'avocat-général Guérin, qui eut la tête tranchée en 1552, non comme assassin, mais comme faussaire.

Alarmé des progrès de l'hérésie, et excité par le cardinal de Lorraine, de cette célèbre maison de Guise, qui commençait alors à jouer un si grand rôle, le même prince qui ordonnait le jugement des meurtriers des Vaudois, lança, en 1551, contre les calvinistes, le rigoureux édit de *Château-Briant.* Cependant leur parti se fortifiait de jour en jour : un grand nombre de seigneurs, et le prince même de Condé, embrassaient leur religion; elle gagnait des prosélytes dans l'université, et jusque dans le parlement de Paris. Cette compagnie, par des interprétations atténuantes, éludait souvent l'application des édits, et la compassion ou la connivence des magistrats épargnait des hommes égarés. Le cardinal de Lorraine,

craignant les suites de cette modération, proposa de rendre les tribunaux ecclésiastiques seuls juges des crimes contre la foi, et parla même d'établir en France l'inquisition d'Espagne (1555). Le parlement s'éleva contre ce projet, et le fit ajourner par ses énergiques remontrances; mais il fut reproduit en 1558, et les magistrats l'enregistrèrent enfin, à condition que les membres du clergé régulier et séculier seraient seuls soumis au nouveau tribunal, que les laïcs n'en seraient point justiciables, et qu'il procéderait sous l'inspection des évêques, et non comme juridiction dépendante de la cour de Rome.

Les calvinistes, malgré cet édit (1) et les auto-da-fés dont plusieurs villes furent le théâtre, croissaient en nombre et en audace. « Ils estoient si opiniastres et résolus en leur religion, « que lors mesmes que l'on estoit plus déterminé à les faire « mourir, ils ne laissoient pour cela de s'assembler, et plus on « en faisoit de punition, plus ils multiplioient. » (*Castelnau.*) Depuis plusieurs années ils avaient à Paris des réunions secrètes (2), lorsqu'en 1559 ils firent, par des actes publics, un

(1) Les édits de persécution étaient dictés soit par un fanatisme odieux, soit par une cupidité plus odieuse encore. « L'on faisoit divers jugemens de « l'édict, et les plus politiques et zélateurs de la religion estimoient qu'il « estoit nécessaire, tant pour conserver et maintenir la religion catholique, « que pour réprimer les séditieux qui s'efforçaient, sous couleur de reli- « gion, de renverser l'estat politique du royaume, et afin que la crainte du « supplice retranchast la secte par la racine. Les autres, qui n'avoient soin « ny de la religion, ny de l'estat, ny de la police, estimoient aussy l'édict « nécessaire, non pas pour exterminer du tout les protestans, car ils ju- « geoient que cela pourroit estre cause de les multiplier, mais que ce seroit « un moyen de s'enrichir par les confiscations des condamnez, et que le « roi se pourroit acquitter de quarante et deux millions de livres qu'il de- « voit, et faire fonds aux finances, et, outre ce, contenter ceux qui deman- « doient récompense des services qu'ils avoient faits à la couronne, en quoy « plusieurs mettoient leur espérance. » (***Mém. de Castelnau.***)

(2) Le parti catholique était très-dominant dans cette ville. La Noue expose ainsi les raisons qui empêchaient à Paris le protestantisme de prévaloir. « Chacun sçait qu'en cette ville est le siége de la justice, qui a une « merveilleuse authorité. Et comme la faveur d'icelle eust beaucoup servi à « ceux de la religion, aussi la desfaveur leur apportoit grande nuisance. « Cependant tout ce sénat et sa suite se monstra tousjours ennemy capital « d'iceux, excepté très peu. Le clergé, qui en ceste cité est très puissant « et révéré, enrageoit de voir en public choses qui le touchoient si au vif,

imprudent essai de leurs forces. Ils s'attroupèrent au *Pré-aux-Clercs*, et formèrent une procession qui, précédée et suivie de gentilshommes armés, traversa la capitale en chantant les psaumes de Marot. Le roi ordonna des informations sur ce tumulte. Quelques membres du parlement, et principalement *Anne Dubourg*, conseiller-clerc, ayant manifesté hautement dans la discussion des sentimens favorables à l'hérésie, furent arrêtés par ordre du roi, qui n'avait pas craint de venir à la séance jouer le rôle d'inquisiteur, et on instruisit leur procès. Les protestans formaient déjà un état dans l'état. A la nouvelle de l'arrestation des conseillers, les ministres et députés des églises réformées de l'Ile-de-France, de la Normandie, de l'Orléanais, de l'Aunis et du Poitou se réunirent dans le faubourg Saint-Germain, et y tinrent leur premier synode national. Après avoir rédigé en quarante articles les constitutions propres à maintenir l'union et la discipline entre leurs sociétés éparses et indépendantes les unes des autres, ils sollicitèrent l'intercession de plusieurs princes d'Allemagne en faveur des prisonniers. Mais le roi, irrité de voir ses sujets s'assembler et délibérer sans son ordre, et recourir à la protection des étrangers, n'en fut que plus animé contre les magistrats arrêtés, et enjoignit de suivre leur procès avec rigueur.

Tel était l'état de la France à la mort de Henri II (1559). Une secte dangereuse avait pris insensiblement racine et consistance dans le royaume. Un gouvernement faible, ne pouvant la contenir, essayait de l'épouvanter. Mais déjà elle méditait une résistance ouverte et réglée; elle avait des chefs ambitieux et puissans, qui voulaient faire servir l'indépendance reli-

---

« et sous main brassoit mille pratiques à l'encontre. Le corps de la maison « de ville, craignant les altérations qu'il estimoit provenir de la diversité de « religion, s'efforçoit aussi de la bannir ou reculer. A ceste mesme fin ten- « doit aussi la pluspart de l'université, et quasi tout le bas et menu peuple, « avec les partisans et serviteurs des princes et seigneurs catholiques..... « Quant à la force nerveuse et assurée de quoy ceux de la religion faisoient « es'at, elle consistoit en trois cents gentilshommes et autant de soldats ex- « périmentez aux armes; plus, en quatre cents escholiers et quelques bour- « geois volontaires sans expérience. Et qu'estoit-ce que cela contre un « peuple comme infini, sinon une petite mouche contre un grand élé- « phant? » (*Mém. de François de La Noue, chap. II.*)

gieuse à leurs projets d'indépendance politique. L'épuisement des finances et les désordres de l'administration favorisaient merveilleusement ces espérances séditieuses, qu'en d'autres temps un gouvernement plus ferme et moins nécessiteux eût confondues sans le secours des supplices. L'orage, qui s'amassait depuis long-temps, devait enfin éclater sous un prince de seize ans, également débile de corps et d'esprit : l'ambition (1) et le fanatisme allaient livrer la France à quarante années de calamités.

SECTION PREMIÈRE.

Règne de François II (1559—1560).

Lors de l'avénement de François II, trois factions divisaient la cour : 1° celle des princes du sang, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et Louis, son frère, prince de Condé, l'un et l'autre mécontens depuis long-temps d'être écartés des affaires, et de ne point jouer le rôle où semblait les appeler leur naissance; 2° celle des Montmorency, dont le chef, par ses longs services et par sa dignité de connétable, se croyait en droit de prétendre au gouvernement de l'état; 3° enfin, celle des princes lorrains qui, déjà puissans sous le dernier règne, espéraient désormais, par le moyen de la jeune reine, leur nièce, captiver entièrement le nouveau prince, et s'emparer de toute l'autorité. La reine-mère, Catherine de Médicis, pouvait seule balancer leur crédit; mais ils la gagnèrent

---

(1) L'ambition et l'esprit de faction paraissent avoir été le mobile du plus grand nombre. « Avec la couleur de ces religions, dit Castelnau, se « mesloient les factions par toute la France, qui ont suscité et entretenu les « guerres civiles de ce royaume, lequel, depuis, a esté exposé à la mercy « des peuples voisins et de toutes sortes de gens qui ont exercé les plus « détestables cruautez qu'il estoit possible d'inventer. De façon qu'en moins « de douze ou quinze ans l'on a fait mourir, à l'occasion de ces guerres civi- « les, plus d'un million de personnes de toutes conditions, le tout sous pré- « texte de religion et de l'utilité publique, dont les uns et les autres se « couvroient. Et encore qu'il y en eust quelques-uns poussez et induits à « prendre les armes pour la deffense d'icelle religion et la conservation de « l'estat, néantmoins le nombre de ceux-ci n'estoit pas grand. (*Castelnau, liv. I, chap. VI.*)

par des déférences et par des promesses, et restèrent maîtres des affaires. Quelques édits sages et utiles furent les prémices trompeuses de leur administration. Ils révoquèrent toutes les aliénations du domaine; ils renouvelèrent l'ancienne ordonnance qui portait qu'une place étant vacante dans les tribunaux de justice, les juges présenteraient trois candidats, parmi lesquels le roi choisirait. En même temps, moins pour recourir aux lumières de deux hommes qui jouissaient de l'estime publique, que pour s'autoriser de la renommée de leurs talens ou de leurs vertus, ils rappelèrent au conseil le cardinal de Tournon et le chancelier Olivier, tous deux ministres sous François Ier, et supplantés sous Henri II par des créatures de Diane de Poitiers. Enfin, pour se faire des partisans, ils distribuèrent avec profusion les pensions, les bénéfices et les dignités; ils prodiguèrent surtout, et par cela même avilirent l'ordre de Saint-Michel, *oubliant que les marques d'honneur sont la monnaie de l'état, qu'il ne faut ni hausser ni baisser à l'excès*. Mais ils ne tirèrent pas de cette multiplication des grâces tout le fruit qu'ils en attendaient; en gagnant les uns, ils mécontentaient les autres. Leur avidité n'irritait pas moins que l'injuste et arbitraire répartition de leurs faveurs. Le cardinal de Lorraine acheva d'aigrir les esprits par une dureté révoltante et inouïe. La cour était à Fontainebleau, et la ville remplie de personnes qui venaient présenter des demandes au roi ou à ses ministres. Soit fatigue de ces importunités, soit crainte de quelque complot, le cardinal fit planter une potence auprès du château, et publia à son de trompe une ordonnance par laquelle il était enjoint à quiconque était venu pour solliciter une grâce, de sortir de Fontainebleau dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être pendu. La noblesse qu'il avait déjà irritée par le licenciement des vieilles bandes et par la création de corps en partie composés d'Italiens et d'Allemands plus dévoués à ses intérêts, frémit de ce nouvel outrage, et ne respira plus que la vengeance.

Dans ce temps-là, le supplice d'Anne Dubourg, dont le procès s'était poursuivi sous le nouveau règne, et qui mourut avec la fermeté d'un martyr, exaspéra les calvinistes, dont le fanatisme s'était récemment signalé par l'assassinat du président Minard, qui, récusé par Dubourg, avait cependant continué de siéger parmi ses juges. Les réformés avaient à

leur tête l'aîné des Châtillon, plus connu sous le nom d'amiral de *Coligny,* un de ces hommes persévérans, opiniâtres, inébranlables, qui sont l'âme et la force d'un parti. D'abord ami du duc de Guise, il était devenu son ennemi irréconciliable par rivalité de gloire, d'intérêts et de religion. Témoin des dispositions violentes des protestans, Coligny entreprit de les soulever contre un ministère odieux. Ses deux frères, d'Andelot, colonel-général de l'infanterie française, et le cardinal de Châtillon, nouveau converti à la réforme après avoir exercé l'office d'inquisiteur, concoururent avec zèle à ses desseins. Le roi de Navarre par timidité, le connétable par principes de fidélité à son culte et à son roi, refusèrent d'entrer dans le complot.

Mais le prince de Condé se lia étroitement avec l'amiral, et, de concert avec lui, organisa la fameuse *conjuration d'Amboise*. Il s'agissait d'arracher le jeune roi des mains de ses ministres, de les arrêter eux-mêmes, et de leur faire leur procès. Jean de Bari, seigneur de La Renaudie, fut choisi pour chef apparent de l'entreprise, et chargé de conduire le mouvement. C'était un homme remuant et actif, qui, sans cesse parcourant les villes principales du royaume, était devenu l'agent général des églises calvinistes. Il convoqua à Nantes tous les gentilshommes, ses correspondans (1er février 1560), leur représenta la nécessité de s'armer contre la tyrannie des Guises, qu'il peignit comme les auteurs de la persécution des calvinistes, de la disgrâce des grands, de l'exil des princes, de la ruine des peuples, comme les ennemis du roi même, dont la vie, disait-il, était en danger entre leurs mains. Il rassura les scrupuleux et les timides en leur montrant des décisions de jurisconsultes et de théologiens qui déclaraient son entreprise urgente, indispensable et sainte, et en insinuant que le prince de Condé se mettrait à leur tête au moment de l'exécution. Enfin, pour écarter l'idée de rébellion, il protesta qu'il ne dirait et ne ferait jamais rien contre le roi, contre la reine sa mère, contre les princes ses frères ou ses parens; et il invita les assistans à jurer avec lui qu'ils défendraient jusqu'au dernier soupir la majesté du trône, l'autorité des lois et la liberté de la patrie, également attaqués par les princes lorrains. Tous répétèrent ce serment, en se promettant un profond secret et une inviolable fidélité.

Après avoir réglé la manière dont les levées nécessaires devaient être faites, et fixé pour le jour de l'exécution le 15 mars, et pour le lieu Blois, où la cour serait alors, ils se séparèrent, et chacun partit pour la province qui lui était assignée.

Bientôt, par des enrôlemens secrets et rapides, ils ont mis sur pied une armée. Déjà, de toutes les parties du royaume, elle s'avance par petits détachemens, qui doivent se réunir sous les murs de Blois. Il est convenu que le prince de Condé, suivi de ses gentilshommes, se rendra dans cette ville pour aider du dedans les mouvemens du dehors. Mais, soit que les mouvemens des conjurés n'aient pu échapper aux nombreux affidés que les Guises tenaient à leurs gages dans tout le royaume, soit que, effrayé de la témérité de l'entreprise ou ébloui des récompenses qu'il se promettait de sa trahison, l'avocat protestant Avenelles, dont La Renaudie se croyait sûr et à qui il s'était confié à Paris, ait donné les premiers indices du complot, la cour en eut connaissance. Loin de s'effrayer de la conjuration, Guise veut qu'on s'en applaudisse, et qu'en prenant des précautions pour s'en garantir, on la laisse éclater. Ainsi, les protestans seront saisis en pleine révolte; on connaîtra, on punira leurs chefs, on étonnera leur parti par un grand exemple de sévérité. Blois étant trop exposé à un coup de main, la cour se transporte au château d'Amboise; on arme tous les gentilshommes voisins, on tire à la hâte des secours d'Orléans, de Tours, de Bourges et de Poitiers. Le prince de Condé, Coligny et d'Andelot sont mandés auprès du roi, mais sans aucun signe de défiance : quels que soient leurs projets, ils serviront d'otages. Bien plus, le duc de Guise les fait contribuer à la défense du château, et leur assigne des postes, où, sans nuire à la cour, ils seront forcés de nuire, au moins indirectement, à leurs amis.

Cependant la nouvelle du transport de la cour à Amboise ne déconcerte point La Renaudie. L'attaque, fixée au 15 mars, est seulement différée d'un jour. Dans l'intervalle, une seconde trahison consomme la ruine des conjurés. L'un d'eux, Lignières, va révéler au duc de Guise les mesures, les dispositions et les forces de ses compagnons. Dès-lors, Guise peut diriger ses coups avec assurance. La Renaudie, s'avançant à travers la forêt de Château-Renaud, est surpris par un corps de troupes supérieur au sien : il est tué dès le premier choc. Ses

amis consternés se dispersent, et tombent d'embuscade en embuscade. De toutes parts on les mène prisonniers au château. Le duc de Guise paraît d'abord disposé à la clémence. Nommé une seconde fois lieutenant-général du royaume, il cède aux instances du chancelier Olivier, et fait rendre, le 18 mars, un édit par lequel le roi accordait une amnistie générale aux rebelles, à condition qu'ils déposeraient les armes. Mais, soit que les conjurés, qui fuyaient au hasard, n'eussent pas connaissance de cet édit, soit qu'ils y vissent un piége, plusieurs d'entre eux osèrent revenir sur leurs pas pour attaquer le château d'Amboise. Ils succombèrent presque tous les armes à la main, plus heureux en cela que ceux de leurs compagnons qui avaient été pris dans la première attaque. En effet, cette seconde tentative fut le signal des exécutions les plus barbares. L'amnistie fut révoquée, et les prisonniers pendus aux murs du château, ou noyés dans la Loire. Compromis par quelques aveux des chefs, le prince de Condé fut arrêté (1). Admis à se justifier dans une assemblée solennelle, en présence de toute la cour et des ambassadeurs étrangers, il s'avança fièrement, et, après avoir exhalé des plaintes plus amères que légitimes : *S'il est ici*, dit-il, *un homme assez audacieux pour m'accuser d'avoir conjuré contre le roi, je déclare que, renonçant au privilége de mon rang, je suis prêt à le démentir par un combat singulier. Et moi*, reprit le duc de Guise, que ce défi semblait regarder, et qui, faute de preuves complètes, avait blâmé cette poursuite, *je ne souffrirai pas qu'un si grand prince soit noirci d'un pareil crime, et je le prie de me prendre pour second*. Une telle démarche décidait la question : le prince de Condé fut tenu pour *sujet fidèle*, et mis en liberté. Il se retira à la Ferté-sous-Jouarre, emportant avec lui le désir de venger ses amis, dont le supplice, avant sa délivrance, avait souillé ses yeux

---

(1) Selon Castelnau, cette arrestation fut impolitique. « Si le cardinal « de Lorraine, qui vouloit faire cognoistre son zèle pour la religion catholi- « que, eust pu dissimuler que le prince de Condé avoit eu part à la conju- « ration, et qu'il n'en eust jamais esté inquiété, comme le duc de Guise « estoit de cette opinion, les protestans n'eussent peut-être pas trouvé un « prince du sang pour leur chef, qui fut cause d'un merveilleux change- « ment par tout le royaume. »

et ceux de toute la cour, forcée, comme lui, d'assister à ce spectacle. Une femme avait troublé cette horrible fête par sa douleur et par de sinistres présages : c'était Anne d'Este, duchesse de Guise, et petite-fille, par sa mère, du bon roi Louis XII. Eperdue et saisie d'effroi, elle s'était éloignée en sanglotant. La reine-mère la suivant, et lui demandant la cause du saisissement qu'elle éprouvait : *Ah! Madame,* s'était-elle écriée, *une telle vue déchire l'âme! Combien de vengeances se préparent! Combien de sang va couler encore! Que Dieu sauve vos fils et les miens!*

Le chancelier *Olivier* fut comme la dernière victime de la conjuration d'Amboise : il mourut de chagrin de ces cruautés, auxquelles il n'avait pu s'opposer. Il fut remplacé par *Michel de l'Hôpital,* magistrat intègre, orateur éloquent, philosophe austère et religieux, *un autre Caton le censeur, avec sa grande barbe blanche, son visage pasle, sa façon grave,* ministre sage et éclairé, l'homme le plus capable de sauver l'état dans ces temps difficiles, si l'état avait pu être sauvé. Il dut son élévation à Catherine de Médicis, qui voulait, dit-on, s'appuyer de ses conseils contre la puissance des Guises. L'Hôpital se souvint toujours, avant tout, de ce qu'il devait à la patrie.

Après les massacres d'Amboise, les Guises, comme effrayés de leur victoire, avaient commencé à modérer la rigueur des édits contre les calvinistes : il avait été ordonné qu'on punirait seulement ceux qui se rendraient coupables de violence et de sédition. Mais, le premier étonnement dissipé, le cardinal de Lorraine se livra de nouveau aux transports aveugles de son zèle : l'inquisition mitigée, établie en France sous le règne précédent, ne lui suffisait pas; il la voulait telle qu'elle était alors en Espagne. L'Hôpital, non-seulement détourna ce fléau, mais pour obtenir l'abolition du tribunal déjà établi, il consentit à interdire aux juges séculiers, par l'*édit de Romorantin,* la connaissance du crime d'hérésie, et à l'attribuer aux seuls évêques. Quoique cette juridiction fût préférable à celle de l'inquisition, la sévérité des peines dont l'édit menaçait les hérétiques, leur inspirait des sentimens de révolte; ils se soulevèrent, ou du moins se liguèrent en Normandie, en Provence, en Dauphiné. Dans ces circonstances, le chancelier de l'Hôpital, se flattant de pouvoir rapprocher les deux partis par des concessions réciproques, et de pré-

venir ainsi les calamités qui se préparaient, convoqua une assemblée de *notables à Fontainebleau* (2 août), pour chercher des remèdes aux divisions intestines.

Cette assemblée parut un piége aux Bourbons que les Guises y avaient fait appeler. Le prince de Condé se réfugia en Béarn auprès du roi son frère, et tous deux imaginèrent des prétextes pour ne pas se rendre à Fontainebleau. Le connétable et l'amiral y vinrent, mais chacun avec une escorte de sept à huit cents gentilshommes. Les espérances de l'Hôpital pour la conciliation des partis furent trompées. A peine eut-il ouvert l'assemblée par un éloquent discours sur les moyens d'établir une paix durable, que l'amiral, se déclarant ouvertement le chef de la religion nouvelle, présenta au nom des protestans une requête par laquelle ils demandaient le renvoi de la garde du roi, la convocation des états-généraux, une entière tolérance et la liberté d'avoir des temples. Le duc de Guise l'interrompit, et fit observer que cette requête n'était revêtue d'aucune signature : *Elle sera bientôt*, répondit Coligny, *signée par dix mille personnes.* — *Et moi*, répliqua le duc, *j'en présenterai une contraire que cent mille hommes signeront de leur propre sang.* Ainsi ce fut dans cette assemblée convoquée pour la paix, que, par la bouche de leurs chefs, les deux partis qui divisaient la France se portèrent le défi de guerre. L'Hôpital, n'ayant point réussi à les rapprocher, obtint cependant que les états-généraux, dont il espérait plus de modération, seraient tenus à Orléans, et qu'en attendant, les poursuites contre les protestans seraient suspendues.

Ces états où les Guises étaient assurés de la majorité, étaient, à l'insu du chancelier, un piége qu'ils tendaient aux Bourbons, pour les attirer à Orléans sous prétexte des états, et se rendre maîtres d'eux et de leurs amis. Le prince de Condé ourdissait incessamment de nouvelles trames, sur lesquelles les Guises avaient les yeux ouverts; mais ils se gardèrent bien de les divulguer. Feignant la plus profonde sécurité, ils semblèrent n'avoir plus d'autre pensée que celle des états-généraux, qui devaient s'ouvrir à *Orléans*. Ils y mandèrent les Bourbons, leur promettant sûreté entière. Les deux princes se mirent en marche, malgré les avis alarmans qu'ils recevaient de toutes parts. Mais, arrivés à Orléans, le sombre accueil du roi et de la cour leur annonce le sort qui les attend.

Bientôt le roi de Navarre est gardé à vue, le prince de Condé est mis en prison, et des commissaires sont nommés pour le juger comme rebelle. La conjuration d'Amboise, les complots obscurs qui l'ont suivie, la profession ouverte que fait le prince de la religion réformée, sont des griefs suffisans pour fonder une condamnation capitale. Les Guises, malgré les réclamations du prince, qui prétend être jugé, selon le privilége de sa naissance, par le parlement de Paris, assisté de la cour des pairs, pressent le procès, qui s'instruit avec une effrayante célérité. Enfin, au gré de leurs vœux, la sentence de mort est rendue, et l'exécution fixée au 10 décembre, jour de l'ouverture des états. Intrépide et résigné, le prince se prépare au supplice. Tout à coup la nouvelle se répand que le *petit roi*, languissant depuis un mois, touche à sa dernière heure : il expire en effet le 5 décembre (1). Sa mort déconcerte les Guises et sauve le prince de Condé.

SECTION II.

Depuis l'avénement de Charles IX jusqu'au traité de Saint-Germain (1560—1570).

Charles IX n'ayant que dix ans lorsqu'il succéda à son frère, Catherine de Médicis s'empara du gouvernement. Cette prin-

(1) Ce fut une circonstance heureuse pour les protestans que la mort de ce jeune prince, dont la faiblesse abandonnait aux Guises l'exercice du pouvoir suprême. Il paraît que ces hommes violens et audacieux méditaient contre le calvinisme un vaste plan de persécution, lorsque, par la mort de François II, le gouvernement passa entre les mains de Médicis. « Beaucoup « de catholiques, dit Castelnau, estimèrent lors, que si la puissance du duc « de Guise et de ses frères eust continué armée de celle du roy, comme elle « avoit esté, les protestans eussent eu fort à faire : car l'on avoit mandé « tous les principaux seigneurs du royaume, officiers de la couronne et che- « valiers de l'ordre, pour se trouver en la dicte ville d'Orléans, le jour de « noël, à l'ouverture des estats, pour leur faire à tous signer la confession de la « foy catholique en présence du roy et de tout le chapitre de l'ordre, ensem- « ble à tous les conseillers du conseil privé, maistres des requestes, et offi- « ciers domestiques de la maison du roy, et à tous les députez des estats. « Et la mesme confession devoit estre publiée par tout le dict royaume, « afin de la faire jurer à tous les juges, magistrats et officiers, et enfin à « tous les particuliers de paroisse en paroisse; et, à faute de ce faire, l'on

cesse artificieuse entreprit de ménager, ou plutôt de tromper tous les partis, pour se servir des uns contre les autres. Elle se rapprocha du roi de Navarre, à qui elle promit le titre de lieutenant-général du royaume. Le prince de Condé sortit de prison, et fut déclaré innocent par un arrêt du conseil privé. Les Guises, dont la mort de François II et le départ de Marie Stuart pour l'Ecosse, semblaient devoir abattre la puissance, non-seulement restèrent à la cour, mais s'y maintinrent même en crédit. Le connétable, naguère disgracié, reçut un message qui lui annonçait son rappel. D'un autre côté, la reine-mère affectait de consulter l'amiral avec tous les signes de la plus aveugle déférence. Telle était la situation équivoque de la cour, lorsque les états s'ouvrirent à *Orléans* le 13 décembre 1560.

Il semblait que le premier objet de leurs délibérations dût être la formation de la régence; mais Médicis se garda bien de mettre en question un droit qui lui était garanti par les anciens usages de la monarchie. Elle fit publier un réglement par lequel le roi son fils lui donnait non le titre, mais l'autorité de régente, sous la condition vague et illusoire de prendre sur toutes les affaires l'avis du roi de Navarre, premier prince du sang. Après quelques réclamations des états sur le droit qu'ils prétendaient avoir de régler le gouvernement dans les minorités, on s'occupa du culte et des finances. Les trois ordres parurent disposés à s'accorder sur le premier objet. Le vœu de modérer les peines contre les protestans fut généralement exprimé; mais la discussion sur les finances présenta plus de difficultés. Depuis la mort de François I[er], qui avait laissé dans le trésor dix-sept cent mille écus, fruit de ses tardives économies, le capital des dettes de l'état s'était élevé à la

---

« y devoit procéder par saisies, condamnations, exécutions, bannissemens « et confiscations. Et ceux qui se repentiroient et abjureroient leur religion « protestante, devoient estre absous. Tellement que sy le roy ne fust mort « si tost, l'on prévoyoit qu'en peu de temps le mal, n'estant encore qu'à « sa naissance, eust été bientôt estouffé; et ceux de cette opinion nouvelle, « estans réduits à l'extrémité, eussent eu plus à faire à combattre contre les « juges ou à demander pardon, qu'à faire la guerre en la campagne. » (Liv. II, chap. XII.) — Pierre de L'Estoile remarque dans ses Mémoires, pour les amateurs de petits rapprochemens, que François II mourut, ayant régné dix-sept mois dix-sept jours et dix-sept heures, et étant âgé de dix-sept ans.

somme de quarante-trois millions, et l'intérêt était alors de douze pour cent (1). Henri II avait prodigué les trésors de l'état à la duchesse de Valentinois, au connétable de Montmorency, au maréchal de Saint-André, et à quelques autres favoris. On accusait, quoique avec moins de raison, le duc de Guise de s'être considérablement enrichi pendant son ministère. Ses ennemis l'attaquèrent indirectement, en faisant

---

(1) « Toutes ces grandes debtes furent faites en moins de douze ans, pendant lesquels on leva plus d'argent sur les sujets que l'on n'avoit fait de « quatre-vingts ans auparavant, outre le domaine qui estoit presque tout « vendu. Plusieurs des députez furent d'advis que l'on devoit contraindre « ceux qui avoient manié les finances depuis la mort du roy François I[er] à « rendre compte, et répéter les dons excessifs faits aux plus grands. Mais « cela fut pour lors rabattu, parce que ceux qui estoient comptables estoient « trop puissans. » (*Mém. de Castelnau*, liv. III, chap. II.) « Ils estoient « quatre qui le dévoroient (Henri II) comme ung lion sa proye, jusques « à ravir ce qu'il avoit donné à ses domestiques pour en pourvoir les leurs : « sçavoir, le duc de Guise, Claude, qui avoit six enfans qu'il fit très-grands ; « le connestable avec les siens ; la duchesse de Valentinois avec ses filles et « gendres ; et le mareschal de Saint-André, qui estoit entouré de grand « nombre de nepveux et d'aultres parens tous pauvres, et luy-mesme « qu'il falloit agrandir. » (*Mémoires de Vieilleville*, liv. II, chap. x.)

Il se tint aussi vers ce temps-là deux assemblées des états de la Langue d'Oc, pour aviser au moyen de réparer le désordre des finances. On voit dans les Mémoires d'Achille Gamon, avocat et consul d'Annonai, que dans l'assemblée de Montpellier (1560), il fut proposé, au nom du tiers-état, de vendre tous les biens du clergé pour acquitter les dettes contractées sous les règnes précédens. « Le sujet de ces assemblées étoit l'acquit des « dettes du roi, qu'on disoit monter à plus de quarante-deux millions, « et dont le clergé de France offroit d'acquitter dix-sept. Cette offre fut « proposée dans l'assemblée, et approuvée de la noblesse ; mais Terlon, « avocat et capitoul de Toulouse, qui portoit la parole au nom du tiers-« état, dit que l'expédient le plus prompt étoit de prendre tout le temporel « de l'Eglise, en réservant aux bénéficiers les maisons et les terres adjacentes de leurs bénéfices, et une pension équivalente aux revenus de ces « derniers, que le roi leur assigneroit sur les bonnes villes du royaume. « Cette proposition fut vivement rejetée par l'évêque d'Usez, aussi bien que « les plaintes que Chabot, avocat de Nîmes, à qui l'audience fut d'abord « refusée, et ensuite accordée à cause des clameurs et murmures du peu-« ple, fit à l'assemblée contre les ecclésiastiques, sur lesquels il requit « qu'on fît tomber les charges de la province.... La crainte d'exciter une « sédition parmi le peuple empêcha les prélats, les barons et les autres qui « composoient l'assemblée des états, de faire arrêter cet avocat. » (*Mémoires d'Achille Gamon.*)

demander par l'ordre de la noblesse la restitution de toutes les sommes qui avaient été illicitement perçues sous les deux règnes précédens. Cette proposition fit éclater de si violens orages, que le chancelier suspendit l'assemblée le 31 janvier 1561, en l'ajournant au mois de mai de la même année.

Dans cet intervalle, la conformité d'intérêts, autant que le zèle religieux, rapprocha le maréchal de Saint-André, le connétable de Montmorency et le duc de Guise, et forma entre eux la fameuse ligue connue sous le nom de *triumvirat*. Conclue sous les auspices de l'ambassadeur d'Espagne, elle avait pour chef invisible Philippe II, qui, sous prétexte des dangers que la religion catholique courait en France, commença dès-lors à se mêler des affaires de ce royaume, et à y fomenter secrètement l'anarchie et les factions. Il y eut alors deux partis bien distincts, celui des triumvirs avec les catholiques, celui des mécontens avec les réformés. L'Hôpital s'efforçait de leur inspirer des sentimens de paix et de concorde. « Ostons, leur disait-il, ces mots diaboliques, noms de factions « et de séditions : *Luthériens*, *Huguenots*, *Papistes*; ne changeons le nom de chrestiens. » Mais leur animosité suscitait des obstacles sans cesse renaissans à son plan de tolérance. Les calvinistes réclamaient la liberté de conscience; leurs adversaires demandaient contre eux la peine de mort. Le chancelier prit un moyen terme dans l'*édit de juillet* (1561), qui déclarait illicites toutes les assemblées religieuses des protestans, mais qui ne les punissait plus que du bannissement, en laissant ces délits sous la juridiction ecclésiastique (1).

---

(1) « Cet édict estant publié ès cours de parlement, esmeut beaucoup « d'esprits qui estoient contraires aux protestans : beaucoup de politiques « toutesfois estimoient, comme les affaires estoient disposées, qu'il estoit « nécessaire pour avoir la vraye paix.... attendu qu'une grande partie des « seigneurs et de la noblesse du royaume favorisoient la religion nouvelle, « comme le roy et la reyne de Navarre, le prince et la princesse de Condé, « l'admiral de Chastillon, d'Andelot, son frère, colonel de toute l'infanterie françoise, le cardinal de Chastillon, et avoient les dicts protestans le « duc de Nemours, pair de France, et le duc de Longueville pour amis; « et le chancelier de l'Hospital leur estoit du tout favorable, et plusieurs « évêques que le pape excommunia. Outre ce, les autres magistrats, menus « officiers et peuples de toutes qualitez, qui inclinoient à cette religion, « estoient en beaucoup plus grand nombre que l'on ne pensoit. D'autre

Quelque temps après, les états-généraux se rouvrirent à *Pontoise* (1er août), mais réduits à un très-petit nombre de députés. Ils confirmèrent l'autorité de la reine comme régente, et nommèrent le roi de Navarre lieutenant-général du royaume. Ils écartèrent la proposition de revenir sur les dons faits par Henri II et François Ier, et proposèrent d'acquitter les dettes de l'état aux dépens des gens de main-morte, en prenant les trois quarts du revenu des bénéfices de douze mille livres et au dessus, la moitié de ceux de trois mille livres, le tiers de ceux de mille, et le quart de ceux de cinq cents ; en ôtant aux ordres religieux tout ce qu'ils possédaient au delà de ce qui était nécessaire pour la subsistance de leurs communautés, et en aliénant ces biens dont la vente était présumée devoir produire cent vingt millions. La noblesse supplia aussi le roi de supprimer les juridictions ecclésiastiques et de les réunir au domaine. Enfin, on demanda la révocation du dernier édit, qui défendait les prêches des protestans. Le clergé conjura la tempête que suscitait contre lui la jalousie de ses richesses par l'offre d'un subside considérable qu'il s'engageait à payer pendant six ans. Alors les états furent congédiés, et de Pontoise la cour se rendit au concile ou colloque de *Poissy*. Dans le dessein de terminer les dissensions religieuses, ou plutôt de balancer les partis l'un par l'autre, en paraissant flotter entre eux, la reine-mère avait proposé cette assemblée, où les théologiens des deux cultes furent appelés à exposer leurs

---

« part, les princes et peuples voisins, hormis l'Espagne et l'Italie, estoient « presque tous protestans, comme la plus grande part de l'Allemagne, « l'Angleterre, l'Ecosse, Danemarck, Suède, Bohême, et la meilleure « partie des cantons des Suisses et les ligues des Grisons. Je sçay que plu- « sieurs bien exercez aux affaires d'estat diront que pour sauver un corps « il faut couper les membres inutiles et pourris. Cela est vray, quand il n'y « a que les jambes ou les bras, ou quelque autre membre moins important. « Mais quand la maladie est venue au cœur, au foye, au cerveau ou autres « parties nobles et principales, il n'est plus question en ce cas d'user de « sections.... Donc, puisque l'on n'avoit rien pu gagner en France contre « les luthériens par le feu et par la mort et autres condamnations trente ans « durant, mais au contraire qu'ils s'estoient multipliez en nombre infiny, « il estoit expédient de tenter une autre voye, et essayer si l'on gagneroit « quelque chose de plus par la douceur. » (*Mémoires de Castelnau*, liv. III, chap. III.)

doctrines en présence du roi et de la cour. Mais après de vives et inutiles controverses, le colloque fut dissous, sans avoir rien produit qu'un redoublement d'inimitié.

La reine-mère chercha d'autres moyens d'intimider les triumvirs, dont la ligue venait de se fortifier par l'accession du roi de Navarre. Pendant les conférences de Poissy, les Guises avaient attiré dans leur parti ce faible prince, qui, séduit par l'espérance de recouvrer son patrimoine dont l'ambassadeur espagnol lui promettait, au nom de Philippe II, la restitution ou du moins l'échange contre l'île de Sardaigne, devint l'allié des plus mortels ennemis de sa maison. Dès-lors, Catherine de Médicis, dont le principe était qu'il *faut diviser pour régner*, crut ne pouvoir contenir une faction trop redoutable, qu'en fortifiant le parti opposé : elle protégea plus ouvertement les calvinistes. Dans une assemblée de *notables*, tenue à *Saint-Germain*, elle donna l'édit de *janvier* (1562), qui accordait aux protestans la liberté de leur culte, à condition que leurs réunions auraient lieu seulement dans les faubourgs, et non dans l'enceinte des villes. Les catholiques, indignés du triomphe des réformés, appelèrent à leur secours le duc de Guise, qui, depuis l'assemblée de Saint-Germain, s'était retiré dans ses terres. Il partit de Joinville avec un nombreux cortége de gentilshommes, de pages, de gendarmes et de domestiques armés. Comme il passait à *Vassy* (1er mars), petite ville de Champagne, quelques personnes de sa suite insultèrent les protestans qui célébraient leur office dans une grange du faubourg. Les injures amènent les voies de fait. Le duc, étant accouru pour rétablir l'ordre, est grièvement blessé d'une pierre dans le tumulte; son sang coule. A cette vue, ses gens, qu'il ne peut contenir, tombent avec une nouvelle fureur sur les calvinistes, et en immolent plus de soixante. Aussitôt toutes les chaires du royaume retentissent du *massacre* de Vassy (1). Les prédicateurs catholiques nomment le duc de Guise un nouveau Moïse, un nouveau Jéhu, qui a consacré ses mains dans le sang des impies, tandis que les mi-

(1) Des historiens contemporains, les uns appellent cet événement le *massacre* ou l'*exécution*, les autres l'*accident* de Vassy, selon l'opinion à laquelle ils appartiennent.

nistres protestans tonnent contre *l'insigne méchanceté de ce nouvel Hérode, de ce vrai suppôt de l'enfer*. Objet d'admiration pour les uns, d'exécration pour les autres, il entre dans Paris en triomphe, accompagné du maréchal de Saint-André et du connétable de Montmorency (1). La reine-mère, désespérant désormais de faire tête au triumvirat, se retire à Fontainebleau avec son fils. Mais il importe aux triumvirs d'être maîtres de la personne du jeune roi, pour agir au nom du souverain, et de légitimer ainsi les projets qu'ils méditent. Prévenant leurs ennemis, ils enlèvent Charles et sa mère à Fontainebleau, et les ramènent à Paris.

Catherine sollicite le prince de Condé de venir la tirer de *captivité*. Ce motif spécieux colore la rébellion. Le prince convoque les religionnaires, qui s'empressent d'accourir à sa voix. D'après l'avis de Coligny, qui lui conseille d'établir une ligne de défense sur la Loire, il court s'emparer d'*Orléans*, la ville que, durant tout le cours des guerres civiles, les deux partis regardaient par sa situation comme la plus importante après la capitale, et qu'ils se disputèrent opiniâtrement. La reine-mère, par ses intrigues, par des ordres secrets adressés aux gouverneurs des villes, seconde puissamment les calvinistes. Dans l'espace de trois semaines, plus de quarante cités considérables tombent en leurs mains. Mais déjà Médicis, effrayée de leurs progrès, s'est rejetée vers la faction contraire. Condé, Coligny et leurs adhérens, déclarés coupables de lèse-majesté, persévèrent dans leur révolte, malgré le changement de la reine-mère, toujours sous le même prétexte de la captivité du roi. Des deux côtés, le sentiment religieux absorbant les idées de nationalité, on sollicite, on achète le secours des étrangers qui, selon l'expression de La Noue, *frétilloient pour entrer en France*. Les protestans négocient

---

(1) Le prince de Condé, à la tête des protestans, occupait le faubourg Saint-Jacques. On s'attendait à un choc terrible; mais les chefs ne jugèrent pas à propos d'en venir aux mains dans une grande ville dont ils auraient causé la ruine; et les fêtes de Pâques offrirent le plus singulier mélange de pratiques de piété et de dispositions militaires : on allait aux églises et aux temples armé de toutes pièces; souvent on se battait en chemin; *les coups de canon et de pistolet*, dit un auteur contemporain, *nous servoient de carillon*.

avec les religionnaires d'Allemagne et avec la reine d'Angleterre, Condé rouvre aux Anglais le royaume, d'où le duc de Guise les a chassés ; il livre le *Havre-de-Grâce* à Elisabeth, et toutefois, à ce prix, il n'obtient de cette princesse que ce qu'il faut pour ne pas succomber sous ses ennemis. Elle ne lui fournit d'abord « que six canons, avec poudre, munitions « et argent ; et encore, pour son remboursement, lui fit-il dé- « livrer force métail, cloches et laines. » (Castelnau.) Philippe II suit la même politique avec les triumvirs, et leur envoie assez de troupes pour alimenter la guerre, mais non pour la finir par un puissant effort.

Tandis que les chefs balançaient, ou feignaient de balancer pour mieux se préparer au combat, des luttes partielles s'engageaient dans les provinces (1). « La guerre civile estoit

---

(1) Montluc, dans ses Commentaires, donne de curieux détails sur l'état de la Guyenne, lorsqu'il fut envoyé pour y commander. « Les ministres, « dit-il, preschoient publiquement que si les catholiques se mettoient de « leur religion, ils ne payeroient aucun devoir aux gentilshommes, ny au « roy aucunes tailles, que ce qui luy seroit ordonné par eux ; autres « preschoient que les roys ne pouvoient avoir aucune puissance que celle « qui plairoit au peuple ; autres preschoient que la noblesse n'estoit rien « plus qu'eux : et de fait, quand les procureurs des gentilshommes deman- « doient les rentes à leurs tenanciers, ils leur respondoient qu'ils leur mon- « trassent en la Bible s'ils le devoient payer ou non, et que si leurs « prédécesseurs avoient esté sots ou bestes, ils n'en vouloient point estre. « Quelques-uns de la noblesse commençoient à se laisser aller, de telle « sorte qu'ils entroient en composition avec eux, les priant de les laisser « vivre en seureté en leurs maisons, avec leurs labourages ; et quant aux « rentes et fiefs, ils ne leur en demandoient rien. D'aller à la chasse, il n'y « avoit homme si hardy qui osast y aller ; car ils venoient tuer les levriers et « les chiens au milieu de la campagne, et n'osoit-on dire mot à peine de la « vie, etc. » Pour comprimer cet esprit d'indépendance, Montluc avoue qu'il lui fallut, *contre son naturel, user non-seulement de rigueur, mais de cruauté. Il ne fit pas le doux*, comme son prédécesseur, et par-là il mérita le nom de conservateur de la Guyenne. Il ne cherche ni à déguiser ni à étaler les actes de barbarie qui lui ont valu ce titre. Il les conte avec une affreuse simplicité. Les protestans ayant massacré le sieur de Fumel, Montluc fit arrêter les meurtriers, dont on instruisit le procès : *Bref*, dit-il, *un jour il en fut pendu ou mis sur la roue trente ou quarante*. Une autre fois, ayant été averti qu'il y avait à Gironde soixante ou quatre-vingts huguenots, *il les fit attraper et pendre soixante-dix aux pilliers de la halle, sans autre cérémonie ; ce qui*

« comme une rage et un feu qui brûloit et embrâsoit toute la « France. » (Castelnau.) Partout la victoire était impitoyable.

---

donna une grande peur par tout le pays, un pendu estonnant plus que cent tuez. Qu'on juge par ces traits de l'acharnement avec lequel se faisait cette malheureuse guerre.

Il paraît toutefois que, dans l'origine, les armées n'ajoutaient point à ses horreurs par le brigandage et gardaient une certaine discipline : « Alors « que cette guerre commença, dit La Noue (chap. VI), les chefs et capi- « taines se ressouvenoient encores du bel ordre militaire qui avoit esté prac- « tiqué en celles qui s'estoient faites sous le roi François et Henry, son fils, « et plusieurs soldats en estoient aussi mémoratifs : pour laquelle occasion « il semble que ceux qui prindrent les armes se contenoient aucunement « en leur devoir. Mais ce qui eut plus de force à cest effect, furent les con- « tinuelles remontrances ès prédications où ils estoient admonestez de ne « les employer à l'oppression du pauvre peuple; et puis le zèle de religion, « dont la plus grande part estoit menée, avoit alors beaucoup de vigueur. « De manière que, sans aucune contrainte, chacun se bridoit volontaire- « ment, pour ne commettre point ce que souvente fois l'horreur des sup- « plices ne peut empescher; et principalement la noblesse se monstra, à ce « commencement, très-digne du nom qu'elle portoit : car, marchant par « la campagne, où la licence de vivre est sans comparaison plus grande que « dans les villes, elle ne pilloit point, ny ne battoit ses hostes, et se con- « tentoit de fort peu; et les chefs et la pluspart d'icelle, qui de leurs mai- « sons avoient apporté quelques moyens, payoient honnestement. On ne « voyoit point fuir personne des villages, ny n'oyoit-on ne cris ne plaintes. « Somme, *c'estoit un désordre très-bien ordonné.* » Mais cette disci- pline ne dura pas long-temps : « Bientôt naquit *mademoiselle la Pico- « rée,* qui depuis est si bien accrue en dignité, qu'on l'appelle maintenant « *madame*, etc. »

Au reste, la *Picorée* n'est rien en comparaison du Vandalisme qui, dans ces guerres désastreuses, ruina une foule de monumens et de cités. Montpellier en offrit un des premiers exemples. Les protestans y dominaient. Une armée catholique s'étant avancée pour les combattre (1562), « on résolut, pour la sûreté et renfort de la ville, d'abattre tous les faux- « bourgs qui en contenoient plus de la moitié, et où il y avoit quatre couvens « de mendians, des plus beaux qu'il y eût en France, deux autres couvens « d'hommes, un collége séculier de S.-Sauveur, trois monastères de filles « et autres paroisses et églises jusqu'à vingt-six, la commanderie des « chevaliers de Rhodes, dite S.-Jean, trois salles pour le droit civil et « canon, avec une belle tour hors la porte du Peyron, où étoit la cloche de « l'université, etc. La démolition de ces édifices fut ordonnée par le baron « de Crussol, chef des calvinistes, et exécutée par tout le peuple, hommes, « femmes et enfans, par feu, ruine artificielle et sac, de manière que dans « quatre jours cela fut achevé. » (Mém. de Jean Philippi.) Il est peu de

Montluc et *Somme-Rive* du côté des catholiques, le baron *des Adrets* du côté des protestans, se signalèrent surtout par leur

---

villes qui, dans le cours de nos guerres religieuses, n'ait eu plus ou moins à souffrir de cet esprit de destruction.

C'était par la France une désolation universelle. « Les villes et villages, « dit Castelnau, en quantité inestimable, estant saccagez, pillez et brûlez, « s'en alloient en déserts; et les pauvres laboureurs, chassez de leurs mai- « sons, spoliez de leurs meubles et bestail, pris à rançon, et volez aujour- « d'hui des uns, demain des autres, de quelque religion ou faction qu'ils « fussent, s'enfuyoient comme bestes sauvages, abandonnans tout ce qu'ils « avoient... Et pour le regard du trafic, qui est fort grand en ce royaume, « il y estoit aussi délaissé et les arts méchaniques : car les marchands et arti- « sans quittoient leurs boutiques et leurs mestiers pour prendre la cui- « rasse; la noblesse estoit divisée, l'estat ecclésiastique opprimé, n'y ayant « aucun qui fust assuré de son bien ny de sa vie.... Enfin, la guerre civile « estoit une source inépuisable de toutes meschancetez, de larcins, vole- « ries, meurtres, incestes, adultères, parricides, et autres vices énormes, « ès quels il n'y avoit ny bride, ny punition aucune. Et le pis estoit qu'en « cette guerre, les armes que l'on avoit prises pour la défense de la religion « anéantissoient toute religion et piété, et produisoient, comme un corps « pourry et gasté, la vermine et pestilence d'une infinité d'athéistes; car « les églises estoient saccagées et démolies, les anciens monastères détruits, « les religieux chassez et les religieuses violées; et ce qui avoit esté basty « en quatre cents ans, estoit destruit en un jour, sans pardonner aux « sépulcres des roys et de nos pères. » (*Castelnau*, liv. V, chap. I.) De Thou montre pareillement que les guerres religieuses étaient la ruine de la religion : « Cette religion, qui servoit de prétexte à la prise des « armes, fut bannie de la campagne; s'il en restoit quelque apparence dans « les villes, elle servoit seulement de matière aux déclamations des gens « d'église : les chaires et les confessionnaux, loin de ranimer l'esprit de « charité, n'inspiroient que la révolte, et, sous le voile de la religion, on « ne respiroit que la haine, la vengeance, le massacre et l'incendie. » (*Mém.* de J. A. de Thou, liv. III.)

Somme-Rive, gouverneur de Provence, émule de Montluc, pendant un an que dura la guerre, fit, dit-on, périr dans les supplices sept cent soixante-dix hommes, quatre cent soixante femmes et vingt-quatre enfans.

Le baron des Adrets, le héros des huguenots du Midi, ne fut pas moins terrible aux catholiques du Dauphiné, du Lyonnais, du Languedoc, de la Provence et de l'Auvergne. Du reste, Montluc et des Adrets, ces deux exterminateurs, atteignirent un âge très-avancé. Montluc nous apprend lui-même qu'il se retira pour écrire ses Mémoires à soixante-quinze ans, *estropié de presque tous ses membres, d'arquebusades, coups de piques et d'épée*, après avoir servi cinquante-cinq ans, et M. de Thou dit avoir vu des Adrets à Grenoble « très-vieux, mais d'une vieillesse encore forte et vigoureuse, le regard farouche, le nez aquilin, le visage maigre et décharné et marqué de taches de sang noir, tel que l'on nous peint Sylla. »

férocité. Mais le sang coulait inutilement sur tant de champs de bataille; tous ces conflits particuliers ne décidaient rien. Des coups plus éclatans allaient se porter au centre principal de l'action.

L'armée catholique, grossie de renforts considérables depuis que la reine-mère et le roi paraissent suivre librement le parti des triumvirs, marche sur la Normandie pour empêcher les Anglais de s'établir dans cette province, et investit *Rouen*, où commande pour les calvinistes ce même Montgommery, auteur innocent de la mort de Henri II. La ville est prise après trois assauts meurtriers (1); mais ce succès coûte la vie au roi de Navarre, qui, blessé pendant le siége, rend sa blessure mortelle par ses imprudences. Aucun parti ne le regrette; et Catherine de Médicis s'applaudit d'être délivrée d'un homme qui, sinon par ses talens, du moins par son titre de lieutenant-général du royaume, balançait ou gênait son autorité. Prince sans vices comme sans vertus remarquables, il ne mérite guère une place dans l'histoire que comme père de Henri-le-Grand.

Cependant l'arrivée de sept mille Allemands, amenés par d'Andelot, compense, pour les calvinistes, la perte de Rouen. Condé tente de surprendre Paris. Les obstacles qu'il éprouve le forcent de renoncer à son entreprise, et il se replie de nouveau sur la Normandie. Guise le poursuit, et l'atteint dans les plaines de *Dreux* (19 décembre 1562). Les chefs des deux partis sont en présence : d'un côté, le duc de Guise, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André; de l'autre, Condé, d'Andelot et Coligny. Au moment d'en venir aux mains, les deux armées s'arrêtent, se regardent

---

(1) « Cette grande ville, pleine de toutes sortes de richesses, fut pillée l'es-« pace de huit jours, sans avoir esgard à l'une ny à l'autre religion, nonobstant « que l'on eust, dès le lendemain de la prise, fait crier, sous peine de la « vie, que chaque compagnie et enseigne, de quelque nation qu'elle fust, « eust à se retirer au camp et sortir de la ville; à quoy fort peu obéirent, « hormis les Suisses (lesquels ont toujours gardé et gardent encore grande « discipline et obéissance), qui n'emportèrent autre butin que quelque peu « de pain et choses pour manger, chaudrons, pots, et autres ustenciles et « vaisselles, pour leur servir en l'armée : mais les François se fussent fait « tuer plustost que de partir tant qu'il y eut de quoy prendre. » (*Mém. de Castelnau*, liv. III, chap. XIII.)

immobiles et silencieuses (1), et paraissent long-temps craindre de s'attaquer; enfin, surmontant cette sainte répugnance, elles engagent ce combat criminel, et le prolongent pendant sept heures avec un effroyable acharnement. Le maréchal de Saint-André est tué; le connétable est pris par les soldats de Condé; Condé, par un des fils du connétable. La captivité du prince, et surtout une manœuvre habile du duc de Guise, décident la victoire en faveur des catholiques.

Resté seul de tous les chefs de son parti, et fier de sa gloire récente, Guise est au comble de la puissance. Il parle, il agit en souverain. La reine frémit de se voir à la merci de cet ambitieux. Mais ses craintes sont bientôt dissipées. Le duc, avant d'aller s'offrir à l'idolâtrie des Parisiens, impatiens de le revoir, veut achever la ruine du parti protestant par la prise d'*Orléans*, le boulevard des calvinistes. « Une fois, disait-il, le terrier pris où les renards se retirent, on les courra à force par toute la France. » La mort l'attendait devant cette place. Il est tué d'une balle empoisonnée par Poltrot de Méré, premier exemple de ces assassinats fameux, commis dans ces guerres désastreuses au nom de la religion. Guise, naturellement généreux et magnanime, véritable modèle d'héroïsme, si son ambition n'eût fait tort à ses belles qualités, couronne sa glorieuse vie par une mort chrétienne : il expire en pardonnant à son meurtrier (23 février 1563). Poltrot, arrêté après son crime, accusa Coligny de l'y avoir sollicité. Si l'amiral fut innocent de la mort du duc de Guise, il en montra du moins une joie indécente qui fut partagée par tous les protestans. Leurs ministres, égarés par ce fanatisme qui sanctifiait alors les forfaits les plus révoltans, comparèrent le meurtrier à Judith immolant Holopherne. Henri de Guise, fils aîné du duc assassiné, *tout jouvenel qu'il estoit*

---

(1) « Chacun, dit La Noue, se tenoit ferme, repensant en soy-mesme « que les hommes qu'il voyoit venir vers soy n'estoient Espagnols, Anglois « ny Italiens, ains François, voire des plus braves, entre lesquels il y en « avoit qui estoient ses propres compagnons, parens et amis, et que dans « une heure il faudroit se tuer les uns les autres : ce qui donnoit quelque « horreur du fait, néantmoins sans diminuer de courage. On fut en ceste « manière retenu jusques à ce que les armées s'esbranlèrent pour s'entre- « heurter. »

de l'âge de treize ans, conçut dès-lors, contre le parti calviniste, et surtout contre Coligny, qu'il regardait comme l'instigateur de Poltrot, une haine irréconciliable, qui devait se signaler un jour par de terribles représailles.

La mort de Guise, *le grand duc, le grand capitaine*, comme l'appelaient les Espagnols, ayant diminué la confiance des catholiques, la reine-mère désira la paix. Contre l'avis de Coligny, qui, n'ayant plus à combattre le duc, se croyait en état de donner la loi, Condé signa la *convention d'Amboise* (19 mars 1563), qui modifiait sous quelques rapports la liberté de conscience accordée par l'édit de janvier, et, du reste, déclarait que le prince et ses adhérens n'avaient rien fait que pour le service du roi. Il fallait payer les frais de la guerre : la reine y pourvoit, en faisant vendre pour trois millions de biens de l'Eglise : mesure entièrement nouvelle en France, et qui éprouva de grandes difficultés de la part des parlemens. « C'est une chose, dit Pasquier, où on n'eût seulement osé « penser dix ans auparavant. Ce n'est pas un petit avantage « pour les huguenots, lesquels estiment qu'en affaiblissant « le clergé, leur cause s'en fortifie. La plupart d'entre eux « court à l'envi aux acquisitions de ce bien. »

Après le traité d'Amboise, les deux partis, comme pour expier la guerre civile, marchèrent réunis contre l'ennemi de la patrie (1). Condé servit comme volontaire au siége du *Havre*. Les catholiques et les protestans rivalisèrent de valeur : « Chacun se rendit fort diligent à bien faire ; et mesme « *les plus frisez de la cour*, désarmés, mesprisans tout péril, « se trouvoient souvent aux tranchées. » La place fut promptement emportée.

Cette courte et brillante expédition terminée, le roi, âgé de treize ans et un jour, fut déclaré majeur au parlement de Rouen. C'était avancer d'un an l'âge de la majorité, fixé par

(1) « Les Anglois, saisis du Havre-de-Grâce, se préparoient d'amener « une plus forte armée en France, pour y prendre pied à la ruine et en- « tière désolation du royaume, comme leur dessein a toujours esté depuis « qu'ils en ont esté chassez. C'estoit au moins leur espérance, en nourris- « sant nos divisions, de s'emparer de la Normandie, comme ils avoient fait « pendant les querelles des maisons d'Orléans et de Bourgogne. » (*Mém. de Castelnau*, liv. IV, chap. XII.)

la loi de Charles V à quatorze ans accomplis. Mais, par cette démarche, Catherine ôtait aux mécontens les prétextes et les espérances que leur donnait une minorité. En même temps elle fit annoncer par son fils dans cette solennité qu'il lui conservait l'administration des affaires, et elle continua de régner sous le nom du jeune roi, dont son ambition dénaturée s'appliqua à pervertir le caractère heureux, pour mieux dominer une âme dégradée. Cependant elle parut d'abord vouloir le former au gouvernement, en lui faisant visiter diverses provinces de son royaume; mais ce voyage qui fut marqué par quelques réformes utiles (1), et qui aurait pu produire de plus grands biens encore, servit d'ailleurs à préparer à la France de nouveaux malheurs. En 1565, la cour se rendit à Bayonne, où la reine d'Espagne, Elisabeth, fille de Catherine de Médicis, vint, conduite par le duc d'Albe, pour revoir un moment sa mère, son frère et la France. Au milieu des fêtes données à cette occasion, Médicis eut avec le duc d'Albe de fréquens entretiens, où les protestans soupçonnèrent qu'on méditait leur ruine : un nouvel incident fortifia cette conjecture. Les Pays-Bas s'étant soulevés contre le roi d'Espagne, le duc d'Albe, envoyé pour les réduire à la tête d'une nombreuse armée, demanda le passage en France : on le lui refusa. Sous prétexte de prévenir l'invasion du royaume, si les Espagnols voulaient y pénétrer par force, Catherine leva de nouvelles troupes, et fit venir un renfort de six mille Suisses. Les calvinistes ne doutèrent point que ces préparatifs ne fussent dirigés contre eux. Vainement, pour les rassurer, la reine, dans une assemblée de notables tenue à Moulins, fit déclarer l'amiral innocent de l'assassinat du duc de Guise, et enjoindre aux princes de cette maison d'aimer les Coligny. Alarmés des conférences de Bayonne et de la levée des Suisses, mécontens d'ailleurs de quelques restrictions apportées sans leur consentement à l'édit d'Amboise, et animés par Condé qui se repentait d'avoir signé la paix, par

(1) Ce fut pendant ce voyage que le roi rendit au château de Roussillon, en Dauphiné, l'ordonnance par laquelle le commencement de l'année fut fixé au 1er janvier, au lieu qu'elle ne commençait jusque-là que le samedi saint après vêpres. Cet édit, rendu en 1564, ne fut enregistré par le parlement qu'en 1567.

Coligny, qui l'avait toujours désapprouvée, ils résolurent de prévenir leurs ennemis, et la seconde guerre de religion éclata en 1567. Les assemblées synodales faisaient des protestans répandus dans tout le royaume un seul corps, dont les ministres étaient le mobile. Ces derniers correspondaient et se concertaient avec les chefs, et ensuite ils demandaient et obtenaient partout, au nom de la religion, des hommes et de l'argent. Grâce à cette organisation, il ne fallait qu'un signal pour produire une insurrection dans toutes les provinces. Condé et Coligny ont bientôt réuni des forces assez considérables pour tenter une entreprise sur Monceaux, où la cour était alors. Maîtres de la personne du jeune roi, ils l'eussent été du gouvernement. Instruite du complot, presque au moment de l'exécution, la reine entraîne son fils à Meaux, où les Suisses tenaient garnison. Ceux-ci reçoivent dans leurs rangs le roi, sa famille et toute la cour, et les ramènent en sûreté à Paris. L'armée royale ayant reçu de puissans renforts, le connétable livre bataille aux rebelles dans la plaine de *Saint-Denis* le 10 novembre 1567. Montmorency y trouve la mort à l'âge de soixante-quatorze ans (1). Il est tué, ou plutôt assassiné par l'Ecossais Robert Stuart. Les catholiques achètent trop chèrement, par la perte de cet illustre capitaine, *le Nestor des Français*, comme on l'appelait, une victoire long-temps disputée par la valeur fanatique des protestans.

---

(1) C'était un vaillant homme, *ayant tousjours reçu blessures en sept batailles où il s'est trouvé; ce qui fait foy de la valeur qui estoit en luy*. (Mém. de La Noue.)

La dignité de connétable demeura vacante pendant le reste du règne des Valois. « La reine, mère du roi, dit Castelnau, estima que, pour avoir les « armes et la puissance, avec l'autorité entière, elle ne pouvoit mieux faire « que tacitement supprimer ce grand état de connétable qui lui étoit sus- « pect; et donna la charge de lieutenant-général au duc d'Anjou, qu'elle « aimoit uniquement. » Vingt-sept ans après, Henri IV rétablit cette dignité en faveur de Henri, duc de Montmorency, fils de celui qui avait été tué à Saint-Denis. Après la mort de Henri, en 1614, il y eut encore une vacance de sept ans. Elle cessa en 1621 par l'élévation de Luynes, favori de Louis XIII, à la charge de connétable. La mort de Luynes fit passer cette dignité, la même année, à François de Lesdiguières, qui l'occupa jusqu'en 1626. Elle fut supprimée par lettres-patentes du 15 mars 1627, et depuis elle n'a pas été rétablie.

Ils n'osent s'applaudir de ce déplorable et équivoque avantage. *Ce n'est point Votre Majesté*, dit à Charles IX le maréchal de Vieilleville, *qui a gagné la bataille, encore moins le prince de Condé; c'est le roi d'Espagne*. Cette triste vérité aurait dû faire tomber les armes des mains des deux partis : mais, égarés par la haine, ils s'efforçaient de s'aveugler sur les suites fatales de cette guerre impie. Les calvinistes, après la bataille de Saint-Denis, s'étaient retirés en Lorraine. Bientôt, renforcés d'un corps nombreux d'Allemands, ils rentrent en France, et mettent le siége devant Chartres, pour affamer Paris qui tirait de la Beauce ses principaux approvisionnemens. La résistance de la place et les excès affreux commis par les reitres étrangers, font désirer une seconde fois la paix aux protestans. Par un traité signé à *Lonjumeau* (2 mars 1568), il est convenu que les deux armées seront licenciées en même temps, que les huguenots rendront les places dont ils sont en possession, et qu'à ce prix l'édit de janvier 1562 sera rétabli sans aucune des restrictions qu'y avait apportées l'édit d'Amboise.

Les deux partis posent les armes, mais avec une égale défiance l'un de l'autre, et déjà songeant aux moyens de les reprendre avec avantage. Bientôt les griefs réciproques se multipliant de jour en jour, Catherine, excitée par la cour d'Espagne, entreprit de couper la racine du mal en faisant arrêter les chefs de la faction protestante. Le prince de Condé et l'amiral, échappés avec peine à ses embûches, se réfugièrent à La Rochelle, qui devint alors le chef-lieu du protestantisme (1). Ils y furent rejoints par Jeanne d'Albret et par le prince de Béarn, son fils. Avertie que des forces considérables devaient l'attaquer dans ses états, où elle opprimait les catholiques, et incapable de résister à une agression que seconderait infailliblement le roi d'Espagne, la reine de Navarre, ayant réuni quatre mille hommes, était partie avec son fils pour joindre les calvinistes. Ils accueillirent avec enthousiasme une princesse qui venait consacrer au succès de leur cause son trésor (2)

(1) (La Noue, chap. XXVIII.)

(2) « Elle vint, dit l'historien Mathieu, trouver les restes misérables de « l'armée, offrir sa vie, ses moyens, ses enfans à la défense de la cause, « et, pour en réparer les ruines, elle y mit tout son bien, aliéna ses terres,

et tous ses joyaux, et un jeune héros de quinze ans, qui brûlait de faire ses premières armes sous son oncle le prince de Condé. Sur la fin de l'an 1568, Condé et Coligny, ayant rassemblé leurs forces, entrèrent en campagne avec une armée plus nombreuse que dans les deux guerres précédentes. La Saintonge, l'Aunis, le Poitou, l'Angoumois furent bientôt en leur pouvoir. Ils voulaient gagner le centre de la France pour se joindre aux nouveaux renforts qu'ils attendaient d'Allemagne; mais le frère du roi, Henri, duc d'Anjou, nommé lieutenant-général du royaume, ou plutôt le maréchal de Tavannes, que la reine avait donné pour guide à ce jeune prince, les resserra dans les provinces méridionales, et les atteignit à *Jarnac*, sur les bords de la Charente (16 mars 1569). La fortune, toujours contraire aux protestans quand ils combattaient en bataille rangée, se déclare de nouveau contre eux. Condé, couvert de blessures, est tombé presque mourant; un gentilhomme catholique, qui autrefois a servi sous ses ordres, l'aperçoit, et s'efforce de le tirer hors de la mêlée, lorsque Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, accourt, et, reconnaissant le prince, lui casse la tête d'un coup de pistolet. La joie dont cet événement transporte le duc d'Anjou et ses favoris leur ôte jusqu'à la pensée de profiter de la victoire. Coligny, toujours grand dans les momens difficiles, rallie les restes de l'armée calviniste, et paraît encore redoutable après sa défaite : cependant la perte d'un chef intrépide et de quatre cents gentilshommes portait un coup terrible au parti protestant. La jalousie des chefs, dont l'orgueil souffrait d'obéir à Coligny, allait en achever la ruine, lorsque la reine de Navarre vint seconder l'inébranlable constance de l'amiral : elle se rend elle-même à l'armée, traverse les rangs, et tenant par la main son fils et le jeune prince de Condé : *Mes amis*, dit-elle aux soldats, *voilà deux nouveaux chefs que Dieu vous donne, et deux orphelins que je vous confie*. Chacun jure de leur obéir et de les défendre; Coligny devient leur père commun,

« engagea ses bagues, son grand collier d'émeraudes, son grand rubis de « balays, deux riches pièces du cabinet du roy de Navarre, et exhorta « tout le pays de préférer seureté et liberté de conscience aux asseurances « des honneurs, des grandeurs et de la vie mesme. »

et le premier lieutenant du prince de Béarn (1), qui est proclamé généralissime. Ainsi l'amiral, tout en gardant la réalité du commandement, conserve à sa faction l'avantage de paraître dirigée par des chefs du sang royal. Les affaires des calvinistes se rétablissent en peu de temps; le vainqueur de Jarnac, après un exploit dont Paris, Rome et l'Espagne ont triomphé à l'envi, se voit successivement repoussé dans les trois siéges de *Cognac*, d'*Angoulême* et de *Saint-Jean-d'Angely*. Treize mille Allemands, entrés en France sous la conduite du duc de Deux-Ponts, la parcourent et la pillent de l'est à l'ouest sans rencontrer d'obstacles. Ils comptent dans leurs rangs le célèbre Guillaume de Nassau qui vient secourir les religionnaires de France, en attendant qu'il puisse délivrer du joug espagnol ceux des Pays-Bas. L'arrivée de ce renfort adoucit la douleur de l'amiral qu'afflige la mort récente de son frère. Il reprend l'offensive, et, vainqueur près de la *Roche-l'Abeille* (25 juin 1569) d'une armée italienne venue au secours des catholiques, il veut marcher sur Paris; mais les nobles du Poitou le pressent d'assurer par la prise de Poitiers la tranquillité de leurs familles dans cette province. Il a coutume de dire que le siége des grandes villes *est le cimetière des armées*. Cependant il investit *Poitiers*, espérant que les assauts l'en rendront maître en peu de jours. Mais son mortel ennemi, le duc de Guise, le fils du défenseur de Metz, se jette dans la ville assiégée. Sa vigoureuse résistance, et l'approche du duc d'Anjou, force l'amiral à la retraite. Affaibli par les pertes qu'il a éprouvées devant Poitiers, il cherche à éviter un engagement général. Mais les reitres, qui depuis quelques mois ne touchent plus de solde, entraînent l'armée au combat. L'action s'engage dans la vaste plaine de *Montcontour* (3 octobre). La victoire n'est pas un seul instant douteuse; en trois quarts d'heure les protestans ont fui et ont perdu huit mille hommes, toute leur artillerie et presque tous leurs bagages. Leurs adversaires n'ont à regretter que cinq cents hommes. Mais le duc d'Anjou manque une seconde fois à sa fortune, et laisse échapper ses avantages. Déjà, à force de prudence et d'activité, l'amiral a réparé ses pertes. Mais il est las de la guerre civile. Charles IX

(1) Henri de Bourbon, quoique son père fût mort, ne portait point encore le titre de roi de Navarre; il ne le prit qu'après la mort de sa mère.

désire la paix, pour n'avoir plus besoin des services d'un frère dont il est jaloux; Catherine de Médicis désespère enfin de triompher par la force d'un général trop habile, et d'un parti trop fécond en ressources. Méditant désormais leur ruine par d'autres moyens, elle les éblouit par des propositions avantageuses, et une troisième paix, *paix mauvaise et masquée, vrai coupe-gorge*, est conclue à *Saint-Germain* (8 août 1570). On accorde aux calvinistes une amnistie générale, le libre exercice de leur religion, le droit de parvenir à toutes les charges de l'état, la permission de récuser six juges dans leurs procès avec les catholiques, et même quatre places de sûreté, *Montauban*, *La Charité*, *Cognac* et *La Rochelle*.

SECTION III.

Depuis le traité de Saint-Germain jusqu'à la mort de Charles IX (1570—1574).

Le traité de Saint-Germain satisfait les protestans et mécontente les catholiques. Ni les uns ni les autres n'en démêlent le véritable but, et ne pénètrent l'affreux génie de Médicis. Voulant rassembler à Paris tous les chefs des huguenots pour les immoler tous à la fois, elle propose le mariage du prince de Béarn avec Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, mariant, dit Tavannes, les deux religions ensemble. Cette union est résolue; le temps des noces est fixé, les apprêts se font avec une pompe extraordinaire. Cet événement doit être le terme de tous les troubles, le sceau d'une réconciliation générale. La noblesse protestante est invitée à cette heureuse solennité. Elle accourt de toutes les parties du royaume. Coligny lui-même est séduit; il vient à la cour. Charles lui témoigne du respect et même de la confiance; on le consulte, on l'honore; bien plus, on l'a choisi pour une grande entreprise : à la tête d'une armée française il ira conquérir les Pays-Bas sur le roi d'Espagne, et délivrer les protestans de cette contrée opprimée par le duc d'Albe. Plein de cette flatteuse espérance, il presse les préparatifs de son expédition sous les yeux de la reine-mère et du roi, qui applaudissent à toutes ses mesures, et le plongent de plus en plus dans une fatale sécurité. Dans ces conjonctures, la reine de Navarre, cette femme

d'un *esprit puissant aux grandes affaires, d'un cœur invincible aux grandes adversités*, très-fanatique du reste, et qui *eût jeté son royaume et son fils à la mer plutôt que d'aller à la messe*, meurt subitement (le 10 juin 1572), non sans soupçon de poison. Les alarmes renaissent; de tous côtés on exhorte Coligny à se défier de la cour. Un capitaine calviniste lui prédit *que si les noces du prince de Béarn se font à Paris, les livrées en seront vermeilles. Je m'en vais*, lui dit un autre, *pour la bonne chère qu'on nous fait ici, afin de n'être pas pris au filet comme les mal avisés; je pars*, lui dit un troisième, *le roi nous est trop bon* (1).

L'amiral s'obstine à mépriser ces avis et ces terreurs, et déclare qu'il aimerait mieux mourir et être traîné par les rues de Paris, que de recommencer la guerre civile. Cependant le mariage du roi de Navarre (nous appellerons désormais ainsi le prince de Béarn) se célèbre le 18 août avec une grande magnificence. Les jours suivans se passent dans les plaisirs et dans les fêtes; toutes les haines semblent étouffées, mais le crime se cache sous ces dehors paisibles. Déjà les poignards sont aiguisés, les victimes désignées, les assassins prêts à frapper. Un horrible indice, un coup porté sans doute avant le signal, paraissait devoir ruiner tout le complot. Le 22, Coligny, se retirant du Louvre, après avoir entretenu le roi quelques instans, est blessé par Maurevel, assassin de profession, que le duc de Guise avait aposté sur le passage de l'amiral. A cette nouvelle, le roi est transporté de colère; il court chez Coligny, l'embrasse en pleurant, et lui promet une vengeance éclatante: *Mon père*, lui dit-il, *la blessure est pour vous, et la douleur pour moi*. N'est-il pas permis de croire, avec quelques historiens, que ces démonstrations étaient sincères; que Charles, dans ses fréquentes entrevues avec l'amiral, avait senti malgré lui l'ascendant de la vertu, et qu'il chancelait dans ses premiers desseins contre un vieillard qui, croyant ses torts oubliés, se reposait avec confiance sur la parole du monarque? Mais Catherine de Médicis, qui voit que son fils lui échappe, l'assiége de vaines terreurs; elle lui montre les réformés cons-

(1) Les motifs de confiance et de défiance des protestans sont longuement développés dans les *OEconomies royales*. Lisez aux chapitres III et IV une curieuse énumération qui porte ces motifs, les uns à 35 et les autres à 33.

pirant contre lui et contre la famille royale : s'ils sont venus à Paris en si grand nombre, c'est pour exécuter plus sûrement leurs complots; il est perdu, s'il ne se hâte de les prévenir (1). Troublé par les fantômes qu'elle lui présente, il cède, et, dans un transport de fureur et de désespoir : *Eh bien! oui*, s'écrie-t-il enfin, *je consens au massacre des huguenots; mais qu'il n'en reste pas un seul pour me faire reproche après.* Il signe l'ordre du carnage pour la nuit du 24 août (1572). A l'approche du moment fatal, pressé par ses frayeurs renaissantes, il veut faire surseoir à l'exécution; mais il n'est plus temps : la reine-mère a hâté le signal de plus d'une heure; les Guises, impatiens d'immoler leurs victimes, ont déjà soulevé la multitude catholique et rempli Paris de carnage. Coligny est égorgé et avec lui une foule de huguenots, sans en excepter les femmes

---

(1) Les protestans prétendent avec beaucoup de vraisemblance que la Saint-Barthélemy était une action préméditée, et que les noces de Henri de Béarn et de Marguerite de Valois n'étaient qu'un prétexte pour attirer leurs chefs à Paris. Les catholiques présentent ce fatal événement comme une mesure prise soudainement et par nécessité contre les huguenots qui étaient en grand nombre dans la capitale, et qui menaçaient de tirer vengeance du coup d'arquebuse tiré sur l'amiral. « Du péril présent de leurs « majestez, dit Tavannes, naît la résolution de nécessité, telle qu'elle fut, « de tuer l'admiral et tous les chefs : conseil nay de l'occasion par faute et « imprudence des huguenots. » Selon le témoignage du même Tavannes, intéressé, il est vrai, à atténuer l'horreur du massacre, il se serait étendu plus loin qu'on ne l'avait d'abord projeté : « Paris semble, dit-il, une ville « conquise, au regret des conseillers; n'ayant esté résolu que la mort des « chefs et factieux, au contraire tous huguenots, femmes et enfans, sont « tuez indifféremment du peuple, ne pouvant le roy ni les dicts conseillers « retenir les armes qu'ils avoient débridées. » La reine-mère ne se serait pas non plus portée au crime avec la résolution qu'on lui attribue généralement : « Au moment de l'exécution, la royne et les conseillers appellez, « elle (comme femme craintive) se fust volontiers dédicte sans le courage « qui luy fut redonné des capitaines, luy présentans le péril où elle et ses « enfans estoient. » Nous ne chercherons point à éclaircir cette triste controverse sur la préméditation ou non préméditation de cette catastrophe. Que le massacre ait été prémédité ou non, que le roi et sa mère en soient ou non les premiers auteurs, qu'il ait fait plus ou moins de victimes, questions oiseuses. Il a été proposé, organisé, exécuté; voilà un fait, un horrible fait qui n'admet point de palliatif, et dont la mémoire de Catherine de Médicis, de Charles IX et de leurs conseillers portera éternellement le poids.

et les enfans. *Le sang et la mort courent les rues.* (*Mém.* de Tavannes.) Nous ne décrirons point ici les détails de ce grand crime ; tout ce que l'imagination peut concevoir d'atrocités est renfermé dans le seul nom de la Saint-Barthélemy, *cette tant détestable et horrible journée du massacre fait sur ceux de la religion* (Mém. de *Bouillon*) *; cet acte horrible, qui mérite d'être enseveli* (Mém. de *La Noue*)*; cette action exécrable*, dit un sage prélat français (Péréfixe), *qui n'avoit jamais eu et qui n'aura, s'il plaît à Dieu, jamais de semblable.* Qu'il nous suffise d'en présenter l'affreux résultat : des milliers de Français poignardés par leurs concitoyens dans la capitale et dans les provinces ! puis, hâtons-nous de nous écrier avec le premier président de Thou :

Excidat illa dies ævo , nec postera credant
Sæcula !

ou plutôt à la rage sanguinaire des Médicis, des Guises, des Nevers, des Gondi, des Birague, tous étrangers à la France, et les principaux instigateurs ou exécuteurs de ce crime *italien*, suivant l'expression de Mézerai, opposons la vertueuse désobéissance de ces généreux Français, de ces dignes catholiques qui refusèrent de se prêter au massacre. Offrons à l'éternelle reconnaissance de la postérité un Matignon, un Simiane, un Charni, un Le Veneur, un de Gordes, un Jeannin, un Saint-Héran, un de Tendes, un La Guiche, etc., qui, dans leurs gouvernemens, épargnèrent les calvinistes, malgré les ordres contraires de la cour. Relisons cette lettre sublime du vicomte d'Orthes, gouverneur de Bayonne, à Charles IX : *Sire, j'ai communiqué le commandement de Votre Majesté à ses habitans et gens de guerre de la garnison; je n'ai trouvé que de bons citoyens et de fermes soldats, mais pas un bourreau. C'est pourquoi, eux et moi, supplions très-humblement Votre Majesté de vouloir employer en chose possible, quelque hasardeuse qu'elle soit, nos bras et nos vies.* Rappelons avec attendrissement et vénération le nom de ce saint évêque de Lisieux, de Jean Hennuyer, qui, en sauvant de la mort les protestans de son diocèse, en les recueillant dans son palais, en leur prodiguant les secours de la charité, en ramena plus à l'Eglise qu'on n'en égorgeait ailleurs. Enfin, ne craignons pas de mêler à ces nobles souvenirs celui du bourreau de Lyon, qui, sollicité par les assassins de prêter son ministère aux massacres publics,

rejeta la proposition avec horreur, et dit : *Je ne tue que des coupables, et je n'exécute que des jugemens légitimes.*

Dans les premiers momens, le massacre des huguenots fut honteusement célébré par des feux de joie à Paris, à Rome et à Madrid; mais, partout ailleurs, cette castastrophe remplit les cœurs d'indignation et d'effroi. Partout un cri d'horreur s'éleva contre les assassins et la *boucherie de Paris*. Elisabeth prit le deuil avec sa cour, et repoussa solennellement l'odieuse apologie que Charles IX lui fit porter par son ambassadeur. Ce prince lui-même s'étonne de son délire, quand ses premiers transports sont calmés. « Oyant conter les meurtres et tueries « qui s'estoient faits des vieillards, femmes et enfans, il « tesmoigna d'en avoir horreur, et en parla comme si ces « cruautez luy eussent fait mal au cœur, voire engendré quel- « que espèce de trouble dans l'esprit. *Ambroise*, disoit-il à « son chirurgien (Ambroise Paré), *je ne sçay ce qui m'est « survenu depuis deux ou trois jours, mais je me trouve l'esprit « et le corps grandement esmeus, voire tout ainsi que si j'avois « la fièvre, me semblant à tout moment, aussi bien veillant que « dormant, que ces corps massacrez se présentent à moy les « faces hydeuses et couvertes de sang : je voudrois que l'on « n'y eust pas compris les imbéciles et les innocens.* Et il fit « dès le lendemain publier des défenses sur peine de la vie « de plus tuer ny saccager personne, lesquelles néantmoins « furent fort mal observées, les animositez et les fureurs du « peuple estant trop allumées pour y déférer.

« Deux jours après, il fit encore expédier des lettres pa- « tentes, qui furent envoyées aux provinces, par lesquelles il « désavoüoit ces cruautez, les rejetoit sur ceux de Guise et « les querelles d'entre eux et l'amiral de Coligny, défendant « de plus user de tels actes en tous autres lieux; voire en « escrivit en mesme substance en Angleterre, Allemagne, « Suisse et autres pays estrangers; et néantmoins se laissant « aller aux passions d'autruy, et changeant au bout de huict « jours d'opinion et de stile, il s'en alla en son parlement, et « là séant en son lict que l'on nomme de justice (quelque ini- « quité qu'il produise), il déclara qu'il ne s'estoit rien fait « que par son commandement » (*Mém. de Sully*), et allé- guant une formidable conspiration de la part des réformés, il présenta la Saint-Barthélemy comme une mesure extrême,

mais nécessaire, comme le seul moyen de prévenir un complot qui menaçait de tout bouleverser. Christophe de Thou, au nom de la compagnie, rendit grâces à la prudence du monarque, et le parlement, après avoir flétri la mémoire de Coligny, et livré au bourreau les restes de son cadavre (1), ordonna une procession annuelle pour rendre grâce à Dieu de la délivrance du royaume.

Le roi de Navarre et le prince de Condé n'avaient sauvé leurs jours qu'en cédant aux menaces du roi, qui, leur criant avec colère, au moment du massacre : *Messe, mort ou Bastille!* les avait sommés de se convertir, et avait obtenu par la terreur leur abjuration. Cette impression de terreur fut d'abord générale parmi les réformés : ils pensèrent qu'on allait les poursuivre à outrance, et qu'ils ne se releveraient jamais du coup qu'on leur avait porté, et de ceux qu'on leur préparait. Les uns essayèrent de sortir de France, les autres se sauvèrent dans les marais du Poitou et dans les défilés des Cévennes. Mais, lorsqu'ils virent la cour hésiter, et même reculer dans la carrière de sang où elle s'était jetée; lorsque, assassinés par ses ordres au mois d'août, ils la virent, au mois d'octobre, feindre de les prendre sous sa protection, et parler de nouveau de réconciliation et de paix, ils jugèrent, à ce langage, que leurs ennemis ne se sentaient point assurés de leur triomphe, et, secouant la stupeur d'un premier effroi, tout entiers désormais à la fureur et à la vengeance, ils résolurent de reprendre les armes et de chercher dans la révolte un asile que les traités ne pouvaient plus leur offrir. Charles IX ayant voulu rentrer dans les places de sûreté dont ils étaient en possession, ils refusèrent de les lui remettre, et se disposèrent à les défendre. Aussitôt la guerre se ralluma. Le duc d'Anjou, à la tête d'une armée de vingt-quatre mille hommes, assiégea *La Rochelle*. Cette place, où les femmes rivalisèrent de courage et de constance avec les hommes, soutint neuf grands assauts et une foule d'attaques particulières. Cette résistance obstinée allait forcer le duc

(1) « La reyne-mère, pour repaître ses yeux, fut voir le corps mort de « l'admiral pendant au gibet de Montfaucon, et y mena ses fils, sa fille et « son gendre. » (*Mém. de Pierre de L'Estoile.*)

d'Anjou à lever le siége, lorsqu'il reçut la nouvelle que des envoyés polonais lui apportaient la couronne de leur pays. L'argent répandu par Médicis, et l'habileté de Montluc, ambassadeur de Charles IX en Pologne, avaient procuré cette élection. Le prince, voulant terminer la guerre avant d'aller prendre possession du trône qui l'attendait, se hâta de conclure un accommodement avec les religionnaires (1573). Les Rochellois obtinrent une capitulation qui les laissait maîtres de leur ville, et dans laquelle ils firent comprendre Nîmes et Montauban. Il fut stipulé que ces places recevraient du roi des gouverneurs, mais sans garnison, les bourgeois devant se garder eux-mêmes. Ce siége mémorable, où les catholiques perdirent vingt mille hommes, l'est encore moins, si l'on compare les moyens de défense, que celui du bourg de *Sancerre*, où quelques centaines d'artisans et de vignerons, animés d'un fanatisme invincible, résistèrent pendant sept mois à toutes les horreurs de la guerre et de la famine, et ne se rendirent enfin qu'en obtenant la liberté de conscience.

La paix est signée pour la quatrième fois. Après cet arrangement aussi précaire que tous les précédens, le duc d'Anjou part à regret pour la Pologne, et Charles éprouve une joie secrète en voyant s'éloigner un frère qui déjà convoite son héritage. A peine Henri a-t-il quitté la France, que la cour devient le théâtre d'intrigues nouvelles. Catherine de Médicis n'aimait point le dernier de ses fils, le duc d'Alençon. Celui-ci voulut succéder en France à la toute-puissance du roi de Pologne, et demanda le commandement des armées. La reine-mère, entièrement dévouée aux intérêts du duc d'Anjou, l'objet de sa prédilection, et craignant que son frère, après la mort du roi, qu'on regardait comme prochaine, ne lui disputât la couronne de France, et ne lui fermât le retour, fit rejeter les prétentions du duc d'Alençon. Ce prince, trompé dans ses vœux, fut mécontent, et d'autres ambitions tirèrent parti de son mécontentement.

Les quatre frères Montmorency, fils du connétable tué en 1567, formaient depuis quelque temps comme une faction à part. Catholiques, mais ennemis des Guises, et amis des Coligny, dont ils étaient d'ailleurs proches parens, ils s'étaient opposés aux projets homicides de la cour contre les calvinistes. Les violences et les cruautés dont les catholiques et les pro-

testans s'étaient souillés tour à tour, ayant donné plus de consistance à ce tiers-parti, on commença à le désigner par le nom de *politiques*, parce que ses chefs, séparant de leurs griefs la question religieuse, ne se proposaient que d'abaisser le pouvoir des Guises, et ne parlaient que de réformer l'état. Le roi de Navarre et le prince de Condé, qui, au moyen de leur abjuration, étaient réputés catholiques, et qui, retenus et surveillés à la cour, ne pouvaient aller se joindre aux huguenots, entrèrent dans ce parti des *politiques*, qui bientôt n'en forma plus qu'un avec celui des protestans. Enfin, le duc d'Alençon se laissa gagner par cette faction. Les mécontens voulaient le mettre à leur tête, le créer lieutenant-général du royaume, et se servir de son nom pour légitimer et exécuter leurs projets ambitieux. Au mois de mars 1574, ils reprirent les armes dans toutes les provinces, et s'emparèrent en quelques jours de plus de cinquante places. Ils devaient en même temps enlever à Saint-Germain le duc d'Alençon, le roi de Navarre et le prince de Condé. Ce projet manqua, parce que les mesures avaient été mal concertées. La reine-mère, en ayant eu avis, fit mettre le duc d'Alençon et le roi de Navarre à Vincennes, les maréchaux de Montmorency et de Cossé à la Bastille. Le prince de Condé avait pris la fuite, et était allé en Allemagne révoquer son abjuration, et demander du secours aux princes protestans.

Les misérables! s'était écrié douloureusement le jeune roi en fuyant de Saint-Germain à Paris, au premier bruit de la conjuration, *ils devoient bien du moins me laisser mourir en paix!* En effet; depuis la Saint-Barthélemy, la vie de ce prince, dont la santé était déjà languissante, n'était plus qu'une pénible agonie. Jamais la fin d'un monarque coupable n'offrit plus sensiblement les apparences de la vengeance céleste. Un mal étrange le consumait; son sang, agité par une fièvre ardente, lui sortait par les pores; des convulsions, des accès de frénésie, des angoisses de toute espèce accompagnèrent cette horrible maladie, à laquelle il succomba le 30 mai 1574, « n'ayant, durant l'excès de ses douleurs, et lorsqu'il se « voyoit tout baigné de son sang dans son lict, tesmoigné nul « plus grand regret que d'avoir fait respandre celui des in- « nocens. » (*Mém. de Sully.*) Ses remords prouvent qu'il n'était pas familiarisé avec le crime, et que ceux qui se com-

mirent sous son règne appartiennent moins à lui qu'à sa mère. Peut-être mérite-t-il plus de pitié que de haine. Etant monté sur le trône à dix ans, et étant mort avant vingt-cinq, il était bien difficile qu'il échappât aux artifices, qu'il résistât à l'ascendant d'une femme telle que Catherine de Médicis. Il avait voulu s'y soustraire après le massacre par lequel elle avait souillé son règne; mais, vaincu par son mal, il était retombé sous le joug; et, avant d'expirer, il confia à Médicis la régence du royaume jusqu'à l'arrivée du roi de Pologne (1).

---

(1) Je ne terminerai point l'histoire de Charles IX, sans rappeler que ce règne déplorable vit cependant naître les plus sages lois. « Qui n'eût pas « cru alors tout perdu? mais le chancelier de l'Hôpital veillait pour la « patrie : ce grand homme, au milieu des troubles civils, faisait parler les « lois, qui se taisent d'ordinaire dans ces temps d'orage et de tempête; il « ne lui vint jamais dans l'esprit de douter de leur pouvoir; il faisait l'hon- « neur à la raison et à la justice de penser qu'elles étaient plus fortes que « les armes mêmes, et que leur sainte majesté avait des droits imprescrip- « tibles sur le cœur des hommes, quand on savait les faire valoir.... De là « ces édits qui, par leur sage prévoyance, embrassent l'avenir comme le « présent, et sont devenus depuis une source féconde où l'on a puisé la dé- « cision des cas mêmes qu'ils n'ont pas prévus; ces ordonnances, où la « force et la sagesse réunies font oublier la faiblesse du règne sous lequel « elles ont été rendues; ouvrages immortels d'un magistrat au-dessus de « tout éloge, qui sentait l'étendue des devoirs et la force de la suprême di- « gnité qu'il occupait; qui sut en faire le sacrifice, dès qu'il s'aperçut que « l'on voulait en gêner les fonctions, et d'après lequel on a jugé tous ceux « qui ont osé s'asseoir sur le même tribunal, sans avoir son courage ni ses « lumières. » (*Abrégé de l'Histoire de France*, par le président Hénault.) « La France n'a rien produit dont elle doive plus s'honorer que « cette antique magistrature qui, même sous le pouvoir absolu, conservait « l'image de la liberté dans l'indépendance de la justice; et l'Hôpital, par « son génie et par le temps où il a vécu, est en quelque sorte le chef et le « modèle de cette génération de grands magistrats, que l'on vit se perpé- « tuer pendant plus d'un siècle, comme une sauve-garde publique, au « milieu des factions, des coups d'état et de la guerre civile. » (*Mélanges historiques et littéraires* de M. Villemain.)

La critique de nos jours, qui se plaît à reviser et souvent à défaire les réputations consacrées, n'a point épargné celle de l'Hôpital. On a tracé de ce grand homme le portrait suivant : « Elevé aux fonctions de surintendant des finances du roi par la protection du chancelier Olivier, il se dévoua dans le principe, comme son protecteur, à la maison de Lorraine et au mouvement catholique; puis, il se mit à la suite de tous les événemens pour donner à

SECTION IV.

Règne de Henri III (1574—1589).

La renommée précoce et trompeuse du duc d'Anjou, qui parut digne du trône tant qu'il ne régna pas, l'avait élevé au

---

tous des éloges; rien n'avait échappé à sa verve louangeuse, ni l'avénement de François II, ni la grandeur de François de Guise, ni la prise de Metz, de Calais et de Guines; ni les noces du roi et de Marie Stuart. C'était un caractère timide et faible, tremblant devant les partis extrêmes, toujours porté aux termes moyens, faisant des concessions aux circonstances, et ne sachant pas les heurter de front pour les combattre; courtisan habile, laudateur du pouvoir, signant à des distances très-rapprochées l'édit de Romorantin contre les hérétiques et déclamant ensuite contre les clercs et le catholicisme au colloque de Poissy et aux états d'Orléans, alors que Catherine et le conseil penchaient pour les opinions huguenotes et pour la tenue d'un concile, etc.» Il suffit du bon sens le plus vulgaire et de l'instruction la plus commune pour faire justice de cette caricature d'une de nos plus grandes figures historiques. Sans doute l'Hôpital eut de longues relations avec la maison de Lorraine qui, sous le règne de Henri II, avait contribué à sa fortune, mais l'esprit de parti n'entra pour rien dans son attachement à cette maison; il fut dévoué, soit d'abord, soit depuis, à la religion catholique, mais en homme éclairé et tolérant. Il composa un poëme sur l'avénement de François II, mais ce poëme, plein de nobles maximes et de sages conseils, atteste plutôt la vertueuse sollicitude que la *verve louangeuse* de son auteur. Il a célébré les noces du roi et de Marie Stuart; où est le mal? François de Guise et la prise de Metz, de Calais et de Guines; pourquoi pas? Il était d'un caractère faible, si la modération est de la faiblesse; s'il trembla devant les partis extrêmes, il faut l'en louer; s'il fut toujours porté aux termes moyens, aurait-il mieux fait de se jeter dans les résolutions violentes? et s'il fit des concessions aux circonstances, s'il ne les heurta point de front pour les combattre, le lui reprocher, n'est-ce pas l'accuser d'avoir voulu concilier les partis et éviter la guerre civile? Habile courtisan, laudateur du pouvoir! De telles imputations ne peuvent effleurer la renommée d'un magistrat si justement célèbre par l'austérité de sa vie, par ses efforts pour réformer les mœurs, par sa haine du luxe, par son admirable désintéressement et son honorable pauvreté. Quant à l'édit de Romorantin, on sait que l'Hôpital ne le publia que pour détourner l'établissement imminent de l'inquisition et qu'en attendant l'instant de le modifier, il ne le fit point exécuter à la rigueur. Enfin, ses prétendues déclamations contre les clercs et le catholicisme au colloque de Poissy et aux états d'Orléans ne furent en réalité que d'éloquentes et chrétiennes exhortations à la tolérance et à la concorde.

trône de Pologne; mais le mépris qu'il montrait en ce pays pour les usages nationaux, la méthode orientale qu'il avait prise de se rendre presque invisible, de vivre renfermé avec des favoris, le refus qu'il faisait d'épouser Anne Jagellon, sœur du dernier roi, ou du moins les délais désobligeans qu'il apportait à ce mariage, avaient bien refroidi pour lui les cœurs des Polonais, lorsqu'un message de sa mère lui annonça qu'il était attendu au trône de France. Henri gémissait en secret d'être relégué à l'extrémité de l'Europe, chez un peuple encore barbare, auquel les plaisirs et les désordres de la cour de France étaient également inconnus. Transporté d'un événement qui le tirait de son exil, il ne consulta que son impatience et celle de ses favoris. Sans considérer ce qu'il devait à la nation qui l'avait honoré de la couronne, ni ce qu'il se devait à lui-même, il quitta la Pologne en fugitif, s'étant échappé la nuit de son palais, à l'insu de tout le monde, de peur que son départ ne fût retardé. Ce départ précipité aurait pu s'excuser par la nécessité de calmer promptement les troubles du royaume, si Henri se fût hâté de se rendre en France; mais on le vit s'arrêter avec complaisance à Vienne, à Venise, à Mantoue, à Ferrare, dans tous les lieux qui lui offraient des fêtes et des plaisirs, se ruinant partout en prodigalités. Lorsqu'il arriva à Turin, son trésor était épuisé. Jaloux pourtant de reconnaître la brillante hospitalité qu'il reçut du duc de Savoie, il lui fit présent de Pignerol, de la Pérouse et de Saviglian. Ainsi, le premier acte de son gouvernement fut d'abandonner les seules villes qui rappelassent encore aux Français leurs exploits en Italie. Quatre mois entiers furent perdus dans ces courses et ces divertissemens.

Partout où il avait passé, et principalement à Vienne et à Venise, on lui avait donné le conseil de maintenir la paix

---

On voit à quel déplorable dénigrement peut conduire un savant homme cette manie de refaire l'histoire et d'infirmer les jugemens des siècles. Nous ne saurions trop mettre en garde nos jeunes lecteurs contre cet abus de la critique aujourd'hui très-répandu. C'est une injustice d'immoler légèrement et sur de spécieuses apparences des réputations séculaires, à quelque nation qu'elles appartiennent; c'est un sacrilége, lorsque ces réputations sont l'honneur de notre pays et font partie de notre patrimoine national.

dans son royaume, en accordant aux calvinistes protection et sûreté. « Il auroit fallu pour cela, dit Ancillon, se faire esti- « mer et craindre des protestans et des catholiques, gagner « les honnêtes gens par une administration sage et paternelle, « contenir les factieux par la fermeté et la justice, et suivre « avec constance et avec vigueur un plan uniforme. » Mais à peine Henri III eut-il pris possession du sceptre, que ce prince inhabile, frivole et corrompu, devint le jouet de tous les partis. L'éclat qu'avaient répandu sur sa jeunesse quelques actions brillantes, s'étaient effacé, et le Français, si vif à saisir les ridicules, devait couvrir de ses mépris un prince qui prenait plaisir à jouer avec de petits chiens (1), ou bien à arranger des parures et des diamans; qui, dans le sein de la mollesse où le plongeaient d'indignes favoris, croyant devoir s'occuper d'actes extérieurs de religion (2), alliait la dé-

---

(1) « Le 14 juillet 1476, le roy et la reine sa femme, revenans de Nor- « mandie, arrivèrent à Paris avec grande quantité de guenons, perroquets « et petits chiens achetez à Dieppe. » (*Journal de Henri III.*)

(2) « En ce temps-là (août 1576), le roy alloit à pied par les églises de « Paris, pour gagner le jubilé envoyé par Grégoire XIII. Tenant en sa « main de grosses patenôtres, les alloit disant et marmottant par les rues. » (*J. de Henri III.*) A la même époque, on fit courir sur ce prince un placard où il étoit qualifié *basteleur des églises de Paris, marguillier de Saint-Germain l'Auxerrois, gardien des quatre-mendians, père conscript des blancs battus* (*pénitens blancs*) *et protecteur des capucins.* Au reste, les démonstrations dévotes du roi qui l'exposaient à la risée des indifférens ou des huguenots, produisaient un effet contraire sur les catholiques zélés, et il est possible qu'il y entrât plus de politique que de ferveur. Les processions étaient alors des cérémonies populaires, comme le sont aujourd'hui les revues. En y assistant, le roi croyait flatter l'opinion dominante. « Le dimanche 5 avril 1587, dit P. de L'Estoile, le roy fut à la « procession le premier, portant le cierge allumé à l'offrande, où il donna « vingt écus; et il assista à la messe en grande dévotion, durant laquelle il « marmotta toujours son grand chapelet de testes de morts, que depuis « quelque temps il portoit à la ceinture, et fit en apparence tous actes d'un « grand et dévot catholique. Je dis en apparence : car le bruit fut qu'au « sortir de là, il dit, comme se mocquant de ses simagrées : *Voilà le fouet « de mes ligueurs*, montrant son grand chapelet. » Caresser l'opinion catholique fut jusqu'au bout la préoccupation de Henri III. Lorsque Jacques Clément demanda à lui être présenté, « il entendit que ses gardes fai- « soient difficulté de le laisser entrer; dont il se courrouça, et dit qu'on le « fist entrer; et que si on le rebutoit, *on diroit qu'il chassoit les moines,*

votion et la débauche, et, par une piété sacrilége, faisait du culte un spectacle, de la pénitence un jeu, et des processions autant de mascarades.

Le parti des *politiques* ou des mécontens avait survécu au règne de Charles IX, et ses liaisons avec les protestans étaient même devenues plus étroites. Cette coalition se montrait chaque jour plus menaçante, et était encore plus dangereuse qu'elle ne le paraissait. Elle semblait vouloir la réforme des abus du gouvernement, et sollicitait la convocation des états-généraux; mais, au fond, plusieurs des chefs se proposaient de démembrer la France, et d'y former des souverainetés indépendantes, ou d'y établir des formes démocratiques, et de faire, d'une foule de petites républiques, une espèce de république fédérative. Les ambitions rivales et les intérêts opposés des chefs, la naissance de la ligue catholique, le génie et les vertus de Henri IV devaient préserver la France de cette révolution; mais elle en fut menacée pendant vingt ans, et le danger était imminent au commencement du règne de Henri III.

Le duc d'Alençon, s'étant échappé de la cour le 5 septembre 1575, est joint à l'instant par toute la noblesse protestante et politique, et bientôt après par vingt mille reitres et lansquenets que Condé amenait d'Allemagne. Guise, envoyé contre les rebelles, bat leur avant-garde près de *Dormans* (10 octobre). (Ce fut là qu'il reçut à la joue gauche un coup d'arquebuse, dont la cicatrice le fit surnommer *le Balafré.*)

« *et ne les vouloit voir.* » (Journal de Henri III.) Les Mémoires de Sully nous le montrent fort animé contre les huguenots, *pensant par ce moyen empescher les soulevations des peuples.* Mais ses déclarations et démonstrations extérieures n'étaient suivies d'aucunes actions vigoureuses, et il retombait toujours *dans sa négligence et fétardise* (*paresse*) *ordinaire.* C'est à cette indolence et à une *inclination et disposition toute portée au repos, aux délices et plaisirs*, que les mêmes Mémoires attribuent le mépris où tomba Henri III, et par suite *l'audace d'entreprendre contre luy, de laquelle procéda sa perdition avec infamie.* Son erreur fut de croire que par des paroles et des apparences on pouvait gouverner ou tromper une opinion ardente et passionnée, à laquelle, avant toute chose, il fallait des effets. Henri de Guise ne hantait point les cloîtres, et ne se promenait point par les rues, mais il se montrait l'ennemi capital et l'ardent persécuteur des protestans.

Mais, faute de secours, il ne peut poursuivre son avantage. Quelques mois après (3 février 1575), le roi de Navarre s'enfuit de la cour, et va relever en Guienne les affaires des protestans, après avoir rétracté à Tours son abjuration forcée. Intimidé par les forces des rebelles, redoutant l'influence que la guerre donnait au duc de Guise, et surtout gémissant de voir troubler ses plaisirs, Henri III chargea sa mère de négocier la paix à quelque prix que ce fût. Elle fut signée, le 16 mai, dans l'abbaye de *Beaulieu*, près de Loches, à des conditions également contraires aux intérêts du trône et à ceux de la religion catholique. On donna la possession réelle du gouvernement de Picardie au prince de Condé qui n'en avait que le titre; le Berri, la Touraine et l'Anjou, en augmentation d'apanage, au duc d'Alençon, qui prit alors le titre de duc d'Anjou; de l'argent, des pensions, des terres au prince Casimir, chef des bandes allemandes. Le libre exercice de la *religion prétendue réformée* (ce fut alors qu'elle fut ainsi nommée) ne fut plus borné à quelques places, mais étendu à tout le royaume; les protestans furent admis à toutes les charges; on leur accorda des chambres mi-parties dans tous les parlemens; on réhabilita la mémoire de leurs chefs morts dans les massacres ou dans les supplices; on fit une espèce d'amende honorable pour la Saint-Barthélemy; six places de sûreté, sans compter Nîmes, La Rochelle et Montauban, dont les protestans étaient déjà en possession, leur garantirent les avantages qu'ils obtenaient par ce traité. Enfin, on promit d'assembler les états-généraux dans l'espace de six mois.

Le traité de Beaulieu désespéra les catholiques. Le duc de Guise profita de leur indignation pour former cette association funeste connue sous le nom de *sainte ligue*. Il s'en était déjà formé de particulières dans plusieurs provinces pour le maintien de la religion catholique (1). Le duc de Guise songea

(1) En 1563, les catholiques de Guienne formèrent une ligue secrète pour s'opposer aux progrès des protestans. La cour étant à Toulouse, Montluc, gouverneur de la province, proposa à la reine-mère de rendre cette confédération légitime en plaçant à sa tête le jeune Charles IX. « Mais, « lui répondit Catherine, si le roi fait une ligue, n'est-il pas à craindre que « les protestans n'en fassent une autre ? » Cependant, cédant aux instances de Montluc qui résista à cette observation sensée, la reine feignit d'entrer

à les réunir, sur le modèle de la grande association des protestans, en un corps dont il serait l'âme, et dont il dirigerait tous les mouvemens vers l'exécution de ses projets ambitieux. L'objet apparent de la ligue, celui qui lui concilia beaucoup d'hommes de bonne foi, qui n'en démêlèrent pas d'abord le véritable but, était donc de défendre l'ancienne religion contre ses ennemis ; l'occasion fut la paix honteuse conclue en 1576 avec les protestans : mais, dans la pensée des chefs, la religion n'était qu'un prétexte; l'expulsion des Valois et un changement de dynastie étaient le vœu secret des Guises. Il paraît que la Picardie fut le berceau de la sainte ligue. Cette province, la plus catholique du royaume, frémissait d'avoir un gouverneur protestant. Jacques d'Humières, commandant de Péronne, personnellement haï du prince de Condé, et craignant de perdre son emploi, si le prince était mis en possession du gouvernement qui lui avait été promis par la paix de Beaulieu, se laissa facilement entraîner dans les projets des Guises, et fut d'abord le chef apparent de la conjuration. Il dressa une formule de serment qu'il fit signer aux gentilshommes de sa province, et par laquelle ils s'engageaient solennellement à ne rien souffrir qui pût préjudicier à la religion romaine. Quiconque refuserait ou différerait d'entrer dans l'association, serait réputé ennemi de Dieu, déserteur de sa foi, rebelle au roi, traître à la patrie, et, comme tel, abandonné de tous, et poursuivi les armes à la

---

dans le plan d'association proposé. Mais il s'éleva des difficultés pour l'exécution, et cette ligue n'eut alors aucun résultat.

En 1567, Gaspard de Tavannes, gouverneur de Bourgogne, en forma une à Dijon, sous le nom de *Confrérie du Saint-Esprit*, entre les ecclésiastiques, la noblesse et les plus riches bourgeois. Comme les associations protestantes, la confrérie avait ses agens, ses messagers, sa caisse commune. Son but apparent était de défendre la maison de Valois ; mais les confédérés, jurant de se soutenir mutuellement envers et contre tous, tendaient nécessairement à s'isoler de toute puissance légitime. Pour le service de cette ligue, Dijon devait fournir deux cents chevaux et deux cent cinquante hommes de pied ; le reste de la province, quinze cents cavaliers et quatre mille fantassins. La confrérie, pour laquelle on montra d'abord beaucoup de zèle, se rompit, lorsque Tavannes quitta la Bourgogne pour aller commander les armées, et ne se ranima dans la suite que pour se fondre dans la fameuse ligue de Péronne, dont elle avait été un des premiers modèles.

main. On devait élire au plutôt un chef, à qui tous les confédérés seraient obligés d'obéir ; et ceux qui refuseraient devaient être punis selon sa volonté. Enfin, lui seul aurait le droit de décider des contestations qui surviendraient entre eux, et ils ne pourraient recourir aux magistrats ordinaires sans sa permission. Ce chef qui, sans se déclarer encore, se faisait investir d'une autorité royale, était Henri de Guise, dont l'oncle (le cardinal de Lorraine, mort en 1574) avait formé le projet de la ligue au concile de Trente, après la bataille de Dreux, et qui réalisait alors cette funeste idée, de concert avec le légat du pape et l'ambassadeur de Philippe II. Cette association qui, au fond, n'était que l'expression solennelle, quoique illégale, de l'opinion dominante, de la grande et populaire opinion catholique, s'étendit rapidement à Paris et dans les provinces, et ne tarda pas à se rendre également formidable au roi et aux protestans. Elle ne prit, à la vérité, ses plus grands développemens, et ses chefs ne découvrirent leurs véritables desseins que huit ans après, à l'époque de la mort du duc d'Alençon, et lorsque l'héritier présomptif de la couronne se trouva être de la religion nouvelle. Cependant, dès l'origine de la ligue, il était facile à des yeux clairvoyans de s'apercevoir que l'objet réel de cette confédération était moins de défendre la foi, que d'ôter la couronne aux Valois pour la donner aux Guises. Tandis qu'on faisait jurer les Français sur l'Evangile d'être fidèles au chef qui serait nommé par la ligue (et l'on savait quel était ce chef), des libelles répandus dans le public ne parlaient que de la nécessité de rendre aux descendans de Charlemagne la couronne que les Capétiens leur avaient injustement ravie, et les Guises étaient ces prétendus descendans de Charlemagne.

L'état d'abjection où le roi était tombé nourrissait l'espoir de ces ambitieux, et ils réservaient à ce prince avili le sort de Childéric l'*insensé*, déposé et cloîtré par Pepin-le-Bref, dont ils faisaient un de leurs aïeux. Du sein de la mollesse où il languissait, Henri III vit avec effroi leurs manœuvres. Il sortit un moment de sa léthargie, et, se flattant d'opposer la volonté nationale à la puissance d'une faction audacieuse, il parut aux états qui s'ouvrirent à *Blois* (décembre 1576) dans tout l'éclat de la majesté royale, et il y déploya, dans un dis-

cours noble et mesuré, toutes les ressources d'une élocution facile et gracieuse pour se concilier les esprits. Mais ces dehors séduisans, qui semblaient réfuter tout ce qu'on répétait de ses habitudes méprisables, restèrent sans effet sur une assemblée qui l'avait condamné d'avance, et dont la plupart des membres avaient signé l'acte d'union, ou se préparaient à le faire. Trop faible pour oser combattre la ligue à force ouverte, trop pénétrant pour ne pas démêler ses desseins, il prit, par le conseil de sa mère, l'étrange résolution de se mettre lui-même à la tête de l'union, et d'accéder à une confédération secrètement dirigée contre lui. Mais cette démarche qui équivalait à une déclaration de guerre contre les protestans, et qui, aux yeux des catholiques, prouvait moins son zèle que son impuissance, le faisait ennemi d'un parti sans le rendre maître de l'autre. Pour empêcher que le duc de Guise ne fût le chef de la ligue, il voulut l'être lui-même; il eut le titre, et le duc la réalité. L'édit de pacification fut aussitôt révoqué sur les instances des états; la guerre recommença; le duc d'Alençon, naguère l'ami, le généralissime des protestans, commanda l'armée catholique : il avait pour lieutenant le duc de Guise. Les hostilités ne furent ni vives ni de longue durée. Henri III n'avait pas tardé à se lasser de servir la ligue. Les états, par défiance de ses prodigalités, lui refusaient les sommes nécessaires pour faire la guerre. Il congédia les députés, et négocia une paix nouvelle. Le traité qui se conclut à *Poitiers* (1577) fut moins humiliant pour l'autorité royale que le précédent : le roi diminua le nombre des villes de garantie laissées aux calvinistes, et apporta quelques restrictions à la liberté de conscience.

Dans le court intervalle de tranquillité que procura la pacification de Poitiers, Henri III institua l'ordre du *Saint-Esprit* (décembre 1578) (1), en mémoire de ce qu'il avait été élu roi

---

(1) L'ordre de S.-Michel, trop prodigué, était tombé dans l'avilissement, et on appelait, dit P. de L'Estoile, le collier de cet ordre *le collier à toutes bêtes*. Le roi, pour se rendre les nouveaux chevaliers plus affectionnés et plus loyaux, les obligea à certains sermens conformes aux articles de l'institution de l'ordre. Il se proposait en même temps de donner à chacun d'eux une pension annuelle sous le nom de commanderie. Il espérait obte-

de Pologne et était parvenu à la couronne de France le jour de la Pentecôte, et en même temps dans l'espoir de détacher plusieurs seigneurs du parti protestant, par le désir d'entrer dans le nouvel ordre auquel les catholiques seuls devaient être admis. Mais une conduite sage et décente, une administration ferme et économe (1), eussent été des moyens plus efficaces de relever une autorité sapée de tous côtés par les factions. Tandis que le roi, livré à de vils et avides favoris, chargeait incessamment ses peuples de nouvelles taxes qui allaient s'engloutir dans l'abîme de ses débauches et de ses prodigalités insensées (2), quelques infractions au dernier traité produisirent bientôt une septième guerre, dite guerre *des Amoureux*, parce que de petites intrigues contribuèrent à la faire naître (1580). Les événemens les plus remarquables furent le siége de *Cahors*, où le roi de Navarre se signala par

---

nir du pape la permission d'imposer la somme de six vingt mille écus sur tous les bénéfices sans charge d'âmes, et sur tous les riches monastères de son royaume. L'abbé de Cîteaux fut envoyé à Rome pour négocier cette affaire; mais le pape s'y opposa, ainsi que tout le clergé de France. Le roi fut obligé de prendre ces pensions sur l'épargne.

(1) L'administration était, au contraire, livrée à de grands désordres. « On « distribuoit en ce temps la charge des finances aux plus déloyaux, la con- « duite des armes aux couards, et les gouvernemens aux plus fols. » (*Journal de Henri III*.) « Tous les états de France se vendoient au plus offrant, « principalement de la justice; ce qui étoit la cause qu'on revendoit en « détail ce qu'on avoit acheté en gros, et qu'on épiçoit si bien les senten- « ces aux pauvres parties, qu'elles n'avoient garde de pourrir. Mais ce qui « étoit le plus abominable, étoit la caballe des matières bénéficiales, la « plupart des bénéfices étant tenus par les femmes et gentilshommes mariés, « ausquels ils étoient conférés pour récompense; jusqu'aux enfans, ausquels « les dits bénéfices se trouvoient le plus souvent affectés avant qu'ils fussent « nés : en sorte qu'ils venoient au monde crossés et mitrés. » (*Ibid.*) En 1579, le clergé, assemblé à Melun, fit porter au roi des remontrances à ce sujet. Il se plaignit qu'il y eût alors dans le royaume vingt-huit évêchés dont les revenus étaient touchés par des laïques et même par des femmes; que le patrimoine de l'Eglise fût menacé de passer entre les mains des courtisans et des gens de guerre, et que déjà dans les familles on mit les bénéfices au nombre des effets héréditaires. (*De Thou.*)

(2) L'extravagance de ses profusions allait si loin, qu'en 1581, ayant marié son favori Joyeuse à Marguerite de Lorraine, sœur de la reine, il donna à chacun des époux trois cent mille écus d'or, et en dépensa douze cent mille pour les fêtes du mariage. (*De Thou.*)

sa vaillance; et les huguenots par des cruautés, représailles de la Saint-Barthélemy; le combat de *Montcrabel*, entre le maréchal de Biron et les troupes navarroises, qui furent vaincues; et le siége de *La Fère*, dont le duc de Guise s'empara. En 1581, le duc d'Alençon, qui avait besoin des secours de la France pour une expédition qu'il méditait dans les Pays-Bas, dont les Flamands lui offraient la souveraineté après avoir renoncé à l'obéissance de Philippe II, se présenta comme médiateur entre Henri III et les calvinistes. La paix fut conclue au château de *Fleix*, en Périgord, à des conditions assez avantageuses pour les réformés. Le duc d'Alençon s'assura des principaux calvinistes pour la guerre qu'il allait porter en Flandre, où il passa la même année à la tête d'une armée de douze mille hommes. Mais, par des fautes multipliées, il s'aliéna les esprits de ses nouveaux sujets. En 1583, il fut obligé de renoncer à l'espoir de régner sur eux, et retourna en France. Dans le même temps, Elisabeth, dont il avait demandé la main, et qui avait encouragé ses prétentions, rompit le mariage dont il s'était long-temps flatté. Trompé dans les projets de son ambition, accablé de chagrin et de dettes, il meurt à l'âge de trente ans, en 1584.

Cet événement fait éclater les véritables desseins des ligueurs. Tant que le duc d'Alençon a vécu, Guise n'a point employé ouvertement contre le roi les grandes ressources dont il peut disposer. Henri détrôné, son frère le remplaçait; mais ce frère n'est plus; sa mort ouvre au duc de Guise une libre et vaste carrière. Désormais il va travailler à réaliser le plan pour lequel il a tout préparé. Henri III n'a point d'enfans; Henri de Bourbon devient son plus proche héritier; mais ce prince, hérétique relaps, peut-il aspirer à gouverner une nation catholique? Et s'il est exclu du trône par sa religion, qui peut mieux y prétendre que le duc de Guise, issu d'une maison féconde en héros, tous zélés défenseurs de l'église romaine, dont il est lui-même le plus ferme soutien? Dès-lors, ses partisans affectent de gémir plus que jamais sur les dangers de l'Eglise, sur le triomphe certain de l'hérésie, si un prince hérétique parvient à la couronne. Henri III n'est point épargné dans leurs invectives; ils s'efforcent de le couvrir d'ignominie, pour achever de détruire par l'extrême mépris cette force secrète qu'il y a toujours dans la royauté, même sous

un roi faible et indigne du sceptre. Les édits bursaux dont Henri III écrase le peuple, ses profusions pour ses favoris, ses débauches qui forment un contraste révoltant avec ses dévotions extérieures, fournissent une ample matière à la satire. Mais ce n'est point assez de l'avilir, on en fait un objet d'horreur pour le peuple crédule et enthousiaste, en le dépeignant comme un des fauteurs de l'hérésie, ami secret du roi de Navarre, protecteur déclaré de Genève et des religionnaires flamands. Le duc de Guise fait jouer tous ces ressorts avec autant de prudence que d'activité. En même temps qu'il agite la multitude par les vérités ou par les mensonges que répandent ses émissaires, il négocie avec le saint-siége et avec l'Espagne. La cour de Rome tolère des projets d'usurpation voilés du prétexte de combattre l'hérésie. Philippe les approuve, espérant se servir du duc de Guise comme d'un instrument pour frayer l'accès du trône de France à un prince ou à une princesse de sa maison; et, en attendant le moment de l'exécution, Philippe et les Guises abusent, pour couvrir leurs vues personnelles, de la faiblesse et des scrupules du cardinal Charles de Bourbon, oncle du roi de Navarre. Ils persuadent à ce vieillard crédule (1), et d'ailleurs ébloui par la perspective d'un trône, que son neveu étant, comme hérétique, inhabile à régner, il est lui-même l'héritier présomptif de la couronne. Ce principe est posé dans un traité conclu à *Joinville*, le 2 février 1585, entre le roi d'Espagne et les chefs de la ligue : il est stipulé *que le roi régnant venant à mourir sans enfant mâle, le cardinal de Bourbon lui succédera, comme premier prince du sang, tout prince hérétique ou fauteur d'hérésie devant être à jamais exclu du trône*. Dans le même traité, Philippe prend la ligue sous sa protection, et s'engage à lui fournir 50,000 écus par mois, et un secours puissant de troupes, jusqu'à l'extinction du calvinisme. Le centre de cette confédération formidable est établi dans Paris même. Guise la remue à son gré par le moyen d'un conseil secret, espèce de ligue particulière, dont les membres lui sont vendus, et qui, distribués dans les seize quartiers de la ville (d'où leur

---

(1) Les royalistes l'appelaient l'*âne rouge*, par allusion à sa nullité et à sa dignité.

vint dans la suite le nom de *Seize*), fomentent les cabales et les complots, et communiquent à la grande association le mouvement qu'ils reçoivent eux-mêmes du duc de Guise. Le roi, au lieu de combattre la ligue encore mal affermie (1) malgré son audace, négocie avec les ligueurs, et subit la loi qu'ils lui dictent par le traité de *Nemours* (juillet 1585). Approbation pleine et entière de la conduite des confédérés, interdiction, sous peine de mort, de toute autre religion que la catholique, abandon de huit places de sûreté aux chefs de l'Union, telles sont les conditions qu'on impose à son impuissance. Une nouvelle guerre contre les protestans est la suite nécessaire de ce traité. Ils paraissaient perdus sans ressource; mais le roi de Navarre, leur chef, les rassure par sa fermeté et sa résolution. Excommunié par Sixte-Quint, qui sert la ligue sans l'aimer, il en appelle à un concile libre, fait afficher sa protestation au Vatican, et, par cette démarche hardie, force le pontife même à l'admirer. L'Allemagne lui envoie des secours. Le maréchal de Montmorency, gouverneur du Languedoc, se déclare en sa faveur. Cependant, au moment de tirer l'épée, Bourbon s'effraie de la nouvelle effusion de sang qui se prépare; il veut généreusement s'exposer seul pour tous, et offre au duc de Guise de vider la querelle en combat singulier. Aussi vaillant, mais moins humain et moins chevalier que son adversaire, Guise refuse ce défi magnanime. Alors éclate la guerre des *Trois-Henris* (de Valois, de Bourbon et de Guise) (2). Les hostilités, presque partout avan-

(1) « Ainsy, il rompit l'édict de pacification en juillet 1585, et déclara « la guerre aux hérétiques ; ce qu'il fit toutesfois les larmes aux yeux, et « dit dès-lors à d'aucuns : *J'ai grand peur qu'en voulant perdre le* « *presche, nous ne hasardions fort la messe*.

« L'on ne cognut que trop la foiblesse de la ligue, après qu'ils eurent « accordé avec le roy : plusieurs ont escrit qu'en quatre mois et demy « qu'ils furent en armes, que leurs forces avoient esté si petites que tout « ce qu'ils purent faire d'hommes de guerre pour mettre en campagne, ne « monta jamais à plus de mille chevaux et quatre mille hommes de pied, « et que le roy pouvoit dissiper toute ceste ligue dès sa naissance, et éviter « le malheur qui luy est depuis advenu, s'il en eust fait ce qu'il devoit et « pouvoit lors, en montant à cheval, et les poursuivant par les armes. » (*Mémoires de Palma Cayet.*)

(2) Pendant que la guerre civile désolait la France, une stérilité générale

tageuses aux protestans, sont interrompues en 1586 par une trêve conclue au château de *Saint-Bris*, entre Catherine de Médicis et le roi de Navarre. Sur ces entrefaites, un événement affreux, digne sujet d'horreur pour les hommes vertueux de tous les partis, le supplice de Marie Stuart (18 février 1587), vient redoubler la haine des catholiques contre les religionnaires. Henri III avait à venger en même temps, s'il n'eût manqué ni de valeur ni de puissance, la veuve de son frère et les droits de la royauté; mais ses propres dangers ne peuvent l'arracher à son indolence. Vers ce temps-là, le lieutenant du prévôt de l'Ile-de-France lui révèle l'existence et les projets de la faction des *Seize*. Cet avertissement ne le rend ni plus actif ni plus prévoyant. Il sait que les ligueurs aspirent à le détrôner; et cependant, persistant dans sa fausse politique, il s'unit de nouveau avec eux contre l'héritier de la couronne; il lève une armée de dix mille hommes, et en confie le commandement au duc de Joyeuse, favori dont les vices étaient couverts par quelques qualités brillantes, et surtout par une prodigalité fastueuse, que le vulgaire prenait pour de la magnificence.

Tandis que ce jeune voluptueux, avec son armée fière de la vaine pompe qu'elle déploie, s'avance vers les provinces méridionales pour livrer bataille aux durs guerriers du roi de Navarre, Henri III, comme si le royaume n'était pas désolé par la guerre civile, se livre plus que jamais à ses frivoles et ruineux caprices. L'argent qu'il extorque à ses peuples par une perpétuelle création de taxes nouvelles et dès long-temps si pesantes, qu'en 1578 les députés des états de Bourgogne lui ont demandé s'il ferait que désormais l'année eût *deux étés*

---

mit le comble aux calamités publiques. « Le bled étant devenu sans prix, « les gens de campagne furent obligés de se nourrir de glands de chêne, « de racines sauvages, de fougère, du marc et des pepins des raisins séchés « au four, qu'ils faisoient moudre pour en faire du pain, aussi bien que de « l'écorce des pins et des autres arbres, etc. » (Mémoires de Gamon.) — L'Estoile, dans le *Journal de Henri III*, rapporte « qu'au mois d'aoust, « presque par toute la France, les pauvres gens, mourans de faim, alloient « par troupes couper les épis à demy murs, qu'ils mangeoient sur le champ, « menaçant les laboureurs de les manger eux-mêmes, s'ils ne leur permet- « toient de prendre ces épis. »

et deux automnes, deux moissons et deux vendanges, il le gaspille en futiles dépenses, recherchant à grands frais, pour les découper et les coller aux murailles comme un enfant, les peintures dont on ornait les livres de prières avant l'usage de l'impression, et perdant en quelques mois plus de cent mille écus d'or à acheter de petits chiens ou d'autres animaux de fantaisie, pour lesquels il tient à ses gages une multitude de domestiques uniquement employés à soigner ces ridicules objets de sa royale prédilection.

Cependant Joyeuse rencontre Henri de Bourbon dans la plaine de *Coutras*. Avant l'action, le roi de Navarre, s'adressant aux chefs qui l'environnent, les prend à témoin des efforts qu'il a faits pour prévenir cette fatale journée. *Périssent*, s'écrie-t-il, *les auteurs de cette guerre, et que le sang qui va couler retombe sur leurs têtes!* Puis, se tournant vers le prince de Condé et le comte de Soissons, ses cousins, il leur parle ainsi : *Pour vous, je ne vous dis autre chose, sinon que vous êtes du sang de Bourbon, et vive Dieu! je vous ferai voir que je suis votre aîné. Et nous*, répondent les princes, *que nous sommes de bons cadets.* Tout à coup au tumulte d'un camp succède un religieux silence; le roi tombe à genoux avec toute l'armée; il adresse sa prière à l'arbitre des combats. *Ils ont peur*, dit Joyeuse en contemplant de l'autre rive ces soldats agenouillés. *Ne vous y trompez pas*, lui répond un de ses officiers, *quand les huguenots font cette mine, ils ont envie de se bien battre.* Chantant, comme le présage du succès, ce psaume de Marot :

La voici, l'heureuse journée,
Où Dieu couronne ses élus,

ils se relèvent, et fondent sur l'ennemi. En moins d'une heure la déroute des catholiques est complète; et, ce qui fait surtout la joie du roi de Navarre, c'est que le plus beau triomphe ne lui coûte que cinq officiers et vingt soldats. Il a préparé la victoire par sa prudence; il l'a décidée par sa valeur (1),

(1) Quelques généraux s'étant mis devant lui, afin de le préserver : *Ne m'offusquez pas*, leur dit-il; *je veux paraître.* Il se battit seul à seul

il s'en montre digne par sa modération et son humanité. Il prend soin des blessés, renvoie les prisonniers sans rançon, fait rendre les honneurs funèbres au duc de Joyeuse, victime nouvelle que le fanatisme s'est immolée par un meurtre commis de sang-froid après le combat. Cette victoire était la première que, depuis vingt-cinq ans de guerre civile, les protestans eussent remportée en bataille rangée. Cependant toute entière et éclatante qu'elle était, ils n'en tirèrent que peu de fruit. Soit que Bourbon ait cédé au frivole désir d'aller déposer ses trophées aux pieds de la comtesse de Guiche, soit qu'il ait été forcé à l'inaction par la retraite momentanée de la plupart des gentilshommes qui servaient sous lui volontairement, et qui, voisins de leurs foyers et de leurs familles, se laissèrent aller à la douceur de les revoir au sortir d'une bataille glorieuse, il interrompit le cours de ses succès, et se replia vers les provinces méridionales, où bientôt après il eut la douleur d'apprendre la mort du prince de Condé, empoisonné à Saint-Jean-d'Angely.

Une armée allemande traversait alors la France pour aller joindre les huguenots. Le duc de Guise en défit deux détachemens à *Vimori* et à *Auneau,* bourgs du Gâtinais et de la Beauce. Le reste, poursuivi par Henri III qui, s'arrachant un moment à la mollesse, s'était mis à la tête de ses troupes, acheta, par une capitulation, la permission de sortir du royaume. Le roi se hâta de venir triompher à Paris de la fuite de ces étrangers. Mais le peuple, animé par les ligueurs, affecta de ne l'attribuer qu'au duc de Guise, pour lequel ses derniers succès avaient redoublé l'enthousiasme populaire. *Saül en a tué mille; mais David en a tué dix mille :* tel était le texte que les prédicateurs commentaient dans les chaires, tel était le cri de la multitude. Les esprits étaient si étrangement fascinés par la passion, que la Sorbonne, s'essayant à consacrer l'usurpation, arrêta dans une assemblée secrète, que *l'on pouvait ôter le gouvernement aux princes que l'on ne trouvait pas tels qu'il fallait, comme l'administration au tuteur qu'on avait pour suspect.* L'audace des ligueurs ne connais-

---

avec Château-Renard, cornette d'une compagnie de gendarmes, et le fit prisonnier, en lui criant : *Rends-toi, Philistin.*

sait plus de frein. Leurs principaux chefs étaient alors assemblés à *Nancy*, où Guise les avait convoqués, après les combats de Vimori et d'Auneau, avec les princes de sa famille, pour délibérer sur les moyens de consolider la ligue. Il fut convenu de présenter une requête au roi pour le prier de se déclarer sincèrement le chef de la sainte union; d'éloigner de son conseil et de sa cour les personnes qui lui seraient désignées comme suspectes et secrètement favorables à l'hérésie; de recevoir le concile de Trente; de rétablir l'inquisition; de donner aux chefs de la ligue toutes les charges importantes, et des places de sûreté (1588).

Dans le même temps, les Seize (1) organisent dans Paris un soulèvement contre le roi, et appellent à leur secours le duc de Guise. Henri III, averti de leurs desseins, mande un corps de troupes suisses, et envoie défense au duc de revenir dans la capitale. Il s'y présente, malgré cet ordre (9 mai). Le peuple court au-devant de lui, et reçoit avec transport le *destructeur des Allemands, le fléau de l'hérésie, le Machabée de la France, le juste qui vient confondre la cour d'Hérode*. Le roi, dont le retour triomphant de son ennemi augmente les frayeurs, hâte l'arrivée des troupes qu'il attend, et le 12 mai quatre mille soldats, Suisses et Français, entrent dans Paris sous la conduite du maréchal de Biron. Aussitôt l'alarme est donnée, les bourgeois s'assemblent en armes. A l'aspect d'une troupe disciplinée, ils hésitent et se troublent d'abord. Mais cette troupe a reçu l'ordre de ne point se servir de ses armes : elle reste immobile. La multitude, ignorant le motif de cette inaction,

---

(1) Il reste de Nicolas Poulain, lieutenant de la prévôté de l'Ile-de-France, qui, admis aux conseils des *Seize*, révélait leurs desseins au roi, un procès-verbal de la conjuration depuis l'an 1585 jusqu'à la journée des barricades (12 mai 1588). On y voit que les ligueurs, après s'être rendus maîtres du roi et du Louvre, devaient massacrer son conseil, et lui en donner un autre à leur dévotion, ne l'épargnant lui-même, qu'à la charge qu'il ne se mêlerait d'aucunes affaires; que les principaux se promettaient les premiers états et dignités de la république, au moyen des confiscations qui proviendraient des massacres des premiers officiers du roi; que chacun avait pour but de meurtrir, piller et s'enrichir du bien de son voisin; que la ligue n'était qu'une pure volerie, et que les princes et les grands faisaient jouer ce jeu par le petit peuple pour déposséder le roi de sa couronne, etc. (*Collection des Mémoires*, par M. Petitot, tom. XLV, pag. 423 et suiv.)

la prend pour l'effet de la crainte : elle attaque les soldats qui reculent sans combattre, les enveloppe de toutes parts, les désarme, et, formant des barricades de rue en rue jusqu'au Louvre, tient le roi comme assiégé dans son propre palais. Cependant Guise, dans cette journée si décisive pour sa fortune, n'a point encore quitté son hôtel. Il en sort enfin quand le désordre est au comble. Il se montre à cette foule, qui s'ouvre devant lui, non point en appareil militaire, mais en habit de campagne, un bâton blanc à la main. Il commande le calme, qui renaît aussitôt (1), et, content d'avoir fait éclater son ascendant sur ce peuple agité, il renvoie au roi ses soldats désarmés. Henri quitte furtivement Paris, et va chercher un asile à Chartres, dont l'évêque lui était dévoué. Guise déploie dans la capitale un pouvoir souverain, change les magistrats (2), s'empare de l'arsenal et de la Bastille, et s'efforce de mettre le parlement dans ses intérêts, pour donner un caractère légal au soulèvement des ligueurs. Mais il trouve la plupart des magistrats incorruptibles, et le premier président, Achille de Harlay, le confond par ces paroles : *C'est grand'pitié quand le valet chasse le maître. Au reste, mon âme est à Dieu, ma foi à mon roi, mon corps entre les mains des méchans; ils en feront ce qu'ils voudront. Vous me parlez d'assembler le parlement; mais quand la majesté du prince est violée, le magistrat n'a plus d'autorité.* Guise est ébranlé de

---

(1) « Jamais, dit Pasquier, ne fut si furieuse débauche du peuple que « celle de jeudi et de vendredi; car les religieux mesmes, quittant leurs « frocs, s'estoient armés devant leurs monastères, et le samedi 14 du même « mois (mai), toutes choses se trouvèrent si calmes que vous eussiez dit « que c'estoit un songe. Les portes de la ville, fermées par deux jours, « furent lors rouvertes, le commerce ordinaire remis, avec toute la modes- « tie que l'on pouvoit désirer au peuple. »

(2) Deux jours après les barricades, on assembla le peuple à l'hôtel-de-ville pour élire un nouveau prévôt des marchands et de nouveaux échevins. Ils furent pris dans la faction des Seize, et la première chose qu'ils firent, « ce fut de changer les colonels, capitaines et quarteniers qui n'estoient « de leur party, et on mit en leur place des bourgeois de la faction des « Seize; mais, pour la pluspart, l'on en mit de si indignes de ces charges « honorables, que le menu peuple mesme les mesprisoit et les appelloit « capitaines de la morue, capitaines de l'aloyau, selon le mestier dont ils « estoient. » (*Chronologie novenaire de* Palma Cayet.)

cette résistance. Ses hésitations refroidissent la multitude. Bientôt les Parisiens, soit repentir de leurs excès, soit crainte des vengeances du roi, ne songent plus qu'à le fléchir. Ils ont recours à l'intervention de ces confréries dont le monarque fait ses délices. Une procession de pénitens va le trouver jusqu'à Chartres (1). Le roi les reçoit avec dédain. Aux pénitens succède une ambassade du parlement qui sollicite la grâce du peuple. Henri montre d'abord quelque fermeté, et enfin accorde tout ce que souhaitent les rebelles. Par l'*édit d'union*, signé à *Rouen*, le roi se déclare de nouveau chef de la ligue, approuve ou pardonne toutes les entreprises de cette association, lui livre un grand nombre de villes, nomme le duc de Guise généralissime des armées du royaume, et s'engage à convoquer les états-généraux à *Blois*, pour délibérer sur tous les articles proposés par les chefs de la ligue dans la requête de Nancy. Il pense trouver dans cette assemblée nationale de l'appui contre un sujet ambitieux. Elle s'ouvre (le 4 octobre 1588) (2), et ses premières démarches renversent

---

(1) « Les capuchins de Paris allèrent tous en procession à Chartres : un « d'entre eux, quand ils furent prez l'église Nostre-Dame, portoit une fort « grande croix, comme on peint que nostre Seigneur J.-C. la portoit en le « menant au mont du Calvaire, voulans par là représenter que le roy des « roys avoit porté sa propre croix, et qu'il avoit enduré d'estre soufleté et « battu, et toutesfois qu'il avoit pardonné à ceux qui luy avoient faict ces « outrages : toutes ces choses se faisoient par ces bons religieux pour prépa- « rer le roy à pardonner et à appaiser sa juste colère. » (Palma Cayet.) Le même auteur nous apprend que le principal motif de la soumission de Paris était la crainte de voir le roi transférer en quelque autre ville sa résidence : « Toutes les bonnes villes du royaume désiroient faire leur profit « de la faute des Parisiens : où le roy fait sa résidence ordinaire, le peuple « s'enrichit. La ville de Tours avoit souvenance de combien de commoditez « le pays de Touraine avoit profité durant que les roys Loys XI, Charles VIII « et Loys XII avoient fait leur résidence aux chasteaux du Plessis-les- « Tours, Amboise et Blois ; aussi les habitans de ceste ville despeschèrent « des principaux d'entre eux vers S. M. à Chartres, le prièrent de venir en « leur ville, et se souvenir qu'ils avoient esté toujours très-fidelles aux « roys. La ville de Lyon luy envoya aussi faire les mesmes offres et suppli- « cations, etc. »

(2) « Le roy, désirant faire cognoistre à tous les députez quel avoit esté « toujours son zèle à la religion catholique-romaine, leur commanda de se « préparer à la saincte communion par un jeusne de trois jours entiers : « tous s'y préparèrent. S. M. receut le S.-Sacrement en l'église Sainct-Sau-

toutes les espérances du monarque. L'esprit de la ligue anime la plupart des députés. L'édit d'*union* est déclaré loi d'état. Les ligueurs veulent y ajouter de nouvelles clauses qui tendent à dépouiller le roi de son autorité. Henri voit qu'on appelle le duc de Guise au pouvoir suprême; il est perdu, s'il ne perd son ennemi (1). Forcé dans cette occasion pressante de prendre une résolution, il ne résout qu'un meurtre (2). De fidèles sujets le détournent de ce dessein honteux. Le brave Crillon, pour sauver l'honneur de son maître, propose de se battre contre le duc de Guise, et promet de le tuer en duel. Le maréchal d'Aumont, plus juste, ose ne point désespérer du pouvoir des lois; il offre d'arrêter le duc, et conseille de lui faire son procès. Mais Henri persiste dans son projet criminel. Il choisit lui-même les meurtriers parmi les gardes nommés les *Quarante-Cinq*, leur distribue les poignards, et, le 23 décembre, le duc est percé de coups au moment où il se rend au conseil du roi. Guise avait négligé, jusqu'à l'affec-

---

« veur; et M. le cardinal de Bourbon communia tous les députez au cou-« vent des Jacobins. » (*Palma Cayet.*)

(1) Villeroy, contemporain de l'événement, prétend que le duc de Guise n'était pas assez puissant pour perdre le roi, et que, s'il l'eût entrepris, il se fût perdu lui-même; que, du reste, sans tuer sa personne, on pouvait détruire son influence par un meilleur gouvernement : « Les peu-« ples, dit cet homme d'état, ne l'aymoient que pour ce qu'ils espéroient « par son moyen estre délivrez des hérétiques, et soulagez plus tost que « par celui du roy : il ne falloit, pour changer les affections du peuple, que « faire mieux que luy en l'un et en l'autre. Voilà comment j'eusse voulu « faire mourir M. de Guise; c'estoit le moyen de relever l'authorité du roy.» (*Mém. d'Etat de Villeroy.*)

(2) « Dès que le roy vid que les princes de la ligue continuoient leurs intel-« ligences et associations, il avoit résolu de s'asseurer du duc de Guise; il « avoit demandé conseil à plusieurs comme il devoit s'y comporter; aucuns « luy conseillèrent que l'emprisonnement estoit le plus seur; aultres luy « dirent que, *Morta la bestia, morto il veneno*.... Mais surtout on luy « disoit qu'il se devoit souvenir que, l'an 1584, il avoit fait tuer tous les « lyons et bestes farouches qu'il faisoit nourrir au Louvre, pour avoir eu « une vision qu'ils le dévoroient; qu'il se souvinst qu'il luy avoit semblé « avoir reçu plus de mal d'un lyon le plus furieux de la troupe; que ceste « vision ne se devoit point autrement expliquer, sinon que c'estoit la ligue, « qui, depuis l'année 1585, ayant pris les armes, vouloit abattre son autho-« rité royale, et que le jeune lyon représentoit le chef de la ligue. » *Chronologie novenaire de Palma Cayet.*)

tation, le soin de sa sûreté. Il avait reçu de tous côtés des avis sur le sort qui l'attendait, et n'en avait voulu croire aucun, non par estime pour le roi, mais par mépris. Il ne lui croyait pas même assez de fermeté pour un assassinat. *On n'oserait*, disait-il. Ainsi périt ce fameux duc de Guise (1), Henri le Balafré, l'auteur de la sainte ligue, l'ennemi de son roi, et dont le trépas eût été juste, s'il fût tombé sous le glaive de la loi, et non sous le fer des assassins. Vaillant capitaine, seigneur magnifique et libéral, politique habile et grand zélateur de la religion catholique, porté par de nombreux partisans dans la noblesse, dans le clergé, dans le le peuple, et appuyé de l'étranger, il touchait à l'accomplissement de ses ambitieux desseins. Une bravade inconsidérée détruisit en un moment les espérances de vingt années. Confier sa vie au prince qu'il avait humilié et fait trembler lui parut sans doute une noble audace; ce n'était qu'une folle imprudence. Le lendemain de sa mort, on massacra son frère, le cardinal de Guise, à l'heure même où le roi était à la messe. Henri III n'avait point oublié qu'un jour ce prélat s'était vanté que, s'il pouvait jamais lui tenir la tête entre ses jambes, il lui ferait une couronne de moine avec la pointe d'un poignard. Le cardinal de Bourbon et les principaux ligueurs furent arrêtés. Le colonel Alphonse Corse, qui fut depuis le maréchal d'Ornano, partit pour Lyon avec la mission de tuer le duc de Mayenne; mais celui-ci, prévenu de la fin tragique de ses frères, s'était enfui dans son gouvernement de Bourgogne. Le roi, qui depuis quelque temps, se défiait de la politique tortueuse de sa mère, ne l'avait point consultée sur l'assassinat qu'il méditait. Catherine de Médicis mourut (le 5 janvier 1589) douze jours après cette catastrophe, la seule peut-être, depuis trente ans, qu'elle n'eût point préparée: princesse qui eut quelques qualités brillantes, de l'esprit, de la beauté, d'élégantes manières, et cet amour

(1) S'il en faut croire Miron, médecin du roi, dans sa *Relation de la mort du duc et du cardinal de Guise,* Henri III, après l'assassinat, ayant commandé au sieur de Beaulieu, secrétaire d'état, de visiter ce que le duc aurait sur lui, on trouva, entre autres choses, un billet où étaient écrits de la main du duc ces mots : *Pour entretenir la guerre en France il faut sept cent mille livres tous les mois.*

pour les arts, héréditaire dans sa maison (1); mais astucieuse et dissimulée, ambitieuse et cruelle, trompant tous les partis pour les dominer, s'entourant d'un sérail de courtisannes pour amorcer une jeunesse libertine, et dépravant ses fils même pour les énerver et les maîtriser, menant de front le plaisir et le meurtre, égorgeant la moitié d'un peuple au sortir d'une noce et d'une fête; enfin sans scrupule et sans remords, véritable Italienne de l'école de Machiavel (2).

Le crime est commis; mais le roi ne sait point en recueillir le fruit. Au lieu de voler à Paris avec des troupes, et de profiter de la première consternation des ligueurs, Henri, qui, le duc mort, avait dit à ses familiers, *aujourd'hui je suis roi*, comme si la ligue eût péri avec son chef, retombe dans son indolence, et laisse aux séditieux le temps de se reconnaître. Bientôt, de l'étonnement ils passent à la fureur. L'ambassadeur d'Espagne et les Seize rallient les esprits. La duchesse de Montpensier, sœur de Guise, souffle la vengeance dans tous les cœurs. Les prédicateurs tonnent dans les chaires contre le roi, qu'ils traitent de traître, de tyran, de païen, de magicien, et d'adorateur des démons; les prêtres et le peuple l'*envoûtent* jusque sur les autels. La Sorbonne délie les Français du serment de fidélité. Le parlement (3), qui

---

(1) « Elle a fait faire plusieurs beaux bastimens qui décorent la ville de « Paris ; entre autres les Tuilleries, où elle entretenoit plusieurs architectes, « sculpteurs, maçons et ouvriers. Ses maisons de Sainct-Maur, Mousseaux « et Chenonceau ont esté aussi merveilleusement enrichies et embellies de « son temps de bastimens, sculptures, peintures, jardins et fontaines. Mais « surtout elle est digne de louange pour avoir fait rechercher par tous les « pays estrangers tous les anciens livres manuscrits en toutes sortes de lan- « gues, desquels elle a fait augmenter et honorer la bibliothèque royale, qui « en cela est aujourd'huy la plus belle du monde, pour la quantité des livres « qui y sont, les quels ne se peuvent trouver en autre part. » (*Palma Cayet.*)

(2) Malgré l'autorité que donne à M. Capefigue sa vaste érudition, nous croyons qu'il y a un peu d'idéal dans le ministère de *transaction et de paix publique* qu'il prête à Catherine de Médicis, « cette femme patiente, « active, intelligente, courant d'un camp à un autre, adoucissant les haines, « apaisant les ressentimens... pour empêcher les batailles, et, quand elle ne « peut les éviter, les dirigeant au profit de la modération, etc. » Nous n'avons pu nous faire à ce point illusion sur un perfide et sanglant système de bascule.

(3) « Le lundy 16 janvier, Jean Le Clerc, naguères procureur en la cour

refuse de confirmer ce décret, est traîné à la Bastille par Bussy-le-Clerc, le plus furieux des Seize, qui, n'ayant qu'un enfant, *le mangerait à belles dents*, disait-il, *plutôt que de jamais abandonner la ligue*. On forme un nouveau parlement, composé des magistrats les moins suspects aux ligueurs. Le décret de la Sorbonne y est enregistré, la ligue confirmée (1),

---

« du parlement, lors capitaine de son quartier, et gouverneur de la Bas-
« tille de Paris, accompagné de vingt-cinq ou trente coquins comme luy,
« armés de cuirasses, ayant le pistolet à la main, étant les chambres assem-
« blées, dit tout haut et clair : *Vous, tels et tels* (qu'il nomma), *suivez-*
« *moi*.... Lors le premier président, et les présidens Potier et de Thou,
« s'acheminèrent pour le suivre ; et après eux marchèrent volontairement
« cinquante ou soixante conseillers de toutes les chambres..., disant qu'ils
« ne pouvoient moins faire que de suivre leurs capitaines. » (Pierre de L'Estoile, *Journal de Henri III*.) Bussy mit les magistrats prisonniers au pain et à l'eau ; ce qui le fit surnommer *le grand pénitencier du parlement*.

(1) La ligue parut légitime aux peuples contre un prince assassin que les prédicateurs déclaraient hérétique et excommunié, et elle prit alors un grand développement. Mais l'intérêt religieux était loin d'être le principal mobile des adhérens à l'union. Le conseil des Seize stimulait le zèle de la multitude par la promesse d'une grande diminution d'impôts : « Ce conseil fit aussi-tost
« courir par toute la France une déclaration au nom des princes catholiques
« unis avec les Trois-Estats, pour la remise et descharge d'un quart des
« tailles : ce fust le premier appast avec lequel ils amusèrent le peuple de ce
« rabais imaginaire ; et par la mesme déclaration ils donnèrent asseurance
« de remettre les tailles au pied qu'elles estoient du temps du roy Louis XII ;
« ce qui fut creu par beaucoup de personnes, et embrassé si vivement, qu'ou-
« bliant l'obeyssance deue au roy ils se laissèrent aller à telles persuasions, et
« se mirent du party de l'union. » (*Palma Cayet*.) Selon le même écrivain, l'adhésion de la plupart des individus des classes supérieures n'était qu'un calcul d'ambition : « Ce qui fut remarqué en la révolte de tant de villes
« contre le roy pour le party de l'union, c'est que beaucoup de lieutenans
« des gouverneurs des provinces ou des places particulières, se mirent de ce
« party, sous l'espérance d'estre gouverneurs en chef. Si la noblesse et les
« gens de guerre se mettoient de l'union pour ceste espérance, il y eut beau-
« coup de gens de justice qui, pour s'agrandir, se mirent aussi de ce party :
« car où les lieutenans-généraux se tenoient fermes au party du roy, les
« lieutenans particuliers, les assesseurs ou les vice-seneschaux en beaucoup
« d'endroits se mirent du party de l'union pour estre lieutenans-généraux ou
« seneschaux, et avoir les premières charges en la justice. Si les prevosts des
« marchands ou eschevins, consuls ou autres officiers de ville estoient aussi
« catholiques royaux, d'autres habitans pour occuper leurs charges se met-
« toient du party de l'union, faisoient souslever le peuple, et en ces remue-

et la résolution prise avec serment de venger la mort du duc et du cardinal de Guise sur tous ceux qui en avaient été les auteurs ou les complices. En même temps, le duc de Mayenne est appelé à Paris, où il est déclaré *lieutenant-général de l'Etat royal et couronne de France, par le conseil de l'union.* Henri III, affaibli, abandonné, ayant à peine un parti, pressé par Mayenne et par les nouveaux chefs de la ligue, connaît enfin, mais trop tard, ses véritables intérêts : il recherche l'alliance de ce généreux roi de Navarre, qu'il a si long-temps traité en ennemi. Ce rapprochement s'opère au château du *Plessis-les-Tours*, où se fait l'entrevue des deux rois. A la tête de leurs forces réunies, qui s'élèvent à plus de trente mille hommes, ils marchent rapidement vers Paris, et s'établissent à Saint-Cloud le 29 juillet 1589. Les affaires de Henri III prennent de tous côtés un aspect favorable ; ses lieutenans triomphent dans plusieurs provinces. Il a traversé en vainqueur la moitié de la France; il assiége la ligue dans son centre; encore quelques jours, et cette faction orgueilleuse sera terrassée; encore quelques heures, et le fanatisme a immolé aux Guises le dernier des Valois. Le 1er août, Henri III tombe sous le poignard de Jacques Clément (1), et le lende-

---

« mens populaires, se faisoient eslire aux grades et honneurs aux quels ils « n'eussent eu espérance de parvenir par le temps de paix. Ainsi plusieurs se « mirent de ce party pour faire leurs affaires et tenir les premières charges. »

(1) « Les ligueurs publièrent que Dieu mesme avoit commandé la mort du « roy par un ange, et qu'une nuit Jacques Clément estant en son lict, Dieu « luy envoya son ange en vision, lequel avec grande lumière se présenta à « luy, et luy monstra un glaive nud, luy disant ces mots : Frère Jacques, je « suis messager de Dieu tout-puissant, qui te viens acertener que par toy le « tyran de France doit estre mis à mort : pense donc à toy, comme la cou- « ronne de martyre t'est aussi préparée. Cela dit, l'ange se disparut ; et « frère Jacques s'estant remis devant les yeux ceste apparition, douteux de « ce qu'il devoit faire, s'adressa à un autre religieux, homme docte, auquel « il déclara ceste vision, lequel luy dit qu'il estoit deffendu de Dieu d'estre « homicide ; mais, d'autant que le roy estoit distrait et séparé de l'Eglise, qu'il « estimoit que celuy qui le mettroit à mort, comme fit jadis Judith un Ho- « lopherne, feroit chose sainte et recommandable, et que, s'il estoit mis à « mort exécutant une si bonne œuvre, il seroit bienheureux ; lesquels paro- « les furent si agréables à frère Jacques, qu'il se proposa dès-lors de faire « mourir Henry de Valois. Et, après plusieurs jeusnes et abstinences qu'il « fit au pain et à l'eau, s'estant confessé et fait communier, fit tant qu'il eut

main, il expire entre les bras du roi de Navarre, en le déclarant son héritier, et l'exhortant à rentrer dans le sein de l'Eglise (1).

SECTION V.

Depuis l'avénement de Henri IV jusqu'à son entrée dans Paris (1589—1594).

Les quatre fils de Henri II étant morts sans postérité, François II, consumé de langueur dans la fleur de la jeunesse; Charles IX, dans les douleurs d'un horrible trépas et dans les angoisses du remords; le duc d'Alençon, sous le poids des ennuis qui accablent une ambition trompée; Henri III, sous le poignard d'un assassin, la race des Valois fut éteinte. Henri de Bourbon Vendôme, descendant de Robert de Clermont, n'était parent du dernier roi qu'au vingt-deuxième degré; il était cependant le plus proche héritier du trône. Les lois l'y appelaient; il le méritait par ses qualités; mais sa religion l'en écartait. Les ligueurs méconnaissent ses droits. Toutefois, divisés sur le choix d'un maître, les uns destinent la couronne à Mayenne, d'autres préfèrent le cardinal de Bourbon; un troisième parti, moins nombreux, incline pour l'Espagne. Mayenne, trop faible ou trop scrupuleux pour déférer au vœu de la faction qui l'appelle au trône, proclame lui-même le cardinal de Bourbon, alors prisonnier de Henri IV, et, sous ce fantôme de souverain, possède la réalité du pouvoir en qualité de lieutenant-général du royaume. La partie saine du parlement de Paris, transférée à Tours sur la fin du règne de Henri III, demeure fidèle à l'héritier légitime; mais la plupart des autres parlemens autorisent la rébellion. La contagion gagne jusqu'à l'armée même. La plupart des catholiques craignent, en s'atta-

---

« des lettres adressantes à Henry de Valois; et alors, ayant fait provision d'un « cousteau bien long et pointu qu'il mit dans sa manche, s'en alla à S.-Clou, « où estant par son adresse introduit dans la chambre du roy, il se présenta « à genoux; puis, ayant baisé la missive en la présentant au roy, par mesme « moyen il tira le cousteau de sa manche, dont il blessa le roy, etc.» (*Palma Cayet.*)

(1) « Le roy de Navarre s'estant mis de genoux, les yeux pleins de chau- « des larmes et le cœur de gros sanglots, ne luy put dire un seul mot, et

chant à Bourbon, d'être déclarés ennemis de l'Eglise. En vain quelques guerriers généreux, Aumont et d'Humières, Biron et Sancy de Harlay, etc., n'écoutant que leur devoir, jurent à Henri de le servir jusqu'à la mort; en vain le baron de Givry lui dit avec la vivacité d'un jeune héros : *Sire, vous êtes le roi des braves, et vous ne serez abandonné que des poltrons.* Le duc d'Epernon et plusieurs seigneurs catholiques se séparent d'un prince hérétique et excommunié. D'autres lui promettent une soumission conditionnelle, qu'il achète par le serment de *conserver la religion romaine dans le royaume; de se faire instruire dans le plus bref délai; de se conformer aux décrets d'un concile, soit général, soit national*, etc. Mais cet engagement, qui ne rassure pas tous les catholiques, mécontente tous les protestans, et Henri se voit presque abandonné des uns et des autres (1). Bientôt la formidable armée qu'il a conduite devant Paris est réduite à six mille combattans. Il lève le siége, et se retire en Normandie. Mayenne le suit avec trente mille hommes, l'investit près de Dieppe, et déjà, le croyant vaincu : *Le Béarnais*, écrit-il aux ligueurs, *ne peut m'échapper, à moins de se jeter dans la mer*. Henri lui-même semble douter de sa fortune. On lui conseille de dis-

« ayant pris les mains du roy, les baisa. S. M., voyant qu'il ne luy pouvoit « respondre à cause de ses larmes, l'embrassa par la teste, et luy donna sa « bénédiction.... Puis, suivant le commandement du roy, tous les princes « et officiers de la couronne qui estoient là présens, mirent à l'instant un « genouil en terre, et promirent et jurèrent obeyssance et fidélité au roy « de Navarre... lequel se retira pleurant, comme aussi firent tous les princes « les larmes aux yeux. » (*Palma Cayet.*)

(1) « Henry de Bourbon fut salué et recogneu par tous ceux de ladite « armée pour légitime roy et successeur à la couronne, aussitost que le feu « roy fut expiré, ainsi qu'il leur avoit expressément commandé en mourant; « mais les princes, mareschaux de France et aultres officiers de la couronne « et principaux seigneurs catholiques, protestèrent tous au mesme temps « de ne changer jamais de religion, et de mourir en la foy catholique, apos- « tolique et romaine, ce que ledit roy trouva bon, et leur promit de s'y « faire instruire dedans six mois.... Le roy ne demeura pas long-temps avec « toute l'armée du feu roy; car beaucoup de la noblesse peu à peu se retira, « les uns à quelque dessein dans les provinces, les aultres ne pouvant, « comme ils le disoient tout hault, servir un roy huguenot, entre autres M. le « duc d'Espernon, qui fut suivi d'une partie de l'armée. » (*Mémoires de Cheverny, chancelier de France.*)

perser ses troupes dans les places fortes, d'aller en Angleterre presser l'arrivée d'un secours promis par Elisabeth ; et il paraît disposé à prendre ce parti. Mais Biron lui demande *s'il n'a pas d'autres moyens de sauver son royaume que de le quitter ; il est en France, il doit s'y enterrer, ou plutôt il doit combattre et vaincre*. Ce généreux discours est justifié par la journée d'*Arques* (23 septembre 1589). Henri, avec une poignée de soldats, et *l'aide de Dieu qui combat pour lui*, triomphe d'une multitude d'ennemis. Mayenne vaincu se retire en Picardie. Ses trompeuses promesses avaient abusé les Parisiens. Ils s'attendaient à voir paraître le *Béarnais lié et garrotté* à la suite du chef des ligueurs. Dans son orgueil, Mayenne leur avait promis ce spectacle (1). Ils n'apprirent sa défaite et leur erreur que par la présence de l'armée royale, qui, fortifiée de cinq mille Anglais arrivés après la bataille, assiégea une seconde fois la capitale. Cinq faubourgs furent emportés l'épée à la main. Si le canon fût arrivé à temps, la ville allait être forcée; ce retard la sauva. Mayenne revint pour la défendre. Henri présenta inutilement la bataille aux ligueurs, et reprit le chemin de la Normandie.

La ligue dominait alors dans presque tout le royaume. Les foudres de Rome et les *ruses et pistoles* de l'Espagne lui assuraient en apparence un triomphe infaillible. Cependant la vigueur de ce grand corps n'égalait point son étendue. Sixte-Quint se déclarait à regret contre un prince qu'il estimait. Philippe II prétendait moins être l'allié que le maître de la ligue. Ses desseins sur la couronne de France, qu'il réclamait pour sa fille Isabelle-Claire-Eugénie, du chef d'Elisabeth, sa troisième épouse, contrariaient l'ambition de Mayenne. L'audace des *Seize* bravait son autorité. Ainsi, les jalousies, les défiances divisaient les ennemis de Henri IV. Son parti moins nombreux, mais recevant l'impulsion d'un seul chef, avait d'ailleurs cette force secrète, cette consistance naturelle que

---

(1) « Cette populace parisienne, se repaissant des nouvelles avantageuses « que le duc annonçoit aux plus séditieux et affectionnez de ses partisans, « en estoit tellement aveuglée, que, dans la croyance que le roy seroit « mené en triomphe à la Bastille, quelques-uns des plus badauts avoient « loué des fenêtres dans la rue Saint-Antoine. » (*Mémoires du duc d'Angoulême.*)

donnent la légitimité des vues et le sentiment d'une bonne cause; et si, pour la décision de la querelle, le mérite des chefs devait peser dans la balance, la valeur circonspecte de Mayenne, son génie lent à exécuter comme à résoudre, ne paraissaient pas devoir l'emporter sur la bravoure chevaleresque et l'intrépide activité de son rival (1). Enfin, les ligueurs se livraient à des désordres qui peu à peu leur aliénaient l'esprit des peuples et faisaient désirer un libérateur (2).

---

(1) « Les princes, généraux et conducteurs des armées, qui demeurent « plus en chambre qu'à cheval, ne font rien qui vaille; il faut tenir les con« seils armés, toujours agir. Tel estoit M. de Guise, tel le roy Henry IV. Le « roy Henry III et M. du Mayne, au contraire, tenoient leurs conseils em« plumés aux cabinets. » (*Mém. de Gaspard de Tavannes.*) Henri IV possédait au suprême degré l'art d'entraîner les soldats, *les remplissant de bonne opinion de luy et d'eux-mesmes, les exaltant, leur faisant croire qu'un en valoit dix.* [*Ibid.*]

(2) Villeroy, dans un *avis* au duc de Mayenne, a tracé la peinture de ces désordres : « Nous voyons, représentait-il à ce chef de parti, la noblesse en « général plus affectionnée au service du roy de Navarre quasi qu'elle n'es« toit au feu roy, et celle qui nous assiste très-refroidie et dégoustée de « continuer à ce faire... De quoy nous devons à bon droit d'autant plus nous « accuser nous-mesmes, que les catholiques qui assistent le dit roy de « Navarre; car par nos déportemens nous les avons plustost effarouchez et « dégoustez de nostre parti que conviez d'y entrer : ils ont été constituez « prisonniers, rançonnez, pillez en leurs maisons et baffoüez partout, no« nobstant vos commandemens et déclarations; de sorte qu'ils ont recogneu « n'y avoir avec nous aucune seureté pour eux : davantage, vos gens de « guerre ont vescu si licencieusement qu'ils vous ont faict hayr (s'il m'est « permis d'ainsi le dire) de Dieu et des hommes.

« Qui croira que vous combattez pour la foy catholique et pour le soula« gement du peuple, voyant à votre suitte Dieu mal servy comme il est, « son saint nom blasphesmé, les églises pillées, mesmes celles que nos ad« versaires avoient conservées; les bénéfices conférez à personnes indignes, « les biens des ecclésiastiques ravis, et toutes sortes d'impiétez, sacriléges, « volleries, ravissemens et autres meschancetez commises sans justice, police, « ordre ny règle aucune ?... Nos villes sont remplies de désobeyssances, de « violences, de confusion et pauvreté; les magistrats et officiers y sont gour« mandez et sans authorité, et principalement ceux qui n'approuvent telles « violences; ils ne jouissent de leurs gaiges ny de leurs rentes et biens, non « plus que les bons bourgeois et marchands, qui sont outre cela privez du « commerce, de quoy ils souloient nourrir leur famille.... Si quelqu'un se « lamente et blasme les autheurs de tels désordres, il est incontinent accusé « d'hérésie et de trahison; l'on l'appelle catholique simulé, fauteur d'héré-

En s'éloignant de Paris, Henri IV était allé soumettre le Maine et la Normandie. Il assiégeait la ville de Dreux, lorsque les murmures des *Seize*, les instances du légat et des Espagnols forcèrent Mayenne d'aller le combattre. Le roi s'avance à sa rencontre. Les Anglais sont retournés dans leur île : Henri saura encore vaincre sans leur secours. Il trouve Mayenne dans la plaine d'*Ivry* (14 mars 1590). Un corps d'Espagnols avait joint l'armée de la ligue. Mais, *plus d'ennemis, plus de gloire*, c'est la devise de Henri IV. En peu de temps il a tout disposé pour la victoire. On lui fait remarquer qu'il n'a rien prévu pour la retraite en cas de revers : *Point d'autre retraite*, répond-il, *que le champ de bataille*. Avant l'action, il invoque, selon sa coutume, l'arbitre des combats, et, les mains jointes, la tête nue, les yeux levés au ciel, il s'écrie : *Seigneur, qui pénétrez le fond de mon cœur, s'il est avantageux à mon peuple que je porte la couronne, favorisez ma cause et protégez mes armes; sinon, faites du moins que je meure à la vue de ces braves guerriers qui s'exposent pour mon service*. L'armée répond par de vives acclamations à ces touchantes paroles. *Mes compagnons*, ajoute Henri IV, *vous êtes Français; je suis votre roi, voilà l'ennemi; nous courons aujourd'hui même fortune. Enfans, si les cornettes vous manquent, ralliez-vous à mon panache blanc; vous le verrez toujours dans le sentier de l'honneur et du devoir*. Alors il donne le signal, et se précipite dans les périls : un instant on le croit mort ou prisonnier. Déjà, troublés de ce bruit sinistre, les royalistes chancelaient; mais il reparaît, il leur crie : *Tournez visage, afin que, si vous ne voulez combattre, vous me voyiez du moins mourir*. Il dit, et, suivi des plus braves, s'enfonce de nouveau dans les rangs ennemis. Les ligueurs effrayés reculent. Biron commandait la réserve; il accourt et achève la victoire : elle est complète; le comte d'Egmont, chef des Espagnols, a été tué, et Mayenne, auquel, suivant le témoignage du vainqueur, on ne pouvait reprocher aucune faute dans le combat, a perdu les trois quarts de son armée, ses bagages et son artillerie. Dans cette grande journée, l'humanité du roi a mis le comble à sa gloire. Il triomphe, il par-

---

« tiques ou politiques. Il est jugé et condamné, et quelquefois exécuté sans « estre ouï, etc. »

donne. *Compagnons, sauvez les Français,* tel est le cri de victoire de Henri IV.

Après quelques lenteurs causées par le besoin d'argent, et quelques conférences provoquées par les chefs de la ligue, et tenues sans résultat à Noisy, Henri forme le blocus de Paris. Mayenne était allé en Flandre conférer avec le duc de Parme. Le duc de Nemours défendit la ville en son absence.

Cependant le vieux cardinal de Bourbon, que les ligueurs ont proclamé roi sous le nom de *Charles X*, *vray roy de théâtre et en peinture* (P. de L'Estoile), meurt à Fontenay dans sa prison (9 mai 1590). Alors, par un décret solennel, la Sorbonne déclare Henri de Bourbon hérétique, fauteur d'hérétiques, incapable de succéder au trône. Le parlement de la ligue approuve cette déclaration, et défend, sous peine de mort, de proposer un accommodement avec le roi. Pour échauffer les fureurs populaires, des écoliers, des prêtres, des religieux, empruntant des casques, des cuirasses, donnent au peuple de Paris le spectacle d'une procession militaire, *image*, disaient-ils, *de l'Eglise militante* (1). Mais ni le parlement, ni la Sorbonne, ni de sacriléges extravagances ne peuvent rien contre la famine : bientôt elle désole la ville. Les vivres étant épuisés, on se dispute les animaux les plus immondes, les plus misérables alimens; on cherche jusqu'au fond des tombeaux une odieuse nourriture qui porte avec elle le trépas (2). Déjà trente mille personnes sont mortes de faim :

---

(1) « Les prédicateurs, entre autres Boucher, Feu-Ardent et le petit « Feuillant, retenoient par les oreilles le peuple avec artifice et l'animoient « contre le roy, leur persuadant que leurs biens, leurs fortunes et leurs vies « n'estoient rien, pourveu qu'ils ne tombassent en la puissance d'un roy « hérétique et relaps, et déclaré incapable de la couronne ; et ce fut alors « que, par la conduite et invention de M. Rose, évesque de Senlis, et le « prieur des chartreux, fut faite cette grande procession de la ligue à Paris, « où tous les princes, grands et autres de ce party, assistèrent avec toutes « les principales châsses de la ville, tout le clergé et peuple d'icelle ; et sur « le grand autel de Nostre-Dame les sermens de tous contre le roy furent « renouvellez et plus augmentez qu'auparavant. » (*Mém. du chancelier de Cheverny*.)

(2) « D'aultres furent contraints de faire et de manger du pain des vieils « ossemens des morts qu'ils purent trouver... et ainsy ceste misère et fa- « mine fut telle à la fin, que l'on trouvoit tous les jours infinies personnes

une mère a mangé son enfant. Chaque jour fait éclore de nouvelles horreurs, et dévore de nouvelles victimes. A l'aspect de tant de maux, les entrailles paternelles de Henri IV se sont émues. En maintenant le blocus avec rigueur, il peut consommer en peu de temps la destruction des rebelles; mais *il aimeroit quasi mieux n'avoir point de Paris, que de l'avoir ruiné par la mort de tant de personnes* (1). Il ordonne de recueillir et de nourrir ceux qu'en termes de guerre on nomme les *bouches inutiles*, et que les assiégés avaient fait sortir de la ville; il permet que la compassion s'étende jusque sur ceux que la contrainte ou le fanatisme retient encore dans la place. Les lois de la guerre envoyaient au gibet de pauvres paysans qui avaient porté du pain à une poterne : le roi les rencontre, ils tombent à ses pieds : *Nous n'avons pas*, disent-ils, *d'autre moyen de gagner notre vie. Je leur fais grâce*, s'écrie le roi les larmes aux yeux, *et*, *fouillant en sa pochette*, il leur donne tout l'argent qu'il a sur lui : *le Béarnais est pauvre*, ajoute-t-il; *s'il vous pouvoit mieux faire, il le feroit.*

Paris, délivré d'une populace qui l'affamait, prolonge sa résistance, et donne le temps à Alexandre Farnèse de venir à son secours. C'était un ennemi digne de Henri IV. Le roi lève le blocus, et court présenter la bataille aux Espagnols. Farnèse, *grand et sage temporiseur*, a la prudence et le talent de l'éviter. Il n'est venu que pour secourir Paris, et pour rendre la ligue plus dépendante du roi d'Espagne. Il intro-

---

« mortes par les rues, dont le compte s'est trouvé monter à près de trente « mille à la fin dudit siége, qui dura trois mois. » (*Mémoires de Cheverny.*) « Finablement, la nécessité croissant, deux ou trois jours devant « la levée du siége, les lansquenets, gens de soi barbares et inhumains, « mourans de male rage de faim, commencèrent à chasser aux enfans « comme aux chiens, et en mangèrent trois. » (*Mém. de L'Estoile.*

(1) « Les hurlemens du peuple, les gémissemens des mères, pénétrè- « rent non-seulement l'air, mais aussi les murailles, et vindrent jusques aux « aureilles de S. M.; si que, considérant que tous ces peuples estoient ses « subjets, et la pluspart innocens, conduit de son bon naturel, le roy rom- « pit luy mesme la barrière des loix militaires, et ayant accordé première- « ment de donner des passe-ports pour les femmes, les filles et les enfans, « et pour tous les escoliers, il l'augmenta peu après pour les gens d'église, « et puis il en fut baillé à d'autres qui avoient mesmes esté des plus re- « muans. » (*Palma Cayet.*)

duit dans la place un grand convoi de vivres, et il y laisse huit mille Espagnols. Alors sa mission étant remplie, il se retire devant le roi, et, vainqueur sans combat, il rentre dans les Pays-Bas.

(1591.) La guerre continue en France. Le 3 janvier, les Parisiens attaquent *Saint-Denis*, et sont repoussés, après avoir perdu leur chef, le chevalier d'Aumale. Quelques jours après, le roi tente de surprendre Paris; des officiers déguisés en paysans, et conduisant des grains, demandent à être reçus dans la place. Leur stratagème est découvert. Henri se venge du mauvais succès de *cette journée des farines* (1) par la prise de *Chartres*, un des magasins d'approvisionnemens de la capitale. Les magistrats viennent haranguer le roi à son entrée. *Notre ville*, lui dit l'orateur, *vous est soumise par le droit humain et divin. Ajoutez*, reprend gaîment Henri IV, *ajoutez, et par le droit canon.*

En Anjou, le duc de Mercœur, l'un des généraux de la ligue, bat le duc de Montpensier devant Craon. Le duc de Savoie, non content d'avoir usurpé le marquisat de Saluces vers la fin du règne de Henri III, envahit le Dauphiné. Il en est chassé par Lesdiguières. Mais le parlement d'Aix le reconnaît gouverneur de la Provence, et lui décerne en même temps le titre de *lieutenant-général sous la couronne de France.* Le pape Grégoire XIV, successeur de Sixte-Quint (mort en 1590), aide les ligueurs de ses troupes et de ses monitoires. Enfin, une faction dangereuse se forme dans la famille même de Henri IV. Séduit par les conseils de quelques favoris, le jeune cardinal de Bourbon, fils du prince de Condé tué à Jarnac, et neveu de l'ancien roi de la ligue, aspire au trône; mais l'adresse et la fermeté de Henri IV déconcertent les desseins de ce *tiers-parti* mal dirigé par des chefs inhabiles.

Les vues ambitieuses du roi d'Espagne donnaient à Henri plus d'alarmes. Bien que *Paris et le royaume lui parussent un trop gros morceau pour la bouche du roi Philippe*, ce prince parlait déjà en maître de la France. Les *Seize* lui étaient vendus (2). Corrompus par ses trésors, et fiers de son appui,

---

(1) C'est ainsi que la nommèrent les Parisiens, qui, jusqu'à la réduction de leur ville, en célébrèrent l'anniversaire.

(2) Les Seize, vers ce temps-là, songeant à assembler les états, prirent

ils ne mettent plus de bornes à leur audace : ils murmurent contre Mayenne, ils l'accusent de lenteur et de faiblesse. Le parlement ayant absous un procureur soupçonné de correspondre avec le roi, ces furieux, altérés de sang, veulent faire un exemple sur la compagnie. Elle avait alors pour président Brisson, habile jurisconsulte, qui, après l'attentat de Bussy-le-Clerc contre le parlement, avait souffert qu'on le mît à la tête des magistrats restés à Paris, mais dont la probité sévère, digne d'une meilleure cause, maintenait rigoureusement les formes juridiques. Les *Seize* le font arrêter avec deux conseillers, Claude Larcher et Jean Tardif. Les trois magistrats sont étranglés au Petit-Châtelet, et leurs corps portés à la Grève. Les *Seize* vont partout annoncer leur crime; l'ambassadeur d'Espagne les en félicite, et les exhorte à profiter de ce moment d'épouvante pour proclamer Philippe II protecteur de la France (1). Mais le grand-conseil de la ligue re-

---

à l'hôtel-de-ville une résolution portant que, « Sans s'adstraindre à aucun « prétendu droict de succession, il seroit procédé à l'eslection d'un roy qui « fust de la religion catholique, apostolique et romaine, et qui n'eust esté « hérétique ny fauteur d'hérétiques;

« Que ce roy jureroit de ne faire paix, alliance ny confédération avec « princes, villes ou communautez faisant autre profession que de la religion « catholique romaine;

« Que le roy esleu ny ses successeurs ne pourroient entreprendre au-« cune guerre contre les princes catholiques sans l'advis des estats duement « assemblez;

« Qu'ils ne pourroient faire aucunes levées extraordinaires, ny mettre « subsides sur le peuple, ny faire aliénation de leur domaine ou création de « nouveaux offices, sans le consentement desdits estats;

« Que les estats seroient tenus et convoquez de cinq ans en cinq ans, en « telle ville qu'il plairoit à leur roy de les assigner; et, afin d'en conserver « la liberté, que les roys à l'advenir s'en esloigneroient de dix lieues pen-« dant la tenue de l'assemblée, et après les délibérations achevées il y vien-« droit approuver et confirmer leur résolution;

« Que le dit roy esleu et ses successeurs seroient tenus de jurer de garder « inviolablement, et de point en point, tout ce qui seroit arresté par les « assemblées des estats-généraux;

« Que les conseillers d'estat du roy esleu seroient nommez par les « estats, etc. » (*Palma Cayet.*)

Il est inutile de faire remarquer les vices de ce projet de constitution, qui ne laissait subsister qu'un fantôme de royauté.

(1) « Le roy d'Espagne a tant de royaumes, qu'il n'a besoin de celuy de

fuse d'approuver l'exécution des trois magistrats, et Mayenne vient pour les venger, ou plutôt pour raffermir son autorité menacée. Ce chef de faction proscrit des factieux qui le bravent; les uns sont livrés au supplice, les autres bannis du royaume.

Tandis que Mayenne délivrait Henri IV de ses plus mortels ennemis, ce prince, ayant reçu des secours d'Allemagne et d'Angleterre, investissait *Rouen*, l'un des boulevards de la ligue (1592). Son armée s'élevait à plus de quarante mille hommes, mais la place avait une forte garnison, une population zélée pour la cause des ligueurs, et le gouverneur Villars-Brancas était un des plus vaillans hommes de son temps. L'attaque et la défense furent également vives. Cependant l'ardeur que Henri IV savait inspirer à ses troupes par ses discours ou par ses exemples, allait triompher de tous les obstacles, lorsque le duc de Parme vint pour lui faire lever le siége de Rouen, comme il avait fait lever celui de Paris. Le roi, laissant devant la ville le gros de son armée, court à la rencontre des Espagnols jusqu'à *Aumale*, à la tête d'environ sept mille hommes. Près de cette ville, sa valeur imprudente l'engage avec une centaine de cavaliers dans une action où il est blessé d'un coup de mousquet. *Le destin de la France*, dit le duc de Sully, *le conservoit seul dans ces occasions où il s'exposoit jusqu'à nous faire désespérer de sa vie.* Ses fidèles compagnons d'armes, toujours tremblans pour ses jours, lui reprochaient souvent sa témérité. *Je ne puis faire autrement*, répondait-il; *je combats pour ma gloire et pour ma couronne.* Après la rencontre d'Aumale, il revient presser le siége de Rouen. Farnèse le suit avec les ducs de Guise et de Mayenne, et le force de renoncer à son entreprise. Henri prend sa revanche près de *Caudebec*, où il bloque Farnèse dans son camp. Ce général lui échappe par de savantes manœuvres, et se retire après avoir une seconde fois arrêté la fortune de Henri IV. Mais il meurt, la même année, des suites d'une blessure reçue dans sa retraite.

« France; il se contentera, disoient les ministres d'Espagne, du titre de « protecteur du royaume de France, sous certaines conditions. Mais les « esprits françois voyoient une infinité de précipices sous ce nom de pro- « tecteur. » (*Chronologie novenaire de Palma Cayet.*)

S'il est vrai que le maréchal de Biron, intéressé à prolonger la guerre qui faisait briller son habileté et sa valeur, négligea volontairement (1) les moyens de détruire l'armée espagnole, il en porta bientôt la peine. Il fut tué au siége d'*Epernay*, dans le cours de cette campagne. Grand capitaine, ayant commandé en sept batailles rangées, zélé catholique, et toutefois bon serviteur d'un roi protestant, excepté peut-être en cette occasion, sa mort du moins fut celle d'un guerrier. L'héritier de son nom, après avoir égalé sa gloire militaire, devait périr un jour de la mort des traîtres.

(1593.) Cependant les affaires s'acheminaient vers l'instant décisif. Les ligueurs tiennent à Paris de prétendus *états-généraux* pour l'élection d'un roi. Les ambitions des chefs de la ligue étaient divisées, et chacun, selon l'expression de Cheverny, *visoit pour soi à ce grand but de la royauté* (2). L'ambassadeur d'Espagne demande l'abolition de la loi salique. Il propose de déférer la couronne à l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, *petite-fille de Henri II et la plus proche héritière de Henri III ;* et, pour s'assurer un plus grand nombre de suffrages, il annonce que Philippe II destine pour époux à cette princesse le jeune duc de Guise, qui serait élu roi conjointement avec elle. Mayenne, irrité de se voir opposer son neveu, combat de toutes ses forces un projet qui frustre ses espérances, et, dans son dépit, il conclut une trêve avec le roi (3).

---

(1) « Il estoit bon capitaine et grand guerrier, serviteur du roy pour sa « commodité, traversant ses desseins sur la paix en ce qu'il pouvoit... pour « son ambition et profit particulier.... Chose assez ordinaire aux capitaines « de ce temps, qui, pour gaigner, tiennent tant qu'ils peuvent les plaies « ouvertes, comme les mauvais chirurgiens. » [*Mém. de P. de L'Estoile.*]

(2) « Le 8 avril 1593, Guarinus qui preschoit à Saint-Jacques de la « Boucherie, dit qu'il n'y avoit plus de religion parmi nous ; que ce n'estoit « plus qu'ambition ; que ces beaux estats qu'on tenoit c'estoit la cour du « roy Petault, où chacun vouloit estre maistre ; qu'il n'y avoit aucun de « tous nos gouverneurs qui n'aspirast à estre roy, et que c'estoit à qui em« porteroit le morceau, etc. » [*Mém de P. de L'Estoile.*]

(3) Tavannes expose très-bien les embarras de la situation de Mayenne : « M. du Mayne, dit-il, contrarioit les princes ses alliez et parens ; aymoit « mieux que le party contraire prospérast qu'iceux, et il estoit en crainte « et en jalousie de ses capitaines propres dès qu'ils possédoient deux forte« resses ; craignoit la domination espagnole et l'estat populaire : ainsi, en

Enfin, le parlement, quoique *captif et estropié*, selon les termes de Péréfixe, rend un arrêt pour le maintien des lois fondamentales du royaume, et pour empêcher *que, sous prétexte de religion, la couronne ne soit transférée en des mains étrangères* (1).

« garde de tous, donnant coup à chacun l'un après l'autre, chacun luy en « rendoit à son tour; il employoit une heure de temps contre ses ennemis, « et vingt-trois contre ses amis, parens et alliez. » Dans une lettre du prédicateur Panigarole au duc de Savoie, on lit que *M. du Maine plutôt accepteroit le diable pour roi qu'aucun de la maison de Lorraine.* Henri IV et ses conseillers connaissaient bien les discordes qui divisaient les ligueurs, et fondoient avec raison sur elles l'espoir d'un succès tôt ou tard infaillible. « En continuant encore quelque temps, disait Sully au roi, « d'user de dextérité, patience et prudence, il arrivera nécessairement que « de tant de diverses testes, capricieuses humeurs, aviditez et fantaisies qui « composent tout ce grand confus anarchique et chimérique corps, qu'ils « nomment entre eux la sainte union catholique, il s'engendrera tant d'en« vies, jalousies, haines et contestations, qu'estant impossible de les con« cilier, elles produiront enfin plusieurs divisions qui n'arriveront jamais « que vous n'en profitiez puissamment; tant qu'enfin estans tous mal con« tens les uns des autres, il faudra que tout ce qu'il y a de François parmy « eux se viennent jetter entre vos bras par pièces et loppins, comme vous « devez désirer, ne recognoissant que vostre seule royauté. » (*OEconomies royales.*)

(1) « Dans le party de la ligue, et long-temps auparavant la réduction « de la ville de Paris en l'obéissance du roy, se formèrent deux factions, à « savoir de ceux qui vouloient un roy catholique et de lignée royale, qu'on « appeloit la *ligue françoise*, qui estoit en effet de recognoistre le roy de « Navarre pour roy de France, se faisant catholique; et de ceux qui vou« loient aussi un roy catholique, quoique estranger, moyennant qu'il fust « puissant pour les maintenir, qu'on appeloit la *ligue espagnole*. La ligue « françoise emporta enfin le dessus, par le courage et résolution que pri« rent messieurs du parlement demeurés à Paris, de donner cet arrest « notable concernant la loy salique, qui a esté de si grande importance, « qu'à l'occasion d'iceluy le roy se fit catholique, et tous les esprits françois « se rallièrent. » [*Mém. de Michel de Marillac*] Du Vair, alors député aux états de la ligue et conseiller au parlement, contribua beaucoup par son éloquence à faire rendre cet arrêt. « Je vous confesse, Messieurs, dit« il aux chambres assemblées du parlement, que je fus extrêmement es« tonné, quand dimanche, 20 de ce mois (juin 1593), j'entendis proposer « aux estats de supplier le roy d'Espagne de donner sa fille à un prince « françois que l'on éliroit pour roy; et encore plus quand je vis que l'on « vouloit résoudre cette proposition entre cinq et six heures du soir, et dé« pescher cela comme l'entrée de table du soupper. J'en dis librement ce « que j'en pensois; et pour ce que je ne pouvois autrement arrester le

La faction espagnole, déconcertée par cet arrêt, le fut encore davantage par l'abjuration de Henri IV. Elevé par sa mère dans l'hérésie, nourri au milieu des calvinistes, ce prince avait persisté jusqu'alors dans la croyance qu'il avait reçue dès l'enfance, pour laquelle il avait combattu dès sa première jeunesse, et dont une conversion passagère, accordée à la surprise et à l'effroi, au milieu des horreurs de la Saint-Barthélemy, n'était point propre à le détromper. Cependant Henri n'était animé d'aucune haine, ni même préoccupé d'aucune répugnance contre la religion dans laquelle son père était mort, qui avait été celle de tous les rois ses prédécesseurs, qui était celle de presque tout son peuple. A son avénement au trône, il avait promis avec serment aux seigneurs catholiques de son parti de se faire instruire dans le délai de six mois,

---

« cours de la délibération, je protestai que nous n'avions aucune puissance « pour délibérer de ce fait, qui estoit disposer de la couronne.... Je feis « enregistrer ma protestation, interrompis pour ce jour le cours de la délibération, et croyois à la vérité que, les personnes ayant eu le loisir d'y « penser, on n'oseroit plus remettre ce projet sur le bureau. Toutesfois, « comme ceux qui font ces poursuites sont gens qui ne manquent point de « résolution et d'audace, toute cette semaine ce mesme traité s'est continué « en privé entre peu de personnes, et a passé si avant qu'hier en pleins « estats, les trois chambres assemblées, fut proposé qu'il avoit esté advisé « entre les princes d'offrir aux ambassadeurs d'Espagne que les estats pas-« seroient procuration à M. de Mayne pour envoyer vers le roy d'Espagne « des ambassadeurs qui luy nommeroient pour roy de France un prince « auquel il donneroit l'infante en mariage. Voilà, Messieurs, l'estat où sont « les affaires. Je voy vos visages pâlir, et un murmure plein d'étonnement « se lever parmi vous, et non sans cause; car jamais peut-estre il ne s'ouit « dire que si licencieusement, si effrontément on se jouast de la fortune « d'un si grand et puissant royaume, si publiquement on traficquast d'une « telle couronne, si impudemment on mist vos vies et vos biens, vostre « honneur, vostre liberté à l'enchère, comme l'on fait aujourd'huy : et en « quel lieu? au cœur de la France, à la vue de ce sénat, afin que vous ne « soyez pas seulement participans, mais coulpables, de toutes les calamités « que l'on ourdit à la France. Resveillez-vous donc, Messieurs, et des-« ployez aujourd'huy l'authorité des loix desquelles vous estes gardiens : « car si ce mal peut recevoir quelque remède, vous seuls l'y pouvez ap-« porter.... Quelle pitié que nous ayons veu ces jours passés seize coquins « de la ville de Paris faire vente au roy d'Espagne de la couronne de « France, luy en donner l'investiture sous leurs seings, et luy en prester « le premier hommage? etc. »

et les événemens seuls avaient retardé pendant quatre ans l'accomplissement de sa promesse. Enfin, au moment marqué par la Providence, il chercha la lumière qu'il avait toujours désirée, sans avoir pu la recevoir encore; et, tandis que des conférences étaient ouvertes à Surènes entre les catholiques des deux partis, il demanda à se faire instruire. Après plusieurs entretiens avec des évêques, il abjura le 25 juillet 1593, dans la grande église de Saint-Denis, entre les mains de l'archevêque de Bourges. Lorsqu'il se présenta: *Qui êtes-vous?* lui dit l'archevêque; *que demandez-vous? — Je suis le roi,* répondit Henri; *je demande à être reçu dans le sein de l'église catholique. — Le souhaitez-vous sincèrement?* ajouta le prélat. —*Je le souhaite de tout mon cœur*, dit Henri; et il appuya cette franche déclaration du serment de vivre et de mourir dans le sein de l'Eglise avec laquelle il se réconciliait, et de la défendre au péril de sa vie. Une foule immense, *affamée de voir un roi*, assistait à cette cérémonie. Les Parisiens, accourus à Saint-Denis, malgré les ordres et les satellites de la ligue, bénissaient cet heureux changement, qui ne laissait plus de barrière élevée entre le peuple et le roi. Henri IV se fit sacrer à Chartres au mois de février suivant (1).

(1) Le triomphe de Henri IV sauva la France d'une dissolution qui était le vœu secret d'un grand nombre de chefs de parti parmi les catholiques et les protestans. Nous lisons dans les *OEconomies royales*, que la Trimouille sollicitait incessamment le prince de Condé de se rendre chef absolu, sans reconnaissance d'autrui, dans les provinces d'Anjou, Poitou, Aunis, Saintonge et Angoumois; que M. de Turenne (depuis duc de Bouillon) « couvoit en son cœur le dessein qu'il fit tout ouvertement es-« clatter en l'assemblée de La Rochelle, qui estoit de pouvoir estre esleu « chef absolu en quelques provinces, et sur une dissipation (démembre-« ment) d'estat que chacun croyoit estre fort prochaine, se cantonner en « icelles. » Du côté des catholiques, le duc de Mercœur avait les mêmes vues sur la Bretagne, et généralement les principaux seigneurs tendaient à se rendre indépendans dans les lieux soumis à leur influence.

En même temps que le succès de Henri IV sauva la France d'une dissolution intérieure, il la préserva aussi de la dépendance de l'étranger. La ruine de la ligue fut la ruine des plans de monarchie ou au moins de suprématie universelle que Philippe II avait formés, et qu'il faillit réaliser par l'or du Nouveau-Monde. Si la ligue avait réussi, le triomphe de la maison d'Autriche était imminent. La chute de la ligue assura l'indépendance de la France et de l'Europe. (Voyez le savant et intéressant ouvrage de M. Ch. Labitte sur *les prédicateurs de la ligue*.)

Les ligueurs, après avoir exhalé leur rage impuissante en imprécations et en blasphèmes, sont trop heureux d'accepter une trève de trois mois. Dans cet intervalle, ils appellent à grands cris l'Espagne au secours de leurs affaires désespérées. Ils traversent à la cour de Rome les démarches de Henri IV, qui sollicite du pape Clément VIII son absolution. Les étrangers font encore pour eux des vœux et des efforts. Mais en France leur règne est passé; leurs fureurs ont cessé d'être dangereuses, du moment où elles ont pu paraître ridicules: la satire *Ménippée* leur porte le coup mortel. On ouvre les yeux, on s'étonne d'avoir si long-temps méconnu les droits du meilleur des princes. Les Français égarés rentrent peu à peu dans le devoir. Meaux, Pontoise, Orléans, Bourges, Lyon donnent l'exemple. Leur soumission est bientôt suivie de celle de la capitale. Le comte de Brissac, que Mayenne en avait fait gouverneur, oublie des engagemens criminels pour se souvenir enfin de ce qu'il doit à son roi. Il introduit Henri IV dans Paris, sans tumulte et sans combat, le 22 mars 1594. Les Espagnols sont réduits à capituler; le roi les laisse partir avec les honneurs de la guerre, et les voyant passer d'une fenêtre: *Messieurs*, dit-il à leurs officiers, *recommandez-moi à votre maître, mais n'y revenez plus*. Le parlement est rétabli; les magistrats fidèles reviennent de Tours dans la capitale, Achille de Harlay à leur tête. Ceux de Paris sont conservés : long-temps ils ont servi la ligue; mais leur conduite récente a réparé leurs anciens torts. La compagnie casse tous les arrêts dictés par la rébellion depuis 1588, révoque les pouvoirs de Mayenne, et annule les décrets de la dernière assemblée tenue à Paris sous le nom d'états-généraux.

SECTION VI.

Depuis l'entrée de Henri IV dans Paris jusqu'à la mort de ce prince (1594—1610).

Tandis que les interprètes des lois raffermissent l'autorité royale, l'esprit de la ligue se manifeste encore par de lâches attentats. Pendant la trève (1593), un jeune batelier, nommé Barrière, avait formé le dessein d'assassiner le roi. Un reli-

gieux avait révélé ce projet parricide, et le coupable en avait subi le juste châtiment. En 1594, le forfait, médité par Barrière, est exécuté par Jean Châtel. Cet assassin n'avait que dix-huit ans. Livré dès son enfance à la débauche, il en éprouvait des remords ; il croit les apaiser par le meurtre de Henri IV, qu'il regardait comme un *tyran ennemi de l'Eglise.* Plein de ce noir dessein, il pénètre, le 26 décembre, dans la chambre du roi, se mêle à la foule qui l'environne, et lui porte un coup de couteau qu'il dirige à la gorge; mais Henri se baissant alors pour embrasser un seigneur, ce hasard lui sauve la vie. Le coup ne l'atteint qu'à la lèvre, et la blessure est peu profonde. L'assassin, arrêté et condamné au supplice des criminels de lèse-majesté, endure les douleurs avec une incroyable constance, sans plainte comme sans repentir. Il avait étudié sous les *Jésuites.* On attribua à leurs leurs leçons le crime et la fermeté de Jean Châtel. Un arrêt du parlement les bannit du royaume, et ils sortirent de Paris le 8 janvier 1595. *Ces pères ne manquèrent pas,* dit Péréfixe, *nonobstant que le temps leur fût contraire, de travailler à soutenir leur honneur, et firent plusieurs écrits pour se justifier des choses dont on les chargeoit; et véritablement ceux qui n'étoient pas leurs ennemis ne croyoient pas que la Société en fût coupable; de sorte qu'à quelques années de là* (1603), *le roi* (soit conviction de leur innocence, soit politique et désir de se réconcilier un ordre puissant), « dont l'amitié pouvoit grandement pour la « tranquillité de l'état, et la malveillance encore plus pour le « trouble d'iceluy, » (*Mém. de Sully*), *révoqua l'arrêt et les rappela.* Il leur donna même, l'année suivante, le château de La Flèche, et cent mille écus pour y établir un collége de leur société. L'arrêt de leur bannissement n'avait pas été exécuté dans toute la France, et les parlemens de Bordeaux et de Toulouse avaient retenu les Jésuites (1). Malgré le déplaisir

---

(1) Ils avaient dès-lors, dans les provinces méridionales, des établissemens à Toulouse, Auch, Agen, Rhodez, Bordeaux, Périgueux, Limoges, au Puy, à Tournon, Aubenas et Béziers; « et voyant leur crédit augmenter « tous les jours près du roy, et ne le voulant pas laisser oisif ny infructueux, faisoient tout ce qui leur estoit possible pour establir de leurs « colléges, et les fonder de bons et amples revenus dans toutes les grandes « villes de ce royaume. » (*Mém. de Sully.*)

que leur expulsion dut causer au souverain pontife, Clément VIII se laissa enfin fléchir. Les habiles négociations de d'Ossat et de Duperron, et les sages conseils du cardinal espagnol Toledo, l'emportèrent sur les intrigues de Philippe II. *Clément VII, par trop de vivacité, avait perdu l'Angleterre; Clément VIII, par trop de lenteur, ne voulut pas perdre la France;* et, le 16 septembre 1595, l'absolution du roi fut prononcée.

La plupart des provinces du royaume s'étaient soumises (1), mais le duc de Mayenne tenait encore la Bourgogne, son ancien gouvernement. Quatorze mille Espagnols viennent d'Italie à son secours. Henri s'avance à leur rencontre. Le 5 juin 1595, le maréchal de Biron, faisant une reconnaissance, est surpris près de *Fontaine-Française* par l'armée ennemie. Blessé à la tête, il se retirait avec sa troupe en désordre. Le roi, instruit de son danger, vole à son secours, suivi de trois cents cavaliers : *A moi, messieurs,* leur dit-il, *et faites comme vous m'allez voir faire.* En même temps il fond sur les Espagnols, qui, ébranlés par son choc impétueux, s'enfuient devant une poignée de braves. Henri IV disait depuis, en parlant de cette heureuse témérité, *crise de sa fortune,* selon l'expression de Tavannes, *qu'en d'autres occasions il avoit combattu*

---

(1) Il y avait toutefois encore dans les provinces méridionales des mouvemens insurrectionnels, mais auxquels la religion et la politique étaient étrangères. C'étaient des soulèvemens du peuple contre les nobles, symptôme qui s'est presque toujours manifesté dans nos guerres civiles. « Tandis « que beaucoup de seigneurs et grandes villes de France avoient leurs dé« putez à Paris en la cour du roy pour faire leur accord, il advint un grand « remuement vers le pays de Limosin, Périgord, Agénais, Quercy et pays « circonvoisins, par un soulèvement général qui s'y fit d'un grand nombre « de peuple, prenans pour prétexte qu'ils estoient trop chargez de tailles « et pillez par la noblesse, principalement de quelques gentilshommes du « party de l'union qui se retiroient en leurs chasteaux, faisans de grandes « pilleries sur le pauvre paysan. Du commencement on appella ce peuple « mutiné les *Tard-Avisez,* parce que l'on disoit qu'ils s'advisoient trop « tard de prendre les armes, veu que chacun n'aspiroit plus qu'à la paix; « et ce peuple appelloit la noblesse *Croquans,* disans qu'ils ne deman« doient qu'à croquer le peuple; mais la noblesse tourna ce sobriquet sur « ce peuple mutiné, à qui le nom de *Croquans* demeura. » (*Palma Cayet.*) Ces insurrections furent apaisées moitié par la force, moitié par des remises sur les tailles.

pour la victoire, mais que dans celle-ci il avoit combattu pour la vie. Après la retraite des Espagnols, il envahit la Franche-Comté, et y fit des progrès rapides; mais cette importante conquête était réservée au règne de son petit-fils et aux armes du grand Condé. De fâcheuses nouvelles vinrent diminuer la joie du combat de Fontaine-Française, et interrompre les triomphes du roi. Le maréchal d'Aumont, *son meilleur appui, son bras droit*, ce vaillant homme, *preux de l'ancienne roche et franc Gaulois*, qui avait servi sous six règnes avec un zèle égal, venait d'être tué en Touraine. Villars-Brancas, naguère un des plus redoutables adversaires de Henri IV, alors un de ses plus zélés serviteurs, avait été défait à *Dourlens* par les Espagnols, et assassiné de sang-froid après le combat qu'avait précédé la prise du Catelet, et que suivit celle de Cambrai. Ces événemens détournèrent Henri IV de la conquête de la Franche-Comté. Avant de songer à étendre ses états, il fallait achever de les pacifier. Le roi, s'étant rendu à Lyon, assura la tranquillité des provinces méridionales par les mesures qu'il prit avec Lesdiguières, et avec Henri de Montmorency, gouverneur du Languedoc, et élevé pour prix de ses services au rang de connétable. Mayenne, fatigué de la protection orgueilleuse de l'Espagne, s'était retiré à Châlons, la seule ville de Bourgogne qui lui obéissait encore. Il fit son accommodement avec le roi, au commencement de l'année 1596, à des conditions avantageuses. Il obtint plusieurs places de sûreté; mais sa meilleure garantie était la générosité du monarque. Leur première entrevue eut lieu au château de Monceaux, dans la Brie. Mayenne montra d'abord quelque embarras; mais Henri le reçut avec cette bonté libre et familière qu'on témoigne à un ancien serviteur. Qui ne sait par quelle innocente vengeance il annonça que tout était pardonné? Mayenne était d'un embonpoint extrême; Henri l'ayant lassé à plaisir dans une partie de promenade : *Mon cousin*, lui dit-il, *voilà le seul mal que je vous ferai de ma vie.*

Après la soumission de Mayenne, il ne restait plus à réduire que le duc de Mercœur, un des princes de la maison de Lorraine. Il voulait faire valoir les prétentions qu'il tenait de sa femme, Marie de Luxembourg, héritière de la maison de Penthièvre, et changer en une souveraineté indépendante son gouvernement de Bretagne. L'événement avait prouvé que le

zèle religieux des chefs de la ligue n'avait été qu'un voile pour leur ambition. Ils auraient volontiers déchiré la France, et, depuis que les victoires et l'abjuration du roi avaient sauvé la monarchie, tous avaient vendu chèrement leur retour à l'obéissance. Villars-Brancas (1) en Normandie, le marquis d'Elbœuf en Poitou (1594), le duc de Guise en Champagne, le duc de Lorraine dans son duché (1595), le duc de Joyeuse en Languedoc, Bois-Dauphin en Anjou (1596), etc., un grand nombre de gouverneurs et de seigneurs avaient encore terni par une lâche cupidité le mérite, déjà si faible, de leur soumission tardive. Ils avaient exigé des dignités et des richesses. Selon les Mémoires de Sully, ces transactions coûtèrent au roi trente-deux millions (2).

---

(1) Tandis que Sully négociait la capitulation de Villars-Brancas, le roi lui adressa la lettre suivante, où sont exposés les motifs qui lui faisaient préférer ces transactions particulières à un traité général avec un seul chef, et les avantages qu'il trouvait à acheter la soumission des rebelles, plutôt que de l'arracher de vive force.

Lettre du roi à M. de Rosny.

« Mon amy, vous estes une beste d'user de tant de remises et apporter « tant de difficultez et de mesnages en une affaire de laquelle la conclusion « m'est de si grande importance pour l'establissement de mon authorité et « le soulagement de mes peuples. Ne vous souvient-il plus des conseils que « vous m'avez tant donnez, m'alléguant pour exemple celuy d'un certain « duc de Milan au roy Louis XI, au temps de la guerre nommée du *bien* « *public*, qui estoit de séparer par intérêts particuliers tous ceux qu « estoient liguez contre luy, sous des prétextes généraux, qui est ce que je « veux essayer de faire maintenant, aymant beaucoup mieux qu'il m'en « couste deux fois autant, én traitant séparément avec chaque particulier, « que de parvenir à mesmes effects par le moyen d'un traité général fait « avec un seul chef (comme vous saviez bien des gens qui me vouloient « ainsy persuader) qui pust, par ce moyen, entretenir toujeurs un party « formé dans mon estat. Partant, ne vous amusez plus à faire... le bon « mesnager, ne vous arrestant à de l'argent ; car nous payerons tout des « mesmes choses que l'on nous livrera, lesquelles, s'il falloit prendre par « la force, nous cousteroient dix fois autant..... Lorsque je seray roy pai- « sible, nous userons des bons mesnages dont vous m'avez tant parlé, et « pouvez vous asseurer que je n'espargneray travail ny ne craindray péril « pour eslever ma gloire et mon estat en leur plus grande splendeur. « Adieu, mon amy.

« HENRY.

« De Senlis, ce huitième de mars 1594. »

(2) Henri IV employait aussi le ressort de l'argent pour maintenir les

Si le duc de Mercœur résistait encore, il comptait sans doute sur les Espagnols qui poursuivaient leurs succès en Picardie. Henri se trouva un moment dans une position difficile. La reine d'Angleterre, refroidie envers son ancien allié depuis son changement de religion, faisait marchander ses secours. Les chefs des calvinistes, mécontens de l'abjuration du roi, et surtout des grâces qu'il prodiguait aux catholiques, lui refusaient leurs services, tenaient des assemblées séditieuses, et se repaissaient de ces projets d'indépendance (1) que, dès l'origine, on avait reprochés à leur secte. Leur défection afflige le cœur de Henri IV, mais n'ébranle point sa constance. Il convoque à *Rouen* une assemblée des notables du royaume (1596) *pour aviser aux meilleurs et plus puissans moyens qu'il faudroit tenir pour mieux guerroyer et matter l'Espagnol;* il leur expose les besoins de la patrie, et son âme toute entière se montre dans ces nobles paroles (2) : « Si « je faisois gloire de passer pour un excellent orateur, j'au« rois apporté ici plus de belles paroles que de bonne vo« lonté; mais mon ambition tend à quelque chose de plus

---

protestans dans le devoir par l'influence des principaux d'entre eux. Mais il lui en coûtait moins que pour acheter les grands seigneurs de la ligue. « Le « roy Henry quatriesme, dit G. de Tavannes dans ses Mémoires, donnoit « pension aux maires des villes, et à ceux qui ont le plus de crédit, comme « aussi aux ministres; à quoy il dépendoit plus de cent mil escus annuelle« ment : et n'y avoit jusqu'au moindre surveillant, eschevin ou brouilleur, « qui n'eust sa pension. »

(1) Ces dispositions que plusieurs chefs protestans osaient manifester, même avant la conversion de Henri IV, lui causaient une vive douleur. « Je « sçay de certain, disait-il à Sully (1593), que MM. de Thurenne et de la « Trimouille et leur sequelle, sollicitent journellement de toutes parts, afin « que, si je me fais catholique, il soit demandé une assemblée pour ceux de « la religion pour faire résoudre un protecteur et un establissement de con« seils subsistans par les provinces, toutes lesquelles choses je ne sçaurois « supporter; et s'il me falloit leur déclarer la guerre pour l'empescher, ce « me seroit le plus grand ennuy et desplaisir que je sçaurois jamais rece« voir, mon cœur ne pouvant souffrir de faire mal à ceux qui ont si long« temps couru ma fortune. » (*Mémoires de Sully.*)

(2) « Il fit à l'ouverture d'icelle assemblée une harangue digne de luy et « selon son humeur ordinaire, qui estoit de dire et comprendre beaucoup « de choses en peu de paroles non recherchées, mais pleines d'énergie. » (*Mémoires de Cheverny.*)

« haut que de bien parler; j'aspire au titre glorieux de libéra-
« teur et de restaurateur de la France. Déjà, par la faveur
« du ciel, par les conseils de mes fidèles serviteurs, et par
« l'épée de ma brave et généreuse noblesse (de laquelle je
« ne distingue point mes princes, la qualité de gentilhomme
« étant le plus beau titre que nous possédions), je l'ai tirée
« de la servitude et de la ruine. Je désire maintenant la re-
« mettre en sa première force et en son ancienne splendeur.
« Participez, mes sujets, à cette seconde gloire, comme vous
« avez participé à la première. Je ne vous ai point ici ap-
« pelés, comme faisoient mes prédécesseurs, pour vous obli-
« ger d'approuver aveuglément mes volontés; je vous ai fait
« assembler pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour
« les suivre; en un mot, pour me mettre en tutelle entre vos
« mains. C'est une envie qui ne prend guère aux rois, aux
« barbes grises, et aux victorieux comme moi; mais l'amour
« que je porte à mes sujets, et l'extrême désir que j'ai de con-
« server mon état, me font trouver tout facile et tout hono-
« rable. »

L'assemblée, vivement émue, témoigna beaucoup de zèle, « et proposa plusieurs bons advis, d'aucuns desquels S. M. « se servit à propos, et le surplus est demeuré sans effet dans « la confusion accoustumée des principales affaires de France « (*Cheverny*), et ne servit qu'à grossir les tomes des or- « donnances. » (*Œconomies royales.*) Le roi trouva des ressources plus abondantes dans le génie de Sully, qui fut alors chargé de l'administration des finances. Elles lui étaient d'autant plus nécessaires, que la capitale de la Picardie tomba vers ce temps au pouvoir des Espagnols. A cette nouvelle, la terreur se répand de toutes parts; déjà Paris se croit menacé d'un siége. Dans cette crise, Henri se voit avec douleur abandonné de ses anciens amis. Les chefs des protestans, infidèles à leur renommée, ainsi qu'à leur devoir, spéculent sur les périls du roi, se tiennent à l'écart, et veulent faire acheter, par des services tardifs, d'importantes concessions. D'un autre côté, la ligue paraît vouloir relever la tête; mais tous les principaux ligueurs s'étant sincèrement réconciliés au roi, la conspiration, renfermée entre des gens de la dernière classe, est promptement réprimée par le supplice de quelques séditieux obscurs. Mayenne et tous ceux qui, comme lui, ont

éprouvé la clémence de Henri IV, rivalisent de zèle en cette occasion. Ils s'imposent avec une généreuse prodigalité des sacrifices volontaires, et leur exemple entraîne les provinces. Le parlement de Paris seconde vivement l'impulsion du patriotisme ; il rend un arrêt, par lequel il note d'infamie quiconque refusera ses services au roi. Henri déploie la plus grande activité, et en peu de temps il a rassemblé vingt-cinq mille hommes. *Allons*, dit-il, *c'est assez faire le roi de France, il est temps de faire le roi de Navarre*, et il court assiéger *Amiens*. Cette place, après une défense opiniâtre, est reprise sur les Espagnols (1). Des deux côtés on désirait la paix. Des négociations avaient été entamées pendant le siége d'Amiens. Le roi, pour en hâter la conclusion, va chercher la révolte dans son dernier asile. Il passe en Bretagne, où le duc de Mercœur s'humilie et obtient sa grâce en donnant sa fille, héritière de tous ses biens, au jeune duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées.

Bientôt après, le traité de *Vervins*, ménagé par la médiation du pape Clément VIII, et signé le 2 mai 1598, acheva de rétablir la tranquillité du royaume. Il fit plus ; il lui rendit l'honneur ; il effaça la honte d'un siècle de revers. Les Espagnols rendirent toutes les places qu'ils avaient prises en Picardie, et Blavet qu'ils tenaient encore en Bretagne. Le roi, pour prix de ces restitutions, consentit à leur laisser la possession de Cambrai. Le duc de Savoie fut compris dans le traité. Mais la clause qui le concernait renfermait la semence d'une guerre nouvelle : l'affaire du marquisat de Saluces, qu'il avait envahi sous le règne de Henri III, fut renvoyée à l'arbitrage du pape, qui devait décider dans un an. Philippe II survécut peu à la conclusion de la paix : il mourut le 13 septembre suivant. Trois grands projets ont tourmenté sa vie : réduire les rebelles de Hollande ; reprendre ou inquiéter l'Angleterre, sur laquelle il avait régné ; troubler la France pour la conquérir. Tandis qu'il poursuit l'accomplis-

---

(1) « Au siége d'Amiens se manioit le destin de la France ; et comme en « la reprise de ceste ville les Fleurs de Lys triomphèrent de la Croix-Rouge, « ceste signalée victoire fit aussi estouffer beaucoup des desseins de ceux « qui avoient envie de remuer encore en divers endroits de la France sous « divers prétextes nouveaux. » (*Palma Cayet.*)

sement de ces desseins, le maître du Mexique consume ses trésors; le souverain de l'Espagne et du Portugal, de la Sicile et de l'Italie, épuise de sang ses états; puis il meurt, laissant l'Espagne faible sous Philippe III, la Hollande libre sous Maurice, l'Angleterre florissante sous Elisabeth, la France heureuse et puissante sous Henri IV. Et que lui reste-t-il après tant de projets confondus? Le surnom de *Démon du Midi.*

Avant que la paix de Vervins eût rendu à la France sa considération extérieure, le roi, étant encore en Bretagne, avait fermé, par une ordonnance mémorable, le champ des querelles religieuses ouvert depuis trente-six ans. Ayant repris Amiens sans le secours des calvinistes, Henri victorieux pouvait punir d'anciens serviteurs qui avaient mal soutenu leur réputation de fidélité. Mais, après avoir pardonné à un si grand nombre d'ennemis furieux, il ne put se résoudre à faire tomber sa vengeance sur des amis égarés; il aima mieux les ramener par la douceur et par des concessions, dont les unes étaient sages et les autres exagérées. L'édit de *Nantes* (avril 1598) accorda aux réformés l'exercice public de leur culte dans toutes les villes désignées par l'édit de Poitiers; la jouissance de tous les droits de citoyen; l'admission à tous les emplois, et même aux charges de judicature; une chambre dans chaque parlement, composée en nombre égal de juges catholiques et de juges protestans, pour prononcer sur les réclamations des uns contre les autres; la permission de tenir des assemblées générales par députés; des appointemens pour leurs ministres; la faculté de lever des taxes sur eux-mêmes pour les besoins de leur église; enfin, plusieurs places de sûreté, entre autres La Rochelle et Montauban, pour huit années. Le Clergé, la Sorbonne, l'Université, le Parlement s'élevèrent de concert contre cet édit, qui attribuait en effet aux protestans quelques priviléges dont ils pouvaient abuser (1); mais le roi, dont la paix générale avait consolidé

(1) Précédemment (en 1594) les calvinistes, outre ces priviléges, avaient demandé au roy un *protecteur :* « de quoy il les avoit rabroués fort rude« ment, voulant bien qu'ils entendissent qu'il n'y avoit autre protecteur en « France que lui des uns et des autres; et que le premier qui seroit assez osé « d'en prendre le tiltre, qu'il lui feroit courir fortune de sa vie, et qu'il s'en « assurast. » [*Mém. de P. de L'Estoile.*]

l'autorité, résista à toutes les remontrances, et l'édit fut enregistré en 1599 (1).

En même temps que Henri IV se réconciliait les calvinistes, il montrait son attachement à la religion catholique par sa déférence pour le souverain pontife. Alphonse II, duc de Ferrare, étant mort sans enfans en 1597, César d'Est, son parent, bâtard d'Alphonse Ier, se mit en possession du duché vacant. Le pape Clément VIII le réclama comme un fief masculin du Saint-Siége, et fit la guerre à l'usurpateur. Henri IV offrit son secours au pape. César d'Est intimidé rendit le duché de Ferrare, et ne conserva que celui de Modène et Reggio, dont l'empereur lui donna l'investiture.

Les plus grands cœurs renferment quelques faiblesses. Henri IV, au comble de la gloire, était dominé par cette passion qui a subjugué tant de fiers courages. Son cœur, trop souvent ouvert à des tendresses passagères, semblait alors fixé par Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort. Captivé par cette femme célèbre, Henri pensa, dit-on, à la faire reine. Son mariage avec Marguerite de Valois était pour les deux époux une chaîne odieuse. Une antipathie naturelle et des torts réciproques leur faisaient souhaiter le divorce. Tandis qu'ils le sollicitaient à Rome, une mort soudaine enleva Gabrielle (10 avril 1599). Henriette d'Entragues la remplaça dans le cœur du roi. Ses scrupules artificieux irritant la passion du faible prince, elle en obtint une promesse de mariage. Mais Sully veillait à la gloire de son maître. Ce fidèle et courageux serviteur osa déchirer cette promesse déjà signée. Ni un ministre vulgaire n'eût montré cette généreuse audace, ni un roi vulgaire ne l'eût pardonnée. Henri IV la récompensa : quelques jours après, Sully fut nommé grand-maître de l'artillerie. L'ambitieuse d'Entragues renonça, en frémissant, à l'espoir d'une couronne, et sa douleur s'accrut encore par la résolution que prit le roi de conclure un autre mariage. Les commissaires du pape ayant prononcé la sentence de divorce,

---

(1) Les protestans avaient alors en France environ huit cents temples. Ils avaient aussi quatre universités; à Montpellier, à Montauban, à Sedan et à Saumur. Cette dernière était surtout célèbre. Mais ils manquaient d'écoles élémentaires et préparatoires, ce qui les obligeait souvent d'envoyer leurs enfans à celles des catholiques.

Henri IV épousa en 1600 *Marie de Médicis*, qui lui donna Louis XIII l'année suivante.

D'après le traité de Vervins, Clément VIII devait prononcer, au sujet du *marquisat de Saluces*, entre le duc de Savoie et le roi de France. Le pontife s'étant démis de cet arbitrage, le duc entama des négociations pour terminer le différend. Il vint lui-même en France, se flattant de traiter en personne avec plus d'avantage. Le roi, en garde contre ses demandes captieuses, lui proposa l'échange du pays de Saluces contre la Bresse, et s'en tint à cette proposition. Le duc demanda trois mois pour prendre un parti, ne pouvant se déterminer à la cession proposée, *et disant maintes fois que luy et ledit marquisat estoient choses inséparables*. Le délai expiré, Henri ayant envoyé des troupes prendre possession de Saluces, Emmanuel refuse de s'en dessaisir. Le roi lui déclare la guerre le 11 août 1600, mais seulement pour le pays litigieux, et sans préjudice du traité de Vervins. Les maréchaux de Biron et de Créqui commencent la conquête de la Bresse et de la Savoie. Henri l'achève bientôt après par la prise de Chambéry. Au mois de janvier 1601, la paix est signée à *Lyon*, et le duc cède la *Bresse*, le *Bugey*, le *Valromey* et la baronnie de *Gex* pour le marquisat de Saluces.

Emmanuel espérait reprendre, par ses intrigues, plus que les armes ne lui avaient enlevé. Pendant son voyage en France (1), il avait remarqué dans plusieurs seigneurs, et surtout dans le maréchal de Biron, ce mécontentement des ambitieux, qui reçoivent toujours moins de grâces qu'ils n'en désirent et qu'ils ne croient en mériter. Ces vastes prétentions conduisent aisément à l'ingratitude, et l'ingratitude à la révolte. Le duc de Savoie entreprit d'y pousser le malheureux *Biron*. Séduit par l'astucieux Emmanuel, ce seigneur brave et magnifique, mais altier et présomptueux, et d'ailleurs sans aucun principe de morale, ayant, dès l'âge de seize ans, changé deux fois de religion (2), homme enfin de peu de

(1) « Ledit duc fit aux estrennes tant de présens à tous ceux qui le vou-« lurent visiter, soit grands, soit petits, chascun à proportion, que l'on « jugea dès lors qu'il avoit quelques mauvais desseings, et qu'il avoit envye « de s'acquérir des amys et des créatures partout, mesme dans le cabinet, « pour sçavoir des nouvelles. » [*Mém. de Philippe Hurault.*]

(2) « Quant à la religion, il estoit catholique à dessein, et si peu chrétien,

scrupules, était déjà rebelle dans le cœur dès le temps de la guerre de Savoie; mais, à la tête d'une armée fidèle, il avait été forcé de vaincre son complice, dans la crainte de trahir ses desseins.

Cependant le secret de ses intelligences avec les ennemis de l'état ne pouvait rester long-temps caché : le roi en eut connaissance, et son premier mouvement fut de pardonner. Après la paix de Lyon, il prit Biron en particulier, lui parla le langage de l'amitié, de la clémence, tira de lui l'aveu et lui promit l'oubli de sa faute; mais il l'avertit qu'une rechute serait mortelle. Biron ne fut ni touché ni effrayé : il persévéra dans ses manœuvres, et courut à sa perte. Un gentilhomme nommé Laffin, le principal agent de ses intrigues coupables, les découvrit en 1602 pour obtenir sa grâce : il parvint à dérober des mémoires écrits de la main de Biron, qui contenaient la preuve de son crime. Dans sa correspondance avec le duc de Savoie et le comte de Fuentes, gouverneur du Milanez pour Philippe III, il s'agissait du démembrement du royaume. Emmanuel devait avoir la Provence et le Dauphiné; Biron, la Bresse et la Bourgogne; divers seigneurs, d'autres provinces avec la qualité de pairs, et tous auraient relevé du roi d'Espagne. Biron fut mandé à la cour. Le roi le conjura de lui dire la vérité. Il ne pouvait se résoudre à perdre un homme dont le père était mort à son service, et qui l'avait long-temps servi lui-même avec zèle et dévouement; un homme qu'il regardait comme son frère d'armes, à qui il avait sauvé trois fois la vie dans les combats; un homme d'ailleurs précieux par ses talens, *nul n'ayant l'œil plus clair à reconnoître l'ennemi, la main plus prompte à disposer une armée*. Si le maréchal eût fait un aveu sincère, et donné quelque signe de repentir, sa grâce était de nouveau prononcée; mais les pressantes instances de Henri, ses demi-mots, qui annonçaient une parfaite connaissance du complot, qui montraient à Biron tout son danger, et qui auraient dû lui ouvrir les yeux, ne lui arrachèrent que des imprécations contre ceux qu'il ap-

« qu'il se fioit plus au diable qu'à Dieu, l'invoquant et communiquant avec « ce mauvais esprit par le moyen des sorciers et des négromanciens, qui « enfin le trompèrent et réduisirent au pauvre estat où chacun l'a vu mou- « rir. » [*Mém. de P. de L'Estoile.*]

pelait ses calomniateurs, et qu'il voulait, disait-il, *voir l'épée à la main*. Le roi ne se rebuta point; et, *par une débonnaireté sans pareille*, *continuant à s'obstiner à le vouloir sauver* (1), il renouvela ses avertissemens et ses prières jusqu'à quatre fois, et enfin, à la quatrième, Biron s'étant écrié du ton d'un homme qui se trouve insulté : *C'est trop presser un homme de bien*, Henri, terminant l'entretien, lui dit d'un air ferme et triste : *Puisque vous ne voulez rien dire, adieu, baron de Biron*. Ce mot fut son arrêt. On se saisit de sa personne pour le conduire à la Bastille. Dans ce moment il se rendit encore coupable, en voulant faire de sa cause une affaire de parti, et soulever les catholiques, dont il avait toujours paru être le chef : *Messieurs*, s'écria-t-il, en s'adressant aux courtisans témoins de cette scène, *vous voyez comme on traite ici les bons catholiques*. Le parlement, chargé d'instruire son procès, le condamna à avoir la tête tranchée *en place de Grève*, comme convaincu du crime de lèse-majesté. L'exécution eut lieu à la Bastille, par égard pour la maison de Biron (31 juillet 1602).

En 1605, un nouveau complot mit en danger les jours de Henri IV. Henriette d'Entragues, qu'il avait faite marquise de Verneuil, ne pouvait lui pardonner d'avoir frustré ses ambitieuses espérances. Avec le comte d'Entragues son père, et le comte d'Auvergne son frère maternel, qui n'était pas étranger au complot de Biron, elle conspira contre le roi. La conjuration, que l'Espagne encourageait, fut découverte. D'Entragues et son beau-fils furent condamnés à avoir la tête tranchée, et la marquise à garder une prison perpétuelle. Henri IV fit grâce aux coupables : la marquise resta libre; d'Entragues fut seulement exilé à Malesherbes; le comte d'Au-

(1) L'opiniâtreté de Biron affligeait vivement Henri IV. « Mon amy, di-« sait-il à Sully, voilà un malheureux homme que le mareschal; c'est « grand cas; j'ay envie de lui pardonner, d'oublier tout ce qui s'est passé, « et luy faire autant de bien que jamais; il me fait pitié, et mon cœur ne « se peut porter à faire du mal à un homme qui a du courage, duquel je « me suis si long-temps servy, et qui m'a esté si familier. Mais toute mon « appréhension est que, quand je luy auray pardonné, il ne me pardonne « ny à moy, ny à mes enfans, ny à mon estat; car il ne m'a jamais rien « voulu confesser, et vit avec moy comme un homme qui a quelque chose « de malin dans le cœur, etc. » [*Mém. de Sully*.]

vergne, d'un caractère remuant et dangereux, fut mis à la Bastille, d'où le tira depuis la reine Marie de Médicis.

Henri de La Tour, vicomte de Turenne, était redevable au roi de son mariage avec Charlotte de La Marck, dame de Bouillon et de Sedan : il avait pris le nom de duc de Bouillon, et l'avait depuis conservé, ainsi que le duché d'où il le prenait, après la mort de son épouse, arrivée en 1594. Peu touché des bienfaits du roi, il s'était mêlé à toutes les cabales; il avait été l'un des séducteurs et des complices du malheureux Biron; il avait alors évité par la fuite le châtiment de ses perfides menées, et s'était retiré en Allemagne, d'où enfin il était rentré dans sa principauté de Sedan. Au lieu de s'y faire oublier, il se jeta dans de nouvelles intrigues, et fomenta les dispositions séditieuses et les projets républicains des huguenots. Henri IV l'assiégea dans Sedan, qu'il le força de lui livrer, et qu'il lui rendit presque aussitôt, après y avoir mis garnison (1606).

Le roi passa les trois années suivantes dans un glorieux repos. En 1595, les heureuses négociations de Duperron l'avaient réconcilié avec la cour de Rome. Le 25 juin 1603, Sully avait signé avec le roi Jacques I[er] une alliance offensive et défensive entre ce prince et Henri IV contre l'Espagne. En 1604, Savary de Brèves avait ménagé un traité de commerce entre la France et la Porte. La France, tranquille et florissante au dedans, se voyait respectée au dehors, et son heureuse médiation était recherchée des nations étrangères. « Le « roy prenoit un soin merveilleux à entretenir tous ses amis « et alliés en bonne union les uns avec les autres, et à com- « poser les différends qui survenoient entre eux, non-seule- « ment comme un amiable compositeur, mais comme s'il eust « été le vray arbitre des chrestiens (1). » (*Mém. de Sully.*) Le sénat de Venise avait fait emprisonner deux ecclésiastiques accusés de crimes capitaux (1607). Le pape Paul V, ayant vainement réclamé contre un acte qu'il regardait comme attentatoire aux droits de l'Eglise, lança une excommunication sur le

(1) Cette espèce de haut arbitrage était tellement le caractère de la politique de Henri IV que, dans le protocole du traité de 1604, le sultan Achmet lui donne, entre autres titres, celui de *médiateur des différends qui surviennent entre les princes chrétiens.*

doge et sur le sénat, et un interdit général sur la république. Une guerre paraissait imminente : Henri IV la prévint par son intervention, et réconcilia les deux partis.

Henri, vers le même temps, renouvela les vieilles alliances avec les Grisons et les Suisses. Leurs députés furent royalement accueillis au Louvre; on jura de part et d'autre des capitulations militaires, une assistance mutuelle en cas d'attaque, et le roi déclara qu'il se ferait découronner roi de France plutôt que de souffrir que ses bons compères les Suisses pussent voir leur indépendance menacée.

L'affermissement de la république naissante des Hollandais fut en grande partie l'ouvrage de Henri IV; après avoir appuyé les insurgés de plusieurs secours d'hommes et d'argent, il ménagea finalement entre eux et l'Espagne une trève de douze ans (avril 1609), négociée par l'illustre président Jeannin, et par laquelle les Provinces-Unies furent reconnues implicitement pour provinces libres et indépendantes.

Rien ne manquait au bonheur du roi, que de savoir surmonter les faiblesses de son cœur. Le jeune Henri II, prince de Condé, venait d'épouser la fille du connétable de Montmorency. Henri IV, vivement frappé de la beauté de cette princesse, laissa éclater son penchant, et s'attira de nouveaux chagrins. Condé s'enfuit avec son épouse, et courut à Bruxelles se jeter entre les bras des Espagnols. Le roi méditait alors une guerre importante. Ceux qui ont écrit qu'il allait prendre les armes pour reconquérir la fille de Montmorency, qu'un prince si avare du sang et de l'argent de ses sujets allait prodiguer l'un et l'autre pour enlever une femme à son époux, ont avancé une absurde calomnie; de plus nobles motifs animaient Henri IV.

Depuis long-temps il s'occupait avec Sully des moyens d'assurer la tranquillité et l'indépendance générale des états de la chrétienté. Son but était d'attaquer la maison d'Autriche en Allemagne et en Espagne (1), de lui enlever une grande

---

(1) Il avait toujours nourri ce projet, comme un juste retour de tout le mal que les Espagnols avaient fait à la France, et qu'ils s'efforçaient encore de lui faire. « Je vois bien, disait-il à Sully en 1601, que ces gens icy ne « me laisseront jamais en repos, tant qu'ils auront moyen de me troubler.

partie de ses provinces, de faire un nouveau partage de l'Europe, et d'établir sur cette base une paix universelle et durable, garantie par la fédération de tous les états européens. La première partie de ce vaste projet reposait sur des fondemens solides, et était conforme aux maximes d'une saine politique. Les deux branches de la maison d'Autriche s'étaient rapprochées, et formaient des projets dangereux à la liberté politique ou religieuse des autres états. Leurs forces réunies étaient redoutables. Henri se proposait de combattre et d'humilier cette maison orgueilleuse, de venger les anciennes injures de la France, de prévenir de nouvelles attaques, et de fixer l'équilibre de l'Europe. L'Angleterre, la Hollande, la république de Venise, les princes protestans d'Allemagne lui avaient promis de concourir à l'accomplissement de ses grands desseins. Vainqueur de l'Espagne et de l'Autriche, il prétendait, de concert avec ses alliés, établir une sorte de *constitution européenne* propre à faire régner une *paix perpétuelle*.

« Les Turcs devaient être relégués en Asie; le czar de Russie devait avoir le même sort, s'il refusait d'entrer dans l'association.

« Le nombre des puissances devait être réduit à *quinze*, savoir : *six monarchies héréditaires*, *cinq monarchies électives*, *et quatre républiques souveraines*.

« Les six monarchies héréditaires étaient la France, qui ne prenait pour elle-même que le duché de Limbourg, le Brabant, la juridiction de Malines, à charge d'en former huit pairies; l'Angleterre, qui ne devait rien acquérir sur le continent; la Suède et le Danemarck; l'Espagne, qu'on voulait resserrer dans ses limites naturelles en Europe, en lui laissant ce qu'elle avait découvert et conquis dans les autres parties du monde. La maison d'Autriche devait perdre tout ce qui lui avait appartenu en Allemagne, dans les Pays-Bas et en Italie; enfin, on créait une nouvelle monarchie héréditaire dans le nord de l'Italie, en faveur du duc de Savoie, sous le nom de royaume de Lombardie; et, pour lui former une masse

---

« Mais, pardieu, j'en jure, si je puis avoir une fois mis mes affaires en bon « ordre, assemblé de l'argent et le surplus de ce qui est nécessaire, je leur « ferai une si furieuse guerre, qu'ils se repentiront de m'avoir mis les armes « à la main. » [*Œconomies royales.*]

d'états qui méritât de porter ce nom, on ajoutait à ses anciennes provinces le Milanez et le Montferrat.

« Les monarchies électives devaient être la Bohême (en y joignant la Moravie, la Silésie et la Lusace), la Hongrie, la Pologne, l'empire d'Allemagne, et l'état ecclésiastique, qu'on voulait décorer du titre de monarchie, et agrandir, en y incorporant Naples, la Pouille et la Calabre; on conservait la république de Venise, en lui accordant la Sicile; la république helvétique, en la déclarant souveraine; on associait les Pays-Bas catholiques à la république des sept Provinces-Unies, et on lui donnait le nom de république belgique; enfin, on appelait république italique la réunion de tous les petits états d'Italie, de Gênes, de Florence, de Mantoue, de Modène, de Parme et de Lucques, qui devaient garder leur forme de gouvernement, de Bologne et de Ferrare qui devaient être érigées en villes libres, et tous les vingt ans rendre hommage au pape.

« L'Europe ainsi partagée, toutes les puissances devaient accorder une liberté et une protection entières aux trois religions principales : la catholique, la luthérienne et la réformée; mais en même temps, bien loin de favoriser la licence des esprits, elles devaient s'opposer à la naissance de sectes nouvelles.

« La guerre, nécessaire pour amener ce bouleversement général, devait être la dernière de toutes. Ce nouvel ordre de choses une fois établi, pour le rendre permanent et invariable, on voulait substituer dans la grande association des états de l'Europe le droit à la force, et organiser un tribunal suprême, qui décidât en dernier ressort de toutes les collisions d'intérêts, et dont toutes les puissances s'engageraient à faire exécuter les arrêts.

« Cette espèce de conseil général de l'Europe devait être composé de députés de tous les états. Les ministres, au nombre de soixante-dix, conserveraient leurs places pendant trois ans; les formes et la manière de procéder de ce sénat seraient déterminées par des lois organiques qui seraient son propre ouvrage. Il devait prononcer lui-même dans toutes les affaires d'une importance majeure, et celles d'une moindre importance devaient être soumises à la décision de six corps subalternes qui seraient placés sur différens points de la surface de l'Europe.

« Tels étaient les principaux traits du vaste plan de Henri IV. Quelque extraordinaire qu'il nous paraisse, ce qu'il a de singulier ne nous donne pas le droit de révoquer en doute son authenticité. Sully, l'ami et le confident de son maître, qui avait médité ce projet avec lui, et qui s'était chargé de le faire adopter par les puissances amies de la France, entre sur cet objet dans des détails qui ne permettent pas d'en nier la réalité. » (Ancillon, *Tableau des révolutions de l'Europe.*)

« Je ne doute pas, dit M. Lacretelle, qu'un plan de cette « nature n'ait été présenté en effet à Henri IV, et n'ait excité « fortement son attention; mais ce qu'il me paraît impossible « d'admettre, c'est qu'un monarque avancé en âge, éprouvé « par la fortune, et toujours porté, par son amour pour « ses sujets, à composer avec les hommes et avec les événe- « mens, ait entrepris une guerre dans l'espoir de réaliser « tant d'hypothèses difficiles; qu'il ait compté sur la fidélité « immuable et sur les secours effectifs de tant de souverains « catholiques et protestans; qu'il ait assigné un terme de trois « années pour la consommation d'un projet si étendu, et qu'il « ait jugé une longue série de conquêtes et de révolutions né- « cessaire à l'établissement d'une paix solide. » Quoi qu'il en soit, tout était disposé pour une grande entreprise. Henri IV allait prendre les armes, sinon pour établir cette *république chrétienne,* dont l'impraticable théorie est encore un rêve glorieux, du moins pour changer le système de l'Europe en abaissant la maison d'Autriche. Par le ministère de Bongars, un de ces habiles négociateurs qui secondèrent si heureusement la politique de Henri IV, il avait conclu en Allemagne des alliances étroites avec les ennemis naturels de cette maison. Les magasins étaient remplis de munitions de toute espèce; cent mille hommes étaient prêts à combattre. Le roi lui-même voulait commander l'armée destinée à attaquer les Pays-Bas; celle qui était dirigée contre l'Italie devait marcher sous les ordres de Lesdiguières. Quarante millions amassés par Sully assuraient la solde des troupes jusqu'au moment où les Français victorieux pourraient tirer leurs ressources de leurs conquêtes, et vivre aux dépens des vaincus.

La succession litigieuse des états de *Clèves* et de *Juliers* devait servir de prétexte aux mouvemens de l'armée fran-

çaise. Jean-Guillaume, dernier duc de Clèves et de Juliers, étant mort sans héritiers mâles (1609), sa succession fut disputée par les maisons d'Autriche, de Brandebourg et de Neubourg. Henri IV favorisait ces deux dernières. Son entrée dans les états de Clèves eût été le signal de la guerre. Selon toutes les apparences, il aurait facilement triomphé de l'Autriche, et il aurait profité de sa victoire pour déterminer d'une manière équitable les rapports des différentes puissances de l'Allemagne : la guerre de trente ans n'eût probablement pas eu lieu. Les causes qui la firent naître, et qui l'alimentèrent, eussent été étouffées dans leur principe. Un détestable parricide changea tout à coup les destinées de la France et de l'Europe.

Henri IV, étant sur le point d'aller se mettre à la tête de ses troupes, et devant laisser la régence à la reine, résolut de faire couronner solennellement cette princesse, pour lui donner plus d'autorité. Pendant les préparatifs de la cérémonie, il fut agité de pressentimens intérieurs, et saisi d'une tristesse involontaire qui semblait lui annoncer un coup fatal. Le jour de la solennité, qui eut lieu le 13 mai 1610 à Saint-Denis, il parut reprendre sa gaîté naturelle; mais en rentrant dans Paris, ses idées importunes vinrent l'assiéger de nouveau. Le lendemain, après dîner, il monta en carrosse avec le duc d'Epernon et quelques autres seigneurs de la cour, et commanda qu'on le menât à l'arsenal, où il voulait converser avec le duc de Sully, alors malade. Au coin de la rue de la Ferronnerie, un embarras de voitures l'obligea de s'arrêter. *Ravaillac*, qui le suivait depuis le Louvre, saisit ce moment, et lui porta deux coups de couteau dans la poitrine. Ce scélérat était parti d'Angoulême, sa patrie, six mois avant son crime, dans l'intention de parler au roi qu'il regardait comme huguenot, et de le tuer, s'il ne pouvait le convertir. Du reste, dans ses interrogatoires, à la torture et sur l'échafaud, il soutint toujours qu'il n'avait point de complice. C'était la dix-neuvième conspiration contre Henri IV : car il est trop vrai que ce bon prince ne fut point assez apprécié de son vivant. Il le savait, et, au milieu des tristes pensées que l'injustice des contemporains lui inspirait : « *Mes amis*, disait-il à ses courtisans qui s'efforçaient de l'en distraire, *je mourrai l'un de ces jours, et quand vous ne m'aurez plus*,

vous connoitrez ce que je valois, et la différence qu'il y a de moi à un autre homme. » Il parlait comme la postérité.

« C'est ainsi qu'une parricide main ôta la vie à ce grand « roi, sous les lois duquel toute la France étoit heureuse.... « Ce grand prince, qui *étoit digne de vivre autant que sa « gloire*, est mis par terre comme à la veille du jour qui lui « préparoit des triomphes.... Il meurt, et le cours de ses « desseins et celui de sa vie sont retranchés d'un même « coup, qui, le mettant au tombeau, semble en tirer ses « ennemis, qui se tenoient déjà vaincus. » (*Mémoires du cardinal de Richelieu.*)

A force de courage et de constance (1), Henri IV avait recouvré son royaume, mais pauvre, déchiré, et dans la même subversion où il avait été du temps de Philippe de Valois, du roi Jean et de Charles VI (2). Les finances surtout étaient dans

(1) « Henri IV, dit P. de L'Estoile dans ses Mémoires, eut besoin d'un « grand courage et d'une vertu extraordinaire pour dissiper les factions qui « s'opposèrent à luy. Outre sa religion, qui fut le plus grand obstacle à « ses desseins, il avoit contre luy la plus grande partie de ses sujets, les « princes de sa propre maison, des puissances étrangères très-formidables. « Il estoit sans argent, presque sans troupes, souvent dénué de tout se- « cours. Cependant il conquit presque tout son royaume pied à pied, et « fut partout victorieux. »

Il se consolida sur le trône par le même moyen qu'il y était monté, par une conduite franche et généreuse, mais en même temps ferme et énergique. « Henri IV, dit l'Anglais Burke, était un prince ferme, actif et po- « litique : il avait certainement beaucoup d'humanité et de douceur, mais « une humanité et une douceur qui ne se présentaient jamais sur la route « de ses intérêts. S'agissait-il de son autorité? il la maintenait et il l'éta- « blissait dans toute sa plénitude : ce n'était que dans le détail qu'il en re- « lâchait quelque chose. Avant de songer à se faire aimer, il savait se « mettre en position d'être craint. Il avait un doux langage, mais il se « conduisait en déterminé. » [*Réflexions sur la révolution de France.*]

(2) Villeroy, dans une harangue *faicte pour estre prononcée en l'assemblée des prétendus estats de Paris*, 1593, dépeint cette désolation; la moitié des paroisses privées de pasteurs, une foule d'églises saccagées ou abattues, la justice méprisée, les villes sans commerce, la dévastation dans les campagnes. « Si nos villes sont désolées, que dirons-nous du plat « pays, en tout et partout en proye à l'abandon? Il semble que de part et « d'autre nous en ayons entrepris et conjuré l'entière ruine et destruction. « Ce pauvre peuple paye double et triple taille partout, sans compter les « autres subsides, contributions et corvées que l'on exige de luy à discré-

l'état le plus déplorable. François d'O les avait administrées, en qualité de surintendant, sous Henri III, et au commencement du règne de Henri IV. Il était mort en 1594, laissant l'état endetté de trois cent trente millions, qui faisaient près de neuf cents millions de notre monnaie actuelle : somme effrayante, puisque le revenu annuel de l'état s'élevait à peine à vingt-cinq millions. Cependant les peuples en payaient annuellement cent cinquante, mais il n'entrait guère que le sixième de cette somme dans le trésor royal. Cet ordre de choses tenait au mode de perception, à l'avidité des employés des finances, et à la méthode qu'on suivait pour satisfaire les créanciers du fisc. Les diverses branches du revenu public étaient louées à un prix modique à des fermiers-généraux,

---

« tion, outre infinies autres sortes d'outrages, excez et violences, dont « rien ne le peut garantir que la seule mort : car toute espèce de refuge, « ayde, consolation et justice luy est destinée; c'est quasi honte que d'en « avoir compassion. Nos villages en sont déserts, et la face de la terre hi- « deuse et en friche en plusieurs endroits. Et toutesfois c'estoient les vrais « trésors de la France, nos minières et nos Indes, que ces bonnes gens, « lorsqu'ils cultivoient nos terres en toute liberté et seureté, etc. »

Sully, dans une lettre datée de la même année, trace à Henri IV le plan de conduite qu'il doit suivre pour relever la France de cette ruine. Il lui faut 1° se rendre le maître et réduire tous les rebelles à l'obéissance; 2° travailler ensuite à éteindre toutes les haines et animosités des factions et religions diverses; 3° faire une enquête exacte sur tous les revenus du royaume, sur leur origine, leur perception et les améliorations qu'ils sont susceptibles de recevoir; 4° dresser un état de toutes les dettes de la France, et aviser aux moyens de les acquitter peu à peu; 5° faire un registre de tous les officiers royaux tant civils que militaires, et diminuer, autant que l'état des affaires pourra le permettre, leur nombre et leurs gages; 6° avoir une liste de toutes les villes et forteresses royales et seigneuriales, avec spécification de celles qui sont absolument nécessaires pour la défense du royaume, et de celles qu'il faudra essayer de démolir peu à peu, lorsque les gouvernemens vaqueront, ou qu'on le pourra sans offenser des personnes qu'il est à propos de ménager; 7° faire une visite générale de toutes les frontières du royaume, principalement des côtes maritimes, afin d'en dresser des cartes exactes, où soient remarqués, entre autres choses, les lieux où se pourraient établir de bons ports et hâvres, pour essayer de rendre la France aussi puissante et forte sur mer qu'elle l'est sur terre; 8° reconnaître toutes les dettes de la France envers les princes ses alliés, et former une confédération de tous les états qui haïssent ou redoutent la maison d'Autriche.— Le règne de Henri IV n'est que le développement de cette politique, excepté en ce qui regarde la marine, qu'on négligea.

qui les établissaient en sous-fermes, et celles-ci étaient encore divisées en un grand nombre de sous-baux. Afin que tant d'agens intermédiaires trouvassent leur profit à ces opérations, les derniers pesaient sur le pauvre peuple, et l'obligeaient à payer bien au-delà de ce qu'ils étaient en droit d'exiger de lui. D'un autre côté, au sortir des guerres civiles, le roi, s'étant vu dans la nécessité d'acheter la soumission des gouverneurs de provinces et des principaux seigneurs, avait accordé à chacun d'eux des sommes considérables. Il avait eu la faiblesse de leur en abandonner la perception qu'ils exerçaient avec violence, et qui leur produisait le double et le triple de ce qui leur revenait, d'après les conventions. On s'était même arrangé de la sorte avec le grand-duc de Toscane et plusieurs princes d'Allemagne pour quelques sommes qui leur étaient dues, et une grande partie de la France se trouvait engagée aux créanciers de l'état. On ne dressait point de rôle annuel de la recette et de la dépense; il n'y avait point d'ordre dans la comptabilité, point de surveillance sévère sur l'emploi fidèle des deniers publics. Aussi l'argent manquait pour toutes les entreprises utiles, et même pour les dépenses les plus nécessaires. Les troupes, quoique peu nombreuses, ne recevaient pas exactement la solde, et se dédommageaient aux frais des campagnes; les arsenaux étaient vides, la marine détruite, les bâtimens publics tombaient en ruines, le roi lui-même ne pouvait pas entretenir sa maison, et se trouvait réduit à mendier les secours des traitans qui le volaient. L'agriculture, l'industrie et le commerce languissaient, faute de capitaux, de bras et de sécurité. Henri IV, passionné pour le bien public, voulait le rétablissement des finances, de l'ordre et du travail. Mais il lui fallait un homme assez éclairé en administration pour lui montrer ce qui avait besoin de réforme, et assez ferme pour suivre son plan, sans s'inquiéter des obstacles : il eut le bonheur de le trouver dans Sully.

Après la mort de François d'O, un conseil de huit magistrats avait remplacé la surintendance. Sous ces nouveaux administrateurs le mal s'accrut encore, et le brigandage était au comble (1), lorsque Sully (1596) fut admis à ce conseil de

(1) Voyez les extraits suivans de la lettre que Henri IV adressa à Sully, pour l'inviter à entrer dans le conseil des finances :

finances. Il osa s'établir le censeur de tous ses collègues, se chargea des opérations les plus difficiles, voulut connaître les revenus du roi dès leur première source, et signaler tous les abîmes où ils allaient se perdre. Il voyagea dans les provinces pour se faire une idée exacte de leurs besoins et de leurs ressources, pour déterminer le genre d'industrie qui convenait à chacune d'elles, et ce qu'elles pouvaient payer d'impôts sans inconvénient. Partout, portant un regard pénétrant dans le chaos des finances, il dévoila les fraudes et les erreurs. De retour à Paris, sans avoir encore aucun titre de supériorité sur ses collègues, il devint le véritable régulateur du conseil.

Le roi prévoyait beaucoup de résistances à ses projets de réformes. Voulant opposer le vœu national aux intrigues et aux clameurs des intéressés, il convoqua à *Rouen* une assemblée de notables (1596). Cette assemblée désirait le bien;

« Outre de grands divertissemens qui avoient été faicts depuis la mort de « M. d'O, de notables sommes de deniers provenues de plusieurs aliéna- « tions que l'on avoit faictes de mes aydes, gabelles et aultres revenus, l'on « m'a donné pour certain que ces huict personnes que j'ay mises en mes « finances ont bien encore pis faict que leur devancier, et qu'en l'année der- « nière et la présente que j'ay eu tant d'affaires sur les bras, faute d'argent, « ces messieurs-là et cette effresnée quantité d'intendans, qui se sont four- « rez avec eux par compère et par commère, ont bien augmenté les grive- « lées, et mangeant le cochon ensemble, consommé plus de quinze cent « mille escus, qui estoient somme suffisante pour chasser l'Espagnol de « France, en payant de vieilles debtes par eux prestendues : voire, m'a-t- « on asseuré, qu'aucuns d'entre eux ont achepté à fort vil prix de celles « des Suisses, Reistres et Allemands, et me les ont faict payer entière- « ment, principal et intérest.

« ..... Je veux bien aussy vous dire l'estat où je me trouve réduit, qui « est tel que je suis fort proche des ennemis, et n'ay quasi pas un cheval « sur lequel je puisse combattre, ny un harnois complet que je puisse en- « dosser; mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints trouez au « coude, ma marmite est souvent renversée, et depuis deux jours je disne « et je souppe chez les uns et les aultres, mes pourvoyeurs disant n'avoir « plus moyen de rien fournir pour ma table, d'autant qu'il y a plus de six « mois qu'ils n'ont receu d'argent. Partant, jugez si je mérite d'estre ainsy « traitté, et si je dois plus long-temps souffrir que les financiers et trésoriers « me fassent mourir de faim, et qu'eux tiennent des tables friandes et bien « servies, que ma maison soit pleine de nécessitez et les leurs de richesse et « d'opulence, et si vous n'estes pas obligé de me venir assister loyalement, « comme je vous en prie. D'Amiens, 15 avril 1596. »

mais ses lumières ne répondaient point à son zèle : elle ne proposa que des mesures peu efficaces. Désormais le roi ne chercha plus de ressources que dans son génie et dans celui de Sully, qui de ce moment gouverna seul les finances. Le premier effet des soins et de l'économie de ce grand ministre fut de procurer au roi les moyens de lever une armée florissante, dont les succès amenèrent la paix de Vervins.

La conclusion de cette paix glorieuse permettant au roi de s'occuper uniquement des réformes qu'il méditait, elles s'opérèrent rapidement. Les fermes particulières étaient presque doubles du prix des premiers baux : elles furent cassées par un édit royal, et le prix des baux élevé à celui des sous-fermes abolies. Par une seconde opération, Sully exclut de l'administration de nos finances le grand-duc de Toscane, le duc de Wurtemberg, et d'autres princes étrangers qui tenaient nos fermes de moitié avec des traitans qui leur prêtaient leurs noms. Les titres des créanciers et des pensionnaires de l'état furent soumis à une révision sévère. Les rentes, déclarées légitimes, furent acquittées avec une scrupuleuse exactitude. On respecta les capitulations mêmes des chefs de la ligue; mais le paiement de leurs créances fut assigné sur le trésor royal, et on ne leur abandonna plus aucune branche du revenu public. Les domaines du roi furent régis avec un soin qui doubla bientôt leur produit. Henri IV en choisit quelques parties pour y faire lui-même des essais d'agriculture. Par la suppression d'un grand nombre de brevets de noblesse, follement prodigués ou insolemment fabriqués depuis trente ans sous ses prédécesseurs, il augmenta le nombre des contribuables, et soulagea par-là les cultivateurs. Tous les offices inutiles de finances furent abolis, en attendant que la réforme pût s'étendre aux offices surabondans de la magistrature (1). On créa des

---

(1) « Le roy ayant, par sa valeur et sa prudence, calmé toutes les tem« pestes desquelles l'estat avoit été agité par tant d'années, vivoit paisible« ment dans son royaume, avec la mesme douceur et familiarité qu'un bon « père de famille faict avec ses enfans et domestiques, s'employant soi« gneusement à trouver les moyens propres pour assoupir toutes haines, « animositez et querelles particulières, à faire rendre justice égale à cha« cun, sans acception de personnes, à mesliorer ses revenus et soulager son « peuple; et surtout sachant par expérience qu'il n'y a rien qui tesmoigne

formes fixes et déterminées pour constater les recettes et les dépenses. Enfin, les impôts ne furent plus dévorés par les collecteurs; et, versés plus directement au trésor du souverain, ils en sortirent pour être appliqués à tous les objets utiles. Les favoris et *cajoleurs de cour* n'en eurent plus la meilleure part, comme sous Henri III. « Aussy plusieurs, tant catholiques que « réformés, se plaignoient que plus les revenus du roy crois- « soient, plus son royaume et ses affaires s'amélioroient, moins « se ressentoient-ils de ses bénéficences et libéralitez.»(*Mém. de Sully.*) Mais si ces hommes avides murmuraient, les bons citoyens se réjouissaient en voyant les places fortes réparées, les magasins, les arsenaux remplis, les grands chemins entretenus et plantés d'arbres, la solde des troupes assurée, la marine rétablie. On institua un hôpital militaire (1) pour les

« davantage la décadence prochaine d'un estat que l'affreuse multiplicité « d'officiers, et la licence que se donnent ceux de justice et de finance de « s'enrichir excessivement aux dépens des revenus publics et des biens « particuliers, il fit un grand retranchement d'officiers (1601). » [*Mém. de Sully.*]

(1) Il paraît que Philippe-Auguste avait eu le projet de fonder une maison de retraite pour les soldats qui auraient vieilli dans le service. On sait cette particularité par une lettre du pape Innocent III en réponse à celle que ce prince lui avait écrite pour lui demander que cette maison ne fût point sous la juridiction de l'évêque. On sait aussi que nos rois, dans plusieurs monastères de fondation royale, s'étaient réservés le droit d'y placer un soldat estropié qui avait une portion monacale, à condition de rendre certains services. S'il faut en croire Castelnau, Catherine de Médicis songea à fonder un hôpital pour les soldats invalides. « Alors (après la paix d'Amboise, « 1563) le roy et la reyne, sa mère, prirent résolution avec le connestable « de donner divers contentemens aux gens de guerre..., et proposa la reyne, « mère du roy, de faire un hospital fondé de bonnes rentes et revenus, pour « les soldats estropiez, et ceux qui le seroient dès-lors en avant au service « du roy. Et se firent beaucoup de belles délibérations qui furent bientost « oubliées, après que l'armée fut rompue ou séparée, et leurs majestez « esloignées. » [*Mém. de Castelnau*, liv. V, chap. IV.] Enfin, Henri IV « n'estimant pas que des capitaines mal payez, des soldats négligez, levez « à coups de bastons, et retenus au camp et en devoir par la crainte des « prevosts, des prisons et des potences, portassent jamais grande amitié à « ceux qui les employeroient, ny combattissent de cœur et de courage, « comme il appartient, et supportassent gayement les peines, périls et fati- « gues de la guerre, se résolut de préparer des moyens pour les souldoyer « suffisamment, et leur subvenir en leurs nécessitez, playes et maladies. » [*Mémoires de Sully.*] En conséquence, par un édit du 7 juillet 1605,

soldats et officiers invalides; on forma le plan d'une école militaire pour la jeune noblesse. De ces deux établissemens, le premier a été perfectionné par Louis XIV, le second n'a été exécuté que sous Louis XV. L'agriculture fixa principalement l'attention et les soins de Henri IV et de Sully, *lequel disoit souvent au roy, que le labourage et pasturage estoient les deux mamelles dont la France estoit alimentée, et les vrayes mines et trésors du Pérou.* Beaucoup de terres, abandonnées pendant les guerres civiles, étaient restées en friche, faute de moyens pour les cultiver. En 1598, Henri IV remit aux peuples vingt millions d'arrérages dus sur les années précédentes et dont le recouvrement occasionnait beaucoup de vexations. En même temps, il fut défendu aux collecteurs de la taille de saisir sous aucun prétexte le bétail des laboureurs ni les instrumens de labourage. L'intérêt de l'argent fut réduit en 1601 du denier dix et douze au denier seize. Henri et son ministre furent secondés par Olivier de Serres, comme eux ami du cultivateur, et dont les traités d'agriculture devinrent la règle des campagnes. D'abord, Sully avait imposé quelques conditions à la sortie des blés hors du royaume; mais bientôt l'abondance rendit cette précaution superflue : la libre exportation fut permise, et la France devint le grenier de l'Europe. Elle jouit de cet avantage pendant les règnes de Henri IV, de Louis XIII, et dans les premiers temps du règne de Louis XIV, jusqu'à l'époque où Colbert, voulant favoriser les manufactures, fit défendre l'exportation des grains, pour que la subsistance des ouvriers fût à plus bas prix.

Ennemi du luxe, Henri IV le décréditait par ses discours; il invitait les seigneurs à se retirer dans leurs terres, leur *apprenant*, dit Péréfixe, *que le meilleur fonds qu'on puisse faire est le bon ménage.* Il raillait ceux qui portaient *sur leur dos les bois et les moulins de leurs pères.* Sully pensait que les arts du luxe ne doivent occuper que la moindre partie du peuple : *Cette vie sédentaire*, disait-il, *ne peut faire de bons soldats; la France n'est pas propre à de telles babioles* (1). Cependant

---

il donna pour retraite aux militaires vieux et estropiés la maison royale de la Charité chrétienne, bâtie par Henri III, rue de l'Oursine; il y affecta de gros revenus et en confia la direction au connétable.

(1) Ce n'était pas tout à fait l'opinion de Henri IV, et la France a en effet

l'industrie française prit, sous le règne de Henri IV, un essor inconnu sous les règnes précédens. Le roi introduisit en 1603, par le ministère d'Olivier de Serres, des plantations de mûriers, « afin d'empêcher le transport qui se faisoit de trois et « quatre millions d'or par chascun an ès pays étrangers pour « l'achat des soyes, » et releva les manufactures de soieries que François I[er] avait établies en Languedoc, en Provence et à Tours. Il créa aussi des manufactures de tapisseries, de glaces, de faïence, de verrerie (1), etc. Pour faciliter le

---

prouvé depuis qu'elle était également propre à ces *babioles* et à la guerre. Cependant il est vrai de dire (et rien n'est mieux reconnu dans nos armées) que la vie sédentaire des manufactures et des ateliers est une mauvaise préparation à l'état militaire, et que nos laboureurs sont nos meilleurs soldats. « C'est d'entre telles gens de fatigue et de travail, disait Sully au roi, « que l'on tire les meilleurs hommes de guerre... desquels vostre majesté a « plus de besoin que de tous ces petits marjolets de cour et de ville revestus « d'or et de pourpre. » A une époque où l'on ne savait pas encore tout ce que le développement de l'industrie ajoute à la richesse et à la puissance des nations; à une époque où l'on plaçait dans la valeur guerrière la première et presque la seule gloire, il n'est pas étonnant que Sully, avec ses profonds préjugés de gentilhomme, eût à mépris tout ce qui pouvait nuire à la profession des armes. Il était intimement convaincu de la supériorite des gens de guerre sur toutes les autres classes de citoyens. S'il traite de *babioles* les arts industriels, il n'a pas plus de respect pour d'autres professions aujourd'hui très-rehaussées : « Il y a, dit-il, grande différence « entre les services des gentilshommes et gens de guerre, et ceux des gens « de robe longue et d'escritoire, les charges de ceux-ci ne consistans qu'à « prosner, caqueter, faire la mine, escrire et séeler.... Les batailles, ajou- « te-t-il, ne se donnent pas, les victoires ne s'obtiennent pas avec des mains de « papier, des peaux de parchemin, des coups de gavinet (canif), des traits « de plume, des paroles vaines, des sceaux et de la cire, etc. » Il gourmande les gentilshommes qui, pour faire de riches mariages, ne prennent plus alliance entre eux, mais chez « ces gens de robe longue, financiers et se- « crétaires, desquels les pères ne faisoient que sortir de la chicane, de la « marchandise, du change, de l'ouvroir et de la boutique; ce qui enfin « abastardiroit de sorte toute la vraye noblesse, qu'il ne se trouveroit plus « de gentilshommes qui ne fussent mestifs et plus propres à faire les ber- « landiers et batteurs de pavé, qu'à s'employer à la vraye vertu et aux « armes pour bien servir leur roy et défendre leur patrie. »

(1) « Il restablit la fabrique des tapisseries de haute lice à Paris, que la « longueur des guerres avoit fait discontinuer, donnant des pensions à des « gens qu'il fist venir de Flandre pour cela Les manufactures de soye de « Tours et de Lyon s'augmentèrent aussy beaucoup par ses soins; et il

commerce, il fit creuser le canal de Briare, qui unit la Loire à la Seine. Cette utile entreprise, interrompue sous Henri IV, ne fut achevée que sous Louis XIII. Il eut aussi le projet de faire communiquer les deux mers en joignant la Garonne et l'Aude, dont l'une se jette dans l'Océan, et l'autre dans la Méditerranée (1). Le temps seul l'empêcha d'exécuter cette merveilleuse entreprise, réservée au règne de Louis XIV. L'an 1604, Henri IV conclut avec le sultan Achmet un traité, dont l'article 4 porte *que toutes les nations de l'Europe, y compris les Anglais, pourront commencer librement dans le Levant sous la bannière et protection de la France, et sous l'obéissance des consuls français.* Deux années après, il conclut un traité avec Jacques Ier pour le libre commerce entre la France et l'Angleterre.

Avec ces idées de commerce et d'industrie, on a peine à s'expliquer les ordonnances contre le luxe qui furent rendues sous ce même règne. En 1594, une déclaration défendit l'usage de l'or et de l'argent sur les habits ; en 1600, un édit renouvela cette interdiction retrouvée dans les vieilles prescriptions du moyen âge. « L'austère pensée des huguenots, « dit M. Capefigue, présidait sans doute à cette réformation. »

Le premier édit qui ait été promulgué en France pour le desséchement des marais date du règne de Henri IV (1599).

On avait découvert des mines d'or dans la Bresse et dans le Lyonnais, une mine d'argent près de Carcassonne, et des mines de plomb et d'étain dans le Vivarais, les Cévennes et le Gévaudan. Le roi les fit exploiter, et publia à cette occasion un réglement sur les mines en 1602. Quoique Henri IV n'eût pas de marine, c'est à son règne que remonte l'établissement des colonies françaises en Amérique. Ce n'est pas

---

« commençoit à y en avoir à Paris, où il fist faire des logemens sous la « grande galerie du Louvre pour tous ceux qui excelleroient en leur métier; « prétendant par ces moyens empescher qu'on ne portast l'argent hors du « royaume, et donner aux pauvres diverses occasions de gagner leur vie. » [*Mémoires de Fontenay-Mareuil.*]

(1) Ce projet paraît lui avoir été suggéré par le cardinal François de Joyeuse, archevêque de Narbonne, dont il existe une lettre à Henri IV, du 2 octobre 1598, *sur la jonction des deux mers,* qui contient la première idée du canal du Languedoc.

qu'on n'eût tenté quelques expéditions maritimes sous les règnes précédens; mais elles n'avaient pas produit de résultats durables. Ainsi, en 1562, l'amiral de Coligny avait envoyé dans la Floride quelques vaisseaux montés par des calvinistes; mais les troubles civils détournèrent l'attention que l'état ou les sujets eussent pu porter à la nouvelle colonie. Elle fut détruite par l'amiral espagnol Menendez, qui, ayant défait les Français, fit pendre tous ceux qui avaient échappé au carnage, annonçant par une inscription qu'ils étaient mis à mort, *non comme Français, mais comme hérétiques*. Dominique de Gourgues, gentilhomme gascon, vengea ses compatriotes. Ennemi des Espagnols, dont il avait reçu des outrages personnels, passionné pour les expéditions périlleuses et pour la gloire, il vendit son bien, construisit des vaisseaux, choisit des compagnons dignes de lui, attaqua les meurtriers dans la Floride, et, victorieux en toute rencontre, les fit pendre à des arbres sur lesquels on écrivit : *Non comme Espagnols, mais comme assassins*. L'entreprise du brave de Gourgues n'eut point d'autres suites. N'attendant aucun secours de France, il reprit (1567) la route de sa patrie, où la haine de l'Espagne le poursuivit et demanda sa tête qu'elle aurait obtenue, s'il ne se fût tenu caché quelque temps. Pendant trente années de guerres civiles, les Français oublièrent le Nouveau-Monde. Mais lorsque Henri IV leur eut rendu la paix, la nation, libre et heureuse, forma de nouvelles entreprises et de nouveaux projets de colonies. Pour éviter le voisinage des Espagnols, on renonça à conquérir la Floride, et on jeta les yeux sur les contrées les plus septentrionales de l'Amérique. La route en était déjà tracée : François Ier y avait envoyé en 1523 le Florentin Verazzani, qui observa l'île de Terre-Neuve, et quelques côtes du continent, mais sans s'y arrêter. Onze ans après, Jacques Cartier, habile navigateur de Saint-Malo, reprit les projets de Verazzani : il pénétra plus loin que son prédécesseur, entra dans le fleuve Saint-Laurent, mais ne fonda aucun établissement. Pendant plus d'un demi-siècle il n'eut point d'imitateurs. Mais, depuis l'an 1598, plusieurs aventuriers retrouvèrent ses traces, que l'on avait plutôt négligées que perdues. Les premiers établissemens qu'ils fondèrent étaient dirigés par des compagnies exclusives : aucun ne prospéra; et l'on avait consumé dans ces expéditions plus d'hommes, d'argent et de

vaisseaux, que n'en avait coûté aux Espagnols et aux Portugais la fondation de grands empires, lorsqu'enfin Samuel de Champlain jeta, en 1608, sur les bords du fleuve Saint-Laurent, les fondemens de *Québec*, qui devint le berceau, le centre et la capitale de la Nouvelle-France, ou du Canada.

Il est peu de grands princes qui n'aient aimé les arts et laissé des monumens de leur règne. Henri IV, quoiqu'il soulageât chaque année son peuple de quelque impôt, continua le Louvre, commença la galerie qui joint ce palais aux Tuileries, fit construire ce beau pont où l'on aime à contempler sa statue, bâtit la place et la rue Dauphine, le collége royal (car François Ier et Henri II avaient seulement créé les différentes chaires de cet établissement); fonda divers hospices, entre autres le bel hôpital Saint-Louis; établit à La Flèche un collége pour l'instruction de la jeune noblesse, éleva le château de Saint-Germain, embellit ceux de Monceaux et de Fontainebleau. « A quoy il semble qu'on peust ajouster ce qui s'est « fait à son exemple dans tout le royaume, qui s'est quasy « tout renouvelé, et tellement embelli, qu'il ne seroit pas re- « connoissable à ceux des règnes passés. »(*Fontenay-Mareuil.*)

Après le traité de Vervins (1598), « le roy voulant restablir « et pollicer son royaume, grandement désordonné en tout « par une si longue et effrénée licence des guerres passées, « mais voyant qu'il restoit une infinité de fainéans, qui ne « pouvoient se résoudre à leurs premiers mestiers ny à leur « première vie, et s'amusoient à continuer infinis désordres « et meurtres, S. M. fut conseillée de faire publier une décla- « ration, portant deffenses expresses à toutes personnes de « plus porter aucunes armes à feu, sinon ceux de ses gardes, « les archers du grand prevost, et autres prevosts des mares- « chaux, ceux de ses compagnies entretenues, et autres en « fort petit nombre spécifiez par la dite déclaration, souz très « grandes comminations et peines à tous ceux qui y contre- « viendroient. » (*Mémoires de Cheverny.*)

Henri IV, excité par le P. Cotton, son confesseur, rendit en 1602 un édit renouvelé en 1609 contre les duels, dont la fureur était poussée si loin, qu'elle avait coûté dans une seule année quatre mille gentilshommes à la France. Le nouvel édit renvoyait les différends des nobles au tribunal des maréchaux de France, et la peine de mort était prononcée contre les

duellistes. « Le roy avoit esté long-temps sans se pouvoir ré-
« soudre à publier cet édit, peut-être parce qu'ayant veu les « duels toute sa vie permis, il y estoit sy accoustumé qu'il « n'en faisoit aucun scrupule; ou bien qu'il les croyoit utiles « pour tenir tousjours les courages en quelque vigueur, et em- « pescher que ceste hardiesse sy naturelle aux François ne « perdist sa force dans les délices de la paix ; ou qu'il en es- « timoit l'usage sy estably qu'il ne pourroit pas le changer, « quelque défense qu'il en fist. Mais enfin il s'y résolut, et il « se trouva bien plus de facilité à le faire observer qu'on ne « s'estoit imaginé.... A la vérité, il avoit pris jusques là peu « de soin d'empescher les duels : car il ne les souffroit pas « seulement, mais monstroit de les approuver, permettant « qu'on en parlast devant luy, et eslevant ou blasmant ceux « qu'on disoit avoir bien ou mal fait : ce qui donnoit une telle « émulation à ceux qui arrivoient nouvellement à la cour, « qu'au lieu de se battre seulement comme par une espèce de « nécessité et pour des offenses qui se faisoient souvent par « hasard, ils en cherchoient souvent l'occasion pour gagner « réputation auprès de luy et se mettre dans son estime : ce « qui causa la perte d'une infinité de gens. » (*Fontenay-Mareuil.*)

C'est au règne de Henri IV qu'appartient l'institution de la *Paulette* (1604), qui rendit les charges de judicature héréditaires dans les familles, moyennant une somme modique que ceux qui en étaient pourvus devaient payer tous les ans. On appela ce droit le *droit annuel*, ou autrement la *Paulette*, du nom du traitant Paulet, qui en donna l'idée, et qui en fut le premier fermier.

Tels sont les principaux traits du gouvernement de Henri IV. D'autres monarques ont autant fait pour la réforme de leurs états; mais nul n'aima tant son peuple : c'est là la gloire du bon Henri. Les paysans répètent encore aujourd'hui qu'il voulait qu'ils eussent tous les dimanches *la poule au pot;* et quand l'histoire et la poésie n'auraient point à l'envi célébré le bonheur de son règne, la tradition, à leur défaut, redirait son nom populaire.

CHAPITRE VI.

HISTOIRE DE LOUIS XIII (1610—1643).

SECTION PREMIÈRE.

Depuis l'avénement de Louis XIII jusqu'à la mort du connétable de Luynes (1610—1621).

Henri IV est tombé sous le poignard de Ravaillac. Au bruit de l'assassinat de son époux, la reine, Marie de Médicis, sort tout éplorée de son appartement, et rencontrant le chancelier de Sillery : *Le roi est mort!* lui dit-elle douloureusement. *Madame*, répond le chancelier sans marquer d'émotion, *votre majesté m'excusera, les rois ne meurent point en France.*

Louis XIII n'était âgé que de neuf ans. Marie de Médicis est déclarée régente par un arrêt du parlement. Elle paraît d'abord vouloir suivre le système politique du roi son époux. Une armée française, envoyée en Allemagne, reprend la ville de *Juliers* sur l'archiduc Léopold, et la remet aux deux princes prétendans, le margrave de Brandebourg et le duc de Neubourg. Mais bientôt Médicis change de système. Les grands projets de Henri IV sont abandonnés : on ne songe plus à abaisser la maison d'Autriche; on est empressé de se réconcilier, de s'allier même avec elle. Sully blâme vainement une politique injurieuse à la mémoire de son maître, et contraire aux intérêts du royaume. Ce grand ministre n'est plus écouté. Désespérant désormais de faire le bien, il se démet de ses charges, et se retire de la cour, qu'il laisse en proie aux intrigues et aux factions (1). Deux étrangers, le Florentin

(1) Sully ayant été appelé quelques années après pour donner son avis sur une affaire, les jeunes courtisans osèrent tourner en ridicule l'ami de Henri IV, parce que ses manières et ses habillemens n'étaient plus à la

Concini, et sa femme, *Eleonora Galigaï*, avaient suivi la reine en France; et, du vivant de Henri IV, ils avaient fondé leur crédit auprès de Médicis par des rapports empoisonnés qui aigrissaient l'humeur jalouse de cette princesse. Après la mort du roi, leur funeste ascendant, jusque-là renfermé dans les limites d'une secrète confidence, s'accrut avec l'autorité de la reine, et se manifesta par des preuves éclatantes aux yeux de la France indignée. Marie leur abandonne sur ses volontés et sur les affaires un empire absolu. Uniquement occupés du désir de s'enrichir, ils vendent les grâces et les priviléges, ils mettent tout à prix d'argent. Parvenu au faîte du pouvoir et de l'opulence, le favori veut qu'un titre et des dignités fassent oublier son obscure origine. Il achète le marquisat d'Ancre; il traite avec le duc de Bouillon de la charge de premier gentilhomme; il obtient le gouvernement d'Amiens, de Péronne, de Dieppe, du Pont-de-l'Arche et de Bourg-en-Bresse; enfin, sans avoir jamais porté les armes, il est élevé au suprême honneur militaire, au rang de maréchal de France (1). On s'étonne, on murmure de sa fortune. Pour apaiser les mécontens, il leur ouvre le trésor public. Des princes du sang, des ducs et pairs, des seigneurs du premier ordre, ne rougissent pas d'accepter ses honteuses libéralités. Les finances sont dilapidées; et quarante millions, amassés sous Henri IV pendant douze années d'économie (2), deviennent le butin d'un vil

---

mode. « Sire, dit au roi le grand homme indigné, je suis trop vieux pour « changer d'habitude sur rien. Quand le roi votre père, de glorieuse mé« moire, me faisoit l'honneur de me consulter, au préalable il faisoit sortir « les bouffons et baladins de cour. » Sully mourut dans sa retraite, le 22 décembre 1641, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

(1) « Anciennement, ceux qu'on honoroit de ceste dignité se faisoient « présenter au parlement par un avocat, qui disoit dans une audience tout « ce qui estoit de plus considérable en eux et en leurs prédécesseurs : mais « cela fust lors aboly, le marquis d'Ancre n'ayant pas de quoy faire parler « de luy et des siens devant une compagnie telle que celle qui se trouvoit « ordinairement dans la grand'chambre en ces occasions-là, et ceux qui « l'ont esté depuis n'ayant pas pensé à le faire restablir. » (*Mém. de Fontenay-Mareuil.*)

(2) « Environ dix-sept millions en espèces, sans compter les billets des trésoriers et autres parties à rentrer qui étaient plus considérables encore, suivant les comptes laissés par le duc de Sully. » (*Forbonnais*, Recherches sur les finances.) Dans un rapport sur l'état des finances fait aux états-

étranger, ou des hommes avides qui feignent de tolérer à ce prix sa scandaleuse élévation.

Ces profusions « étourdirent la grosse faim de leur avarice « et de leur ambition, mais ne l'éteignirent pas. » (*Mém. de Richelieu.*) La bonne intelligence finit avec le pillage. Les grands, non contens d'être enrichis, s'ils n'exerçaient encore l'autorité, voulaient gouverner l'état, et s'appliquaient à blâmer et à contredire le ministère, soit ouvertement, soit en secret. Ils s'opposèrent vivement à la double alliance qui se négociait entre les maisons de France et d'Autriche. Il s'agissait de marier le jeune roi et sa sœur à l'infante et à l'infant d'Espagne. La reine, croyant « qu'en ostant toute apparence « de guerre estrangère, elle pourroit plus facilement tenir les « princes du sang et les huguenots dans le devoir, et contenter « par mesme moyen tous les catholiques zélés de Paris et des « autres grandes villes, qui avoient encore quelque pente vers « les Espagnols à cause de la religion, » (*Fontenay-Mareuil*), suivait ce projet avec ardeur. Le prince de Condé et ses partisans le combattirent sans succès dans le conseil (1612). Chaque jour les mécontentemens s'aigrissent, les jalousies s'enveniment, et l'esprit de révolte, à peine contenu par la main ferme de Henri IV, éclate de nouveau sous un gouvernement faible et méprisé.

Le prince de Condé, le duc de Vendôme et son frère, les ducs de Bouillon, de Longueville, de Luxembourg, de Mayenne, de Nevers, de Retz, etc., quittent la cour, se retirent dans les provinces soumises à leur influence (1614), et demandent l'assemblée des états-généraux. Villeroi, ministre sous quatre rois, et témoin des fautes de Henri III, qui s'était perdu pour n'avoir point attaqué la ligue dans son origine, « lorsqu'elle étoit plus armée de mauvaise volonté que de gens de guerre, » conseillait d'agir avec vigueur contre la ligue nouvelle. Mais la reine et le marquis d'Ancre préférèrent la voie

---

généraux de 1614 par le président Jeannin, un des ministres de Marie de Médicis, le trésor de la Bastille est évalué seulement à cinq millions. Mais Forbonnais relève dans ce rapport plusieurs erreurs qui en détruisent l'autorité et d'où il résulte que le ministère de la régente cherchait à donner le change aux états sur l'argent laissé par le dernier roi pour en déguiser la dilapidation.

des négociations, et des conférences ouvertes à *Sainte-Ménéhould* amenèrent un traité favorable aux grands, en vertu duquel le prince de Condé eut Amboise et quatre cent cinquante mille livres d'argent comptant, le duc de Mayenne trois cent mille livres *pour se marier*, le duc de Longueville cent mille livres de pension, etc. Après quoi, sous couleur du bien public, ils stipulèrent une convocation d'*états-généraux*. Ils s'assemblèrent à Paris, le 26 octobre 1614, quelques semaines après que la régente avait fait reconnaître au parlement la majorité du jeune roi. Cent quarante membres du clergé se trouvèrent réunis sous la présidence du cardinal de Joyeuse. Cent trente-deux gentilshommes, présidés par le marquis de Beaufremont, et cent quatre-vingt-deux députés, ayant à leur tête Miron, prévôt des marchands de Paris, composèrent la représentation de la noblesse et celle du tiers-état. Toutes les séances furent consumées en discours d'apparat, en plaintes stériles et en vaines disputes. Les trois ordres, divisés d'intérêt, cherchaient mutuellement à se nuire. Le clergé sollicitait la publication du concile de Trente; le tiers-état s'y opposait. La noblesse s'élevait contre la vénalité et l'hérédité des offices de judicature; et les députés du tiers-état, presque tous officiers de justice et de finance, se vengeaient de ces attaques, en insistant sur le retranchement des pensions que la cour prodiguait à l'intrigue et même à la rébellion. L'assemblée, après avoir présenté de longs cahiers de doléances où furent enfouies les propositions de plusieurs sages réformes, se sépara sans avoir rien fait. Tels furent les derniers états-généraux tenus en France avant ceux de 1789. « La proposition en avoit été faite sous de spécieux prétextes, sans aucune intention d'en tirer avantage pour le service du roi et du public, et la conclusion en fut sans fruit, toute cette assemblée n'ayant eu d'autre effet que de surcharger les provinces de la taxe qu'il fallut payer à leurs députés. » (*Mém. de Richelieu.*)

Les mécontens avaient espéré, par le moyen des états, forcer Marie à éloigner le maréchal d'Ancre. Trompés dans leur attente, ils lèvent une seconde fois l'étendard de la révolte. La cour devant se rendre à Bordeaux pour célébrer les mariages convenus entre les maisons de France et d'Espagne, ils forment le projet d'arrêter la marche du roi, de s'emparer de sa personne, et de régner ensuite sous son nom. Cepen-

dant le roi part pour Bordeaux, sous la protection d'un corps de troupes commandé par le duc de Guise, nommé lieutenant-général du royaume. C'était un étrange spectacle de voir un roi de France réduit à ne pouvoir voyager dans ses états qu'à la tête d'une armée. Il arrive en Guienne dans cet appareil. Le duc de Guise conduit jusqu'à la frontière la princesse Elisabeth destinée à l'infant d'Espagne, et reçoit la jeune reine, *Anne d'Autriche*, dont le mariage est célébré à Bordeaux le 22 novembre. L'armée du roi, toujours en bataille et harcelée par les mécontens, le ramène à Paris avec sa mère et son épouse.

Le parlement, au commencement des troubles, avait enregistré un édit qui déclarait le prince de Condé et ses adhérens privés de tous leurs biens et honneurs, comme criminels de lèse-majesté. La reine-mère, avec une armée supérieure en nombre, pouvait aisément faire exécuter cet arrêt, et accabler ses ennemis, mais le roi désirait la fin de cette guerre. Par le traité de *Loudun* (6 mai 1616), on accorda aux factieux des conditions plus avantageuses encore qu'à Sainte-Ménéhould. Condé reçut cinq villes de sûreté, toucha des sommes considérables, obtint pour ses partisans et ses créatures des gouvernemens, des charges et des pensions. Le roi acheta cette paix plus de six millions de livres, et, pour comble de honte, il se soumit à déclarer que les mécontens n'avaient pris les armes que pour la cause du bien public.

Condé, enorgueilli de son triomphe, revint à Paris avec l'espérance de dominer. Les courtisans, le regardant désormais comme l'arbitre et le dispensateur des grâces, s'empressèrent autour de lui, et s'éloignèrent de Médicis. Il affectait de braver cette princesse, et d'outrager à plaisir le maréchal d'Ancre. La faction ennemie de ce favori devenait de jour en jour plus audacieuse et plus puissante. Il pensa que le seul moyen de l'abattre était de s'emparer des principaux chefs. Le 1er septembre, le prince de *Condé* fut arrêté au Louvre par Thémines (1), et emprisonné à Vincennes; ce fut le sort de son aïeul, de son père et de son fils. Dès-lors, la puissance et l'orgueil de Concini ne connaissent plus de bornes. Il ren-

(1) Thémines, pour prix de cet exploit, reçut une somme de cent vingt mille écus et la dignité de maréchal de France.

voie les anciens ministres Sillery, Villeroy et Jeannin, qu'on appelait les *barbons* (1), et compose un nouveau ministère, où la maréchale d'Ancre fait entrer Richelieu, évêque de Luçon, sa créature. Cependant les ducs de Vendôme et de Nevers, le maréchal de Bouillon, tous les seigneurs mécontens lèvent des troupes dans les provinces (2). La reine met sur pied trois armées, et Concini, de son côté, offre de soudoyer à ses frais un corps de sept mille hommes, lui qui, peu d'années auparavant, n'avait pas de quoi payer un domestique. Mais plus il étale son opulence, plus il avance sa perte. Les princes l'avaient trois fois entreprise inutilement; un petit gentilhomme, étranger comme lui, la préparait en silence, et sapait dans ses fondemens cette puissance qui avait résisté à tant d'orages.

---

(1) Quelle avait été jusque-là l'influence de Concini sur la direction des affaires? M. Bazin regarde comme un fait constaté par les contemporains de quelque autorité « que la maréchale d'Ancre, ni même son mari n'avaient jamais eu aucune part dans l'administration de la régence, et que la reine Marie, très-prodigue envers le couple florentin d'argent, d'honneurs, de toutes les faveurs qui élèvent et enrichissent une famille, ne se servait pas de leurs conseils dans les affaires d'état. » Il croit cependant qu'ils ne furent pas étrangers au renvoi des anciens ministres : « La reine, dit-il, se résolut enfin, d'accord *sans doute* avec le maréchal d'Ancre et sa femme, à se faire elle-même une administration, à la composer de ses propres créatures, etc. » Peut-être notre historien, qui a raison de ne pas voir dans Concini un ministre en titre et dirigeant, comme l'ont fait d'autres historiens, atténue-t-il trop l'influence politique de ce personnage dont la faveur fut trop haute et trop déclarée pour ne pas lui avoir donné dès long-temps un grand pouvoir et une grande part dans le gouvernement.

(2) Ainsi il n'avait servi de rien « que M. le prince eût reçu depuis six « ans trois millions six cent soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix « livres ; M. le comte de Soissons, et, après sa mort, monsieur son fils et « madame sa femme, plus d'un million six cent mille livres; M. et madame « la princesse de Conti, plus d'un million quatre cent mille livres ; M. de « Longueville, douze cent tant de mille livres ; MM. de Mayenne père et « fils, deux millions tant de mille livres ; M. de Vendôme, près de six cent « mille livres ; M. d'Epernon et ses enfans, près de sept cent mille livres; « M. de Bouillon, près d'un million ; sans y comprendre ce qui leur a été « payé des gages et appointemens de leurs charges, des deniers du taillon « pour leurs compagnies de gendarmes, de l'extraordinaire des guerres « pour les garnisons de leurs places, outre les pensions qu'ils ont fait ac- « corder à leurs amis et domestiques. » (*Mémoires de Richelieu.*)

Albert, si célèbre sous le nom de *Luynes*, qu'il prit d'une petite ferme que son père possédait aux environs d'Aix, était né dans le comtat d'Avignon. Dès sa première jeunesse, il vint chercher fortune à Paris. Il entra d'abord chez le comte de Ludes, puis dans les pages de Henri IV, qui le plaça auprès du dauphin. Il s'insinua dans les bonnes grâces de ce jeune prince, en lui dressant des oiseaux de proie. Ce talent, qui avait fait créer pour lui la charge de *maître des oiseaux du cabinet*, fut l'origine de la haute faveur à laquelle il parvint sous le règne de Louis XIII. Maître de la confiance du roi, il osa former le projet de renverser le maréchal d'Ancre, et de s'élever sur ses ruines. Il y réussit en exagérant au monarque la puissance d'un homme assez opulent pour solder une armée, et qui bientôt peut-être serait en état de dicter des lois à son souverain. Le roi haïssait Concini, qui le tenait comme en captivité et en tutelle, lui défendait de sortir de Paris, et ne lui permettait guère de distraction, que la promenade aux Tuileries (1). Vitri, capitaine des gardes, ennemi

(1) « Le roi se voyoit réduit, depuis plus de six mois, à se promener « dans les Tuileries, où il avoit pour compagnie un valet de chiens et « quelques jardiniers, quelque fauconnier, ou autre ayant charge d'une « volière qu'il y avoit fait faire. Il passoit son temps à faire faire quelques « élévations de terre, s'amusoit à en faire porter les gazons, et y faire tra- « vailler en sa présence, voire lui-même conduisoit et menoit les charrois et « tombereaux sur lesquels on portoit de la terre, et faisoit ces vils exercices « et passe-temps, pendant qu'il méditoit d'autres desseins. Il se voyoit en- « tièrement éloigné et exclu de tous conseils et de toutes affaires, et même « faisoit-on courir malicieusement des bruits qu'il en étoit incapable, qu'il « avoit l'esprit trop faible et trop peu de jugement, et que sa santé n'étoit « pas assez forte pour prendre ces soins.... Il étoit tellement abandonné, « que même aucuns de ses propres domestiques, qui n'avoient bien, hon- « neur ni soutien que de lui, voire même sa propre nourrice, le trahis- « soient et rapportoient ce qu'il disoit.... Il méditoit depuis long-temps de « s'ôter de cette tyrannie. » (*Mémoires de Pontchartrain.*) — Selon le duc de Rohan, « le jeune roi étoit un prince fort particulier, jaloux de son « autorité, laquelle il ne connaissoit pas, et enclin à croire plutôt le mal « que le bien. De sorte qu'il fut aisé de lui persuader que le maréchal « d'Ancre se vouloit autoriser à son préjudice, et que la reine-mère y con- « sentoit, afin de gouverner l'état comme durant la minorité; car l'inso- « lence, qui accompagne toujours une extrême faveur, étoit grande au « maréchal d'Ancre, et le mépris de la reine-mère envers son fils trop ap- « parent. » (*Mém. du duc de Rohan.*)

déclaré du maréchal, « reçut agréablement » la commission de s'assurer de sa personne, avec ordre de le tuer en cas de résistance. On eut soin d'interpréter cet ordre, de manière que Concini n'échappât pas à la mort. Arrêté par Vitri sur le pont du Louvre (24 avril 1617), il porta la main sur son épée, soit pour la rendre, soit pour la tirer. Aussitôt il tomba frappé de trois coups de pistolet; et le roi, sur la foi de son favori, attribuant le meurtre à la résistance de Concini, joyeux d'ailleurs comme un enfant émancipé, remercia les meurtriers, et nomma Vitri maréchal de France. C'était la seconde fois, dans l'espace d'un an, que cette dignité était souillée par un choix honteux; et le duc de Bouillon s'*indignoit justement de porter le bâton de maréchal de France, depuis qu'il se gagnoit par le métier de sergent et d'assassin.*

La fin tragique (1) du maréchal d'Ancre amena la disgrâce de Marie de Médicis. Concini expirait à peine, que déjà la reine-mère était prisonnière au Louvre, d'où bientôt elle fut reléguée au château de Blois. Richelieu la suivit dans son exil;

(1) Il paraît que ce favori pressentait sa chute prochaine, et qu'il songeait depuis un certain temps à mettre sa fortune et sa vie à couvert, en se retirant en Italie. « Je suis né gentilhomme, disoit-il à Bassompierre, et de « bons parens; mais quand je suis venu en France, je n'avois pas un sou « vaillant, et devois, de plus, huit mille écus.... J'ai travaillé à ma fortune, « et l'ai poussée en avant, tant que j'ai vu qu'elle m'étoit favorable; mais « depuis que j'ai reconnu qu'elle se lassoit de me favoriser, et qu'elle me « donnoit des avertissemens de son éloignement (*par le soulèvement des* « *grands contre lui, par la mort de sa fille*, etc.), j'ai pensé à faire une « honnête retraite, et de jouir en paix, ma femme et moi, de nos grands « biens en notre pays natal.... C'est de quoi, depuis quelques mois, j'importune ma femme en vain.... J'ai été toute cette après-dînée avec elle « pour la conjurer de me retirer. Je me suis mis à genoux pour tâcher de « la persuader avec plus d'efficace; mais elle, plus aheurtée que jamais, « me reproche ma lâcheté et ingratitude de vouloir abandonner la reine... « et si ce n'étoit que j'ai tant d'obligations à ma femme, je la quitterois et « m'en irois en lieu où les grands ni les peuples de France ne viendroient « me chercher.... *Seignor*, je suis ruiné, *seignor*, je suis misérable. » (*Mémoires de Bassompierre*.) On trouva sur lui, au moment de sa mort, pour près de deux millions de billets de l'épargne, et deux millions vingt mille livres dans sa maison : ce qui a fait conjecturer qu'il s'attendait à quelque malheur, et qu'il se préparait à la fuite. Sa dépouille, tant de ses biens que de ses charges, fut immédiatement donnée à Luynes.

mais, devenu suspect au nouveau favori, il reçut l'ordre de se retirer à Avignon, où il s'occupa d'ouvrages de théologie, en attendant l'occasion de reparaître avec éclat dans la carrière où l'appelaient son ambition et son génie.

Concini était manifestement coupable de concussions; mais sa mort violente et les actes de barbarie exercés sur ses restes inanimés par une populace féroce, qui déterra son corps et en mit les lambeaux à l'enchère, devaient paraître un assez rigoureux châtiment d'un crime alors fort commun (1). Cependant on condamna sa mémoire, et on fit le procès de son épouse. La superstition joua son rôle dans ces tragédies. La sorcellerie et la magie furent un des principaux griefs imputés à la maréchale (2). Cette femme, qu'on prit soin, en quelque sorte, de réhabiliter par cette odieuse accusation, montra beaucoup de calme et de fermeté dans tout le cours de la procédure. Les interrogatoires furent captieux, obscurs, et quelquefois ridicules. Des juifs, des cabalistes, des devine-

---

(1) « Le peuple, selon le maréchal d'Estrées, l'avoit en extrême aversion, « parce qu'il lui étoit arrivé de faire battre un cordonnier, nommé Picard, « célèbre parmi les bourgeois, qui lui avoit fait quelque insolence à la porte « de Saint-Germain, où il étoit en garde. » [*Mém. du maréchal d'Estrées.*] « Mais il paroît, d'après Pontchartrain, que la haine populaire avoit « un motif bien plus grave que le mauvais traitement infligé au cordonnier « Picard. Il avoit établi dans Paris et aux principales villes du royaume des « personnes qui n'avoient aucun soin que de voir les actions des uns et des « autres, considérer et reconnoitre si quelqu'un parloit mal de lui ou du « gouvernement, ou lui vouloit quelque mal, pour le chasser, proscrire ou « faire mourir, comme il avoit fait quelques-uns, ayant rempli tous les coins « des rues de Paris de potences et gibets. » [*Mém. de Pontchartrain.*] Le roi, selon cette même chronique, « ordonna que toutes les potences qui « étoient dressées dans les rues de Paris fussent ôtées, ce qui commença à « donner un grand contentement au public, comme s'il eût par-là commencé à reprendre sa liberté. »

(2) « Aussi ne fut-elle recherchée pour ces crimes imaginaires qu'en « apparence, mais en effet pour n'avoir pas refusé les libéralités de sa maîtresse. Si elle eût été moins riche, elle eût été plus à couvert en sa mauvaise fortune... ; son bien lui attira pour ennemies des personnes dont le « pouvoir n'étoit pas moindre que l'avarice.... Enfin, son sexe et sa condition ne l'ayant pu garantir de la rage de ceux qui, pour s'approprier son « bien, se voulurent défaire de sa personne, par arrêt du 8 juillet ils la « condamnèrent à avoir la tête tranchée sur un échafaud, etc. » [*Mém. du cardinal de Richelieu.*]

resses et faiseurs d'horoscopes, enfin des fripons de la classe la plus abjecte, se virent appelés en témoignage, et comparurent devant une cour souveraine, dont leur présence avilit la dignité. La plupart des imputations semblèrent si puériles à la maréchale, qu'elle ne put s'empêcher de sourire. Le commissaire du parlement lui ayant demandé de quel charme elle s'était servie pour ensorceler la reine-mère, elle répondit : *de l'ascendant qu'un esprit supérieur a toujours sur un esprit faible*. Malgré cette victorieuse réponse, elle fut déclarée coupable de lèse-majesté divine et humaine, et eut la tête tranchée en place de Grève. « Elle mourut très-constamment et chrétiennement, et fit beaucoup de pitié et compassion au peuple, qui auparavant lui portoit une extrême haine. » (*Mém. de Pontchartrain.*)

Après le règne de Concini, celui de Luynes commença (1). Le rappel de Sillery, de Villeroy, de Jeannin, ministres expérimentés, que le maréchal d'Ancre avait éloignés du ministère, et que Luynes rappela pour faire dans le commencement *quelque chose de spécieux et se donner bon bruit*, fut d'abord pour la nation d'un heureux augure. Mais lorsqu'elle vit leur influence céder à celle d'un jeune homme qui tendait à concentrer en lui seul toute l'autorité (2), l'espoir fit place à la crainte. Pour dissiper ces inquiétudes, et en même temps pour décrier le gouvernement de la reine-mère, Luynes engagea Louis XIII à convoquer à *Rouen* une assemblée de *notables*, où l'on délibérerait sur les moyens de réformer les abus. Cette assemblée, présidée par un enfant de neuf ans, Gaston, frère du roi, assisté de quatre vice-présidens, s'ouvrit vers la fin de

---

(1) « La taverne, disait le maréchal de Bouillon, étoit toujours demeurée « la même, et il n'y avoit eu d'autre changement que de bouchon. »

(2) « Bien qu'il n'eust jamais entendu parler d'affaires, ni veu autre chose « que des chiens et des oiseaux, d'où il avoit tiré tout son avancement, « ne connoissant ny le dedans ny le dehors du royaume, il en prist néan- « moins le gouvernail avec autant de hardiesse que s'il n'eust jamais fait « d'autre métier, rien ne se faisant que par ses ordres, et les vieux minis- « tres luy servant plustost de couverture que de guides. » [*Mém. de Fontenay-Mareuil.*] « Le premier soin de Luynes, dit le duc de Rohan, est « de mettre autour du roi de petites gens qui l'amusent aux passe-temps « puérils, et l'assiégent de telle sorte, qu'il ne soit loisible à aucunes per- « sonnes de lui rien dire en particulier. »

l'an 1617. Elle proposa de beaux réglemens, auxquels on n'eut point égard. L'unique fruit qu'en retirèrent les peuples fut la suppression de la *Paulette*, qui même fut rétablie trois ans après.

Cependant le nouveau favori presse rapidement sa fortune et celle de sa famille. Il s'approprie la dépouille du maréchal d'Ancre, au mépris de l'arrêt du parlement qui la confisquait au profit du trésor. En même temps, il répand les grâces sur Cadenet et Brant, ses deux frères. Le premier, outre un million comptant et une pension de 60,000 livres, obtient la dignité de maréchal de France et la main de la plus riche héritière du royaume (la Demoiselle de Pecquigny); le second reçoit un don de 600,000 écus, et épouse l'héritière de Luxembourg. « Outre cela, tout ce qui vacquoit de charges, biens « ecclésiastiques et pensions, est pris par les trois frères et « distribué à de petits parens qui leur venoient du costé d'A- « vignon. »

Cette conduite soulève le mécontentement général. Enhardi par ces dispositions, le duc d'Epernon conspire avec la reine-mère pour mettre fin à la captivité de cette princesse. Marie s'échappe de Blois le 22 février 1619, et suit d'Epernon à Angoulême, d'où ils écrivent au roi des lettres pleines de soumission, en même temps qu'ils lèvent des troupes pour lui résister. On se préparait à la guerre, lorsque Richelieu, secrètement d'intelligence avec Luynes, ménagea une réconciliation. Du fond de sa retraite, l'évêque de Luçon observait les événemens. Instruit de l'embarras où était la cour, il offrit ses services qui furent acceptés, et il reçut la permission de se rendre auprès de la reine-mère. Il la disposa à se départir des prétentions exagérées qu'elle avait annoncées dans les premiers momens de sa liberté, et à se trouver assez heureuse d'obtenir le gouvernement de l'Anjou, avec les villes d'Angers, de Chinon et le Pont-de-Cé, que le roi consentait à lui abandonner comme places de sûreté. Un accommodement fut conclu à ces conditions. Le fils et la mère se virent ensuite près de Tours, au château de *Courcières* (5 septembre), d'où Marie se rendit à Angers, emportant avec elle la trompeuse espérance d'être bientôt rappelée à la cour, et de recouvrer son premier ascendant. Les alarmes qu'elle inspira au favori hâtèrent la délivrance du prince de Condé, prisonnier depuis

trois années. Luynes, pour s'en faire un appui contre la reine-mère, alla lui-même le tirer de Vincennes, le 20 novembre 1619, et six jours après, une déclaration du roi proclama solennellement son innocence et l'injustice de sa captivité. Louis XIII n'eut pas dans la suite de sujet plus fidèle.

Le traité d'Angoulême ne fut qu'une trève passagère. La puissance toujours croissante de Luynes, créé duc et pair et maréchal de France, excitait de violentes jalousies. La reine-mère les encourageait. La cour d'Angers devint le centre de toutes les cabales et le refuge de tous les mécontens. On reprit les armes de part et d'autre en 1620. L'activité que le roi déploya en cette circonstance déconcerta les rebelles. Marie se soumit; plusieurs de ses partisans furent dépossédés de leurs charges; on s'en référa d'ailleurs au traité d'Angoulême. Ce nouvel accommodement fut encore en partie l'ouvrage de Richelieu, qui avait poussé la reine-mère à la rupture, pour se rendre nécessaire et faire acheter sa médiation. Le chapeau de cardinal lui fut promis par un article secret. Ainsi, l'ambition de cet homme extraordinaire, indifférente au choix de ses instrumens, continuait par la main de Luynes l'édifice de sa fortune commencée par le maréchal d'Ancre.

Ces guerres civiles, suscitées par des intrigues de cour, étaient presque aussitôt finies que commencées. Les dissentimens religieux en allumèrent de plus opiniâtres et de plus sanglantes. Le changement survenu dans la politique de la France, l'alliance de cette puissance avec l'Espagne, avaient dû naturellement alarmer les protestans : aussi avaient-ils pris part à toutes les cabales des mécontens. Nous avons vu le duc de Bouillon, un des principaux chefs du parti réformé, fomenter incessamment les troubles, et soulever contre la cour, tantôt le parlement, tantôt le prince de Condé qu'il gouvernait. Le duc de Rohan, gendre de Sully, moins remuant que le duc de Bouillon, mais plus zélé peut-être pour la cause des calvinistes, ne perdait aucune occasion de la servir, soit par les négociations, soit par les armes. En 1612, il s'était emparé de Saint-Jean-d'Angely. Le traité de Sainte-Ménéhould et les états de 1614 calmèrent ces premiers mouvemens qui recommencèrent l'année suivante, et furent apaisés de nouveau par le traité de Loudun. Ranimée par l'emprisonnement du prince

de Condé, la guerre fut encore suspendue par l'assassinat du maréchal d'Ancre. Les protestans prirent peu de part à celles qui s'élevèrent entre Louis XIII et la reine-mère, pendant la faveur de Luynes : mais bientôt, séparant entièrement leur cause de celle des catholiques mécontens, et ne s'occupant plus que des intérêts propres de leur secte, ils s'armèrent pour assurer l'exécution de l'édit de Nantes, qui leur paraissait violé en plusieurs points. La faiblesse du gouvernement et l'exemple des protestans d'Allemagne, qui venaient de se soulever contre l'empereur Ferdinand II, les enhardissaient à la révolte. On acheva de les y pousser par un édit rendu en 1620, pour la réunion du Béarn à la couronne, et pour le rétablissement de la religion catholique dans ce pays. L'édit portait que les biens ecclésiastiques seraient restitués aux catholiques; et Louis, après l'expédition d'Angers, alla lui-même opérer cette restitution à main armée. Aussitôt un cri d'alarme et de vengeance s'éleva parmi les protestans. Vainement Sully et Mornai conseillèrent aux autres chefs la modération. Ceux-ci, comptant sur leurs forces, dédaignèrent de recourir aux remontrances, convoquèrent une assemblée générale à *La Rochelle* (1), et le 10 mai 1621, ils publièrent une espèce de *déclaration d'indépendance*, qui partageait en *cercles les églises réformées* de France, et qui réglait la levée des contributions, la discipline et le commandement des troupes, et en général tout ce qui concernait le gouvernement de la nouvelle république (2).

---

(1) Cette place était très-forte, et Henri IV avait commis la faute, non-seulement de la laisser fortifier par les protestans, mais même de les y aider, ce dont Fontenay-Mareuil le blâme vivement dans ses Mémoires : « car, dit-il, de laisser fortifier des gens dont il sçavoit toutes les prétentions, sans qu'ils fussent en lieu où on deust appréhender les estrangers, « ny qu'ils en eussent d'autre besoin que pour se mieux deffendre contre « luy ou contre ses successeurs, et y contribuer mesme du sien, tirant « quatre mille escus tous les ans de son espargne pour cela, c'est chose « qui ne se peut excuser. »

(2) « Ils avoient fait entre eux un département de toutes les provinces de « la France dans lesquelles ils étoient dispersés, lequel faisoit le partage, « non-seulement des villes qu'ils appeloient de sûreté, mais de tout le « royaume qu'ils avoient divisé en dix-huit églises subdivisées, les unes en « d'autres églises simples, les autres en colloques qui avoient nombre « d'églises simples sous eux. En chacune de ces églises, ils avoient nommé « et ordonné des chefs pour commander les armées, avec des conseillers

Louis XIII voulut leur faire la guerre en personne. Après avoir conféré au duc de Luynes, *cet homme qui ne savoit pas ce que pesoit une épée*, la dignité de connétable, il se mit à la tête de ses troupes, et marcha contre les réformés. Les succès qu'il obtint au commencement de cette guerre furent suivis de quelques revers. La ville de *Montauban* (1), que Louis XIII assiégea en personne avec le connétable et six maréchaux de France et l'élite de sa noblesse, fut si vaillamment défendue par le marquis de La Force, que l'armée royale fut obligée de se retirer après avoir perdu huit mille hommes et le duc de Mayenne. Luynes luttait alors contre une fièvre dangereuse. Le chagrin qu'il conçut de cet échec en accrut la malignité. Il mourut le 15 décembre 1621, âgé de quarante-deux ans. Il était d'un esprit fort médiocre et aussi peu propre aux affaires qu'à la guerre. Du reste, son gouvernement fut assez doux. Il aimait à garder les vieilles coutumes, et rendait assez bonne justice aux peuples, desquels il fut haï toutefois, selon l'ordinaire destin des favoris.

SECTION II.

Depuis la mort de Luynes jusqu'à celle de Louis XIII (1621—1643).

La guerre, nourrie par un large subside du clergé catho-

« qui les devoient assister, et pouvoir d'établir un ou plusieurs lieutenans « sous eux, et donner toutes les autres charges, à condition toutefois « qu'on prendroit les provisions de l'assemblée générale. Ils avoient aussi « ordonné des gouverneurs de toutes les places particulières, et fait des lois « de police et de gouvernement, tant en paix qu'en guerre. Ils ordon« noient le duc de Bouillon pour leur chef général ; mais il se garda de « se méprendre, et la charge enfin demeura au duc de Rohan et à son frère, « qui n'en eurent pas l'issue qu'ils espéroient. Cet acte de rébellion et des« sein formé d'établissement d'une république dans le royaume, anima vi« vement le roi contre eux, etc. » [*Mém. de Richelieu.*]

(1) S'il en faut croire Richelieu, qui, du reste, s'applique à le décrier, « Luynes n'approcha jamais la ville de la portée du canon. Il s'amusoit à « sceller (étant garde des sceaux en même temps que connétable), pen« dant que les autres étoient aux mains. Ce qui fit dire à M. le prince que, « si on vouloit distinguer le temps, il étoit propre à toutes les charges : bon « garde des sceaux en temps de guerre, et connétable en temps de paix. »

lique, continua sur différens points. Le roi, consolé d'abord par quelques actions d'éclat de l'affront que ses armes avaient reçu devant Montauban, allait peut-être éprouver une pareille disgrâce devant Montpellier, si les chefs des protestans, las d'une guerre ruineuse et meurtrière dont les fureurs commençaient à rappeler celles de l'antique guerre des Albigeois, ne se fussent pressés de faire leur accommodement avec la cour. Le traité de pacification générale, signé à *Montpellier*, confirmait les huguenots dans les droits qu'ils avaient acquis par l'édit de Nantes. Toutefois, il fut stipulé que, libres de tenir des assemblées pour les affaires ecclésiastiques, ils ne pourraient se réunir pour un but politique, sans l'expresse permission du monarque. De plus, ils consentirent à la démolition de tous les ouvrages fortifiés, murailles, bastions et castels sur les montagnes ou à la tête des ponts et rivières, et livrèrent des otages pour garantie de l'exécution de cette clause. Deux villes seules furent exceptées, La Rochelle et Montauban, fortes citadelles, mais désormais trop isolées pour protéger efficacement une insurrection calviniste.

Malgré cette issue avantageuse d'une guerre si malheureuse à son début, le gouvernement royal, faute d'une direction dominante, resta quelques années encore dans le même état de faiblesse et d'incertitude. Pendant l'interrègne qui suivit la mort de Luynes, jusqu'à l'avénement de Richelieu, l'autorité fut partagée entre plusieurs ministres qui n'ont laissé aucun souvenir dans l'histoire, et ne furent guère occupés qu'à défendre leur frêle existence contre l'ambition du cardinal, que la reine-mère, rentrée au conseil, voulait leur donner pour collègue, et qu'ils craignaient d'avoir bientôt pour maître. Zélée pour la fortune d'un homme qu'elle avait la simplicité de croire sa créature, et qui cachait habilement la soif de commander qui le dévorait, Marie disgracia les plus redoutables ennemis du cardinal, dissipa les préventions qu'ils avaient inspirées au roi contre lui, et, forçant tous les obstacles, introduisit enfin Richelieu dans le ministère; victoire dont elle

---

Richelieu prétend encore que son ambition n'était point satisfaite de la dignité de connétable, et qu'il eut dessein de se faire roi d'Austrasie, en érigeant Metz, Toul et Verdun en royaume, ainsi que prince d'Orange, comte d'Avignon et duc d'Albret.

s'applaudit alors, et qui depuis lui coûta bien des larmes (1).

A peine *Richelieu* est-il entré au conseil, que ses paroles et ses actions annoncent un génie supérieur et décisif (2). Le gouvernement prend une marche plus assurée. On conclut le mariage de Henriette de France, sœur du roi, avec le prince de Galles (Charles Ier), qui naguère recherchait une princesse espagnole. On fait un nouveau traité avec la Hollande qui avait repris les armes contre l'Espagne. Enfin, l'expédition de la *Valteline* commence à relever l'honneur de la France. Le roi d'Espagne avait enlevé aux Grisons cette petite province, sous prétexte d'empêcher l'hérésie d'y pénétrer, mais en effet pour établir un point fixe de communication entre l'Allemagne et les provinces espagnoles d'Italie. Louis XIII, dans une circonstance où ses intérêts étaient blessés si vivement, s'était contenté jusqu'alors des voies de négociation. Tout ce qu'il avait obtenu, c'était que le pape Urbain VIII tînt en séquestre les places de la Valteline. Richelieu fait comprendre à son maître la nécessité d'agir avec plus de vigueur. L'ambassadeur de France à Rome se plaignant des difficultés que présentait cette contestation : *Le roi a changé de conseil, et le ministère de maxime*, lui répond Richelieu; *on enverra une armée dans*

(1) « La reine-mère ayant élevé à la dignité de premier ministre le car« dinal de Richelieu, son favori après le maréchal d'Ancre, elle le regarda « comme sa créature, et crut qu'elle régneroit toujours par lui ; mais elle « se trompa, et fit une expérience cruelle du peu de fidélité qui se ren« contre en ceux qui ont une ambition démesurée. » [*Mém. de madame de Motteville.*]

(2) Richelieu, dans sa *Succincte narration des grandes actions du roi* [*Louis XIII*] adressée à ce prince, trace le tableau suivant de l'état où était la France quand il fut appelé au ministère :

« Lorsque votre majesté, dit-il au roi, se résolut de me donner en même « temps et l'entrée de ses conseils et grande part en sa confiance pour la di« rection de ses affaires, je puis dire avec vérité que les huguenots parta« geoient l'état avec elle ; que les grands se conduisoient comme s'ils n'eus« sent pas été ses sujets, et les plus puissans gouverneurs des provinces, « comme s'ils eussent été souverains en leurs charges.

«..... Je puis dire que chacun mesuroit son mérite par son audace....., « et que les plus entreprenans étoient estimés les plus sages, et se trou« voient souvent les plus heureux ; je puis dire encore que les alliances « étrangères étoient méprisées, les intérêts particuliers préférés aux pu« blics ; en un mot, la dignité de votre majesté royale tellement ravalée... « qu'il étoit presque impossible de la reconnoître. »

la Valteline, qui rendra le pape moins incertain et les Espagnols plus traitables. Aussitôt un corps de troupes entre dans la Valteline (1624), et l'affranchit de la domination autrichienne.

La politique de Richelieu roulait sur trois points principaux : dans l'intérieur, ruiner la puissance des calvinistes, porter les derniers coups à celle de la noblesse ; à l'extérieur, humilier la maison d'Autriche. Il suivit l'exécution de ces desseins avec autant d'énergie que de succès.

Le dernier édit de pacification n'était observé ni par les catholiques ni par les protestans. Les premiers entretenaient une garnison près de La Rochelle, dans le fort Louis, dont la démolition avait été stipulée ; les autres maltraitaient les catholiques partout où dominait la religion réformée. La guerre se ralluma en 1625.

Les protestans furent battus sur terre et sur mer. Mais au dedans, Richelieu avait besoin de la paix pour affermir son autorité naissante ; au dehors, la guerre de la Valteline durait encore. Ces considérations le déterminèrent à traiter avec les réformés ; et, remettant leur ruine à d'autres temps, pour ne point l'opérer à demi, il consentit à *scandaliser le monde*, et à se laisser appeler dans les satires du temps le *cardinal de La Rochelle*, *le pontife des calvinistes et le patriarche des athées* (1). L'année suivante (1626), une convention signée à *Monzon*, en Aragon, entre la France, l'Espagne et la cour de Rome, mit fin à la guerre de la Valteline. Les forts construits par les Espagnols dans cette province furent démolis, et elle fut déclarée à peu près indépendante, sauf l'obligation de payer aux ligues grises un tribut annuel de 25,000 écus d'Allemagne, état de choses qui dura jusqu'en 1639, où les Gri-

(1) « Il n'ignoroit point que, faisant faire la paix avec les huguenots, et « leur témoignant quelque inclination à les favoriser auprès du roi, il ne « s'exposât à se mettre en mauvaise réputation à Rome. Mais il ne pouvoit « venir par autre voie aux fins de sa majesté. Sa robe le rendoit suspect aux « huguenots. Il étoit donc nécessaire qu'il se conduisît en sorte qu'ils crussent qu'il leur étoit favorable : car, ce faisant, il avoit moyen d'attendre « plus commodément le temps de les réduire aux termes où tous sujets « doivent être en un état, c'est-à-dire, de ne pouvoir faire aucun corps « séparé, et dépendre des volontés de leur souverain. » [*Mémoires de Richelieu.*]

sons furent mis en possession de ce pays, à condition que la religion catholique y serait seule exercée.

Richelieu, ayant retiré sa main prête à écraser les protestans, commença à diriger ses coups contre la noblesse. Les princes et les grands seigneurs étaient devenus trop redoutables sous un roi qui ne savait pas les réprimer. Ils affectaient l'indépendance dans leurs gouvernemens, et leur turbulence remplissait la cour d'intrigues et de cabales. *Gaston*, duc d'*Orléans*, frère de Louis XIII, y avait un parti, ou plutôt un parti abusait de l'humeur inquiète de ce jeune prince, de son caractère faible et léger, pour le faire servir d'instrument aux factions (1). Le colonel d'Ornano, gouverneur de Gaston, l'aigrissait contre le souverain et le ministre. Richelieu essaie d'abord de gagner Ornano en le faisant nommer maréchal de France. Celui-ci accepte cette faveur, et continue à irriter l'ambition du duc d'Orléans. La reine-mère, de concert avec le cardinal, voulait marier ce prince à mademoiselle de Montpensier, la plus riche héritière de la cour. Ornano aurait préféré une alliance étrangère qui eût rendu Gaston plus indépendant du roi et de ses ministres. Le prince adopte cette idée, et refuse, sous différens prétextes, l'épouse qui lui est offerte. Instruit de la cause secrète de cette résistance, Richelieu fait conduire Ornano à Vincennes, où il meurt peu de temps après *non sans soupçon de mort violente*. (Mém. de Gaston.) Le duc d'Orléans, irrité de ce coup d'autorité, se livre aux conseils pernicieux du chevalier de Vendôme, grand-prieur de France, et du comte de Chalais, maître de la garde-robe, jeune homme d'un caractère facile, qui, égaré par son amitié pour le chevalier de Vendôme, et par son amour pour la duchesse de Chevreuse, ennemie de Richelieu, entre dans

(1) Richelieu prétend dans ses Mémoires que le dessein des conjurés était de placer Monsieur sur le trône pour le tenir en tutelle, et que leur partie était si bien liée, qu'il y avait cinquante mille hommes unis pour mettre Louis XIII dans un monastère; que sans le cardinal, *dragon veillant incessamment au salut de son maître*, le roi courait grand danger d'être détrôné. Mais il exagère probablement ce danger, pour justifier la rigueur dont il usa à l'égard du malheureux Chalais, que d'ailleurs il affecte hypocritement de plaindre, en disant que *rien ne put détourner de son projet ce pauvre gentilhomme*.

un complot contre le cardinal, et se charge d'attenter à ses jours : mais il se perd par d'imprudentes confidences. Averti du projet qu'il médite, Richelieu le mande, l'interroge, lui arrache quelques aveux et quelques paroles de repentir, et lui prédit un sort funeste, s'il ne se dégage d'un complot odieux. Trop passionné pour écouter les conseils ou craindre la menace, *Chalais* persiste dans son fatal dessein. Richelieu le fait arrêter avec les Vendôme. Gaston, intimidé par cet acte de vigueur, consent à épouser mademoiselle de Montpensier, et leur mariage est célébré à Nantes, où la cour était alors. Cette même ville voit les apprêts lugubres d'un jugement criminel se mêler aux pompes de cette fête. Le comte de Chalais est traduit devant une commission spéciale, composée de quelques membres du parlement de Bretagne, et condamné à mort, après une procédure mystérieuse et irrégulière. Ni sa jeunesse, ni sa naissance, ni les instances de ses amis, ni les larmes de sa mère ne peuvent le sauver. L'inexorable Richelieu veut établir son pouvoir par la terreur, et la tête de Chalais tombe sur l'échafaud (19 août 1626).

Le danger qu'avait couru le cardinal lui fit donner une compagnie de gardes-du-corps (1). Son pouvoir, vainement attaqué, s'affermit par ces efforts infructueux pour le renverser. Il s'accrut encore par la suppression des charges d'amiral et de connétable. Lesdiguières étant mort ne fut point remplacé. Le duc de Montmorency, moyennant un million pour dédommagement, se démit de l'amirauté, et le cardinal, sous le titre de surintendant de la navigation, fut maître de la marine. Elle était entièrement ruinée ; il sentait la nécessité de la rétablir ; il en fit l'objet de ses soins, qui d'ailleurs s'étendaient à toutes les branches de l'administration. Pour autoriser les changemens qu'il proposait, et en même temps pour distraire les esprits par un grand spectacle, il convoqua une assemblée de *notables*. Elle s'ouvrit au palais des Tuileries le 2 décembre 1626. Le garde des sceaux, Marillac, représenta que les revenus ne montaient qu'à seize millions, et qu'il s'en dépensait chaque année près de quarante. La suppression des grandes charges,

(1) Il eut d'abord cent hommes à cheval. En 1632, cette garde fut augmentée de deux cents mousquetaires, et par la suite d'une compagnie de gendarmes et d'une de chevau-légers de cent vingt hommes chacune.

dont les gages étaient excessifs, le rachat des domaines royaux aliénés à bas prix, la réduction des pensions, la démolition des forteresses intérieures, mesures qui tombaient directement sur les grands et sur les huguenots, furent proposés au nombre des moyens d'économie qui pouvaient ramener l'équilibre entre la recette et la dépense. L'assemblée examina attentivement toutes les questions qui lui furent soumises, et les résolut au gré du cardinal. De toutes ses demandes, une seule fut rejetée, et sans doute il ne l'eût point faite, s'il n'eût été certain d'un refus : c'était de modérer les peines établies contre les criminels d'état, et de les réduire à la privation des charges et des emplois. S'il cherchait à se faire une réputation de douceur, le supplice de Chalais démentait trop hautement cette ostentation d'indulgence. Mais n'est-il pas plus probable que sa proposition n'était qu'un détour adroit pour arriver au but contraire, et qu'il ne voulait qu'intimider les grands par la confirmation des anciennes lois, en s'épargnant toutefois l'odieux de l'avoir provoquée lui-même? Quelques mois après, un second exemple de sévérité fit trembler la noblesse. La fureur des duels faisait alors de terribles ravages. On comptait près de huit mille lettres de grâces accordées en moins de vingt ans à des gentilshommes qui en avaient tué d'autres dans des combats singuliers. Henri IV, effrayé de la grandeur du mal, avait défendu les duels en 1602, sous peine de mort. Louis XIII, en 1626, renouvela avec quelques modifications cette ordonnance (1). Mais le préjugé bravait l'autorité et la rigueur des lois. En 1627, le comte de *Chapelles* et le duc de *Bouteville*, père du célèbre Luxembourg, tirèrent l'épée sur la Place-Royale même, contre

---

(1) D'après l'édit de Louis XIII, ceux qui appelaient et se battaient, sans que mort s'en suivît, étaient privés de toutes leurs charges et de toutes les pensions et grâces qu'ils tenaient de S. M., laquelle, s'ils avaient tué, *entendoit que la rigueur des édits précédens eût lieu*. Et au cas que ceux qui seraient déchus de leurs gratifications se voulussent battre avec ceux à qui elles seraient données, ils étaient dégradés de noblesse, déclarés infâmes et punis de mort. D'après les Mémoires de Richelieu, « d'une part, la « modération de la peine (qui dans le cas de simple appel et de combat non « mortel se bornait à la perte des charges et pensions), et de l'autre, l'in- « flexible fermeté à n'en exempter aucun, furent très-profitables; et depuis « ce temps, cette fureur, qui étoit si ardente, se ralentit, et on n'entendit « quasi plus parler des duels. »

deux autres seigneurs, dont l'un fut tué dans le combat. *Ces illustres gladiateurs* (Mém. de Gaston) furent condamnés à mort et exécutés en grand appareil. Les grands, accoutumés à l'impunité lorsqu'ils n'offensaient que les lois, frémirent d'un acte de justice qui leur ôtait le privilége de la désobéissance. Mais le ministre allait à son but d'un pas ferme, sans calculer ni le nombre ni la puissance de ses ennemis.

Tandis que Richelieu dominait en France, le duc de Buckingham, ministre et favori de Charles Ier, armait ce prince contre son beau-frère. En 1625, Buckingham avait été député en France pour chercher la princesse Henriette, et la conduire en Angleterre. « C'étoit un homme de peu de noblesse de race, « mais de moins de noblesse encore d'esprit, sans vertu et « sans étude, mal né et plus mal nourri. » (*Mémoires de Richelieu.*) Pendant ce voyage, cet homme vain et téméraire s'était infatué d'une passion romanesque pour la reine Anne d'Autriche; il avait même osé la déclarer. De retour en Angleterre, pour se rapprocher de l'objet de son fol amour, il se fit charger d'une seconde ambassade à Paris, sous prétexte de signer un traité contre l'Espagne, mais l'entrée du royaume lui fut interdite. Pour se venger de cet outrage, il alluma la guerre entre l'Angleterre et la France. Richelieu était enfin prêt à faire cesser le *scandale* qu'il avait donné aux catholiques en accordant la paix aux calvinistes. Il méditait la ruine de La Rochelle, le dernier boulevard des religionnaires français. Les ducs de Rohan et de Soubise, soupçonnant ses desseins, étaient allés à Londres implorer la protection de Charles. Le favori appuya leurs sollicitations, et, malgré l'embarras de ses finances, le roi arma une flotte de cent voiles, portant sept mille hommes de débarquement, avec lesquels Buckingham alla descendre dans l'île de Rhé (1627). Il en fut chassé par le marquis de Toiras. Sur l'assurance des secours de l'Angleterre, *La Rochelle*, s'était soulevée. Cette ville fut aussitôt investie par une armée royale. Richelieu, nommé *lieutenant-général dans les armées royales de Poitou, de Saintonge, d'Angoumois et d'Aunis*, qui eurent ordre de lui obéir comme *à la personne même du roi*, prit la direction du siége. Pour fermer le port aux flottes anglaises, il fit construire dans l'Océan, devant La Rochelle, comme autrefois Alexandre devant Tyr, une digue prodigieuse, dont l'exécution était regardée comme impossible.

Mais le génie de Richelieu dompta la mer et les tempêtes. Il n'était guère moins difficile de dompter l'indocilité du soldat français, fortifiée par une longue habitude de licence et de pillage, et le mécontentement des chefs, dont l'autorité nouvelle accordée à Richelieu blessait l'orgueil militaire. Tout céda à la fermeté du cardinal. L'ordre le plus rigoureux, la discipline la plus parfaite régnèrent dans l'armée. Les plus mécontens, ceux même qui sentaient combien la réduction de La Rochelle allait ajouter au pouvoir déjà excessif de Richelieu (1), se plièrent à l'obéissance. Subjugués par un ascendant irrésistible, ils servaient avec exactitude, et même avec zèle; et le maréchal de Bassompierre disait à ses collègues : *Nous serons assez fous pour prendre La Rochelle.*

Cependant les Rochellois semblaient invincibles. *Guiton*, leur chef, leur inspirait l'audace et le fanatisme dont il était animé. Elu maire par ses concitoyens, il avait d'abord refusé d'accepter la charge qu'ils lui offraient; enfin, vaincu par leurs instances, il avait saisi un poignard, et leur avait dit : *Vous le voulez, je serai maire, mais c'est à condition qu'il me sera permis d'enfoncer ce fer dans le cœur du premier qui parlera de se rendre; qu'on s'en serve contre moi, si jamais je songe à capituler.* Le poignard demeura sur une table, dans la salle du conseil, jusqu'à la fin de la guerre. La famine seule put triompher de l'opiniâtre résistance des habitans. Ils capitulent, après un siége de quatorze mois. Louis XIII était alors à l'armée. La Rochelle lui ouvre ses portes le 1er novembre 1628. Guiton lui présente les clés, et, conservant sa fierté jusque dans la soumission : *Sire*, dit-il au monarque, *il est plus glorieux pour nous de reconnoître le roi qui a su prendre notre ville, que celui qui n'a pas su la secourir.* De près de trente mille habitans, il en restait à peine cinq mille (2). On leur

---

(1) Il y en avait un grand nombre, tant dans la cour que dans l'armée, qui ne voulaient pas que l'on prît La Rochelle, « croyant, sous un faux « fondement, comme il s'est veu depuis, que dès que cela seroit fait on « establiroit la gabelle partout où il n'y en avoit point, et que le roy estant « maistre absolu de son estat, ils en seroient moins considérés, préférant ces « imaginations à tous les avantages que la religion, le roy et le royaume « en pourroient tirer. » [*Mém. de Fontenay-Mareuil.*]

(2) « On ne peut pas s'imaginer une opiniastreté ny une patience plus

laissa leurs biens et l'exercice de leur religion ; mais leurs fortifications furent rasées et leurs priviléges abolis. Ainsi tomba cette ville fameuse par sa puissance et par ses révoltes, et qui, durant près de deux cents ans, avait aspiré à se rendre indépendante de ses souverains. Il en avait coûté quarante millions pour la réduire à l'obéissance; et Richelieu ne crut pas sa ruine trop chèrement achetée, même à ce prix. La réduction de La Rochelle donna l'unité à la France, et une autorité absolue à la couronne, par la soumission de la faction protestante (1).

Le duc de Rohan entretenait encore dans le Languedoc un reste de guerre. Ces derniers efforts d'un parti expirant n'empêchèrent pas le roi d'aller secourir en Italie le duc de Nevers, Charles de Gonzague, contre les Espagnols, qui lui disputaient

---

« grande que celle des Rochellois, ayant souffert un siége de près de quinze « mois et enduré une telle nécessité, qu'il est certain que la faim en tua plus « de huit ou dix mille; qu'il y eust quelques femmes qui mangèrent leurs « enfans; qu'il falloit faire garder les cimetières, de peur qu'on allast des- « terrer les morts pour les manger; que le prix des vivres y devint sur la « fin si excessif, qu'un mouton y estoit vendu trois cents livres et une « vache deux mille.... Or, ces gens-là ne s'estoient pas laissés réduire à de « telles extrémités par le seul motif de la religion et de la liberté, mais aussy « parce que le bon estat où ils pensoient estre par le moyen de leurs gran- « des fortifications, de leur union avec tous les huguenots de France, et « principalement de Guienne et de Languedoc, et des intelligences qu'ils « avoient en Angleterre, en Hollande et en Allemagne, les avoit tellement « enorgueillis, que ne reconnoissant le roi qu'autant qu'il leur plaisoit et « leur tournoit à compte, ils l'avoient encore tellement offensé en donnant « retraite à tous les mécontens, entrant dans toutes les factions, et se joi- « gnant avec tous ceux qui avoient voulu prendre les armes contre luy et « luy faire la guerre, qu'ils croyoient impossible qu'il leur peust pardonner, « et ne les ruinast entièrement, quand il en auroit le pouvoir. Mais il leur « fit voir qu'ils le connoissoient mal, etc. » (*Mém. de Fontenay-Mareuil.*)

(1) L'exclamation plaisante de Bassompierre n'exprimait, au fond, que l'opinion de l'époque. « C'était alors en France un axiôme reconnu, incon- « testé, que la prise de La Rochelle rendrait l'autorité du roi absolue, que, « du jour où il en serait maître, il ne dépendrait plus ni de ses ennemis, ni de « ses serviteurs. Qu'on s'exagérât ou non l'importance de cet obstacle et la « nécessité où il réduisait le roi, le sentiment général était qu'il tenait le pou- « voir en échec, en alarme, en besoin continuel de coûteuses complaisances, « et que sa ruine serait l'affranchissement de la couronne. » (M. Bazin, *Hist. de Louis XIII*.)

le duché de Mantoue et de Montferrat, dont le dernier duc, Vincent II de Gonzague, mort en 1627 sans postérité, lui avait fait donation par testament, comme à son plus proche héritier. Cette guerre fut résolue d'après les conseils de Richelieu, au grand déplaisir de la reine-mère. Marie de Médicis n'avait trouvé dans le cardinal ni cette docilité, ni ce dévoûment qu'elle avait attendus d'un homme comblé de ses bienfaits. Entourée de courtisans dont Richelieu gênait l'ambition, elle prêtait une oreille complaisante et crédule à leurs invectives et à leurs rapports. La défiance et la haine remplaçaient insensiblement dans son cœur son ancienne affection pour le ministre; une division sourde régnait entre eux; la guerre de Mantoue la fit éclater. La reine-mère condamnait cette entreprise par un motif d'intérêt ou de vanité personnelle. Le duc d'Orléans, veuf de sa première épouse, avait tourné ses vœux du côté de Marie de Gonzague, fille du nouveau duc de Mantoue. Le zèle de Richelieu pour la cause de ce prince offensa Marie de Médicis, qui destinait à son fils une princesse florentine. Elle s'efforça vainement de retenir le roi à Paris, en lui représentant les dangers auxquels une expédition lointaine exposait sa santé chancelante. Louis, accompagné du cardinal, passa les Alpes au mois de février 1629, força le Pas-de-Suze, prit cette ville, et y signa avec le duc de Savoie un traité par lequel ce prince livrait aux Français le passage de ses états. Les Espagnols assiégeaient Casal, capitale du Montferrat. A l'approche du roi, ils se retirèrent, et, adhérant au traité de *Suze*, promirent de laisser en paix le duc de Mantoue. Cette courte et brillante expédition terminée, Louis revint triomphant achever la soumission des huguenots. Le duc de Rohan, réduit à l'extrémité, demanda enfin la paix. Ce seigneur, que le parlement de Toulouse avait fait exécuter en effigie, obtint néanmoins, par l'édit de pacification donné à Alais le 27 juin 1629, l'abolition du passé pour tous les rebelles, et 100,000 écus pour lui-même (1); seulement on

(1) Voici comme il parle de ce fait dans ses Mémoires : « La paix générale fut faite, ayant eu en mon particulier promesse de cent mille écus, « sur lesquels j'ai baillé des assignations à ceux qui ont servi le party ou « payé des gens de guerre pour plus de quatre-vingt mille écus; si bien « qu'il ne me reste pas vingt mille écus pour rétablir ma maison ruinée. »

exigea qu'il sortît du royaume, jusqu'à ce qu'il plût au roi de le rappeler. La pacification d'Alais conservait aux calvinistes le libre exercice de leur culte ; mais on démolit les fortifications de leurs villes, et désormais ils cessèrent de former un corps dans l'état. Ce fut le plus beau moment du ministère de Richelieu. Les armes de la France triomphaient au dedans et au dehors par les soins de ce grand ministre ; les ennemis extérieurs étaient forcés d'admirer sa fermeté et sa sagesse, et les protestans de reconnaître sa modération dans la victoire et sa bonne foi dans les traités.

Le duc de Savoie et les Espagnols, soutenus par l'empereur Ferdinand II (voyez *la Guerre de trente ans*), avaient promptement violé le traité de Suze, et le duc de Mantoue, près de se voir dépouillé de ses états, implorait de nouveau le secours de la France. Richelieu pensa qu'il serait honteux de le refuser, et le roi passa les Alpes à la tête d'une nouvelle armée. Le cardinal l'accompagnait en qualité de son lieutenant-général, avec pouvoir sur tous les généraux, sur les maréchaux mêmes. Louis soumit rapidement la Savoie, et il était sur le point d'entrer dans le Montferrat, lorsqu'une indisposition subite et dangereuse l'obligea de revenir en France. Médicis redoubla d'efforts en cette circonstance pour perdre le ministre qu'elle haïssait. Ses importunités, ses larmes et ses emportemens arrachèrent à son fils la promesse de la disgrâce du cardinal. Le roi convalescent essaya de ramener sa mère à des sentimens plus doux, et de la réconcilier avec Richelieu. Mais ni les supplications du monarque, ni les condescendances du ministre ne purent fléchir cette princesse irritée. Le roi, en blâmant sa violence, eut la faiblesse d'y céder une seconde fois. Il manda

---

Depuis long-temps la cour était accoutumée à payer aux rebelles les frais de la guerre. « Dans la paix de Montpellier, dit ailleurs le duc de Rohan, « ne se trouvèrent compris des chefs des provinces que mon frère et moi, « tous les autres ayant faict leur paix particulière *avec récompense.* » Si les chefs se tiraient de leurs rébellions *avec récompense*, il paraît que leurs soldats couraient des chances moins favorables. Nous lisons dans les Mémoires de Richelieu, que le roi, en 1622, ayant taillé en pièces l'infanterie de Soubise, fit un grand nombre de prisonniers entre lesquels il en fut pendu treize, et cinq cent soixante-quinze furent condamnés et envoyés aux galères.

le duc de Montmorency, lui donna, en pleurant, la commission de conduire le cardinal à Bruxelles, et, ne pouvant se contraindre à être témoin d'un éclat qu'il ordonnait à regret, il quitta la cour, et se retira à Versailles. Le triomphe de la reine-mère semblait assuré; déjà, entourée de courtisans dans son palais du Luxembourg, elle distribuait les places et les faveurs. Richelieu, de son côté, hâtait les préparatifs de son départ. Tout-à-coup le favori du jour, Saint-Simon, dont les intérêts étaient liés à ceux du cardinal, lui fait dire que tout n'est pas désespéré. Cet avis et les instances du cardinal de La Valette, dont l'attachement. pour Richelieu ne se démentit jamais, le déterminent à essayer une seconde fois son ascendant sur un maître qui l'estime et qui le regrette. Il court à Versailles, et tout change de face en un moment. Louis XIII l'accueille comme un ami fidèle et nécessaire. *Continuez*, lui dit-il, *à me servir comme vous avez fait, et je vous maintiendrai contre tous ceux qui ont juré votre perte*. On croyait Richelieu terrassé. Soudain le bruit se répand qu'il est rentré dans les bonnes grâces du roi, qu'il est plus puissant que jamais. A cette nouvelle, la foule qui environnait la reine-mère, et adorait sa grandeur future, se dissipe, et Marie reste seule et confuse dans son palais désert.

Ce jour fut appelé la *journée des dupes*, mais il fit aussi des victimes. Les deux frères *Marillac*, l'un garde-des-sceaux et surintendant des finances, l'autre maréchal de France, avaient été élevés aux honneurs par Richelieu, à la recommandation de Marie de Médicis. Dans la mésintelligence de leurs protecteurs, ils n'avaient pas su garder la neutralité : ils s'étaient associés aux ressentimens de la reine contre le ministre, et s'étaient livrés à l'ambition de le supplanter. Richelieu devant principalement son crédit auprès du roi au succès de toutes ses entreprises, la reine-mère et ses auxiliaires avaient conspiré pour le faire échouer dans la guerre d'Italie. Le garde-des-sceaux devait différer, sous divers prétextes, de fournir l'argent nécessaire pour cette expédition, et le maréchal, d'envoyer à l'armée de Richelieu des recrues qu'il était chargé de lui faire passer. L'habileté du cardinal rendit leur mauvaise volonté inutile. Après avoir démêlé et déjoué leurs complots, il aspirait à les punir. Sa vengeance éclata après la journée des dupes. Le garde-des-sceaux fut dépouillé de sa charge,

et exilé de la cour. Le maréchal, arrêté en Italie, où il avait un commandement, porta tout le poids de la colère de Richelieu, qui voulut faire un exemple en sa personne. Marillac fut traduit devant une commission spéciale, dont quelques membres étaient ses ennemis personnels. Il les récusa vainement; et, pour que toutes les formes de la justice fussent violées dans ce procès, l'instruction, commencée à Verdun, fut achevée à Ruel, dans la maison même du cardinal. L'accusation roulait presque uniquement sur des concussions et des profits illicites dont le maréchal s'était autrefois rendu coupable. La discipline militaire était si relâchée à cette époque, et les habitans des campagnes étaient si peu respectés des gens de guerre, que peut-être n'y avait-il pas dans l'armée un seul officier supérieur ou subalterne qui eût pu échapper à une telle imputation (1). *C'est une chose bien étrange*, disait l'accusé, *qu'on me poursuive comme on fait. Il ne s'agit dans mon procès que de foin, de paille, de bois, de pierre et de chaux. Il n'y a pas de quoi fouetter un laquais.* Cependant il fut condamné à avoir la tête tranchée en place de Grève, et, sans égard pour quarante ans de fidèles services sous deux rois, il fut exécuté en 1630 (2). Son frère parut frappé du même coup. Il tomba malade de douleur, et mourut peu de temps après dans son exil.

Le sort des Marillac apprit aux ennemis de Richelieu à redouter ses vengeances. Il avait fondé son pouvoir sur la terreur; mais tant que la reine-mère serait libre et habiterait la cour, il craignait de nouvelles intrigues. La conduite inconsidérée du duc d'Orléans lui fournit l'occasion de se délivrer de cette inquiétude. Après une feinte réconciliation avec le

---

(1) « Mais, dit à ce sujet Richelieu dans ses Mémoires, si la multitude des « coupables fait qu'il n'est pas convenable de les punir tous, il y en a qui « sont bons pour l'exemple. »

(2) « Lorsqu'on vint dire au cardinal de Richelieu que ce maréchal étoit « condamné à mort, il dit qu'il n'auroit pas cru que cette affaire en dût venir jusque-là; mais qu'il paroissoit que les juges avoient des lumières que « les autres n'avoient pas. C'est ainsi qu'après avoir employé tous les « moyens possibles pour perdre celui qu'il n'aimoit point, il voulut se justifier en apparence, en rejetant sur les juges la haine d'une condamnation « que tout le public a attribuée à lui seul. » [*Mém. de Pontis.*]

cardinal, Gaston, excité par la reine-mère, s'était déclaré le mortel ennemi du ministre, et s'était retiré en Lorraine, sous prétexte de fuir sa tyrannie (1631). Sommé par le roi de revenir à la cour, il s'y refusait obstinément. Richelieu attribua son opiniâtreté aux conseils de Marie de Médicis; et, représentant au roi les cabales entretenues par cette princesse comme un éternel obstacle à la prospérité de son règne, il lui persuada de détruire, par une disgrâce irrévocable, la funeste influence qu'elle avait trop long-temps exercée. Dans la nuit du 23 février 1631, elle fut laissée prisonnière à Compiègnes, d'où, six mois après, elle s'enfuit à *Bruxelles*. Le cardinal s'élevait de plus en plus sur les ruines de ses adversaires. Les succès de sa politique extérieure le couvraient en même temps d'une véritable gloire, et mettaient le comble à sa puissance.

Il venait de terminer la guerre d'Italie (1) par les traités de *Quérasque* et de *Millefleurs*. Le duc de Mantoue était rétabli dans ses états, et le duc de Savoie avait cédé Pignerol à la France (1631). Le grand projet d'abaisser la maison d'Autriche commençait à s'exécuter. L'empereur Ferdinand II, en ordonnant la restitution des biens ecclésiastiques enlevés par les protestans, avait soulevé contre lui la moitié de l'Allemagne. D'abord victorieux, il avait abusé de la victoire; et, au moment où ses mesures violentes et la tyrannie de ses généraux excitaient dans l'empire de profonds mécontentemens, il s'était laissé abuser à la diète de Ratisbonne par le fameux père Joseph, envoyé et confident de Richelieu; et, dans l'espoir trompeur d'obtenir par ses condescendances l'élection de son fils en qualité de roi des Romains, il avait consenti à licencier une partie de ses troupes. Tandis qu'il s'affaiblissait ainsi imprudemment, Richelieu armait contre lui un nouvel ennemi; il traitait avec Gustave-Adolphe, qui, assuré de l'alliance de la France, envahit l'Allemagne, et fit trembler la maison d'Autriche. (Voyez ci-dessous, *Histoire d'Allemagne, Guerre de trente ans.*)

(1) Jules Mazarin, depuis cardinal et ministre sous Louis XIV, commença à se faire connaître dans cette guerre. Attaché à la légation du nonce Pancirola, que le pape Urbain VIII avait chargé de ménager la paix, il avait conclu une trêve, en 1630, entre les Français et les Espagnols.

Cependant Gaston, aidé par le duc de Lorraine, Charles IV, dont il avait épousé la sœur en secondes noces, se disposait à la guerre civile pour se venger du cardinal. Celui-ci déconcerta ses complots par sa fermeté et son activité accoutumées. Le roi parut sur la frontière de Lorraine, au cœur de l'hiver, à la tête d'une forte armée. Charles, surpris sans défense, chercha son salut dans une prompte soumission. Par deux traités, signés successivement le 31 décembre 1631 et le 6 janvier 1632, il s'obligea à recevoir garnison française dans ses meilleures forteresses, et à faire sortir Gaston de son duché. Ce prince se retira auprès de sa mère à Bruxelles. De là, il entretenait des correspondances avec les mécontens de France; il cherchait à pousser les grands à la révolte. Le duc de *Montmorency*, gouverneur du Languedoc, s'engagea à le seconder. « Il étoit le premier des grands du royaume, mais de l'hu« meur de ceux qui y avoient vécu depuis cent ans, lesquels « transportoient à leur grandeur et à leurs intérêts l'affection « que leurs prédécesseurs portoient à leurs rois et à l'état. » (*Mémoires de Richelieu.*) Il avait cependant rendu des services importans au prince et même au ministre; mais il se plaignait d'être resté sans récompense (1); car le bâton de maréchal était au-dessous de l'ambition d'un homme allié à la famille royale, et dont les ancêtres avaient porté avec tant d'éclat l'épée de connétable. Dans son dépit aveugle, il se croit assez fort pour lutter contre Richelieu, et promet au duc d'Orléans de se joindre à lui, s'il parvient à pénétrer en France. Un sage et vénérable prélat, l'archevêque de Narbonne, président des états de Languedoc, a pitié de son illusion, et s'efforce de l'éclairer sur la profondeur de l'abîme où il va se précipiter. Montmorency n'écoute rien. Il se souvient

(1) L'auteur des Mémoires de Pontis suppose à Montmorency un motif plus noble que son intérêt personnel. Après avoir fait l'éloge de ce seigneur aimable et généreux, zélé jusque-là pour le service du roi et de la patrie, il ajoute : « On peut dire, en quelque sorte, de ce dernier engage« ment où il s'est trouvé, qu'il a paru un peu excusable de n'avoir pu vivre « en voyant la reine, mère du roi, chassée de France, le frère unique de sa « majesté éloigné de la cour, et tant de grands ou exilés, ou emprisonnés, « ou exécutés à mort par la violence d'un seul ministre, et que ç'a été un « grand malheur pour lui d'avoir cru pouvoir rendre un service considé« rable à son prince en prenant les armes contre ce ministre. »

que Lesdiguières est parvenu au rang de connétable en se faisant redouter de la cour, et que le duc d'Epernon a rendu impunément la liberté à la reine-mère : il ne voit pas combien les temps sont changés. Non moins aveugle que lui, le duc d'Orléans, à la tête de quelques milliers d'aventuriers, rebut de la Belgique, de l'Allemagne et de l'Italie, entre en France, et prend la route du Languedoc. Il publie une déclaration contre le ministre, et se donne le titre de *lieutenant-général du roi pour la réformation des désordres introduits dans le gouvernement par le cardinal de Richelieu.* Sur la foi de quelques favoris présomptueux et inhabiles, il s'imagine qu'un manifeste et trois ou quatre mille soldats vont produire une révolution; mais il ne se fait aucun mouvement en sa faveur. Les villes lui ferment leurs portes; les habitans des campagnes s'enfuient à l'aspect de son armée, qui, telle qu'une horde dévastatrice, parcourt la France en vivant de rapines. Il joint enfin Montmorency, et ils marchent ensemble contre une armée royale, qu'ils rencontrent près de *Castelnaudary.* Mais Gaston, au moment décisif, montre une honteuse faiblesse. Après avoir fait des prodiges de valeur, Montmorency, couvert de blessures, est fait prisonnier. On représente à Gaston qu'il dépend de lui de le délivrer et de ramener la victoire. Pour unique réponse, *il jette ses armes à terre, dit qu'il ne s'y joue plus, et fait sonner la retraite.* Réfugié à Béziers, il s'empresse de désarmer la colère du roi par des actes de repentir et de nouvelles promesses de fidélité. Il signe un traité d'accommodement, dans lequel il s'engage *à aimer tous les ministres du roi, et particulièrement le cardinal de Richelieu.* Il tente quelques faibles efforts pour sauver la vie et la liberté de Montmorency; mais Richelieu ne connaît point la clémence : Montmorency est traduit devant le parlement de Toulouse comme criminel de lèse-majesté. Il prévoit le sort qui l'attend, et s'y résigne avec fermeté. Pouvant récuser ses juges, il dédaigne ce moyen de prolonger ses jours : *Mon parti est pris*, dit-il, *je ne veux point chicaner ma vie.* Louis XIII était à Toulouse quand la sentence de mort fut prononcée. Le peuple, ému de compassion, se rassemble autour de son appartement, criant *grâce* et *miséricorde.* Les plus illustres seigneurs du royaume intercèdent en faveur du condamné. Le roi, comme inspiré par l'inexorable génie de Richelieu, reste in-

flexible, et la victime est envoyée à l'échafaud (30 octobre 1632). Ainsi périt à l'âge de trente-sept ans Henri de Montmorency, duc et pair, maréchal, et autrefois amiral, petit-fils de quatre connétables et de six maréchaux de France, enfin, dernier rejeton de la branche aînée de cette maison si féconde en héros. « La France, qui savoit les grands services que les « ancêtres de ce seigneur et lui-même avoient rendus à cet « état, ne put s'empêcher de pleurer son malheur. L'affliction « fut encore plus grande en Languedoc, où il avoit tellement « gagné le cœur des peuples par sa courtoisie et par sa générosité, que lorsqu'on sut sa détention, il fut fait des prières « publiques pour sa liberté. » (*Mémoires de Gaston, duc d'Orléans.*) « Tous les peuples et tout le royaume furent touchés « sensiblement de sa mort. Aussi dans l'instant que l'exécution eut été faite, le grand-prévôt ayant fait ouvrir les portes, tout le peuple entra en foule avec un empressement incroyable pour voir le corps. Leur douleur et la vénération « qu'ils avoient pour la personne de ce grand duc de Montmorency étoient telles, que, ne pouvant se consoler d'une « autre manière de la perte qu'ils avoient faite, ils s'étouffoient « presque les uns les autres pour pouvoir au moins s'approcher « de l'échafaud, et recueillir le sang répandu qu'ils mettoient « dans leurs mouchoirs. Quelques-uns même se portèrent « jusqu'à cet excès que d'en boire; et tous généralement fondoient en larmes. » (*Mémoires de Pontis.*) « Le cardinal fit « semblant d'être affligé de sa mort; mais on a trop bien su « depuis que, surprenant à son ordinaire l'esprit du roi, il « avoit empêché sa majesté de faire un acte de clémence que « toute la cour auroit acheté de son sang. » (*Mémoires de Brienne.*) On a dit de Montmorency qu'il n'y avait pas de juges qui ne l'eussent condamné, ni de roi qui ne lui eût fait grâce. Richelieu l'immola à ses vengeances et à son système (1). Quel seigneur pouvait désormais se flatter de troubler

(1) « Plusieurs murmuroient de cette action, et la taxoient de quelque « sorte de rigueur; mais les plus sages estimoient le courage du cardinal, « qui méprisoit la propre sûreté de sa personne et la haine de tous les « grands, pour satisfaire à la fidélité qu'il devoit au roi qui se confioit en « lui; outre que ce n'est que depuis la foiblesse de l'état et les guerres civiles « qui avoient quasi anéanti l'autorité royale, que les grands pouvoient

le royaume avec impunité, après avoir vu tomber sous la hache du bourreau la tête d'un Montmorency? Si toutefois cette terrible catastrophe n'étouffa pas entièrement le germe des discordes intestines, elle les rendit au moins plus rares et moins dangereuses; et, depuis ce temps, Richelieu put se livrer tout entier à son grand projet d'humilier la puissance autrichienne. Après la mort de Gustave-Adolphe, il conclut un nouveau traité avec la Suède, et contribua par ses secours ou par ses promesses à maintenir l'*union* protestante.

Dans ces circonstances, le duc de Lorraine, autant par légèreté de caractère que par zèle pour la maison d'Autriche, viola encore ses engagemens, et attira sur ses états un nouvel orage (1633). Le roi assiégea *Nancy*, et força le duc de lui abandonner cette capitale jusqu'à ce qu'il eût livré Marguerite de Lorraine, que Gaston avait épousée secrètement. Cette princesse était alors à Bruxelles auprès de son époux, qui, irrité de la mort de Montmorency, avait de nouveau quitté la France. Le duc n'ayant pu remettre sa sœur entre les mains du roi, Louis XIII resta maître de Nancy et de la plus grande partie de la Lorraine.

Le parlement avait cassé le mariage de Gaston; mais ce prince refusa d'en reconnaître la nullité, malgré sa faiblesse et son inconstance ordinaires. Cependant les liaisons qu'il entretenait avec l'Espagne faisaient désirer son retour dans le royaume. *Puylaurens*, son favori, gagné par les offres du ministre, le ramena (1634), et obtint pour récompense une nièce de Richelieu, avec la dignité de duc et pair. Enorgueilli de son élévation, et infidèle à ses promesses, il affermit la résistance du duc d'Orléans au sujet de son mariage, au lieu de travailler à la fléchir. Oser tromper le cardinal, c'était courir à une perte certaine. Puylaurens fut mis à la Bastille, où il mourut en 1635.

La même année, la France envoya une armée au secours des Suédois, auxquels elle n'avait fourni jusque-là que des subsides, et déclara la guerre à l'Espagne. (Voyez ci-dessous *l'Histoire d'Allemagne, Guerre de trente ans, période française*.) Les armes françaises furent généralement heureuses. Cepen-

---

« commettre impunément toutes sortes de crimes, et qu'ils sembloient être « au-dessus des lois. » [*Mémoires de Richelieu*.]

dant Richelieu ayant négligé de fortifier la frontière de Picardie, les Espagnols envahirent cette province (1636), et s'emparèrent de *Corbie*. L'effroi se répandit jusque dans Paris. Richelieu, dans cette occasion, se troubla, connut la crainte et démentit son caractère. Ebranlé par le redoublement de haine qui éclatait contre lui de toutes parts, il fut sur le point de céder à l'orage, et de quitter le ministère. Le père Joseph, son confident, *son bras droit, l'éminence grise*, comme on l'appelait, témoin de ses sollicitudes, le fit rougir de cette faiblesse, et ranimant sa vigueur, lui persuada de se montrer à cheval et sans gardes dans Paris, soit pour braver, soit pour rassurer le peuple. L'événement justifia cette résolution. La multitude, qu'on subjugue toujours quand on l'étonne, accueillit Richelieu par des applaudissemens. Au retour de cette espèce de triomphe, il serra dans ses bras son fidèle conseiller. *Eh bien!* lui disait l'intrépide capucin, *ne vous avois-je pas dit que vous n'étiez qu'une poule mouillée, et qu'avec un peu de courage et de fermeté vous rétabliriez vos affaires?* D'actives et sages mesures dissipèrent promptement les alarmes de la nation. Une nombreuse armée, rassemblée en quelques jours, repoussa les Espagnols, et reprit Corbie. Pendant le siége de cette ville, le cardinal courut un grand danger. Le duc d'Orléans et le comte de Soissons résolurent de le faire poignarder à Amiens, dans le palais même du roi, à la sortie du conseil. Le moment était venu; les assassins n'attendaient qu'un signal de Gaston. Ce prince irrésolu se retira sans avoir osé le donner, et Richelieu, sans le savoir, échappa au danger d'une mort inévitable. Le complot ne pouvant rester long-temps ignoré, les deux princes quittèrent la cour. Le comte de Soissons se réfugia à Sedan chez le duc de Bouillon. Il traita depuis avec les Espagnols, et fut tué en 1641 à la bataille de la *Marfée*, qu'il gagna sur le maréchal de Châtillon. Le duc d'Orléans se retira à Blois. Richelieu, pour prévenir les suites funestes que pouvait avoir cet éclat dans un temps où les ennemis du dehors étaient déjà trop à craindre, se hâta de négocier une réconciliation; et le roi, pour regagner son frère, promit enfin de consentir à son mariage avec Marguerite de Lorraine.

Gaston était jusque-là l'héritier présomptif de la couronne. La *naissance d'un dauphin* (Louis XIV) lui enleva ce titre en 1638.

La même année, les Français ayant été obligés de lever le siége de Fontarabie, Richelieu imputa ce revers au duc de La Valette qu'il n'aimait point. Ce seigneur fut jugé par des commissaires, condamné à mort, et exécuté en effigie. Cette sentence fut cassée au commencement du règne suivant.

En 1639, la création de quatre cents nouvelles charges de procureur au parlement de Paris et à la cour des aides et autres juridictions, et d'autres moyens extraordinaires employés pour avoir de l'argent, excitèrent des murmures et des mouvemens dans la nation, qui supportait impatiemment les charges de la guerre. Une révolte dangereuse éclata en Normandie. « Les peuples élurent un chef parmi eux, qu'ils nommèrent « *Jean-va-nu-pieds*, pour signifier que les subsides les avoient « mis en état de ne se pouvoir chausser. » (*Mém. de Montglat.*) On étouffa ce soulèvement par des exécutions militaires; et le parlement de Rouen fut interdit pour n'avoir pas montré assez de vigueur contre les séditieux.

Malgré les obstacles qu'opposait aux vastes entreprises de Richelieu le mauvais état des finances, la France avait à la fois plusieurs armées en campagne, et faisait la guerre avec succès en Flandre, en Italie et en Allemagne, et dans la Catalogne révoltée contre Philippe IV, tandis que le roi était confiné à Saint-Germain, où sa principale occupation consistait « à fouiller des renards dans des terriers et à prendre des « merles au milieu d'une douzaine de chasseurs, gens de peu « et de fort méchante compagnie. » (*Mém. de Montglat.*) Au milieu des triomphes de la France, un nouveau complot menaça l'autorité et même la vie du cardinal. Le jeune *Cinq-Mars*, fils du marquis d'Effiat, avait été placé par Richelieu lui-même auprès de Louis XIII, dont il avait gagné la faveur (1).

(1) « Parmi les grandes affaires que le cardinal avoit à soutenir tant de« dans que dehors le royaume, rien ne lui donnoit tant de peine que le ca« binet : car, quoiqu'il eût un grand ascendant sur l'esprit du roi, il ne « laissoit pas de connoître qu'il étoit susceptible de prendre de mauvaises « impressions de ceux qui étoient le mieux avec lui ; et il s'apercevoit qu'il « le craignoit plus qu'il ne l'aimoit, et que ce qui le maintenoit bien avec « lui étoit la défiance qu'il avoit de lui-même, ne se sentant pas capable de « soutenir les grandes affaires qu'il avoit sur les bras sans son ministère. « C'est ce qui l'obligeoit à prendre garde que personne n'approchât de lui, « s'il n'étoit sa créature.... C'est pour cette raison qu'il avoit établi Cinq-

L'ambition étouffa en lui la reconnaissance. Parvenu à la dignité de grand écuyer, il oublia les bienfaits d'un protecteur qui prétendait le maîtriser, et conspira contre le ministre, dans l'espoir de le supplanter et de gouverner le royaume. Il excita le duc d'Orléans à la révolte, entama de secrètes négociations avec l'Espagne, et conclut au nom de Gaston, avec le comte d'Olivarès, un traité par lequel le ministre espagnol promettait une armée aux mécontens. Louis XIII était allé en personne conquérir le Roussillon. Cinq-Mars, enorgueilli de son crédit toujours croissant auprès du monarque, ne gardait plus aucune mesure : il accusait hautement le cardinal; il proposait tantôt de s'en défaire par la violence, tantôt de le chasser de la cour. Le roi semblait résolu à prendre ce dernier parti, et Richelieu, dangereusement malade à Tarascon, ne doutait plus de sa disgrâce. Mais sa fortune le tira encore de ce danger. Ses émissaires lui procurèrent à force d'argent une copie du traité conclu avec les Espagnols. Il l'envoya au roi. Aussitôt tout changea de face. On arrêta Cinq-Mars, le duc de Bouillon, qui était de la conspiration, et le fils du fameux président De Thou, leur confident et leur ami, coupable seulement de n'avoir pas révélé le complot dont il avait eu connaissance. Le duc d'Orléans se hâta de s'absoudre en désavouant et en accusant ses complices. Bouillon paya sa félonie de sa ville de Sedan. Quant à Cinq-Mars et à De Thou, on leur fit leur procès (1), et ils eurent la tête tranchée à Lyon (septembre 1642) (2). Dans le même temps, Perpignan tomba

---

« Mars près du roi, pour y avoir une créature qui prît garde qu'il ne se « passât rien à son préjudice. Ce nouveau favori se trouva tellement bien « dans l'esprit du roi, qu'il ne pouvoit durer un moment sans le voir, « l'appelant son cher ami ; et le cardinal en étoit ravi, croyant être assuré « par là du cabinet ; mais comme il ne vouloit jamais trouver de contra- « diction dans les choses qu'il désiroit, d'abord que Cinq-Mars faisoit la « moindre imprudence de jeunesse, il le gourmandoit avec un empire ab- « solu, comme s'il n'eût été qu'un petit garçon, etc. » [*Mémoires de Montglat.*]

(1) On appliqua à l'infortuné De Thou le principe qui avait dicté, cent soixante ans auparavant, l'ordonnance atroce de Louis XI (22 déc. 1477), par laquelle quiconque, ayant connaissance d'une conspiration, s'abstenait de la révéler, devait être considéré comme coupable de lèse-majesté et puni de la peine capitale.

(2) Comptant sur la clémence royale, Cinq-Mars, dans son interrogatoire,

au pouvoir des Français. *Sire, vos armes sont dans Perpignan, et vos ennemis sont morts*, écrivit au roi le cardinal moribond lui-même, et jusqu'au bout formidable aux adversaires de son crédit et de la France.

Le 3 juillet de la même année, Marie de Médicis, toujours exilée, avait fini ses jours à Cologne, dans la douleur et l'indigence, à l'âge de soixante-huit ans. *Princesse*, dit le président Hénault, *dont la fin fut digne de pitié, mais d'un esprit trop au-dessous de son ambition, et qui ne fut peut-être pas assez surprise ni assez affligée de la mort funeste d'un de nos plus grands rois*. Richelieu, qu'elle avait forcé à devenir son persécuteur, et qui oublia trop qu'elle avait été sa bienfaitrice, ne lui survécut pas long-temps, et lui-même ne fit que précéder de peu de mois Louis XIII dans la tombe. Le ministre mourut (1) le 4 décembre 1642, et le roi le 14 mai 1643.

---

avait raconté toute l'histoire du complot, sans atténuer peut-être assez la part que De Thou y avait prise. Lorsque l'arrêt de mort leur eut été prononcé, De Thou, se tournant vers le grand écuyer, lui dit : « Eh bien! « Monsieur, humainement je pourrais me plaindre de vous; vous m'avez « accusé, vous me faites mourir; mais Dieu sait combien je vous aime. « Mourons, Monsieur, mourons courageusement, et gagnons paradis. » Leur attitude sur l'échafaud fut conforme à ces généreuses paroles.

(1) Madame de Motteville rapporte, dans ses Mémoires, que le confesseur de Richelieu le pressant, aux approches de sa mort, de pardonner à ses ennemis, il répondit qu'*il n'en avoit point eu d'autres que ceux de l'état*. Le même auteur a porté sur ce grand ministre un jugement remarquable par la justesse et la supériorité des vues. Selon cette femme célèbre, « on doit dire de Richelieu, malgré ses défauts, qu'il a été le pre- « mier homme de son temps, et que les siècles passés n'ont rien pour le « surpasser. Il avoit la maxime des illustres tyrans ; il régloit ses desseins, « ses pensées, ses résolutions sur la raison d'état et sur le bien public, « qu'il ne considéroit qu'autant que ce même bien public augmentoit l'au- « torité du roi et ses trésors. Il vouloit le faire régner sur le peuple, et lui- « même régnoit sur son roi. La vie et la mort des hommes ne le touchoient « que selon les intérêts de sa grandeur et de sa fortune, dont il croyoit que « celle de l'état dépendoit entièrement. Sous ce prétexte de conserver l'un « par l'autre, il ne faisoit pas de difficulté de sacrifier toutes choses pour sa « conservation particulière.... Sa grande attention à découvrir les cabales « qui se faisoient dans la cour, et sa diligence à les étouffer dans le com- « mencement, lui a fait maintenir le royaume. C'est enfin le premier favori « qui a eu le courage d'abaisser la puissance des princes et des grands, si « dommageable à celle de nos rois, et qui peut-être, dans le désir de gou-

Placé entre deux grands princes qui ont su gouverner par eux-mêmes, Louis XIII, élevé dans la dépendance, bègue, triste, maladif, fut gouverné toute sa vie. Il n'eut jamais de résolution qu'en un jour de combat. Capable peut-être de penser, mais non d'agir par lui-même; doué d'un jugement droit et éclairé, mais dépourvu de volonté, il était né pour être conduit. Il est impossible de citer aucune action de ce prince qu'il ait faite de son propre et unique mouvement. Mais ce caractère même, qui répandit tant de honte sur la première partie du règne de Louis XIII, valut à la France le long ministère de Richelieu, qui lui rendit sa gloire et sa force. Il fallait à ce grand homme, pour développer ses projets et ses talens dans toute leur étendue et avec toute la vigueur que son esprit avait reçu de la nature, un prince tel que Louis XIII, qui eût la conscience de sa faiblesse, le besoin d'être gouverné, et toutefois assez de lumières pour s'apercevoir que, si Richelieu avait des envieux, il n'avait point de rivaux : de manière que ce ferme génie pût prendre un ascendant durable sur un maître qui, s'avouant à lui-même sa propre impuissance, et reconnaissant la supériorité du cardinal, le regardait comme un sujet précieux et même nécessaire, et attachait à sa conservation les destinées du prince et de l'état. Cette opinion, si glorieuse pour le ministre, et qui honore en même temps le discernement du souverain, fut le fondement du pouvoir de Richelieu; elle le soutint contre toutes les cabales

---

« verner seul, a toujours détruit ce qui pouvoit être contraire à l'autorité « royale.» (*Mémoires de madame de Motteville.*) «Quelque joie, dit le duc de La Rochefoucauld, que dussent recevoir les ennemis de Richelieu de se voir par sa mort à couvert de tant de persécutions, la suite a fait connoître que cette perte fut très-préjudiciable à l'état, et comme il en avoit osé changer la forme en tant de manières, lui seul la pouvoit maintenir utilement, si son administration et sa vie eussent été de plus longue durée. Nul que lui n'avoit bien connu jusqu'alors toute la puissance du royaume, et ne l'avoit su mettre entière entre les mains du souverain. La sévérité de son ministère avoit répandu beaucoup de sang; les grands du royaume avoient été abaissés; les peuples avoient été chargés d'impositions : mais la prise de La Rochelle, la ruine du party huguenot, l'abaissement de la maison d'Autriche, tant de grandeur dans ses desseins, tant de hardiesse à les exécuter, doivent étouffer les ressentimens particuliers, et donner à sa mémoire les louanges qu'elle a justement méritées.» (*Mémoires de La Rochefoucauld.*)

et tous les complots; elle le soutint contre l'inconstance, contre l'inclination même du monarque que ne l'aimait pas (1), mais était forcé de l'estimer, et trouvait en lui cette grandeur qu'on craint et qu'on respecte, qui domine, mais qui protège.

Le ministère de Richelieu a rencontré de violens détracteurs. On l'a comparé au règne de Louis XI; il lui ressemble en effet en un point, le système de rigueur déployé contre la noblesse. Le roi et le ministre ont également attaqué, ou plutôt réprimé cet ordre alors dangereux; tous deux ont eu le tort de donner les dehors de la vengeance à des actes de justice, et de violer les formes légales. Otez ce trait de conformité, nous ne voyons rien, dans le parallèle de Louis XI et de Richelieu, qui ne soit à l'avantage de ce dernier. Le roi, astucieux et subtil, cheminait toujours par des voies obliques; le ministre, prompt et résolu, haïssait les détours, et marchait droit à son but. L'un s'était fait de l'intrigue un besoin, de la dissimulation une étude, de la ruse une politique; l'autre dédaignait, en général, les manœuvres sourdes et les trames obscures, et n'y pliait son génie que par nécessité. Celui-ci, trouvant la France travaillée d'un mal intérieur qui paraissait invétéré, ferma cette plaie de l'état d'une main puissante et victorieuse, et prévint, par un régime à la fois sévère et modéré, de nouveaux déchiremens; celui-là, montant sur un trône que la victoire et la sagesse avaient affermi, forma incessamment de nouveaux orages par une conduite plus insidieuse qu'adroite, plus hostile que décisive, par des promesses toujours trompeuses, par des sermens toujours violés. Louis XI, peu délicat sur le point d'honneur, et marchandant souvent la paix avant d'avoir combattu, ne sut point élever le caractère de sa nation, et ajouter à sa force réelle celle de l'opinion et de la renommée.

(1) « Il domina par la terreur l'esprit de son maître, qui l'estimoit, qui « le craignoit, et qui ne l'aimoit pas, jusque-là qu'il fut le premier à chanter « avec ses valets-de-chambre les vaudevilles que le peuple fit sur la mort « de ce grand ministre. » [*Mémoires de l'abbé de Choisy*.] « Jaloux de « la grandeur de son ministre, il commença de le haïr, dès qu'il vit l'ex« trême autorité qu'il avoit dans son royaume.... Richelieu s'en moquoit, et « sa puissance augmentoit toujours par la nécessité que le roi avoit de ses « conseils. Il se faisoit adorer de toute la France et obéir de son roi même, « faisant de son maître son esclave, et de cet illustre esclave un des plus « grands monarques du monde. » [*Madame de Motteville*.]

Richelieu, déterminé à ne traiter avec ses ennemis qu'après les avoir vaincus, vit dans la gloire un élément de puissance, et pensa que, pour faire un peuple véritablement grand, il fallait commencer par lui imprimer dans le cœur le sentiment de sa dignité. Le roi, par sa fausse politique, perdit l'occasion de réunir à la couronne le riche héritage des ducs de Bourgogne, et le laissa passer à la maison d'Autriche, acquisition qui servit comme de degré à cette maison heureuse pour monter au trône d'Espagne, d'où elle menaça et même convoita la France qu'elle enveloppait, pour ainsi dire, de tous côtés. Le ministre, héritier des desseins de Henri-le-Grand, s'efforça d'humilier le colosse que l'imprudence de Louis XI avait contribué à élever, et les coups qu'il lui porta en Espagne par la révolte de la Catalogne et du Portugal, en Italie par l'alliance des duchés de Savoie et de Mantoue, dans les Pays-Bas par celle de la Hollande, en Allemagne par celle de la Suède et de la Hesse, en tous lieux par les victoires des Français, préparèrent son abaissement au traité de Westphalie. Tous deux avaient des talens pour l'administration : l'un saisissait peut-être plus les détails, l'autre embrassait mieux l'ensemble; mais ils avaient eu l'un et l'autre, dans cette partie, un modèle qu'ils n'égalèrent point : Louis XI, pour l'esprit de régularité et d'économie, resta au-dessous de Charles VII, Richelieu au-dessous de Sully. Tous deux étaient instruits et aimaient les lettres; mais Louis XI, contemporain des Côme et des Laurent de Médicis, leur laissa le soin de les faire renaître : Richelieu, leur ouvrant l'Académie, comme François I[er] leur avait ouvert le Collége royal, Richelieu, marchant sur les traces du *Père des lettres*, fut pour elles un magnifique protecteur, un nouveau Mécène, (1) digne précurseur d'un nouvel Auguste. Au reste, ce n'est pas sous ce rapport seul que

---

(1) « Richelieu, avec les gens de lettres, s'était toujours montré généreux, « aimable, courtois. Ce ministre, qui ne voulait abaisser devant aucune « grandeur sociale l'orgueil de son rang ecclésiastique, exigeait qu'un écri- « vain, sans autre nom que Gombauld ou Desmarets, se couvrît devant lui, « prît place dans un fauteuil, et lui parlât sur le ton de l'égalité. Sous son « règne d'ailleurs, il y avait des pensions inscrites pour les auteurs, et le « premier acte de l'émancipation de Louis XIII fut, dit-on, de les retrancher « sur l'état annuel, en disant : *Nous n'avons plus affaire de ces gens- « là.* » (M. Bazin, *Hist. de Louis XIII*.)

Richelieu posa les fondemens de la gloire de Louis XIV : il ne lui légua pas seulement des savans, des poëtes, des orateurs, mais des hommes d'état expérimentés, d'habiles capitaines, des armées nombreuses et aguerries, une marine respectable (1), une administration dont toutes les parties tendaient à s'améliorer. Dans sa *succincte narration des grandes actions du roi*, Richelieu nous fait connaître le développement que notre force nationale avait pris sous son administration. « La « postérité, dit-il au roi, aura peine à croire que dans « cette guerre (1635 — 1640) ce royaume ait été capable « d'entretenir sept armées de terre et deux navales, sans « compter celles de ses alliés à la subsistance desquelles il « n'a pas peu contribué. Cependant il est vrai qu'outre une « puissante armée de vingt mille hommes de pied et de six à « sept mille chevaux, que vous avez toujours eu en Picardie « pour attaquer vos ennemis, vous en avez eu une autre en la « même province, composée de dix mille hommes de pied et « de quatre mille chevaux, pour empêcher l'entrée de cette « frontière. Il est vrai, de plus, que vous en avez toujours « eu une en Champagne, de même nombre que cette dernière; « une en Bourgogne, de pareille force; une non moins puis- « sante en Allemagne; une autre aussi considérable en Italie, « et encore une autre en Valteline pendant certains temps.

« Bien que vos prédécesseurs aient méprisé la mer jusqu'à

---

(1) « Jamais la France n'avait été plus dépourvue de marins que sous le « règne de Henri IV. Lorsque Marie de Médicis vint pour l'épouser, on fut « obligé de se servir des galères de Toscane. Ce prince ayant voulu armer « un vaisseau de trois cents tonneaux et une patache de vingt-cinq, il lui « fallut recourir à un capitaine marchand de Bordeaux, Jean Lopez, qui « exigea le cautionnement du chancelier de Chiverny et de l'amiral de « Montmorency. Quand les Anglais eurent résolu d'aider les Rochellois, « Louis XIII ne trouva point d'abord d'autre moyen, pour protéger le com- « merce de ses sujets, que de leur défendre de mettre à la mer aucun vais- « seau. Il n'en avait pas un seul qui fût en état de donner la chasse aux « corsaires, dont les côtes de son royaume étaient infestées. Nommé chef et « surintendant de la navigation, Richelieu sentit enfin toute l'étendue des « ressources de sa patrie, et dans l'espace de deux ans il parvint à former « une escadre de vingt-trois navires de guerre, parmi lesquels la *Cou- « ronne,* de 72 canons, frappa d'étonnement les marins de ce temps-là, et « fut regardée comme le plus grand effort de l'art, etc. » [*Sainte-Croix*, Hist. de la puissance navale de l'Angleterre.]

« ce point que le feu roi, votre père, n'avoit pas un seul « vaisseau (1), V. M. n'a pas laissé d'avoir en la mer Médi- « terranée, pendant tout le cours de cette guerre, vingt galères « et vingt vaisseaux ronds, et plus de soixante bien équipés « en l'Océan.

« Vous avez, de plus, tous les ans, secouru les Hollandais « de douze cent mille livres, et quelquefois de davantage; « et le duc de Savoie de plus d'un million; la couronne de « Suède de pareille somme; le landgrave de Hesse de deux « cent mille rixdales, et divers autres princes de diverses autres « sommes, selon que les occasions l'ont requis.

« Ces charges si excessives ont fait que la dépense de cha- « cune des cinq années que la France a supporté la guerre, « a été de plus de soixante millions; ce qui est d'autant plus « admirable, qu'elle a été soutenue sans prendre les gages « des officiers, sans toucher au revenu des particuliers, et « même sans demander aucune aliénation des fonds du clergé : « tous moyens extraordinaires auxquels vos prédécesseurs « ont été souvent obligés de recourir en de moindres guer- « res, etc. »

Les matériaux du grand siècle étaient prêts, lorsque le grand roi naquit pour les mettre en œuvre; et cet hommage rendu au ministre, n'est point une offense à la mémoire du monarque. Les choses n'ont point manqué à ce prince, mais ce prince n'a point manqué aux choses. Continuer l'ouvrage d'un Philippe ou d'un Richelieu à la manière d'un Alexandre ou d'un Louis XIV, c'est témoigner que, pour être grand, on pouvait se passer de tels prédécesseurs.

---

(1) Sully cependant avait songé à rétablir la marine. « En 1600, on jeta « les fondemens d'une marine autant que la situation présente des affaires « pouvait le permettre. La visite et l'examen des ports fut une opération « préliminaire; l'état des réparations à faire fut dressé, et le petit nombre de « vaisseaux ou de galères qui restait fut réparé, en attendant qu'on eût le « moyen d'en mettre sur les chantiers. » (*Forbonnais*, Recherches sur les finances.) Quoique, de l'aveu du même écrivain, *ce projet n'ait pas eu de grandes suites alors*, on peut néanmoins croire que Richelieu fait valoir le règne de Louis XIII, ou plutôt le sien, aux dépens de Henri IV, en disant que ce prince n'*avait pas un seul vaisseau*, et qu'après tout ces mots ne doivent point s'entendre à la lettre, mais ne sont qu'une hyperbole pour exprimer le mauvais état d'une marine long-temps négligée et hors de service.

CHAPITRE VII.

De la Suisse (1559—1648).

L'HISTOIRE de Suisse, dans cette période, présente, 1° des démêlés obscurs au sujet de la religion entre les cantons protestans et catholiques; 2° la part que prirent les Suisses, comme auxiliaires, aux guerres civiles et religieuses de France, et à la guerre de la Valteline, comme partie intéressée; 3° la reconnaissance de l'indépendance helvétique au congrès de Westphalie. Nous nous bornerons ici à cette simple indication, ces événemens ne méritant pas d'être développés, ou l'ayant été, ou devant l'être ailleurs.

De l'Italie (1559—1648).

Savoie et Piémont (1553—1659). « L'origine de la maison de Savoie remonte au commencement du onzième siècle, où l'on trouve un seigneur nommé Bérold ou Berthold en possession de la Savoie, ancienne province du royaume de Bourgogne ou d'Arles. Le petit-fils de ce Bérold épousa Adélaïde de Suze, fille et héritière de Mainfroi, marquis d'Italie et seigneur de Suze. Ce mariage procura à la maison de Savoie des domaines considérables en Italie, tels que le marquisat de Suze, le duché de Turin, le Piémont et le Val d'Aoste. Humbert II, comte de Savoie, conquit en 1082 la Tarentaise. Thomas, un de ses successeurs, acquit par mariage, vers 1220, la baronnie de Faucigny. Amédée V fut investi, en 1313, par l'empereur Henri VII, de la ville et du comté d'Asti. Amédée VII reçut, en 1388, les soumissions volontaires des habitans du comté de Nice, qu'il démembra de la Provence, avec les comtés de Tenda et de Beuil, en profitant des divisions intestines de ce pays et du choc entre les factions de Duras et d'Anjou qui se disputaient la succession au royaume de Naples et au comté

de Provence. Amédée VIII acheta en 1401, d'Othon de Villars, le Genevois ou comté de Genève, et fut créé duc de Savoie par l'empereur Sigismond.

« La rivalité qui partagea, depuis la fin du quinzième siècle, la France et l'Autriche, mit la maison de Savoie dans une situation extrêmement difficile. Enveloppée dans les guerres qui s'élevèrent entre ces puissances en Italie, elle faillit plus d'une fois à être victime de la politique que les circonstances lui dictaient. » (Extrait du *Tableau des révolutions de l'Europe*, par *Koch*, tome II, page 212.) Lorsque le duc *Charles III* mourut en 1553, il se trouvait dépouillé de la plus grande partie de ses états par les Français et par les Espagnols. (Voyez *les guerres de François Ier et de Charles-Quint.*) Quoique son fils Emmanuel-Philibert eût servi l'empereur avec succès, et commandé les armées espagnoles dans la guerre de Flandre, la paix de Cateau-Cambrésis, que l'Espagnedicta en quelque sorte à la France, ne lui rendit point tout ce qu'il avait perdu. Elle laissa plusieurs de ses villes entre les mains des rois de France et d'Espagne. Les troubles qui bientôt après s'élevèrent en France, déterminèrent Charles IX (1562) à restituer à la Savoie les places fortes qu'il occupait encore dans le Piémont, et dont la possession devenait désormais trop incertaine.

Depuis cette époque, au milieu de la décadence générale des états de l'Italie, on vit la maison de Savoie s'élever, se fortifier, et créer une puissance respectable dont *Emmanuel-Philibert* peut être considéré comme le fondateur. Ses ancêtres avaient accru leurs domaines par des mariages. Il les assura contre la domination étrangère par des institutions militaires qui lui donnaient les moyens de rassembler promptement une armée en cas de besoin. Chaque district fournissait et payait un certain nombre d'hommes propres à la guerre et distribués en escouades, en centuries, en bataillons et en régimens. Les escouades se réunissaient sous leurs caporaux tous les dimanches, les centuries avec leurs sergens tous les quinze jours, les bataillons une fois par mois, les régimens quatre fois par an, la masse totale deux fois dans l'année, à la Pentecôte et à la Saint-Martin. Les souverains du Piémont, ayant ainsi à leur disposition immédiate trente mille fantassins, purent dès-lors jouer un rôle actif et important dans les affaires de l'Europe.

Depuis le traité de Cateau-Cambrésis jusque vers la fin du seizième siècle, sous *Emmanuel-Philibert* et sous son fils *Charles-Emmanuel*, qui lui succéda en 1580, la Savoie n'eut rien à craindre de la France déchirée par les guerres civiles de religion. Charles insulta même à la faiblesse de ce royaume par une invasion en Provence et en Dauphiné (1590), et disputa la possession de ces provinces au maréchal de Lesdiguières. Il pensa même, après la mort de Henri III, que, si l'on abolissait la loi salique, il pourrait prétendre à la couronne de France, comme fils de Marguerite, sœur de Henri II. Les succès de Henri IV ne laissèrent pas long-temps cette espérance à l'ambitieux Emmanuel. Ce prince ne put même conserver qu'à force d'intrigues la Provence, qu'il s'était fait offrir, dans la confusion des affaires de France, par des députés du parlement d'Aix et de la ville de Marseille, et lorsque Henri IV, vainqueur de la ligue et de Philippe II, signa le glorieux traité de Vervins, il fut stipulé par un des articles de ce traité que le duc de Savoie remettrait les places qu'il occupait encore en France. Mais il resta un différend entre les deux puissances sur la possession du marquisat de Saluces. La famille des marquis de ce nom s'étant éteinte sous François Ier, ce prince s'était emparé de leur marquisat, qui lui ouvrait la porte d'Italie. Depuis ce temps, le duc de Savoie avait profité des guerres civiles de France pour se mettre en possession du même fief en 1588. Après une guerre de quelques mois, les deux traités du 27 février 1600 et du 17 janvier 1601, terminèrent ces discussions entre la France et la Savoie. Le duc céda le *Gex*, le *Valromey* et le *Bugey* à la France, et retint en échange le marquisat de *Saluces*. (Voyez l'*Histoire de Henri IV*.)

La Savoie se voyait alors parvenue au plus haut degré de puissance où elle se fût encore élevée. Charles-Emmanuel réunissait les talens du politique à ceux du guerrier. Il était reconnu pour le plus habile des princes d'Italie. Mais, par son ambition insatiable, par ses intrigues et sa mauvaise foi, il s'attira la haine de tous ses voisins. Il essaya quatre fois inutilement de s'emparer de la ville de *Genève*. Il fit de semblables tentatives contre *Gênes* et contre l'île de *Chypre;* mais il ne se borna pas à attaquer de petits états. En 1610, il conclut à *Brussol* un traité d'alliance contre l'Espagne avec Henri IV.

Ce prince devait lui fournir seize mille hommes pour faire la conquête du Milanez. Ce projet fut dérangé par la mort du roi de France. En 1612, après celle de François, duc de Mantoue, Charles-Emmanuel, son beau-frère, éleva des prétentions sur le *Montferrat*, et enleva une partie de ce pays à Ferdinand, nouveau duc de Mantoue. Arrêté dans ses projets par les Espagnols, il soutint la guerre contre eux pendant quatre ans avec la protection de la France. Le traité de *Pavie*, conclu en 1617 sous la médiation de cette puissance, mit fin à ce différend, et Ferdinand resta tranquille possesseur de Mantoue et du Montferrat jusqu'à sa mort, arrivée en 1626. Celle de Vincent II, son successeur, qui ne laissait point de postérité (1627), ralluma l'ambition d'Emmanuel. L'héritier légitime de Vincent II était Charles de Gonzague, duc de Nevers, grand-oncle des derniers ducs. Il avait pour concurrent le duc de Guastalla qu'appuyait la maison d'Autriche, pour laquelle se déclarait le duc de Savoie, dans l'espérance d'obtenir le Montferrat. (Voyez *la Guerre de trente ans*.) L'attente d'Emmanuel fut trompée. La France, qui protégeait le duc de Nevers, envahit la Savoie et le Piémont. Près de se voir entièrement dépouillé de ses états par ses amis et ses ennemis, Emmanuel mourut d'apoplexie le 26 juillet 1630. *Victor-Amédée Ier*, son fils et son successeur, avait épousé Christine de France, sœur de Louis XIII. Cette princesse réconcilia son frère avec son mari. (Traité de *Quérasque*, 6 avril 1631.) La guerre s'étant renouvelée en 1635 entre l'Espagne et la France, Amédée, par le traité de *Rivoli* (11 juillet), qui lui promettait des agrandissemens de territoire et le titre de roi de Lombardie, s'engagea à prendre les armes en faveur de son beau-frère, et gagna sur les Espagnols les batailles de *Tornavento* (1636) et de *Montbaldon* (1637). Sa mort, survenue un mois après cette dernière victoire (7 octobre), fut fatale à la maison de Savoie. Sa veuve *Christine* fut déclarée tutrice de ses enfans. L'aîné, François-Hyacinthe, étant mort en 1630, le second, *Charles-Emmanuel II*, qui lui succéda, n'était âgé que de quatre ans. Deux frères de Victor-Amédée, le cardinal Maurice et le prince Thomas, tige de la branche de Savoie-Carignan, disputèrent la régence à leur belle-sœur, et les états de Savoie furent le théâtre de longues guerres civiles, dans lesquelles Christine implora le secours de la France, et ses deux beaux-

frères celui de l'Espagne. Ces alliés firent, de part et d'autre, cruellement payer leurs secours. Christine éprouva tout l'orgueil et tout le despotisme de Richelieu; les princes n'eurent pas moins à souffrir de la mauvaise foi des Espagnols, et les peuples, tourmentés pendant plus de vingt ans par les uns et par les autres, ne recouvrèrent le repos qu'en 1659, par la paix des Pyrénées.

Gênes (1547—1672).—Après avoir étouffé la conjuration de Fiesque (1547), André Doria continua d'exercer dans Gênes la principale autorité jusqu'en 1560, où il termina sa carrière à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Pendant le reste du siècle, Gênes, toujours soumise à l'influence espagnole, perdit en 1566 l'île de *Scio*, conquise par Soliman sur les Giustiniani, famille génoise qui s'en était arrogé la souveraineté. Elle fut aussi sur le point de perdre l'île de *Corse*, qui avait déjà été envahie par les Français en 1553. Ils l'avaient évacuée en 1559, en vertu du traité de Cateau-Cambrésis. San-Pietro d'Ornano, chef du parti ennemi des Génois, s'était retiré en France à cette époque. En 1564, étant repassé en Corse, il y excita un nouveau soulèvement qui ne prit fin que par la mort de San-Pietro que les Génois firent assassiner en 1567, et par une amnistie que le gouverneur génois, George Doria, publia en 1568.

Gênes, troublée au dehors par la révolte de ses sujets, n'était pas tranquille au dedans. La discorde régnait entre l'ancienne et la nouvelle noblesse. La constitution de 1528 avait eu pour but de confondre ces deux classes ; mais les anciens nobles avaient obtenu en 1547 un nouveau réglement, qui leur accordait quelques prérogatives au-dessus des autres. Le refus qu'ils firent depuis d'agréger au corps de la noblesse quelques familles plébéiennes, à qui leurs services semblaient avoir mérité cet honneur, irrita les nouveaux nobles, et les porta à demander l'exécution pure et simple du réglement de 1528. Les dissensions qui s'élevèrent à ce sujet allèrent assez loin pour faire concevoir à don Juan d'Autriche le projet de s'emparer de Gênes, lorsqu'il passa devant cette ville, en 1571, avec la flotte qui remporta la même année la victoire de Lépante. Le pape Grégoire XIII prit en cette occasion la république sous la protection du saint-siége, et contribua puissamment à réconcilier les factions. Il obtint, en 1575, qu'elles

s'en remissent à son arbitrage, ainsi qu'à celui de l'empereur et du roi d'Espagne. Les cours modifièrent la constitution de la république, et détruisirent en partie l'ouvrage d'André Doria par la nouvelle loi qu'elles publièrent en 1576, et qui abolit toute distinction entre la noblesse ancienne et la noblesse agrégée. Ce réglement rétablit le calme, et les Génois jouirent constamment de la paix intérieure pendant les cinquante années qui suivirent.

L'an 1624, ils acquirent de l'empereur le marquisat de Zuccarello. Cette acquisition leur attira la guerre de la part du duc de Savoie, qui avait des prétentions à ce fief. Ils le repoussèrent, en 1625, avec le secours de l'Espagne. La même année, le sénat institua le tribunal des *Inquisiteurs d'état* sur le modèle de celui de Venise (1). En 1628, l'ambassadeur de Savoie réveilla les factions assoupies de la noblesse et de l'ordre populaire, et engagea un riche marchand, nommé *Vachéro*, dans un complot pour renverser la constitution. L'acte de médiation de 1576 avait ordonné que, chaque année, dix familles nouvelles seraient inscrites au livre d'or, et admises à l'exercice de la souveraineté. Mais cette loi était fréquemment éludée, ou, lorsque le sénat était forcé de faire un choix, il n'admettait à l'inscription que des célibataires, ou des hommes sans espoir de postérité, afin de ne pas accroître le nombre des familles dominantes, ou enfin des hommes sans fortune, pour les tenir plus aisément dans la dépendance de l'oligarchie. Vachéro, homme ardent et ambitieux, supportait avec peine un état de choses qui l'excluait du gouvernement. Ayant répandu des sommes immenses parmi la populace, il résolut d'attaquer avec son secours le palais du sénat le 1er avril 1628, de massacrer les sénateurs et tous les citoyens inscrits au livre d'or, et de réformer la république, dont il serait déclaré doge, sous la protection du duc de Savoie. Mais le complot ayant été découvert, Vachéro fut arrêté avec ses principaux complices. Mis en jugement, et convaincus

(1) En 1501, après la mort d'Augustin Barbarigo, doge de Venise, le grand conseil, assemblé pour élire son successeur, avait établi le tribunal des *Inquisiteurs d'état*, composé de trois magistrats, revêtus d'un pouvoir absolu sur tous les citoyens, pour veiller à la conservation de la république.

de leur crime, ils furent exécutés, malgré les réclamations du duc de Savoie, qui jeta ouvertement le masque, se déclara le chef de la conspiration, et menaça même la république de représailles. Après la mort de Charles-Emmanuel, son fils Victor-Amédée se réconcilia avec les Génois par un traité signé à Madrid au mois de novembre 1631. En 1672, Charles-Emmanuel II, à l'exemple de son aïeul, tenta de s'emparer de Gênes en y fomentant une conspiration. Le complot échoua comme celui de 1628, et produisit également une courte guerre, qui fut terminée par la médiation du pape, du roi de France et du roi d'Espagne. Depuis ce temps, jusqu'à la fin du dix-septième siècle, l'histoire de Gênes n'offre de remarquable que le bombardement de cette ville par les Français en 1684. (Voyez le *Règne de Louis XIV.*)

Venise (1537—1648). « Venise, dit un auteur moderne, « depuis qu'elle avait épuisé ses forces (1) pour résister à la li-« gue de Cambrai, paraissait chercher l'obscurité, s'efforcer « de s'ensevelir dans le silence, se défier également de ses « citoyens, de ses alliés et de ses ennemis, et, en alléguant « les dangers qui la pressaient tour à tour du côté de la Tur-« quie et de l'Autriche, éviter de jouer un rôle par elle-même.» Deux guerres cruelles avec les Turcs (de 1537 à 1540, de 1570 à 1575) lui enlevèrent, en effet, dans le seizième siècle, plusieurs de ses meilleurs établissemens dans le Levant, les îles de *Scyros*, de *Pathmos*, de *Stampalée*, de *Paros* et de *Chypre*. (Voyez l'*Histoire de Soliman II et de Sélim II.*) La crainte des Ottomans, toujours heureux dans leurs guerres contre Venise, forçait cette république de s'attacher à l'alliance de la maison d'Autriche. Entourée des domaines de cette maison, obligée de recourir à sa protection contre un ennemi plus redoutable encore, elle se trouvait dans un état précaire entre la sujétion et l'indépendance. Durant

---

(1) Quoique Venise eût soutenu avec honneur la lutte que lui avait suscitée la ligue de Cambrai, cependant elle ne se releva jamais de cette guerre dont les énormes dépenses l'avaient obligée de vendre les emplois publics et pendant laquelle le commerce du Portugal dans les Indes orientales avait pris, sous le grand Albuquerque, un développement de plus en plus considérable, tandis que celui de Venise diminuait de jour en jour sur les côtes d'Asie et d'Afrique.

le reste du seizième siècle, elle se tint toujours dans les bornes d'une prudente réserve, et prit, pour ainsi dire, à tâche de se dérober aux regards de l'Europe. Mais dès le commencement du dix-septième, elle se montra, après une longue éclipse, brillante d'un éclat nouveau, et se releva pleine de vigueur de l'épuisement auquel elle paraissait succomber naguère. L'an 1600, elle eut la gloire d'admettre Henri IV au nombre de ses citoyens. Ce monarque, sur la demande de son ambassadeur, fut inscrit dans le *Livre d'or*, et déclaré noble vénitien, avec le droit de transmettre cette prérogative à toute sa postérité. Ce même prince servit la république de Venise dans le fameux démêlé qu'elle eut bientôt après avec le pape Paul V, au sujet, 1° de l'arrestation de deux ecclésiastiques emprisonnés pour crimes par l'ordre du conseil des dix; 2° du renouvellement d'un ancien décret qui interdisait aux membres du clergé la faculté d'acquérir des biens-fonds; interdiction fondée sur la nécessité de mettre des bornes aux acquisitions de ce corps qui possédait près du tiers du territoire, quoiqu'il ne formât qu'environ la cinquante-quatrième partie de la population, proportion d'ailleurs exorbitante (1); 3° de la défense qu'avait faite le sénat, en 1603, de bâtir de nouvelles églises sans sa permission expresse. Paul V, pontife d'ailleurs recommandable par la pureté de ses mœurs et par son zèle pour la religion, mais poussant trop loin son attachement aux immunités ecclésiastiques, somma le doge de Venise, sous peine d'excommunication, de livrer les deux prisonniers au nonce Mattéi, et de révoquer deux lois qui lui paraissaient attenter aux droits de l'Eglise (1605). Frappés, sur le refus du sénat, d'une sentence d'excommunication et d'interdit (17 avril 1606), les Vénitiens ordonnèrent à tous les prêtres et moines de leurs états de ne tenir aucun compte du monitoire pontifical, et de continuer à célébrer les offices divins. La désobéissance des jésuites, des théatins et des

(1) En 1768, dans une statistique que le gouvernement vénitien fit faire du clergé de la république, il se trouva qu'il se composait de quarante-six mille ecclésiastiques, sur deux millions et demi d'habitans. En France, le nombre des individus des deux sexes voués à la vie religieuse était alors de cent soixante mille sur une population d'environ vingt-quatre millions, et en Espagne de cent cinquante mille sur à peu près onze millions d'âmes.

capucins, les fit bannir des terres de la république, et les premiers n'obtinrent la permission d'y rentrer qu'en l'année 1657. Paul V, ne voulant point céder, commença à lever des troupes pour soutenir ses décrets par les armes. Les Vénitiens en levèrent aussi et demandèrent l'assistance du roi de France, leur allié. Henri IV s'interposa avec zèle pour terminer une querelle qui pouvait rallumer une guerre générale, et seconda si bien par sa médiation la fermeté du sénat vénitien, que la république, dans le traité conclu avec la cour de Rome le 21 avril 1607, ne renonça ni au droit de traduire les ecclésiastiques devant les tribunaux séculiers, ni à la loi qui leur interdisait l'acquisition des immeubles. Elle remit seulement à l'envoyé français les deux ecclésiastiques détenus, en déclarant qu'elle ne le faisait que par déférence pour le roi de France.

En 1601 et 1615, elle défendit avec la même vigueur sa souveraineté sur la mer Adriatique, contre les pirateries des Uscoques de Segna, bien que ces peuples esclavons, protégés par l'archiduc Ferdinand de Styrie, pussent l'entraîner dans une guerre contre la maison d'Autriche.

Les hostilités des Vénitiens avec cette maison et avec le pape devaient les rapprocher du parti protestant, à une époque où l'Europe était divisée par la religion plutôt que par la politique. En effet, ils traitèrent en 1617 avec la Hollande, tandis que le duc de Savoie, leur allié, s'assurait des secours du maréchal de Lesdiguières, chef des protestans du midi de la France. Ces deux puissances furent les premières en Italie qui osèrent chercher un appui parmi les hérétiques : aussi les protestans d'Allemagne comptèrent-ils sur leur assistance, lorsque la guerre de trente ans éclata, et les comtes de Thurn et de Mansfeld, Bethlem Gabor et Ragotski, reçurent du sénat, à plusieurs reprises, de l'argent et des munitions.

Les ducs d'Ossuna et de Tolède, vice-rois espagnols de Naples et de Milan, considérant, de leur côté, la république de Venise comme une ennemie dangereuse, cherchaient tous les moyens de lui nuire, et employèrent alternativement la force ouverte et les trahisons. De concert avec le marquis de *Bedmar,* ambassadeur d'Espagne à Venise, ils ourdirent en 1618 une conjuration qui, s'il faut en croire quelques historiens, entre autres l'abbé de Saint-Réal, semblait avoir pour but

bien plus la ruine de la ville entière que le renversement de sa constitution. Le complot fut découvert, et puni avec une rigueur barbare; plus de cinquante individus, coupables ou suspects, furent exécutés. Mais le sénat, craignant le ressentiment de la cour d'Espagne, n'osa ni donner de publicité à ses procédures, ni accuser ouvertement Bedmar, ni même l'exclure du conseil tenu par la seigneurie au sujet de cette affaire. De là l'incrédulité de tant d'écrivains à l'existence de cette conjuration, qu'ils ont traitée de chimère inventée par les Vénitiens, pour autoriser auprès du roi d'Espagne le renvoi de son ambassadeur qui pénétrait trop avant dans les secrets de leur gouvernement. (*Voyez* Daru, Hist. de Venise, livre XXXI.) Cependant il paraît aujourd'hui certain que ni l'ambassadeur espagnol, ni le vice-roi de Naples ne furent étrangers à ce complot tramé par des officiers français à la solde de Venise pour s'emparer de cette ville.

Quoi qu'il en soit, les Vénitiens ne pouvant douter de l'ambition et de l'inimitié de la maison d'Autriche, conçurent de nouvelles alarmes, lorsqu'en 1619 ils virent les Espagnols s'assurer une communication avec l'Allemagne par les forts qu'ils élevaient dans la Valteline, sous prétexte de protéger les catholiques de cette province contre les Grisons protestans, leurs souverains. Venise s'allia aux Grisons, et obtint en leur faveur l'intervention de la France. (Voyez *le règne de Louis XIII.*) Cette même république joua un rôle distingué dans les négociations qui précédèrent le traité de Westphalie, conclu en partie sous sa médiation.

Parme et Plaisance (1555—1646).—Nous avons vu ailleurs l'érection des états de Parme et de Plaisance en duché (1545) par le pape Paul III pour son fils *Pierre-Louis Farnèse*, l'assassinat de ce dernier en 1547, et les suites fâcheuses de cet événement pour son fils *Octave*. Celui-ci eut beaucoup de peine à se maintenir dans Parme, et perdit pour un temps Plaisance, que Philippe II lui rendit en 1556. Octave dut principalement à la longueur de son règne (1547—86) l'affermissement de sa souveraineté, si incertaine et si chancelante dans ses commencemens. Son fils *Alexandre* lui succéda. Ce prince, qui commandait en Flandre les armées espagnoles, ne gouverna jamais par lui-même les états dont il a illustré le nom. Il mourut à Arras en 1592, laissant pour successeur son fils *Ranuce I*er,

qui régna par la terreur, et exerça une tyrannie affreuse. En 1612, sous prétexte d'une conspiration tramée contre sa vie, il fit trancher la tête à un grand nombre de nobles, et pendre un plus grand nombre encore de plébéiens, après un procès secret, en vertu duquel il confisqua leurs biens. Son fils *Edouard*, qui lui succéda en 1622, s'allia en 1635 aux Français contre les Espagnols. Le pape Urbain VIII, son parent, le somma plusieurs fois inutilement de renoncer à cette alliance. Les succès des Espagnols eurent plus d'effet. Effrayé du ravage de ses états, Edouard demanda la paix en 1637. Une seconde guerre qu'il soutint (de 1641 à 1644) contre les *Barberini*, neveux d'Urbain VIII (voyez *ci-dessous l'Histoire de ce pontife*), et qu'il s'était attirée par son irrégularité à payer les intérêts de ses immenses dettes, ne lui procura pas plus de gloire. Il mourut en 1646, après cette querelle ridicule.

Duché de Mantoue (1530—1665).— Le marquisat de Mantoue, possédé par les Gonzague depuis 1328, et érigé en duché par Charles-Quint, l'an 1530, en faveur du marquis *Frédéric II*, acquit bientôt après un nouveau lustre par la réunion du marquisat de Montferrat aux états de Mantoue. Jean-Georges, dernier marquis de Montferrat, de la famille Paléologue, mort sans enfans en 1533, laissait deux nièces, dont l'aînée avait épousé le duc Frédéric. Ce prince réclama le Montferrat, comme fief féminin, et l'empereur lui en adjugea la possession en 1536. Les Gonzague ne furent point ingrats, et ne régnèrent, pour ainsi dire, que comme lieutenans de la maison d'Autriche. Leur histoire est stérile en événemens jusqu'à l'extinction de la branche italienne de leur maison. Frédéric II mourut en 1540. Ses deux fils lui succédèrent l'un après l'autre : l'aîné, *François III*, se noya en 1550 dans le lac de Mantoue. *Guillaume*, son frère, mourut en 1587. Il eut pour successeur *Vincent Ier*, son fils unique. Ce prince, et après lui les ducs *François IV*, *Ferdinand* et *Vincent II*, ne se firent remarquer que par leurs débauches et leurs profusions. Vincent II étant mort sans enfans en 1627, la branche des Gonzague, ducs de Nevers, établie en France, et alors représentée par *Charles*, petit-fils du duc Frédéric II, fut appelée à la succession de Mantoue. Charles eut pour concurrens le duc de Guastalla, soutenu par l'empereur, et le duc de Savoie, qui réclamait le Montferrat. (Voyez *le règne de Louis XIII et*

la guerre de trente ans.) Le duché de Mantoue fut envahi par ces mêmes armées impériales accoutumées au pillage et à la férocité dans la guerre qui désolait l'Allemagne depuis dix ans. Le comte de Gallas, général de l'empereur, surprit *Mantoue* en 1630, et la saccagea avec une effroyable cruauté. On a estimé à dix-huit millions d'écus le dommage qu'éprouva cette ville par le pillage et la destruction. L'an 1631, le traité de Quérasque assura au duc Charles la succession de Vincent II. Il la laissa, en 1637, à son fils *Charles II*, qui, dans la guerre récemment déclarée entre la France et l'Espagne, s'unit d'abord à la première de ces deux puissances. Il l'abandonna en 1658. Durant ces longs démêlés, ses états eurent beaucoup à souffrir des ravages de la guerre. Le Montferrat surtout en fut constamment le théâtre jusqu'à la paix des Pyrénées, en 1659; et tour à tour dévasté pas les armées de la France, de l'Espagne, de la Savoie et de l'Autriche, morcelé par chaque traité entre les différens princes, il fut long-temps presque abandonné par ses maîtres, qui auraient fait de vains efforts pour le défendre. Le duc Charles II mourut en 1665.

Duchés de Ferrare, de Modène et de Reggio (1529—1662). — *Alphonse Ier* d'Este, duc de Ferrare, de Modène et de Reggio, allié de François Ier dans ses deux premières guerres contre Charles-Quint, était tombé sous la dépendance des Espagnols, ainsi que toute l'Italie, après le traité de Cambrai (1529). Son fils *Hercule II*, qui lui succéda en 1534, avait épousé une fille de Louis XII, et sa fille épousa le duc d'Aumale, qui fut plus tard duc de Guise. Toutes ses affections l'attachaient à la France; aussi essaya-t-il deux fois de secouer le joug de l'Espagne. En 1551, lorsque le duc Octave Farnèse fut obligé de se mettre sous la protection de Henri II, Hercule lui fit passer des secours. En 1556, au commencement du règne de Philippe II, le pape Paul IV ayant fait alliance contre ce monarque avec la France, le duc de Ferrare accepta le commandement de l'armée de la ligue; mais, après la réconciliation du pape avec Philippe, il ne put soutenir une lutte trop inégale, et acheta une paix humiliante en 1558. Il mourut l'année suivante. Son fils *Alphonse II*, le protecteur, puis le persécuteur du Tasse, n'essaya jamais de se soustraire à la domination espagnole. Des disputes de préséance

avec le duc de Toscane, des efforts dispendieux pour obtenir la couronne de Pologne en 1575, composèrent toute sa carrière politique. Vain et fastueux, il étala, aux dépens de ses peuples, une ruineuse magnificence; et, durant une profonde paix, il doubla les impôts dans ses trois duchés, pour fournir au luxe de sa cour, de ses fêtes et de ses tournois. Il mourut en 1597, sans laisser de postérité légitime. Alphonse Ier avait eu un fils naturel, qui, marié à Julie de la Rovère, fille du duc d'Urbin, en avait eu lui-même un fils nommé *César*, qu'Alphonse II désigna pour son héritier. Mais aussitôt après la mort de ce prince, le pape Clément VIII, comme suzerain du duché de Ferrare, que la maison d'Este avait tenu dans l'origine sous la mouvance de l'Eglise, se hâta de déclarer tous les fiefs ecclésiastiques de cette maison dévolus au saint-siége par l'extinction de la ligne légitime, et d'envoyer une armée contre Ferrare. Le duc César, effrayé des menaces du pontife et de l'approche de ses troupes, signa, en 1598, un traité par lequel il remettait au saint-siége Ferrare et tous ses fiefs ecclésiastiques, ne se réservant que les biens patrimoniaux de ses ancêtres. Il se retira ensuite dans les duchés de Modène et de Reggio, dont l'empereur Rodolphe II, de qui ils relevaient, ne lui disputa point la possession. Il mourut en 1628, après un règne doux et paisible. Son fils aîné, *Alphonse III*, ne garda la couronne que six mois : il abdiqua la souveraineté en 1629 et se confina dans un monastère du Tyrol. Le duc *François Ier*, fils d'Alphonse, s'illustra par ses talens pour le gouvernement et pour la guerre. En 1635, il embrassa la cause des Espagnols contre la France, et reçut, en récompense, de l'empereur Ferdinand II, la petite principauté de Correggio, qui fut annexée à ses états. En 1647, il passa dans le parti de la France, dont il commanda avec gloire les armées en Italie. Son fils, *Alphonse IV*, lui succéda en 1658, signa sa paix particulière avec les Espagnols en 1659, et mourut en 1662.

Grand-duché de Toscane (1529-1670). — Après le traité de Cambrai (1529), les Florentins s'étant obstinés à ne point recevoir les Médicis, alors bannis, et que Charles-Quint s'était engagé à rétablir, leur ville fut assiégée par une armée impériale, et forcée de se rendre en 1530. Une nouvelle constitution, publiée en 1532, supprima le gonfa-

lonnier de justice et la seigneurie, défendit de jamais rétablir cette magistrature, et déclara *Alexandre de Médicis* chef et prince de la cité de Florence, sous le titre de doge ou de duc, qui serait héréditaire dans sa maison. Alexandre ne jouit pas long-temps de sa nouvelle dignité. Détesté pour ses cruautés, il fut assassiné en 1537 par Lorenzino de Médicis, un de ses proches parens. Il eut pour successeur *Cosme de Médicis*, qui réunit au territoire de Florence celui de l'ancienne république de Sienne, dont Charles-Quint avait fait la conquête, et dont il avait investi, au nom de l'empire, son fils Philippe II. Celui-ci en investit à son tour le duc de Florence (1557), à condition qu'il fournirait des secours à l'Espagne dans la guerre qu'elle soutenait alors contre la France.

Cosme Ier s'occupa de l'administration avec une grande activité. On peut lui reprocher de l'avoir rendue despotique, en abolissant peu à peu tout ce qu'elle avait conservé de son ancienne essence républicaine. Le soin de sa propre sûreté lui fit établir une espèce d'inquisition civile, et porter des lois atroces contre les rebelles et les bannis. Il participa au fanatisme de son temps, et redoubla les rigueurs de l'inquisition religieuse qui existait depuis long-temps à Florence, mais sous une forme mitigée. Du reste, il publia d'utiles réglemens pour la réforme des mœurs, et, en particulier, pour celle du clergé, dont la discipline s'était gravement altérée dans la dépravation générale. Par la régularité de son administration, il fut en état d'entretenir un corps permanent de mercenaires. Il avait, en outre, organisé une milice d'après un mode conforme à celui que suivait, dans le même temps, Emmanuel Philibert, pour l'établissement de la milice piémontaise. Pour défendre les côtes de la Toscane contre les pirateries des infidèles, il institua en 1562 l'ordre de chevalerie de Saint-Etienne, qui reçut de lui dix galères et pour lequel le pape accorda la faculté de lever des subsides sur les biens ecclésiastiques en Toscane. Il essaya de ranimer l'agriculture ruinée par les guerres, et fit de plus heureux efforts pour rendre au commerce florentin son ancien lustre. Les ports de Livourne et de Porto-Ferrajo furent notablement améliorés. Il releva diverses branches d'industrie qui avaient autrefois fleuri en Toscane, entre autres la fabrication des

draps, qui s'éleva sous son règne, en certaines années, jusqu'à plus de trente mille pièces, c'est-à-dire à un tiers de plus que dans les meilleurs temps de l'ancienne république. Prince, mais avant tout Médicis, il fit lui-même le négoce sans nuire à celui de ses sujets, et en tira de grandes richesses qu'il employa à fortifier ses états, et à continuer dans Florence les magnificences de ses ancêtres. D'habiles artistes, François Salviati, Puntormo, Bandinelli, Bronzino, Cellini et le moine Jean Angelo, embellirent ses palais de leurs chefs-d'œuvre (1). Protecteur des lettres, il rétablit les universités de Florence et de Pise, et l'académie florentine, qu'il décora du titre de *sacrée*, et de laquelle sortit en 1582 l'Académie *della Crusca*, honore en lui son fondateur.

En 1562, la maison de Cosme Ier fut ensanglantée, selon quelques historiens, par une tragédie domestique. Ils prétendent que Jean, le second de ses fils, ayant été assassiné par Garcias, le troisième, Cosme poignarda le meurtrier dans les bras mêmes de sa mère, Eléonore de Tolède, qui en mourut de douleur. Mais ces récits, d'après les circonstances dont ces historiens les ont enveloppés, portent tous les caractères d'une fable inventée par la malveillance, et il paraît que les jeunes princes, l'un âgé de dix-neuf ans, l'autre de quatorze, furent, ainsi que leur mère, enlevés par une fièvre épidémique. La mort de ses deux fils et de son épouse, de quelque manière qu'il les ait perdus, inspira à Cosme le désir de la retraite, et, en 1564, il résigna à son fils aîné, François-Marie, les principales fonctions du gouvernement; mais il retint pour lui la dignité ducale. Il parvint même à se ménager celle de grand-duc, à l'occasion d'un différend que le duc de Ferrare lui suscita pour la préséance. Le pape Pie V termina ce démêlé, en accordant, en 1569, à Cosme Ier le titre de grand-duc de Toscane avec les honneurs royaux. Cette concession mécontenta tous les ducs au-dessus desquels celui de Florence voulait s'élever, et l'empereur dont le pape usurpait les prérogatives. Cosme Ier mourut en 1574, avant d'avoir vu le terme des négociations entamées à ce sujet entre la cour de Rome et la cour impériale.

(1) Michel-Ange étant mort à Rome en 1564, Cosme fit transporter ses restes à Florence, et assista à son service funèbre.

Un accommodement y mit fin en 1575. Maximilien II accorda à *François-Marie*, successeur de Cosme, la dignité de grand-duc, à condition qu'il reconnaîtrait la tenir de l'empereur et non du pape. Après un règne marqué par des assassinats, des empoisonnemens, des crimes de toute espèce, François mourut, dit-on, empoisonné lui-même, en 1587, ainsi que sa seconde femme, la fameuse *Bianca Capello*, dans un repas de réconciliation qu'il donnait au cardinal *Ferdinand* de Médicis, son frère. Ce Ferdinand qui lui succéda, et qui déposa l'habit sacerdotal pour se marier, releva le premier la nation toscane de l'abaissement où elle était depuis soixante ans. Il entreprit de secouer le joug de l'Espagne qui avait pesé sur ses deux prédécesseurs. Il voulut opposer de nouveau la France à la maison d'Autriche, et il fut le premier des souverains catholiques à reconnaître Henri IV et à faire alliance avec lui. Ce fut encore lui qui négocia la réconciliation de ce prince avec le pape, et qui obtint pour lui l'absolution. Mais le traité de 1600, entre Henri IV et le duc de Savoie, en ôtant à la France sa communication avec l'Italie par le marquisat de Saluces, fit retomber le grand-duc sous la dépendance qu'il avait voulu rejeter. Ce prince avait hérité des anciens Médicis leur estime pour le commerce. Il le faisait pour son propre compte, et ses vastes et heureuses spéculations le mirent en état d'exécuter, sans fouler ses sujets, de grands et utiles travaux. Il chercha à donner aux Toscans le goût des expéditions maritimes. Il changea le château de Livourne en ville, et accorda à son port des franchises qui y ont attiré presque tout le commerce d'entrepôt de la Méditerranée. L'agriculture, depuis longtemps négligée, refleurit sous son règne, et vit agrandir son domaine par le desséchement des marais de la Toscane. Le grand-duc étendit aussi sa protection sur les beaux-arts. Jean de Bologne, qui lui était attaché, passait pour le premier sculpteur de l'Europe. La musique fit, grâce à ses encouragemens, des progrès rapides. Jacques Peri et Jules Caccini créèrent l'opéra; et la cour de Toscane fut considérée comme la meilleure école musicale (1). Ferdinand mourut en 1609,

(1) Peu de temps avant cette époque, florissait à Rome le célèbre *Palestrina* (mort en 1594), surnommé par ses contemporains le *prince de la*

laissant, après les dépenses d'utilité et de luxe qui avaient signalé son règne, un trésor de dix millions de ducats. *Cosme II*, son fils et son successeur, redoubla de zèle pour l'illustration de la marine toscane, qu'il entretint presque uniquement avec les prises qu'elle faisait sans cesse sur les Turcs. Pendant les douze ans que dura son règne, l'ordre de Saint-Etienne, institué par Cosme Ier en 1560, marchant sur les traces de celui de Malte, renouvela chaque année ses expéditions contre les Barbaresques. Mais Cosme étant mort en 1621, l'état languit pendant la minorité de *Ferdinand II*, son fils, sous la régence de sa mère et de son aïeule. Ferdinand, devenu majeur, ne rendit point à l'administration son activité; mais il gouverna ses sujets avec douceur, et se distingua par son amour pour les sciences. Il encouragea par ses libéralités l'Académie *del Cimento*, que son frère, le cardinal Léopold de Médicis, avait fondée en 1657. Il mourut en 1670.

Etat romain (1559-1648). — A *Paul IV*, mort en 1559, succéda *Pie IV*, frère du marquis de Marignan, de la maison des Médicis de Milan. Avec Pie IV commença la série de ces pontifes qui, uniquement occupés des dangers de la religion catholique, renoncèrent à toute vue d'intérêt personnel, pour ne songer qu'aux intérêts de l'Eglise : pontifes justement célèbres pour la décence de leurs mœurs, pour leur détachement des choses temporelles, pour la sincérité de leur zèle religieux, qui, toutefois, il faut le dire, ne se contint pas toujours dans de justes bornes, et les poussa contre les hérétiques à des extrémités rigoureuses. Pie IV, sous qui le concile de Trente, interrompu depuis long-temps, reprit et termina ses opérations, mourut en 1566. Il eut pour successeur *Pie V*, dont les forces maritimes eurent une part essentielle à la victoire de Lépante, remportée le 7 octobre 1571 par don Juan d'Autriche sur les musulmans. (Voyez l'*Histoire de Sélim II.*) *Grégoire XIII*, qui lui succéda en 1572, fit les mêmes efforts contre les infidèles, et envoya des secours aux Vénitiens, alors en guerre avec le sultan. Ce pontife entreprit la réformation du calendrier romain, adopta le système de Louis Lilio, qui lui parut le plus propre à mettre l'année civile d'accord avec l'an-

---

musique, et dont les chants sacrés, entre autres la *fameuse messe du pape Marcel*, sont encore admirés aujourd'hui des connaisseurs.

née solaire, et en ordonna l'exécution par une bulle du 24 février 1582, réforme qui fut aussitôt adoptée dans tous les pays catholiques, mais que repoussèrent long-temps les états protestans par préjugé contre la cour de Rome. Zélé pour l'accroissement de la foi, la réformation des mœurs et le rétablissement de la discipline, Grégoire XIII était surtout distingué par une charité vive et éclairée. Lors de son couronnement, au lieu de faire jeter, selon la coutume, 15,000 écus d'or au peuple dans cette cérémonie, il les fit distribuer aux pauvres, sur lesquels il répandit d'immenses aumônes pendant son règne. On a calculé qu'il employait annuellement 200,000 écus à des œuvres pieuses, et que les secours d'argent qu'il prodigua à des jeunes gens studieux pour pourvoir à leur éducation s'élevèrent à la somme de deux millions. Il mourut en 1585. *Sixte V*, son successeur, qui, né dans les grottes de Montalte, s'éleva, des plus ignobles fonctions de la domesticité des champs, au trône de Saint-Pierre, illustra son pontificat par la vigueur de son caractère, la grandeur de ses entreprises, la splendeur de ses monumens, et les formes promptes et sévères de son administration. Le jour de son couronnement, comme on lui demandait la grâce de quatre jeunes gens qui avaient porté des armes prohibées, il répondit : *Tant que je vivrai, tout criminel subira la peine capitale ;* et il tint parole. Sans pitié pour les bandits qui infestaient l'Etat romain, il rendit contre eux de sévères ordonnances, qu'il fit exécuter avec une rigueur expéditive qui avait sans doute quelque chose d'oriental et de barbare, mais qui était un remède extrême opposé à un mal extrême. Partout, à la ville, dans les forêts, dans les champs, on voyait dressés des poteaux où des têtes de bandits étaient exposées. Les plus grands éloges du pape étaient pour les gouverneurs qui lui envoyaient le plus grand nombre de têtes, et il était au comble de la joie quand les étrangers le complimentaient sur la sûreté dont on jouissait sous son règne dans les terres de l'Eglise.

Il favorisa l'agriculture, projeta le dessèchement de la Chiana d'Orvieto et des marais Pontins, travailla à relever l'industrie, et donna des encouragemens à la fabrication de la laine et de la soie. Les villes lui durent aussi des institutions destinées à arrêter l'accroissement de leurs dettes, et qui préparèrent le retour progressif de la prospérité des communes.

Sous son pontificat, Rome s'agrandit considérablement par des constructions nouvelles. La population de cette ville déchue s'éleva au-delà de 100,000 âmes, le plus haut chiffre qu'elle eût atteint depuis des siècles. Sixte V contribua surtout à cette augmentation en amenant l'eau dans les nouveaux quartiers par de magnifiques aqueducs, dignes de l'ancienne capitale du monde. A cet immense ouvrage il ajouta l'érection de l'obélisque devant l'église de Saint-Pierre, l'achèvement de la coupole de cette grande basilique, le palais de Latran, et d'autres édifices par lesquels il prétendait égaler les splendeurs de Rome chrétienne à celles de Rome païenne. Son économie, en lui ménageant un grand excédant de ses revenus sur ses dépenses ordinaires, fournissait aux frais de ces constructions. Mais ce fut à une source moins pure que Sixte V puisa le trésor de quatre millions et demi de scudi qu'il accumula, pour les besoins éventuels de la papauté, dans le château Saint-Ange. Il le dut à de fâcheux moyens, à la vénalité des charges, à l'établissement de taxes nouvelles. Il gouverna glorieusement, mais durement (1), et mourut (en 1590) admiré et haï des Romains qui renversèrent les statues qu'on lui avait jadis élevées au Capitole.

Après lui, *Urbain VII*, *Grégoire XIV*, *Innocent IX* ne régnèrent que quelques mois. *Clément VIII* leur succéda en 1592, réunit Ferrare au saint-siége en 1598 (voyez ci dessus l'*Histoire de Ferrare*), et mourut en 1605. Il fut remplacé par *Léon XI*, qui mourut au bout de vingt-sept jours. *Paul V*, son successeur, de la famille Borghèse, la combla de richesses. (Voyez ci-dessus, article *Venise*, les différends de ce pontife avec cette république.) *Grégoire XV* lui succéda en 1621, et régna deux ans. C'est sous ce pape, zélé pour les progrès de la foi catholique, que la Propagande fut établie, et que les fondateurs des jésuites, Ignace et Xavier, furent canonisés. Ce même pontife confirma en 1621 la congrégation de Saint-Maur si célèbre dans la suite par ses savans et utiles travaux, et dont Louis XIII avait autorisé l'établissement en 1618.

---

(1) « Sous lui tout tremblait, dit Muratori ; telle était la vigueur de sa justice, qu'il paraissait n'avoir nul souci de se faire aimer de ses sujets. On dit qu'encore aujourd'hui les Romains font peur aux enfans avec son nom. (*Dicono che anche oggidi si fa paura a i fanciulli col suo nome*). »

Le cardinal Matteo Barberini, qui monta après Grégoire sur le saint-siége, en 1623, sous le nom d'*Urbain VIII*, fut, encore plus que Paul V, prodigue des biens de l'Eglise envers ses neveux. Ceux-ci, non contens du pouvoir qu'il leur abandonnait, et de la brillante fortune qu'il leur avait assurée, voulurent se servir de son nom pour acquérir les duchés de Castro et de Ronciglione, fiefs de la maison Farnèse, situés entre Rome et la Toscane. Edouard Farnèse, à qui appartenaient alors ces deux duchés, en contractant à Rome des dettes énormes dont il ne payait point les intérêts, avait donné au gouvernement pontifical un prétexte plausible pour ordonner la saisie de ces fiefs, et pour lui proposer ensuite un traité de vente ou d'échange; mais il ne voulut entendre à aucun accord avec les *Barberini*. Une guerre entre l'Eglise et le duc de Parme, la seule de tout ce siècle qui fût d'origine italienne, éclata à cette occasion en 1641. Le duc de Modène, le grand-duc de Toscane et la république de Venise y prirent part comme alliés d'Edouard Farnèse. Le ravage d'une grande étendue de pays, la ruine des finances de l'Eglise (1) et du duché de Parme furent la suite de cette guerre, dont le ridicule passa encore le dommage. Taddéo Barberini, qui commandait près de vingt mille hommes dans le Bolonais, s'enfuit avec son armée, qui se dissipa tout entière à l'approche d'Edouard Farnèse, quoique celui-ci n'eût avec lui que trois mille chevaux. Edouard ayant, à son tour, perdu ses avantages par son inconséquence, sa présomption et sa prodigalité, un traité conclu à Venise, en 1644, rétablit les deux parties belligérantes dans l'état où elles se trouvaient avant la guerre. Urbain VIII mourut la même année, « ayant rempli, disaient « ses ennemis, le monde de guerres et Rome de gabelles, « *orbem bellis, Urbem gabellis implevit.* » Il avait réuni au saint-siége le duché d'Urbin par l'abdication du duc François-Marie de la Rovère, qui régnait depuis 1574, et qui, affligé de la mort de son fils unique, se démit de sa souveraineté en faveur de l'Eglise l'an 1626. Urbain VIII eut pour successeur

(1) Sous l'administration d'Urbain VIII ou plutôt de ses neveux, les dettes de la chambre apostolique s'élevèrent si haut, que les intérêts absorbaient annuellement 1,500,000 écus d'or, c'est-à-dire presque les deux tiers des revenus de l'état.

Innocent X, dont le nonce, Fabio Chigi, assista comme médiateur au congrès de Westphalie.

Possessions espagnoles. — *Milanez, royaumes de Naples et de Sicile, Sardaigne* (1559-1648). — Dans le seizième siècle, la maison d'Autriche étendait sa souveraineté sur quatre des états les plus puissans de l'Italie : le duché de Milan, l'île de Sardaigne, les royaumes de Naples et de Sicile.

L'administration espagnole n'était pas faite pour réparer les maux que le Milanez avait soufferts pendant les guerres longues et sanglantes dont il avait été le théâtre et l'objet. (Voyez les *Règnes de Louis XII et de François Ier*.) Des impôts excessifs ruinèrent le commerce, les manufactures et l'agriculture dans cette fertile contrée. Philippe II voulut encore aggraver le joug qu'elle portait en y établissant l'inquisition espagnole (1563); mais la crainte d'une révolte de la part des Milanais l'obligea de renoncer à son dessein. Le duché de Milan n'ayant manifesté, pendant le reste de ce siècle, non plus que pendant le dix-septième, ni volonté nationale, ni résolution qui lui fût propre, ne peut pas plus être désormais l'objet d'une histoire séparée qu'aucune des autres provinces de la vaste monarchie autrichienne. Nous garderons le même silence sur la vice-royauté de Sardaigne qui n'offre aucun intérêt. Quelques événemens remarquables en donnent davantage à celles des royaumes de Naples et de Sicile. En 1547, don Pedro de Toledo, qui fut vice-roi de Naples pendant vingt ans, et y fit d'ailleurs de beaux établissemens et des réformes très-utiles qui l'ont fait surnommer le *grand vice-roi* (1), entreprit d'y introduire le tribunal odieux de l'inquisition; mais cette tentative échoua, comme celle qui fut faite à Milan seize ans plus tard, par la

(1) Il assura par une sévérité nécessaire et par de bons réglemens l'exercice de la justice, ainsi que la police des villes. Naples lui dut des embellissemens utiles, entre autres l'alignement ou le pavage de ses rues, et l'existence de celle de Tolède, une des plus grandes et des plus vivantes de l'Europe. Le fameux Mont-de-Piété, qui, fondé originairement par des dons charitables, est devenu une des plus riches maisons de ce genre, est un de ses établissemens. Il répara toutes les places fortes du royaume et principalement les places maritimes, pour les mettre à l'abri des incursions des Turcs. Mais on lui reproche l'expulsion des Juifs que, soit par suite des préjugés de son siècle, soit par des motifs de politique, il bannit du royaume en 1540.

résistance des habitans. En 1565, la Sicile fut menacée d'une invasion redoutable par une flotte ottomane que Soliman destinait à en faire la conquête; mais, contre l'avis du pacha Mahomet qui commandait l'expédition, le sultan voulut que son armée commençât par le siége de Malte. Toute la puissance des Turcs vint se briser contre les héroïques efforts du grand-maître La Valette et de ses chevaliers, et la Sicile fut sauvée. Cette île et le royaume de Naples essayèrent dans le siècle suivant de secouer le joug odieux des Espagnols. Les revenus du royaume de Naples montaient à six millions de ducats (1). On en consacrait à peine le tiers aux dépenses d'administration; le reste était annuellement exporté pour acquitter les dettes de l'Espagne ou solder ses armées. Sous les gouvernemens du comte de Monterey et du duc de Médina, de 1631 à 1644, les besoins de la guerre avaient amené un redoublement d'extorsions, et plus de cent millions de *scudi* avaient été tirés du royaume. Cet emploi des tributs du peuple pour des intérêts étrangers lui causait un extrême mécontentement, qu'irritait de jour en jour l'accroissement progressif de toutes les charges. Les vice-rois, pour satisfaire leur propre avidité ou celle de leur cour, inventaient incessamment quelques nouvelles gabelles, que, dans leur ignorance de l'économie politique, ils faisaient porter presque toutes sur les denrées de première nécessité. Les pauvres ne pouvant plus atteindre au prix des objets taxés, étaient obligés de s'en priver successivement. Une gabelle sur les fruits, estimée à 80,000 ducats pour la ville de Naples, leur parut établie pour leur enlever le seul aliment qui fût encore à leur portée, et les poussa au désespoir. Ils se soulevèrent le 7 juillet 1647 contre le duc d'Arcos, alors vice-roi, sous la conduite d'un jeune pêcheur d'Amalfi, nommé *Mas* ou *Tommaso Aniello*. Ils réclamèrent les priviléges du royaume, reconnus par Ferdinand et par Charles-Quint, et d'après lesquels aucun nouvel impôt ne pouvait être mis que du consentement du parlement. Le gouvernement, après avoir déployé vainement l'appareil de la

(1) Les impôts, en moins d'un siècle, avaient été quadruplés. En 1558, ils n'étaient que de 1,770,000 ducats ; en 1574, ils s'élevaient à 2,335,000; ils étaient de 5,000,000 en 1620. Ils montaient à dix millions de ducats vers 1647.

force, fut contraint de traiter avec eux. Pendant plusieurs jours, Mazaniello, roi en haillons, à demi-nu, mais ayant pour trône un échafaud, pour sceptre une épée, et pour cortége cent cinquante mille hommes de populace en armes, exerça dans Naples un pouvoir illimité. Quelques actes de fermeté et de justice signalèrent d'abord son autorité; mais bientôt, soit qu'un breuvage donné par le vice-roi, soit que l'ivresse de la fortune ou de la débauche eût troublé sa raison, il perdit la confiance de son propre parti par ses extravagances et ses cruautés, et le duc d'Arcos en profita pour le faire assassiner le 16 juillet. Pensant avoir abattu la sédition avec son chef, le vice-roi crut pouvoir impunément annuler les engagemens qu'il avait pris. Ce manque de foi excita une nouvelle rébellion (21 août), et les Espagnols furent réduits une seconde fois à capituler. Lorsque, par des protestations solennelles, ils eurent décidé les Napolitains à poser les armes, ils violèrent encore leurs promesses, et les Napolitains se soulevèrent encore avec le même succès. Ce fut alors qu'ils appelèrent à leur aide *Henri de Lorraine,* duc de *Guise,* qui se trouvait à Rome dans ce temps-là. Celui-ci, descendant par les femmes de la seconde maison d'Anjou, croyait avoir des droits à la couronne de Naples. Comptant sur les secours de la France, il accourut à la voix des insurgés, qui le déclarèrent généralissime et défenseur de la *république royale de Naples.* Mais il ne put s'accorder avec *Gennaro Annèse*, l'homme le plus influent du parti populaire et le véritable chef de la révolution. Celui-ci, jaloux du duc de Guise, et craignant en même temps la jalousie de ce seigneur, traita secrètement avec les Espagnols, et leur ouvrit les portes de la ville en 1648. Le duc de Guise fut fait prisonnier, et ne recouvra la liberté qu'en 1652, par l'intercession du prince de Condé alors transfuge chez les Espagnols. Un joug plus pesant que jamais fut imposé aux Napolitains. La plupart des auteurs du soulèvement furent mis à mort, et le dernier service, par lequel Gennaro Annèse avait cru effacer ses offenses passées, ne le garantit pas de l'échafaud (1).

---

(1) Le mécontentement excité par ces cruautés dans le royaume de Naples encouragea le duc de Guise, qui y comptait encore des partisans, à tenter,

Une insurrection pareille avait éclaté à *Palerme* en 1647. Elle fut de moindre durée et de moindre importance que celle de Naples; mais elle présenta à peu près les mêmes circonstances. *Joseph* d'*Alessio*, tireur d'or, y joua le rôle et eut le sort de Mazaniello : comme lui il fut reconnu pour chef par le peuple; comme lui, il fut massacré par ses propres partisans, qu'avait gagnés le vice-roi Los Velez. Enfin, à Palerme comme à Naples, après une amnistie trompeuse, les principaux rebelles furent envoyés au supplice, et les gabelles qui avaient causé le soulèvement, et que le vice-roi avait abolies, furent rétablies dans toute leur rigueur.

CHAPITRE VIII.

HISTOIRE DE L'EMPIRE GERMANIQUE, DEPUIS LA MORT DE FERDINAND Ier JUSQU'AU TRAITÉ DE WESTPHALIE (1564-1648).

SECTION PREMIÈRE.

Depuis la mort de Ferdinand Ier jusqu'à l'ouverture de la succession de Juliers (1564—1609).

Après la conclusion de la paix d'Augsbourg, la tranquillité parut enfin rétablie dans l'empire; mais le traité de pacification laissait subsister des germes de discorde qui devaient se développer tôt ou tard, et enfanter des troubles nouveaux. La principale contestation regardait la *réserve ecclésiastique*, par laquelle, en abandonnant aux protestans les évêchés et les abbayes sécularisés avant la paix, les catholiques avaient expressémemt stipulé qu'il n'en serait plus sécularisé à l'avenir,

en 1654, une seconde expédition pour en chasser les Espagnols. Il débarqua avec quatre mille hommes à Castellamare, obtint un premier succès bientôt suivi d'un échec décisif, et se rembarqua quelques jours après, avec les débris de sa petite armée.

et que tout possesseur de terres ecclésiastiques immédiatement soumises à l'empire, électeur, évêque ou abbé, qui embrasserait la religion protestante, perdrait par cela seul ses dignités et bénéfices. Cette clause, d'abord admise par les protestans, devint bientôt, de leur part, l'objet des plus violentes réclamations. Ils l'attaquèrent comme destructive de toute égalité entre les états des deux communions, comme entravant la liberté de conscience, en faisant dépendre l'existence temporelle d'un prince ecclésiastique de sa croyance religieuse. Leurs adversaires alléguaient en faveur de la *réserve* les droits imprescriptibles du clergé catholique aux biens destinés originairement à sa subsistance par l'intention des premiers fondateurs; ils représentaient, d'ailleurs, que les protestans permettant le mariage des prêtres, tous les évêchés seraient successivement convertis en principautés séculières et héréditaires; ils ajoutaient enfin que les ministres des princes luthériens ayant signé la paix sans protester contre la *réserve*, ils ne pouvaient opposer un désaveu tardif aux obligations d'un contrat solennel et au respect dû à la foi jurée. Malgré ces objections, les protestans envahirent une foule d'archevêchés, évêchés et abbayes, états immédiats de l'empire. Toute la basse Allemagne fut sécularisée en peu de temps; et, s'il n'en fut pas de même dans la haute, la vive résistance des catholiques, qui s'y trouvaient en majorité, empêcha seule cette révolution.

Les violations perpétuelles de la réserve ecclésiastique préparaient insensiblement de nouveaux orages. Suspendus par la politique de *Ferdinand Ier* et de *Maximilien II*, qui, soit tolérance, soit nécessité, fermèrent les yeux sur les envahissemens des protestans, ils éclatèrent sous le règne de *Rodolphe II*.

Né avec les qualités qui font le charme d'une condition privée, ce prince n'avait point les vertus qui font la grandeur d'un souverain. Il était doux de caractère, il aimait la paix, il cultivait les sciences. Mais il oublia que, pour un roi, la première science est celle du gouvernement. A une époque où l'anarchie menaçait l'empire, où une politique adroite et un bras puissant pouvaient seuls prévenir ou arrêter les désordres, Rodolphe vivait caché dans son laboratoire, entouré d'alchimistes et d'astrologues, et consumant son temps et ses trésors

à de vaines expériences (1). Le règne de ce prince indolent vit commencer une longue suite de troubles qui amenèrent enfin la guerre de trente ans.

La jeune comtesse *Agnès de Mansfeld*, chanoinesse de Gernsheim, avait inspiré à *Gebhard Truchsess de Walbourg*, électeur et archevêque de *Cologne*, une vive passion qu'elle partageait. Gebhard, pour épouser la comtesse, abjure la religion catholique, et embrasse le calvinisme, dont les deux frères d'Agnès étaient de zélés partisans (1582). Aux termes de la paix de religion, il perdait, par son apostasie, tous ses droits à son archevêché. Mais, aveuglé par l'ambition et par l'amour sur les dangers auxquels il s'expose en violant la *réserve ecclésiastique*, il prétend, malgré son abjuration, conserver son électorat. Les membres catholiques du chapitre métropolitain portent plainte au pape et à l'empereur. Grégoire XIII lance contre Gebhard les foudres de l'anathème et une sentence de déposition, confirmée par le chef de l'empire. L'électeur résiste, et lève des troupes. Le chapitre arme de son côté; la guerre éclate. Si Gebhard triomphe, le système de l'Allemagne est changé. Quatre voix protestantes contre trois suffrages catholiques, dans le collége électoral, vont désormais faire pencher la balance du côté des protestans, et la maison d'Autriche est menacée de perdre à jamais le trône de l'empire. Mais l'électeur est calviniste, et non luthérien; cette circonstance lui devient fatale.

La doctrine que Zwingle et Calvin avaient prêchée à Zurich et à Genève, s'était insensiblement répandue en Allemagne. Alarmés de ses progrès, les princes luthériens, assemblés à *Naumbourg* (1560), avaient condamné les changemens que plusieurs docteurs avaient faits à la confession d'Augsbourg pour se rapprocher du calvinisme. Il était aisé de prévoir que ces divisions et ces haines naissantes, si elles n'étaient promptement étouffées, mettraient un obstacle invincible aux progrès

(1) Il est pourtant vrai de dire qu'en s'adonnant à l'astrologie, il hâta aussi les progrès de la véritable science astronomique. Il attira à sa cour Tycho-Brahé, qui lui-même lui persuada d'y appeler Keppler, et ces deux hommes illustres y travaillèrent de concert aux *Tables Rodolphines*, dont Keppler poursuivit seul le pénible calcul après la mort de Brahé, et qui furent publiées peu de temps après celle de Rodolphe II.

ultérieurs des sectes nouvelles, et que les disputes scolastiques, aigrissant les esprits de part et d'autre, influeraient tôt ou tard sur l'union politique des protestans. Ce furent sans doute ces considérations qui empêchèrent Ferdinand Ier de s'opposer à l'introduction du calvinisme en Allemagne. L'électeur palatin, Frédéric III, se déclara le premier pour cette doctrine, et l'établit de vive force dans ses états (vers 1560).

Quelque important qu'il fût pour les diverses communions protestantes de ne point se désunir, et quelque contraires que fussent leurs mutuelles animosités aux principes de tolérance que leurs chefs avaient tant de fois invoqués contre l'église romaine, leur mésintelligence éclatait davantage de jour en jour. Dans la diète de 1566, on discuta la question, si les sectateurs de Calvin devaient être admis au bénéfice de la paix de religion; et l'assemblée arrêta que la religion catholique et la luthérienne seraient seules reconnues et pratiquées en Allemagne. L'électeur palatin protesta contre ce décret, dont la modération ou la politique de l'empereur Maximilien II ne permit pas l'exécution. Depuis cette époque, jusqu'en 1580, le calvinisme fit de rapides progrès dans les états germaniques, et trouva de nombreux partisans, même en Saxe, le berceau et le centre de la réforme luthérienne. Les luthériens zélés, tremblant pour la confession d'Augsbourg, rédigèrent un nouveau formulaire, destiné à la raffermir sur ses bases, et à fixer les esprits incertains par l'explication des principaux points de controverse et de dissidence. Ce livre, publié (25 juin 1580) sous le nom de *Formule de concorde*, fut une nouvelle cause de dissensions. Approuvé par les électeurs de Saxe et de Brandebourg, par Louis VI, électeur palatin, qui, après la mort de Frédéric III, son père (1576), était rentré dans la communion luthérienne (1), par vingt et un princes, vingt-deux comtes et trente-cinq villes, il fut rejeté par les théologiens de Danemarck, de Brunswick, de Lunebourg, du Mecklembourg, du Holstein, de la Prusse, etc. En conséquence,

(1) Louis VI, fils aîné et successeur de Frédéric III, chassa les prédicateurs calvinistes, et rétablit la confession d'Augsbourg. Il mourut en 1583, laissant en bas âge son fils Frédéric IV et la régence à son frère Jean-Casimir, comte palatin de Lautern, qui, à son tour, chassa les luthériens et rappela les calvinistes.

une scission violente divisa tout le corps des protestans, et voyant la réforme en guerre avec elle-même, l'église romaine cessa de craindre l'apostasie, quelque temps imminente, de l'Allemagne entière. Tel était en général, dans cette contrée, l'état du protestantisme, lorsque l'électeur de Cologne, ayant embrassé la religion de Calvin, entreprit, en contravention à la réserve ecclésiastique, de se maintenir dans son archevêché.

La guerre civile que firent naître ses prétentions tourna d'abord à son avantage ; mais les chanoines catholiques ayant élu *Ernest*, frère de Guillaume, duc de Bavière, la lutte devint trop inégale entre le comte de Truchsess et son compétiteur, soutenu de l'autorité du pape et de l'empereur, des forces de la Bavière et d'une armée de vétérans envoyée des Pays-Bas. Vaincu à la bataille de *Burg*, au comté de Zutphen (1584), Gebhard se bannit de l'Allemagne, sollicita vainement l'assistance de la Hollande et de l'Angleterre, et enfin alla se fixer à Strasbourg, où il mourut en 1601. Après l'expulsion de son rival, Ernest, demeuré en possession de l'électorat de Cologne, y abolit l'exercice du culte protestant.

Le démêlé que nous venons d'exposer en produisit un autre du même genre. Déposés en même temps que Gebhard, les trois membres protestans du chapitre électoral de Cologne s'étaient retirés à *Strasbourg*, où ils avaient aussi des canonicats, et où les réformés étaient admis à la faveur de la paix de religion. Mais les chanoines catholiques de cette ville, formant la majorité, refusèrent de les recevoir. Alors, soutenus ouvertement par le comte de Mansfeld, et secrètement par les magistrats, les trois exilés forcent les maisons canoniales, et se mettent en possession de leurs revenus. Le débat est soumis aux magistrats, et la décision favorable aux réformés : les chanoines catholiques s'irritent, protestent, s'emparent des archives et du trésor, se retirent à Saverne, où réside l'évêque, et sous sa protection y composent un chapitre séparé (1584). L'empereur envoie des commissaires pour déposséder les chanoines usurpateurs. Ils font résistance, et l'affaire demeure en suspens jusqu'à la mort de l'évêque, en 1592. Rodolphe alors propose de mettre l'évêché en séquestre. Mais les chanoines protestans, dont le nombre s'est accru au point de former la majorité (ils sont quatorze contre sept catholiques), procèdent

à une élection nouvelle, et choisissent Jean-George de Brandebourg, fils de l'électeur Joachim-Frédéric, espérant par cette nomination se ménager l'appui d'une maison puissante. De leur côté, les catholiques élisent à Saverne Charles de Lorraine, cardinal-évêque de Metz, et fils du duc Charles III. Les deux rivaux prennent les armes, et se livrent une guerre sanglante et opiniâtre. Enfin, après une lutte de douze ans, le prince de Brandebourg renonce à l'évêché, moyennant une indemnité pécuniaire (1604). Ainsi l'église catholique sort encore triomphante de cette nouvelle contestation.

Les troubles de Strasbourg furent suivis de près par ceux d'*Aix-la-Chapelle*. Vers le temps de la paix d'Augsbourg, quelques familles protestantes, chassées des Pays-Bas par la persécution, s'étaient réfugiées dans la ville libre et impériale d'Aix-la-Chapelle. Elles s'y établirent, et s'y accrurent insensiblement. Après avoir réussi par la ruse à introduire quelques membres de leur religion dans le conseil de la ville, elles demandèrent une église et le libre exercice de leur culte. Ce droit leur ayant été refusé, elles se l'arrogèrent par la force (1581), et envahirent même les principales places de la magistrature. Sur les plaintes des catholiques, l'empereur envoya deux commissaires pour rétablir l'ancien ordre de choses. Mais les religionnaires, assez puissans pour désobéir, bravèrent les remontrances et les menaces, soulevèrent la ville dont ils étaient maîtres, et se préparèrent à la résistance. Bloqués par un corps de troupes espagnoles, leur vigoureuse défense força l'ennemi à la retraite, et la sentence du ban, portée contre eux en 1593, ne fut exécutée qu'en 1598. Les électeurs de Cologne et de Trèves, le duc de Juliers et l'évêque de Liége, chargés des vengeances de l'empire, s'emparèrent de la ville rebelle, y défendirent à jamais l'exercice du culte protestant, déposèrent les magistrats religionnaires, les condamnèrent à supporter tous les frais de la guerre avec les citoyens qui les avaient élus; et cette amende excédant leurs facultés, on finit en 1605 par chasser de la ville et de son territoire tous les habitans qui ne professaient pas la religion catholique. Cette rigueur fut la suite de l'indifférence avec laquelle les luthériens d'Allemagne regardaient le sort des autres sectes réformées : les bannis d'Aix-la-Chapelle étaient la plupart calvinistes.

Un sort plus triste était réservé à *Donawerth*, ville impériale

de Souabe. Le parti protestant y avait obtenu une telle supériorité sous Ferdinand Ier et Maximilien II, que les habitans catholiques avaient été obligés de se contenter d'une église dans l'abbaye de Sainte-Croix, et même de dérober aux regards intolérans de leurs rivaux la plupart de leurs cérémonies religieuses. Enfin, l'abbé de Sainte-Croix ayant entrepris de renouveler une procession qui semblait tombée en désuétude, le peuple fanatique dispersa les assistans, renversa les bannières, insulta le clergé, et se porta aux plus coupables violences. L'abbé se plaignit à l'empereur, et le conseil aulique commit le duc Maximilien de Bavière, qui avait d'anciennes prétentions sur Donawerth, pour faire une enquête. Un héraut impérial, envoyé pour notifier cette commission aux habitans, ayant été maltraité par la populace, la ville fut mise au ban de l'empire, et l'exécution de la sentence déférée au duc de Bavière. Maximilien, maître de Donawerth, y abolit le culte protestant, ôta à la ville ses priviléges, son indépendance, et la réduisit en ville municipale de Bavière, pour s'indemniser des frais de l'expédition (1607).

Eclairés par ces divers événemens sur les dangers dont leurs dissensions religieuses menaçaient l'existence des états réformés, les princes protestans avaient enfin senti le besoin d'un rapprochement, et les conseils de Henri IV, roi de France, les avaient déterminés à pourvoir à leur sûreté par une confédération. Conclue à *Heilbronn* en 1594, confirmée à *Heidelberg* en 1603, elle fut renouvelée en 1608 à *Aschhausen*, sous le nom d'*Union évangélique*. Les confédérés reconnurent pour leur chef l'électeur palatin Frédéric IV, réglèrent les contingens que chaque membre de l'union aurait à fournir pour la défense commune, convinrent que la différence de religion entre les luthériens et les calvinistes n'influerait en rien sur l'alliance, dont la durée fut fixée à dix ans, et firent présenter à Rodolphe leurs griefs et leurs prétentions, parmi lesquelles on remarquait le rétablissement de Donawerth dans ses anciens droits, la suppression de la chambre impériale, la réforme de la propre administration et du conseil de l'empereur. Le moment était favorable. Des troubles domestiques venaient d'enlever à Rodolphe une partie de ses états héréditaires, et à peine avait-il conservé l'autre. Voici l'origine de ces mouvemens :

Les nouvelles opinions avaient pénétré dans les domaines

de la maison d'Autriche, et, favorisées par les embarras de Ferdinand et la tolérance de son fils, elles s'y étaient répandues avec rapidité. La plupart des barons et des chevaliers avaient embrassé la réforme, et dans les villes les protestans avaient une supériorité marquée : ils s'emparèrent de toutes les places inférieures de la magistrature et de l'administration; ils ne tardèrent pas à dominer dans l'assemblée même des états, d'où ils chassèrent, à force de mépris et d'outrages, les prélats et un grand nombre de membres catholiques. Dès-lors, comme la diète tenait le souverain dans sa dépendance par la faculté d'accorder ou de refuser les impôts, il leur fut facile d'obtenir successivement la plupart des libertés de religion. Maximilien II finit par accorder aux barons et aux chevaliers le libre exercice de leur culte, mais sur leur territoire et dans leur château seulement : sage restriction dont s'affranchit bientôt le zèle ardent et inconsidéré des prédicateurs évangéliques. Au mépris des défenses les plus expresses, plusieurs d'entre eux prêchèrent publiquement dans les villes de province, et même à Vienne; leur fanatisme se permettait souvent les imputations les plus odieuses et les plus injustes contre le clergé catholique; enfin, le mal s'accrut à un tel point, que Maximilien, malgré sa tolérance, commençait à se repentir d'une condescendance funeste, et songeait à en modérer l'excès, lorsqu'il mourut en 1576. Rodolphe hérita de ses desseins : il rappela d'abord aux protestans de la noblesse et de l'ordre équestre, que la célébration du service divin, selon le rite de leur communion, ne leur était permise que dans leurs domaines, et, s'attachant à la lettre de l'acte primitif de concession, il défendit aux bourgeois de ses villes de fréquenter les temples des réformés, et ordonna qu'à l'avenir aucun ministre n'entrerait en fonction qu'après avoir obtenu l'autorisation du prince. Les états virent dans ces mesures un commencement de persécution, et refusèrent d'obéir. Ce refus, qui n'était fondé sur aucune des lois existantes, servit de prétexte à des rigueurs plus grandes : Rodolphe bannit plusieurs prédicateurs, et interdit dans les villes royales, et particulièrement à Vienne, l'exercice du culte réformé; il travailla ensuite à rendre aux catholiques la prépondérance qu'ils avaient perdue. Engager les prélats et les membres de la communion romaine à reprendre leur place à la diète, conférer à des catholiques les offices inférieurs de

la justice et du fisc, ne donner de bénéfices qu'aux ecclésiastiques soumis à l'Eglise, faire signer le formulaire romain à tous les candidats qui sollicitaient les degrés ou les chaires de l'Université, assujétir les écoles à de nouveaux réglemens, publier un nouveau catéchisme pour l'instruction du peuple, enjoindre aux villes de n'accorder le droit de bourgeoisie que sur des preuves de catholicité, tels furent les moyens qui, en peu d'années, opérèrent cette révolution. La politique a blâmé Rodolphe d'avoir ainsi gêné la conscience de ses sujets : cependant, on doit le dire, aucune de ses démarches ne violait la paix de religion; il ne faisait que détruire des priviléges usurpés à la faveur des circonstances depuis ce traité fondamental; et les protestans de son siècle, si intolérans non-seulement à l'égard des catholiques, mais encore à l'égard de sectes très-contraires à l'Eglise de Rome, n'avaient guère le droit de lui reprocher sa sévérité.

De tous les états héréditaires de la maison d'Autriche, la Hongrie et la Transylvanie étaient les moins sûrs et les plus difficiles à conserver. Remplis d'une noblesse turbulente toujours disposée au changement, et voisins de la Turquie toujours prête à protéger leur insurrection, ils flottaient incessamment entre la domination autrichienne et ottomane, entre la soumission et la révolte. La réforme, introduite dans ces provinces, y fournit un nouvel aliment à l'esprit de faction. Les attaques dirigées contre elle par Rodolphe II, se joignant à d'autres sujets de plaintes, rendaient une guerre civile inévitable. Elle éclata en 1603. Etienne Boschkai, magnat ambitieux et entreprenant, excita les nobles de Transylvanie et de Hongrie à demander le redressement de leurs griefs les armes à la main. Les rebelles, avec le secours des Turcs, ayant chassé les troupes allemandes (1606), menaçaient de faire cause commune avec les protestans mécontens d'Autriche, de Moravie, de Bohême, et d'entraîner toutes ces contrées à un soulèvement général.

Dans cette circonstance critique, les archiducs d'Autriche, frères de l'empereur, et les princes de la ligne styrienne, ses cousins, résolurent de prévenir la ruine de leur maison, en ôtant aux débiles mains de Rodolphe les rênes du gouvernement. Ce monarque superstitieux s'était laissé persuader par ses astrologues que ses jours seraient mis en danger par un

prince de son sang. Sa défiance naturelle, accrue par cette prédiction, lui avait aliéné l'affection de tous les membres de sa famille. Pour ne point augmenter le nombre de ses ennemis imaginaires, il avait éludé toutes les propositions de mariage que lui avaient attirées son rang et sa puissance, et s'était condamné lui-même à mourir sans postérité. Depuis la mort de l'archiduc Ernest (1595), second fils de Maximilien II, *Mathias*, autre frère de Rodolphe, était son héritier présomptif. Jeune encore (1577), ce prince, avide de pouvoir et d'honneurs, et impatient de son obscurité, avait accepté, contre les volontés de l'empereur son frère, et les intérêts du roi Philippe II, son parent, une souveraineté que lui offrait la rébellion. Appelé par les insurgés des Pays-Bas, il était parti de Vienne en secret pour aller se mettre à leur tête; mais leurs chefs ne voulaient que gouverner sous son nom. Las d'un vain titre et d'une autorité précaire, il abdiqua en 1580, et n'obtint qu'avec peine la permission de revoir sa patrie, où le courroux de l'empereur lui réservait de cruelles humiliations. Confiné à Lintz, il y vécut plusieurs années dans l'abandon et l'indigence. En 1587, la mort d'Etienne Bathori, roi de Pologne, réveilla ses espérances ambitieuses; il brigua le trône vacant; il en fut écarté par les intrigues de Rodolphe. Enfin, les embarras que s'était créés ce monarque le forcèrent de recourir aux services d'un frère qu'il avait tant persécuté. Il lui conféra le gouvernement de l'Autriche et le commandement des troupes de Hongrie (1593). Les succès de Mathias contre les Turcs, sa conduite adroite et prudente dans les postes qui lui étaient confiés, lui concilièrent la bienveillance universelle. Il voyait croître sa popularité et son influence, à mesure que Rodolphe tombait dans le mépris; et lorsque la maison d'Autriche parut menacée d'une ruine totale, il s'annonça comme le soutien de cette maison chancelante. Au commencement de l'année 1606, il invita à une conférence ses frères et ses cousins, et conclut avec eux un pacte secret, par lequel ils remettaient leurs droits entre ses mains, et l'investissaient de pleins pouvoirs pour agir, selon ses vues, dans l'intérêt commun de leur famille. Mathias, pour se livrer sans obstacle à ses desseins, s'occupa aussitôt de pacifier la Hongrie. Il signa dans *Vienne* avec Boschkai un traité qui assurait à ce seigneur la souveraineté de la Transylvanie, et avec le sultan une trève en vertu de laquelle chacune

des deux parties contractantes devait conserver en Hongrie ce dont elle était en possession. Mais Rodolphe, soit qu'il fût aussi jaloux des prérogatives de son autorité qu'il était impuissant à les soutenir, soit que ces soupçons ou d'autres indices lui eussent découvert l'existence du pacte de famille, affecta de regarder la conclusion de ces traités comme une entreprise coupable sur son pouvoir, et refusa de les ratifier. Bien plus, reprenant toute sa haine contre l'archiduc, il songea dès-lors à l'exclure de la succession, et à désigner pour son héritier Ferdinand, son cousin, de la branche de Styrie. Ainsi Mathias n'avait plus que l'alternative de se soumettre à un frère irrité, ou d'accomplir ses projets par la force. Il n'hésite plus. Au mois de février 1608, il assemble à *Presbourg* les états de Hongrie, promet aux protestans le libre exercice de leur culte, aux catholiques de nouveaux priviléges, et en obtient la ratification du traité de Vienne. Assuré des Hongrois, et comptant sur un parti nombreux en Autriche et en Moravie, il prend les armes contre l'empereur, et marche vers la Bohême à la tête de vingt-cinq mille hommes.

« Le royaume de Bohême n'était pas pour la maison d'Autriche une possession plus paisible que la Hongrie. Toute la différence consistait en ce que des motifs politiques entretenaient la discorde en Hongrie, tandis qu'en Bohême c'étaient des motifs religieux. En Bohême avaient éclaté, un siècle avant Luther, les premiers feux des guerres de religion, et ce fut en Bohême que l'on vit, un siècle après lui, s'allumer la guerre de trente ans. La secte à laquelle Jean Huss avait donné naissance, s'était maintenue dans ce royaume ; elle s'accordait avec l'église romaine, quant à la liturgie et au dogme ; elle ne s'en éloignait que sur l'article de la communion que les hussites recevaient sous les deux espèces. Cette faculté leur avait été confirmée par le concile de Bâle, dans une convention appelée les *Pactes bohémiens*, et on les désignait sous le nom d'*utraquistes*. » (Schiller, *Guerre de trente ans.*)

Cependant cette secte en cachait une autre bien plus rigide, celle des frères bohémiens ou moraves, dont les doctrines, plus opposées à l'Eglise dominante, se rapprochaient en divers points de celles du protestantisme. De là, la facilité avec laquelle les hérésies de Luther ou de Calvin s'étaient répandues parmi ces sectaires, qui, couvrant du nom et des privi-

léges des utraquistes les nouveaux principes qu'ils venaient d'adopter, échappèrent ainsi à la crainte des persécutions. Enfin, leur nombre toujours croissant, et la tolérance de Maximilien II, les enhardirent à mettre au jour leurs sentimens; et, à l'exemple des protestans d'Allemagne, ils publièrent une confession particulière, dans laquelle les luthériens et les calvinistes reconnurent également leurs opinions. Ils voulaient assurer à cette confession les priviléges de l'ancienne église utraquiste. Ils ne reçurent de Maximilien II, à cet égard, qu'une assurance verbale qui eut, à la vérité, tout l'effet d'un acte formel, pendant le règne de ce monarque. Mais il en fut autrement sous son successeur. Un édit impérial interdit la liberté de religion aux frères bohémiens. Ceux-ci n'étaient distingués en rien des autres utraquistes; la défense s'étendait donc à tous les membres de la confession de Bohême. Après s'être inutilement élevés à la diète contre cet édit, ils attendirent le moment d'en arracher la révocation que leurs remontrances ne pouvaient obtenir. L'invasion de Mathias leur fournit l'occasion désirée. A l'approche de l'archiduc, Rodolphe, abandonné de ses autres pays héréditaires, convoque les *états de Bohême*, désormais sa seule espérance. Sortant de sa retraite profonde, il paraît, après tant d'années, aux yeux d'un peuple qui doute encore de l'existence de son invisible souverain; il vient en personne ouvrir la diète dont les résolutions vont faire ses destinées. Il sait trop de quel prix il lui faudra payer un secours nécessaire. Les états, forts de sa détresse, vont lui dicter des lois, et exiger audacieusement la confirmation et même l'accroissement de leurs priviléges. Il se résigne; il cède à l'invincible nécessité; il accepte les diverses conditions qu'on lui impose, se réservant toutefois de statuer à la prochaine diète sur les points relatifs à la religion. Dès-lors les Bohémiens satisfaits s'arment pour sa défense, et tout annonce une guerre sanglante. Mais les princes autrichiens ménagent un accommodement entre les deux frères, ou plutôt Rodolphe s'avoue vaincu sans combat. Il abandonne à Mathias la Hongrie, l'Autriche et la Moravie, le reconnaît pour son successeur au trône de Bohême, et confirme le traité de Vienne.

La diète à laquelle avaient été renvoyées les affaires de religion en Bohême s'ouvrit en 1609. Encouragés par l'état d'humiliation où Rodolphe était descendu, et soutenus en secret

par Mathias, les députés annoncèrent des prétentions exorbitantes. L'empereur refusant d'y faire droit, ils déclarèrent que la diète était dissoute, et, de leur propre autorité, ils convoquèrent une autre assemblée dans la ville neuve de *Prague*, pour aviser aux moyens d'obtenir satisfaction. Ils s'y rendent en grand nombre, et se réunissent, malgré les défenses de l'empereur, et presque sous ses yeux. Résolus d'employer la force pour arriver à leurs fins, ils décrètent la levée d'une armée, et en remettent le commandement à *Henri*, comte de *Thurn*, le principal auteur du soulèvement. Ils établissent un conseil permanent, et concluent une ligue avec les députés que les états de Silésie venaient d'envoyer à Prague, pour y demander la liberté de conscience. Effrayé de ces préparatifs, et sentant le péril comme l'inutilité de la résistance, le malheureux Rodolphe cède à l'orage, et, le 5 juillet 1609, il signe ces fameuses *lettres de majesté*, par lesquelles les révoltes des Bohémiens furent constamment justifiées sous ses successeurs. La confession de Bohême, tolérée par Maximilien, est solennellement reconnue. Les protestans sont autorisés à élever des temples, à fonder des écoles, à établir des consistoires. Un certain nombre d'officiers, choisis par les états, doivent, sous le nom de défenseurs de la foi, veiller à l'exécution de l'édit. Enfin, une clause expressse porte que toute ordonnance contraire à cet acte, qui pourrait être rendue à l'avenir, sera nulle de plein droit.

Avili dans ses propres états, Rodolphe venait de perdre un de ses trônes héréditaires, et chancelait sur l'autre, lorsque les protestans unis lui envoyèrent la liste de leurs griefs, le menaçant de se faire justice à eux-mêmes, s'il n'acquiescait à leurs demandes. La nécessité lui arracha des promesses, sans doute peu sincères, et dont les troubles qui s'élevèrent dans l'empire prévinrent l'accomplissement.

SECTION II.

Depuis l'ouverture de la succession de Juliers jusqu'à la *défénestration* de Prague (1609—1618).

Jean-Guillaume, duc de *Clèves*, de *Juliers* et de *Berg*, comte de *la Marck* et de *Ravensberg*, et seigneur de *Ravenstein*,

mourut sans enfans le 25 mars 1609, *laissant*, suivant l'expression de Henri IV, *tout le monde son héritier*. En effet, une foule de concurrens réclamèrent son riche héritage. Nous ne citerons que les principaux. 1° La *maison Albertine de Saxe* fondait ses prétentions sur une expectative que l'empereur Frédéric III avait accordée en 1483 au duc Albert sur les duchés de Juliers et de Berg. 2° La *maison Ernestine de Saxe* alléguait, outre cette même expectative, le contrat de mariage de l'électeur Jean-Frédéric (1526) avec la princesse Sybille de Clèves, acte confirmé par l'empereur Charles-Quint, par le corps germanique, par les états provinciaux des trois duchés, et en vertu duquel ces duchés et leurs dépendances étaient substitués aux descendans de Jean-Frédéric et de Sybille, à défaut d'héritiers mâles du nom de Juliers et de Clèves. 3° *Jean Sigismond*, électeur de *Brandebourg*, prétextait les droits de sa femme, Anne de Prusse, nièce du dernier duc de Juliers, et fille de sa sœur aînée. Or, les sœurs de ce prince avaient été déclarées habiles à lui succéder par des lettres-patentes de Charles-Quint (1546) et de ses successeurs (en 1566 et 1580). 4° *Philippe-Louis*, comte palatin de *Neubourg*, insistait également sur les droits de sa femme, Anne de Juliers, sœur puînée de Jean-Guillaume. Philippe avait de cette princesse un fils nommé Wolfgang Louis.

Toute la dispute roulait sur les quatre questions suivantes : 1° Les états litigieux étaient-ils des fiefs masculins ou féminins? 2° L'expectative de la maison de Saxe, qui les supposait masculins, devait-elle être préférée à un privilége plus récent : par exemple, à celui de 1546, favorable aux sœurs du dernier duc? 3° Ce même privilége pouvait-il être opposé au contrat de mariage de 1526? 4° La fille de la sœur aînée pouvait-elle entrer en concurrence avec le fils de la sœur cadette?

Tous les priviléges contradictoires émanant de l'autorité impériale, et l'examen des contestations féodales appartenant au conseil aulique, l'empereur était l'arbitre naturel de cet important démêlé. Rodolphe évoque la cause à son tribunal, et ordonne qu'en attendant le jugement définitif, la succession sera remise entre les mains de l'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg et de Passaw, délégué par l'empereur à cet effet. L'électeur de Saxe, dévoué à la maison d'Autriche, et certain, à ce titre, de la faveur de Rodolphe, souscrit à cet arrange-

ment; mais l'électeur de Brandebourg et le comte palatin de Neubourg, qui craignent la partialité et peut-être l'ambition de l'empereur, refusent de le reconnaître pour juge de leur différend. Divisés d'intérêts, mais réunis par un même danger, ils conviennent à *Dortmund* de gouverner en commun les trois duchés, et s'engagent à les défendre de concert, jusqu'à un partage absolu et définitif, contre quiconque voudrait leur en disputer la possession. Cependant Léopold ayant rassemblé des troupes pour exécuter l'arrêt de séquestre, s'empare de Juliers, et se prépare à chasser les deux princes des pays qui sont en leur pouvoir.

Ce débat éveille l'attention de l'Allemagne et même de plusieurs cours de l'Europe. Il ne s'agit pas tant de mettre tel ou tel prince en possession des duchés contestés, que de décider lequel des deux partis, le catholique ou le protestant, s'accroîtra d'un pays aussi considérable, que de savoir si la maison d'Autriche, toujours envahissante, s'enrichira de nouvelles dépouilles, et portera le dernier coup, par une grande usurpation, à la liberté et à l'équilibre de l'Allemagne. Ainsi, la conduite suspecte de l'empereur a changé la nature de la contestation; ce n'est plus une question de droit, c'est une querelle religieuse et politique, c'est un intérêt européen.

Dans ces circonstances, les princes protestans s'assemblent à *Hall* en Souabe (1610), y renouvellent l'*union*, garantissent le traité de Dortmund, et proclament leur résolution de secourir l'électeur de Brandebourg et le comte palatin de Neubourg. Ils sont soutenus par diverses puissances étrangères; mais aucun prince ne déploie en leur faveur plus de zèle et de vigueur que Henri IV. Indépendamment des motifs politiques qui le portent à abaisser la maison d'Autriche, ce monarque nourrit depuis long-temps une haine légitime contre la branche espagnole, qui s'est efforcée de lui fermer le chemin du trône. Son aversion s'étend à la branche allemande, étroitement unie d'intérêts à la cour d'Espagne. Le temps est venu de s'armer contre une famille ambitieuse, et d'assurer enfin le repos de l'Europe tant de fois troublé par les descendans de Ferdinand d'Aragon. Tout semble inviter à ce coup décisif, la faiblesse de Rodolphe II, les discordes de sa maison, le mécontentement général des peuples. Le prétexte de la guerre, Henri le trouve dans la succession de Juliers, et il a

tout préparé pour le succès. Il a gagné le pape Paul V par l'offre du royaume de Naples, le duc de Savoie par celle du Milanez, les Vénitiens en leur destinant la Sicile, les Suisses en les flattant de l'espoir d'obtenir l'Alsace, la Franche-Comté et le Tyrol. La plupart des cours protestantes d'Allemagne entrent dans ses desseins avec ardeur. Son trésor est rempli par sa prévoyante économie, et ses légions nombreuses, prêtes à porter leurs drapeaux au-delà du Rhin, sont rassemblées aux limites de ses états. Ces dispositions terminées, il se déclare; il adhère au traité de Hall, et s'engage à secourir les princes unis. L'armée française, commandée par son roi en personne, ira se joindre à celle de l'union, et l'aider à terminer la conquête des pays de Juliers et de Clèves : de là, pénétrant en Italie, les alliés renverseront dans cette contrée tous les trônes de la maison d'Autriche, envahiront ensuite ses pays héréditaires, et, secondés par les protestans, détruiront sa puissance dans ses états d'Allemagne, en Bohême, en Hongrie, en Transylvanie, tandis que les Brabançons et les Hollandais, avec l'aide de la France, secoueront le joug des Espagnols.

Animés par le fanatisme et par l'ambition, les princes unis brûlent d'exécuter ce vaste plan de conquête et de vengeance. Henri IV n'a point encore déployé ses étendards, et déjà une armée de l'union a battu et dispersé un corps autrichien que Léopold conduisait dans le pays de Juliers. Les efforts de ce prince pour faire des levées d'hommes en Alsace et dans son diocèse de Strasbourg, étendent le fléau de la guerre jusque sur cette partie de l'Allemagne. Les troupes que les protestans y envoient se détournent pour se jeter sur les domaines des princes ecclésiastiques, établissent leur camp dans ces riches contrées, et s'y livrent à d'affreux brigandages. Justement effrayés de cette conduite de l'union, et ne pouvant rien attendre d'un empereur impuissant et méprisé, les catholiques cherchent leur salut dans une confédération semblable à celle qui les menace. Les trois électeurs ecclésiastiques, un grand nombre d'évêques, et le duc Maximilien de Bavière se *liguent* à *Wurtzbourg* pour la défense de leurs biens, de leurs libertés et de leur commune religion (1610). Le duc de Bavière est reconnu chef de cette confédération, bientôt fortifiée de l'accession du pape, du roi d'Espagne, de plusieurs autres princes

étrangers, et même de deux princes protestans, l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse-Darmstadt, qui, pour des motifs d'intérêt personnel, recherchent les bonnes grâces de l'empereur. Toutefois, tel est l'avilissement, telle est la nullité de ce monarque, que les membres de la ligue ne daignent pas même lui proposer d'en faire partie. Cette redoutable confédération s'élève indépendante de l'autorité impériale. Il est vrai qu'armée contre les protestans, elle combat alors pour l'Autriche; mais bientôt elle fera trembler l'Autriche elle-même.

Cependant l'union triomphe d'abord dans le pays de Juliers et dans l'Alsace; Juliers est étroitement bloqué, l'évêché de Strasbourg est conquis. Mais déjà ces brillans succès sont à leur terme. L'armée française n'attendait plus que la présence de son roi pour aller combattre et vaincre en Allemagne. Tout à coup un exécrable attentat lui ferme la carrière qui s'ouvrait devant elle. Le fanatisme, tant de fois trompé dans ses desseins contre Henri, s'immole enfin cette grande victime. Ravaillac a frappé un coup mortel, et l'Autriche est sauvée.

D'un côté, l'assassinat du roi de France, de l'autre, la mort de l'électeur palatin, chef de l'union, changent subitement la face des choses. Privés de l'appui de la France, les protestans unis désirent un accommodement. Le souvenir des malheurs passés, la crainte de les voir renaître avec la guerre civile, disposent la ligue à la modération. On signe à *Wilstett* et à *Munich* (1610) des traités de paix et de neutralité, par lesquels on se promet de part et d'autre l'oubli du passé. Malheureusement, ces conventions ne décidaient aucun des points principaux de la querelle, et laissaient subsister tous les germes du terrible incendie qui devait bientôt embrâser l'Allemagne. Cette contrée se trouvait dans un état incertain entre la paix et la guerre. L'union et la ligue suspendaient le cours de leurs inimitiés; mais ce n'était point une franche réconciliation, c'était une trève passagère et forcée. On se craignait, on se haïssait, et la main restait sur le glaive, prête à le tirer du fourreau.

Tandis que l'Allemagne se reposait dans ce calme équivoque, la révolte achevait d'enlever à l'empereur ses états héréditaires. Durant les derniers troubles, le parti catholique avait essayé de rétablir la bonne intelligence entre les princes de la

maison d'Autriche, dont les discordes avaient puissamment servi la cause des protestans. Un rapprochement avait eu lieu entre l'empereur et le roi de Hongrie; mais, après tant d'outrages, le pardon ne pouvait être sincère, et Rodolphe était au fond du cœur l'implacable ennemi de Mathias. Et cependant n'était-ce point à ce frère odieux qu'il lui faudrait encore laisser un jour le sceptre de Bohême? ou si Mathias mourait sans postérité, ce sceptre ne tomberait-il pas en des mains aussi détestées, entre les mains de l'archiduc Ferdinand de Styrie, qui a signé le pacte de famille, et que Rodolphe confond dans une même haine avec l'usurpateur dont il est le complice? Rodolphe, pour les punir tous deux, songe à les exclure du trône de Bohême; et, par un choix conforme à ses affections, il veut faire passer la couronnne de ce royaume, et peut-être celle de l'empire, sur la tête du frère de Ferdinand, de ce Léopold dont le dévouement et les services ont mérité cette préférence. Le droit où prétendent les Bohémiens d'élire librement leur souverain, leur inclination pour Léopold, semblent présager le succès. Mais pour l'assurer il faut une armée. Seize mille hommes sont levés dans l'évêché de Passaw. Ces troupes, comme par une fatalité malheureuse attachée à tous les desseins de Rodolphe, nuisent à l'entreprise qu'elles devaient exécuter. Mal disciplinées et mal payées, elles font à l'insu de l'empereur une incursion prématurée en Bohême. L'alarme se répand dans tout le royaume : Rodolphe, s'écrie-t-on de toutes parts, veut enchaîner de nouveau la liberté nationale, et supprimer les priviléges qu'il regrette d'avoir accordés. Vainement il désavoue l'irruption dont on se plaint, et proteste qu'il n'a rien su, rien ordonné. Les *défenseurs de la liberté*, persuadés qu'il avait le dessein d'anéantir la lettre de *majesté*, arment toute la Bohême protestante, et appellent Mathias à leur secours. Les troupes autrichiennes sont chassées, et l'empereur, prévenant par une retraite, en apparence volontaire, une abdication forcée, abandonne à son frère le sceptre de Bohême (1611).

Dépouillé de tous ses états, Rodolphe n'avait plus à perdre que la couronne impériale; la mort lui épargna peut-être cette dernière honte : le chagrin termina ses jours le 10 janvier 1612. *Mathias* lui succéda au trône de l'empire après un interrègne de six mois.

Ce prince payait le tribut que doit à la révolte tout ambitieux qui l'appelle à son aide pour renverser l'ordre légitime. Dans l'Autriche, dans la Hongrie et dans la Bohême, il avait ébranlé l'autorité suprême jusque dans ses fondemens par ses entreprises contre son frère. Les peuples, instruits par lui-même à l'insurrection, réclamaient le salaire de l'appui qu'ils avaient prêté à ses coupables desseins, et lui demandaient incessamment des concessions nouvelles. Les prérogatives de la souveraineté, telle qu'il l'avait faite, le défendaient mal contre des hommes armés de son exemple, et qu'il ne lui était plus permis d'appeler rebelles. Il cédait comme avait cédé Rodolphe, et les couronnes avilies, enlevées du front de ce monarque, achevaient de perdre leur éclat sur celui de Mathias.

Ainsi ce prince était sans pouvoir dans les domaines de sa maison. Toutefois, porté au trône impérial par le consentement unanime des électeurs, et comptant sur ses relations avec les protestans, il se flattait de diriger à son gré la diète germanique. Le premier acte de son règne le détrompa. Une guerre paraissait imminente contre les Turcs et contre *Bethlem Gabor*, prince de Transylvanie, qui, secondé de ces derniers, s'était rendu maître de cette province, et menaçait même la Hongrie. Mathias ne pouvait soutenir cette guerre sans le secours de l'Allemagne; mais les états de l'empire, prenant pour modèle de leur conduite envers l'empereur celle de ses provinces héréditaires, ne songèrent qu'à lui faire acheter leur assistance au prix de nouveaux priviléges. La première diète qu'il assembla le surprit par une proposition inouïe (1613). Comme tout se décidait à la pluralité des voix, et que les catholiques étaient les plus nombreux dans le collége des princes, les protestans demandèrent que la majorité des suffrages ne fût plus désormais obligatoire en ce qui concernait la religion et les biens ecclésiastiques. Cette demande était accompagnée des plaintes ordinaires sur la juridiction du conseil aulique, sur l'oppression des protestans, etc. Les catholiques, de leur côté, reprochaient à leurs adversaires les transgressions multipliées qu'ils commettaient chaque jour contre la paix de 1555, en s'enrichissant des dépouilles de l'Eglise, et en s'appropriant des bénéfices qui, à l'époque de ce traité, appartenaient aux catholiques. Ces griefs des deux

partis, leurs prétentions, leurs récriminations réciproques jetèrent l'empereur dans une extrême perplexité. Ses besoins pressans réclamaient le concours de tous les états de l'empire, et cependant il ne pouvait s'attacher les uns sans perdre aussitôt l'appui des autres. La préférence qu'il accorda aux catholiques lui valut de leur part un subside assez considérable; mais les princes protestans s'élevèrent contre cette résolution, et la diète se sépara en désordre. L'assemblée des états de Bohême, d'Autriche et de Hongrie, ayant également frustré les espérances de Mathias, ce prince fut contraint de renoncer à ses projets de guerre; et les Turcs s'étant montrés disposés à prolonger la trêve, elle fut renouvelée pour vingt ans avec le sultan Achmet III. Le traité ne fit point mention de la Transylvanie, et le droit de Bethlem Gabor fut tacitement reconnu.

Cependant la haine implacable des catholiques et des protestans ne cessait d'agiter l'Allemagne. Les principaux sujets de querelle étaient alors le renouvellement du décret de mise au ban de l'empire, rendu contre Aix-la-Chapelle, et la fondation de la ville protestante de Mulheim dans le duché de Berg. Au milieu des troubles qui avaient marqué les dernières années du règne de Rodolphe II, les religionnaires d'Aix-la-Chapelle ayant pris les armes et rétabli les magistrats de leur communion, Mathias avait fait revivre contre eux l'ancien décret de mise au ban de l'empire. D'une autre part, les princes qui s'étaient mis en possession de la succession du duc de Clèves, avaient fondé et fortifié, sur la rive droite du Rhin et vis-à-vis de Cologne, la ville de Mulheim, pour servir de retraite aux religionnaires. Cet établissement donnant d'ailleurs aux protestans un poste militaire d'une grande importance, et leur procurant les moyens de s'approprier la navigation du Rhin, les habitans de Cologne s'en plaignirent comme d'une violation de leurs traités avec les ducs de Clèves et de Juliers, et obtinrent de l'empereur un décret en vertu duquel les fortifications de Mulheim devaient être rasées sous trente jours.

Cet acte serait sans doute resté sans exécution, si les débats qui s'élevèrent alors entre les deux princes possesseurs n'eussent divisé les protestans. Un mariage entre le comte de Neubourg et la fille de l'électeur de Brandebourg devait unir indisso-

lublement les intérêts des deux maisons. Une sanglante injure, un soufflet donné par l'électeur à son gendre dans un moment d'ivresse, dérangea ce plan de conciliation. Le ressentiment jeta le palatin dans le parti catholique. La main d'une princesse bavaroise, la protection de la Bavière et celle de la cour d'Espagne furent la récompense de cette abjuration. Dans le même temps, l'électeur de Brandebourg quitta le luthéranisme pour le calvinisme, afin d'obtenir les secours du prince d'Orange et des Provinces-Unies. Les Espagnols et les Hollandais avaient, par des vues opposées, un intérêt égal à s'établir dans les duchés de Clèves et de Juliers, les premiers, pour conserver la liberté du passage aux secours qui leur venaient d'Allemagne; les autres, pour mettre, de ce côté, une barrière entre eux et la maison d'Autriche. La trève de 1609 ayant suspendu les hostilités dans les Pays-Bas, les deux partis les transportèrent en Allemagne, où ils agirent pour leur propre cause, en feignant de servir une cause étrangère. Le prince d'Orange, Frédéric-Henri, sous prétexte de secourir l'électeur de Brandebourg, s'empara de Juliers et de quelques autres places. De son côté, Spinola, à la tête de trente mille Espagnols, exécuta les décrets rendus contre Aix-la-Chapelle et Mulheim, et se saisit de plusieurs forteresses importantes (1614). Les deux peuples, évitant toute action qui aurait pu porter une atteinte décisive à la neutralité, semblèrent partager entre eux, comme par une convention tacite, le pays qu'ils étaient venus défendre. Les compétiteurs, mécontens de leurs alliés, sentirent le besoin d'un rapprochement, et, sous la médiation de la France, de l'Angleterre et de quelques états d'Allemagne, ils conclurent à *Santen* (12 novembre 1614) un traité portant que la succession litigieuse serait divisée en deux parties égales, qui seraient tirées au sort entre les deux concurrens; que toutefois le gouvernement s'exercerait conjointement au nom de l'un et de l'autre, en attendant un réglement définitif, et que les troupes étrangères, dont le secours leur était désormais inutile, se retireraient incessamment. Les Espagnols et les Hollandais n'ayant point voulu remettre les postes qu'ils occupaient, on eut recours à l'empereur; mais cet appel fut sans effet. Mathias, occupé de soins assez pressans dans ses états héréditaires, refusa d'intervenir dans le démêlé de l'électeur et du comte palatin,

et, pendant le reste de son règne, les deux duchés continuèrent d'être la proie des étrangers.

La conduite de Mathias en cette circonstance paraîtrait inexcusable, si l'on ne considérait les difficultés domestiques dont ce monarque était alors environné. Parvenu presque sexagénaire au trône qui lui avait coûté tant d'intrigues et de complots, il y traînait une vieillesse infirme et languissante, et allait bientôt descendre au tombeau sans laisser de postérité. Ses frères, Maximilien et Albert, étaient comme lui avancés en âge et privés d'enfans. Ferdinand, leur cousin-germain, chef de la ligne styrienne, avait seul des fils, et tout l'espoir de la branche allemande résidait en lui. Il était donc important d'assurer à ce prince la couronne impériale, et la succession des états héréditaires de la maison d'Autriche, que le roi d'Espagne aurait pu réclamer aux droits d'Anne, sa mère, fille de Maximilien II. Pour prévenir cette querelle et les malheurs qu'elle eût amenés à sa suite, les archiducs Albert et Maximilien offrirent de céder leurs droits à Ferdinand, et, sur leurs instances, Philippe III se désista aussi de ses prétentions; mais il exigea de tous les princes de la branche allemande une déclaration publique, portant qu'en cas d'extinction de la ligne masculine, la succession appartiendrait aux femmes de la branche espagnole, de préférence à l'autre branche; et il fit signer en secret à Ferdinand un acte par lequel ce prince lui promit la cession éventuelle du Tyrol et des autres provinces extérieures de l'Autriche. Mathias adoptant, non sans répugnance, le plan conçu par ses frères, fit successivement reconnaître *Ferdinand* pour roi de *Bohême* (1617) et de *Hongrie* (1618).

Depuis quelques années l'Allemagne jouissait d'une assez grande tranquillité; mais ce calme ne pouvait être de longue durée. Deux partis puissans, armés et en présence l'un de l'autre, s'observaient avec jalousie et défiance. Les peuples, par un zèle ardent pour leurs croyances diverses, les princes, par des vues d'ambition et de politique qu'ils couvraient du masque de la religion, inclinaient également à la guerre. Il ne fallait qu'une étincelle pour tout embrâser; elle partit du sein de la Bohême, de cet antique foyer de discordes religieuses, où, depuis quatre-vingts ans, couvait un feu mal éteint.

Les protestans avaient fait bâtir un temple sur les terres de

l'abbé de *Braunau*, et un autre dans le village de *Clostergrab*, qui dépendait de l'archevêque de Prague. Ces deux prélats s'y étaient inutilement opposés. Malgré leurs représentations, on avait achevé ces édifices. Ils résolurent alors d'employer la force où les raisons avaient échoué; on démolit le temple de Clostergrab; on ferma celui de Braunau (1618). Les protestans invoquèrent les *lettres de majesté*, mais ces lettres mêmes les condamnaient, puisqu'en accordant aux seigneurs la permission de fonder des églises sur leurs territoires, elles ne donnaient pas à leurs sujets le droit d'en élever sans leur aveu. Mathias, sollicité par les deux partis, prononça contre les protestans. « Cet arrêt pouvait être imprudent, dit Ancillon, « mais il était juste. »

En tout autre temps, des rigueurs de ce genre, qu'on s'était souvent permises en Autriche et en Allemagne, n'auraient occasionné qu'une querelle légère et promptement oubliée; mais, dans l'état de fermentation où étaient les esprits, elles causèrent le soulèvement qui amena la guerre de trente ans.

Henri, comte de *Thurn*, fut le plus ardent instigateur de l'insurrection. Cet homme turbulent et audacieux avait déjà pris la part la plus active aux soulèvemens de la Bohême sous le règne de Rodolphe II, et la publication des lettres de majesté était principalement attribuée à ses efforts. En sa qualité de burgrave de Carlstein, il avait obtenu de la cour la garde de la couronne de Bohême et des chartes du royaume; mais, ce qui était bien plus important, la nation elle-même lui avait remis ses destinées, en le nommant *défenseur* et *protecteur* de sa religion.

Le caractère et le crédit du comte du Thurn le rendaient odieux à Ferdinand. Ce prince lui ôte le burgraviat de Carlstein, seul lien qui l'attache encore à la cour. Dès-lors, tout entier à ses passions, il se précipite dans le parti populaire; il ne respire que la vengeance, et médite et organise une révolution qu'il se flatte de diriger. Il parcourt la Bohême, et, se mêlant au peuple de toutes les classes, il va répétant à la multitude alarmée les noms de Braunau et Clostergrab; il exagère, ou suppose, ou falsifie, rappelle les malheurs passés, en prophétise de nouveaux, et partout, au nom de la religion, de la liberté et de la patrie, enflamme les esprits, et les dispose aux mesures les plus violentes. De retour à Prague,

il assemble les *défenseurs*, et, de concert avec eux, convoque des députés de tous les cercles du royaume, pour demander le redressement des griefs de la nation. Vainement Mathias leur défend de se réunir, avant qu'il vienne lui-même examiner l'état des choses. L'assemblée se forme, et publie une déclaration dans laquelle, se plaignant de la démolition du temple de Clostergrab comme d'une violation de l'édit de 1609, elle demande justice à l'empereur. Mathias répond aux députés que rien ne s'est fait que par ses ordres, traite leur conduite d'illégale et de séditieuse, et ajoute encore à l'offense en adressant sa réponse au conseil de régence, et non aux états. Le comte de Thurn sent qu'il est nécessaire de frapper un coup hardi, et d'enchaîner le peuple à la révolte par un grand attentat. A la tête d'une partie des états, de leurs partisans et d'une populace nombreuse, il se rend dans la salle du conseil, où étaient assemblés les gouverneurs. De Thurn a répandu le bruit qu'ils sont les auteurs de la réponse de Mathias. On les somme de déclarer si cette réponse est en effet leur ouvrage. Leur réplique menaçante est le signal de la vengeance : on les saisit, on les traîne à une fenêtre, d'où on les précipite dans les fossés du château (1).

SECTION III.

Révolte de la Bohême.—Guerre de trente ans.—Période palatine (1618—1625).

Cet odieux attentat qui révolte tous les gens de bien, les Bohémiens le justifient par une prétendue coutume de leur pays, par l'exemple de Jésabel, par l'usage des Romains et d'autres peuples de l'antiquité qui punissaient ainsi les traîtres et les perturbateurs de la tranquillité publique. Cette violence, connue sous le nom de *défénestration* de Prague, avait besoin d'être soutenue par des mesures promptes et décisives. Les états, sans perdre de temps, changent l'administration du

---

(1) L'eau ou la vase rompit la violence de leur chute ; et, quoique tombés de quatre-vingts pieds de haut, ils n'eurent aucune blessure, et parvinrent à s'échapper.

royaume : ils mettent à la tête des affaires trente directeurs légalement chargés de continuer la révolte ; ils lèvent des troupes dont le comte de Thurn est nommé général ; ils destituent tous les fonctionnaires qui se sont déclarés pour le roi, ou qu'on soupçonne de lui garder une fidélité secrète ; ils chassent l'archevêque de Prague, l'abbé de Braunau, et les jésuites, dont ils craignent le zèle et l'activité, font un appel aux états de Moravie, de Silésie et de Lusace, aux Hongrois, aux protestans de l'empire, et terminent leurs opérations par un manifeste dans lequel « ils altèrent les faits, en créent même « au besoin, prêtent des crimes à leurs adversaires pour « justifier leurs propres violences, appliquent aux événemens « des principes étrangers à la constitution de l'état, et couvrent « leurs démarches des mots d'égalité, de justice, de patrio- « tisme, qui légitiment leurs passions à leurs propres yeux, « séduisent les esprits faibles et rassurent les consciences « timides.... En même temps, ils font circuler des projets « homicides et de prétendus plans de conspirations qui me- « nacent la religion protestante ; ils attribuent aux victimes « du soulèvement les actions les plus atroces et les plus « révoltantes ; la malignité invente des calomnies, la cupidité « les reçoit avidement, les passions s'en nourrissent, et la « Bohême tout entière est en armes. » (Ancillon.)

L'empereur veut d'abord négocier ; les mécontens rejettent tout projet d'accommodement, et ne respirent que la guerre. Déjà de Thurn est à la tête de deux mille chevaux et de douze régimens d'infanterie. Mathias est enfin contraint d'opposer la force à la force. Avec l'or de l'Espagne, il lève deux armées, dont il confie le commandement aux comtes de *Bucquoy* et de *Dampierre*. Les impériaux marchent en espérance à une victoire assurée : l'armée de Bohême leur paraît un rassemblement tumultuaire qui va se dissiper à leur approche ; leurs adversaires sont de misérables paysans qu'ils vont châtier plutôt que combattre. Ils sont bientôt désabusés par leurs propres défaites. Le fanatisme triomphe de la discipline et de la tactique militaires. Enhardis par les succès des rebelles, les états de Silésie et de Lusace se déclarent en leur faveur, et l'Allemagne leur envoie un vaillant défenseur, l'intrépide *Ernest de Mansfeld*. C'était un de ces guerriers audacieux qui, dans les temps de troubles et d'anarchie, sans autre patri-

moine que leur talent et leur épée, rallient autour de leur bannière tous ceux qui veulent de la gloire, des dangers et du butin. Secrètement encouragé par les princes de l'union, il lève quatre mille hommes, que le duc de Savoie, alors en guerre avec les Espagnols, lui fournit les moyens d'entretenir; puis il entre en Bohême, et s'empare de *Pilsen*, la plus forte place du royaume.

Cependant les forces se balancent; les hostilités sont meurtrières, sans être décisives, et les négociations se mêlent aux combats. Au moment où un congrès s'assemble dans Egra, toute espérance de paix s'évanouit par la mort de l'empereur (1619). L'enlèvement du cardinal *Clesel*, son ministre favori, arrêté par ordre de l'ingrat Ferdinand (1618), le remords de ses propres attentats contre Rodolphe, la douleur de les avoir si chèrement expiés par le règne le plus honteux et le plus déplorable, avaient précipité l'infortuné Mathias dans le tombeau. Il laissait à son successeur un empire agité et mal affermi. De quelque côté que *Ferdinand II* tournât les yeux, il n'apercevait que des ennemis déclarés ou secrets. La maison d'Autriche semblait sur le penchant de sa ruine; et cependant (qui l'eût pu croire à de si tristes commencemens?) ce règne, qui s'annonçait sous les plus funestes auspices, devait être brillant et glorieux; ce prince, que tous ses états repoussaient avec une fureur unanime, devait relever la maison de Hapsbourg, et lui ouvrir une nouvelle carrière de grandeur et de puissance.

Du haut d'un trône environné d'orages, Ferdinand mesure tous ses dangers d'un œil tranquille. Quand tout paraît prêt à lui échapper, il ne renonce à rien, ne désespère de rien, et se prépare à montrer ce que peuvent l'activité, le courage et la volonté d'une âme forte. Toutefois, également ferme et souple au besoin, en même temps qu'il ordonne des levées de troupes, il négocie, il intrigue, et cherche à désarmer ou à diviser ses ennemis. Mais c'est en vain qu'il fait porter aux protestans de Bohême les propositions les plus avantageuses, et qu'il leur offre, avec une amnistie pleine et entière, la confirmation de tous leurs priviléges. Ces avances, attribuées à sa détresse, sont rejetées avec dédain. Les rebelles redoublent d'efforts et d'audace. Le comte de Thurn envahit la Moravie, et fait soulever cette province encore incertaine. Son armée grossissant

dans sa course, il se jette sur l'Autriche supérieure, et bientôt il est aux portes de *Vienne*. Assiégé dans sa capitale, Ferdinand semble perdu sans ressource. Au dehors, une multitude furieuse; au dedans, la faction protestante, plus nombreuse que le parti catholique, et pour toute défense contre tant d'ennemis, une faible garnison, sans solde et sans pain : quel prince, en pareille circonstance, n'eût senti défaillir son courage! mais rien n'ébranle Ferdinand. Il s'est prosterné au pied de la croix, il a prié avec ferveur, et son cœur s'est armé d'une force surnaturelle. Ni les représentations de ses ministres, ni les instances des prêtres catholiques qui l'exhortent à céder ou à fuir, ni le canon des rebelles qui bat les murs de son palais, ni les cris d'une populace menaçante qui demande sa réclusion dans un monastère et la mort de ses conseillers, ni les violences de seize barons autrichiens qui se précipitent dans son appartement, et le pressent, en l'accablant d'outrages, d'autoriser une confédération avec les insurgés, ne le font chanceler un instant. Tomber du trône, et non pas en descendre, périr s'il le faut, mais en roi, telle est sa ferme résolution, ou plutôt sauver à la fois, par cette fermeté, et sa couronne, et sa gloire, et sa vie, telle est son espérance, que justifie l'événement. Tandis qu'il résiste aux furieux qui l'obsèdent, et dont l'un, perdant toute retenue, ose porter sur lui ses mains hardies, tout à coup le son des trompettes se fait entendre, et annonce l'arrivée d'un secours. C'étaient les cuirassiers de Dampierre, qui, trompant la vigilance de l'ennemi, venaient d'entrer dans la capitale. Ils sont bientôt suivis de nouveaux renforts. En même temps on apprend que le comte de Bucquoy a battu Mansfeld près de *Budweiss*, et qu'il est en marche sur Prague. A cette nouvelle, les Bohémiens lèvent le siége de Vienne pour aller défendre leurs propres foyers, et Ferdinand court à *Francfort* solliciter la couronne de l'empire. Malgré les obstacles multipliés que lui suscitent les mécontens et les princes de l'union, il réunit l'unanimité des suffrages (28 août 1619), et fixe dans sa maison le sceptre impérial que ses ennemis s'efforçaient de transférer à une autre famille. Mais tandis qu'on le proclamait empereur à Francfort, il perdait le trône de Bohême.

Peu de temps après la levée du siége de Vienne, les états de Bohême, de Silésie, de Moravie et de Lusace s'étaient con-

fédérés à Prague pour le maintien de leurs priviléges. Les protestans de la Haute et Basse-Autriche s'étaient réunis à cette ligue, et Bethlem Gabor, prince de Transylvanie, avait promis de la soutenir. Dès-lors, les Bohémiens avaient frappé le coup décisif en déclarant Ferdinand II déchu de tous ses droits à la couronne, et en procédant au choix d'un nouveau souverain. Un moment ils pensèrent à se constituer en république; mais les raisons politiques l'emportèrent sur le vœu particulier des moteurs de l'insurrection. Le danger des circonstances, la nécessité d'avoir un chef et des alliés dans la guerre qu'on avait à soutenir, firent taire les ambitions personnelles. Cependant les vues différentes des calvinistes et des luthériens tinrent long-temps la diète incertaine. Le roi de Danemarck, l'électeur de Saxe, les ducs même de Bavière et de Savoie furent tour à tour proposés. Enfin, la pluralité des suffrages tomba sur un prince calviniste, *Frédéric V*, électeur palatin, que recommandait aux états sa triple qualité de chef de l'union protestante, de gendre du roi d'Angleterre, et de neveu du stathouder de Hollande.

Frédéric a vivement désiré la couronne de Bohême. Cependant, à la vue des hasards auxquels il va s'exposer en l'acceptant, il hésite, il s'effraie, il cherche des conseils : heureux s'il en eût cru ses pressentimens intérieurs, et la prudence de sa mère, et les scrupules de son beau-père, et les remontrances des électeurs de Saxe et de Brandebourg! Mais, subjugué par de puissantes influences, il ferme l'oreille à la voix de la sagesse. Favoris et ministres, intéressés à l'agrandissement de leur maître, prédicateurs fanatiques, astrologues imposteurs, tout conspire à l'abuser, à l'enivrer de folles espérances : l'amour achève de l'égarer. Une épouse adorée, sortie d'une maison royale, honteuse de n'être que simple électrice, une épouse qui *aimerait mieux ne manger que du pain et être reine, que de vivre dans les délices comme femme d'électeur*, l'enveloppe de tous les artifices que peut inventer une âme vaine et ambitieuse. Il succombe à tant de séductions, il accepte le don fatal; mais, toujours agité d'un trouble involontaire, c'est d'une main tremblante, et les larmes aux yeux, qu'il signe l'acte de son élection, comme s'il eût senti qu'il signait l'arrêt de sa ruine et de celle de ses enfans.

Cependant, à peine a-t-il pris sa résolution, que cherchant

à s'aveugler sur le danger, il se berce des illusions les plus flatteuses. Il court à *Prague*, où il est couronné avec une pompe extraordinaire. La Silésie et la Moravie, à l'exemple de la Bohême, lui prêtent serment de fidélité. Le Danemarck, la Suède, la Hollande, Venise et plusieurs états d'Allemagne le reconnaissent comme roi légitime. Les Hongrois, révoltés contre la maison d'Autriche, soutiennent sa cause, se donnent pour roi Bethlem Gabor (1620), et cet usurpateur promet ses secours à l'usurpateur de la Bohême. Frédéric croit pouvoir compter avec assurance sur ceux de Jacques Ier, de Maurice d'Orange et des princes de l'union. Déçu par tant de belles apparences, il s'endort dans une funeste sécurité (1), et se repaît de songes brillans que va suivre un triste réveil. Le roi d'Angleterre est son beau-père : le sang, la religion, la politique, tout semble lui garantir l'assistance de ce monarque; mais par caractère, Jacques Ier est éloigné de toute entreprise périlleuse; par principes, il désapprouve la conduite des états de Bohême; et, par circonstance, ses relations avec la cour de Madrid l'empêchent de se déclarer contre Ferdinand. L'électeur palatin est neveu du prince d'Orange; mais la trêve avec l'Espagne n'est pas encore expirée; le stathouder a d'ailleurs de violens ennemis en Hollande; on le redoute, on se défie de son ambition, et sa position difficile prive son neveu des secours qu'il en attendait. L'union évangélique n'offre pas un appui plus solide au palatin. Cette confédération est mal organisée : un long repos a attiédi l'ardeur qui l'animait à sa naissance. Parmi les membres dont elle se compose, les luthériens, qui sont le plus grand nombre, ne craignent pas moins les succès des calvinistes que ceux des catholiques, et Frédéric leur est suspect presque autant que Ferdinand lui-même. Bethlem Gabor se montre d'abord pour l'électeur un allié plus zélé et plus utile. Après s'être emparé de Presbourg et de la couronne de Saint-Etienne, il entre en Autriche et se

(1) « Il affecta de s'entourer d'une cour pompeuse, et étala trop tôt la « royale magnificence d'une tête couronnée. La reine, de son côté, donnait « des bals et des mascarades. Tant de faste et de frivolité déplut au peuple « de Bohême, peuple sage et simple, qui pensait qu'une révolution faite au « nom de la religion devait avoir un caractère plus sérieux. » (Burnet, *Hist. de mon Temps*.)

joint au comte de Thurn; leur armée, forte de soixante mille hommes, et victorieuse du comte de Bucquoy, marche sur Vienne, et Ferdinand se voit assiégé de nouveau dans sa capitale. Mais la disette et l'inclémence de la saison forcent les Bohémiens à la retraite; Bethlem Gabor est rappelé en Hongrie par les revers de ses lieutenans, et la fortune sauve l'empereur une seconde fois.

En quelques semaines tout a changé de face. Tandis que Frédéric ruine ses affaires par son indolence et de fausses mesures, Ferdinand répare les siennes par sa politique et son activité. De justes rigueurs et de sages concessions ramènent la Basse-Autriche à l'obéissance. En même temps que l'empereur pacifie ses états héréditaires, il s'assure habilement des secours étrangers. Il met dans ses intérêts les trois électeurs ecclésiastiques, le pape, les rois d'Espagne et de Pologne, la ligue catholique, et son chef, le duc *Maximilien de Bavière*, parent de l'électeur palatin, mais que l'ambition rend sourd à la voix du sang, et qui fonde sur la ruine de Frédéric l'espoir de sa propre grandeur. Le landgrave de Hesse-Darmstadt suit le parti de Ferdinand, ainsi que Jean-George, électeur de Saxe : la politique attache ce dernier prince à la maison d'Autriche, dont sa religion le sépare. C'est de cette maison qu'il attend une décision favorable dans le grand procès de Juliers; c'est de cette même maison que la sienne tient son électorat. Si cette maison est abattue, la branche Ernestine se relève, et ses princes, qui soutiennent l'électeur palatin, doivent obtenir de sa reconnaissance la restitution de leurs anciens domaines et de la dignité qu'ils ont perdue. Ces craintes et ces intérêts l'emportent sur les considérations religieuses, et Jean-George, quoique luthérien, favorise la cause de Ferdinand. Enfin l'empereur se concilie la cour de France par l'influence de celle de Madrid; les desseins de Henri-le-Grand sont mis en oubli, et l'Europe voit avec étonnement la France, oubliant cent cinquante années de rivalité, tendre à l'Autriche une main secourable. Une ambassade française se rend en Hongrie, où elle conclut une trève entre l'empereur et Bethlem Gabor. De là, passant en Allemagne, sous prétexte de négocier aussi la paix entre l'union et la ligue, elle réussit à détacher l'union des intérêts du roi de Bohême. Par le traité, signé à *Ulm* (le 5 juillet 1620), les princes unis abandonnent la cause de l'élec-

teur palatin en ce qui regarde les affaires de Bohême, se réservant seulement de marcher à sa défense, s'il était attaqué par la ligue dans ses états héréditaires.

Le duc de Bavière et le comte de Bucquoy envahissent la Bohême à la tête de cinquante mille hommes. L'armée bohémienne se retire sous les murs de *Prague*, et cette ville est témoin de la bataille qui décide du sort de Frédéric. L'action s'engage sur la *Montagne Blanche*, le 8 novembre 1620. En une heure elle est terminée par l'entière défaite des Bohémiens. A la nouvelle de ce désastre, Frédéric, qui donnait un festin à l'ambassadeur d'Angleterre, tandis que ses sujets mouraient pour lui, montre la plus honteuse faiblesse. Confiant à la nuit sa fuite précipitée, il abandonne sa propre cause que d'intrépides amis soutiennent encore. Loin du palais témoin de son règne éphémère, loin du peuple qui l'a choisi pour maître, et que sa désertion laisse exposé sans défense aux vengeances de Ferdinand, il se retire à Breslau, puis à Berlin, et court se cacher en Hollande. En peu de jours, la Bohême, la Silésie et la Moravie sont reconquises, et Bucquoy rapporte à Vienne quatre-vingt-cinq drapeaux enlevés à l'ennemi.

La fortune s'était déclarée pour le parti le plus juste. Ferdinand parut d'abord vouloir user avec modération de la victoire. Ses ennemis osèrent compter sur sa clémence, et ce fatal espoir ou les retint dans la capitale, ou y ramena ceux qu'en avait chassés leur premier effroi. Trois mois s'écoulèrent dans ce calme trompeur; mais l'orage éclata le même jour et à la même heure. Quarante-huit des principaux rebelles furent arrêtés et traduits devant une commission extraordinaire (1621); vingt-trois d'entre eux portèrent leur tête sur l'échafaud. Le comte de Thurn et vingt-sept autres chefs, qui, comme lui, avaient cherché leur salut dans la fuite, furent frappés d'un arrêt de proscription, et leurs dépouilles enrichirent le fisc ou les partisans de la cour. Un édit impérial rétablit la religion catholique; on bannit tous les ministres luthériens, et Ferdinand déchira de sa propre main la lettre de majesté.

Ce prince avait recouvré tous ses états héréditaires. Le but de ses vœux légitimes était rempli. Il devait s'arrêter, déposer le glaive, et rendre la paix à l'Allemagne. « Il eût été à souhaiter, « dit le père Bougeant, que Ferdinand, content d'avoir recon- « quis son patrimoine, eût eu assez de modération pour ne point

« attenter sur celui de son ennemi. Le roi d'Angleterre et plu-
« sieurs autres princes s'efforcèrent de le lui persuader; et si
« l'empereur eût écouté leurs conseils, les troubles de l'em-
« pire eussent été ainsi étouffés dans leur naissance. Mais
« avec ces belles qualités qui rendirent Ferdinand II un des
« plus grands empereurs que l'Allemagne ait eus, plusieurs
« auteurs, surtout les protestans, accusent ce prince d'avoir
« eu une vaste ambition, qui ne connaissait d'autres bornes
« que celles que la fortune pouvait mettre à ses succès. «
(*Histoire du traité de Westphalie.*)

Détrôné et fugitif, Frédéric n'inspire plus que le mépris. Que craindre désormais de ce faible prince? Après l'avoir chassé de la Bohême, Ferdinand peut sans alarmes lui laisser son électorat. Mais pour obtenir les secours du duc de Bavière et de ses autres alliés, il leur a promis d'amples récompenses: il veut que les dépouilles du palatin servent à dégager sa parole. De sa propre autorité, il le met au ban de l'empire avec ses principaux adhérens. L'exécution de ce décret, dénué de toutes les formalités prescrites en pareil cas, est illégalement confiée au roi d'Espagne comme souverain du cercle de Bourgogne, au duc de Bavière et à la ligue. *Maximilien* envahit et soumet le Haut-Palatinat, pendant qu'*Ambroise Spinola*, à la tête d'une armée espagnole, attaque le palatinat du Rhin. L'union protestante, qui, en abandonnant Frédéric comme roi de Bohême, s'était réservé de défendre ses états héréditaires, n'oppose à l'agression qu'une molle résistance. Consternée des revers de son chef, elle signe à *Mayence* (12 avril 1621) avec Spinola un traité de neutralité, par lequel elle s'engage à licencier ses troupes dans un mois. Dès ce moment elle est dissoute, et sa défection eût porté le dernier coup au malheureux palatin, si ce prince n'eût trouvé dans de belliqueux aventuriers des secours que les souverains lui refusaient. L'Allemagne et l'Europe le délaissent; mais quatre guerriers, sans argent et sans sujets, enfin sans autre ressource qu'un grand renom de bravoure et de talent militaire, s'arment en sa faveur et retardent sa chute. C'est *Ernest*, comte de *Mansfeld*, qui s'est déjà montré avec éclat sur la scène; c'est *Jean-George de Brandebourg*, duc de *Jagerndorff*, qui, pour avoir tenté de défendre la Silésie, a été mis au ban de l'empire; c'est *George-Frédéric*, margrave de *Bade-Dourlach*, qui a pris part aux troubles

de la Bohême dès leur origine, et qui a renoncé à sa souveraineté pour se vouer à la défense d'un prince opprimé; c'est enfin *Christian de Brunswick*, administrateur de Halberstadt, pauvre en territoire, mais riche en aïeux illustres, et plein de valeur et d'audace. Animé d'une passion romanesque pour la jeune électrice palatine, il s'est déclaré son chevalier; combattre *pour Dieu et pour elle*, telle est sa devise; et, à la vérité, par son courage intrépide, par son activité infatigable, par son mépris des périls et des plaisirs, il n'est pas indigne d'arborer ces emblêmes de l'antique chevalerie; mais il souille ses belles qualités par une insatiable avidité, par une cruauté impitoyable; prodigue de son sang, il a soif de celui de l'ennemi; il combat en héros, il triomphe en barbare. Ces chefs de partisans, quoique n'agissant point de concert, furent, pendant plusieurs années, de redoutables adversaires pour la maison d'Autriche. « Enrôlant sous leurs drapeaux ceux qui aimaient mieux combattre que travailler, et tous ceux qui, ruinés par les soldats, le devenaient eux-mêmes par désespoir, » ils levaient, entretenaient, recrutaient par l'attrait du pillage des armées nombreuses; ils firent ainsi de l'Allemagne un théâtre de brigandage, d'indiscipline, de violences de toute espèce, et contribuèrent singulièrement à donner à cette guerre le caractère d'atrocité qui la distingue. Ils offrirent un exemple qui ne fut que trop suivi, et ouvrirent une route sanglante, dans laquelle les plus grands capitaines ne rougirent pas d'entrer après eux.

Mansfeld rassemble vingt mille hommes et se jette sur le Haut-Palatinat. Repoussé par le comte de Tilly, lieutenant de Maximilien, il passe le Rhin, et livre au pillage les évêchés de Spire et de Strasbourg. Au bruit de ses exploits, l'électeur palatin ranime dans son cœur l'espérance presque éteinte. Il quitte la Hollande, et vient ajouter par sa présence au zèle de son vaillant défenseur, qui marche vers le Bas-Palatinat pour se réunir au margrave de Bade-Dourlach. Tilly, qui veut s'opposer à leur jonction, est battu à *Mingelsheim*, mais il efface ce revers par trois victoires. Mansfeld et le margrave ayant divisé leurs forces, Tilly défait le premier à *Wiseloch* le 29 avril 1622, et le second à *Wimpfen* le 6 mai suivant. Il obtient un semblable avantage sur Christian de Brunswick un mois après. Ce prince a levé dans la Basse-Saxe un corps nombreux d'aventuriers. Sur ses monnaies, frappées avec l'argen-

terie des églises, il s'intitule l'*ami de Dieu* et l'*ennemi des prêtres*, et sa conduite ne répond que trop à ce langage. A la tête de sa horde dévastatrice, chargée des dépouilles des évêchés de la Basse-Saxe et de la Westphalie, il s'avance, menaçant du même sort les fondations du Haut-Palatinat. Mais battu par Tilly à *Hœchst*, au passage du Mein, il perd la moitié de son armée. Poursuivi par le vainqueur, il joint ses débris à ceux de Mansfeld, et ces deux bandes réunies se jettent de nouveau sur l'Alsace, et achèvent la ruine de cette province. D'un autre côté, le margrave, rebuté du mauvais succès de la guerre, ayant cessé d'y prendre part, le faible Frédéric désespère une seconde fois de sa fortune. Trompé par d'insidieuses négociations, il consent à se mettre à la merci de Ferdinand, et congédie ses deux intrépides défenseurs, pour aller en Hollande attendre son sort de la volonté de l'empereur.

Mansfeld et Christian, continuant de guerroyer pour leur propre compte, prennent la route des Pays-Bas, où les Hollandais, pressés par Spinola, offrent de les recevoir à leur service. Après un sanglant combat livré près de *Fleurus* à Gonzalès de Cordoue qui veut leur disputer le passage (29 août 1622), et dans lequel l'administrateur perd un bras qu'il se fait couper au son des trompettes, ils arrivent en Hollande; ils sont bientôt éloignés, comme de trop dangereux auxiliaires, et vont enfin s'établir, Mansfeld dans l'Ost-Frise, Christian en Westphalie, attendant que le cours des événemens leur prépare de nouveaux champs de bataille. Cependant *Bethlem Gabor*, excité par le comte de Thurn, par le duc de Jagerndorf, et par sa propre ambition, a rompu la trêve conclue avec Ferdinand, et, pénétrant de nouveau en Hongrie, s'est fait couronner roi à Presbourg. Bucquoy et Dampierre, envoyés pour le repousser, trouvent dans les combats une mort glorieuse (1621), mais dont les suites peuvent être fatales à l'empereur. Gabor s'avance rapidement dans la Haute-Hongrie et dans la Moravie, et pousse des partis jusqu'aux portes de Vienne. Animé par ses succès, il se prépare à passer en Bohême pour y rallumer le feu de la guerre. Tout à coup les divisions éclatent dans son armée; les magnats hongrois l'abandonnent. Renonçant alors à ses projets de conquêtes, il propose la paix à l'empereur; elle est signée à *Niclasbourg* (26 janvier 1622), et délivre Ferdinand de son plus puissant ennemi.

Bientôt Tilly s'est rendu maître de *Manheim* et d'*Heidelberg* (1). Il ne reste plus à l'électeur que la seule ville de *Franckendall*, sa principale forteresse, gardée par des troupes anglaises. Trompé par les Espagnols, le roi d'Angleterre la remet en leur pouvoir, et consomme la ruine de Frédéric; car ce prince espérait vainement en la clémence de l'empereur : son sort était décidé à la cour de Vienne. Quoique les circonstances n'eussent point encore permis de publier sa sentence, il était condamné depuis long-temps. Spoliation complète et irrévocable du palatin, translation de son électorat à la maison de Bavière, tel était l'arrêt secrètement prononcé par la vengeance et par la politique de Ferdinand, et qui, sanctionné par la victoire, allait recevoir enfin son exécution. L'empereur convoque une diète à *Ratisbonne* (1623), et, par un décret de cette assemblée incomplète et composée principalement de ses partisans, il transfère la dignité électorale de Frédéric au duc de Bavière. En même temps il abandonne le Haut-Palatinat à Maximilien, le Bas-Palatinat au prince de Neubourg et aux Espagnols, et à d'autres princes le reste de la dépouille du palatin, à proportion des services qu'ils ont rendus, ou de ceux qu'ils peuvent rendre encore.

Cependant les états du cercle de Basse-Saxe, voyant la religion protestante et la liberté germanique ébranlées dans leurs fondemens, tentent, pour les sauver, un tardif et dernier effort. Ils lèvent une armée, et en confient le commandement à Christian de Brunswick. Mais l'administrateur est complètement défait près de *Stadlo*, dans le pays de Munster (6 août 1623), et Ferdinand ne voit plus rien en Allemagne qui puisse soutenir l'effort de ses armes victorieuses, ou hasarder une dangereuse résistance à ses volontés absolues. Les succès éclatans de ce monarque, la preuve qu'il vient d'avoir de la complaisance ou de la faiblesse des princes allemands, l'enhardissent à tout oser. Ses troupes, répandues dans l'empire, dictent des lois aux peuples et aux souverains, et traitent l'Al-

(1) L'Allemagne perdit en cette occasion un de ses plus beaux monumens littéraires. Heidelberg possédait les plus belles bibliothèques de l'Europe. Une partie des livres et des manuscrits périt par le feu et par le pillage. Ce qui échappa fut donné par le duc de Bavière au pape Grégoire XV, et placé au Vatican sous le nom de bibliothèque palatine.

lemagne en pays conquis. On commence à forcer les états protestans, par des exécutions militaires, à restituer les biens d'église qu'ils ont injustement occupés et sécularisés depuis la paix de 1555, mais dont la possession usurpée leur semble prescrite et garantie par le temps et par les traités. Ces tentatives de l'empereur jettent l'épouvante parmi les religionnaires. Ils sentent la nécessité de s'armer de nouveau pour la défense de leurs libertés politiques et de leurs croyances religieuses, également menacées. Les états du cercle de Basse-Saxe, possesseurs de la plupart des biens ecclésiastiques enlevés à l'église romaine, donnent le premier signal. Mais trop faibles pour combattre seuls avec succès la puissance de Ferdinand, ils cherchent des secours étrangers. *Christian IV,* roi de Danemarck, et *Gustave-Adolphe*, roi de Suède, briguent tous deux l'honneur de les protéger, et de se montrer à la tête de la nouvelle confédération protestante. Mais Christian l'emporte sur son rival de gloire, et le précède dans la carrière.

SECTION IV.

Guerre de trente ans. — Période danoise (1624—1629) (1).

Indépendamment des inquiétudes que lui inspiraient pour ses propres états les dangers que courait le système germa-

---

(1) (*Dans le premier volume de cette* Histoire, *nous avons conduit l'histoire du Danemarck jusqu'à la mort de Christian III, en* 1559. *Comme elle présente peu d'intérêt depuis cette époque jusqu'en* 1625, *où elle se mêle à celle de la guerre de trente ans, nous ne croyons pas devoir consacrer une section particulière aux faits compris dans cet intervalle. Il nous semble plus à propos de les placer ici en note.*)

Frédéric II, fils aîné de *Christian III,* lui succède en 1559.

En 1563, la guerre recommence entre le Danemarck et la Suède. Frédéric réveillait les prétentions de ses prédécesseurs sur ce dernier royaume, dont il avait même pris les armoiries. De son côté, le roi de Suède, *Eric XIV,* redemandait quelques provinces dont les Danois étaient en possession (la Hallandie, la Blékingie, l'île de Gothland). Eric ayant été déposé par ses sujets dans le cours de cette guerre (1568), *Jean III,* son successeur, envoie d'abord demander la paix au roi de Danemarck. Elle est signée à Roschild par les plénipotentiaires des deux souverains. Mais, pendant les négociations, les dispositions de Jean III avaient changé. Se voyant affermi

nique, *Christian IV* avait des motifs personnels de se mettre à la tête du parti anti-autrichien. Parent de l'électeur palatin,

---

sur le trône, il refuse de ratifier le traité. Les hostilités recommencent avec une nouvelle violence. Enfin, l'intervention de l'empereur, du roi de France et de l'électeur de Saxe y met un terme en 1570. La paix est définitivement conclue à *Stettin*. On décide que les deux rois auront désormais un droit égal de porter dans leurs armes les trois couronnes, sans pouvoir fonder sur ce droit aucune prétention aux états l'un de l'autre; que Jean III renoncera à toutes les siennes sur la Norwège, la Scanie, la Blékingie, et l'île de Gothland, et que Frédéric II, à ces conditions, reconnaîtra l'entière indépendance de la Suède.

Depuis cette époque, le roi de Danemarck évite avec sagesse tout ce qui aurait pu porter atteinte à la tranquillité de ses états, et le reste de son règne s'achève dans une paix rarement troublée par des démêlés peu importans avec ses voisins. En 1580, il assemble les sénateurs à *Odensée*, et fait désigner son fils Christian, âgé de quatre ans, pour roi futur de Danemarck et de Norwège. La même année, il rejette le symbole adopté en Allemagne par les luthériens rigides, sous le nom de *formulaire de concorde*. (Voyez *première section de ce chapitre.*) Il meurt en 1588, emportant au tombeau la reconnaissance et l'amour de ses peuples pour prix de ses vertus et de ses bienfaits. Durant un règne de vingt-neuf ans, il rendit son nom respectable et cher par une sage économie, qui n'ôtait rien à sa libéralité, par le rétablissement des finances de l'état, par sa prudence consommée, par son caractère plein de bonté et de douceur, et surtout par son zèle pour le progrès des sciences et des arts. Il étendit ses soins sur tout ce qui tient à l'instruction du peuple, depuis les écoles des villes et des villages, dont il augmenta le nombre, jusqu'aux institutions consacrées à l'étude des hautes doctrines. En 1569, il confirma les priviléges de l'université de Copenhague. Deux ans après, il augmenta les honoraires des professeurs; et, en 1586, il fonda un nouveau collége ou académie à Sora, en Zélande. Il protégea particulièrement le célèbre astronome Tycho-Brahé : il le gratifia de l'île de Ween, située dans le canal du Sund, et y fit bâtir à ses frais le superbe observatoire d'Uranibourg. A son exemple, plusieurs hommes opulens consacrèrent une partie de leur fortune aux progrès de l'instruction publique. Enfin, ses généraux et ses ministres furent souvent en même temps de très-savans hommes. Divers bâtimens magnifiques doivent leur existence à Frédéric II. En 1562, il commença le château de Fridericsbourg, qui devint par degrés une des plus belles résidences royales qu'il y eût de son temps en Europe. Il éleva la citadelle de Cronenbourg, qui commande le détroit du Sund, et les villes de Fridericsodde en Jutland, et de Fridericstadt en Norwège, dont le nom fait connaître leur fondateur.

En 1588, *Christian IV*, fils aîné de Frédéric II, lui succède à l'âge de onze ans. Le sénat fixe à vingt ans la majorité du jeune prince, et nomme un conseil de régence et de tutelle, qui, après une administration heu-

il prenait un intérêt de famille à la disgrâce de ce malheureux prince. D'un autre côté, Ferdinand paraissant s'être proposé

---

reuse et paisible de huit années, dépose ses fonctions en 1596. Christian IV prend alors les rênes du gouvernement, et son couronnement termine une des plus tranquilles minorités dont l'histoire fasse mention. Ce prince avait reçu une éducation soignée; il montre, dès les premiers temps de son règne, une grande application aux affaires, et, dans une extrême jeunesse, toute la maturité de l'âge mûr. Il visite ses états, et s'instruit par lui-même de leurs besoins. Avec l'appareil et le titre de simple capitaine, il fait le tour de la Norwège, double le cap Nord, et parcourt l'immense étendue des côtes de son royaume jusqu'aux frontières de la Russie et au voisinage de la mer Blanche. Il examine attentivement la situation de ces provinces reculées, et prend des mesures pour y établir une bonne administration.

La paix favorise ces heureux travaux. Mais elle est enfin troublée en 1611. La Suède et le Danemarck se plaignaient réciproquement de diverses infractions aux derniers traités. Christian déclare la guerre aux Suédois, sur lesquels régnait alors Charles IX. Ce prince meurt la même année. Son fils et son successeur, Gustave-Adolphe, continue les hostilités. Elles sont terminées en 1613 par la paix de *Siorod*. Les Danois s'engagent à restituer les places qu'ils avaient conquises durant la guerre, et les Suédois à payer un million d'écus. Par le même traité, Christian réussit à exclure les Suédois de l'accès de la mer Glaciale, en se faisant céder la partie de la Laponie qui s'étend le long de cette mer et de celle du Nord, depuis Titisfiord jusqu'à Waranger et Wardehus. Enfin, il est de nouveau stipulé, relativement aux trois couronnes, que l'un et l'autre souverain seront libres de s'en servir, sans que le roi de Danemarck puisse s'en prévaloir pour former des prétentions au trône de Suède.

En 1625, Christian IV se met à la tête des protestans de la Basse-Allemagne contre l'empereur Ferdinand II. (Voyez l'*Histoire de la guerre de trente ans*, période danoise.) Les Danois sont vaincus par Tilly, général des troupes impériales, à la bataille de *Lutter*. Après de nouveaux efforts, Christian conclut la paix à *Lubeck*, avec l'empereur, en 1629.

En 1643, les Suédois, sous la conduite de Torstenson, ayant envahi le Holstein, une nouvelle guerre s'élève entre le Danemarck et la Suède. Cette dernière puissance a généralement l'avantage. Après deux années d'hostilité, la paix est conclue à *Bromsebro*, en 1645. (Voyez l'*Histoire de la guerre de trente ans*, période française.)

Christian IV, malheureux à la guerre, se distingua par le zèle infatigable avec lequel il suivit, dans le cours d'un long règne, toutes les branches de l'administration publique. Ce fut sous lui que le commerce des Danois s'étendit jusqu'aux Indes orientales. La première compagnie danoise des Indes fut fondée par ses soins en 1616. Elle entreprit vainement de former des établissemens dans l'île de Ceylan; mais, en 1620, elle obtint du rajah de Tanjour la ville et le port de Tranquebar, sur la côte de Coromandel. On

d'enlever aux princes protestans la faculté qu'ils s'étaient arrogée jusqu'alors d'aspirer, à titre d'administrateurs, aux principaux bénéfices ecclésiastiques de l'Allemagne, le roi de Danemarck, qui depuis long-temps destinait à ses fils puînés l'archevêché de Brême et les évêchés de Minden et de Verden, envisageait avec regret la ruine prochaine de ses espérances. Enfin, l'empereur avait comblé ses déplaisirs en accordant aux comtes de Schaumbourg la permission de porter les armes de Holstein, comme pour appuyer les prétentions de cette maison sur ce duché. (Voyez 1er volume de cette *Histoire*, page 55.) Entraîné par toutes ces considérations, Christian IV rechercha l'occasion d'intervenir dans les affaires de l'Allemagne. Nommé capitaine-général du cercle de Basse-Saxe, dont il était membre en sa qualité de duc de Holstein, il réunit ses forces et celles de la confédération, et se disposa à entrer en campagne.

L'empereur paraît craindre l'orage qui se forme contre lui, et tente de le dissiper. Il écrit au roi de Danemarck; il s'efforce de le gagner ou de l'effrayer. Les remontrances, les menaces sont inutiles, et la guerre éclate (1625). Elle languit la première année. Tilly, le long du Weser, s'empare de plusieurs places importantes. Christian obtient à son tour quelques succès : de sorte que les premiers événemens semblent annoncer des forces et des ressources égales, et une lutte plus longue que décisive. Mais bientôt cet équilibre est rompu par l'approche d'une nouvelle armée impériale.

Jusque-là, Ferdinand n'a combattu en Allemagne qu'avec les armes de la Bavière et de la ligue, si l'on en excepte les

---

fit aussi, sous le règne de Christian IV, plusieurs tentatives inutiles pour retrouver la trace des anciennes colonies norwégiennes dans le Groënland. Ce même règne fut marqué par la fondation d'un grand nombre de manufactures, et par celle de plusieurs villes : Christianople et Gothembourg sur la frontière de Suède; Christiania et Christiansand en Norwège, Gluckstadt et Christianspries dans le Holstein. Enfin, comme son prédécesseur, il protégea les sciences et les lettres. Copenhague lui dut un jardin botanique, un observatoire et une bibliothèque publique. Si ses efforts, pour faire fleurir ses états, ne furent pas toujours couronnés du succès, il faut en rapporter la cause aux bornes étroites de son pouvoir, et à l'influence du régime féodal, qui avait encore de profondes racines en Danemarck, et en bannissait tout esprit d'industrie et d'activité.

troupes auxiliaires des Pays-Bas espagnols, qui ont envahi le Palatinat. Sa cause est victorieuse, mais par le ministère d'un prince étranger, exécuteur de la sentence portée contre l'électeur palatin. Une nombreuse armée, que ses triomphes passés peuvent faire regarder comme invincible, est opposée au roi de Danemack; mais elle est commandée par Tilly, lieutenant du duc de Bavière; les ordres qu'elle reçoit émanent de la cour de Munich, et toute la conduite des affaires est subordonnée aux intérêts de la ligue, et non aux vues d'agrandissement de la maison d'Autriche. Ferdinand veut s'affranchir de cette dépendance, et avoir enfin une force militaire soumise à ses volontés particulières, et qu'il puisse diriger au gré de sa politique. Mais, dans l'épuisement de ses finances et de ses états héréditaires, comment pourvoir aux frais immenses d'un tel armement? Un homme extraordinaire se présente, et ce qui semblait impossible s'accomplit : tous les obstacles disparaissent devant le génie de *Walstein*.

Ce seigneur, si célèbre dans cette guerre, était né à Prague en 1583. Il montra de bonne heure ce caractère impétueux, cette imagination ardente qui aspirent et conduisent à de hautes destinées. Il occupa d'abord l'activité de son ésprit par des voyages en Hollande, en Angleterre, en France, en Espagne et en Italie. Padoue le vit dans son université se livrer avidement à l'étude des sciences, et allier aux solides instructions de l'histoire et des mathématiques les rêveries de l'astrologie judiciaire, qui exaltèrent sa tête romanesque. De retour en Allemagne, il fit ses premières armes sous Ferdinand lui-même, dans une guerre que ce prince, alors duc de Styrie, soutenait contre les Vénitiens. Il se distingua par des actions éclatantes, et accrut depuis sa réputation en Hongrie, en Bohême, en Transylvanie. Colonel à la bataille de Prague, il eut une grande part à la victoire, et bientôt après, comme major-général, il battit une armée hongroise en Moravie. La reconnaissance de l'empereur lui prodigua les terres confisquées sur les rebelles. Ses talens et ses services avaient commencé son élévation : un brillant mariage acheva de lui aplanir le chemin des grandeurs. L'un des ministres de Ferdinand, le comte d'Harrach, fut frappé de son mérite, et lui donna sa fille. Dès-lors, possesseur d'une fortune immense, objet de la faveur du prince, idole des soldats, qui admirent son courage et

vantent sa libéralité, Walstein ne met plus de bornes à ses désirs et à ses espérances. Plein de confiance dans son génie et dans son heureuse étoile, il se repaît de projets ambitieux. Enfin, il voit arriver le jour où il va jouer un rôle digne de lui. Ferdinand a besoin d'une armée, et désespère de pouvoir la lever : Walstein lui offre d'en rassembler une de cinquante mille hommes, de l'équiper, de l'entretenir, à condition qu'il en aura le commandement absolu, et qu'il nommera les officiers. On accepte sa proposition, et il tient sa promesse : sa renommée, l'espoir d'un avancement rapide et l'appât du butin, attirent sous ses drapeaux une foule de gens de guerre de toutes les contrées de l'Allemagne. En peu de mois, l'influence d'un seul homme a créé une armée à l'empereur; et ce prince ajoute à la dignité, et non à l'autorité du chef, en le décorant du titre de duc de Friedland.

Walstein a reçu l'ordre de se joindre à Tilly; mais jaloux de la gloire militaire de ce général, et d'ailleurs obligé de conduire ses troupes dans des pays riches, pour assurer leur subsistance, il s'isole de l'armée de la ligue, envahit le territoire de Halberstadt et de Magdebourg, et s'empare de l'Elbe près de Dessau, d'où il menace de se frayer un chemin jusqu'au sein des états du roi de Danemarck. Tandis que, resserré entre deux adversaires redoutables, ce prince est exposé aux plus grands dangers, Mansfeld et Christian de Brunswick lui amènent de puissans renforts qui portent son armée à plus de soixante mille hommes. Il la partage en trois grands corps, dont l'un, conduit par le duc de Brunswick, doit s'emparer de Gottingen et de Nordheim, et l'autre, sous les ordres de Mansfeld, passer l'Elbe, entrer en Silésie, faire soulever les peuples, et aller seconder Bethlem Gabor, qui, appelé par les mécontens de Hongrie, prépare une nouvelle invasion dans ce royaume. Christian IV se réserve de s'opposer à Tilly, de défendre le passage du Wéser, de protéger les états de Basse-Saxe, en attendant que le succès de ses armes lui permette de plus grandes entreprises. Son plan échoue dans toutes ses parties. Le duc de Brunswick, à la vérité, s'empare de Minden, de Nordheim et de Gottingen; mais tout à coup il meurt à la fleur de son âge, et ses conquêtes retombent au pouvoir de l'ennemi. D'un autre côté, Mansfeld, impatient de se signaler, tente de forcer les retranchemens que Walstein a élevés

au pont de *Dessau*. Une déroute complète est le prix de son imprudente audace. Cependant il se relève plus terrible après sa défaite. On le voit avec admiration former en quelques mois une nouvelle armée, pénétrer en Silésie, battre les impériaux à *Oppelen* (juin 1626), s'ouvrir par la prise de Ratibor, de Jagerndorf et de Troppau un passage dans la Moravie, et menacer Vienne et l'Autriche. Mais Walstein s'attache à ses pas, et le suit jusqu'en Hongrie. Les deux armées, séparées par le Wag, s'observent sans en venir aux mains. Une contagion meurtrière suspend leurs fureurs. Privé par ce fléau de ses dernières ressources, abandonné de l'inconstant Gabor, qui conclut une trève avec l'empereur, Mansfeld licencie les débris de ses troupes, vend son artillerie au pacha de Bude, et, suivi seulement de douze officiers, traverse la Bosnie et la Dalmatie pour gagner les états de Venise, et de là retourner en Allemagne. Mais le terme de sa glorieuse carrière est arrivé : une fièvre, dont le chagrin redouble la violence, l'arrête non loin de Zara, et délivre la maison d'Autriche d'un de ses plus redoutables ennemis.

Pendant que Mansfeld attirait Walstein de province en province à l'extrémité de la Hongrie, le roi de Danemarck, poussé par Tilly dans le pays de Brunswick, avait été forcé d'accepter un combat inégal à *Lutter*, près de Wolfen-Buttel (27 août 1626). Le général de la ligue remporta une victoire complète. Christian perdit soixante drapeaux, son artillerie et ses bagages, laissa dix mille hommes sur le champ de bataille, et, pressé par le vainqueur, abandonna successivement toutes ses positions en Allemagne. Tandis que, refoulé jusqu'aux frontières de ses états, ce prince s'y soutenait avec peine, Walstein arrive de Hongrie. Son armée victorieuse, que grossissent chaque jour les prodigalités du général, inonde le Mecklembourg, la Poméranie et le Holstein. Maître de ces provinces, il conçoit le projet d'équiper une flotte sur la Baltique, pour contenir la Suède, et achever la réduction du Danemarck. La ville de Wismar est conquise, et Walstein en fait son arsenal maritime. Plusieurs ports de la Poméranie et les îles d'Usedom et de Rugen tombent bientôt en son pouvoir. Enfin, il met le siége devant *Stralsund*, la sixième des villes anséatiques, que son excellent port et sa proximité de la Suède et du Danemarck rendent singulièrement propre à former une place d'armes dans

une guerre contre ces deux puissances. Des vues personnelles l'excitent encore à entreprendre cette conquête. L'empereur vient de mettre au ban de l'empire les ducs de Mecklembourg, comme alliés du roi de Danemarck : Walstein a reçu leur dépouille, et Stralsund peut servir de boulevard à ses nouveaux états. Nommé d'ailleurs grand-amiral du Saint-Empire dans la mer Baltique et dans l'Océan septentrional, il veut par une mémorable entreprise justifier ce titre éclatant (1628). Soutenu par les villes anséatiques et par les flottes du Danemarck et de la Suède, Stralsund repousse tous les assauts de l'ennemi. Le *Friedlandais*, comme l'appellent les contemporains, manquant de vaisseaux pour blocquer le port, la raison lui conseillait de lever le siége d'une place forte où les secours pénétraient librement; mais il s'indignerait de céder, même à la nature. Il redouble d'efforts; il jure d'emporter cette ville, *fût-elle attachée au ciel avec des chaînes, et l'enfer l'eût-il entourée d'une enceinte de diamant.* Mais la résistance des assiégés confond ses bravades orgueilleuses, et désespérant enfin du succès, il se retire en frémissant, après avoir perdu un temps précieux et douze mille hommes.

Cependant la puissance de l'empereur était trop bien affermie pour être ébranlée par ce revers passager. Depuis la bataille de Lutter, enorgueilli de la prospérité de ses armes, ce prince déployait une autorité arbitraire, et traitait l'Allemagne en maître absolu. En 1627, il se rend à *Prague*, déclare que les catholiques jouiront seuls de l'exercice de leur culte, et porte la peine du bannissement contre quiconque, après un espace de temps fixé, refusera de rentrer dans le sein de l'Eglise. *Trente mille familles* s'exilent de Bohême, et leur départ fait à ce royaume une blessure que plusieurs siècles ont à peine fermée. En 1628, Ferdinand confirme au duc de Bavière la dignité électorale palatine, et la rend perpétuelle dans sa famille. Les ducs de Mecklembourg sont dégradés de leur rang, et leurs états transférés à Walstein. Une partie du duché de Poméranie est enlevée au duc Bogislas XIV, sous prétexte que ce prince n'ayant point de postérité, il convenait d'assurer la réversibilité de son fief au domaine de l'empire. L'archevêché de Magdebourg, l'évêché de Halberstadt et l'abbaye de Hirschfeld sont repris sur les protestans, et donnés à l'archiduc Léopold-Guillaume. Enfin, le 6 mars 1629, paraît le fameux *édit de res-*

titution, par lequel, déclarant valide la *réserve ecclésiastique*, et rendant toute sa force et tout son effet à cette clause fondamentale de la paix de 1555, il ordonne aux protestans de se dessaisir de tous les biens ecclésiastiques, tant immédiats que médiats, dont ils se sont emparés depuis cette paix. L'exécution de ce décret est confiée aux légions de Tilly et de Walstein. La terreur prévient toute résistance, et la violence reprend de toutes parts ce que la violence a usurpé.

Le roi de Danemarck n'a point encore posé les armes; mais l'Allemagne ne peut plus compter sur son appui. Depuis sa déroute à Lutter, ce prince a plutôt souffert la guerre qu'il ne l'a faite. Cependant, en 1628, Tilly ayant été obligé d'envoyer quelques détachemens de son armée en Prusse au secours de Sigismond, roi de Pologne, et en Italie contre le duc de Mantoue que l'empereur avait mis au ban de l'empire, Christian parvient à chasser les impériaux du Jutland, du Sleswick et du Holstein, et profite de ces avantages pour faire la paix. Par le traité de *Lubeck* (mai 1629), il recouvre tous les états qu'il avait perdus, à condition qu'il renoncerait aux archevêchés et aux évêchés dont il avait voulu s'emparer, et qu'il n'interviendrait plus dans les affaires d'Allemagne, qu'autant qu'elles le concerneraient en sa qualité de duc de Holstein. Il ne peut obtenir aucune garantie pour ses alliés de Basse-Saxe, ni pour la sûreté de la mer Baltique, et disparaît sans gloire de la scène.

Si jamais le système germanique a été menacé d'un renversement total, ce fut sans contredit à cette époque. L'électeur palatin et tous ses adhérens sont dépouillés de leurs états; le roi de Danemarck subit une paix honteuse; les protestans sont soumis aux rigueurs de l'*édit de restitution*, et les princes, en général, sont tenus dans l'obéissance par une armée de cent soixante mille hommes, répartie dans tout l'empire sous les ordres du fier Walstein qui accable les peuples de contributions, et, insultant aux chefs de la nation et du clergé, ose dire qu'il faut réduire les électeurs à l'état des grands d'Espagne, et les évêques à la qualité de grands chapelains de la cour impériale.

Pour affermir sa domination en Allemagne, Ferdinand n'avait besoin que d'y entretenir les forces qu'il avait sur pied, et de les augmenter même, suivant les temps et les circons-

tances. Il était surtout nécessaire de garnir les côtes de la mer Baltique pour tenir en respect les puissances du Nord; il fallait aussi donner au roi de Suède de l'occupation du côté de la Pologne, avec laquelle ce prince était en guerre. Ou ce plan échappa à la sagacité de l'empereur, ou il n'en comprit point l'utilité; car il suivit une autre politique entièrement opposée à ses véritables intérêts. Croyant n'avoir rien à craindre du roi de Suède, dont il méprisait la faiblesse, il abandonna le projet d'équiper une flotte sur la mer Baltique. Au lieu de conserver en un seul et vaste corps cette masse de forces qui lui répondait de la soumission de l'Allemagne, il en employa une partie à des expéditions lointaines, soit en Pologne, soit dans les Pays-Bas, soit en Italie. La guerre venait d'éclater dans cette dernière contrée au sujet de la succession de *Mantoue* (1627), que se disputaient le duc de Nevers, soutenu par les Français, et le duc de Guastalla, appuyé par les Espagnols. Ferdinand prit part à cette guerre en 1629, et envoya au duc de Guastalla un secours de trente mille hommes qui chassèrent son compétiteur. Ainsi, dans un temps où sa conduite arbitraire excitait des haines en Allemagne, l'empereur réveillait la jalousie du gouvernement français qui commençait à se reprocher d'avoir imprudemment contribué à l'agrandissement d'une puissance rivale.

Enfin diverses considérations le déterminèrent à congédier Walstein et la meilleure partie de ses troupes, dans un temps où de nouveaux orages se formaient contre lui du côté du Nord. Walstein est son plus habile général et son plus ferme appui; mais ce guerrier orgueilleux affecte trop l'indépendance, et peut devenir redoutable à son maître. D'un autre côté, le récit de ses exactions inouïes parvient de toutes parts aux oreilles de Ferdinand, et ce prince est épouvanté de l'excès des violences qui se commettent en son nom, et qui aliènent les esprits même des catholiques, moins reconnaissans de l'édit de restitution que choqués de la puissance et de la tyrannie du duc de Friedland. En 1630, l'empereur a convoqué la diète de *Ratisbonne*, dans l'intention de faire élire roi des Romains son fils, l'archiduc Ferdinand. Les électeurs saisissent cette occasion de réclamer hautement le redressement de leurs griefs. Ils sont dirigés par le duc de Bavière, qui, comblé des bienfaits récens de l'empereur, mais jaloux de la gloire

de Walstein, fait céder la reconnaissance au désir d'humilier ce général dont la renommée l'importune. Des ambassadeurs français secondent son ressentiment. Richelieu, après avoir affermi l'autorité royale par la soumission des protestans, a repris les grands desseins de Henri IV contre la maison d'Autriche; Brulart de Léon, son envoyé, paraît à la diète avec la mission apparente de négocier un accommodement au sujet de la guerre de Mantoue. Il est accompagné du célèbre père Joseph, le dépositaire des secrets du cardinal, et l'âme de tous ses projets. Ce religieux, qui, sous un extérieur de sainteté, cache une adresse consommée, est chargé d'obtenir la réduction de l'armée impériale et le renvoi de Walstein, et d'empêcher l'élection de l'archiduc Ferdinand en qualité de roi des Romains. Il agit indistinctement auprès des protestans et des catholiques, et trouve un zélé coopérateur dans le duc de Bavière, qui dirigeait les membres de la diète. Cette assemblée se plaint à l'empereur du grand nombre de troupes dont l'empire est inondé, et des excès auxquels elles se livrent. Touché de ces représentations, Ferdinand licencie sur-le-champ dix-huit mille hommes de cavalerie, dont une partie vont se ranger sous les drapeaux des Suédois qui préparaient une invasion en Allemagne. Mais le triomphe du duc de Bavière est incomplet, tant que le duc de Friedland conserve le commandement suprême. Tout le collége des électeurs, et même les agens espagnols demandent de concert le rappel du *dictateur de l'empire* et de *l'exacteur de l'Allemagne*. Ferdinand balance à renvoyer son meilleur général, l'appui de son trône, l'auteur de sa grandeur présente. Cependant, pour faire passer la couronne impériale sur la tête de son fils, il a besoin du suffrage de l'électeur de Bavière. Cette nécessité l'emporte, et la disgrâce de Walstein est résolue. Mais, au milieu de cent mille soldats qui l'adorent, comment oser lui annoncer sa destitution? Deux de ses plus intimes amis sont chargés de lui en porter la nouvelle, et de lui en adoucir l'amertume par les assurances les plus flatteuses de l'estime, de la reconnaissance et des regrets de l'empereur. Ces précautions étaient peut-être inutiles. Si Walstein aspire à l'indépendance, ses moyens ne sont pas encore prêts. Dans les conjonctures où il se trouve, se soumettre et attendre est le parti le plus sûr. C'est le conseil que lui donne la prudence; bien plus encore,

c'est celui de Seni, son astrologue. Cet Italien, qui mène à son gré Walstein, a lu dans les cieux que sa glorieuse carrière est loin d'être finie, et que l'avenir lui réserve encore les plus brillantes destinées. Walstein reçoit donc avec douceur les envoyés de Ferdinand, et leur montrant des calculs astrologiques : « Ces signes, leur dit-il, m'avaient instruit de votre mission. « L'empereur est trahi ; je le plains et je lui pardonne. Je suis « affligé toutefois qu'il m'ait sacrifié si facilement à l'impérieux « électeur de Bavière, dont l'étoile domine la sienne ; mais « j'obéirai. » Puis, ayant comblé de présens les députés, et leur ayant remis une lettre pour l'empereur, dans laquelle il le supplie de lui conserver sa bienveillance, il se retire dans ses terres avec une indifférence apparente qui cache une fureur secrète et de vastes projets de vengeance. Indignés de sa disgrâce, la plupart des officiers quittent le service avec leur général, et l'armée qu'il avait créée, languit et se désorganise, privée du génie qui l'animait.

L'empereur espérait au moins recueillir le fruit de tant de condescendances par l'élévation de son fils à la dignité de roi des Romains. Mais il est destiné, dans cette circonstance, à voir tous ses efforts impuissans, toutes ses espérances confondues. Il a satisfait les électeurs sur tous les points ; et non-seulement ils diffèrent cette élection, l'objet de ses vœux les plus chers, mais ils le forcent de rompre subitement la diète, en témoignant le dessein de choisir le duc de Bavière. Les ministres français, pour prix de ses complaisances, ont promis de la part de leur gouvernement la plus stricte neutralité entre l'empereur et ses ennemis. Mais quand cette imposture a produit son effet, Richelieu désavoue ses agens, et signe un traité d'alliance avec Gustave-Adolphe. Le père Joseph a tout conduit ; Ferdinand reconnaît, mais trop tard, qu'il a été le jouet de ses artifices. « Un pauvre capucin m'a désarmé, s'écrie-t-il avec « douleur ; le perfide a su faire entrer dans son étroit capuchon « six bonnets électoraux. » Ainsi la ruse a triomphé du puissant empereur qui fait trembler toute l'Allemagne. Après s'être affaibli de dix-huit mille hommes, et avoir congédié un général qui seul lui valait une armée, il quitte Ratisbonne sans avoir rempli l'objet qui lui avait coûté tant de sacrifices. Les intrigues de Maximilien de Bavière et du père Joseph (1) ont com-

(1) Richelieu disait plaisamment qu'il ne connaissait en Europe aucun

mencé la ruine de ses projets ambitieux : les armes de la Suède vont l'achever.

SECTION V.

Guerre de trente ans. — Période suédoise (1) jusqu'au rappel de Walstein (1630—1632).

La confédération des états de la Basse-Saxe étant dissipée, et le roi de Danemarck ayant été forcé à la paix, on devait

---

ministre ni plénipotentiaire « capable de faire la barbe à ce capucin, quoi« qu'il y eût belle prise. »

(1) (*Dans le premier volume de cette* Histoire, *nous avons conduit l'histoire de Suède jusqu'à la mort de Gustave-Wasa, en* 1560. *Comme elle offre moins d'intérêt depuis cette époque jusqu'à l'avénement de Gustave-Adolphe, en* 1611, *nous ne croyons pas devoir consacrer une section particulière aux faits compris dans cet intervalle. Il nous semble plus à propos de les placer ici en note, ainsi que nous avons fait pour l'histoire de Danemarck.*)

Eric XIV monte sur le trône de Suède après la mort de son père Gustave-Wasa, en 1560. Les soins donnés à son éducation, la vivacité de son esprit et la variété de ses connaissances semblaient le destiner à un règne glorieux; mais son caractère violent et ombrageux devait lui faire perdre le fruit de ses heureuses qualités. Il voyait avec crainte et jalousie ses frères Jean et Charles en possession des duchés de Finlande et de Sudermanie que leur avait donnés leur père (*). Ses réglemens pour restreindre leurs prérogatives dans ces apanages et prévenir l'abus de leur pouvoir excitèrent leur mécontentement et fomentèrent cette haine qui, après une longue contrainte, éclata plus terrible pour lui ôter le trône et la vie. Ce fut en-

(*) Le grand Gustave-Adolphe, dans son histoire inachevée, blâme Gustave-Wasa d'avoir donné de tels apanages aux frères du roi. « Les princes, dit-il, avaient trop de pouvoir pour ne pas être des sujets dangereux. » A ceux qui disent que Gustave I, ayant beaucoup souffert pendant son règne de la jalousie des nobles, avait voulu assurer si solidement l'avenir de ses enfans et les placer si haut que la jalousie ne pourrait les y atteindre, on objecte qu'il affaiblissait, en le divisant, le pouvoir qu'il voulait fonder. Tout cela est vrai; mais il faut considérer que Gustave n'avait aucune confiance dans Eric pour lequel on dit qu'il hésita long-temps entre le trône et la prison et expliquer son système par ces paroles qu'on lui attribue : « qu'il préférait la discorde entre le roi et ses frères au danger que pourrait courir sa dynastie d'être renversée et le royaume de tomber sous l'oppression étrangère, danger dont l'une et l'autre seraient menacés, si l'influence des seigneurs devenait dominante, tandis que, d'une part, l'état ne périrait point par les divisions de sa famille, et que, de l'autre, les grands ne seraient point à craindre pour sa dynastie, tant que la puissance d'un duc resterait debout. » L'établissement des duchés était un mal; mais Gustave craignait un mal plus grand encore.

craindre que la maison d'Autriche ne rencontrât plus d'obstacles à ses projets de domination, et qu'aucune puissance

---

core pour rabaisser les ducs non moins que pour augmenter l'éclat de sa couronne, qu'Eric éleva les anciennes familles nobles, et, dans la pompe de son couronnement, créa des comtes et des barons, dignités jusqu'alors inconnues en Suède. Mais il flatta moins les nobles par ces titres qu'il ne les offensa en faisant revivre l'obligation où ils étaient de fournir et d'équiper des hommes pour le service militaire, quand les besoins de l'état l'exigeaient, et dont ils s'étaient à peu près affranchis à la faveur des circonstances. Il ne choqua pas moins l'orgueil aristocratique, lorsque, trompé dans ses longues et vaines espérances d'obtenir la main d'Elisabeth, non moins malheureux dans ses avances matrimoniales aux cours de Hesse, d'Ecosse et de Lorraine, il épousa la fille d'un caporal. Il acheva d'aliéner les esprits par l'emprisonnement du duc Jean, son frère aîné, qu'il fit enfermer avec sa femme dans une forteresse, et par le supplice de plusieurs de leurs officiers et domestiques.

Cependant, en 1563, la guerre se renouvelle entre le Danemarck et la Suède. (*Voyez la note ci-dessus, page* 356.) Eric la fait d'abord assez heureusement, et ses flottes triomphent des flottes danoises; mais bientôt de fausses mesures et un changement trop fréquent de généraux font succéder les revers aux succès. Tandis que les affaires empirent au dehors, des actes de despotisme et de cruauté rendent chaque jour le roi plus odieux. L'esprit de ce malheureux prince se remplit de mille soupçons. Craignant sans cesse l'assassinat et l'empoisonnement, il soudoie une multitude d'espions et de délateurs, et accroît ses terreurs par ces précautions mêmes. Livré aux perfides suggestions d'obscurs favoris, et principalement de Göran Pehrson, fils d'un moine tiré de son couvent et du célibat par la réforme, il nourrissait de perpétuelles défiances contre les premiers personnages du sénat et du royaume. En 1567, il fait arrêter plusieurs seigneurs qu'il accuse de conspirer contre sa vie, et assemble les états à Upsal pour les juger. Pendant qu'on instruit leur procès, un faux bruit se répand que le duc de Finlande a été mis en liberté. A cette nouvelle, Eric furieux court à la prison où étaient détenus les accusés. Il se jette sur l'un d'eux, Nicolas Sture, le frappe de deux coups de poignard, et ordonne à un domestique d'achever le meurtre; puis, égaré par la rage et par la démence, il s'enfuit de la ville, et, durant plusieurs jours, il erre dans la campagne à l'aventure. Son ancien précepteur, Denys Bury, l'ayant rejoint et intercédant pour les prisonniers, il le fait tuer par un draban, et envoie l'ordre au concierge du château de procéder immédiatement à l'exécution des seigneurs détenus. A peine est-il obéi, que la fureur fait place au remords; il verse des larmes de repentir, et se laisse ramener à Stockholm, confus de son crime et distribuant de l'argent aux passans, comme pour acheter son pardon. Il tente de regagner le cœur des nobles en leur conférant de nouveaux priviléges; il tire de prison le duc de Finlande, et accorde satisfaction à l'opinion publique, en permettant d'intenter un procès capital à Göran

étrangère n'osât plus prendre les intérêts du corps germanique. L'antique constitution de l'Allemagne n'est plus qu'un

---

Pehrson. Mais bientôt après il lui rend toute sa faveur, et s'abandonne de nouveau à sa funeste influence. Alors les ducs de Finlande et de Sudermanie lèvent l'étendard de la révolte, et marchent sur Stockholm à la tête d'une armée que les mécontens viennent grossir de toutes parts. Pehrson leur est livré par la bourgeoisie de la ville, et périt dans les horreurs d'un long supplice. Eric, forcé de capituler, abdique la couronne, et se remet entre les mains du duc de Finlande, qui le fait condamner par les états à une prison perpétuelle. Le duc, proclamé roi sous le nom de Jean III, traite inhumainement son malheureux frère, le traîne de captivité en captivité, et s'en délivre enfin par le poison (1577). Eric laissait un fils nommé Gustave, que les états avaient déclaré inhabile à succéder au royaume de Suède, et qui, sauvé des fureurs de son oncle par un seigneur de la maison de Sparre, fut envoyé et vécut en pays étranger.

Le règne d'Eric, souillé de beaucoup de fautes et de crimes, eut néanmoins son côté utile et glorieux. Ce prince, avant le dérangement de sa raison, donna de grands soins à la marine et au commerce, à la défense du royaume et à l'administration de la justice. Il fit divers réglemens pour encourager l'exploitation des mines, pour retenir l'argent dans le royaume, pour mettre les hôtelleries sur un meilleur pied, pour faire fleurir l'agriculture, et pour multiplier le bétail et les moyens de subsistance. Il attira en Suède beaucoup de familles étrangères chassées de leur patrie par la persécution religieuse. Il protégea les sciences et les savans, s'occupa avec une attention particulière de l'éducation de la jeunesse, et enrichit l'académie d'Upsal d'un nouveau collége. On fait encore usage, dans les églises suédoises, de plusieurs cantiques de sa composition, et il écrivit un traité sur l'*Art de la guerre,* que l'on garde encore dans les archives nationales.

Sous le nouveau roi, la guerre avec le Danemarck fut terminée par la paix de *Stettin*, en 1570. (*Voyez la note ci-dessus*, Période danoise.)

Sigismond II Auguste, roi de Pologne, étant mort en 1572, Jean III se mit sur les rangs pour lui succéder; mais la couronne de Pologne fut déférée à Henri de Valois.

La même année, le czar Iwan IV ayant envahi la Livonie à la tête de quatre-vingt mille hommes, Jean III envoie une armée au secours de ce pays. Il y soutient la guerre pendant plusieurs années avec des succès balancés. En 1580, il s'unit avec le roi de Pologne, Etienne Bathori, contre les Moscovites. En 1583, les Polonais ayant traité séparément avec le czar, et s'étant fait céder la Livonie par la paix de *Kiewerowa-Horca*, les Suédois continuent contre la Russie une guerre entremêlée de négociations et de trèves, jusqu'à la fin du règne de Jean III, et qui ne se termine que sous le successeur de ce prince, par un traité de paix signé à *Narva*, en 1595.

Jean III meurt en 1592. Son épouse, Catherine Jagellon, lui avait inspiré le dessein de rétablir en Suède la religion catholique. En 1575, il convoqua à *Stockholm* une assemblée d'évêques et de prédicateurs, et leur

vain fantôme ; la liberté même de l'Europe est menacée. Mais des événemens imprévus vont changer la face des affaires et conserver l'équilibre. La Suède possède un héros, la France un ministre, nés pour maîtriser la fortune. Gustave-Adolphe, suscité par le cardinal de Richelieu, paraît sur la scène, et sa main puissante brise le joug sous lequel gémit l'empire opprimé.

A peine âgé de dix-sept ans, *Gustave-Adolphe* avait hérité

---

présenta un formulaire auquel on donna le nom de *Liturgie de l'église suédoise, conforme à l'église catholique et orthodoxe*. On en adopta quelques articles ; mais il n'y eut point dans l'assemblée unanimité de sentimens sur l'ensemble de la proposition. Le roi tenta depuis d'employer la force pour obliger ses sujets à se conformer à la nouvelle liturgie. Ces démêlés théologiques causèrent de grands troubles dans l'état.

A la mort de Jean III, son fils *Sigismond III* était roi de Pologne depuis l'an 1587. En l'absence de Sigismond, *Charles*, son oncle, s'empare du gouvernement. Dans un synode convoqué à *Upsal*, il abolit la *Liturgie suédoise*. L'assemblée s'engage à ne reconnaître Sigismond pour roi qu'après qu'il aura confirmé ce décret d'abolition. Arrivé en Suède, il ne peut obtenir son couronnement qu'à cette condition. Il retourne en Pologne, laissant le duc Charles pour administrateur du royaume de Suède. En 1595, le régent convoque une assemblée d'états à Suderkœping : on y arrête qu'il n'y aura en Suède d'autre religion que la confession d'Augsbourg ; que les prêtres catholiques seront tenus de sortir du royaume dans six semaines, et que les ordonnances que le roi enverrait de Pologne ne seraient point exécutées qu'elles n'eussent été préalablement approuvées par l'administrateur et par le sénat. Deux partis déchirent le royaume. Après plusieurs années de troubles, les états assemblés à *Norkœping* (1604) donnent au duc Charles le titre de roi, à l'exclusion de Sigismond et de son fils. Le nouveau roi, *Charles IX*, soutient pendant son règne la guerre contre la Pologne. D'abord uni aux Russes contre les Polonais, il est ensuite exposé aux armes des deux peuples. Enfin, le roi de Danemarck, Christian IV, croyant l'occasion favorable pour s'emparer du royaume de Suède, l'attaque en 1611. Charles IX meurt la même année, prince d'un caractère violent et dur, mais dont le règne fut sous plusieurs rapports utile à la Suède. En 1608, il publia un nouveau code de lois. Il fit construire plusieurs villes, entre autres *Gothembourg*, que les Suédois appelaient *un clou planté dans les yeux des Danois*, et fonda divers établissemens d'instruction. Il a composé une *Chronique rimée* du royaume de Suède, souvent citée par les écrivains suédois. Son fils, *Gustave-Adolphe*, lui succède, à l'âge de dix-sept ans, sur un trône assailli de tous côtés par de puissans ennemis. (*Pour la suite de l'Histoire de Suède jusqu'au traité de Westphalie* (1648), *voyez la Guerre de trente ans*.)

en 1611 du trône de Suède, et de trois guerres que son père lui avait léguées contre les Danois, les Russes et les Polonais. Il les termina l'une après l'autre à son avantage. Celle contre le Danemarck fut la plus courte et la moins brillante. Par la paix de *Knarœd*, en 1613, la Suède recouvra, moyennant un million de thalers, les provinces dont les Danois s'étaient emparés. En 1617, Gustave signa avec la Russie le traité de *Stolbova*, par lequel il obtint la cession de Kexholm, de l'Ingrie et de la Carélie russe, et priva ainsi cette puissance de toute communication avec l'Europe par le golfe de Finlande et la mer Baltique (1).

La guerre avec la Pologne fut plus longue et plus sérieuse, mais ne fut pas moins glorieuse pour le roi de Suède. Malgré les secours donnés par l'empereur aux Polonais, ses alliés, Gustave s'empara de toute la Livonie et d'une grande partie de la Prusse polonaise. Il lui était facile de pousser plus loin ses avantages, lorsque les affaires de l'empire le forcèrent de les interrompre. Trop éclairé pour ne pas comprendre que l'indépendance et le lustre de sa couronne étaient inséparablement liés à la conservation du système germanique, il prévoit que si l'empereur parvient à bouleverser ce système et à étendre sa domination sur la mer Baltique, il mettra bientôt sous le joug les puissances du Nord. Ferdinand, pour faire une diversion plus efficace en faveur du roi de Pologne, peut d'ailleurs attaquer la Suède, et il est plus avantageux de le prévenir. D'un

(1) Par ce traité, la terre où s'élève aujourd'hui Saint-Pétersbourg devint suédoise. Gustave-Adolphe sentait vivement de quelle importance il était pour la Suède d'obtenir les places et territoires qui lui furent cédés par le traité de Stolbova. Aussi, dans le cours des longues négociations dont ce traité fut le résultat, Gustave fut-il inflexible sur les conditions qu'il avait une fois posées. « Les citadelles de Kexholm, de Nöteborg, de Jama, de Koporie et d'Ivanogorod, écrivait-il (en 1616) à sa mère et au sénat, sont comme une clef pour la Finlande et la Livonie, et ferment la Finlande et la Russie. Si l'on restituait Nöteborg ou Ivanogorod, ou ces deux places ensemble, et si la Russie commençait à soupçonner sa puissance, les avantages qu'offrent la mer, les fleuves, les lacs, avantagee qu'elle n'a pas su apprécier jusqu'ici, elle pourrait non-seulement attaquer la Finlande de tous côtés, mais encore, grâce à ses immenses ressources et à l'étendue de son territoire, couvrir la Baltique de ses flottes, de façon que la Suède serait dans un danger continuel. » Il semble qu'il eût, à un siècle de distance, des pressentimens sur les projets de Pierre-le-Grand.

autre côté, Gustave-Adolphe, protestant zélé, voit avec douleur ses frères opprimés en Allemagne; il croit qu'il est de son devoir de travailler à leur délivrance. Enfin, sa dignité personnelle a été offensée : l'orgueilleux Walstein a refusé d'admettre ses ambassadeurs au congrès de Lubeck : cet outrage demande vengeance. A ces motifs de politique, de religion et de ressentiment, se joignent un ardent amour de la gloire et le désir de rendre à la Suède le rang que son éloignement, ses dissensions intestines et ses guerres contre ses voisins lui ont fait perdre. Déterminé par toutes ces considérations, Gustave-Adolphe songe à suspendre dans le Nord le cours de ses victoires pour porter ses armes dans l'empire, secourir les princes allemands, et mettre un frein à l'ambition de l'empereur. Il est affermi dans ce dessein par la cour de France, non moins intéressée que les royaumes du Nord au maintien de la constitution germanique.

Le cardinal de Richelieu, vainqueur des religionnaires français, mais pensant que dans les relations politiques on doit consulter la conformité des intérêts et non celle des religions, sent que, pour abaisser la maison d'Autriche, il faut relever les protestans d'Allemagne. Mais il a besoin d'un instrument; il jette les yeux sur le roi de Suède, dont le caractère, les talens, les projets et les ressources n'ont point échappé à son génie pénétrant : Gustave-Adolphe est seul digne et capable d'exécuter les plans de Richelieu. Une *trève de six ans*, conclue entre la Suède et la Pologne (1629), sous la médiation de la France, permet à Gustave de tourner toutes ses vues du côté de l'Allemagne. Ses forces, au premier abord, paraissent peu proportionnées aux difficultés de l'entreprise qu'il médite. La Suède par elle-même n'abonde ni en hommes, ni en argent, et les guerres précédentes en ont encore diminué la population et la richesse. Peut-elle lutter contre une puissance appuyée par des armées nombreuses et triomphantes, et qui grossit ses trésors des contributions de l'Allemagne entière? Gustave répond que cette objection est plus spécieuse que solide; qu'indignée du despotisme de Ferdinand et des brigandages de ses soldats, l'Allemagne appelle un libérateur; que la religion et la politique attacheront aux Suédois les protestans; qu'on intimidera les catholiques par des succès, qu'on les gagnera par la modération et la justice après la victoire.

Enfin, des négociations sont entamées avec la France, qui promet des subsides, et annonce une puissante diversion. L'Angleterre, la Hollande, la ligue anséatique, le prince de Transylvanie, donnent les mêmes espérances. Le Danemarck s'engage à rester tranquille, et à ne pas inquiéter la Suède, tant que durera l'éloignement de son roi. Gustave assemble son sénat à Upsal, le prend pour juge, lui soumet ses projets et ses moyens. La guerre contre l'empereur est résolue; on déclare même qu'elle doit être offensive, qu'il vaut mieux la porter en Allemagne que l'attendre en Suède. Tandis que les préparatifs de cette grande expédition se poussent avec activité, Gustave s'occupe de pourvoir au gouvernement et à la sûreté de ses états pendant son absence. Axel Oxenstiern, à la fois général et chancelier, doit rester en Prusse, à la tête de dix mille hommes, pour surveiller la Pologne. Quelques troupes régulières et des milices nombreuses sont destinées à la garde de la Suède. Cinq sénateurs, sous le nom de régens, sont chargés de l'administration générale. Les finances sont confiées à l'économie du comte palatin Jean-Casimir, beau-frère du roi. Enfin, tout étant prévu et préparé, Gustave-Adolphe se rend (le 20 mai 1630) à l'assemblée des états pour leur dire un adieu solennel. Prenant entre ses bras sa fille *Christine*, âgée de quatre ans, et désignée dès le berceau pour lui succéder, il la montre aux députés comme leur future souveraine; il la recommande à leur fidélité, à leurs soins paternels, s'il ne devait plus la revoir, et termine en les recommandant eux-mêmes à la protection divine. Tous les cœurs sont émus de ses nobles paroles; des pleurs coulent de tous les yeux.

Cependant la flotte destinée à l'expédition est rassemblée dans la rade d'Elfsnaben, avec une armée faible par le nombre, mais formidable par son organisation, sa discipline, la bravoure et l'expérience des soldats qui la composent : elle met à la voile au mois de juin, et, le 24 du même mois, elle touche à l'île de Ruden, sur la côte de Poméranie. Gustave-Adolphe descend le premier à terre. En présence de toute sa suite, il se prosterne et rend grâces au ciel de lui avoir accordé une heureuse traversée; puis, sans perdre de temps, pour assurer ses communications avec la Suède, il s'empare des îles de Rugen, d'Usedom et de Wollin. De là il marche rapidement

sur Stettin, capitale de la Poméranie, place importante dont il veut se faire un point d'appui. Le duc Bogislas XIV lui ouvre ses portes, et conclut un traité par lequel son duché doit rester en séquestre entre les mains des Suédois jusqu'à la fin de la guerre. Chaque jour accrue des officiers et des soldats qui ont combattu sous Mansfeld, sous Brunswick, sous le roi de Danemarck et sous Walstein, leur armée s'avance de succès en succès; et, dans l'espace de quelques mois, elle a chassé les garnisons impériales de toutes les places de la Poméranie.

Dans ces circonstances, les négociations entamées depuis long-temps pour conclure un véritable traité d'alliance entre la Suède et la France prennent une nouvelle activité. Jusque-là, Richelieu, doutant peut-être des succès de Gustave, n'a donné que des promesses vagues. Gustave, de son côté, craignant sans doute que la France ne prétendît une trop grande part dans la gloire et dans les fruits de l'expédition, avait montré peu d'empressement à s'unir avec elle; mais le besoin que les deux puissances ont l'une de l'autre pour contre-balancer les forces de l'Autriche, l'emporte enfin sur toutes les craintes, et, le 13 janvier 1631, l'alliance est signée au camp de *Berwald*, dans la Nouvelle-Marche. Gustave-Adolphe s'engage à porter ses armes au sein de l'empire, pour rendre l'ancienne liberté à la navigation et au commerce de l'Océan et de la mer Baltique, pour mettre fin à l'oppression des états d'Allemagne, pour faire restituer aux protestans leurs droits, leurs biens et leurs priviléges, sans préjudicier à ceux des catholiques. A cet effet, il promet d'entretenir pendant six ans une armée de trente-six mille hommes en Allemagne, moyennant un subside annuel de 400,000 écus que la France s'oblige à lui payer.

Gustave-Adolphe, en débarquant en Allemagne, avait invité, par un manifeste, les états protestans à s'armer pour la cause commune. Contenus par la crainte de l'Autriche, ils étaient restés tranquilles. Mais, en 1631, enhardis par les succès du monarque suédois, ils commencèrent à soulever le joug qui pesait sur leurs têtes et à revendiquer leur indépendance. *Jean-George*, électeur de Saxe, leur donna l'impulsion. Ce prince, long-temps uni à la maison d'Autriche, n'avait point retiré de cette union les fruits qu'il s'en était promis. Non-seulement il n'avait pu réaliser ses prétentions sur la succes-

sion de Juliers, mais même il avait vu son fils exclu de l'archevêché de Magdebourg en faveur de l'archiduc Léopold, second fils de l'empereur. Dans ces circonstances, il prit à son service le feld-maréchal d'Arnheim, et en fit son favori et son ministre. Naguère général de l'empereur sous le commandement de Walstein, dont il était l'ami le plus dévoué, Arnheim brûlait de venger son ancien bienfaiteur, et de se venger lui-même des injustices de Ferdinand : il travailla donc à détacher son nouveau maître des intérêts de l'Autriche. A l'entendre, l'électeur de Saxe tenait dans ses mains la balance de l'Allemagne. S'il se déclarait pour Gustave-Adolphe, son exemple entraînait les états protestans, et le triomphe des Suédois était assuré. Mais il fallait éviter de se mettre dans leur dépendance, en s'unissant trop étroitement à leur fortune. Effrayer Ferdinand de cette alliance, sans enchaîner sa propre liberté par des engagemens irrévocables, former en Allemagne un tiers parti, se placer entre l'empereur et le roi de Suède, et se rendre l'arbitre de leurs destinées, tel est le hardi projet qu'Arnheim suggéra à l'électeur; projet dont l'exécution demandait une main plus habile et plus ferme que celle de ce prince, mais dont son amour-propre lui voila les difficultés, et que sa vanité imposa à sa faiblesse. En conséquence, sa résolution prise, après avoir conféré avec l'électeur de Brandebourg, qui comme lui hait l'empereur et se défie des Suédois, assuré d'ailleurs, dans une diète tenue à Torgau, du consentement des états saxons, dont le suffrage lui est indispensable, Jean-George convoque à *Leipsick* (le 6 février 1631) une assemblée des protestans de l'empire. Sur sa proposition, ils arrêtent de demander à l'empereur l'abolition de l'édit de restitution, la répression des excès commis par les troupes impériales, et d'appuyer leurs remontrances par une armée de quarante mille hommes. Gustave leur offre son alliance, et les invite à faire cause commune avec lui. Mais, conformément au plan qu'il s'est tracé, l'électeur de Saxe leur persuade de garder la neutralité entre le roi et l'empereur, et de demeurer spectateurs de la lutte, jusqu'à ce que, voyant les deux partis également épuisés, ils se joignent à celui qui leur fera les meilleures conditions, et dictent la loi à l'un et à l'autre. Tandis que les protestans adoptent les faux calculs d'une politique intéressée, les états de la ligue catholique se conduisent par des maximes

contraires : assemblés à *Dinkelspulh*, ils conviennent de s'opposer de toutes leurs forces aux entreprises de Gustave-Adolphe, et aux desseins de l'électeur de Saxe, dont ils ont démêlé l'ambition et les artifices.

Cependant l'empereur, qui vient d'être à Ratisbonne le jouet des intrigues de la France, connaît à peine l'alliance conclue entre cette puissance et le roi de Suède, que la convention de Leipsick est pour lui un nouveau sujet d'alarmes. Vainement il enjoint aux confédérés de renoncer à leur ligue, et leur interdit toute levée de troupes. Ils bravent ses ordres et ses menaces; leur refus ne lui laisse plus que la voie des armes.

Dans le principe, l'invasion de Gustave-Adolphe avait paru peu redoutable à la cour de Vienne. Walstein, qui commandait encore alors l'armée impériale, avait le premier accrédité cette erreur. *Que cet écolier*, disait-il, *ose entrer en Allemagne, je l'en chasserai avec des verges*. Les courtisans ne parlaient pas du roi de Suède avec moins d'insolence. On le nommait à Vienne une *majesté de neige*, qui fondrait à l'aspect du soleil impérial. Ce mépris, joint au désir immodéré de faire élire son fils roi des Romains, aux trompeuses promesses de la France, et aux clameurs des catholiques et des protestans, avait porté l'empereur à réduire son armée à l'instant même où elle était le plus nécessaire, et à congédier le seul général dont les talens fussent à la hauteur des circonstances. Après le renvoi de Walstein, le duc de Bavière réclame le commandement : l'empereur voulait le conférer à l'archiduc Ferdinand, son fils. Enfin, après un délai funeste, il fut, par accommodement, remis au comte de Tilly, qui passa du service de Maximilien à celui de l'empereur. Maître de la Poméranie, Gustave-Adolphe marchait alors vers le Brandebourg. Tilly n'ayant pu lui en fermer le passage, ni l'empêcher de s'emparer de Francfort-sur-l'Oder, entreprit de l'obliger à sortir des Marches, et de l'attirer à une bataille, en mettant le siége devant *Magdebourg*.

Cette ville avait pour archevêque ou administrateur, vers l'an 1625, un prince de la maison de Brandebourg, Christian-Guillaume, oncle de l'électeur. Etant entré dans la ligue danoise, il fut déclaré par l'empereur déchu de son archevêché. Le chapitre élut à sa place le prince Jean-Auguste de Saxe, second fils de l'électeur Jean-George. Mais l'empereur rejeta

le prince saxon, et donna l'archevêché à son propre fils, Léopold-Guillaume. Auguste réussit néanmoins à se maintenir à Magdebourg, et Walstein essaya vainement de l'en chasser en 1629. L'invasion du roi de Suède causa dans cette ville une révolution. L'ancien administrateur y rentra au mois de juillet 1630, s'y fit reconnaître de nouveau comme archevêque et souverain, s'allia avec Gustave-Adolphe, leva des troupes, et commença vivement la guerre contre l'empereur, sans attendre que les Suédois fussent à portée de le soutenir. Gustave, quoique mécontent de cette précipitation, lui envoya Thierry de Falkemberg, officier expérimenté, qui prit le commandement de la garnison, et se défendit avec succès contre le comte de Pappenheim. Mais Tilly s'avance avec une armée nombreuse. En même temps que par cette diversion il veut éloigner des états autrichiens un ennemi victorieux qui déjà les menace, il médite un terrible exemple sur la ville coupable, qui, la première, a donné aux cités de l'Allemagne le signal de la rébellion. Les fatigues et les combats ont réduit la garnison à deux mille hommes; mais le fanatisme religieux, l'ardent amour de la liberté, une haine invincible pour le nom de Ferdinand, et surtout l'espérance d'un prompt secours, soutiennent le courage des habitans. Gustave, qui leur a promis son appui, brûle d'aller dégager sa parole par leur délivrance; mais, pour assurer sa retraite en cas de revers, il veut que l'électeur de Brandebourg lui livre temporairement les citadelles de Custrin et de Spandau. L'électeur balance à prendre un parti. Le roi de Suède ne peut fixer ses irrésolutions qu'en marchant sur Berlin avec son armée. On accorde à ses reproches et à ses menaces ce qu'on refusait à ses prières, et Spandau est enfin remis entre ses mains. Ces délais ont consumé un temps précieux, et lorsque, par une marche rapide, Gustave se hâte d'en réparer la perte, il se voit encore arrêté par l'électeur de Saxe, qui, loin de lui porter du secours, ne consent pas même à lui livrer le passage par ses états. *Eh quoi!* s'écriait le héros suédois dans son indignation, *voir brûler la maison de son voisin, sans vouloir aider à éteindre le feu! un tel aveuglement ne se comprend point! Ils laisseront donc périr cette malheureuse ville!* Et déjà c'en est fait : cette triste prédiction est accomplie. Dans la nuit du 9 au 10 mai 1631, au moment où le silence de l'artillerie autrichienne faisait croire que les impériaux levaient le

siége, et que le roi de Suède approchait, Tilly a ordonné l'assaut. Arrachés au sommeil, les habitans surpris n'opposent qu'une faible résistance; de tous côtés l'ennemi pénètre dans la place : le pillage, le meurtre, l'incendie en font un théâtre de destruction. Après un saccagement de trois jours, que les Croates, en s'enivrant sur les corps morts, nommaient *la noce de Magdebourg*, cette cité, naguère si florissante, n'est plus qu'un monceau de ruines inondées de sang. Plus de trente mille personnes ont péri par le fer, par le feu ou dans les eaux de l'Elbe. De quatre mille maisons, il n'en reste que cent quarante-quatre et deux églises. Mille habitans, qui s'étaient réfugiés dans la cathédrale, furent seuls épargnés par les vainqueurs fatigués de carnage. Tilly avait présidé froidement à ces horreurs, comme on préside à une fête militaire; enfin, pour y mettre le comble, il entre en pompe au milieu des cadavres et des décombres, fait chanter un *Te Deum* solennel, et après avoir parcouru les débris fumans de la ville détruite, il annonce à son maître que, depuis le sac de Troie et de Jérusalem, on n'a point vu de victoire aussi éclatante. Mais une sinistre prophétie vient troubler son ivresse barbare : « *Dieu*, lui a dit « l'administrateur amené captif en sa présence, *Dieu punira « un jour ces atrocités; il faut que le sang soit lavé dans le « sang, et la fortune de Tilly restera ensevelie sous les ruines « de Magdebourg.* »

Au bruit de la chute de cette ville, un cri d'indignation et d'effroi s'élève en Allemagne. La douleur publique accuse le roi de Suède, qui, se trouvant à la tête de forces considérables si près de cette ville alliée, l'a laissée périr sans secours. Gustave se justifie par un manifeste, et dénonce à l'Europe les vrais coupables. Gémissant de n'avoir pu sauver Magdebourg, il veut au moins la venger. Mais l'électeur de Brandebourg, au lieu de s'associer à ses généreux efforts, saisit ce moment pour réclamer la remise de Spandau. Gustave rend en effet cette place; mais le jour même il est sous les murs de Berlin, et, déclarant à l'électeur qu'il va le traiter en ennemi, s'il ne renonce à ses subterfuges, il le contraint à signer une convention par laquelle il s'engage à lui livrer Spandau et deux autres citadelles, à lui accorder un libre passage par Custrin, et à lui payer par mois un subside de trente mille couronnes. Dès qu'il a conclu ce traité, il retourne sur ses pas pour chercher Tilly.

Ce général, soit pour exciter l'ardeur de ses troupes en leur procurant le pillage d'une contrée qui n'avait point encore souffert des horreurs de la guerre, soit pour ne pas laisser en armes, à l'approche d'une bataille décisive, un puissant électeur dont les sentimens lui étaient suspects, avait envahi la Saxe. Jean-George, dans le danger, implore l'appui du héros qu'il a si long-temps négligé. Gustave joint les Saxons à Duben sur la Mulde, et les deux armées réunies se portent sur Leipsick, dont les impériaux venaient de s'emparer. Tilly, qui attend des renforts, veut se tenir sur la défensive jusqu'à leur arrivée; mais, entraîné par la bouillante impétuosité du comte de Pappenheim, il s'avance à la rencontre de l'ennemi, et, le 7 septembre 1631, Tilly et Gustave-Adolphe sont en présence dans les plaines de *Breitenfeld*. Gustave, avec un admirable sang-froid, combine ses dispositions, et prépare le combat et la victoire; mais son adversaire, agité de noirs pressentimens, ne montre ni sa résolution ni sa prudence accoutumées. Le souvenir de Magdebourg le poursuit; des présages plus récens l'épouvantent (1). Dans son trouble, il s'étonne de n'être plus semblable à lui-même, et, malgré sa vieille expérience, il commet des fautes nombreuses. Cependant son énergie se réveille au moment décisif. Après une canonnade de deux heures, il descend le premier de ses positions, et tombe si vivement sur les Saxons, qu'en un instant leurs rangs sont rompus et la plus grande partie de leur armée s'enfuit en désordre. Les impériaux, à cet heureux commencement, jugent la victoire assurée, et des courriers sont expédiés pour en porter la nouvelle aux cours de Vienne et de Munich. Mais à l'autre aile, l'action s'est engagée entre les Suédois et la cavalerie de Pappenheim: sept fois ce général renouvelle son attaque, et sept fois il est repoussé; il se retire enfin, après avoir perdu l'élite de ses troupes, et abandonne à l'ennemi le champ de bataille. Tilly

---

(1) Au commencement du siége de Leipsick, le gouverneur avait incendié le faubourg de Hall. Tilly, avant la soumission de la ville, établit son quartier-général dans la seule maison de ce faubourg qui n'eût pas été détruite. Des ossemens et des crânes étaient peints sur les murs extérieurs; c'était la demeure d'un fossoyeur. Tilly ne put s'empêcher de frémir à l'aspect de ces objets funèbres, et conçut un malheureux augure du hasard fatal qui les offrait à ses regards.

revenait alors de la poursuite de l'armée saxonne avec son infanterie victorieuse : il fond de nouveau sur les Suédois, et la lutte recommence plus obstinée et plus terrible. Mais, par une habile manœuvre, Gustave décide le sort de la journée; il gravit les hauteurs d'où tonne l'artillerie impériale, s'en empare, et la tourne contre l'armée autrichienne; foudroyée par ses propres canons, cette armée, jusque-là invincible, s'ébranle, se rompt, se disperse. Tilly, percé de trois balles, et couvert de blessures, combat encore. Enfin, arraché du champ de bataille par le duc de Saxe-Lawembourg, il se retire à Halberstadt, où il connaît toute l'étendue de son désastre : il lui reste à peine deux mille hommes sous les armes; sept mille Autrichiens ont été tués, cinq mille sont tombés au pouvoir de l'ennemi, et le reste s'est dissipé.

Après ce triomphe éclatant, les deux princes se hâtent de régler les opérations ultérieures de la campagne. L'électeur se charge de porter la guerre dans la Bohême et jusqu'au centre des pays héréditaires de Ferdinand, tandis que le roi de Suède chassera les impériaux de la Thuringe, des cercles du Rhin, de la Franconie et de la Bavière. On a souvent blâmé ce monarque de n'avoir pas marché droit à Vienne après la bataille de Leipsick : on a prétendu que, comme Annibal, il savait vaincre, et ne savait pas profiter de la victoire. Mais il n'avait dans son armée que seize mille hommes sur lesquels il pût compter; Tilly, renforcé des garnisons de la Basse-Saxe, en avait encore un plus grand nombre. Les troupes impériales de la Franconie et de la Souabe pouvaient, au premier signal, se replier sur la Bohême, et, concertant leur attaque avec la résistance des garnisons de ce royaume, mettre Gustave dans une position telle que le moindre échec ruinerait sans retour ses affaires et celles des protestans : au contraire, les progrès les plus rapides dans les états autrichiens, la conquête des plus fortes places, celle même de la résidence impériale ne décidaient rien, si Tilly et la ligue catholique tenaient sous le joug le reste de l'Allemagne, et désarmaient les alliés du roi. D'un autre côté, Gustave n'ignorait pas que ses amis mêmes étaient alarmés et jaloux de ses succès; enfin, il lui fallait pourvoir aux moyens de continuer la guerre. Toutes ses ressources, toutes ses espérances étaient dans les états protestans de l'Allemagne; il devait donc montrer le plus grand zèle pour

leurs intérêts, et s'empresser à les délivrer de la tyrannie des garnisons autrichiennes. D'ailleurs, il ne négligeait point l'idée d'attaquer Ferdinand dans ses propres foyers; il commettait ce soin à l'électeur de Saxe : il était permis de croire que ce prince, irrité de la dévastation récente de ses états par les troupes impériales, agirait contre l'empereur avec toute l'ardeur de la vengeance. Tel parut d'abord son dessein : il s'empara de Prague et d'Egra; la Bohême lui était ouverte; et si tout-à-coup il s'arrêta, si sa jalousie ou sa politique, ou la trahison secrète de son général Arnheim suspendit le cours de ces premiers succès, c'est un dénoûment que Gustave-Adolphe ne pouvait ni prévoir ni empêcher. Quant à la partie de son plan que ce prince exécuta lui-même, et qui consistait à chasser les impériaux de l'Allemagne occidentale, et à dissoudre la ligue catholique, elle réussit complètement.

Il s'avance sans rencontrer d'obstacles; sa marche paraît celle d'un souverain qui reçoit les hommages de ses sujets, et non d'un conquérant qui parcourt un pays ennemi; c'est un voyage triomphal. A Erfurt, il conclut un traité d'alliance avec les ducs de Saxe-Weimar, les plus puissans princes de la Thuringe, et il leur laisse, conjointement avec le landgrave de Hesse, la conduite de la guerre dans cette partie de l'Allemagne. Bientôt après, ses étendards sont arborés sur toute la rive du Mein. Il chasse de Francfort la diète des princes de l'empire, alors assemblés dans cette ville pour faire exécuter l'édit de restitution. Le duc de Lorraine conduisait douze mille hommes à Tilly : Gustave les disperse sans coup férir. Poursuivant sa marche victorieuse, il délivre le Bas-Palatinat de la présence des Espagnols; il passe le Rhin, chasse de ses états l'électeur de Mayence, contraint celui de Trèves à renoncer à l'alliance de l'empereur, et, par la prise de Weissembourg et de Landau, s'ouvre l'entrée de l'Alsace. Partout il laisse des garnisons pour s'assurer la possession des places conquises. Mais, loin de s'affaiblir, son armée grossit à chaque pas. Rappelé en Franconie par les progrès de Tilly dans cette province, il s'avance pour les arrêter à la tête de quarante mille hommes. Tilly, trop faible pour résister à cette armée formidable, se retire au-delà du *Lech*, dans le dessein de couvrir la Bavière; et près de la petite ville de Rain, au milieu de trois rivières qui le protégent de tous côtés, il prend une forte position où

il est joint par l'électeur. Gustave force le passage sous le feu de l'artillerie ennemie (15 avril 1632). Tilly tombe dangereusement blessé; Altringer, qui commande après lui, est mis hors de combat. Privés de ces deux vaillans chefs, les Bavarois s'ébranlent; Maximilien lui-même cherche en vain dans son cœur sa fermeté ordinaire : il quitte précipitamment le poste imprenable qu'il occupait, et se réfugie à Ingolstadt. C'est là que *Tilly* expire des suites de sa blessure, à l'âge de soixante-treize ans. Constamment heureux avant la journée de Leipsick, sa réputation ne fut éclipsée que par celle de Gustave-Adolphe. D'une intrépidité vraiment héroïque, d'une tempérance admirable, d'un désintéressement tel, qu'il mourut pauvre, malgré toutes les occasions qu'il eut de s'enrichir, il ternit l'éclat de ses belles qualités par un caractère dur et cruel; et sa gloire a plus souffert des violences barbares commises par ses ordres et sous ses yeux, que des disgrâces qui obscurcirent la fin d'une carrière jusque-là si brillante et si fortunée.

Après le passage du Lech et la fuite de Maximilien, la Bavière est ouverte aux Suédois. Caché dans ses châteaux forts, l'électeur abandonne à l'ennemi son pays sans défense. A l'approche de Gustave, tout se soumet sans résistance, et bientôt les clefs de la capitale même sont déposées aux pieds de l'invincible monarque.

Ainsi Gustave, dans l'espace de quelques mois, s'est montré en conquérant sur les bords de l'Elbe, du Mein, du Rhin et du Danube. Une suite non interrompue de victoires l'a conduit jusqu'aux frontières de la monarchie autrichienne. La Franconie et l'électorat de Mayence, une partie de la Souabe et de la Bavière sont en son pouvoir. Les princes et les villes recherchent à l'envi son amitié ou sa protection. Il triomphe par lui-même, il triomphe par ses lieutenans et par ses alliés. Les ducs de Mecklembourg, soutenus par les Suédois, expulsent les impériaux de tout leur duché; Tott s'empare de la ville de Stade, qui commande la navigation de l'Elbe; Gustave Horn occupe l'évêché de Bamberg; Banner dispute et enlève aux Autrichiens les ruines de Magdebourg; le duc Bernard de Saxe-Weimar prend Nordheim, Gottingue et Goslar; le landgrave de Hesse ravage l'abbaye de Fulde et l'évêché de Paderborn, et répand la terreur dans la Westphalie. D'un autre côté, les Saxons, commandés par Arnheim, et animés par le comte de

Thurn, soumettent la Bohême, et paraissent prêts à envahir l'Autriche.

Environné d'ennemis de toutes parts, l'empereur contemple alors avec effroi les dangers qui le menacent. La guerre s'approche de ses frontières, et elles sont sans défense. La ligue est dissoute. Maximilien se soutient à peine dans un coin de ses états. Tilly n'est plus; et les armées impériales, sous des généraux toujours battus, découragées par de longs revers, exténuées par la désertion et par des échecs multipliés, n'offrent plus qu'un misérable débris d'une puissance naguère formidable. La maison d'Autriche est au bord du précipice. L'empereur semble perdu sans ressource; c'était là que Walstein l'attendait.

SECTION VI.

Guerre de trente ans. — Depuis le rappel de Walstein jusqu'à la fin de la période suédoise (1632—1635).

Le duc de Friedland, depuis sa disgrâce, vivait à Prague dans un fastueux exil. La royale magnificence de ses palais, le luxe de sa maison et de ses équipages, le nombre et le rang de ses serviteurs, semblaient insulter à l'arrêt qui l'avait terrassé. Mais ni cette splendeur insolente ne suffisait à sa vengeance, ni ces vaines pompes à son ambition. Toujours actif dans son orgueilleuse obscurité, regrettant sa grandeur passée, et déjà, sur la foi de son étoile, se repaissant en idée de sa grandeur future, il aspirait au moment de reparaître avec éclat sur la scène du monde, et de faire repentir son ingrat souverain. Le jour arrive enfin où ses vœux vont être comblés. La plupart des ministres de la cour de Vienne sont ses créatures ou ses partisans. Tandis que les victoires de l'armée suédoise ébranlent la monarchie autrichienne, les amis du duc de Friedland représentent le renvoi de ce général comme l'unique cause de tant de désastres, et indiquent son rappel comme l'unique remède aux maux enfantés par sa disgrâce. Soit conviction, soit désespoir, l'empereur se résigne, et le rappel de Walstein est résolu. Une âme moins superbe et moins implacable eût été satisfaite de cette éclatante réparation, et eût trouvé l'empereur assez abaissé par les circonstances. Mais Walstein veut

l'humilier à plaisir, et savourer à longs traits la vengeance. Brûlant de ressaisir le commandement suprême, il affecte une répugnance invincible à rentrer dans la carrière de la puissance et des grandeurs. Il vante le calme heureux de la vie privée; désormais, désabusé de la gloire, libre de toute ambition, le repos est le seul objet de ses vœux, la seule faveur qu'il attende des rois et du sort. Plus on insiste, plus on supplie, plus sa résistance simulée provoque d'instances et de prières nouvelles. Il cède enfin; mais il ne peut se faire une longue violence: trois mois lui suffiront pour lever et pour exercer l'armée nécessaire au salut de son maître : ce temps révolu, cette tâche remplie, quitte envers sa patrie et son souverain, il leur redemandera la paisible solitude à laquelle leurs périls vont l'arracher. En effet, il lève rapidement l'armée qu'il a promise. L'influence magique de son nom, l'éclat de sa vie passée, sa réputation de libéralité, attirent de toutes parts des milliers de vétérans qui déjà ont servi sous ses drapeaux, ou qui désirent avoir part à sa gloire ou à ses largesses. Avant la fin du troisième mois, il a dégagé sa parole : quarante mille hommes sont prêts à entrer en campagne. Il se retire alors, laissant à l'empereur le soin de leur donner un chef. Mais créer une seconde armée n'eût pas été plus difficile que de donner à celle-ci un autre général que Walstein. On le conjure de garder le commandement; il peut y consentir, mais voici ses conditions : Il nommera lui-même tous les officiers de son armée, lèvera à son gré des contributions, sans être tenu d'en rendre compte, ordonnera souverainement des châtimens et des récompenses, disposera seul, et à l'exclusion des tribunaux de l'empereur et de l'empire, de tout ce qui sera pris ou confisqué en Allemagne; ni paix ni trèves ne pourront être faites que de son consentement; on satisfera sans délai à toutes ses demandes de vivres et d'argent; toutes les provinces autrichiennes lui seront ouvertes comme un asile, dès qu'il en aura besoin : il recevra, pour prix de ses services, une souveraineté, soit dans les états héréditaires, soit dans les pays conquis; enfin, une clause expresse lui garantira la possession du Mecklembourg. Forcé de souscrire à ces dures lois, l'empereur voudrait au moins restreindre, par la présence d'un surveillant, le pouvoir immense dont il va revêtir son sujet. Il demande que l'archiduc Ferdinand, roi de Hongrie, se rende à l'armée, pour apprendre sous Walstein l'art

de la guerre. *Jamais, jamais*, s'écrie le duc de Friedland, *je ne souffrirai qu'un second partage mon commandement, fût-ce Dieu lui-même!* Et il exige que ni le roi de Hongrie ni l'empereur ne puissent exercer à l'armée aucun acte d'autorité, ni même y paraître.

Pour prix de ces condescendances inouïes, Ferdinand croit pouvoir au moins fonder sur le zèle et les talens de Walstein les plus grandes espérances. Celui-ci ne se hâte pas de les remplir. Près des frontières de la Bohême, à la tête d'une armée formidable, au lieu d'agir avec vigueur pour chasser les Saxons de ce royaume, il ouvre d'abord des négociations pour détacher, suivant ses vues particulières, l'électeur de Saxe de l'alliance de la Suède. Ferdinand lui-même approuve ses démarches. Mais, soit que Jean-George soit retenu par la pudeur d'abandonner son allié dont les secours récens accuseraient trop vivement son ingratitude, soit qu'il se défie de la politique autrichienne et du caractère équivoque de Walstein, il rejette ses propositions, et ce général est forcé d'employer les armes où les négociations ont échoué. Il marche sur Prague, s'en empare après une courte résistance, entame une seconde fois avec l'électeur des négociations infructueuses, chasse les Saxons de toute la Bohême, et se prépare à porter la guerre en Saxe, afin de contraindre Jean-George, par le ravage de ses états, à conclure un traité avec l'empereur, ou plutôt avec le duc de Friedland. Mais une affaire plus pressante le force d'ajourner l'exécution de son plan favori. Depuis long-temps Maximilien l'appelle en Bavière, où rien ne peut arrêter les progrès de Gustave-Adolphe. Tant que les Saxons ont occupé la Bohême, Walstein a allégué la nécessité de défendre ce pays, pour s'excuser de secourir un prince qu'il déteste, comme le principal auteur de sa destitution; mais enfin il a reconquis la Bohême : il ne lui reste plus aucun prétexte de refuser ses secours à l'électeur. Il laisse en Bohême un corps d'observation, se met en marche pour la Bavière, joint Maximilien près d'Egra, et se dirige avec lui contre *Nuremberg*. Gustave-Adolphe vole au secours de la ville menacée, et la met en état de défense. Cependant Walstein et Maximilien établissent leur camp sur les hauteurs qui la dominent, et choisissent une position militaire presque inexpugnable, d'où, interceptant les convois qui arrivent aux Suédois de Souabe, de Thuringe et

de Franconie, ils attendent que la famine oblige Gustave à quitter ses lignes et à leur livrer Nuremberg. Le roi de Suède ayant reçu de nouveaux renforts, tente vainement d'attirer son ennemi à une bataille. Sûr de l'avantage de sa position, Walstein n'engage que des combats partiels et sans résultats, et persiste dans son plan d'affamer les Suédois, quoiqu'il souffre lui-même de la disette. Enfin, Gustave, pressé par les progrès de ce fléau, ose tenter, contre l'avis de ses généraux, de forcer l'ennemi dans ses formidables retranchemens; et cet effort inutile lui coûte trois mille de ses plus braves guerriers. Quinze jours après (8 septembre 1632), désespérant de vaincre la persévérance de son adversaire, il lève son camp et quitte les lignes de Nuremberg, après avoir pourvu cette place d'une garnison suffisante. Les deux armées avaient passé plus de deux mois en présence l'une de l'autre; et, dans cet intervalle, elles avaient perdu plus de monde par la contagion et la disette, que jamais on en ait perdu dans aucune bataille de nos guerres modernes : dix mille habitans de Nuremberg et près de vingt mille Suédois avaient péri; l'armée impériale, d'abord forte de soixante mille hommes, était réduite à moitié.

Gustave-Adolphe, en s'éloignant de Nuremberg, avait marché vers la Bavière, dans l'espérance que le duc de Friedland s'avancerait au secours de ce pays, et qu'il pourrait enfin l'attirer à une bataille. Mais, laissant à Maximilien la défense de ses états, Walstein se porte du côté de la Saxe, pour punir l'électeur Jean-George de ses hésitations et de ses défiances, et le contraindre enfin à conclure une paix séparée. L'électeur effrayé invoque le secours du roi de Suède. Gustave se voyait une seconde fois maître de la Bavière; une révolte qui venait d'éclater en Autriche l'invitait à envahir cette province: la conquête de la résidence impériale semblait s'offrir à lui. Cependant il renonce à cette brillante perspective, pour rester fidèle à ses engagemens; il ne voit que les périls de son allié, et se hâte d'aller le défendre. Magnanime et fatal empressement! Le héros courait à sa perte : la fin de sa glorieuse carrière était marquée aux plaines de Lutzen.

Gustave atteint son ennemi dans ces plaines célèbres où devait s'engager une lutte si long-temps suspendue. Walstein, surpris de l'apparition imprévue de l'armée suédoise, ne peut plus reculer. Il rappelle le comte de Pappenheim, qu'il venait

de détacher sur Halle, et se prépare à livrer bataille. Sa supériorité en nombre, le soin de sa gloire qui souffre de tant de délais, les conseils de ses officiers, et surtout les prédictions de son astrologue, l'y déterminent : Séni a lu dans les cieux que le mois de novembre verra finir la fortune du roi de Suède. Le 16 novembre 1632, l'action s'engage entre le village de *Lutzen* et le ruisseau de *Flossgraben*. L'aile des Suédois, conduite par le roi en personne, attaque l'aile gauche des impériaux, couverte par des corps légers de Polonais et de Croates. Gustave, à la tête des cuirassiers finlandais, les disperse, et le désordre de leur fuite porte en un instant la terreur et la confusion dans le reste de la cavalerie. Dans ce moment, il apprend que son infanterie, maltraitée par l'artillerie autrichienne, commence à plier. Aussitôt il vole à son secours avec le régiment de Steinbock, après avoir chargé le général Horn d'achever la défaite de l'aile gauche de Walstein. Tandis qu'emporté par son ardeur, il devance les siens pour reconnaître la position de l'ennemi, il donne dans un parti de cavalerie impériale. Au même instant, il est atteint d'une balle au bras, et bientôt après il reçoit dans la poitrine un coup mortel. Il tombe en s'écriant : *Mon Dieu! mon Dieu!* et son cheval, errant seul et tout sanglant dans la plaine, annonce à l'armée suédoise la perte irréparable qu'elle a faite (1).

---

(1) « L'opinion générale des contemporains fait mourir Gustave-Adolphe par trahison. Les uns accusent de ce crime un nommé Falkemberg qui servait dans les troupes de l'empereur, et qui, ayant reconnu le roi, l'aurait ajusté. Les autres, comme Puffendorf, le font assassiner par le duc de Saxe-Laüembourg, qui donna lieu à ce soupçon, parce qu'ayant quitté peu auparavant le parti de l'empereur, il s'était attaché à la personne du roi de Suède, et qu'immédiatement après sa mort il retourna aux impériaux, et se montra l'ennemi acharné des Suédois. Il paraît aujourd'hui hors de doute que Gustave, trompé par un brouillard épais, s'étant trop avancé, tomba dans un parti ennemi, et qu'il fut tué par un cuirassier impérial qui lui lâcha un coup de pistolet dans la tête. Telles sont les circonstances rapportées par un jeune officier suédois, le baron Leubelfing, qui assista le roi dans ses derniers momens. Cet officier, blessé mortellement lui-même, fit ce récit à son père dans la lettre qu'il lui écrivit avant de mourir. Suivant cette relation, le roi n'était accompagné que de huit personnes, du nombre desquelles était le duc de Saxe-Laüembourg. Ayant été entouré par les ennemis, il en avait tué six de sa propre main; mais, affaibli par les différentes blessures qu'il avait reçues, il était tombé de che-

Cette fatale nouvelle irrite le courage des Suédois, au lieu de l'abattre. Le désir de venger la mort d'un monarque adoré leur prête de nouvelles forces. Le duc *Bernard de Saxe-Weimar* prend le commandement. Ce vaillant chef, en qui respire le génie de Gustave-Adolphe, son maître dans l'art militaire, fond avec impétuosité sur les impériaux, et s'empare de leur artillerie, qu'il tourne contre eux-mêmes. Après de sanglans et inutiles efforts, Walstein cède et recule. La victoire va se déclarer pour les Suédois. Tout à coup paraît Pappenheim, arrivant de Halle à la tête d'une nombreuse cavalerie. Avec ces troupes fraîches, il charge les Suédois fatigués de carnage, et affaiblis par un premier combat. Ils soutiennent vigoureusement cette attaque imprévue, dont leur fureur s'augmente. La lutte se prolonge indécise et terrible, lorsque tout à coup un cri de détresse retentit parmi les impériaux : *Pappenheim est tué! la bataille est perdue!* Aussitôt la confusion devient générale, et Walstein, ne pouvant l'arrêter, donne enfin le signal de la retraite, abandonnant à l'ennemi son artillerie et le champ de

---

val, et, au moment où le jeune Leubelfing faisait des efforts pour aider le roi à se relever, un cuirassier impérial lui avait lâché le coup mortel. » (Koch, *Histoire des traités de paix*, revue par Shœll.)

Gustave-Adolphe, si célèbre comme guerrier, ne fut pas moins remarquable comme législateur et administrateur. Il fonda en 1614 une haute cour de justice, souveraine conservatrice des lois, et se soumit lui-même à ses arrêts. De concert avec les états, il organisa la police et l'ordre intérieur de la diète, et donna plus de précision aux lois constitutionnelles du royaume. S'il fût forcé par ses guerres d'établir des contributions nouvelles, il ouvrit aussi de nouvelles sources de richesse et de prospérité. Il appela de Flandre et d'Allemagne des hommes industrieux pour exploiter les mines, pour créer des forges et des manufactures. Plusieurs villes lui durent leur origine. Gothembourg, rebâtie par ses soins, après avoir été ruinée par les Danois, devint le centre d'un grand négoce. La Suède étendit son commerce jusqu'en Asie et en Afrique, et des colons suédois et finois allèrent former des établissemens en Amérique sur les bords du fleuve Delaware. Non moins attentif à faire fleurir les sciences, Gustave renouvela l'université d'Upsal et la dota de tous les domaines de la famille Wasa. Il ouvrit des écoles et des colléges, et fit traduire en suédois les meilleurs ouvrages étrangers. Il avait lui-même l'esprit très-cultivé, parlait plusieurs langues, et a laissé des Mémoires historiques, dont malheureusement la plus grande partie a été consumée, vers la fin du XVII[e] siècle, dans l'incendie du palais de Stockholm.

bataille. On y compta dix à douze mille morts de part et d'autre. Le corps du roi, découvert sous un monceau de cadavres, et transporté à Weissenfels, y fut livré aux regards de ses soldats en pleurs, aux derniers embrassemens de son épouse désolée, et de là conduit à Wolgast, où il fut embarqué pour la Suède. Ainsi, faisant son tombeau du champ de sa victoire, périt, au sein de la gloire, et à la fleur de l'âge (il n'avait pas trente-huit ans), un des plus grands rois qui aient honoré un trône; le premier général dans un siècle fertile en illustres capitaines, et, malgré son génie militaire, n'ayant jamais fait que des guerres justes, rare vertu chez un héros. Sa mort fut une calamité publique pour ses sujets et pour ses alliés; ses ennemis mêmes le regrettèrent. Ferdinand lui donna des larmes, le pape fut touché de son sort, et ceux qui osèrent s'en réjouir furent chargés de l'indignation universelle.

Le faible lien qui unissait les membres protestans de l'empire, et que les efforts de Gustave-Adolphe avaient seuls pu maintenir jusqu'ici, semblait devoir se rompre par sa mort. Il était peu probable que leurs généraux, dont la plupart étaient Allemands, voulussent se soumettre aux conseils d'un sénat ou d'un plénipotentiaire étranger; la situation politique de la Suède ne paraissait même pas lui permettre de conserver la direction des affaires d'Allemagne. *Christine*, fille et héritière de Gustave-Adolphe, n'était âgée que de sept ans. Ladislas, roi de Pologne, qui venait de succéder à Sigismond son père (1632), réclamait la couronne de Suède. Enfin, ce royaume était surchargé d'impôts établis pour subvenir aux frais de la guerre, et les peuples, naguère consolés de leurs sacrifices par la gloire du roi, maintenant découragés par sa mort, demandaient la paix à grands cris.

Mais le sénat, dépositaire de l'autorité souveraine, déploie une fermeté véritablement digne de Gustave-Adolphe. Après avoir proclamé reine la princesse Christine, et institué un conseil de régence, il vote de nouvelles levées d'hommes et d'argent, et confie exclusivement la conduite générale des affaires d'Allemagne, et le soin de continuer la guerre, au chancelier *Axel-Oxenstiern*, l'ami et le conseiller du roi, le confident de ses pensées les plus intimes, à la fois homme d'état et général, le génie le plus fait pour réparer la perte de Gustave-Adolphe, si elle n'avait été irréparable.

Déjà l'électeur de Saxe, également incapable de se contenter d'une place subalterne et d'occuper dignement la première, formait des prétentions à la direction du corps germanique. Oxenstiern soutient que le traité par lequel les protestans et l'électeur de Saxe lui-même ont choisi le roi de Suède pour leur chef, subsiste encore en son entier. Il exige, en conséquence, que la direction de l'alliance soit remise entre ses mains, conformément au vœu de la couronne de Suède; et, dans une assemblée tenue à *Heilbronn* (mars 1633), les états protestans des cercles de Franconie, de Souabe, du Haut et Bas-Rhin, défèrent à sa demande, en lui associant toutefois un conseil qui devait lui être subordonné. Le premier acte de son administration est le rétablissement de Charles-Louis, fils de l'électeur palatin Frédéric V, qui avait suivi de près au tombeau Gustave-Adolphe, son protecteur. On s'étonnait depuis long-temps de voir les Suédois retenir les contrées du Palatinat qu'ils avaient reconquises sur les impériaux, au lieu de les restituer à leur légitime souverain. Oxenstiern, sentant combien il importe que la Suède, dans les circonstances présentes, montre une politique désintéressée, se hâte d'accomplir le vœu de l'Allemagne, et rend au prince Louis les parties de son héritage dont les Suédois sont en possession. En même temps, la Hollande accède aux conventions de Heilbronn, et la France renouvelle ses engagemens avec la Suède. Le marquis de Feuquières, ambassadeur de Louis XIII, conclut, le 6 avril, un nouveau traité de subsides, par lequel la France s'engage à payer annuellement à la Suède, aussi longtemps que durera la guerre, un million de livres tournois. Ainsi la Suède n'a rien perdu de son ascendant en Allemagne, de ses moyens d'attaque ou de défense; et, lorsque tout paraissait désespéré, le génie d'Oxenstiern a tout sauvé.

Gustave-Adolphe avait formé des élèves dignes de lui; son esprit parut encore guider les généraux, et animer tous les soldats suédois. Maîtres des places les plus importantes et des plus riches contrées de l'Allemagne, ils soutinrent par d'éclatans succès la réputation qu'ils avaient acquise sous la conduite de leur roi. Avant la fin de l'année qui suivit la mort de Gustave-Adolphe, ils occupèrent tout le Bas-Palatinat, soumirent l'Alsace entière, excepté Brisach, chassèrent les impériaux des cercles de Westphalie et de Basse-Saxe, et

conquirent la plus grande partie de la Silésie. Le duc Bernard, à qui le commandement principal était confié, reprit le projet de porter la guerre dans les états héréditaires. Secondé par les troupes qui avaient fait la conquête de l'Alsace, il s'empara de Neubourg, d'Ingolstadt et de Ratisbonne, et menaça d'une nouvelle invasion l'Autriche et la Bohême.

Walstein s'était retiré dans cette dernière province après la bataille de Lutzen. Il y avait passé l'hiver à recruter ses troupes, à rassembler des vivres, des munitions, et à refaire son artillerie. Au printemps suivant, il détacha vers Egra le général Holck, avec sept mille hommes, pour surveiller les mouvemens du duc de Weimar; il fit marcher vers Dresde un corps d'armée sous la conduite de Gallas, pour occuper Arnheim et les Saxons, et, de son côté, ayant battu à *Steinau-sur-l'Oder* un corps de Suédois commandé par le comte de Thurn, il s'empara de plusieurs places fortes en Silésie, en Lusace et dans la Marche du Brandebourg. Il voulait alors, suivant son ancien projet, attaquer les Suédois dans le Mecklembourg et dans la Poméranie, et les faire trembler pour leurs propres foyers, en occupant une seconde fois les côtes de la mer Baltique. Il songeait en même temps, pour assurer ses communications avec les provinces autrichiennes, à forcer les électeurs de Saxe et de Brandebourg, par la terreur de ses armes ou par la conquête de leurs états, de renoncer à l'alliance de la Suède. Mais, dans le temps qu'il pressait l'exécution de ce plan sagement concerté, ses ennemis tramaient sa perte à la cour de Vienne, et s'efforçaient de donner à toutes ses démarches les couleurs de la trahison.

Walstein n'ignorait pas leurs complots; mais au lieu de chercher son salut dans une conduite mesurée et prudente, son orgueil ne lui permit de le voir que dans le rang suprême. Persuadé que, pour sauver sa puissance, il fallait l'accroître, et que le trône était son unique asile, il résolut de s'emparer de celui de Bohême. Dès-lors il travailla plus que jamais à s'assurer de l'armée; il éloigna les officiers dont la fidélité lui était suspecte, et combla les autres de bienfaits. Il allait donner un exemple inouï d'ingratitude, en trahissant l'auteur de sa fortune, et il fondait ses projets de grandeur sur la reconnaissance des hommes.

Cependant chaque jour ajoutait aux défiances et aux inquié-

tudes de l'empereur. Les progrès des Suédois sur le Danube accélèrent la crise qui se prépare. Le duc de Weimar ayant investi Ratisbonne, Ferdinand, sur les instances du duc de Bavière, ordonne à Walstein d'aller secourir cette place. Le généralissime, après de longs délais, s'approche enfin du théâtre de la guerre, et ne sauve point la ville assiégée. Satisfait de ces vaines et tardives démonstrations, il retourne vers la Silésie ; et bientôt après il termine la campagne en mettant ses troupes en quartiers d'hiver dans la Bohême et dans la Moravie. Cette conduite équivoque confirme tous les soupçons répandus sur ses desseins secrets. Les accusations deviennent plus pressantes et plus énergiques. Le duc de Bavière menace de faire sa paix avec la Suède, l'Espagne de retirer les subsides qu'elle fournit à Ferdinand, si Walstein n'est déposé sur-le-champ. De nouveaux indices viennent révéler ses vues et décider sa perte. Depuis la bataille de Lutzen, il n'a cessé de mêler des négociations aux hostilités ; long-temps il a réussi à couvrir de prétextes plausibles ses démarches auprès des puissances ennemies. Tandis qu'il les engageait à le seconder dans l'exécution de son plan, et qu'à défaut de secours réels que lui refusait leur défiance, il en recevait de secrets encouragemens, il savait persuader à son maître que toutes ces conférences n'avaient d'autre but que la paix de l'Allemagne. Mais enfin on entrevoit la vérité, les soupçons s'aggravent, les probabilités s'accumulent ; Ferdinand se voit, pour la seconde fois, dans la nécessité d'ôter à Walstein le commandement. Le généralissime, certain de sa disgrâce, précipite l'exécution de ses projets. Au mois de janvier 1634, il convoque à *Pilsen* les chefs de l'armée. Il leur annonce que ses ennemis triomphent à la cour de Vienne ; qu'après trente ans de fidèles services rendus à la maison d'Autriche, l'empereur, qu'il a sauvé de sa ruine, le sacrifie à l'Espagne et au duc de Bavière ; que sa destitution est résolue. Quant à lui, il saura la prévenir par une démission volontaire. Mais peut-il n'être pas sensible au sort de ses braves soldats, de ses frères d'armes, des compagnons de ses dangers et de ses victoires ? Qui veillera à leurs besoins pendant l'hiver rigoureux qui régnait alors ? Qui leur accordera des récompenses dues à leur valeur, et que leur général croyait pouvoir leur assurer dans la prochaine campagne ? Walstein s'étant retiré

après ce discours artificieux, Terski, son beau-frère, et le feld-maréchal Illo, confidens de ses desseins, engagent les autres, au nombre de cinquante, à souscrire un acte par lequel ils invitent le généralissime à ne point résigner le commandement suprême, et promettent de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang, plutôt que de souffrir qu'on les sépare jamais de sa personne. Mais les principaux chefs, Gallas, Altringer, Colloredo sont absens, et vainement on sollicite leur adhésion. Un des généraux même qui ont signé l'acte de Pilsen, Octave Piccolomini, donne à l'empereur le premier avis de ce qui s'est passé. Il court à Vienne, et, exagérant le mal, annonce à Ferdinand que toute l'armée est soulevée; qu'elle va marcher sur la capitale; que le pillage de cette ville, que le massacre de la famille impériale vont signaler la fureur des conjurés. Aussitôt l'empereur effrayé destitue Walstein, charge Piccolomini de le saisir mort ou vif avec ses complices, et confère le commandement à Gallas. Piccolomini se hâte de retourner en Bohême pour exécuter sa commission, et Gallas, rassemblant la plus grande partie des troupes, proclame la trahison et la déchéance du généralissime, et s'assure de Prague, de Budweiss, de plusieurs autres places importantes, sans éprouver la moindre résistance.

Cependant Walstein, ignorant encore, mais soupçonnant la nature des ordres donnés contre lui, songe à pourvoir à sa sûreté, sans toutefois renoncer à ses desseins.

Abandonné des siens, il a de nouveau recours aux étrangers, qui, désormais ne pouvant douter de sa bonne foi, ne balancent plus à lui promettre des secours. Pour se rapprocher du duc Bernard, qui doit lui amener six mille hommes, il quitte Pilsen avec le petit nombre de régimens qui lui sont restés fidèles, ou qui feignent de l'être, et se rend à Egra, où sa destinée doit s'accomplir. Tandis que, renfermé dans cette ville, il presse les négociations, consulte les astres, et se berce de nouvelles espérances, le poignard qui va terminer ses jours s'aiguise presque sous ses yeux. Trois étrangers, Lesly, Butler et Gordon, comblés de ses bienfaits, mais ne reconnaissant plus leur bienfaiteur dans un proscrit, forment d'abord le projet de l'arrêter et de le livrer à l'empereur; mais, instruits par lui-même qu'il attend à Egra le duc de Weimar, et qu'une révolution subite peut mettre leur captif en

liberté, ils prennent la résolution de l'assassiner, lui et ses principaux complices. Toujours adonné à l'astrologie judiciaire, il venait d'interroger Séni, qui lui avait dit que son heure fatale n'était pas encore passée, lorsqu'au milieu de la nuit les assassins, couverts du sang de ses amis, entrent dans son appartement, et lui présentent la pointe de leurs glaives. La résistance était inutile. Sans proférer un seul mot, sans pousser un soupir, Walstein étend les bras, et tombe frappé du coup mortel (25 février 1634). Ainsi périt cet homme extraordinaire, à l'âge de cinquante-trois ans, exemple mémorable de l'inconstance du sort et des dangers de l'ambition, élevé par la fortune, perdu par elle, victime de son ingratitude, de celle de ses créatures et de celle de son souverain; heureux, si prévenant sa trahison, la mort l'eût atteint dans les combats! L'émule des Tilly, des Gustave-Adolphe, méritait de succomber comme eux au champ d'honneur (1).

---

(1) Nous avons suivi dans notre récit l'opinion des écrivains qui regardent Walstein comme coupable de trahison envers Ferdinand; mais on ne doit pas dissimuler que cette opinion peut être combattue. Schiller, qui la partage, avoue cependant qu'il est possible que les ennemis de Walstein aient noirci sa réputation; que son histoire ne nous a pas été retracée par des écrivains d'une impartialité incontestable; que sa trahison, loin d'être confirmée par des faits authentiquement prouvés, n'est établie que sur de simples présomptions; qu'on n'a pas encore découvert de documens historiques évidens et graves qui mettent au jour les ressorts secrets de sa conduite, et que, de toutes ses actions publiques et généralement attestées, il n'en est aucune qu'on ne puisse attribuer à des motifs innocens. *Tel le blâma après sa mort*, dit le cardinal de Richelieu dans ses Mémoires, *qui l'eût loué s'il eût vécu : on accuse facilement ceux qui ne sont pas en état de se défendre. Quand l'arbre est tombé, tous accourent aux branches pour achever de le défaire. Malheur*, a dit Montesquieu, *à la réputation de tout homme qui est opprimé par un parti qui devient le dominant !*

Au reste, peut-être le cardinal de Richelieu, qui parle toujours de Walstein très-avantageusement, et ne paraît pas douter de son innocence, ne lui est-il si favorable que par haine de l'empereur, et pour cacher la part qu'il pouvait avoir lui-même aux desseins secrets du duc de Friedland. Le marquis de Montglat prétend, dans ses Mémoires, « que Richelieu, après « la mort de Gustave-Adolphe, avoit gagné Walstein, généralissime des « armées de l'empereur, dans l'espérance qu'on lui donna de le faire roi de « Bohême. Cette trame avoit été ménagée si secrètement qu'elle alloit éclore, « lorsqu'il fut poignardé par le commandement de l'empereur, qui se dé-

Le roi de Suède et le duc de Friedland ont disparu de la scène; avec eux disparaît l'unité d'action qui, de leur vivant, soutenait l'intérêt et facilitait l'enchaînement des faits. Cette action va se diviser entre un grand nombre de personnages; le drame de la guerre de trente ans devient plus compliqué et moins attachant, à mesure qu'on approche du dénouement.

Aussitôt après la mort de Walstein, les Saxons, sous les ordres d'Arnheim, général habile et actif, reconquirent la Lusace, firent une invasion en Silésie, et battirent les impériaux à *Liegnitz* (3 mai 1634). Mais les succès de l'archiduc Ferdinand, roi de Hongrie, réparèrent promptement cet échec. Ce jeune prince, nommé généralissime à la place du duc de Friedland, aidé de l'expérience et des conseils de Gallas et de Piccolomini, renforcé de dix mille Espagnols et des troupes de la ligue et de la Bavière, commence la campagne par la prise de Ratisbonne et de Donawerth, investit *Nordlingue*, et, le 6 septembre, remporte une victoire complète sur le duc de Weimar et le maréchal de Horn venus au secours de cette place importante. Presque toute leur infanterie est faite prisonnière ou passée au fil de l'épée. Plus de douze mille Suédois sont tués dans la bataille ou dans la fuite. Quatre-vingts pièces de canon, quatre mille charriots, trois cents drapeaux ou

---

« livra par-là d'une perte inévitable. » (*Mém. de Montglat.*) L'historien allemand Pfister, relativement à cette imputation de s'être laissé gagner par Richelieu, soutient l'innocence de Walstein. Selon lui, ses négociations avec le cardinal n'auraient eu pour but que de ralentir l'activité de l'intervention française dans une guerre à laquelle le duc de Friedland désirait mettre fin. Ce désir aurait armé contre lui les jésuites et le parti italien-espagnol qui ne voulait aucun pacte avec les protestans. De là, la résolution prise de le perdre auprès de l'empereur par une accusation de trahison qui trouva facilement créance auprès de ce prince offensé des hauteurs du généralissime, et obsédé des insinuations d'une cour envieuse et liguée contre la supériorité d'un grand homme. Schœll regarde aussi Walstein comme innocent de projets de révolte, au moins avant l'époque où il commença à soupçonner sa proscription.

Ses trois meurtriers reçurent de l'empereur une chaîne en or, des terres et le titre de comte. Ses immenses domaines furent confisqués, et la plus grande partie donnée aux généraux Gallas, Piccolomini, Altringer et Colorédo. L'empereur ne se réserva que la principauté de Sagan, et fit dire trois mille messes pour Walstein et ceux de ses amis qui avaient été massacrés.

étendards tombent au pouvoir des impériaux. Horn, couvert de blessures et cherchant la mort, est pris avec trois autres généraux; et le duc de Weimar, après avoir couru les plus grands dangers, sauve à peine quelques débris de l'armée qu'il parvient à rallier sous les murs de Francfort.

Cette fatale journée ruine le parti des Suédois dans l'empire. L'électeur de Saxe donne le premier l'exemple de la défection. Il supportait impatiemment l'autorité d'Oxenstiern. Son chapelain, qui s'occupait moins de la religion que de la politique, et qui avait gagné la confiance de son maître, était vendu à la cour de Vienne. Ses conseils, ceux d'Arnheim, et ceux du landgrave de Hesse-Darmstadt, gendre de l'électeur, déterminent ce prince à écouter les propositions de Ferdinand. Des conférences s'ouvrent à Pirna, et, le 23 novembre 1634, on y signe les préliminaires de la paix, qui se conclut définitivement à *Prague*, après de longues négociations, le 30 mai 1635. Il est stipulé par ce traité que les princes de la confession d'Augsbourg conserveront la pleine propriété des biens ecclésiastiques dont ils se sont emparés avant la transaction de Passaw, et la jouissance des autres pendant quarante ans, en quelque temps qu'ils eussent été sécularisés avant le 11 novembre 1627. Une promesse de pardon général est faite en faveur de ceux qui accéderont au traité, et qui restitueront ce qu'ils ont conquis depuis le débarquement de Gustave-Adolphe. Le duc de Wurtemberg, le margrave de Bade, le landgrave de Hesse et ceux des sujets de la maison d'Autriche qui ont pris les armes contre leur souverain, sont formellement exclus de cette amnistie. La sentence portée contre l'électeur palatin est confirmée; seulement il est arrêté que des possessions suffisantes pour faire subsister ses enfans d'une manière conforme à leur naissance, leur seront assignées, s'ils rentrent dans le devoir et se soumettent à l'empereur. La Lusace est accordée à l'électeur de Saxe, à titre de fief relevant de la couronne de Bohême; l'archevêché de Magdebourg est promis à son deuxième fils; l'archiduc Léopold est maintenu dans l'évêché de Halberstadt. L'espoir de gagner l'électeur de Brandebourg fait insérer dans l'acte une clause qui garantit à ce prince la succession éventuelle de la Poméranie. Enfin, les deux parties contractantes s'engagent, comme devront le faire les princes et états qui accéderont au traité,

à unir leurs armes pour chasser des terres de l'empire tous les étrangers. L'ingratitude de Jean-George envers une nation généreuse qui avait deux fois sauvé la Saxe, sa dureté envers la famille de l'infortuné palatin, son indifférence pour le sort des membres de l'union, et son imprévoyance qui l'empêchait de sentir que le traité qu'il signait était sans garantie, excitèrent l'indignation universelle. Mais la terreur qu'inspiraient les armes de Ferdinand après la bataille de Nordlingue était si grande, que la plupart des princes protestans adhérèrent à la paix de Prague. Le seul landgrave de Hesse-Cassel demeura fidèle aux Suédois. Egalement affaiblis par leurs victoires et par leurs défaites, abandonnés de leurs alliés, menacés des armes de la Pologne, si la trève de six ans, qui allait expirer, n'était point renouvelée, jamais leur situation n'avait été plus critique. Les restes de leur puissance auraient été promptement anéantis en Allemagne, et l'autorité de l'empereur se serait relevée plus absolue que jamais, si la France n'eût pris à la guerre une part plus active, et mis un poids décisif dans la balance.

SECTION VII.

Guerre de trente ans. — Période française jusqu'à la mort de Richelieu (1635—1642).

Jusqu'ici la France, sous Louis XIII, n'avait été ni assez forte, ni assez tranquille pour faire de grands sacrifices. Elle s'était contentée de fournir aux Suédois une modique contribution en argent et de leur donner des promesses vagues de secours. D'ailleurs, Gustave-Adolphe, jaloux de recueillir seul la gloire et les avantages de son expédition, ne se souciait pas que la France acquît le droit de les partager, en participant à ses travaux et à ses dangers. Plus tard, les victoires rapides de ce monarque inspirèrent des alarmes à Richelieu, et, loin de seconder les Suédois avec vigueur, il ne se montra pas même empressé à remplir ses premiers engagemens. Mais la mort de Gustave, la bataille de Nordlingue et la paix de Prague, ayant rendu à l'Autriche toute sa supériorité; les Suédois ne pouvant plus désormais acquérir en Allemagne une influence

dangereuse; et, d'un autre côté, l'état de la France permettant au cardinal de tourner spécialement son attention vers la politique extérieure, cet habile ministre, après un traité en vertu duquel les places que les Suédois occupaient en Alsace, furent remises aux troupes françaises, signa (28 avril 1635) le traité de *Compiègne*, par lequel la France accorda aux Suédois, outre la continuation du premier subside, une somme de 500,000 livres, attendu l'urgence de leurs besoins présens. Elle s'engagea à envoyer en Allemagne douze mille hommes, sous le nom de troupes auxiliaires, ne voulant pas se mettre la première en état d'hostilité directe avec l'empereur. Enfin, elle convint de déclarer hautement la guerre à l'Espagne, alliée de ce prince, et à laquelle il était redevable, en grande partie, de la victoire de Nordlingue. Les griefs ne manquaient pas pour rédiger le manifeste. On insista principalement sur la protection ouverte ou sourde que la cour de Madrid, dirigée par le comte-duc d'Olivarès, avait accordée aux mécontens de France, et sur la détention de l'électeur de Trèves que l'Espagne avait dépouillé de ses états (1635), après l'avoir fait arrêter et conduire à Bruxelles, pour le punir d'avoir voulu garder la neutralité, et de l'avoir obtenue de la Suède par l'entremise du ministère français.

Afin de donner aux Suédois les moyens d'agir avec plus de vigueur contre l'Autriche, la France commença par les délivrer de la crainte d'une guerre avec la Pologne. Elle ménagea entre les deux parties une nouvelle trève de vingt-six ans. Par une convention passée à *Stumsdorf* en Prusse, la Suède rendit aux Polonais les places qu'elle avait gardées dans la Prusse occidentale, mais elle conserva la Livonie.

Dans le même temps, Louis XIII, désirant s'attacher plus étroitement le duc de Saxe-Weimar, le plus habile des généraux allemands formés par Gustave-Adolphe, fit avec lui différens traités qui furent signés à *Saint-Germain-en-Laye* le 26 octobre 1635. Le roi promit de payer au duc, pendant la guerre, quatre millions par an, et lui abandonna l'Alsace, pour en jouir à titre de landgrave, avec tous les droits qui avaient appartenu à la maison d'Autriche sur cette province, à condition qu'il entretiendrait une armée de dix-huit mille hommes. L'année suivante, le marquis de Saint-Chaumont signa à *Wesel* un traité d'alliance avec le landgrave de Hesse-Cassel, qui

promit de fournir un corps de dix mille hommes, moyennant un subside annuel de 200,000 rixdalers. La France s'assura encore de la république des Provinces-Unies par un traité conclu à *Paris* le 8 février 1635, et qui avait pour but la conquête et le partage des Pays-Bas espagnols entre la France et la Hollande. Enfin, pour attaquer les Espagnols avec plus d'avantage en Italie, la France mit encore dans ses intérêts le duc de Savoie, avec lequel elle se ligua par le traité de *Rivoli* (11 juillet 1635), dans lequel on comprit les ducs de Parme et de Mantoue. En même temps que Richelieu négocie tant d'alliances, il fait rapidement ses préparatifs de guerre. Quatre armées sont mises à la fois sur pied. La première doit agir dans les Pays-Bas avec celle du prince d'Orange; la seconde est destinée pour l'Italie; la troisième pour la Valteline; la quatrième doit agir sur le Rhin. La maison d'Autriche, dont les ressources semblent se multiplier à mesure que la guerre se prolonge, et que les obstacles s'accroissent, se soutient contre tant d'efforts.

L'armée des Pays-Bas, sous les ordres des maréchaux de Châtillon et de Brézé, ouvre la carrière avec éclat. Elle remporte près d'*Avein*, dans le pays de Liége (le 20 mai 1635), une victoire signalée sur les Espagnols commandés par le prince Thomas de Savoie, et fait sa jonction, près de Maëstricht, avec le prince d'Orange, Frédéric-Henri. Après cet heureux début, on s'attendait aux plus brillans succès de la part des confédérés; mais la disette et les maladies qui enlevèrent un grand nombre de Français, la mésintelligence qui régnait entre leurs généraux, les lenteurs calculées des Hollandais, qui ne souhaitaient pas de bonne foi l'exécution du traité de paix et la ruine entière des Espagnols, dont le voisinage leur semblait moins dangereux que celui de la France, la résistance opiniâtre de Louvain, l'arrivée du cardinal infant, ses mesures judicieuses, et un secours de dix mille hommes détachés de l'armée impériale, sous la conduite de Piccolomini, font changer la fortune. La prise du fort de Skenk par les Espagnols contraint Frédéric à se retirer pour aller couvrir la Hollande. Les généraux français se replient jusqu'à la Meuse avec leur armée réduite de moitié, et la France est à son tour menacée d'une invasion par les impériaux.

Sur le Rhin, l'empereur et ses alliés s'emparent de Worms et

de Philipsbourg. Le duc de Lorraine, Charles IV, dépouillé de ses états par la France, en recouvre une partie, et Gallas s'établit sur les frontières de la Haute-Alsace et de la Franche-Comté.

Le duc de Rohan, chargé d'occuper la Valteline, s'empare de cette province, défait en quatre combats les troupes envoyées pour l'en chasser, et persuade aux Grisons de se mettre sous la protection de la France. Mais le maréchal de Créqui est moins heureux en Italie : les dissensions qui s'élèvent entre ce général et le duc de Savoie font échouer toutes les entreprises de l'armée française. Non-seulement les Espagnols lui ferment les passages du Milanez, mais, portant la guerre dans les états du duc de Parme, ils le forcent d'accepter une paix onéreuse, et de renoncer à l'alliance de la France.

En 1636, les Espagnols et les impériaux poursuivent leurs succès du côté de la Picardie et de l'Alsace. Le prince Thomas et Piccolomini se rendent maîtres de la Capelle, de Roye et du Catelet, surprennent Corbie, et poussent des détachemens presque jusqu'aux portes de Paris. Cette capitale se croit menacée d'un siége; le peuple s'épouvante et murmure; la cour parle déjà de gagner la Loire et de se retirer à Blois. Les ennemis de Richelieu saisissent cette occasion de l'accuser des maux du royaume; mais, par l'énergie qu'il déploie, le cardinal dissipe les alarmes, ou impose à la malveillance. Avec une merveilleuse promptitude, il met sur pied cinquante mille hommes. Le roi marche à leur tête; Richelieu l'accompagne. Corbie est reconquise, et l'ennemi abandonne la Picardie. Vers le même temps, Gallas et le duc de Lorraine, ayant envahi la Bourgogne, avaient mis le siége devant Saint-Jean-de-Lône. Le comte de Rantzau fait échouer leur entreprise; le duc de Weimar achève leur défaite, et les repousse au-delà du Rhin. Colloredo est battu et fait prisonnier en Lorraine par le maréchal de La Force; et les Espagnols, ayant pénétré en Guienne, en sont chassés par le duc d'Epernon, gouverneur de cette province.

Tandis que la fortune balançait entre les Français et les Espagnols, elle n'était pas moins incertaine en Allemagne entre les impériaux et les Suédois. Après la bataille de Nordlingue, les troupes impériales avaient soumis la Souabe et la Franconie, et forcé les états de ces deux cercles à recevoir le traité de Prague. En vertu de ce traité, les Saxons s'étaient joints aux

Autrichiens pour chasser les étrangers de l'empire. En 1635, ils avaient expulsé les Suédois de la Haute et de la Basse-Saxe, leur avait enlevé Magdebourg, et les avait repoussés et poursuivis jusqu'en Poméranie; mais, à leur tour, ils avaient été défaits par *Banner* aux combats de *Domnitz* et de *Kiritz*. Ce général, le *second Gustave*, et dont ce héros avait dit à Leipsick qu'*après Dieu, c'était à Banner qu'il devait la victoire*, était alors généralissime des armées suédoises en Allemagne, et soutenait dans ce pays la gloire de sa nation. Ses succès en Poméranie ne sont que le prélude d'opérations plus décisives. Renforcé des troupes que la trève de Stumsdorf entre la Suède et la Pologne permet de retirer de la Prusse, il marche aux armées saxonne et impériale réunies près de *Witstoch*, les attaque, sans considérer la supériorité du nombre, le 4 octobre 1636, remporte une victoire éclatante, qui fait revivre tout à coup la réputation des armes suédoises, et, poursuivant ses avantages, prend Erfurt, Naumbourg et Torgau, assiége Leipsick, et se propose de faire de la Saxe le point d'appui de ses attaques contre les états héréditaires.

Au moment où les Suédois reprenaient l'offensive, l'empereur, vieilli avant le temps par les fatigues d'un règne orageux, mourut à Vienne, à l'âge de cinquante-neuf ans, le 15 février 1637. Ses ennemis mêmes rendent hommage aux vertus vraiment royales qui le rendaient digne d'occuper un trône; ils reconnaissent en lui une âme grande et élevée, un cœur naturellement doux, juste et humain, un caractère prudent et ferme, une application infatigable (il disait que Dieu avait institué les princes pour travailler); mais ils lui reprochent d'avoir corrompu toutes ces belles qualités par une dévotion peu éclairée et par une ambition sans bornes. Nous ne prétendons point l'absoudre; mais, s'il a violé des traités anciens et solennels, les protestans les avaient-ils respectés? S'il a manqué de tolérance, quel parti en avait alors? S'il abusa plus d'une fois de la victoire, provoqué par des sujets rebelles et par des ennemis implacables, avait-il reçu d'eux l'exemple de la modération? S'il eut toujours les armes à la main, s'il légua à son successeur une guerre terrible, en était-il le premier auteur? Quel fut donc son tort? De ne s'être point élevé au-dessus des passions de son siècle, de les avoir partagées, quelquefois même exagérées.

Ferdinand III, son successeur, était plus tolérant et plus modéré. Son avénement fit espérer que le repos serait bientôt rendu à l'Allemagne. Ce prince, en effet, désire la paix; mais, ne pouvant l'obtenir qu'à des conditions déshonorantes pour la mémoire de son père, nuisibles aux intérêts de sa maison et à ceux de la religion catholique, il est forcé de continuer la guerre qui lui a été laissée en héritage, et dont il déplore les funestes effets.

Gallas, à la tête de plus de quarante mille hommes, marche contre Banner, qui, cédant à la supériorité du nombre, se retire en Poméranie. Tout à coup, quittant cette province, il revient sur ses pas, et, toujours occupé du projet de transporter la guerre dans les états autrichiens, il traverse la Marche de Brandebourg, et se jette sur la Silésie. Ce mouvement laisse la Poméranie ouverte aux armes de Gallas, et les impériaux réduisent toutes les villes situées à l'occident de l'Oder. Banner, rappelé par leurs succès, sauve la Basse-Poméranie; et le général autrichien, après avoir laissé garnison dans les places qu'il a conquises, prend ses cantonnemens dans la Saxe.

L'influence de la maison d'Autriche dans la partie septentrionale de l'Allemagne s'accrut encore vers le même temps par la mort de Guillaume V, landgrave de Hesse-Cassel, le seul allié des couronnes de France et de Suède qui eût rejeté constamment le traité de Prague. Guillaume, son fils unique, n'était âgé que de huit ans; il en avait remis la tutelle à sa veuve Amélie-Elisabeth de Hanau. Mais le landgrave George II de Hesse-Darmstadt, zélé partisan de l'empereur, attaqua cette disposition, et réclama la régence, menaçant Elisabeth, si elle osait la lui contester, d'exécuter lui-même contre elle et contre son fils l'arrêt de proscription lancé contre son époux par Ferdinand II, et que Ferdinand III avait renouvelé. L'électeur de Saxe, jugeant l'occasion favorable pour forcer la Hesse d'accéder à la paix de Prague, se porta comme médiateur de ce différend. Elisabeth, n'étant point préparée à la résistance, eut recours à la feinte, et, trompant l'électeur et le landgrave par des négociations simulées, elle attendit que l'arrivée d'un corps de troupes suédoises lui permît de se déclarer. Alors, jetant le masque, elle renouvela solennellement son traité avec les deux couronnes le 22 août 1639. Mais, pendant deux ans, elle avait été réduite à l'inaction, et la France et la

Suède avaient été privées de l'appui d'un allié que la situation de ses états, plus encore que ses forces réelles, leur avait rendu très-utile.

La mort du duc de Mantoue et celle du duc de Savoie (1637), qui laissaient leurs duchés à des enfans en bas âge, sous la tutelle de deux femmes, opérèrent un semblable changement en Italie. La duchesse Marie, régente de Mantoue, abandonna la cause de la France pour celle de l'Espagne. Christine de France, duchesse-douairière de Savoie, ayant pris les rênes du gouvernement pendant la minorité de son fils, en vertu du testament du feu duc, renouvela l'alliance avec Louis XIII; mais la régence lui fut contestée par ses beaux-frères, le cardinal Maurice de Savoie et le prince Thomas de Carignan, dont l'un était au service de l'Espagne, et l'autre était dévoué à cette puissance. L'empereur annula le testament du duc de Savoie, et, soutenus par l'armée espagnole du Milanez, les princes conquirent la plupart des places du Piémont, surprirent même la capitale, et forcèrent la duchesse de s'enfuir à Grenoble, où elle attendit son rétablissement des secours du roi son frère. Dans le même temps, les ligues grises, craignant d'attirer la guerre dans leur pays, et mécontentes de la France qui s'immisçait dans leurs affaires politiques et religieuses, chassèrent le duc de Rohan de la Valteline, et renouvelèrent leurs anciens traités avec les deux branches de la maison d'Autriche.

Ainsi la fortune se déclarait pour les impériaux dans le nord de l'Allemagne, et pour les Espagnols en Italie. Mais ces avantages furent balancés par ceux des Français et des Hollandais dans les Pays-Bas, et surtout par les brillantes entreprises du duc de Weimar, qui poussait la guerre avec vivacité sur le Haut-Rhin, et qui, toutefois, en paraissant servir la cause commune, ne travaillait que pour lui-même. Après la mort de Gustave-Adolphe, Bernard aurait voulu jouer le rôle de ce prince en Allemagne, et diriger les opérations militaires. Déchu de cette espérance, il avait proposé un autre but à son ambition, et avait résolu de profiter de la confusion générale, pour se former une souveraineté héréditaire. Manquant de forces et de resssources personnelles pour exécuter son projet, et voulant d'ailleurs se soustraire à la dépendance de la Suède, qui se défiait de lui, et dont il se défiait à son tour, il avait traité avec la France, et en avait obtenu, ainsi que nous l'avons dit,

des subsides considérables et l'expectative du landgraviat d'Alsace, à condition qu'il entretiendrait une armée sur le Rhin. Il avait enlevé l'Alsace aux impériaux en 1636, s'était borné à la défendre contre eux en 1637, mais en 1638 il reprend l'offensive, ouvre une campagne mémorable par la prise des villes forestières de Lauffembourg, Waldshut et Seckingen, et met le siége devant *Rhinfeld*. Battu par les impériaux près de cette ville le 18 février 1638, il les défait complètement trois jours après, et quatre généraux ennemis, Savelli, Jean de Werth, Enkeford et Sperreuter, sont faits prisonniers avec deux mille hommes. La reddition de Rhinfeld, de Rœteln et de Fribourg est la suite immédiate de cette victoire. Bernard voit son armée se grossir de nouvelles bandes attirées par ses succès et par sa renommée, et ses projets s'étendent avec ses espérances. La forteresse de *Brisach*, sur le Haut-Rhin, dominait à la fois l'Alsace et le Brisgaw; l'empereur attachait la plus grande importance à la conservation de cette place qu'il regardait comme la clef de l'empire. La force de ses ouvrages et de sa position la rendait inexpugnable. Cependant le duc de Weimar, plein de confiance dans sa fortune, ose entreprendre de s'en emparer : les impériaux s'efforcent inutilement de faire échouer cette tentative audacieuse. Trois armées s'avancent successivement au secours de la place assiégée, et trois fois Bernard, sans interrompre le siége, marche à leur rencontre, et remporte des victoires signalées. Le général Gœtz est battu près de *Wittenweier* (le 30 juillet), le duc de Lorraine à *Ochsenfeld* (le 4 octobre.) Gœtz, qui revient à la charge, est vaincu une seconde fois près de *Brisach*. La ville abandonnée à elle-même se défendait avec opiniâtreté; enfin, elle cède à la famine, et capitule le 7 décembre 1638. Cette conquête ouvre un vaste champ à l'ambition du duc de Weimar. Quoique deux généraux français, le comte de Guébriant et le vicomte de Turenne, aient contribué à ses succès, il songe à rester seul maître de Brisach, et annonce cette résolution par le serment qu'il exige des vaincus en son nom, sans faire mention d'aucune autre puissance. Dans un temps où tout s'obtenait avec de la bravoure, il était permis à un guerrier tel que Bernard de tout attendre de lui-même, et de tout entreprendre à la tête d'une armée qui se croyait invincible sous ses ordres. La plus brillante perspective se déploie devant lui : il veut demander la

main de la princesse Amélie, landgrave de Cassel, qui, chargée de la régence pendant la minorité de son fils, excite l'admiration générale par sa conduite prudente et ferme; il veut, unissant la Hesse à l'Alsace par de nouvelles conquêtes sur le Rhin, former une puissance formidable, et peut-être un troisième parti en Allemagne. Au milieu de ces vastes desseins et de ces flatteuses espérances, il meurt subitement à Neubourg (juillet 1639), à l'âge de trente-six ans. Emule de Gustave-Adolphe, il ne lui manqua sans doute qu'une plus longue vie pour égaler son modèle; comme lui brave soldat et grand capitaine, comme lui ardent et sage, loyal et modéré; porté par son génie ambitieux et par sa vive imagination vers un but élevé, Bernard retrace à nos yeux, dans les temps modernes, une image de ces siècles héroïques, où la vaillance personnelle et les vertus guerrières suffisaient pour élever un noble chevalier au rang des souverains.

Son armée, la plus précieuse partie de son héritage, fut à l'enchère après sa mort. Achetée par la France, elle passa sous le commandement du comte de Guébriant, qui la conduisit en Allemagne.

Banner faisait toujours la guerre dans cette contrée, avec autant d'activité que le lui permettaient l'épuisement des provinces qui en étaient le théâtre, la faiblesse de son armée et le défaut d'argent. En 1639, ayant reçu de Suède un renfort de quatorze mille hommes, il passa l'Elbe, traversa les territoires de Magdebourg et d'Halberstadt, se jeta sur la Misnie, défit les Saxons et les Autrichiens à *Chemnitz*, pénétra jusqu'en Bohême, insulta deux fois les faubourgs de Prague, dont il ne put s'emparer faute d'artillerie de siége, s'établit dans la Misnie et la Lusace, où il se maintint en 1640, et mourut en 1641, à Halberstadt, soit de fatigue, soit des suites d'un poison lent qu'on lui aurait donné à Hildesheim. La perte de ce chef habile, qui avait pour principe de ne jamais hasarder une action sans une espérance très-plausible de succès, et qui, prodigue de son sang, mais avare de celui de ses soldats, leur inspirait un amour et une confiance sans bornes, arrêta les opérations des Suédois. Ils furent contraints d'évacuer la Misnie et la Lusace; mais ils gardèrent leur position dans la Basse-Saxe et dans la Poméranie.

Tandis que la mort de Banner ôtait pour un moment aux ar-

mes suédoises leur supériorité, celles de la France étaient généralement heureuses. En Allemagne, le comte de Guébriant battit près de *Wolfenbuttel*, le 29 juin 1641, les impériaux commandés par l'archiduc Léopold et par Piccolomini. En 1639, ce général avait défait en Flandre le marquis de Feuquières; mais, en 1640, les Français avaient pris leur revanche dans l'Artois, et s'étaient emparés d'Arras, malgré les efforts multipliés du cardinal infant, de Beck et de Lamboi, pour sauver cette place importante. En 1641, le maréchal de Châtillon fut vaincu (le 6 juillet) près du bois de la *Marfée*, à la vue de Sedan, par le comte de Soissons, que sa haine contre Richelieu avait jeté dans le parti des Espagnols. Mais le comte fut tué dans l'action. Après sa mort, le duc de Bouillon, complice de sa révolte, se réconcilia avec la cour; son accommodement avait été précédé de celui du duc de Lorraine.

Les affaires de la France ne prospéraient pas moins en Italie. A la vérité, le maréchal de Créqui, envoyé au secours de la régente de Savoie, avait été tué en 1638, au siége du fort de Brême. Le cardinal de Lavalette, son successeur, n'avait pu empêcher les Espagnols de pénétrer dans le Piémont, et de s'emparer de Verceil. Mais, en 1640, le comte d'Harcourt remporta une victoire signalée sur le marquis de Leganez, devant *Casal*, le battit une seconde fois devant *Turin*, et reprit cette capitale. En 1641, poursuivant le cours de ses succès, il vainquit près d'*Yvrée* le cardinal Maurice, et obligea le prince Thomas de lever le siége de Chivas. Enfin, les princes de Savoie firent leur accommodement avec la duchesse, leur belle-sœur. Par un traité signé en 1642, ils la reconnurent en qualité de tutrice et de régente. Moyennant quelques avantages qu'ils obtinrent, ils renoncèrent à leur alliance avec l'Espagne, et entrèrent dans celle de la France. Le prince Thomas, déclaré général de l'armée française en Italie, chassa depuis les Espagnols de toutes les places qu'ils occupaient dans le Montferrat et dans le Piémont.

L'année 1640 vit éclater aux deux extrémités de l'Espagne des événemens non moins favorables à la France. Les comtés de Catalogne, de Roussillon et de Cerdagne se soulevèrent contre Philippe IV, et se mirent sous la protection de Louis XIII. Leur révolte fut suivie de près de celle du Portugal, qui secoua le joug espagnol sous lequel il gémissait depuis soixante ans,

et se donna pour roi Jean IV, de la maison de Bragance. Ce prince ne tarda pas de s'allier à la France par un traité signé à Paris le 1er juin 1641. Enfin, les flottes de France et de Hollande dominaient sur les deux mers; et une escadre, commandée par un prélat guerrier, Sourdis, archevêque de Bordeaux, porta l'épouvante jusque sur les côtes du royaume de Naples. Ainsi, le génie du comte-duc d'Olivarès succombait sous celui de Richelieu; et l'Espagne, qui, depuis Charles-Quint, tenait le premier rang parmi les monarchies européennes, se voyait précipitée vers sa décadence.

Tandis que les armes ou la politique de la France portaient des coups terribles à la branche espagnole de la maison d'Autriche, celle de l'Allemagne avait un moment respiré après la mort de Banner. La Suède craignit de ne pouvoir réparer la perte de ce grand général, et se vit quelque temps presque sans armée. Mais elle n'est point encore épuisée de héros. Horn et Banner ont disparu de la scène. *Torstenson* les remplace, comme eux digne élève de Gustave-Adolphe, et le plus heureux successeur de ce monarque, qu'il avait commencé à servir en qualité de page dans la guerre de Pologne, et qui dès-lors avait deviné ses talens. Perclus de la goutte, et porté dans une litière à laquelle son mal semble l'attacher, il étonne ses ennemis par son activité, et la maison d'Autriche n'a pas d'adversaire plus redoutable. En 1642, pendant que le comte de Guébriant repassait le Rhin à Wesel, et méritait la dignité de maréchal de France par la défaite de Lamboi à *Kempen* (17 janvier), et par la soumission de l'électorat de Cologne, les Suédois dirigent de nouveau leurs attaques contre les états héréditaires. Torstenson fond sur la Silésie, emporte Glogau, bat une armée impériale près de *Schweidnitz*, s'empare de cette ville, puis d'Olmutz, capitale de la Moravie, et répand la terreur jusqu'aux portes de Vienne. Mais l'archiduc Léopold et Piccolomini accourent à la défense des provinces autrichiennes. Torstenson est forcé de se replier sur la Saxe. Les impériaux le suivent, et les deux armées se rencontrent dans ces mêmes plaines de *Breitenfeld*, rendues fameuses par la victoire que Gustave-Adolphe y avait remportée onze ans auparavant. Les vétérans suédois, qu'anime ce souvenir, combattent et triomphent comme sous les yeux de Gustave. Ils immolent dix mille impériaux sur les tombeaux de leurs concitoyens

(2 novembre); et la prise de Leipsick, où les vainqueurs trouvent d'immenses ressources, est le fruit de cet éclatant succès. Celle de Novare et de Tortone en Italie, et de Perpignan dans le Roussillon, termine glorieusement cette campagne pour les Français.

Depuis long-temps on mêlait les négociations aux combats. Des conférences avaient été ouvertes dès le règne de Ferdinand II, mais, des deux côtés, on n'avait point un véritable désir de la paix. Chaque parti cherchait seulement à faire croire au peuple qu'il ne tenait pas à lui qu'elle ne se conclût, mais que l'ennemi s'y refusait. Depuis l'avénement de Ferdinand III, les apparences de la paix parurent devenir plus fortes. Des conférences se tinrent à *Hambourg* entre le comte de Lutzow, envoyé de l'empereur, Jean Salvius, ministre de Suède, et le comte d'Avaux, ambassadeur de France, d'Avaux si intègre et si reconnu pour tel, que *sa parole dans les négociations valait un serment.* On y signa même des préliminaires l'année de la mort de Banner, et l'on décida qu'un congrès s'assemblerait à Munster et à Osnabruck l'année suivante. Mais ces préliminaires ne furent point ratifiés, et les négociations n'interrompirent pas un moment les hostilités.

Au milieu de cette guerre générale, le cardinal de Richelieu, qui l'avait ranimée lorsqu'elle était près de s'éteindre, mourut le 2 décembre 1642, laissant la France maîtresse de l'Alsace, de la Lorraine, des passages des Alpes et du Roussillon, et triomphante, par ses armées et par ses généraux, en Italie, en Flandre, en Allemagne et en Catalogne. Cette mort, suivie quelques mois après de celle de Louis XIII, semblait devoir produire une grande révolution dans les affaires au dedans et au dehors du royaume. Cependant rien ne fut changé : Mazarin succéda à la politique comme à la place de Richelieu.

SECTION VIII.

Depuis la mort du cardinal de Richelieu jusqu'au traité de Westphalie (1642—1648).

Après la prise de Leipsick, Torstenson avait mis le siége devant Friedberg au milieu d'un hiver rigoureux; mais la place ayant reçu du secours, il avait abandonné une entreprise

qui l'aurait arrêté trop long-temps. Ayant tiré des renforts de la Basse-Saxe et de la Poméranie, et insulté Prague une seconde fois, il s'était jeté de nouveau sur la Moravie, et avait porté le ravage jusqu'au Danube. L'empereur, inébranlable à tant de revers, s'efforçait de renvoyer la guerre dans le pays ennemi. En même temps qu'il se réconcilie avec les ducs de Brunswick, en leur rendant Wolfenbuttel et d'autres places occupées par ses troupes, il négocie avec le roi de Danemarck. Christian IV n'avait pas vu d'un œil tranquille les succès et la gloire de la Suède. Ferdinand III, nourrissant adroitement ses inquiétudes et sa jalousie, le pressait de se déclarer contre une puissance rivale, dont il se repentirait un jour d'avoir souffert les dangereux accroissemens. Ces intrigues, de quelque secret qu'on les enveloppe, n'échappent point à la pénétration du gouvernement suédois. Le sénat surprend le Danemarck par une résolution vigoureuse, et, soupçonnant des projets hostiles, commence le premier les hostilités. Torstenson traverse rapidement la Moravie, la Silésie, la Lusace, passe l'Elbe à Torgau, menace le Haut-Palatinat, et, après avoir tenu toute l'Allemagne en suspens, fond tout à coup sur le Holstein, s'en empare sans résistance, et soumet le Jutland avec la même célérité, tandis qu'une autre armée suédoise, sous la conduite de Horn, récemment échangé contre Jean de Werth, subjugue la Scanie, la Blekingie et la Hallandie. Le roi de Danemarck craint de se voir bientôt dépouillé de tous ses états, et tout semble devoir réaliser la prédiction que l'on racontait du fameux Tycho-Brahé : il avait annoncé qu'en 1644 Christian IV serait obligé de sortir de son royaume un bâton à la main. Cependant Gallas se porte vers le Holstein avec l'élite de son armée, se joint à un corps de troupes danoises, et entreprend d'enfermer et d'affamer les Suédois dans le Jutland. Mais Torstenson déjoue son plan par une manœuvre habile. Gallas, déconcerté, se retire poursuivi par les Suédois ; sa cavalerie est taillée en pièces au combat de *Juterbock*, son infanterie presque entièrement détruite près de *Magdebourg*. Dès-lors le roi de Danemarck, ne pouvant plus espérer de secours, est obligé d'accepter les conditions de paix que le sénat de Stockholm lui dicte sous la médiation de la France. La Suède sort de cette courte lutte avec de grands avantages. Par le traité de *Bromsebro* (13 août 1645), elle obtient l'affran-

chissement de tous les péages du Sund, les provinces de Jæmtelande et de Herjedale, les îles de Gothlande et d'Oësel en pleine souveraineté, et la possession de la Hallandie pendant trente ans. La défection de l'électeur de Saxe suit de près celle de Christian IV. Délaissé par l'empereur, qui peut à peine se défendre lui-même, Jean-George conclut avec la Suède une suspension d'armes, qui, renouvelée d'année en année, se prolonge jusqu'à la paix générale.

Torstenson poursuit ses succès. Persuadé que pour réduire l'Autriche à la nécessité de faire la paix, il fallait l'attaquer dans le centre de sa puissance, il marche de nouveau vers les états héréditaires, et pénètre en Bohême (1645). Vainqueurs à la journée de *Jancowitz* (24 février), les Suédois inondent la Moravie et l'Autriche, soumettent toutes les places fortes jusqu'au Danube, emportent la redoute élevée au Pont-du-Loup, à quelque distance de Vienne, menacent même cette capitale, et l'existence de la maison d'Autriche paraît attachée à la conservation de ce dernier boulevard, comme au temps de Ferdinand II. Pour comble de malheur, Ragotski, prince de Transylvanie, s'est jeté sur la Hongrie avec une armée nombreuse. Son fils, à la tête d'un corps de huit mille hommes, vient se joindre à Torstenson. Mais la même cause qui, au commencement de la guerre de Bohême, avait sauvé l'Autriche et la Moravie, sauve ces provinces une seconde fois. Ragotski, comme Bethlem Gabor, n'avait pris les armes que pour piller la Hongrie, et pour arracher à l'empereur un tribut et la cession de quelques places. Ferdinand achète la paix de ce barbare, et, par un léger sacrifice, délivre ses états d'un redoutable ennemi. Cependant Torstenson a perdu inutilement un temps précieux et une partie de ses troupes au siége de Brunn. Affaibli par la défection des Transylvains et par les maladies qui dépeuplent le camp suédois, harcelé par l'archiduc Léopold, dont l'infatigable activité a créé une nouvelle armée, il se retire vers la Bohême, après une expédition dont la fin n'avait pas eu tout l'éclat que son heureux début semblait promettre, mais qui pouvait paraître encore assez brillante, puisqu'elle avait eu pour résultat de forcer le roi de Danemarck à la paix, et l'électeur de Saxe à un armistice. Elle met fin à la vie militaire de Torstenson : obligé de chercher dans le repos quelque adoucissement au mal cruel qui le tourmente, ce grand général

se démet du commandement. Il est remplacé par *Hermann Wrangel.*

Tandis que les Suédois soutenaient leur réputation en Allemagne, d'éclatans succès mettaient le comble à celle des armes françaises. En 1643, vingt-six mille Espagnols, sous la conduite de don Francisco Melos, envahissent les frontières de la Champagne. La mort de Louis XIII, la faiblesse d'une minorité élevant leurs espérances, ils se flattent de pénétrer bientôt jusqu'aux portes de Paris, comme ils ont fait huit ans auparavant. Ils ont devant eux une armée inférieure en nombre, commandée par un jeune homme de vingt-deux ans; peuvent-ils douter de la victoire? Mais ce jeune homme est né général; *Louis de Bourbon,* alors *duc d'Enghien,* connu depuis sous le nom de Grand-Condé, a le génie qui se passe de l'expérience, et l'art de la guerre est en lui comme un instinct naturel. Les Espagnols assiégent *Rocroy.* Comme général de l'armée de Flandre et comme gouverneur de la Champagne, le prince tient à honneur de ne point se laisser enlever cette ville. Mais il a reçu de la cour l'ordre de ne point hasarder de bataille. Le maréchal de L'Hospital, qu'on lui a donné pour conseiller et pour guide, seconde par sa circonspection ces ordres timides. Le prince ne croit ni le maréchal ni la cour, et, le 18 mai, fait ses préparatifs pour attaquer l'ennemi. Après avoir tout réglé, il s'endort paisiblement la veille d'une bataille, et le lendemain *il faut réveiller d'un profond sommeil cet autre Alexandre.* A la tête de sa cavalerie, il attaque cette infanterie espagnole réputée invincible. Le vieux comte de Fuentès, qui la commande, tombe percé de coups. Ces phalanges, qu'on n'avait pu rompre jusque-là, cèdent aux efforts de nos soldats animés par un jeune héros *qui porte la victoire dans ses yeux.* Les Espagnols enfoncés demandent quartier; ils n'ont plus *de salut qu'entre les bras du vainqueur.* Le duc d'Enghien, *calmant les courages émus,* arrête le carnage, *et joint au plaisir de vaincre celui de pardonner.* Après cette célèbre journée, *dont les lauriers couronnèrent le berceau de Louis XIV* (Mém. de Retz), le respect qu'on avait en Europe pour les armées espagnoles se tourne du côté des armées françaises. Le maréchal de Guébriant, qui avait fondé leur réputation, renforcé d'une partie des troupes qui avaient combattu à Rocroy, pénètre en Souabe, et se rend maître de

Rotweil. Mortellement blessé au siége de cette ville, il est remplacé dans le commandement par le comte de Rantzau. Ce général, mal obéi des troupes weimariennes, se laisse surprendre à *Dutlingen* (24 novembre) par les Bavarois, que commandaient Mercy, Jean de Werth et le duc de Lorraine, que l'on trouve partout dans cette guerre, excepté dans ses états, et qui, après avoir abusé la France par une paix simulée, avait repris les armes pour l'empereur. Rantzau, complètement battu, est fait prisonnier, et de cette armée qui avait si long-temps effrayé l'Allemagne, à peine cinq à six mille hommes, sans chef, sans bagages et sans artillerie, parviennent à repasser le Rhin.

Ce revers était grand, mais il est effacé par les succès du duc d'Enghien et de Turenne. Après la victoire de Rocroy, le prince, traversant le pays ennemi, et trompant la vigilance du général Beck, marche sur Thionville et s'en empare, rejette les Allemands au-delà du Rhin, le passe après eux, et court réparer le désastre de Dutlingen. Il trouve *Fribourg* pris, et Mercy avec ses Bavarois retranché sous les murs de cette ville dans une position formidable. Turenne la juge inexpugnable, et propose d'affamer l'ennemi au lieu de le combattre ; mais le duc d'Enghien, plus audacieux et moins avare du sang du soldat, ordonne l'attaque (31 août 1644). Le combat recommence trois fois, à trois jours différens. Mercy cède enfin aux deux héros français une victoire sanglante, dont sa retraite et la prise de Philipsbourg et de Mayence sont à la fois la preuve et le fruit.

Le duc d'Enghien retourne à Paris jouir de la gloire de son second triomphe. Il laisse son armée à Turenne. Ce général refoule les Bavarois jusqu'au-delà de Wurtzbourg et de Nuremberg. Ses troupes, fatiguées d'une campagne laborieuse, lui demandent à grands cris du repos. Trompé par de faux avis qui lui annoncent que les Bavarois songent eux-mêmes à prendre des cantonnemens, il cède au vœu de son armée. Mais le vigilant Mercy l'observe, et, tombant sur ses quartiers séparés, l'avertit de sa faute par une défaite. A la nouvelle de ce revers, le duc d'Enghien revole à l'armée, reprend le commandement, et joint à la gloire de commander encore Turenne celle de réparer sa disgrâce. Il attaque Mercy dans les plaines d'Allersheim, près de *Nordlingue* (4 août 1645), et remporte une

victoire complète. Mercy est au nombre des morts. Jean de Werth, qui lui succède dans le commandement, se retire vers le Danube. Nordlingue et les places voisines se soumettent, et la frontière de la Bavière reste exposée aux vainqueurs. Une maladie empêche le duc d'Enghien de profiter de ses succès. Il en poursuit le cours l'année suivante, assiége *Dunkerque* à la vue de l'armée espagnole, et donne le premier cette place à la France (octobre 1646). D'un autre côté, Turenne, après avoir rétabli l'électeur de Trèves dans ses états, se joint à Wrangel pour envahir la Bavière et forcer l'électeur Maximilien de renoncer à l'alliance de l'empereur. Maximilien, fatigué de la guerre, et affligé de la dévastation de ses états, signe à *Ulm* un traité de neutralité (14 mars 1647). Les alliés s'éloignent de la Bavière; Turenne soumet le landgraviat de Hesse-Darmstadt, et Wrangel pénètre en Bohême. Mais déjà l'électeur se repent d'avoir posé les armes. Menacé de la désertion de ses troupes, dont Ferdinand a gagné les principaux chefs, et du rétablissement des princes palatins que lui fait craindre le ministère de Vienne, il renouvelle ses liaisons avec la cour impériale, reprend diverses places qu'il avait engagées par le traité d'Ulm, et marche contre Wrangel, qui, près d'être enfermé entre les impériaux et les Bavarois, se retire sur la Westphalie. Au printemps suivant (1648), il se réunit de nouveau à Turenne, et ces deux généraux se dirigent vers le Danube, au-delà duquel était postée l'armée impériale commandée par le calviniste Melander qu'un mécontentement particulier avait fait passer du service de la Hesse à celui de l'Autriche. Attaqué près de *Summershausen*, Melander est défait et tué, et quelques débris de son armée ne doivent leur salut qu'à l'habileté de Montécuculli. Les vainqueurs punissent l'électeur de Bavière de son infidélité par le ravage des riches provinces situées entre le Danube, le Leck, l'Iser et l'Inn. Mais l'Autriche, qu'ils s'apprêtent à envahir, est encore sauvée par une pluie continuelle, qui, en peu de jours, fait un torrent d'une rivière peu considérable. Dix fois l'ennemi tente de jeter un pont sur l'Inn, et dix fois le torrent détruit leur ouvrage. Piccolomini a le temps d'arriver des Pays-Bas pour rallier les faibles restes de l'armée impériale. Cependant les alliés, ne pouvant subsister dans la Bavière qu'ils ont ravagée, se retirent vers le Haut-Palatinat,

et bientôt la nouvelle de la paix vient mettre fin à leurs opérations. Pendant leur invasion en Bavière, Kœnigsmarck avait fait une diversion en Bohême, et avait tenté de surprendre *Prague*. Il s'était d'abord emparé de la petite ville où étaient l'arsenal et la citadelle; mais il ne put vaincre la résistance de la ville vieille, et fut forcé de lever le siége. Ce fut en Allemagne le dernier événement d'une guerre si longue et si sanglante. Elle finit où elle avait commencé. Le lendemain de leur délivrance, les habitans de Prague reçurent l'heureuse nouvelle d'une suspension d'armes. Bientôt après, le duc d'Enghien, que nous appellerons désormais prince de Condé (1), frappa le coup décisif. Après la prise de Dunkerque, il avait été envoyé en Catalogne, et, avec de mauvais soldats mal payés, avait échoué au siége de *Lérida* (1647). Les progrès des Espagnols et des impériaux en Flandre et en Artois le firent rappeler en 1648. Rendu à ses troupes qui avaient toujours vaincu sous lui, il marcha aux ennemis, et les rencontra près de *Lens*, dont ils venaient de s'emparer. *Amis*, dit-il à ses soldats, *souvenez-vous de Rocroy, de Fribourg et de Nordlingue*. Une telle harangue devait être le signal de la victoire : elle fut complète. Les Français tuèrent ou prirent huit mille hommes aux impériaux, et n'en perdirent pas plus de cinq cents (20 août 1648). Cet avantage signalé décida la conclusion de la paix qui se négociait à *Munster* et à *Osnabruck*, et qui fut signée le 24 octobre suivant.

En 1641, on avait arrêté dans les conférences de Hambourg que les plénipotentiaires de l'Empire, de la France, de l'Espagne et des princes catholiques se réuniraient à Munster pour y négocier sous la médiation du pape, et que d'autres plénipotentiaires de l'Empire, avec ceux de la Suède et des princes protestans, traiteraient à Osnabruck, sous la médiation du roi de Danemarck. Les deux congrès devaient être considérés comme ne formant qu'une même assemblée. Diverses causes, ou frivoles ou sérieuses, en retardèrent l'ouverture pendant plusieurs années. Tantôt c'étaient les pleins pouvoirs qui n'avaient pas les formes requises, et qui n'étaient pas assez étendus; tantôt il fallait attendre l'arrivée des dé-

(1) Son père était mort en 1646.

putés des villes et des princes de l'Empire, dont la France et la Suède, qui ne voulaient pas traiter avec les électeurs seuls, avaient procuré l'admission. La détention de l'électeur de Trèves fit aussi perdre un temps précieux. L'Espagne refusait de le relâcher, la France de négocier sans lui. A la fin, la première céda, et le congrès s'ouvrit le 10 avril 1645. Il dura près de quatre ans avant de terminer son ouvrage; mais il était chargé d'une tâche compliquée et difficile. Il s'agissait, après un long et universel bouleversement, de régler 1° les rapports des états d'Allemagne avec l'empereur; 2° ceux de la religion protestante avec l'église catholique; 3° les satisfactions qui devaient être accordées aux couronnes de France et de Suède en dédommagement de leurs sacrifices. A ces questions principales étaient subordonnées les suivantes : Quels seraient les rapports réciproques des deux partis protestans, le luthérien et le réformé; quels seraient ceux des états de l'Empire; quels territoires, quels biens seraient assignés à chacun, et de quelle manière se ferait la répartition, à une époque où, par suite des événemens, tous ces biens se trouvaient dans le plus grand désordre, et étaient exposés encore à de grands changemens.

Toutes les parties intéressées se craignaient et se défiaient les unes des autres. On ne voulait pas trop affaiblir ses ennemis, ni procurer à ses alliés trop d'avantages. Les demandes exorbitantes, les prétentions inconciliables, les alternatives de succès et de revers dans les hostilités qui se poursuivaient sans relâche, retardèrent long-temps encore les opérations du congrès, et pendant deux ans la négociation varia suivant les chances de la guerre.

Tandis que le congrès consumait le temps en de vaines discussions, la monarchie espagnole, déjà ébranlée par le soulèvement du Portugal et de la Catalogne, et par les victoires de Condé, éprouvait de nouvelles secousses. Le duc de Modène renonça à l'alliance qu'il avait contractée avec cette puissance; et deux révolutions tentées à Naples, l'une par un simple pêcheur, nommé Mazaniello, l'autre par le duc de Guise, dernier rejeton d'une maison féconde en hommes illustres et dangereux, firent craindre à Philippe IV la perte de ses possessions d'Italie. Reconnaissant qu'il ne pouvait soutenir la guerre en même temps contre tous ses ennemis, il entama avec les Pro-

vinces-Unies une négociation séparée. Il les effraya en les menaçant de céder les Pays-Bas à la France; il les séduisit en leur accordant des priviléges pour leur commerce; et, quoiqu'elles se fussent engagées à ne traiter que conjointement avec la France, elles signèrent la paix avec l'Espagne le 30 janvier 1648. Philippe reconnut la souveraineté des Provinces-Unies, leur laissa les conquêtes qu'elles avaient faites et les colonies qu'elles avaient acquises, et consentit à fermer l'entrée de l'Escaut.

Ce traité, qui privait la France d'une alliance importante, aurait sans doute encouragé l'empereur à continuer les hostilités, si les événemens qui suivirent n'avaient opéré un grand changement dans les dispositions de toutes les puissances belligérantes. L'entrée des Suédois dans les états héréditaires, les ravages de Turenne et de Wrangel, des symptômes de révolte qui se déclarèrent de nouveau en Autriche, vainquirent la constance de Ferdinand. Les états catholiques d'Allemagne, épuisés d'hommes et d'argent, également en proie aux exactions de leurs amis et de leurs ennemis, désiraient vivement la fin d'une lutte qui devait être funeste à leur religion et à leur puissance, si le parti contraire était triomphant, et qui pouvait entraîner la perte de leurs droits aussi bien que de ceux des protestans, si un succès trop décisif couronnait les armes de l'empereur. La Suède n'avait pas un moindre besoin de la paix; ses finances étaient épuisées; son armée nationale était réduite à quelques régimens, et la plupart des soldats qui combattaient sous ses drapeaux étaient des Allemands, prêts à déserter au moindre revers. La France même était intéressée à faire cesser les hostilités en Allemagne; elle commençait à ressentir les agitations qui accompagnent ordinairement une minorité; elle était toujours en guerre avec l'Espagne; et, par suite de la paix que la cour de Madrid venait de conclure avec les Provinces-Unies, les troupes françaises, pour conserver leurs avantages dans les Pays-Bas, avaient besoin de renforts considérables.

Enfin, l'empereur ayant résisté à toutes les sollicitations de l'Espagne qui voulait continuer les hostilités, et la France et la Suède ayant modéré leurs prétentions, les conditions de la paix furent signées le 6 du mois d'août 1648 à Osnabruck. La victoire de Lens, remportée peu de temps après, contribua

sans doute à lever les difficultés qui arrêtaient encore les plénipotentiaires de Munster, et, le 8 septembre suivant, leur adhésion aux décisions d'Osnabruck consomma l'œuvre de la pacification.

Le traité de Westphalie se divise essentiellement en deux parties. La première concerne les avantages accordés aux couronnes de France et de Suède, à leurs alliés et à leurs protégés; la seconde est relative à l'existence des protestans, au droit public et à la constitution de l'Allemagne.

Précis des articles de la première classe.

La France obtint, 1° la renonciation de l'empereur et de l'Empire, sauf la juridiction spirituelle de l'archevêque de Trèves, à tout droit sur les évêchés de Metz, Toul et Verdun, qu'elle possédait depuis 1552, ainsi qu'à toute suzeraineté sur la ville de Pignerol, que le duc de Savoie lui avait cédée par un traité conclu à Saint-Germain en 1632; 2° la cession des landgraviats de Haute et Basse-Alsace, du Sundgau, du Vieux-Brisach et de son territoire, ainsi que de la préfecture de Haguenau (1) avec les mêmes droits de souveraineté et de supériorité territoriale que l'Empire et la maison d'Autriche y avaient exercés, sans préjudice, pour les états immédiats d'Empire qui se trouvaient dans ces provinces, de leurs droits et prérogatives qui étaient compatibles avec la souveraineté du roi; 3° la promesse qu'il ne serait élevé aucune forteresse sur la rive droite du Rhin depuis Bâle jusqu'à Philipsbourg, et, de plus, le droit de tenir garnison dans cette dernière ville. De son côté, la France s'engage à payer à l'archiduc Ferdinand-Charles, de la branche de Tyrol, à qui appartenait l'Alsace, trois millions de livres tournois en dédommagement. Elle restitue à la maison d'Autriche les villes forestières, le comté de Hauenstein, la Forêt-Noire, le Brisgau et l'Ortenau. Enfin, la liberté de commerce est rétablie sur les deux rives du Rhin, et la navigation de ce fleuve est également déclarée libre.

---

(1) On appelait ainsi la préfecture des dix villes impériales situées en Alsace, savoir : Haguenau, Colmar, Schelestadt, Wissembourg, Landau, Oberehnheim, Rosheim, Munster dans la vallée de Saint-Grégoire, Kaiserberg et Thuringheim.

La Suède acquiert, 1° la Poméranie citérieure, et plusieurs villes, nommément Stettin, dans l'ultérieure, avec l'île de Wollin; 2° l'expectative de toute la Poméranie et de l'évêché de Camin, à l'extinction des mâles de la maison de Brandebourg; 3° l'île de Rugen, à titre de principauté; 4° la ville et le port de Wismar, avec les bailliages mecklembourgeois de Pœl et de Neukloster; 5° l'archevêché de Bremen, pour être converti en duché, et l'évêché de Verden en principauté. La Suède doit tenir tous ces états à titre de fiefs perpétuels et immédiats, avec trois voix à la diète pour Bremen, Verden et la Poméranie.

L'électeur de Brandebourg, héritier légitime de toute la Poméranie, est indemnisé de ses sacrifices par la cession de l'archevêché de Magdebourg, sécularisé sous le nom de duché, et par celle des évêchés de Halberstadt, de Minden et de Camin, déclarés principautés séculières, avec quatre suffrages à la diète.

Quelques bailliages, entre autres celui de Juterbock, que la paix de Prague avait démembrés de l'archevêché de Magdebourg en faveur de l'électeur de Saxe, sont confirmés à ce prince.

La maison de Mecklembourg reçoit en échange de la ville de Wismar les évêchés de Schwerin et de Ratzebourg érigés en principautés séculières avec un double vote à la diète, deux canonicats dans la cathédrale de Strasbourg, les deux riches commanderies de Mirow et de Nemerow, et l'exemption, jusqu'à concurrence de 200,000 rixdalers, des contributions générales de l'Empire.

Quatre princes de la maison de Brunswick-Lunebourg étaient coadjuteurs des archevêchés de Brême et de Magdebourg, des évêchés de Halberstadt et de Ratzebourg, et cette maison pouvait espérer pour ses puînés la possession perpétuelle de ces siéges ou de quelques autres évêchés du nord de l'Allemagne. Les nombreuses sécularisations opérées par le traité d'Osnabruck ayant détruit pour elle cette perspective, on lui accorde, comme indemnité, la prévôté de Walkenried avec la terre de Schauen et le couvent de Grœningen; on lui assure la succession alternative dans l'évêché d'Osnabruck, de manière que le chapitre élirait désormais tantôt un prince catholique, tantôt un prince de la maison de Brunswick-Lunebourg, ou, à

son défaut, de la ligne de Wolfenbuttel; enfin, on l'exempte d'une dette de 400,000 écus d'Empire, que le duc Ulric de Brunswick avait contractée envers le roi de Danemarck, et que ce monarque avait transférée à l'empereur par la paix de Lubeck.

La maison de Hesse-Cassel obtient l'abbaye de Hirschfeld, à titre de principauté séculière, avec voix et séance à la diète, la plus grande partie du comté de Schaumbourg, et 600,000 écus pour le paiement de la milice hessoise.

L'électeur palatin est remis en possession du Bas-Palatinat du Rhin, et de tous ses autres domaines, excepté le Haut-Palatinat, qui demeure à la Bavière. On établit en sa faveur un huitième électorat, auquel la charge de grand-trésorier est attachée, et il est arrêté qu'en cas d'extinction de la ligne bavaroise masculine, le nouvel électorat sera supprimé, l'électeur palatin devant alors recouvrer de droit son ancienne dignité électorale, avec les possessions enlevées par la Bavière à Frédéric V.

Tous les autres princes et états de l'Empire, qui avaient été enveloppés dans le malheur de la maison Palatine, ou qui avaient été troublés d'une manière quelconque dans la jouissance de leurs droits et prérogatives, sont remis dans la même situation où ils étaient avant 1619.

Enfin, la confédération suisse, qui depuis long-temps s'était rendue indépendante du corps germanique, mais à laquelle aucun acte public n'avait encore reconnu cette indépendance, est alors formellement soustraite à la juridiction de l'Empire.

Précis des réglemens de la seconde classe.

1° Dispositions relatives à la religion protestante.

La transaction de Passaw de 1552 et la paix de religion de 1555 sont adoptées pour fondement de la décision des *griefs religieux*, et confirmées dans toute leur étendue.

Les réformés calvinistes doivent participer à l'avenir à tous les droits acquis aux luthériens.

L'état public de la religion en général doit être remis, par toute l'Allemagne, sur le même pied où il était le 1er janvier de l'année 1624, qui pour cela est appelée année *décrétoire* ou *nor-*

male. Cependant le Palatinat et les terres des princes qui avaient épousé la querelle palatine, tels que le margrave de Bade et le duc de Wurtemberg, sont exceptés de cette disposition, parce que ces états, envahis par les Autrichiens et par les Espagnols, ayant éprouvé des changemens politiques et religieux avant l'année 1624, auraient été moins favorisés que les autres, si cette année eût servi de règle pour eux comme pour le reste de l'Empire. En conséquence, l'année 1618 leur est assignée comme *décrétoire.*

Tous les biens ecclésiastiques, soit médiats, soit immédiats, dont les protestans étaient en possession le 1er janvier 1624, et l'électeur palatin et ses alliés en 1618, doivent rester entre leurs mains.

En sanctionnant la paix de religion dans tous ses points, on n'en excepte pas la clause appelée *réserve ecclésiastique;* mais il est statué que cette réserve aura son effet à l'égard des bénéficiers des deux religions. Les droits du pape sur les bénéfices des catholiques sont assurés; celui de présentation, qui appartenait à l'empereur, lui est confirmé pour les bénéfices des deux communions.

Les états, et généralement tous les membres immédiats de l'Empire, jouissant de la supériorité territoriale dans leurs domaines, sont maintenus dans le droit d'y réformer et régler la religion et le culte public, en tant que l'état normal des années 1624 et 1618, ou des pactes faits avec leurs sujets, le leur permettront.

La *juridiction ecclésiastique,* tant de la cour de Rome et d'état catholique à état protestant, que de protestant à protestant, est suspendue, ainsi que le droit diocésain, jusqu'à la conclusion d'un arrangement définitif, mesure équivalente à l'abolition.

Les princes et états immédiats d'Empire sont libres de tolérer ceux de leurs sujets qui abjureront la religion reçue dans leurs terres en 1624; mais, s'ils ne veulent pas les y souffrir, ils sont tenus de leur accorder un terme de trois ans pour émigrer.

La chambre impériale doit être composée à l'avenir de vingt-quatre membres protestans et de vingt-six catholiques. L'empereur recevra six membres protestans dans son conseil aulique.

On choisira pour les diètes de députations un nombre égal d'états catholiques et protestans, à moins qu'elles ne soient convoquées pour une cause extraordinaire. Dans ce dernier cas, les députés seront tous protestans, si la cause regarde des protestans; tous catholiques, si elle concerne des catholiques, et mixtes, s'il est question de l'intérêt des deux religions. Il est stipulé que les diètes ne décideront plus que par voie amiable, et non à la majorité des suffrages d'un parti contre le nombre inférieur de suffrages de l'autre, toutes les questions qui seront relatives, soit à la religion, soit aux affaires où les états de l'Empire ne pourront être considérés comme formant un seul corps, soit enfin au cas où les catholiques et les protestans seraient divisés en deux partis.

2° Réglemens relatifs à la constitution de l'Empire.

Le droit de suffrage est assuré aux princes et états d'Allemagne dans toutes les délibérations sur les affaires de l'Empire, principalement lorsqu'il s'agira de faire des lois ou de les interpréter, de déclarer la guerre, d'imposer des contributions, d'ordonner des levées et des logemens de troupes, de construire de nouvelles forteresses, ou de mettre garnison dans les anciennes; de décider de la paix et des alliances, et d'autres objets importans. Aucune résolution ne doit être prise à ce sujet, en aucun temps ni sous aucun prétexte, sans leur concours et leur libre consentement; droit que nul empereur n'avait reconnu jusque-là, et qui peut être considéré comme la base de la constitution qui, depuis cette époque, a régi le corps germanique.

Les états sont maintenus à jamais dans l'exercice de la *supériorité territoriale*, et des autres droits et prérogatives dont ils avaient joui précédemment. Cette supériorité territoriale est déclarée s'étendre tant sur les choses ecclésiastiques que sur les choses politiques ou sur le temporel. Ils auront la faculté de faire des alliances, soit entre eux, soit avec les puissances étrangères, chacun pour sa conservation et sa sûreté, pourvu que ces alliances ne soient pas dirigées contre l'empereur et l'Empire, ni contraires à la paix publique ou à celle de Westphalie.

Les villes impériales obtiennent, comme les autres états, voix délibérative dans toutes les diètes générales et particulières.

Le conseil aulique de l'empereur est assujetti aux réglemens prescrits à la chambre impériale.

Divers articles, tels que l'établissement d'une capitulation impériale perpétuelle, et la question de savoir ce qui devait être observé dans l'élection d'un roi des Romains, et par rapport à la proscription des états, n'ayant pu être réglés par les pacificateurs, on les renvoie à la connaissance de la première diète qui sera convoquée.

Telles sont les principales dispositions du traité de Westphalie, dont la conclusion forme une époque de la plus haute importance dans l'histoire de l'Allemagne et de l'Europe entière, et par lequel prit fin cette effroyable guerre qui, pendant trente années, ravagea l'Europe depuis les confins de la Pologne jusqu'à l'embouchure de l'Escaut, depuis les rives du Pô jusqu'à la Baltique; dépeupla des provinces entières (1), y anéantit l'agriculture, le commerce, l'industrie; coûta la vie à plusieurs millions d'hommes, et retarda en Allemagne, de près d'un siècle, l'étude des sciences et le progrès intellectuel. La pacification eût été générale, si l'Espagne et la France eussent pu s'accorder. Mais l'Espagne, qui avait réussi à séparer les Pro-

(1) On peut en juger par les calculs suivans que les historiens wurtembergeois ont tirés des archives de leur pays et que Schœll rapporte dans son *Cours d'histoire des états européens*, comme un *specimen* des dévastations causées par la guerre de trente ans :

« Depuis 1628 jusqu'à la première bataille de Nordlingue, les quartiers d'hiver des troupes impériales et les contributions de guerre avaient coûté au duché de Wurtemberg 6,354,326 florins. Depuis le mois d'août 1634 jusqu'à la fin de 1638, le duché perdit plus de 45 millions de florins, non compris le dommage causé par le pillage et par la destruction, lequel était estimé 60 millions. Depuis 1638 jusqu'en 1650, le duché paya encore 7,331,538 florins. Ainsi vingt-deux années avaient coûté au pays près de 119 millions de florins.

« Avant cette époque de malheurs, la population du duché se montait à près de cinq cent mille âmes. En 1641, elle était réduite à quarante-huit mille. En 1654, six années après la paix, lorsque beaucoup d'habitans, qui s'étaient sauvés en Suisse, étaient retournés dans leurs foyers, il manquait encore cinquante mille familles; quarante mille arpens de vignobles et deux cent soixante-dix mille arpens de terres étaient sans propriétaires, etc. »

vinces-Unies de la France, comptait sur les troubles dont la minorité de Louis XIV était menacée, pour réparer ses pertes, et recouvrer la Catalogne, le Roussillon, et la partie des Pays-Bas dont les Français étaient en possession. D'un autre côté, Mazarin, craignant l'activité inquiète et bouillante de la nation française, désirait l'occuper au dehors. Ces divers motifs prolongèrent la guerre entre la France et l'Espagne, et retardèrent de onze années l'entière pacification de l'Europe.

CHAPITRE IX.

SECTION PREMIÈRE.

Hongrie et Transylvanie (1564—1648).

Après la mort de *Ferdinand I*er, en 1564, son fils, *Maximilien II*, lui succéda en qualité d'empereur et de roi de Bohême et de Hongrie. Cette dernière contrée fut le seul des états de ce prince qui, sous son règne pacifique, ait été désolée par la guerre. *Jean Sigismond*, prince de Transylvanie, persista dans ses prétentions sur le royaume de Hongrie. Il fut secondé par Soliman II, qui attaqua Zigeth en 1566, et mourut devant cette place, au moment où ses troupes venaient de s'en emparer.

En 1567, le nouveau sultan, Sélim II, conclut une trêve avec Maximilien. Jean-Sigismond refusa d'y accéder; mais, en 1570, le mauvais succès de ses armes le força à faire la paix. Il s'engagea à reconnaître Maximilien en qualité de roi de Hongrie, et à ne prendre lui-même ce titre que lorsqu'il correspondrait avec la Porte-Ottomane. La Transylvanie lui fut laissée comme souveraineté héréditaire. Il survécut peu à la conclusion de ce traité. La diète de Transylvanie élut pour waivode *Etienne Bathori* (1571). L'empereur confirma ce choix. Bathori prêta serment à la couronne de Hongrie, et vécut en bonne intelligence avec son suzerain, qui mourut en

1576. *Rodolphe II*, qui succéda à Maximilien, était couronné roi de Hongrie depuis 1572. Ce prince, pour s'affranchir des frais énormes qu'entraînait la garde des places fortes de la Croatie, céda, pour le tenir en fief de l'Empire, le territoire sur lequel elles étaient construites, à Charles, duc de Styrie, son oncle, qui, voisin de la Croatie, devait pourvoir plus efficacement à la défense de ce pays. Le duc de Styrie divisa le territoire qui lui était abandonné en un grand nombre de fiefs qu'il conféra à des aventuriers de toutes les nations, dont il forma une sorte de colonie militaire. Cet établissement, qui s'étendit par degrés le long des frontières de l'Esclavonie et de la Croatie, non-seulement arrêta les incursions des Turcs, mais fournit cette milice redoutable et sans frein qui, sous le nom de Croates, de Pandours, et autres dénominations barbares, a répandu la terreur parmi les ennemis de la maison d'Autriche.

Une autre association militaire, qui a fait partie du même système, et que sa constitution singulière et ses entreprises hardies ont rendue célèbre, avait pris naissance quelque temps auparavant. Sous le règne de Ferdinand Ier, des chrétiens qui s'étaient retirés des provinces conquises par les Ottomans, avaient obtenu des princes autrichiens un asile à Clissa en Dalmatie, à condition qu'ils seraient perpétuellement armés contre les infidèles. Leur migration leur fit donner le nom d'Uscoques, nom qui, dans la langue du pays, signifie des hommes errans. Ils se firent pirates, et, comme les flibustiers d'Amérique, ils poussèrent leurs entreprises avec une audace et une vigueur qui passent presque toute croyance. Leurs brigandages fournirent au sultan Amurat III l'occasion de rompre (1591) la trève conclue avec Maximilien, et renouvelée avec Rodolphe. Pendant quatre années, les succès furent balancés; mais, en 1595, la défection du prince de Transylvanie, qui se détacha des Ottomans, donna l'avantage aux Autrichiens. A l'avénement d'Etienne Bathori au trône de Pologne en 1574, son frère *Christophe* lui avait succédé dans la dignité de waivode de Transylvanie. Celui-ci était mort en 1582, laissant sous la protection de la Porte-Ottomane *Sigismond*, son fils, qui était en bas âge. Lorsque ce jeune prince eut pris les rênes du gouvernement, il s'affranchit, en 1595, du joug odieux des Turcs, et conclut une alliance offensive avec Ro-

dolphe II. La maison d'Autriche se vit ainsi délivrée d'un ennemi qui l'obligeait de diviser ses forces, et qui avait fait contre elle de fréquentes et heureuses diversions en faveur des Ottomans. Les Turcs furent repoussés de toutes parts. La guerre languit sous Mahomet III, successeur d'Amurat III, et l'on conclut plus de trèves qu'on ne livra de combats. En 1596, Sigismond échangea avec Rodolphe, contre les comtés d'Oppelen et de Ratibor, la principauté de Transylvanie, la reprit en 1599, y renonça de nouveau en 1602, et se retira à Lobcowitz dans la Bohême avec une pension annuelle.

Pendant ces révolutions de la Transylvanie, la Hongrie continuait d'être le théâtre de la guerre contre les Turcs. Cependant les Hongrois souffraient encore plus de la tyrannie des Autrichiens que de la guerre même. Rodolphe abandonnait au caprice de ses officiers le gouvernement civil et militaire; en même temps il gênait les consciences, et bornait par des édits la liberté du culte protestant. *Etienne Boschkaï*, oncle de Sigismond Bathori, et le premier magnat de la Haute-Hongrie, alla porter plainte à l'empereur. Non-seulement il ne put obtenir satisfaction, mais il fut exposé aux insultes des courtisans. A son retour, il donna le signal de la révolte (1603). On accourut en foule sous ses étendards. Secondé par une armée ottomane, il battit les Autrichiens en Hongrie et en Transylvanie, et le sultan Achmet Ier le reconnut, en 1605, souverain de ces deux contrées. L'année suivante, Boschkaï traita avec Rodolphe, qui lui abandonna la Transylvanie à titre de souveraineté héréditaire, sauf la réversibilité de cette province à la maison d'Autriche, si Boschkaï mourait sans enfans. Par le même traité, Rodolphe accorda la liberté de conscience aux protestans de Hongrie. Il conclut ensuite avec Achmet Ier une trève de vingt ans, par laquelle l'Autriche fut exemptée du tribut qu'elle avait payé aux Turcs sous les deux derniers empereurs. Boschkaï étant mort peu de temps après la conclusion de la paix, les Transylvains, malgré la clause de réversion contenue dans le traité, refusèrent de rentrer sous la domination autrichienne, et choisirent pour prince *Sigismond Ragotski*, qui était protégé par les Turcs. La Hongrie même ne resta pas long-temps au pouvoir de Rodolphe. Des dissensions s'étant élevées entre ce prince et Mathias, son frère, celui-ci le força, en 1608, de lui céder la couronne de Hon-

grie. Les états profitèrent de cette circonstance pour imposer à Mathias une capitulation qui stipulait en leur faveur la liberté de conscience et un grand nombre d'importans priviléges.

Sigismond Ragotski ne régna que deux ans en Transylvanie : il addiqua en 1608, et *Gabriel Bathori* lui succéda. Celui-ci ayant été tué en 1613, *Bethlem Gabor,* noble hongrois et calviniste, ambitieux et sans foi, mais vaillant, actif, infatigable, Bethlem Gabor, qui assista à quarante-deux combats, fut élu prince de Transylvanie. En 1619, tandis que la guerre de Bohême occupait l'empereur, Gabor s'empara de Presbourg, et s'y fit reconnaître roi de Hongrie. En 1620, Ferdinand II conclut avec lui une trève de peu de durée, dont Gabor n'attendit pas même l'expiration pour reprendre les armes. La guerre fut terminée en 1622, par le traité de *Niclasbourg :* le prince de Transylvanie renonça à tout droit sur la Hongrie, et rendit avec toutes ses conquêtes la couronne de Saint-Etienne. L'empereur lui conféra le titre de prince de l'Empire, et lui céda Cassovie, sept comtés dans la Haute-Hongrie, et ceux d'Oppelen et de Ratibor, ordinaire indemnité des princes dépouillés de la Transylvanie. Lorsque, malgré sa défaite au pont de Dessau (voyez ci-dessus, *Guerre de trente ans*), Mansfeld eut pénétré jusqu'en Hongrie, Bethlem Gabor se joignit à lui. Mais, ayant appris les revers du roi de Danemarck, il abandonna son nouvel allié pour traiter une seconde fois avec l'empereur. Gabor étant mort en 1629, les états de Transylvanie lui donnèrent pour successeur, en 1630, *Etienne Bethlem*, son proche parent. Ils révoquèrent cette élection en 1631, et proclamèrent *George Ragotski.* En 1636, attaqué par les Turcs, protecteurs de la maison de Bethlem, Ragotski triompha de ces barbares, et les chassa de ses états. Il entra, en 1644, dans la ligue de la France et de la Suède contre l'Autriche, fondit sur la Haute-Hongrie, et emporta d'assaut Cassovie et plusieurs autres places. Il était secondé par les protestans de Hongrie qui s'étaient soulevés en 1637 pour la défense de leurs priviléges et de leur religion. Il posa les armes en 1645, et obtint de l'empereur une paix avantageuse. Il mourut en 1648. L'année précédente, les mécontens de Hongrie avaient obtenu, à la diète de *Presbourg,* l'exercice public de la religion protestante, et le redressement des torts politiques dont ils se plaignaient depuis long-temps.

SECTION II.

Turquie (1560—1648).

Sélim II succéda, en 1566, à Soliman, son père. En 1567, il conclut une trève de huit ans avec l'empereur Maximilien II. La même année, après avoir remis sous le joug l'Arabie, qui, subjuguée par Soliman, avait profité de sa mort pour se soulever, il résolut de porter la guerre chez les Persans. Mais, n'osant pénétrer de nouveau dans les déserts qui avaient été, sous ses prédécesseurs, le tombeau de tant de légions, il entreprit d'attaquer la Perse du côté du nord par la mer Caspienne, et d'ouvrir à ses flottes un chemin que la terre refusait à ses armées. A l'endroit où le Don et le Volga, n'étant séparés que de trente milles, prennent une direction différente, pour aller se jeter, l'un dans le Pont-Euxin, l'autre dans mer Caspienne, Sélim voulait creuser un canal de communication entre ces deux fleuves, et unir ainsi les deux mers qui les reçoivent. Ce travail fut commencé par les Turcs et par les Tartares; mais des pluies continuelles, des craintes superstitieuses et les attaques des Russes, le firent abandonner. Le mauvais succès de cette tentative fut effacé par la conquête de l'île de *Chypre*, qui fut enlevée aux Vénitiens. Quatre-vingt mille Ottomans y débarquèrent au mois de juillet 1570, sous la conduite de Piali et de Mustapha-Pacha. Nicosie et Famagouste étaient les deux seules places en état de résister. La première fut emportée après un siége de quatorze jours, et abandonnée au fer et à la flamme. Vingt mille chrétiens périrent dans ce désastre. Famagouste fut mieux défendue par son gouverneur Bragadino, et ne céda qu'à la famine Elle capitula, à condition que les habitans auraient la liberté de se retirer où ils voudraient, et que ceux qui resteraient dans la ville seraient préservés de la captivité et du pillage; mais cette convention fut violée par le perfide Mustapha, qui commit d'affreuses cruautés, et fit écorcher vif Bragadino, dont la peau fut portée en triomphe dans les villes de l'Asie mineure.

Cependant l'Espagne et l'Italie, alarmées des progrès des Ottomans, forment contre eux une ligue formidable, dont le

but principal est la délivrance de l'île de Chypre. Vingt-cinq vaisseaux et deux cent vingt galères armés par le pape Pie V, par Philippe II et par la république de Venise, sortent du port de Messine, et se dirigent, sous le commandement de don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, vers le golfe de *Lépante*, où la flotte ottomane s'était imprudemment enfermée, et manquait d'espace pour se développer. Là, s'engage la plus grande bataille navale qui se fût donnée depuis celle qui, seize siècles auparavant, et au même lieu, avait décidé de l'empire du monde. Don Juan remporte une victoire complète (1571), et dix mille chrétiens, délivrés de leurs chaînes, vont publier dans toute l'Europe la gloire de leur libérateur. Sélim, en apprenant l'issue d'une journée qui lui coûte trente mille hommes, deux cents navires et six cents pièces de canon, se livre à la douleur et à l'effroi. Mais Kilig-Ali (*Ali-l'Epée*), élève de Barberousse et de Dragut, vient ranimer le courage du sultan, qui le nomme capitan-pacha. En 1572, Kilig-Ali reparaît dans l'Archipel, à la tête de deux cent cinquante galères, que la jalousie des puissances chrétiennes lui avait laissé le loisir d'équiper et de rassembler. Comptant sur les divisions de ses ennemis, il évite d'en venir aux mains avec les confédérés. L'événement justifie sa prévoyance. La ligue se dissipe d'elle-même, et les Vénitiens demandent à traiter avec le sultan. Pour fruit de la victoire de Lépante, ils rendent les places qu'ils ont prises; les Ottomans, au contraire, gardent toutes leurs conquêtes (1573), et, de plus, exigent des Vénitiens 300,000 ducats pour frais de guerre.

A peine les Vénitiens s'étaient-ils détachés de la coalition, que don Juan d'Autriche, avec le reste des confédérés, alla s'emparer de Tunis et de la Goulette. Ces places furent reprises bientôt après par Sinan-Pacha. Le conquérant donna à *Tunis* sa constitution républicaine, qui fut adoptée par le divan, et sanctionnée par Sélim. Ce prince mourut la même année, laissant à son fils aîné, *Amurat III*, l'empire agrandi de l'île de *Chio*, prise en pleine paix et sans résistance sur les Génois, et de l'île de *Chypre* enlevée aux Vénitiens. Cet accroissement de puissance sous un prince indolent et débauché était dû à l'illustre Mohammed-Sokolli qui, grand-visir à la mort de Soliman, avait conservé ses fonctions sous Sélim II et continué

par son administration prudente et ses vues élevées la grandeur du règne précédent.

Amurat III, en montant sur le trône (1574), fait étrangler ses cinq frères, dont l'aîné n'avait pas encore huit ans. Ce sultan, cruel par politique, mais naturellement faible, cède aux demandes séditieuses des janissaires, qui exigent et obtiennent, outre le présent ordinaire, une augmentation de solde.

En 1578, il entreprend la guerre contre la *Perse*, sur la foi d'un iman qui prétendait avoir vu, pendant son sommeil, sur la porte du divan, cette inscription en lettres de feu : *Amurat vainqueur de la Perse*. Cette guerre se prolonge pendant douze années avec des succès variés. Les Turcs, après avoir éprouvé de nombreux revers, prennent enfin l'avantage, grâce aux troubles qui s'élèvent en Perse pour la succession au trône et aux dangers extérieurs dont les Usbecks menaçaient ce royaume. Par un traité conclu en 1590, le sultan obtient la cession de Tauris, de l'Aserbijan, du Schirwan et de la Géorgie.

Durant cette guerre, l'empereur Rodolphe, successeur de Maximilien II, avait refusé de payer au sultan le tribut qu'il lui devait comme roi de Hongrie. Les hostilités recommencèrent dans ce royaume entre les Autrichiens et les Turcs (1592). Amurat III mourut peu de temps après. Les janissaires, enhardis par la faiblesse de ce prince, se révoltèrent dix fois sous son règne; et, au lieu de les réprimer par une fermeté sévère, il ne les apaisa jamais qu'en leur faisant jeter de l'argent par les fenêtres du sérail. La plus violente de ces séditions éclata en 1589. Dans le désordre, les mutins mirent le feu à Constantinople. L'incendie dévora quinze mille maisons. Le dommage fut estimé cinquante millions d'écus d'or, perte énorme sans doute, mais moins irréparable que le coup porté à l'autorité. Cette année fut l'époque fatale où s'établit pour la milice l'habitude de la révolte et de l'impunité. Ce fut sous ce même règne, en 1585, que les Anglais commencèrent à former des relations de commerce avec les Turcs.

Amurat eut pour successeur son fils aîné *Mahomet III*. Il laissait dix-neuf autres fils, qui, victimes de la politique ottomane, furent étranglés sous les yeux de leur frère.

La guerre continua contre l'Autriche. En 1596, arraché à la mollesse du sérail par les revers de ses généraux et les

murmures de ses sujets, le sultan rassembla une armée de deux cent mille hommes, et la commanda en personne. Il alla investir Eger (*Erlau*), et s'en rendit maître après un siége meurtrier. Cette place venait de succomber, lorsque l'archiduc Maximilien et le prince Sigismond de Transylvanie accourus trop tard à son secours, présentèrent la bataille aux Ottomans dans la plaine de Keresztes, près des marais où se répand la Cincia, avant de se réunir à la Théisse. Après une lutte renouvelée trois jours de suite, la fortune se déclara en faveur de Mahomet; mais il ne sut pas profiter de sa victoire, et retourna à Constantinople, où il retomba dans son indolence. La guerre languit pendant les années 1598 et 99. En 1600, une armée impériale, commandée par le duc de Mercœur, qui, après avoir fait sa paix avec Henri IV, était allé offrir ses services à Rodolphe II, ne put empêcher le pacha de Belgrade de s'emparer de Canisa. Le duc vengea cet affront l'année suivante par la prise de Pesth et d'Albe-Royale. Tandis que la guerre se poursuivait en Hongrie avec cette alternative de succès et de revers, Mahomet III mourut en 1603, après un règne troublé, comme celui d'Amurat, par les insurrections des janissaires. Il eut pour son successeur son fils *Achmet Ier*, âgé seulement de quinze ans. Le jeune sultan essaya de réprimer les milices d'Asie qui, sous le règne précédent, avaient commencé à vivre dans l'indépendance. Leurs chefs vaincus se réfugièrent auprès du sophi de Perse, *Schah-Abbas*, qui refusa de les livrer. Une nouvelle guerre s'éleva à ce sujet entre les Persans et les Turcs. Achmet, pour n'avoir qu'un ennemi à combattre, conclut, en 1606, avec Rodolphe II, une paix de vingt ans (1). Cependant il fut malheureux dans la guerre

---

(1) Cette paix, dite de *Sitvatorok*, mérite d'être remarquée dans l'histoire du droit politique et des rapports diplomatiques entre la Turquie et le reste de l'Europe. Elle abolit le tribut annuel de 30,000 ducats auquel Ferdinand I s'était soumis envers Soliman et régla que l'empereur et le sultan dans leur correspondance, leurs ambassadeurs dans les relations de diplomatie, se traiteraient sur le pied de l'égalité. Elle fixa pour la première fois une borne à la conquête ottomane qui jusqu'alors avait menacé l'Europe, et marqua pour les Turcs le premier degré d'une décadence irrévocablement confirmée un siècle plus tard par le traité de Carlowitz.

contre Schah-Abbas. Le sophi, constamment favorisé de la fortune, tira sa nation de l'abaissement où l'avaient jetée les revers de son prédécesseur, et, par un traité conclu en 1615, il obtint la restitution des conquêtes du sultan Amurat III. Achmet Ier mourut deux ans après (1617), prince peu belliqueux, quoiqu'il ait eu souvent les armes à la main, et que les Ottomans, qui ne reconnaissent le droit de bâtir une mosquée qu'à leurs souverains conquérans, virent avec scandale élever le superbe édifice qui porte son nom. Mais s'il n'était pas guerrier, il était grand chasseur. Il entretenait, dit-on, dans son domaine, quarante mille fauconniers. Il laissait quatre fils en bas âge, Othman, Amurat, Bajazet et Ibrahim; mais, voulant éviter les troubles d'une minorité, il avait désigné pour son successeur le prince *Mustapha*, son frère, dont il avait épargné les jours. Jamais souverain ne fut plus indigne du trône. Après un règne de trois mois, dont tous les actes portent le caractère de la démence et de l'imbécillité, il fut déposé et envoyé aux Sept-Tours. Les grands de l'empire proclamèrent à sa place son neveu *Othman II*, âgé de douze ans. Ils se flattaient de régner sous son nom; mais le jeune prince se montra de bonne heure jaloux d'exercer sa puissance. Il gémissait de la décadence de l'empire; il voulait, disait-il, lui rendre son lustre et sa vigueur, et marcher sur les traces de ses glorieux ancêtres, les Sélim et les Soliman. Il cherchait des ennemis à combattre, pour illustrer son nom, et occuper le courage des janissaires, dont il redoutait la turbulente oisiveté. Les cosaques du Borysthène, sujets de la couronne de Pologne, infestaient les provinces ottomanes voisines de la mer Noire. Othman, sous prétexte de se venger de ces courses, envahit la Pologne à la tête d'une armée formidable. Il échoua devant Choczim en Moldavie, et fit la paix, en 1621, après une campagne qui lui avait coûté près de cent mille chevaux. Attribuant le mauvais succès de l'expédition à l'indiscipline des janissaires, et rappelant en sa mémoire toutes les séditions dont ils s'étaient rendus coupables sous ses prédécesseurs, il jura de détruire cette dangereuse milice. Il voulait leur opposer les troupes égyptiennes du Grand-Caire. Il donna ordre au pacha de les rassembler; et, pour avoir un prétexte d'aller les joindre et de se mettre à leur tête, il annonça le projet de faire le pèleri-

nage de la Mecque. Mais les janissaires, instruits de ses véritables desseins, proclamèrent de nouveau Mustapha, le tirèrent du château des Sept-Tours, où ils enfermèrent Othman à sa place; et ce malheureux prince, le premier sultan dans le sang duquel les Ottomans aient osé tremper leurs mains, y fut massacré quelques jours après (1622). Les janissaires ne tardèrent pas à rougir de s'être donné une seconde fois Mustapha pour maître. Ce stupide sultan fut déposé de nouveau en 1623, et reconduit aux Sept-Tours, où peu après il fut étranglé par ordre d'*Amurat IV*, son successeur.

Amurat IV, frère d'Othman II, monta comme lui sur le trône à l'âge de quinze ans. Il trouva l'empire dans l'état le plus déplorable. La domination tyrannique de la soldatesque avait atteint le plus haut point où elle apparaisse dans l'histoire des Ottomans. On avait vu le grand-visir Mere-Husein acheter sa dignité des janissaires et des spahis, moyennant la promesse de 100,000 ducats. Le trône même semblait à l'enchère; l'avidité des milices privilégiées les poussait à faire des révolutions pour multiplier, comme jadis les bandes prétoriennes, les présens de joyeux avénement (1). L'empire était menacé d'une dissolution générale par les extorsions des gouverneurs, par la corruption des juges, par l'insolence de la soldatesque, par la dépopulation rapide, fruit d'un régime oppressif et destructeur, par la rébellion de plusieurs pachas, par la perte de la Géorgie, d'Erivan, de Bassora, de Bagdad retombées au pouvoir des Persans. Malgré sa jeunesse, Amurat déploya toute l'énergie que demandaient les circonstances. D'abord, par de justes exemples de sévérité, il frappa de terreur les janissaires et les gouverneurs de provinces. Lorsqu'il eut réprimé l'esprit de révolte dans l'intérieur de son empire, il songea à rétablir au dehors la réputation des armes ottomanes. En 1624, il envoya une armée dans la Babylonie, pour reprendre cette province sur les Persans. Le grand-visir échoua devant Bagdad. Cette ville résista une seconde fois aux Ottomans en 1631. Enfin,

(1) Mahomet II avait introduit le premier les dons de joyeux avénement qui, sous les règnes suivans, s'accrurent toujours de plus en plus, jusqu'à ce qu'enfin, les finances épuisées ne pouvant plus y suffire, au bout de trois siècles, au milieu de la guerre contre les Russes, ils furent supprimés à l'avénement du sultan Abdulhamid.

en 1635, Amurat marcha lui-même contre la Perse. Il forma le siége d'*Erivan,* dont il s'empara, mais que les Persans reprirent, après sa retraite. C'est du camp d'Erivan qu'il envoya l'ordre de faire périr Bajazet, l'aîné des deux frères qui lui restaient. Il alla, en 1638, investir *Bagdad* à la tête de trois cent mille hommes. Cette ville fut prise le 25 décembre, jour anniversaire de la reddition de Rhodes, et inondée du sang de ses habitans, égorgés, contre la foi des traités, après avoir capitulé. Cette conquête avait coûté à Amurat l'élite de ses troupes. Il ne poussa pas plus loin ses avantages, et revint triompher à Constantinople. Ce brillant exploit fut le dernier de son règne. Peu scrupuleux observateur de la loi du prophète, il mourut à l'âge de trente-deux ans d'une hydropisie causée, dit-on, par l'abus du vin et des liqueurs fortes (1640). Ce goût lui fut inspiré par son favori Becri-Mustapha, grand ivrogne, mais en même temps sage conseiller et vaillant soldat, et que le sultan, inconsolable de sa mort, fit enterrer pompeusement dans une taverne entre deux tonneaux. Amurat rétablit le nerf du gouvernement, mais par une administration violente et terrible. Dans les sept dernières années de son règne, il fit livrer au supplice plus de cinquante mille hommes. Il fut comme dévoré de la soif de l'or et du sang. Mais, en détestant sa férocité, l'histoire ne peut lui refuser ce témoignage qu'il écrasa dans tout l'empire l'hydre de l'insurrection, qu'il rendit aux frontières orientales leur formidable boulevard, Bagdad, *la maison du salut*, qu'il augmenta les revenus et l'armée, épura la milice des janissaires, contint par la terreur les collecteurs d'impôts qui n'osèrent plus pressurer les sujets; qu'enfin il raffermit l'état ébranlé qui, pendant deux générations encore, jusqu'à la paix de Carlowitz, époque de sa décadence définitive, conserva une apparence de grandeur assez imposante.

Amurat eut pour successeur son frère *Ibrahim*, qui fut tiré, pour régner, de la prison où il languissait depuis plusieurs années. Le grand-visir de ce faible sultan entreprit, en 1642, la conquête d'*Azof,* dont les cosaques avaient fait leur retraite et leur place d'armes, et d'où leurs barques descendaient souvent au nombre de cinq ou six cents, couvraient les Palus-Méotides, traversaient la mer Noire, et infestaient les rivages de l'empire ottoman. Les cosaques abandonnèrent cette ville,

après en avoir ruiné les fortifications; mais les Turcs les rebâtirent, et Azof devint en peu d'années un des meilleurs ports du Pont-Euxin.

En 1644, les chevaliers de Malte, ayant pris un navire ottoman qui portait un grand-officier du sérail et le cadi de la Mecque, le conduisirent dans le port de Candie, où le commandant vénitien eut l'imprudence de les recevoir. En 1645, le sultan déclara la guerre aux Vénitiens, et quatre-vingt mille Ottomans débarquèrent dans l'île de *Candie*. Toute cette importante colonie vénitienne était tombée en leur pouvoir, à l'exception de la capitale, lorsque le mufti, dont le sultan avait outragé la fille, fit déposer et étrangler en 1648 ce méprisable prince qui passait avec des joueurs de fifre et de tambour de basque, des chanteurs, des baladins et des escamoteurs, les momens qu'il dérobait à la débauche. Ibrahim eut pour successeur son fils aîné *Mahomet IV*, âgé de sept ans.

SECTION III.

Pologne et Prusse (1572—1648).

La race mâle des Jagellons s'étant éteinte en 1572 avec le roi *Sigismond II Auguste*, le trône de Pologne devint alors purement électif, et il fut ordonné que, du vivant du roi, il ne pourrait être désigné de successeur, mais que les états jouiraient à perpétuité d'une libre élection à chaque vacance du trône. Telle fut l'origine des diètes d'élection, qui, dans la forme qu'on leur donna, ne pouvaient manquer d'être fort orageuses. La noblesse polonaise, formant un corps extrêmement nombreux, puisqu'il comprenait toute personne issue de parens ou d'ancêtres ayant, à quelque époque que ce fût, possédé des terres nobles, s'y rendait armée et à cheval, rangée par ordre de palatinats dans un camp dressé au milieu de la plaine de Vola, à trois milles de Varsovie. L'usage des *pacta conventa* prit naissance dans le même temps. Les premiers furent jurés par *Henri de Valois*, élu roi après la mort de Sigismond II Auguste (1573). Ces *pacta*, qui avaient force de loi fondamentale, renfermaient les conditions sous lesquelles le trône était déféré au nouveau roi, et, entre autres choses, stipulaient expressément que, si le prince violait quelqu'une

des clauses de ce contrat solennel, ses sujets seraient déliés envers lui de leur serment de fidélité.

Henri de Valois, élu en 1573, ne se rendit en Pologne qu'en 1574. Deux mois après son arrivée, il apprit la mort de Charles IX, son frère, et, craignant d'être retenu dans un royaume étranger sur lequel il venait régner à regret, il s'enfuit secrètement pour aller prendre possession du trône de France. Il se tint alors à Varsovie une diète dans laquelle on convint d'envoyer des députés à Henri, pour lui déclarer que le sénat supporterait son absence pendant neuf mois, mais que, s'il n'était revenu en Pologne le 12 mai 1575, la nation procéderait à l'élection d'un nouveau roi. Le terme expiré, on élut *Etienne Bathori*, prince de Transylvanie, dont on resserra la prérogative, en le soumettant à l'inspection de seize sénateurs choisis par la diète, et sans l'aveu desquels il ne pouvait prendre de résolution importante. La mort de l'empereur Maximilien II, en 1576, délivra Bathori d'un puissant ennemi qui lui avait disputé les suffrages de la diète, et qui se préparait à faire valoir par la force ses prétentions au trône de Pologne. La ville de Dantzick ayant refusé de prêter à Bathori serment de fidélité, il l'assiégea en 1578, et la réduisit à implorer sa clémence. Le czar Iwan IV avait profité de cette circonstance pour ravager la Livonie. Bathori exhorta les Polonais à se venger de ces hostilités, et fit résoudre la guerre contre les Moscovites en 1579. Il la conduisit avec succès, et, par la paix de *Kiewerowa-Horca*, en 1582, le czar céda à la Pologne la Livonie et les villes de Derpt et de Nowgorod. Bathori s'appliqua ensuite à discipliner les cosaques, et donna à cette nation, qui n'était qu'un ramas de brigands de tous les états voisins, un territoire sur les rives du Borysthène. Il forma en même temps un corps de cavalerie, qu'il établit dans l'Ukraine, avec une solde fixe, pour défendre cette province contre les invasions des Tartares. Il s'occupa aussi des lettres et des sciences, et fonda en 1579 l'université de Wilna. Ce prince, aussi digne du trône que son prédécesseur l'était peu, mourut en 1586 sans postérité. Sous le règne de ce prince, le collége des jésuites établi en 1578 à Polotsk et le zèle que développa le clergé pour étouffer les nouvelles doctrines opposèrent une barrière aux progrès du protestantisme. Toutefois, le roi se refusa à le combattre par des moyens de rigueur, et on

ne put faire un persécuteur d'un prince qui avait coutume de dire que Dieu s'était réservé trois choses dont les hommes ne devaient pas se mêler, à savoir, de créer quelque chose de rien, de connaître l'avenir et de diriger les consciences. On élut à sa place, en 1587, *Sigismond III*, fils de Jean III, roi de Suède, et descendant des Jagellons par Catherine, sa mère. L'archiduc Maximilien, frère de l'empereur Rodolphe II, fut proclamé par une faction contraire. On prit les armes de part et d'autre. Maximilien fut vaincu et fait prisonnier en 1588. Sigismond lui offrit la liberté sans rançon, à condition qu'il renoncerait à la couronne. L'archiduc, attendant sa délivrance des efforts de son parti, refusa de souscrire à cette proposition; mais, trompé dans son attente, il se désista en 1589 de ses prétentions, et sortit à ce prix de captivité. L'empereur ratifia les anciens traités entre la Pologne, la Hongrie, la Bohême et la maison d'Autriche; et Sigismond resserra encore en 1592 les nœuds de son alliance avec Rodolphe, en épousant la sœur de ce prince. La même année, le trône de Suède fut vacant par la mort de Jean III. Sigismond, son fils, en alla prendre possession, et fut couronné à Stockholm en 1594. Quoique Jean III suivît la confession d'Augsbourg, il avait souffert que Sigismond fût élevé par sa mère dans la religion catholique. Les états de Suède exigèrent de ce prince le serment d'observer les lois du royaume au sujet de la confession d'Augsbourg, de n'admettre dans son conseil que des Suédois, et de ne donner les charges de l'état à aucun étranger. Après avoir tout promis, et avoir laissé à Charles, son oncle, duc de Sudermanie, la régence du royaume, Sigismond retourna en Pologne. Il perdit, en 1604, la couronne de Suède, dont le duc Charles s'empara. En 1610, celle de Russie lui fut offerte pour son fils Uladislas. Ce prince entra avec une armée dans cette contrée, et pénétra jusqu'à Moscou. Mais la licence de ses troupes irrita les Moscovites. Les Polonais, ne pouvant se défendre contre une nation que leurs excès avaient soulevée, mirent le feu à Moscou (1611) et se retirèrent. La guerre se prolongea néanmoins jusqu'en 1618, où elle fut terminée par le traité de *Diwilina* (voyez section IV de ce chapitre). En 1621, le sultan Othman attaqua la Pologne pour se venger des brigandages que les cosaques exerçaient sur les provinces de l'empire ottoman. Cette guerre se termina la même

année à l'avantage des Polonais. Sigismond III, après avoir tenté plusieurs fois inutilement de recouvrer le trône de Suède, conclut, en 1629, une trêve avec Gustave-Adolphe, et mourut en 1632. Son fils *Uladislas VII* lui succéda. Une armée russe ayant envahi la Pologne, ce prince lui fit lever le siége de Smolensk, l'enferma dans des défilés, et la força de se rendre à discrétion. Il entra de nouveau en Russie; et, après une expédition heureuse dans ce pays, il fit la paix à *Wiasma*, sous les conditions les plus avantageuses pour la Pologne. En 1636, la trêve conclue en 1629 avec la Suède fut prolongée pour vingt-six ans. L'année 1637 vit commencer une longue et funeste guerre entre la Pologne et les cosaques de l'Ukraine qui donnaient asile aux paysans polonais que l'excès des impôts et des corvées obligeait à déserter leur patrie. Cette guerre plongea le royaume dans un abîme de maux. Elle durait encore, lorsque Uladislas VII mourut en 1648 sans postérité, et fut remplacé par son frère *Jean-Casimir V*.

Prusse.

« *Albert de Brandebourg* eut pour successeur, en 1568, dans le duché de Prusse, son fils *Albert-Frédéric*. La lignée de ces nouveaux ducs de Prusse paraissant près de s'éteindre, de même que celle de Franconie qui devait lui succéder, l'électeur *Joachim II de Brandebourg* avait obtenu, en 1563, du roi de Pologne, d'être admis à l'investiture simultanée du fief de Prusse. Cette investiture, renouvelée en faveur de plusieurs de ses successeurs, ménagea à la branche électorale de Brandebourg la succession dans le duché de Prusse. Elle lui fut dévolue en 1618, à la mort du duc Albert-Frédéric, qui ne laissa pas de postérité mâle. L'électeur *Jean-Sigismond*, son co-investi, lui succéda. Ce prince, qui avait épousé Anne, fille aînée d'Albert-Frédéric, recueillit aussi, du chef de cette princesse, une partie de la succession de Juliers, savoir : le duché de Clèves, les comtés de la Marck et de Ravensberg, qui furent adjugés à la maison de Brandebourg, par le partage provisionnel conclu à Santen, en 1614, et converti en traité définitif à Clèves en 1666.

« Le petit-fils de Jean-Sigismond fut l'électeur *Frédéric-Guillaume*, prince d'un génie supérieur, et le vrai fondateur

de l'élévation de sa maison. Grand dans la guerre et dans la paix, considéré de toute l'Europe, ce prince acquit par les traités de Westphalie, outre une partie de la Poméranie, l'archevêché de Magdebourg à titre de duché, et les évêchés de Halberstadt, de Minden et de Camin à titre de principauté. Son fils *Frédéric* fut le premier roi de Prusse. » (Koch, *Tableau des Révolutions*.)

SECTION IV.

Russie (1584—1645).

Féodor Iwanowitz succéda, en 1584, à son père Iwan IV. Il prolongea la trêve conclue par Iwan avec la Pologne; et, en 1587, après la mort d'Etienne Bathori, il se mit au rang des prétendans à la couronne de ce royaume; mais elle fut déférée à Sigismond III, fils de Jean III, roi de Suède.

En 1588, la Russie, qui avait été jusqu'alors, pour le spirituel, dans une certaine dépendance du patriarche de Constantinople, eut un patriarche particulier. Cette dignité subsista jusqu'en 1703. Le czar Pierre I[er] la supprima à cette époque, l'autorité du patriarche étant devenue si grande, qu'elle causait souvent des troubles dans l'état; mais, en abolissant le patriarchat, le czar conserva l'Eglise russe dans la même indépendance où elle était par rapport à l'Eglise grecque, depuis 1588.

A la mort d'Iwan IV, les Russes étaient en guerre avec la Suède. Les hostilités, entremêlées de diverses trêves, continuèrent sous le règne de Féodor. Elles furent terminées en 1595 par le traité de *Narva*, qui assura aux Russes la possession de la Carélie et de l'Ingrie.

Féodor, également faible de corps et d'esprit, et incapable de gouverner, donnait toute sa confiance au Tatar *Boris-Godunow*, son beau-frère. Cet ambitieux aspirait au trône; pour s'en frayer le chemin, il fit assassiner, en 1591, le jeune *Démétrius*, frère unique du czar, qui n'avait point d'enfans. Cet attentat fut la source d'une longue suite de troubles qui s'élevèrent à la mort de Féodor, arrivée en 1598. Avec lui finit la branche régnante des souverains descendus de Rurik, après avoir occupé le trône pendant plus de huit siècles.

Cependant, quoique la cruauté d'Iwan et l'ambition de Boris eussent fait périr un grand nombre de princes, le sang

de Rurik n'était pas encore entièrement épuisé : il restait plusieurs maisons issues de ce premier souverain de la Russie; et il semble que le prince appelé à remplir le trône vacant eût dû être choisi dans leur sein; mais on ne leur attribua aucun droit particulier, et elles furent confondues avec les autres familles assez puissantes ou assez considérées pour oser se mettre sur les rangs. Boris, qui depuis long-temps dirigeait les affaires, et s'était fait un grand nombre de créatures, l'emporta sur ses compétiteurs, et fut reconnu successeur de Féodor. Il marqua les commencemens de son règne par de grandes largesses aux monastères et aux églises, et fit fondre la fameuse cloche du Kremlin. Malgré son penchant à la cruauté, il continua les travaux commencés par Iwan Bazilowitz pour la civilisation de la Russie. Il y attira des médecins et des pharmaciens, envoya des jeunes gens s'instruire en Suède et en Allemagne, et entretint des relations étroites avec les villes anséatiques pour favoriser le commerce. Il régna tranquillement jusqu'en 1603. Mais, à cette époque, un moine russe, nommé *Grégory Otrépief*, entreprit de se faire passer pour le prince Démétrius assassiné en 1591; il prétendit que les assassins, payés par Godunow, s'étaient trompés de victime; et comme frère de Féodor, il revendiqua son héritage envahi par un usurpateur. Avec le secours des Polonais, toujours prêts à saisir l'occasion de troubler la Russie, et des cosaques du Don, mécontens de la sévérité du czar qui voulait les soumettre à une discipline exacte, l'imposteur attaqua Godunow en 1605. Celui-ci mourut subitement au commencement d'une guerre qui s'annonçait pour lui sous de malheureux auspices. La rébellion s'étendait rapidement dans les provinces : cependant la capitale restait fidèle à la mémoire de Godunow; et à la nouvelle de sa mort, les grands et le peuple de Moscou proclamèrent son fils Féodor; mais cet honneur fut fatal à ce jeune prince. Le *faux Démétrius* ayant été reçu dans la capitale, où il s'était ménagé des intelligences, se fit livrer Féodor et sa mère, et les fit étouffer en prison. La dernière épouse d'Iwan, la mère du vrai Démétrius, vivait encore; Godunow l'avait reléguée dans une triste retraite, indigne du rang qu'elle avait occupé. Otrépief, par ses déférences et par ses bienfaits, gagna cette princesse, qui le reconnut publiquement pour son fils. Le nouveau czar régna avec douceur; mais il avait adopté en Pologne des mœurs

étrangères : il ne pouvait cacher son mépris pour les manières des Russes. Cette conduite imprudente lui aliéna la nation. Le boïard *Basile-Chouiski*, profitant de ces dispositions, trama une conjuration contre lui, le détrôna, le fit mettre à mort, et fut proclamé à sa place en 1606. Ce choix n'était point le résultat d'une élection générale : Chouiski ne tenait le sceptre que de la volonté d'une faction. Pour faire oublier sans doute ce que son élévation avait d'illégal, il jura solennellement de ne point faire de lois nouvelles, de ne point imposer de contributions, et de ne punir personne sans avoir pris l'avis et le consentement des grands. Depuis que Nowgorod avait perdu ses priviléges, c'était la première fois qu'un souverain de Russie jurait des conventions avec ses sujets. Mais Chouiski oublia bientôt ses sermens : il méprisa le sénat; il accabla le peuple d'impôts; il ne mit aucun frein à ses vengeances personnelles. En 1607, la haine qu'il inspirait suscita un *nouveau Démétrius*, qui fut secondé par les Polonais, les Tartares et les cosaques du Don. L'imposteur eut d'abord des succès; mais il ruina ses affaires par ses imprudences. En 1609, les Tartares vengèrent sur lui la mort de leur prince, qu'il avait fait noyer dans l'Occa. Les Polonais ne laissèrent pas de continuer la guerre en Russie, où ils remportèrent plusieurs victoires. On fit à Chouiski un crime de ses disgrâces : il fut déposé en 1610, obligé de prendre l'habit monastique, puis livré aux Polonais, et envoyé en Pologne, où il mourut. Après sa déposition, on crut remédier aux maux dont la rivalité des grands menaçait l'état, en déférant le trône à un prince étranger. Les suffrages se partagèrent entre Charles-Philippe, frère de Gustave-Adolphe, roi de Suède, et Uladislas, fils de Sigismond III, roi de Pologne. Cette résolution ne fit qu'augmenter le désordre. Les Suédois en profitèrent pour envahir l'Ingrie et la ville de Nowgorod, et les Polonais se rendirent maîtres de Smolensk et de ses dépendances. Voyant alors leur monarchie au bord du précipice, les Russes prirent le parti de se donner de nouveau un czar de leur nation. Le choix tomba, en 1613, sur *Michel Féodorowitz*, qui devint le fondateur d'une nouvelle maison régnante, celle de *Romanow*, alliée par les femmes aux czars précédens, et sous laquelle la Russie devait parvenir à un point de grandeur qu'elle n'avait point connu jusque-là. Michel, guidé par les sages conseils de

son père, Féodor-Nikitisch-Romanow, archevêque de Rostow, rendit le calme à la Russie. Il conclut la paix avec la Suède en 1617. Par le traité de *Stolbova*, le czar céda pour toujours à Gustave-Adolphe l'Ingrie et la Carélie russe, de sorte que les Russes ne possédaient plus rien sur la mer Baltique. Gustave-Adolphe avait fait ses premières armes dans cette guerre sous le connétable de Suède, Jacques de la Gardie, grand capitaine, dont les exploits frappèrent les Russes de tant de respect qu'ils placèrent son nom dans leur calendrier et lui adressèrent des hommages religieux.

Uladislas, fils du roi de Pologne, persistant dans ses prétentions après l'élection de Michel, fit de nouvelles tentatives pour s'élever sur le trône de Russie. Il pénétra jusqu'aux portes de Moscou, qu'il assiégea; mais, ayant trouvé trop de résistance, il abandonna son projet. Des plénipotentiaires des deux nations s'assemblèrent alors au village de *Diwilina* (1618), et convinrent d'une trève pour l'espace de quatorze ans. Les Polonais restèrent maîtres des duchés de Smolensk, de Sévérie et de Tchernigow, dont la paix de *Wiasma* (en 1634) leur confirma la possession.

Il parut, sous le règne de Michel, un *troisième Démétrius*, qui obtint d'abord quelques avantages; mais ses débauches l'ayant rendu méprisable à ses partisans, il fut livré au czar, qui le fit pendre à une des portes de Moscou. Michel mourut en 1645, laissant la Russie dans un état florissant (1). Il eut pour successeur son fils *Alexis Michailowitz*.

---

(1) Une particularité intéressante de son règne est le traité de commerce qu'en 1629 il signa avec Louis des Hayes, envoyé du cardinal de Richelieu. Ce traité est le premier qui ait été conclu entre la France et la Russie.

QUATRIÈME PÉRIODE.

DEPUIS LE TRAITÉ DE WESTPHALIE JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XIV (1648-1715).

CHAPITRE PREMIER.

RÈGNE DE LOUIS XIV.

(1° Les événemens militaires qui signalèrent le commencement du règne de Louis XIV, depuis l'avénement de ce prince jusqu'au traité de Westphalie, ayant été développés dans l'histoire de la guerre de trente ans, nous ne les répéterons point ici. 2° Pour ne pas multiplier inutilement les chapitres, nous rattacherons à ce même règne les principaux événemens de l'histoire contemporaine de Portugal, d'Espagne, de Hollande et d'Italie, et même d'Allemagne et d'Angleterre pour les événemens extérieurs.)

SECTION PREMIÈRE.

Depuis l'avénement de Louis XIV jusqu'à la mort de Mazarin (1643-1661).

Louis XIII avait établi par son testament un conseil de régence, dont le prince de Condé devait être le chef, pendant la minorité du jeune Louis XIV, qui, lorsqu'il succéda à son père, était encore dans sa cinquième année. Mais ces dispositions ne furent point respectées. La première démarche de la reine-mère, *Anne d'Autriche*, fut de faire annuler les volontés de son mari par le parlement de Paris. Cette compagnie, à qui Richelieu avait à peine laissé la liberté de faire des remontrances, saisit avec joie cette occasion de sortir de son abaissement par un coup d'éclat, et cassa le testament de Louis XIII comme celui d'un simple citoyen. Un arrêt du

18 mai déféra à la reine la régence absolue, et supprima le conseil qui devait limiter son pouvoir.

Depuis la mort de Richelieu, il s'était formé à la cour un parti composé de tous les hommes que ce ministre avait persécutés. Récemment sortis de l'exil ou de la captivité, ils s'étaient trouvés naturellement réunis par une haine commune contre l'auteur de leurs disgrâces. Du reste, sans aucun lien d'amitié et d'estime, sans notions exactes sur la situation des choses, ils ne pouvaient avoir qu'une influence éphémère. Cependant, fiers des marques de faveur qu'ils avaient d'abord reçues de la reine, quoique cette princesse fût loin de vouloir détruire l'ouvrage du cardinal, ils s'étaient crus appelés à jouer un grand rôle sous le nouveau gouvernement, et les airs de supériorité et de protection qu'ils affectaient les avaient fait désigner sous le nom de *cabale des importans*. Leurs espérances parurent d'abord devoir se réaliser. La reine mit à la tête du ministère *Augustin Potier,* évêque de Beauvais, un des principaux membres de leur faction. Mais ce prélat, respectable par ses vertus apostoliques, n'avait aucune des qualités de l'homme d'état. La reine sentit bientôt la nécessité de confier le pouvoir à d'autres mains. Les politiques éclairés, qui craignaient que la *cabale des importans* ne prît trop d'empire sur cette princesse, lui représentèrent que le cardinal Mazarin, initié aux affaires sous Richelieu, et désigné dans le testament de Louis XIII pour faire partie du conseil de régence que le parlement avait annulé, possédait seul le secret de la politique extérieure, et que sa prudence et son habileté connues semblaient l'appeler au gouvernement. La régente le nomma surintendant de l'éducation du roi, et le fit entrer dans le ministère. Il annonça l'intention de n'y rester que jusqu'à la conclusion de la paix, et de se retirer ensuite à Rome. Cette déclaration astucieuse trompa les envieux. Les *importans* ne prirent point d'ombrage de son crédit, qu'ils regardaient comme passager, et lui laissèrent le temps de s'affermir. Bientôt après, lorsqu'ils virent que, par son adresse et ses manières insinuantes, il s'était emparé de toute la confiance de la reine, ils se plaignirent, ils intriguèrent pour le perdre; ce fut en vain. Les duchesses de *Montbazon* et de *Chevreuse,* qui dirigeaient cette cabale, furent éloignées de la cour. Le duc de *Beaufort,* qui affectait pour la première de ces deux femmes

célèbres un amour romanesque, se livra au dépit, jusqu'à s'emporter en reproches injurieux contre la reine, et en menaces contre le cardinal : il fut arrêté le 2 septembre 1643, et enfermé au château de Vincennes. L'évêque de Beauvais fut renvoyé dans son diocèse (1), et la cabale des *importans*, privée de ses chefs, s'évanouit comme d'elle-même.

Après la chute de cette faction sans consistance, la France fut heureuse sous la régence d'Anne d'Autriche jusqu'aux temps de la fronde. Affranchie de la contrainte où l'avait tenue un ministère soupçonneux et sévère, elle semblait respirer plus librement. Courbée naguère sous la main vigoureuse de Richelieu, maintenant elle relevait la tête avec joie, mais sans insolence, et jouissait de son bonheur sans songer encore à en abuser. Il ne lui manquait que la paix extérieure : mais les triomphes de ses armées au dehors la lui promettaient prochaine et glorieuse. Aussi un sentiment de satisfaction et de sécurité était répandu dans toute la nation, et l'allégresse publique était le plus bel ornement des fêtes qui se multipliaient avec nos victoires. Rien n'altéra cette sérénité pendant quatre années, décorées par les poëtes contemporains du nom pompeux d'*âge d'or*, et qui, en rappelant le souvenir de la régence de Blanche de Castille, ont fait dire que l'Espagne n'a donné que de bonnes reines à la France. Mais des nuages commencèrent à s'élever en 1647, et formèrent insensiblement les orages qui troublèrent l'adolescence de Louis XIV, et du sein desquels devait sortir un règne si brillant et si illustre.

Mazarin, dans les premiers temps de sa grandeur, avait affecté autant de simplicité que Richelieu avait déployé de faste. Il mettait de l'affabilité et de la douceur là où son prédécesseur avait mis une inflexible sévérité; cependant il ne put se faire aimer. Il était à la nation un objet de mépris pour son avarice, de ridicule pour son langage moitié italien, moitié français, de haine pour sa qualité d'étranger. Une administration sans reproche aurait pu seule vaincre ou affaiblir ces

---

(1) Le cardinal de Retz l'appelle avec exagération dans ses Mémoires *le plus idiot de tous les idiots, une bête mitrée*, et prétend que le duc de Beaufort, qui s'était mis en tête de gouverner l'état après la mort de Louis XIII, *en étoit moins capable que son valet de chambre ; qu'il avoit le sens beaucoup au dessous du médiocre, etc.*

préventions. Mais au talent de l'intrigue et de la politique, Mazarin ne joignit point celui de porter l'ordre et la lumière dans les finances, qui, retombées dans la confusion depuis Sully, étaient en proie au brigandage (1). Il fallait des sommes considérables pour soutenir la guerre contre l'Espagne et contre l'empereur. Au défaut d'une administration économe qui, avec les revenus ordinaires de l'état, aurait pu suffire à tous les besoins, le surintendant d'Emery, créature du cardinal, et qui disait naïvement *que les surintendans n'étoient faits que pour être maudits, et que la bonne foi n'étoit que pour les marchands*, avait recours à des expédiens onéreux et vexatoires (2). L'édit du *toisé*, dont

---

(1) Richelieu avait légué à Mazarin cet embarras des finances. « M. le « cardinal de Richelieu, dit Omer Talon dans ses Mémoires, étant entré « dans le ministère, a élevé sa fortune sur la ruine de tous ceux qui l'ont « attaqué; il s'est principalement maintenu par la profusion des finances, « avec lesquelles il corrompoit tous les grands, et ceux qui lui étoient né« cessaires dedans et dehors le royaume : pour quoi faire il a souffert que « ceux qui étoient dans le gouvernement des finances du roi y aient fait ce « qu'ils ont voulu pendant que le royaume a été gras et abondant. Toutes « sortes de voies pour avoir de l'argent étoient permises : le roi venoit sou« vent au parlement pour faire vérifier des édits bursaux; les princes du « sang étoient envoyés à la chambre des comptes et à la cour des aides; et « de ces secours extraordinaires, créations d'officiers et attribution de nou« veaux droits, se sont levées de monstrueuses sommes de deniers, telles « que l'on peut dire que pendant le règne de Louis XIII il s'est levé plus « d'argent sur le peuple qu'il n'en avoit été fait depuis l'établissement de la « monarchie. »

(2) « D'Emery avoit méprisé toute sorte d'ordre de finances, tant en la « recette que dans la dépense; car, pour avoir des deniers comptans, il « avoit baillé toutes les tailles en parti, et payoit quinze pour cent d'intérêt « à ceux qui lui avançoient des deniers. Dans Paris, la plupart du luxe étoit « fondé sur ces gros intérêts que le roi payoit; les marchands avoient la « plupart abandonné leur trafic actuel pour mettre leur argent dans cette « espèce de négociation infâme. Le surintendant faisoit de même sur les « fermes, et ainsi il mangeoit par avance en l'année 1648 les années 1650 « et 1651, et avoit porté les choses si avant, qu'ayant engagé les finances « du roi de plus de cent millions envers les partisans et gens d'affaires, il « ne faisoit plus subsister l'état que des retranchemens qu'il faisoit sur les « officiers et sur les autres. Les compagnies souveraines avoient souffert un « quartier de retranchement de leurs gages; les présidiaux n'en recevoient « aucune chose; les trésoriers de France, les élus, les grènetiers et tous « les officiers comptables, n'en touchoient rien du tout.... Les gens de

l'application rétroactive paraissait attaquer les propriétés (1), et surtout *le tarif* qui haussait les droits d'entrée sur les vivres et les marchandises, mécontentèrent vivement les Parisiens; et le parlement, revenant à son ancien système de résistance, n'enregistra les nouveaux impôts qu'avec beaucoup de difficultés. Dans cette circonstance, Mazarin soulève imprudemment contre lui les intérêts particuliers de la magistrature; il ordonne la création de douze nouvelles charges de maîtres des requêtes, et exige de toutes les cours souveraines, le parlement excepté, quatre années de leurs gages en forme de prêt. Le parlement méprise cette grâce par laquelle on espérait le détacher des autres compagnies, et le 13 mai 1648, il donne son célèbre *arrêt d'union* avec le grand-conseil, la cour des aides et la chambre des comptes, arrêt auquel se rallièrent depuis tous les ennemis du cardinal. Cette union s'opère, malgré les efforts de la cour pour l'empêcher. Un comité, formé de députés des quatre cours souveraines, tient ses séances à la chambre Saint-Louis : on y discute tous les objets relatifs au gouvernement, justice, finances, police, commerce; et, quelque étrangères que soient la plupart de ces questions aux fonctions et au pouvoir de la magistrature, elle croit légitimer ses délibérations par le prétexte du bien public. La multitude applaudit aux mesures des compagnies, sans examiner si leur zèle est pur et désintéressé. « Chaque conseiller paroissoit au peuple un ange descendu du ciel pour le sauver de « la prétendue tyrannie du cardinal Mazarin, qu'on s'imaginoit plus grande qu'elle ne l'étoit en effet. » (*Mém. de*

« guerre n'étoient point payés; les gardes françaises et suisses étoient en « arrière de douze montres, les Suisses prêts à quitter.... L'armée de « Flandre, faute de cent mille francs, perdit l'occasion d'entreprendre « quelque chose de grand après la bataille de Lens; l'armée d'Allemagne, « commandée par M. le maréchal de Turenne, faute d'argent se dissipoit; « le siége de Crémone fut levé par la même considération, etc. » (*Omer Talon.*)

(1) Un édit de 1548 faisait défense de prolonger les faubourgs de Paris, et de bâtir au-delà de certaines bornes, sous peine de démolition, de confiscation des matériaux et d'amende arbitraire. Le surintendant fit revivre cet édit qui avait cent ans de date, et ordonna de *toiser* le terrain occupé par de nouvelles constructions, afin de forcer les propriétaires à se racheter à prix d'argent des peines portées contre les délinquans. Cette opération excita beaucoup de désordres, et ne put être terminée.

madame de Motteville.) La cour pense calmer les esprits en ôtant à d'Emery la charge de surintendant; mais on ne lui sait aucun gré de cette démarche tardive, et la faiblesse qu'elle semble annoncer redouble la hardiesse des factieux. L'agitation continue; les partis se forment et se déclarent : alors naissent les noms de *frondeurs*, de *mazarins* et de *mitigés*.

Les premiers, quelle que soit l'origine du nom sous lequel on les désigne (1), sont les ennemis du cardinal et les censeurs du gouvernement. On compte parmi eux beaucoup de jeunes avocats et de procureurs (2) impatiens d'arriver à la réputation ou à la fortune, et qui, trouvant plus de plaisir aux discussions de la politique qu'à celles de la chicane, s'érigent en hommes d'état; ils ont à leur tête quelques magistrats qui, malgré leur âge plus avancé, partagent l'effervescence de la jeunesse, et

---

(1) On prétend que ce nom fut donné aux adversaires de la cour, par allusion aux jeux des enfans de la populace, qui se livraient bataille avec des *frondes* dans les fossés de Paris, et qui souvent résistaient aux archers envoyés pour les séparer. Un membre du parlement ayant, dit-on, comparé la résistance des magistrats à celle de ces *frondeurs*, ce nom resta, et les ennemis du gouvernement furent *le parti de la fronde*. « Ce nom « devint tellement à la mode, qu'il n'y avoit rien de bien fait qu'on ne dit « être à la fronde : les étoffes, les rubans, les dentelles, les épées, et « presque généralement toutes sortes de marchandises, jusqu'au pain. « Rien n'étoit ni beau ni bon, s'il n'étoit à la fronde; et, pour exprimer « un homme de bien, il n'y avoit pas d'expression plus énergique que « celle de bon frondeur. » (*Mém. de Guy Joly.*)

(2) « Cinquante ou soixante jeunes conseillers, qui, dans leurs cham- « bres des enquêtes, ont peu d'emploi et qui y sont peu considérés à cause « qu'ils n'ont pas l'intelligence et ne se veulent pas donner l'application « aux affaires, étoient bien aises d'être tous les jours appelés dans les as- « semblées publiques, d'y donner leurs suffrages, et, se portant aux avis « les plus caustiques, acquérir réputation, ce leur sembloit. » (*Mém. d'Omer Talon.*) « Les jeunes conseillers des enquêtes étoient plus échauffés « que les autres; et, croyant déjà être ministres d'état, ils ne parloient que « du gouvernement du royaume, et ne songeoient plus aux affaires du « palais qu'ils trouvoient au-dessous d'eux. Dans les assemblées, ils pre- « noient la parole tous ensemble, sans ordre; en sorte qu'on ne s'entendoit « pas : et quand les présidens et les vieux conseillers vouloient dire leurs « avis pour réprimer ce tumulte, ils leur faisoient la huée, leur reprochant « qu'ils étoient gagés de la cour et pensionnaires du cardinal.... La barbe « du premier président, si vénérable, ne pouvoit les retenir, etc. » (*Mém. de Montglat.*)

qui, d'ailleurs, ont presque tous des raisons d'animosité personnelle contre le ministre. Le président Potier de Blancménil est irrité de la disgrâce de l'évêque de Beauvais, son parent, que le cardinal a remplacé. Longueil de Maisons a vainement sollicité une charge de président pour son frère, et pour lui-même celle de chancelier de la reine. Le président Viole veut venger la chute de son ami, l'ex-ministre Chavigny, récemment éloigné par Mazarin. Broussel, simple conseiller, avait désiré une lieutenance aux gardes pour son fils, et n'avait pu l'obtenir; c'était un vieillard opiniâtre et fougueux, haïssant profondément le ministère, déclamant sans cesse contre la cour, peu estimé de ses confrères, mais idolâtré du peuple, *qui le regardait comme son tribun* (*Mém. de Brienne*), parce qu'il rejetait obstinément tous les édits sur les impôts.

On appelait *mazarins* les approbateurs exclusifs du ministre et de la cour, et *mitigés,* ceux qui, placés entre les deux partis, tâchaient de les modérer et de les contenir, en leur accordant et en leur refusant tour à tour une partie de leurs prétentions, et ne réussissaient qu'à se rendre également odieux à tous les deux. Dans les rangs de ces hommes sages et circonspects brillait un personnage digne des beaux temps de la Grèce et de Rome, le premier président *Mathieu Molé*, « homme tout « d'une pièce, et voulant le bien de l'état préférablement à toutes choses. » (*Mém. de Retz.*) Sa fermeté inébranlable, son intrépidité calme et réfléchie arrêtaient la fougue de ses collègues et les fureurs de la multitude. Il connaissait les chefs des mécontens, leurs motifs secrets, leurs vues ambitieuses; et la sagacité de son esprit, la vigueur de son caractère et de son éloquence, lui servaient à les pénétrer, à les prévenir ou à les combattre.

Le plus dangereux des ennemis de Mazarin était *Paul de Gondi*, coadjuteur de l'archevêque de Paris, et si fameux sous le nom de *cardinal de Retz*. Sorti d'une famille illustre, il avait été obligé de se consacrer à l'Eglise, quoiqu'il eût, de son aveu, *l'âme peut-être la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers.* « Nourri de la lecture de l'histoire romaine, son imagination « forte et ardente ne rêvait qu'émeutes, révolutions populaires « et conspirations (1). Un de ses premiers écrits avait été

(1) « Il étoit charmé des révoltés et des révoltes.... Il se faisoit même

« l'histoire de la conjuration de Fiesque, ou plutôt le panégyrique de ce Génois, et l'apologie de ses projets.... Son esprit, peu fait pour saisir des vues générales et pour former des plans vastes et réfléchis, était du reste inépuisable en expédiens, et prompt à voir, dans les circonstances particulières, ce qu'il fallait faire ou éviter.... Il fut le principal auteur des troubles de la fronde; il les prépara de loin et les fomenta soigneusement, parce qu'il voulait avoir la place de Mazarin; et qu'il fallait à cet esprit turbulent des intrigues, des factions et des mouvemens populaires.... Il était l'âme du parti des frondeurs dans le parlement; il leur traçait la marche qu'ils devaient suivre, et les entraînait à des mesures dont il prévoyait seul les conséquences. » (Ancillon, *Tableau des Révolutions*.)

La régente et Mazarin, n'osant déployer contre les factieux l'appareil de la force, tentent de les satisfaire par des concessions. Le roi tient un *lit de justice* le 31 juillet 1648; le chancelier y lit une déclaration portant remise du quart des tailles pour l'année suivante, révocation de l'édit du *toisé*, et de plusieurs droits successivement établis sur les marchandises, suppression des douze charges de maîtres des requêtes, dont la création avait excité les premiers murmures de la magistrature. Il propose en même temps des réglemens de finances, qui semblent devoir mettre un frein à la cupidité des traitans; il ajoute qu'une chambre de justice sera incessamment établie, pour rechercher les anciennes déprédations; mais il finit par défendre, au nom du roi, de tenir désormais les assemblées de la chambre de Saint-Louis. Peu touchés de condescendances tardives et suspectes, les magistrats frondeurs ne sont sensibles qu'à l'injonction qui leur est faite de cesser leurs réunions illégales; et bravant un ordre dont ils s'indignent, ils poursuivent leurs délibérations, et rédigent

---

« plus d'honneur et plus de plaisir du nom de *petit Catilina* qu'on lui donnoit quelquefois, qu'il ne s'en promettoit du chapeau de cardinal que son ambition lui faisoit désirer à quelque prix que ce fût, et que sa vanité lui faisoit espérer avec confiance. » (*Mém. de la duchesse de Nemours*.) « Je suis persuadé, dit-il dans ses Mémoires, qu'il faut de plus grandes qualités pour former un bon chef de parti que pour faire un bon empereur de l'univers. »

des remontrances contre la déclaration que leur a lue le chancelier. Dans ces circonstances, le prince de Condé remporte la célèbre victoire de Lens sur l'archiduc Léopold (20 août 1648). « Le roi, sachant qu'il avoit gagné une bataille, s'écria « tout haut et avec une grande exclamation que le parlement « seroit bien fâché de cette nouvelle. Il étoit si accoutumé à « entendre parler de ceux de ce corps comme de ses enne- « mis, qu'il en fit aussitôt ce jugement. » (*Mém. de Mme de Motteville.*) Mazarin croit le moment favorable pour frapper un coup d'éclat qui répande la terreur dans le parlement. Le jour même où l'on chante le *Te Deum* dans l'église de Notre-Dame, pour célébrer le triomphe des armes françaises, Comminges, capitaine des gardes, est chargé d'aller saisir les trois magistrats les plus opiniâtres, *Blancménil*, *Charton* et *Broussel.* Charton s'échappe; mais ses deux collègues sont arrêtés (26 août). A peine la multitude a-t-elle appris l'enlèvement de Broussel, le protecteur, *le père, le tribun du peuple*, elle s'ameute et court aux armes. « Ce mouvement fut comme un in- « cendie subit et violent qui se prit du Pont-Neuf à toute la ville. « Tout le monde sans exception prit les armes. L'on voyoit les « enfans de cinq et six ans le poignard à la main; on voyoit les « mères qui les leur apportoient elles-mêmes. Il y eut dans « Paris plus de deux cents barricades en moins de deux heures, « bordées de drapeaux et de toutes les armes que la ligue avoit « laissées entières. » (*Mém. du cardinal de Retz.*) Les soldats cèdent au nombre, et se replient devant la foule qui s'augmente. Les factieux, le coadjuteur à leur tête, poussent leurs barricades jusqu'à cent pas de la demeure royale. La cour, assiégée par une multitude furieuse, entend avec effroi cent mille voix retentir autour d'elle, qui crient *Broussel* et *liberté!* Bientôt elle voit arriver le parlement en corps, qui vient redemander ses membres emprisonnés; elle est obligée de les rendre (1), et

---

(1) « On ne sauroit exprimer la joie qu'eurent les Parisiens à l'arrivée de « Broussel; les uns lui baisoient la robe, les autres se jetoient à ses pieds « pour lui embrasser les genoux; les autres l'appeloient leur protecteur; « et devant son logis il y eut si grande affluence de peuple, qu'il fut con- « traint de sortir dans la rue pour se faire voir. On fit faire son portrait en « taille-douce, qu'on vendoit par les rues, où il y avoit écrit : *Pierre « Broussel, père du peuple.* » (*Mém. de Montglat.*) Les bourgeois pro-

cette faiblesse invite les factieux à de nouveaux excès. Depuis ce temps, la régente ne peut plus paraître en public sans être insultée; on ne l'appelle que dame Anne; et si l'on y ajoute quelque titre, c'est un outrage. Irritée de ces insolences, et brûlant de s'en venger, elle quitte Paris le 6 janvier 1649, et se retire à Saint-Germain avec ses deux fils, Mazarin, le duc d'Orléans, et Condé qu'elle a rappelé de l'armée, et qui lui a promis son appui. Il méprisait Mazarin; *mais*, disait-il, *je m'appelle Louis de Bourbon*, *et je ne veux point ébranler l'état.* Heureux, si, toujours semblable à lui-même, il n'eût jamais démenti ces nobles paroles!

Ayant à combattre le vainqueur de Rocroi, de Fribourg, de Nordlingue et de Lens, le parlement ose soutenir la guerre. Le prince de *Conti*, frère de Condé, aussi jaloux de son aîné qu'incapable de l'égaler, le duc de *Longueville*, beau-frère de ces deux princes, le duc de *Beaufort*, récemment échappé de Vincennes, le duc de *Bouillon*, son frère le vicomte de *Turenne*, entraîné par un fol amour pour la duchesse de Longueville, les ducs de *Vendôme*, de *Nemours*, de *La Rochefoucauld*, offrent leurs services à la fronde. Le parlement, excité par le coadjuteur, lance contre le cardinal (8 janvier) un arrêt foudroyant qui le déclare perturbateur du repos public, ennemi du roi et de l'état, et lui enjoint de quitter le royaume dans l'espace de huit jours. En même temps, les frondeurs font à la hâte des préparatifs de guerre. Chacun se taxe pour lever des troupes (1). Les magistrats donnent l'exemple. La grand'chambre, les enquêtes, les requêtes, la chambre des comptes, la cour des aides, après avoir tant crié contre des impôts faibles et nécessaires, fournissent une somme de plus de dix millions de notre monnaie actuelle pour la subversion

---

posèrent, comme autrefois les Romains pour les filles de Scipion, de doter chacune de ses trois filles, le jour de leur mariage, par de magnifiques présens de noces.

(1) « Le parlement ordonna que ces taxes et l'argent qui avoit été pillé « sur les particuliers serviront à lever des troupes; et les commissions « furent expédiées pour quatorze mille hommes de pied et quatre mille « chevaux. Ceux qui s'enrolèrent n'étoient pas de grands guerriers; et « l'argent qui fut donné aux généraux, aux officiers et aux soldats, fut « meilleur pour ceux qui le reçurent, que les troupes ne furent utiles à « ceux qui les payèrent. » (*Madame de Motteville.*)

de la patrie. Les maîtrises et les corporations rivalisent de zèle avec les compagnies. Le coadjuteur lève un régiment à ses frais. Vingt conseillers nouveaux, créés par Richelieu, et qui, jusque-là, accablés de dégoûts par leur compagnie, osaient à peine y paraître, paient 15,000 livres par tête, pour effacer aux yeux de leurs collègues le vice de leur nomination.

Alors commence cette *guerre de la fronde*, célèbre par de grands noms et de petits effets, où l'on vit plus de cabales que de combats, plus de turbulence que d'animosité (1), où la galanterie servit l'ambition, entretint les rivalités, égara l'héroïsme et la fidélité, où la rébellion enfin fut moins une fureur qu'une manie, tour à tour embrassée par frivolité, abandonnée par inconstance, ou abjurée par intérêt. Dans cette guerre qui, sans les noms de roi de France, de grand Condé, etc., eût été aussi ridicule que celle des Barberins, tout se tournait en raillerie. Les Parisiens avaient pour généralissime le prince de Conti, petit et bossu, et que le cardinal de Retz appelle *un zéro qui ne multipliait que parce qu'il était prince du sang*. Le régiment du coadjuteur se nommait le *régiment de Corinthe*, parce que ce prélat était archevêque titulaire de cette ville. Cette troupe ayant été battue par un petit parti, on appela cet échec la *première aux Corinthiens*. Les vingt conseillers qui avaient fourni chacun 15,000 livres n'eurent d'autre honneur que d'être appelés les *Quinze-Vingts*. Le duc de Beaufort, l'idole du peuple, et l'instrument dont on se servait pour le soulever, était surnommé le *Roi des halles*.

Condé se rend maître de toutes les avenues de la capitale, à l'exception de Brie-Comte-Robert et de Charenton. Le prince de Conti avait placé trois mille hommes dans ce dernier poste. L'armée royale l'attaque et s'en empare (8 février) : les Parisiens tentent inutilement de le recouvrer. C'est là le seul événement remarquable de cette première guerre. Les fron-

(1) « Il faut dire, à la louange de tous, que jamais il n'y a eu de guerre « qui se soit faite avec moins d'animosité. Nous avons ouï et vu des mena- « ces, des insolences et des crieries, même des mauvaises actions, mais non « pas ces massacres et barbaries que nous lisons dans les histoires et que « les autres révoltes ont produites. » (*Mém. de madame de Motteville.*)

deurs avaient compté sur le secours de Turenne, que le désir de plaire à la duchesse de Longueville, et celui de recouvrer la principauté de Sedan, patrimoine de sa famille, avaient attiré à leur parti. Il avait promis de marcher sur Paris avec l'armée qu'il commandait; mais, suspect au ministère, il avait été dépouillé de son commandement avant de s'être ouvertement déclaré, et ses troupes, qu'il avait vainement essayé d'intéresser à sa disgrâce, étaient restées fidèles au roi.

Cependant les Espagnols, qui avaient refusé d'accéder au traité de Westphalie conclu en 1648 (voir à la période précédente), se réjouissaient des troubles de la France. Témoins de cette guerre bizarre de la fronde, ils songeaient à la rendre plus sérieuse, et préparaient une invasion menaçante. Le danger de la patrie réunit un moment les cœurs. La crainte de l'ennemi, bien plus que l'amour de la paix, dicta un accommodement passager (1), dont tout l'avantage fut pour les chefs des frondeurs, qui tous *arrachèrent quelque beau lambeau des libéralités royales*. (Mém. de madame de Motteville.) Ce traité, signé à *Ruel* (11 mars 1649), ne changea rien à l'ordre des choses qui avait produit la lutte à laquelle il semblait mettre fin. La régente conserva son ministre, et le parlement son autorité. Toutefois, un calme apparent régna dans la capitale. La cour y rentra le 18 août. Condé, qui l'avait ramenée triom-

---

(1) « Ainsi finit, par une paix factice, ce simulacre de guerre civile sans « mouvement et sans énergie. Tout ce que l'historien aurait pu se promet- « tre d'émotion en abordant un temps de troubles où les partis ont pris les « armes, où la royauté remet le soin de sa vengeance à l'épée de son plus « illustre capitaine, où des princes, des femmes, des prélats se liguent contre « elle, où des magistrats se mettent à faire des lois et à gouverner l'état, « où le peuple, ce terrible instrument de destruction, se livre, déjà bouil- « lant de haine, à la merci des passions qui voudraient le conduire, où l'é- « tranger est aux portes, où les esprits sont encore frappés des récits de « plusieurs révolutions survenues depuis quelques années en Portugal, « en Catalogne, à Naples, en Sicile, où le dernier fait contemporain est la « mort d'un roi sur l'échafaud, tout cela, disons-nous, se dissipe et se « perd dans l'examen des maigres événemens qui remplissent les trois mois « de la guerre de Paris. Là, nul exploit militaire de quelque valeur, aucune « résolution hardie, pas d'efforts impétueux, rien d'audacieusement crimi- « nel ou de noblement insensé. Chacun a l'air d'attendre que l'accès soit « passé et emploie le peu d'irritation qu'il ressent à de chétives méchance- « tés, etc. » (*M. Bazin*, Histoire de France sous Mazarin.)

phante, se livra au plaisir de la mépriser, après l'avoir défendue. Son caractère ardent et fier était incompatible avec l'esprit souple et artificieux de Mazarin. Ne pouvant avoir ni feindre d'estime pour ce ministre, il l'accablait ouvertement de ses hauteurs et de ses dédains. D'un autre côté, pensant que sa gloire et ses services autorisaient les plus vastes prétentions, il formait demandes sur demandes; et si la cour tardait trop à remplir ses désirs, ou plutôt à exécuter ses ordres, il s'emportait contre elle en plaintes orgueilleuses, et l'accusait d'ingratitude. Instruits de ses mécontentemens, les frondeurs le recherchèrent; mais il éluda leurs propositions. Il ne voulait pas être d'un parti, mais avoir le sien qui donnât la loi aux autres. Le prince de Conti, son frère, et le duc de Longueville, ayant abandonné la fronde, il se ligua avec eux, et se forma un cortége de jeunes seigneurs de son âge, qui, vifs, présomptueux et fiers du crédit de leur chef, affectaient des airs de supériorité (1). Comme ils voulaient dominer, on les appela *petits-maîtres*, nom qui est resté dans notre langue, ainsi que ceux d'*importans* et de *frondeurs*.

Condi, prévoyant que la cour, fatiguée des hauteurs du prince, tenterait de s'appuyer sur la fronde pour hasarder contre lui quelque démarche vigoureuse, résolut de profiter des circonstances pour rendre de l'activité à son parti. Le paiement des rentes ayant été suspendu par le surintendant des finances, les rentiers mécontens avaient nommé douze syndics pour défendre leurs intérêts. De ce nombre était *Joly*, conseiller au châtelet, et depuis secrétaire du cardinal de Retz. Il arrangea, de concert avec le coadjuteur, un assassinat simulé pour échauffer les esprits et agiter le parlement. Il imagina de se faire une incision au bras, et l'attribua à un coup de pistolet que des gens apostés par lui tirèrent sur son carrosse. Ce crime prétendu, qu'il imputa à la cour, causa dans les chambres quelques mouvemens qui furent apaisés par le premier

(1) « Ils avoient des airs si moqueurs, disoient des choses si offensantes... « faisoient paroître un ennui si dédaigneux, que personne ne les pouvoit « souffrir.... Ils trouvoient que c'étoit se donner un ridicule que de témoi- « gner quelque attention à se faire aimer. Aussi est-il certain que, dans ce « temps-là, M. le prince aimoit mieux gagner des batailles que des cœurs. » (*Mém. de la duchesse de Nemours.*)

président Mathieu Molé. On prétend que cet artifice de Joly en suggéra un du même genre à Mazarin pour commettre les frondeurs avec Condé, et pour se ménager les moyens de le perdre. Des émissaires du cardinal tirèrent la nuit sur le carrosse du prince. Condé, persuadé que les frondeurs avaient voulu attenter à sa vie, les accusa en plein parlement. Mazarin saisit cette occasion de brouiller le prince avec les compagnies, et engagea la régente à se rapprocher du coadjuteur, qui, désirant le chapeau de cardinal, inclinait à une réconciliation avec la cour. Dans quelques conférences nocturnes, tout fut réglé et convenu. *Condé, Conti* et *Longueville*, arrêtés au Louvre, où ils s'étaient rendus pour assister au conseil (18 janvier 1650), furent conduits à Vincennes, d'où on les transféra depuis à Marcoussi, et enfin au Hâvre. « Le peuple de Paris, qui « avait fait des barricades pour un conseiller-clerc presque « imbécille (1), fit des feux de joie, lorsqu'on mena au donjon « de Vincennes le défenseur et le héros de la France. » (*Voltaire.*)

Le cardinal se flattait d'avoir détruit ses ennemis l'un par l'autre; mais il triompha trop tôt. Les partisans de Condé étaient libres, et se préparaient à le venger. Le duc de La Rochefoucauld, retiré dans son gouvernement de l'Angoumois, levait des troupes pour faire la guerre au ministre. La duchesse de Longueville essayait de faire déclarer le parlement de Rouen et la Normandie. Le vicomte de Turenne se joignait aux Espagnols, et, envahissant avec eux la France, osait prendre le titre de lieutenant-général du royaume pour la délivrance des princes captifs. La princesse de Condé soulevait Bordeaux contre Mazarin. Le duc Charles de Lorraine, impatient du repos, mettait des troupes sur pied pour profiter des troubles de la France. Cependant le danger paraissait plus grand qu'il ne l'était en effet. La Rochefoucauld était peu redoutable. La Normandie résista aux instances de la duchesse de Longueville. Bordeaux rentra dans l'obéissance. Le vicomte de *Turenne* fut

(1) « C'étoit un homme de bien et de vertu, au reste de peu d'esprit; « quand je l'ai vu, je me suis étonné comme il put soutenir si long-temps « une telle réputation avec si peu de capacité. » (*Mém. de mademoiselle de Montpensier.*) Le cardinal de Retz l'appelle le *bonhomme Broussel*, et dit qu'il était *simple jusqu'à l'innocence.*

battu près de *Rethel* par le maréchal du Plessis-Praslin (15 décembre 1650). La puissance de Mazarin, qui avait assisté à cette bataille, dont il s'attribua la gloire, parce qu'il avait donné quelques conseils, semblait désormais bien affermie, et l'on devait craindre pour les princes une longue captivité. Mais Mazarin avait promis le chapeau de cardinal à Gondi, et tardait à tenir sa parole. Le coadjuteur résolut de se venger de ces délais. Avec le secours de la princesse palatine, Anne de Gonzague, il forma une coalition entre les frondeurs et les partisans des princes détenus pour obtenir leur délivrance. Le parlement la demanda hautement. Le duc d'Orléans lui-même, dont le coadjuteur avait gagné la confiance, appuya de son nom et de son crédit le parti des frondeurs. Tout se réunit contre Mazarin, qui, soit prudence, soit timidité, crut devoir céder à l'orage. Dans l'espérance de calmer les esprits par un éloignement momentané, il quitta Paris le 6 février 1651, et se rendit d'abord à Saint-Germain. Aussitôt le parlement arracha à la reine la promesse de ne jamais rappeler son ministre, et rendit en conséquence un arrêt portant que si, dans l'intervalle de quinze jours, Mazarin n'était point sorti du royaume, il serait procédé contre lui extraordinairement. La reine, irritée, voulait aller le rejoindre; mais les bourgeois ayant pris les armes, l'en empêchèrent. Mazarin, avant de se bannir du royaume, alla lui-même au Hâvre tenter une réconciliation avec les princes. Il leur rendit la liberté, et cette démarche sans dignité ne lui attira que leurs mépris. N'ayant plus rien à attendre d'aucun parti, il se retira à Cologne. Pendant qu'il fuyait, chargé de la haine publique, le prince de Condé rentrait dans Paris (16 février) au milieu des feux de joie de ce même peuple qui, auparavant, en avait fait pour célébrer sa détention (1).

---

(1) On parla vers ce temps-là, mais sans résultat, d'une convocation des états-généraux qui n'avaient point été réunis depuis trente-six ans, et que la politique du pouvoir absolu toujours croissant fit tomber en désuétude pendant près de deux siècles. La noblesse s'était réunie pour demander avec les bourgeois et le parlement la délivrance des princes. Après qu'ils eurent été mis en liberté, « elle continua de s'assembler sous « divers prétextes. Elle demanda d'abord le rétablissement de ses privilèges « et la réformation de plusieurs désordres particuliers; mais son véritable

Gondi avait contribué à la délivrance du prince; mais la bonne intelligence de ces deux hommes ne pouvait être durable. Condé s'était engagé, dans sa prison, à consentir au mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse, qui avait un grand pouvoir sur l'esprit du coadjuteur. Devenu libre, il s'opposa à cette union. Dès-lors, Gondi et la maison de Chevreuse travaillèrent à soulever contre lui les frondeurs. Mazarin, qui, du lieu de son exil, gouvernait la régente, lui conseilla de fomenter ces divisions naissantes, afin de perdre Condé et Gondi l'un par l'autre. Le prince, s'apercevant que la cour le traitait avec moins de ménagement, et d'ailleurs excité par la duchesse de Longueville et par le duc de Nemours, qui, pour divers motifs, désiraient le renouvellement de la guerre, se disposa à quitter Paris. Toujours extrême dans ses sentimens, et imprudent dans ses démarches, il crut que son honneur et sa sûreté exigeaient qu'il se ménageât un appui auprès des ennemis de la France, et il forma des liaisons coupables avec les Espagnols. Anne ayant voulu de nouveau le faire arrêter, il se retira à Saint-Maur, où bientôt une grande partie de la noblesse vint se ranger autour de lui. La régente, pour prévenir une rupture funeste, entama des négociations; elle éloigna même les sous-ministres Servien et Lyonne, créatures de Mazarin, et odieux à Condé. Le prince retourna à Paris, où sa présence renouvela les cabales et les dissensions. Son parti et celui du coadjuteur furent sur le point d'en venir aux mains; Gondi courut même risque d'être tué dans le parlement. Une seconde guerre paraissait inévitable. En vain les esprits sages espérèrent que la déclaration solennelle de la *majorité du roi* (7 septembre) pourrait contenir les factions,

---

« dessein étoit d'obtenir les états-généraux qui étoient en effet le plus assuré « et le plus innocent remède qu'on pût apporter pour remettre l'état sur ses « anciens fondemens, dont la puissance trop étendue des favoris sembloit « l'avoir arraché depuis quelque temps.... Mais M. le duc d'Orléans et M. le « prince, voulant se ménager vers la cour et vers le parlement, qui crai-« gnoient également l'autorité des états-généraux, au lieu d'appuyer les « demandes de la noblesse, et de s'attirer par là le mérite d'avoir procuré le « repos public, songèrent seulement aux moyens de dissiper l'assemblée, « et crurent avoir satisfait à tous leurs devoirs en tirant parole de la cour de « faire tenir les états six mois après la majorité du roi. Ensuite d'une pro-« messe si vaine, l'assemblée se sépara. » (*Mém. de La Rochefoucauld.*)

et prévenir de nouveaux troubles. Le prince, persécuté par la fronde et par la cour, quitta une seconde fois Paris, résolu de n'y rentrer qu'à main armée. Il alla soulever la Guienne, le Poitou et l'Anjou, et mendier contre la France le secours des Espagnols, dont il avait été la terreur. A peine instruite de son départ, la reine lui dépêcha un courrier avec des propositions qui devaient l'engager au retour et à la paix. Le courrier se trompa : au lieu d'aller à Angerville, en Beauce, où était le prince, il se rendit à Angerville, en Gâtinais; la dépêche arriva trop tard. Condé avoua que, s'il l'avait reçue plus tôt, il aurait accepté les propositions de la reine. C'était *malgré lui qu'il tirait l'épée*. Il ne regardait *la qualité de chef de parti que comme un malheur, et même un malheur qui était au-dessous de lui*. Mais enfin, lorsque la lettre lui parvint, se croyant trop avancé pour reculer, et cédant aux perfides conseils de ses amis, il persista dans sa résolution, et hâta les préparatifs de la guerre civile.

L'occasion parut favorable à Mazarin pour rentrer dans le royaume. Il revint, conduit par une petite armée de sept mille hommes qu'il avait mise sous les ordres du maréchal d'Hocquincourt, et qu'il avait levée à ses dépens, ou, si l'on veut, avec l'argent de la France qu'il s'était approprié. Cette ostentation de puissance, qui avait contribué à la perte du maréchal d'Ancre, réussit mieux à Mazarin. La reine l'approuva; le roi et son frère allèrent au devant de lui. Cependant, aux premières nouvelles de son retour, le duc d'Orléans, qui avait demandé son éloignement, leva des troupes dans Paris, sans savoir encore à quoi elles seraient employées. Le parlement renouvela ses arrêts (1), proscrivit Mazarin, et mit sa tête à prix dans le même temps qu'il déclarait criminel de lèse-majesté le prince de Condé, ennemi de ce ministre. Mazarin avec ses troupes joignit la cour (28 février 1652) dans le Poitou, où la reine avait conduit le jeune roi, pour ramener à l'obéissance les provinces méridionales que Condé avait soulevées. D'un

(1) « Le parlement redoubla ses arrêts, et les mutins de cette compagnie « en firent donner un par lequel ils mettoient à prix la tête de Mazarin, et « promettoient cinquante mille écus à celui qui le tueroit. Cette somme « devoit être prise sur le prix de ses meubles et de sa bibliothèque, qu'ils « ordonnèrent de vendre entièrement. » (*Madame de Motteville.*)

autre côté, le duc d'Orléans, craignant que la défaite du prince ne rendît Mazarin trop puissant et trop orgueilleux, se prononça en faveur de Condé, et convint de soutenir sa cause *en ce qui concernait l'expulsion du ministre*. Cette alliance donna d'abord l'avantage au prince. Louis XIV, élevé dans l'adversité, allait avec sa mère, son frère et Mazarin, de province en province, poursuivi par les rebelles. Toute l'espérance de la cour était dans le maréchal de Turenne, qui, ayant abandonné les Espagnols avec lesquels il avait été battu à Rethel, reçut le commandement de l'armée royale. Condé venait de surprendre et de disperser à *Bleneau* les quartiers du maréchal d'Hocquincourt (7 avril), et il marchait sur Gien, où était la cour, lorsque Turenne arriva avec quelques troupes, et repoussa le prince victorieux.

Après cette rencontre, Condé se rendit à Paris pour s'assurer de cette ville, du parlement et du duc d'Orléans. L'admiration qu'on avait pour la victoire de Bleneau, dont on exagérait les circonstances, la haine qu'on portait à Mazarin, le nom et la présence du prince, semblaient d'abord devoir le rendre maître absolu de la capitale; mais, dans le fond, tous les esprits étaient divisés. Le parlement flottait entre la cour, le duc d'Orléans et Condé. Chacun criait en public contre Mazarin, et ménageait en secret des intérêts particuliers. On ne voyait que négociations entre les chefs de factions, députations du parlement, assemblées des chambres, séditions dans la populace, et gens de guerre dans la campagne. Au milieu de cette confusion générale, le duc de Lorraine, Charles IV, s'approcha de Paris avec une armée. Condé avait payé son invasion. Mazarin ayant payé plus chèrement sa retraite, il quitta la France, après l'avoir désolée sur son passage, emportant l'argent des deux partis. Condé resta donc à Paris avec un pouvoir qui s'affaiblissait tous les jours, et une armée plus faible encore. Turenne mena le roi et sa cour vers cette ville. Louis XIV, à l'âge de quinze ans, vit de la hauteur de Charonne la bataille du faubourg *Saint-Antoine* (2 juillet), « où « ces deux généraux firent avec si peu de troupes de si grandes « choses, que la réputation de l'un et de l'autre, qui semblait « ne pouvoir plus croître, en fut augmentée. » La supériorité du nombre était sur le point d'assurer la victoire à Turenne, lorsque Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, prenant le parti

de Condé, que son père n'osait secourir, fit tirer sur les troupes du roi le canon de la Bastille. *Ce canon-là vient de tuer son mari,* dit Mazarin en parlant de cette princesse qui désirait un établissement digne de sa naissance, et qui dès-lors fut perdue dans l'esprit du roi.

Après le sanglant et inutile combat de Saint-Antoine, le parlement, pressé par les cabales du duc d'Orléans et du prince, nomma le premier lieutenant-général du royaume, quoique le roi fût majeur, et le second généralissime des armées. Pour se venger, le roi cassa tout ce que le parlement avait fait dans la capitale, et le déclara transféré à *Pontoise* (6 août). Les présidens et une vingtaine de conseillers obéirent seuls à cet ordre. Cette assemblée peu nombreuse, mais présidée par Mathieu Molé, et, comme lui, animée d'un vrai zèle pour le bien public, s'occupa des moyens de sauver le royaume des dangers qui le menaçaient. On savait que le duc de Lorraine marchait de nouveau sur Paris, et que les Espagnols envoyaient en France douze mille hommes sous le comte de Fuensaldagne. Toutes ces troupes devaient se joindre à Condé dans la capitale, qui serait devenue le centre d'une guerre longue et ruineuse. Le parlement de Pontoise représenta que, dans l'état des affaires, il serait à propos d'accorder quelque chose à la prévention du peuple contre le ministre; que la rébellion ne paraissant s'autoriser que du rappel du cardinal, il lui fallait ôter ce prétexte, et qu'il serait glorieux à Mazarin de sacrifier sa fortune au repos du royaume. La reine n'osa mépriser ces remontrances : Mazarin fut donc renvoyé pour le moment et pour la forme (19 août). Il se retira à Sedan. « Mais si l'on étoit dé-
« goûté de la cour, on l'étoit beaucoup plus encore à Paris les
« uns des autres. Les parlementaires s'accommodoient mal en-
« tre eux, et ils s'accommodoient encore plus mal avec les prin-
« ces. Les princes eux-mêmes n'étoient pas trop bien ensemble,
« et ils ne comptoient plus sur le parlement. Le peuple, de son
« côté, n'aimoit plus ni les frondeurs d'épée ni ceux de robe....
« Enfin, le prévôt des marchands alla, de la part de la ville et
« de tous ses habitans, supplier le roi de leur faire l'honneur
« d'y revenir. » (*Mém. de la D. de Nemours.*) Il y rentra après avoir publié une amnistie, et trouva tout paisible dans cette ville naguère si agitée. Le duc d'Orléans fut relégué à Blois, où il resta jusqu'à sa mort; le cardinal de Retz fut arrêté dans le

Louvre; et, après avoir été conduit de prison en prison, il mena long-temps une vie errante qu'il acheva dans la retraite; les magistrats les plus turbulens furent punis de l'exil, et un édit du roi interdit désormais au parlement toute délibération sur le gouvernement de l'état et des finances. Le prince de Condé, abandonné en France de presque tous ses partisans, mal secouru d'ailleurs par les Lorrains et par les Espagnols, et ne croyant pas pouvoir se fier à l'amnistie royale, sortit de France, et alla se joindre aux Espagnols dans les Pays-Bas (18 octobre). Enfin, au mois de mars de l'année suivante (1653), toujours surnageant sur le flot des événemens (ce qui l'a fait comparer au liége qui reparaît toujours sur l'eau, quelque effort qu'on fasse pour l'y plonger), Mazarin revint triomphant prendre possession d'une autorité que les orages avaient affermie, et qu'il recouvra pour ne plus la perdre. Louis XIV le reçut comme un père, et le peuple comme un maître (1); le parlement, qui avait mis sa tête à prix, lui rendit de serviles hommages; et peu de temps après (27 mars), ce même parlement condamna à mort, par contumace, le prince de Condé, dont il avait si long-temps partagé et autorisé les fautes. *Ainsi se termina la guerre ou l'intrigue de la fronde.* Sans but déterminé, elle avait eu pour prétexte le mauvais gouvernement de Mazarin; elle eut pour résultat immédiat de rendre ce ministre plus puissant, et pour résultat éloigné, l'établissement de l'autorité royale absolue. « Cette autorité, dit Ancillon, ne fut pas toujours tutélaire et protectrice, et prévint, « brisa ou punit les résistances sages, utiles et légales qu'elle « rencontra dans sa marche. Il faut en accuser la fronde. « Louis XIV fut frappé, dans sa première jeunesse, d'une ré« sistance illégale qui avait tous les caractères de l'insurrec-

(1) « Après le glorieux retour du cardinal, la cour, le parlement et toute « la France commença à se ranger sous sa puissance : les esprits détrompés « de leurs dégoûts, aperçurent, par l'expérience qu'ils avoient faite de « tant de maux, que sa domination valoit mieux que la fausse liberté qu'ils « avoient souhaitée. Les peuples, qui l'avoient méprisé, commencèrent à « le craindre; et ayant repris plus de respect pour lui qu'ils n'en avoient « jamais eu, ils s'accoutumèrent non-seulement à le souffrir, mais à l'en« censer, et comprirent alors qu'il falloit, en faveur de son bonheur ou de « ses bonnes qualités, lui pardonner ses défauts. » (*Madame de Motteville.*)

« tion, et qui menaçait la France des plus grands malheurs : « les impressions profondes que ce spectacle fit sur son jeune « cœur ardent et fier, y développèrent un penchant secret au « despotisme (1); et ce fut la vue de la licence du peuple qui « lui fit craindre la liberté. »

Pendant les troubles, le cardinal de Mazarin avait été assez habile et assez heureux pour conclure la célèbre *paix de Westphalie* (1648). Les Espagnols avaient refusé d'adhérer à ce traité, et avec quelque apparence de raison; car voyant la France en proie aux guerres civiles, ils espéraient profiter de ses divisions. Ils obtinrent d'abord plusieurs avantages. Les troupes allemandes licenciées grossirent leurs armées; ils recouvrèrent l'importante place de Dunkerque; ils chassèrent les Français de Barcelonne, et reprirent Casal en Italie (1652); mais la chute de la fronde rétablit l'équilibre entre les deux puissances. La guerre continua pendant plusieurs années avec des succès variés : la Flandre en fut presque toujours le théâtre. Condé, devenu généralissime des Espagnols dans les Pays-Bas, envahit, en 1653, la Picardie à la tête de trente mille hommes. Turenne, qui commandait l'armée royale inférieure en nombre, se tint sagement sur la défensive, et, par d'habiles manœuvres, força son adversaire à repasser la Somme. En 1654, Condé et l'archiduc Léopold mirent le siége devant *Arras*. Turenne les assiégea eux-mêmes dans leur camp, et força leurs lignes jugées inexpugnables (25 août). Les troupes de l'archiduc furent mises en déroute; Condé, avec deux régimens de Français et de Lorrains, soutint seul les efforts de l'armée ennemie; et pendant que l'archiduc fuyait, il battit le maréchal d'Hocquincourt, repoussa le maréchal de La Ferté, et se replia ensuite jusqu'à Mons, en couvrant la retraite des Espagnols vaincus. *J'ai su que tout était perdu*, lui écrivit Philippe IV

---

(1) Ce penchant fut aussi développé par les respects précoces dont sa mère et la cour l'entouraient, et qui lui firent contracter de bonne heure un air de grandeur et de majesté : « J'ai souvent remarqué avec étonnement, dit madame de Motteville, que, dans ses jeux et ses divertissemens, « ce prince ne rioit guère. Ceux qui avoient l'honneur de l'approcher lui « disoient trop souvent, ce me semble, qu'il étoit le maître.... La reine-mère vouloit toujours qu'il fût obéi, et il sembloit qu'elle auroit désiré le « pouvoir respecter autant qu'elle l'aimoit. »

après cette action, *et que vous avez tout conservé*. Tandis que Turenne et Condé donnaient de l'éclat à cette guerre par des actions plus brillantes que décisives, le jeune roi faisait ses premières armes au siége de *Stenay*, dont il s'empara le 6 août. Mais le cardinal Mazarin l'éloigna de la scène des combats, ne voulant pas qu'il exposât davantage sa personne, à laquelle le repos de l'état et la puissance du ministre semblaient attachés.

Durant les troubles de la fronde, l'Angleterre avait été le théâtre d'un horrible attentat : *Cromwell* avait fait tomber sur l'échafaud la tête de Charles Ier. L'Europe n'avait donné que des larmes à ce prince infortuné, et aucun roi ne s'était armé pour prévenir ou pour venger sa mort. Cromwell, sous le nom de protecteur, avait pris sa place; et cet usurpateur, digne du trône, s'il ne l'eût souillé du sang du monarque légitime, tenait d'une main ferme et redoutée le sceptre des Stuart. L'Angleterre, subjuguée, mais en même temps vivifiée par son génie, esclave au dedans, respectée au dehors, étendait son commerce par tout l'univers, sous la protection de ses flottes victorieuses. Toutes les nations de l'Europe, qui avaient négligé son alliance sous les deux derniers rois, la briguèrent sous le protecteur. Mazarin et don Louis de Haro, qui gouvernaient alors, l'un la France, et l'autre l'Espagne, prodiguèrent à l'envi leur politique pour obtenir les secours de Cromwell. Après avoir goûté quelque temps l'orgueilleux plaisir de se voir recherché par les deux plus puissans royaumes de la chrétienté, il se détermina à armer contre les Espagnols, dont les colonies offraient un vaste champ à ses entreprises et à ses conquêtes. Son dessein était de s'emparer du Mexique; mais les Espagnols, avertis à temps, mirent ce royaume en état de défense. Les amiraux anglais furent plus heureux contre la Jamaïque : une attaque soudaine les rendit maîtres de cette île (mai 1655), que l'Angleterre a conservée, et qui assure son commerce dans le Nouveau-Monde. Cette rupture avec l'Espagne fut suivie d'un traité d'alliance et de commerce conclu à *Westminster*, entre l'Angleterre et la France. Le protecteur traita d'égal à égal avec Louis XIV, et le força de lui donner dans ses lettres le titre de frère. Mazarin, pour complaire au meurtrier de Charles Ier, consentit à faire sortir du royaume Charles II et le duc d'Yorck son frère, tous deux cousins-ger-

mains du roi, et petits-fils de Henri IV. Par un traité subséquent, signé à Paris (le 23 mars 1657), Cromwell promit d'attaquer les Espagnols dans les Pays-Bas, de concert avec la France, et de contribuer à la réduction de Gravelines, de Mardick et de Dunkerque, à condition que les deux dernières de ces trois places resteraient à l'Angleterre. Turenne, après avoir éprouvé en 1656, devant Valenciennes, par la faute du maréchal de La Ferté, le même revers que Condé avait essuyé devant Arras, prit sa revanche en 1657, par la conquête de Mardick. La ligue faite avec Cromwell donna cette année à la France une supériorité décisive. Tandis que l'amiral Blake brûlait les galions d'Amérique, vingt vaisseaux anglais vinrent bloquer le port de Dunkerque, et six mille vieux soldats qui avaient fait la révolution d'Angleterre, renforcèrent l'armée de Turenne. Alors *Dunkerque*, la plus importante place de la Flandre, fut assiégée par terre et par mer. Condé et don Juan d'Autriche ayant ramassé toutes leurs forces, se présentèrent pour la secourir. Turenne les attaqua près des *Dunes*, le 14 juin 1658, et remporta une victoire complète. L'armée espagnole fut détruite. Cette bataille fut suivie de la réduction de Dunkerque, qui, conformément au traité, fut remise aux Anglais, ainsi que Mardick. Les Espagnols perdirent encore les places de Furnes, Dixmude, Gravelines, Oudenarde et Ypres. Ces revers multipliés leur firent souhaiter la paix. Mazarin la voulait également; car la France, puissante au dehors par la gloire de ses armes et par l'état d'épuisement où sa rivale était réduite, était elle-même souffrante au dedans, et demandait à se reposer de ses agitations et de ses triomphes.

Philippe IV envoya à Paris don Antonio Pimentel, un de ses secrétaires d'état, pour proposer les bases d'un traité. Les préliminaires étant convenus, l'honneur de la conclusion fut réservé aux premiers ministres des deux couronnes, *Mazarin* et don *Louis de Haro*. Après la signature d'une suspension d'armes (8 mai (1659), le cardinal se rendit à Saint-Jean-de-Luz, et don Louis de Haro à Saint-Sébastien, sur la frontière des deux royaumes. A la suite de vingt-cinq conférences tenues dans l'île des *Faisans* formée par la Bidassoa, la paix fut conclue le 7 novembre 1659 : elle est connue sous le nom de *paix des Pyrénées*.

La France acquit du côté des Pays-Bas la ville d'*Arras*, et

généralement tout le *comté d'Artois*, à la réserve de Saint-Omer et Aire; dans le comté de Flandre, *Gravelines*, *Bourbourg*, *Saint-Venant* et leurs dépendances; dans le comté de Hainault, *Landrecy* et *le Quesnoi*; dans le duché de Luxembourg, *Thionville*, *Montmédy*, *Damvillers* et *Ivoy*; enfin, *Marienbourg*, *Philippeville*, *Avesnes*, entre Sambre et Meuse. Du côté des Pyrénées, elle ne garda que *Perpignan*, le *Roussillon* et *Conflans*. Il y eut beaucoup de restitutions de part et d'autre.

Le duc de Lorraine, Charles IV, fut, après les longues vicissitudes de sa vie aventureuse, rétabli dans son duché, à la réserve de Moyenvic, du duché de Bar, que Mazarin lui restitua en 1661, du comté de Clermont, et de Stenay, Dun et Jametz. Le rétablissement du prince de Condé fut aussi accordé, non sans peine. Cet article avait causé de vives contestations, et occupé près de quinze conférences. Mais enfin le ministre espagnol ayant menacé de former à Condé un établissement indépendant dans les Pays-Bas sur les frontières de la France, Mazarin avait cédé, dans la crainte que cette souveraineté ne devînt désormais l'asile de tous les factieux. Le prince rentra dans sa patrie; la nation et le roi oublièrent ses erreurs; lui-même ne les oublia pas, et les expia depuis par une constante fidélité et par de glorieux services.

L'article le plus important du traité des Pyrénées fut le mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne, *Marie-Thérèse*, fille de Philippe IV. Le cardinal désirait qu'elle reçût pour dot la Franche-Comté et les Pays-Bas (1); mais on ne lui

(1) Richelieu, tout en s'alliant avec les Hollandais pour l'expulsion des Espagnols, ne voulait pour la France ni la conquête, ni même le partage des Pays-Bas. Il pensait que la conservation en serait très-difficile, qu'elle nécessiterait de grosses garnisons qui rendraient la France odieuse aux peuples et que cette haine exciterait des révoltes et des guerres perpétuelles. « Son plan était de former une république catholique indépendante qui offrît aux Français et aux Hollandais le grand avantage de les délivrer des Espagnols, sans les exposer à devenir ennemis en se trouvant tout à fait voisins. On voit qu'il n'y a pas très-loin de la pensée de Richelieu sur la neutralité des Pays-Bas catholiques à l'état actuel de la Belgique.... Mazarin, sur la question des Pays-Bas, alla plus loin que Richelieu. Il ne voulait pas seulement les réunir à l'Espagne, il prétendait les réunir à la France. C'est dans ce sens qu'il écrivait, deux ans avant la paix de Westphalie, aux plénipotentiaires français à Munster. Il demandait les Pays-Bas en échange de la Cata-

assigna par le contrat de mariage que cinq cent mille écus d'or; encore ne furent-ils jamais payés, et il en coûta davantage au roi pour l'aller recevoir sur la frontière. L'infante renonça formellement, pour elle et pour ses descendans, à toute succession aux états d'Espagne; clause qui n'était qu'une vaine formalité, si la France était trop faible pour former des réclamations, et une barrière impuissante, si elle avait les moyens d'élever des prétentions et de les soutenir. Mazarin prévit ce que vaudraient ces renonciations, en cas que la postérité mâle de Philippe IV s'éteignît; et les événemens l'ont justifié après plus de quarante années.

La paix des Pyrénées, glorieuse pour la France, et d'autant plus solide qu'elle était dictée par la modération, donna à ce royaume la première place parmi les états de l'Europe, et mit le comble à la puissance de Mazarin. Au mois d'août 1660, il ramena le roi et la nouvelle reine à Paris. Quoique Louis XIV eût alors plus de vingt ans, le cardinal conserva sur lui et sur le royaume une autorité absolue jusqu'à sa mort arrivée en 1661 (9 mars). Bon politique, mais mauvais administrateur, il laissait la France plus respectée au dehors que florissante au dedans. Il n'avait rien fait pour augmenter la richesse nationale, et n'avait songé qu'à s'enrichir (1), ainsi que ses trois

---

logne et du Roussillon que la France occupait alors. « L'acquisition des « Pays-Bas, disait-il, formerait à la ville de Paris un boulevard inexpugnable, « et ce serait alors véritablement qu'on pourrait l'appeler le cœur de la « France, et qu'il serait placé dans l'endroit le plus sûr du royaume. » Le cardinal Mazarin éleva encore plus haut ses projets; ce fut lui qui conçut la première idée du mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse; et, quand il projeta ce mariage quatorze ans avant de le réaliser, son but était de donner l'Espagne à la maison de Bourbon, comme le prouvent ces paroles extraites du même Mémoire que nous venons de citer : « L'infante étant « mariée à sa majesté, nous pourrions aspirer à la succession des royaumes « d'Espagne, quelque renonciation qu'on lui en fît faire, etc. » Ainsi la succession d'Espagne était déjà une des pensées de la diplomatie française cinquante-cinq ans avant l'entrée de Philippe V à Madrid. » (M. Filon, de la diplomatie française sous Louis XIV.)

(1) « Il étoit si attaché à l'argent, qu'il en faisoit des bassesses indignes « de son rang. Il vendoit tout, offices et bénéfices, et faisoit commerce de « tout.... Parmi ces défauts, il avoit beaucoup d'esprit, et fort insinuant; il « étoit extrêmement laborieux, il travailloit jour et nuit, et faisoit la charge « de tout le monde.... (Madame de Motteville lui rend le même témoi-

neveux et ses sept nièces. Il avait accumulé dans sa famille plus de cent millions de notre monnaie actuelle, ce qui a fait dire que, s'il épargna le sang des Français jusqu'à n'en pas répandre une seule goutte après tant d'injures qu'il avait reçues, il se vengea sur leur bourse. Les besoins de l'état rendaient cette opulence plus odieuse. On dit qu'avant de mourir il eut des scrupules, et fit au roi une donation de tous ses biens; mais le roi la lui remit trois jours après (1). Ce prince

---

gnagne : « Il faisoit lui-même, dit-elle, toutes les dépêches des affaires étrangères; lui seul exerçoit presque toutes les grandes charges de la cour. ») Il n'étoit point vindicatif ni sanguinaire, et oublioit aisément les « injures et les bienfaits, et ne punissoit et ne récompensoit que par force; « car, dès qu'on lui faisoit peur, on avoit de lui ce qu'on vouloit. C'est ce « qui faisoit qu'il donnoit plus de grâces à ses ennemis qu'à ses amis. Il avoit « tellement multiplié les dignités, qu'elles en étoient méprisées ; et c'est ce « qui fit dire à une dame qui demandoit un duché pour son mari, qu'elle « ne le demandoit pas pour l'honneur de l'être, mais pour éviter la honte « de ne l'être pas ; et la raison de cela étoit qu'il ne comptoit pour rien les « grâces qui étoient en parchemin, et qu'il eût mieux aimé faire dix ducs « et pairs que de donner cent écus. (*Mém. de Montglat.*) « Mazarin, dit « le marquis de La Fare dans ses Mémoires, promit beaucoup et ne tint « guère; il gouverna le monde plus par l'espérance que par la crainte.... « Comme il avoit été fort embarrassé autrefois de se trouver sans argent « quand il sortit de France, il ne songea pour lors qu'à en amasser, et fit « une espèce de trafic de toutes les charges du royaume ; en un mot, il ne « se fit plus rien sans argent. »

(1) Mazarin, le même jour (6 mars), dicta son testament, par lequel il fit au roi, aux reines, à Condé, à Turenne, à D. Louis de Haro, et à d'autres, des présents dignes d'un prince, et partagea son immense fortune entre ses divers héritiers. Hortense Mancini, une de ses nièces, eut seule vingt-huit millions. Par un codicille, il affecta huit cent mille écus à la fondation d'un collége, qui fut connu sous le nom de *collége Mazarin* ou des *Quatre Nations*, parce qu'on y recevait des jeunes gens des quatre provinces (*Pignerol*, l'*Alsace*, l'*Artois* et le *Roussillon*) réunies de son temps à la France. Il donna à ce collége, pour être ouverte aux littérateurs, sa magnifique bibliothèque, qui avait été dispersée pendant la fronde, et que depuis il avait refaite à grands frais. Moins célèbre que Richelieu et Colbert comme protecteur des gens de lettres, cependant il ne les négligeait pas. Il avait chargé Ménage de lui fournir la liste de ceux qui méritaient des récompenses et des encouragemens. Il avait aussi du goût pour les arts. Tout le monde sait qu'à diverses époques il fit venir d'Italie des acteurs, des chanteurs, des peintres et des machinistes, et qu'il introduisit l'opéra en France.

parut regretter sincèrement son ministre, quoiqu'il fût impatient d'exercer lui-même son autorité. Bien que l'avarice de Mazarin soit pour sa mémoire une tache ineffaçable, et que ce défaut soit généralement celui des esprits médiocres, nous ne placerons point au rang des ministres vulgaires l'auteur de la paix de Westphalie et de celle des Pyrénées. Ces deux traités, qui relevaient la France aux yeux des étrangers, lui donnaient d'ailleurs une position militaire formidable. L'acquisition de l'Alsace du côté de l'Allemagne, de l'Artois du côté de la Flandre, du Roussillon du côté de l'Espagne, rendait ses frontières également faciles à défendre et difficiles à attaquer, et elle présentait de tous côtés un front redoutable, même avant que Vauban eût élevé autour d'elle cette triple enceinte qui en fit depuis comme une vaste citadelle.

SECTION II.

Depuis la mort de Mazarin jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle (1661—1668).

Après la mort de Mazarin, chaque ministre espérait la première place. Aucun d'eux ne pensait qu'un jeune roi, élevé dans l'éloignement des affaires, osât prendre sur lui le fardeau du gouvernement : *Sire, à qui nous adresserons-nous désormais?* lui demandèrent-ils. *A moi,* répondit le monarque. On fut étonné de cette réponse; on le fut encore plus de le voir persévérer dans le dessein qu'elle annonçait, et, dès son début dans *le métier de roi,* montrer la maturité de l'expérience. « Il y avait quelque temps qu'il consultait ses forces, et qu'il « essayait en secret son génie pour régner (1). Sa résolution

(1) « Le roi, depuis qu'il voyoit son ministre pencher vers sa fin, avoit « montré qu'il vouloit à l'avenir gouverner son royaume. Il disoit qu'il n'ap- « prouvoit point la vie des rois fainéans, et qui se laissent mener par le nez.... « Les officiers de la couronne et les ministres étant assemblés, il leur dit « qu'il vouloit à l'avenir gouverner lui-même son royaume... qu'il ne vou- « loit point de premier ministre; qu'il se serviroit de ceux qui avoient des « charges pour agir sous lui selon leurs fonctions, etc. » [*Madame de Motteville.*] Malgré cette impatience qu'avait le jeune roi d'être le maître, il paraît qu'il regretta sincèrement son ministre : « Le roi, dit madame de

« une fois prise, il la maintint jusqu'au dernier moment de sa « vie. Il fixa à chacun de ses ministres les bornes de son pou- « voir, se faisant rendre compte de tout par eux à des heures « réglées, leur donnant la confiance qu'il fallait pour accré- « diter leur ministère, et veillant sur eux pour les empêcher « d'en trop abuser. » (*Siècle de Louis XIV.*) Pendant la première moitié de son règne, il travailla huit heures par jour (1).

Sous le ministère de Mazarin, l'autorité royale avait pris des accroissemens considérables. Le mauvais succès des derniers troubles et le triomphe du ministre avaient disposé les esprits à l'obéissance. Les grands sentaient que désormais une lutte contre le souverain ne pourrait plus réussir, puisque

---

« Motteville, que nous ne pouvons nous lasser de citer, le voyant malade, « pleura cet homme qui lui avoit servi de tuteur, de gouverneur et de mi- « nistre tout ensemble. » Et ailleurs : « Le cardinal envoya le duc de Na- « vailles au roi lui mander qu'il étoit fort malade, et qu'il souhaitoit de le « voir. Le roi pleura avec ce duc, disant qu'il perdoit beaucoup, etc. » Ailleurs encore : « Le roi étoit affligé de la mort de son ministre, et avoit beau- « coup pleuré, etc. »

Montglat représente ces regrets comme intéressés, parce que « le roi, « s'étant reposé jusque-là sur Mazarin du gouvernement de son état, en « avoit si peu de connoissance, qu'il appréhendoit l'embarras où il se trou- « veroit après cette mort. » L'abbé de Choisy dit « qu'elle fit plaisir au « peuple, qui croit toujours gagner au changement. Mazarin avoit fait la « paix, et avoit promis des merveilles ; mais ce n'étoient que des paroles d'un « ministre italien. Les impôts n'étoient point diminués ; et, sous le prétexte « spécieux de rétablir les finances, les taxes alloient leur train ordinaire. On « ne voyoit que spectacles publics, ballets mêlés de musique, carrousels, « feux d'artifice. La cour étoit dans la magnificence extérieure ; toute la « misère étoit au dedans, etc. »

(1) « Beaucoup de gens, dit-il dans ses Mémoires, considéroient l'assi- « duité de mon travail comme une chaleur qui devoit bientôt se ralentir. « Mais le temps enfin leur fit voir ce qu'ils en devoient croire ; car on me « vit toujours marcher constamment dans la même route, vouloir être in- « formé de tout ce qui se faisoit, écouter les prières et les plaintes de mes « moindres sujets, savoir le nombre de mes troupes et l'état de mes places, « traiter immédiatement avec les ministres étrangers, recevoir les dépêches, « faire moi-même une partie des réponses, et donner à mes secrétaires la « substance des autres ; régler la recette et la dépense de mon état, me faire « rendre compte par ceux qui étoient dans les emplois importans, tenir les « affaires secrètes, distribuer les grâces par mon propre choix, conserver « en moi seul toute mon autorité, et retenir ceux qui me servoient le mieux « dans une modestie fort éloignée de l'élévation des premiers ministres. »

Condé lui-même y avait échoué. Les parlemens étaient décrédités dans l'opinion par l'issue de la guerre de la fronde, et l'espèce de ridicule dont elle les avait couverts, les avait condamnés pour long-temps au silence. Les états-généraux étaient déjà tombés en désuétude, et même dans le public on les regardait plutôt comme un obstacle au bien, que comme un moyen d'empêcher le mal, et on trouvait plus facile de les oublier que d'apporter des modifications utiles à cette ancienne institution. Le peuple, qui, suivant l'usage, avait payé les troubles sans y gagner aucun avantage réel, ne voulait plus que se livrer en paix au travail, et recueillir les fruits de son industrie; il avait toujours aimé le jeune roi, même au milieu des guerres civiles, et il augurait bien de son règne. Il fut facile à Louis XIV, lorsqu'il prit les rênes du gouvernement, d'établir la monarchie absolue : il voulut qu'elle reposât désormais toute dans la royauté, et la royauté toute dans le roi. Ne voulant point de premier ministre, écartant des affaires les princes du sang et les grands seigneurs, ne confiant son autorité qu'à des hommes d'une moindre condition, dont la fidélité fût assurée et qui ne pussent jamais se faire craindre, il devint la source de toute grâce, de tout pouvoir et de toute justice; tout enfin lui fut rapporté. Cette autorité illimitée, si funeste sous les méchans princes qui en font un instrument de tyrannie, ou sous les princes faibles qui en abandonnent l'usage à leurs ministres ou à leurs favoris, peut devenir un principe de grandeur et de force sous un véritable roi. Presque toujours dirigée, sous le règne de Louis XIV, vers la gloire du roi et du royaume, on peut lui attribuer en partie le développement extraordinaire que prit la nation française pendant ce règne mémorable. Tous les ressorts du pouvoir se trouvèrent concentrés entre les mains du prince; il put disposer à son gré de toutes les forces du royaume; il se montra digne de cette haute puissance, en appréciant, en employant, en récompensant les hommes de génie que la nature prodigua à son siècle, et qu'il fit servir à sa grandeur. S'il s'appropria la gloire de ces grands hommes, ce fut sans leur en rien dérober; et il inspira à ses peuples un si noble enthousiasme du nom français, que, rapportant tout à lui-même, et ne parlant jamais de la nation, néanmoins il fut servi comme s'il eût parlé au nom de la patrie.

Colbert, que Mazarin lui avait recommandé comme l'homme le plus propre à rétablir l'ordre dans les finances, fut le premier qu'il appela auprès de sa personne (1661) : il le nomma contrôleur-général, à la place du surintendant *Fouquet*, qui fut puni de ses déprédations par une prison perpétuelle (1). Le zèle, l'application, la sagacité, les vastes connaissances du nouveau ministre, « né pour le travail au-dessus de tout « ce qu'on peut imaginer » (*Mémoires de Gourville*), le rendaient digne du choix du monarque. « Fidèle dans la surintendance, où avant lui on prenoit sans compter, il débrouilla tous les embarras que les surintendans et les trésoriers de

(1) Lorsque Fouquet avait pris le gouvernement des finances en 1653, elles étaient dans le plus grand désordre; et, sous son administration, les dilapidations avaient été poussées au dernier point. Le surintendant avait fait passer des sommes immenses à Mazarin, et s'en était attribué à lui-même de plus considérables. Il étalait un luxe royal. Sa seule terre de Vaux lui avait coûté plus de trente millions de notre monnaie actuelle. « C'étoit, dit l'abbé de « Choisy, le plus grand, le plus hardi des dissipateurs, un véritable bourreau « d'argent. » Pour fournir à son faste et à ses profusions, il trompait le monarque par de faux états, où la dépense était exagérée, et la recette diminuée. Colbert, alors conseiller d'état, et secrètement consulté par Louis XIV, lui découvrit les artifices du surintendant. Une fête superbe donnée par Fouquet, dans son château de Vaux, au roi et à toute sa cour, acheva d'irriter le monarque. La perte du surintendant fut résolue. Le 5 septembre 1661, il fut arrêté à Nantes, où il avait accompagné le roi pour diriger les opérations des assemblées des états de Bretagne. On lui fit son procès. Non-seulement on l'accusa de déprédation, mais encore de complots contre l'état. Tous les amis de sa fortune, tous ceux qui, suivant l'expression de madame de Motteville, *avoient sacrifié au veau d'or*, l'abandonnèrent. Par une exception bien honorable aux lettres, Pélisson et La Fontaine furent les seuls qui lui restèrent fidèles. On voulait qu'il fût puni de mort comme rebelle et traître ; mais le président d'Ormesson prit sa défense à cet égard, et obtint qu'on lui laissât la vie. Il fut condamné par des commissaires, le 20 décembre 1664, à un bannissement perpétuel. Comme il était instruit des secrets de l'état, le roi commua ou plutôt aggrava cette peine, et le fit enfermer dans la citadelle de Pignerol, où il mourut en 1680. S'il est impossible de justifier l'administration de Fouquet des torts qu'il expia par dix-neuf années de captivité, on ne doit pas oublier néanmoins qu'il encouragea le commerce, que plusieurs vaisseaux armés pour son compte fréquentèrent les Antilles, le Sénégal, les côtes de Guinée, Madagascar, Cayenne, Terre-Neuve ; qu'il engagea des particuliers riches à s'intéresser dans le commerce de ces colonies naissantes dont le Conseil ne s'occupait pas, et que la France lui fut en partie redevable de leur conservation.

l'épargne avoient mis exprès dans les affaires pour y pêcher en eau trouble, et fut le restaurateur de nos finances ruinées. » (*Mémoires de l'abbé de Choisy.*) Homme de formes rudes et austères, mais d'une rigoureuse probité et d'une activité infatigable, il opéra une réforme rapide dans toutes les parties de l'administration (*voyez* la dernière section de ce chapitre), et la France, en quelques années, vit se développer avec éclat tous les élémens de prospérité qu'elle renfermait dans son sein. Tandis que cet état florissant du royaume excitait l'envie des étrangers, le roi leur imprimait le respect et la crainte par son langage ferme et ses démarches vigoureuses, dans toutes les circonstances où il s'agissait de soutenir la dignité de sa couronne.

Le baron de *Vatteville*, ambassadeur d'Espagne à Londres, avait usé de ruse et de violence pour prendre le pas, dans une occasion solennelle, sur le comte d'Estrades, ambassadeur de France; le roi, informé de cette insulte, menaça l'Espagne de sa vengeance, s'il n'obtenait une réparation éclatante; et Philippe IV, effrayé, reconnut formellement la préséance de la France (1662). Bientôt après, un pape lui-même, *Alexandre VII* (qui avait succédé en 1655 à Innocent X), fut réduit à s'humilier devant le jeune monarque. Les laquais du duc de Créquy, ambassadeur de France à Rome, avaient attaqué quelques soldats de la garde corse; tout ce corps, offensé de cette agression, vint en armes assiéger la maison de l'ambassadeur; un page fut tué, et plusieurs domestiques blessés; on tira même sur le carrosse de l'ambassadrice qui rentrait alors dans son palais. A cette nouvelle, Louis envoya demander satisfaction au pape. La cour de Rome cherchant à gagner du temps pour éluder cette demande, le roi fit saisir Avignon. Le pontife, menacé d'une armée que Louis rassemblait sur les frontières de l'Italie, fut contraint de plier; on exigea qu'il exilât de Rome son propre frère, accusé d'avoir favorisé l'attentat dont la France avait à se plaindre; qu'il envoyât son neveu, le cardinal Chigi, demander pardon au roi; que la garde corse fût supprimée, et qu'une pyramide fût élevée dans Rome (1), avec une inscription qui contiendrait l'injure et la

(1) Trois ans après, sous le règne de Clément IX, le roi permit qu'elle fût démolie.

réparation. Louis XIV ne s'en tint pas là ; il força la cour de Rome à accorder aux ducs de Parme et de Modène quelques territoires qu'ils réclamaient; et il tira ainsi d'une insulte l'honneur solide d'être le protecteur des princes d'Italie.

Toutes ses démarches tendaient à augmenter son pouvoir ou sa gloire. En 1662, il achète *Dunkerque* et *Mardick* du roi d'Angleterre pour la somme de 5,000,000 livres. En 1663, il reçoit une ambassade des treize cantons suisses, et signe avec leurs députés un renouvellement d'alliance. Il s'empare de la ville de *Marsal*, que le duc de Lorraine voulait retenir, après la lui avoir cédée par un traité. En même temps il envoie secrètement de l'argent et des troupes aux Portugais; et le maréchal de Schomberg affermit la couronne de *Portugal* dans la maison de Bragance par ses victoires sur les Espagnols (1). En 1664,

(1) La guerre durait, mais sans hostilités suivies, entre le Portugal et l'Espagne depuis la révolution de 1640, où les Portugais avaient placé sur le trône *Jean IV*, de la maison de Bragance. Elle languit jusqu'à la paix des Pyrénées, qui laissa les Espagnols libres de tourner toutes leurs forces contre le Portugal. Le danger que couraient les Portugais les obligea de se jeter entre les bras de l'Angleterre. *Alphonse VI*, fils de Jean IV, lui avait succédé en 1656 Ce prince, malgré les intrigues de la cour de Madrid, réussit à faire arrêter, en 1660, le mariage de l'infante Catherine, sa sœur, avec Charles II, nouvellement rétabli sur le trône britannique. A cette occasion, les anciens traités d'alliance entre les deux nations furent renouvelés. Le roi de Portugal céda au roi d'Angleterre la ville de Tanger en Afrique, et l'île de Bombay aux Indes. Charles II s'engagea, de son côté, à envoyer au secours des Portugais deux mille hommes d'infanterie, mille chevaux, et dix vaisseaux de guerre. La France, qui sentait qu'il était de son intérêt de soutenir les Portugais contre les Espagnols, appuya leurs négociations avec l'Angleterre, et, sans avoir égard aux stipulations du traité des Pyrénées, leur fournit des secours d'hommes et d'argent. En 1661, le maréchal de Schomberg passa en Portugal avec six cents officiers et soldats français. Ce royaume devint alors le théâtre d'une guerre fort animée. L'armée espagnole, commandée par don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, obtint d'abord quelques succès. Don Juan s'empara de la ville d'Evora, et jeta la consternation dans Lisbonne. Mais les victoires d'*Almexial* (1663) et de *Montes-Claros* ou *Villa Viçosa* (1665), remportées par les Portugais, rétablirent leurs affaires, et assurèrent leur indépendance. La guerre pour le droit de *dévolution* ayant éclaté en 1667, la France conclut ouvertement (31 mars) une alliance offensive avec Alphonse VI. Dès-lors la cour de Madrid, désespérant de réduire le Portugal, se prêta aux insinuations de la cour de Londres, qui lui offrait sa médiation pour la paix. Durant les conférences qui furent tenues à Lisbonne à ce sujet, le roi

Louis entreprend de purger la Méditerranée des corsaires barbaresques qui l'infestaient. Le duc de Beaufort, jadis roi des Halles, souverain de la rue Quincampoix, et marguillier de Saint-Nicolas-des-Champs pendant la fronde, maintenant sujet soumis et vaillant amiral de Louis XIV, bat deux fois ces brigands, les resserre dans leurs ports, et s'empare même momentanément de Gigeri, au royaume d'Alger. La même année, six mille volontaires français, envoyés au secours de l'empereur Léopold contre les Turcs, se couvrent de gloire à la journée décisive de *Saint-Gothard* (1er août 1664), dont le succès est principalement le fruit de leurs efforts.

Depuis la paix des Pyrénées, Louis XIV préludait de loin au projet dont l'accomplissement avait été préparé par son mariage avec une infante d'Espagne : il songeait à réunir un jour à sa couronne, sinon la totalité de la monarchie espagnole, au moins une partie de ses provinces, et nommément les Pays-Bas, si bien situés à sa convenance. Le premier pas qu'il fit, après le traité de 1659, vers l'exécution de ses plans, fut une *alliance défensive* qu'il conclut, le 27 avril 1662, à Paris, avec les états-généraux de Hollande pour vingt-cinq ans. L'objet qu'il se proposait par cette alliance était d'empêcher les Hollandais de faire cause commune avec l'Espagne, dans le cas où les prétentions qu'il pourrait former sur une partie de la monarchie espagnole exciteraient une guerre. Don Estevan de Gamare, gouverneur des Pays-Bas, s'efforça de traverser cette union, et de mettre la république dans les intérêts

---

Alphonse VI, prince, du reste, indigne de la couronne par ses débauches et ses cruautés, fut détrôné. Sa femme, princesse de Nemours, le força d'abdiquer par ses intrigues, et épousa l'infant don *Pèdre II*, qui succéda au roi, son frère, à titre de régent. La France s'était flattée que cet événement servirait à maintenir le Portugal dans son alliance contre l'Espagne. Mais don Pèdre fut obligé, par les cortès de son royaume, de suivre la négociation commencée, et la paix fut signée à Lisbonne le 13 février 1668. Par ce traité, l'Espagne reconnut le roi de Portugal comme prince souverain et indépendant, et, de part et d'autre, on convint de se rendre tout ce qu'on s'était pris durant la guerre, excepté la seule ville de Ceuta, qui resta aux Espagnols. (Pour le traité qui fut conclu à La Haye, le 31 juillet 1669, entre le Portugal et la république des Provinces-Unies, voyez l'histoire des colonies européennes, depuis le traité de Westphalie jusqu'à la mort de Louis XIV.)

de l'Espagne; mais la santé chancelante de l'infant don Carlos, fils et héritier de Philippe IV, effraya le grand-pensionnaire Jean de Witt qui était à la tête des affaires (1); et, d'une autre part, la crainte d'une guerre qu'il prévoyait entre sa république et les Anglais pour des jalousies de commerce, le décida à s'allier à Louis XIV. Cette rupture eut lieu en 1665. Peu de guerres ont été entreprises avec plus de légèreté que celle que Charles II déclara alors aux Provinces-Unies. Son principal motif était l'espoir d'obtenir de son parlement des subsides dont il pourrait employer une partie à satisfaire sa prodigalité. Il se proposait, comme but secondaire, de détruire le parti qui était à la tête de la république, pour y placer son neveu, le prince d'Orange. Son frère, le duc d'Yorck, qui, en sa qualité de grand-amiral, voyait dans cette guerre une occasion de s'illustrer, l'excitait aussi à l'entreprendre. Enfin, elle était demandée par la nation elle-même, jalouse de la prospérité du commerce hollandais. De part et d'autre, des agressions réciproques contre les colonies anglaises et hollandaises, en Afrique, en Asie et en Amérique, précédèrent la déclaration

(1) Le prince *Frédéric-Henri*, stathouder de Hollande, étant mort en 1647, eut pour successeur son fils *Guillaume II*. Peu de temps après le traité de Westphalie, les états-généraux ayant réduit l'armée hollandaise, Guillaume II, plus ambitieux et moins sage que son père, blâma hautement cette réduction, qui tendait à diminuer son autorité. Il alla jusqu'à faire arrêter plusieurs députés dont il croyait avoir à se plaindre, et essaya de s'emparer d'Amsterdam par un coup de main. La mort vint interrompre ses projets (1650). Il ne laissa qu'un fils en bas âge, qui fut dans la suite le célèbre *Guillaume III*. Ce jeune prince étant, par sa mère, petit-fils de Charles Ier, Cromwell, appliqué à priver la malheureuse famille des Stuart de toute ressource, seconda le parti qui voulait en Hollande l'abolition du stathoudérat. Cette dignité fut successivement supprimée dans cinq des Provinces-Unies. Le grand-pensionnaire, Jean de Witt, eut alors en main la principale autorité. Malgré ses liaisons avec Cromwell, des intérêts de commerce firent naître, en 1652, entre la Hollande et l'Angleterre, une guerre qui se termina, le 15 avril 1654, à l'avantage de cette dernière puissance. Le traité qui y mit fin laissa subsister les anciens germes de mésintelligence, et une nouvelle guerre éclata en 1665. Les Hollandais se plaignaient surtout de l'*acte de navigation*, publié par Cromwell en 1651, et qui avait pour objet d'assurer à l'Angleterre le commerce exclusif avec ses colonies, en n'accordant aux étrangers que la permission d'y importer leurs produits directs sur leurs propres vaisseaux. Cet acte fut renouvelé par Charles II en 1660.

de guerre qui ne fut publiée que le 4 mars 1665. Le 13 juin de la même année, la flotte du roi, forte de cent quatorze voiles, et commandée par le duc d'Yorck, et la flotte hollandaise, de cent trois voiles, sous les ordres de l'amiral *Wassenær*, se livrèrent bataille à la hauteur de *Lestoff*, sur la côte de Suffolck. Les Hollandais, vaincus, perdirent vingt-deux vaisseaux; le duc d'Yorck n'en perdit que trois : mais ce prince, qui avait montré beaucoup de courage dans l'action, ne sut pas profiter de la victoire. Tandis qu'en mémoire de cet événement, l'Angleterre frappait des médailles où son orgueil revendiquait *la possession des quatre mers*, la flotte hollandaise fut promptement réparée par l'activité du grand-pensionnaire. Wassenær avait péri au combat de Lestoff; le célèbre *Ruyter* lui succéda dans le commandement. Jean de Witt réclama en même temps l'assistance que, en vertu du traité de 1662, la France devait aux états-généraux. Le roi les secourut d'abord de six mille hommes contre l'évêque de Munster, Christophe-Bernard de Galen, prélat guerrier, soudoyé par l'Angleterre pour désoler la Hollande; et enfin, le 26 janvier 1666, il déclara la guerre à Charles II. Mais la république tira peu de fruit de cette déclaration. La France voyait avec plaisir les deux puissances belligérantes s'affaiblir réciproquement : elle feignit plutôt de vouloir prendre part à la guerre qu'elle n'y prit part effectivement. Sa marine, encore naissante et faible, commandée par le duc de Beaufort, ne fit aucune diversion utile aux Hollandais. Dans la bataille que Monck et le prince palatin Robert engagèrent le 1er juin 1666 contre Ruyter et Corneille Tromp à la hauteur de *Dunkerque*, et qui dura quatre jours, la flotte française, vainement attendue, ne parut point, non plus qu'au combat de *North-Foreland*, que se livrèrent les mêmes amiraux le 25 juillet suivant. Cependant les deux parties se fatiguèrent promptement d'une guerre ruineuse qui n'avait pas d'objet réel. D'autres fléaux avaient d'ailleurs désolé la ville de Londres; la peste en 1665, un violent incendie en 1666, y avaient causé de terribles ravages. Le défaut d'argent, joint à ces calamités publiques, disposa Charles à la paix. Des conférences s'ouvrirent à Breda sous la médiation du roi de Suède. Des difficultés qui s'élevèrent au sujet des restitutions réciproques entravant la négociation, Ruyter, avec la flotte hollandaise, pénétra, en 1667, dans la Tamise, s'avança jusqu'à *Chatam*,

brûla les vaisseaux qui s'y trouvaient à la rade, et jeta l'épouvante jusque dans Londres. Cette expédition hardie hâta la conclusion de la paix, qui fut signée à *Breda* le 31 juillet 1667. Les Anglais conservèrent en Amérique les nouveaux Pays-Bas dont ils s'étaient emparés, et qui furent depuis appelés New-Yorck. Surinam resta aux Hollandais. Ils obtinrent aussi une modification avantageuse de l'*acte de navigation*. (Voyez ci-dessus la note sur la Hollande.) Il fut décidé qu'ils pourraient importer sur leurs vaisseaux en Angleterre toutes les marchandises qui descendraient le Rhin; concession qui les rendait maîtres d'une grande partie du commerce de l'Allemagne. La France céda à l'Angleterre les îles d'Antigoa et de Montserrat, et lui rendit la partie de l'île Saint-Christophe qu'elle avait conquise; mais elle obtint en retour l'Acadie, possession bien plus précieuse, dont elle ignorait encore l'importance.

Par ces diverses expéditions en Portugal, en Hongrie, en Hollande, Louis XIV se préparait à des entreprises plus éclatantes. Jeune, riche, bien servi, obéi aveuglément, ayant d'excellens généraux et l'armée la plus nombreuse, la mieux constituée, la mieux administrée et la plus aguerrie de l'Europe, il aspirait à la gloire des conquérans. Ses flatteurs, et surtout *Louvois,* ministre de la guerre, l'enivraient d'espérances ambitieuses. Fils du secrétaire d'état Letellier, qui lui avait transmis en 1666 le ministère de la guerre où il devait continuer et surpasser les améliorations que son père avait déjà introduites, Louvois était entré au ministère à l'âge où d'autres se préparent péniblement à des fonctions subalternes. Dans sa maturité précoce, il montrait un esprit vaste et actif. Il était laborieux, infatigable, fécond en ressources, vigilant et sévère, mais inquiet, audacieux et superbe, avide de pouvoir et de mouvement. Souple avec le roi seul, il avait gagné un grand ascendant sur l'esprit de ce prince, qui le regardait comme son élève. En adoptant les idées de son ministre, Louis croyait suivre les siennes. Louvois fut en grande partie l'auteur des guerres entreprises par ce monarque. Ce fut lui qui le détermina à réclamer l'héritage des Pays-Bas. *Philippe IV* était mort le 17 septembre 1665. Il avait eu de sa première femme, Elisabeth de France, l'infante Marie-Thérèse, mariée à Louis XIV. De son second mariage avec Marie-Anne d'Autriche, il laissait un fils encore enfant, *Charles II*, faible de corps et d'esprit, héritier

de sa couronne, et resté seul de trois enfans mâles, dont deux étaient morts en bas âge. La reine avait été nommée régente, et elle gouvernait entièrement par les conseils du père Nithard, son confesseur, au lieu de suivre ceux de don Juan d'Autriche, frère naturel du jeune roi. L'Espagne, épuisée par ses longues guerres, appauvrie par ses richesses mêmes qui l'avaient dégoûtée de l'agriculture et du commerce, travaillée de tous les vices d'une mauvaise administration, invitait à l'attaquer. Après la mort de Philippe IV, Louis XIV forma des prétentions, au nom de son épouse, sur plusieurs provinces de la monarchie espagnole, malgré la renonciation de Marie-Thérèse, exprimée dans son contrat de mariage, et confirmée par le traité des Pyrénées. Il revendiqua le duché de Brabant, la seigneurie de Malines, la Gueldre supérieure, Namur, Limbourg, le Hainaut, l'Artois, le Cambrésis, le duché de Luxembourg, la Franche-Comté, et une partie de la Flandre. A l'appui de ses réclamations, il alléguait que la renonciation de Marie-Thérèse étant subordonnée au paiement de sa dot, et ce paiement n'ayant point eu lieu, la renonciation devenait nulle de plein droit; et quand même le défaut de paiement ne l'annulerait pas en général, il prétendait que du moins elle ne devait pas s'étendre aux pays d'Espagne régis par la coutume de Brabant. Cette distinction était fondée sur un droit particulier à ces contrées, et d'après lequel, si un veuf ou une veuve, ayant des enfans, passait à de secondes noces, la propriété de ses biens immeubles était *dévolue* par le fait aux enfans du premier lit; de manière que ce père ou cette mère n'en conservait que la jouissance, sa vie durant, sans pouvoir en disposer en faveur des enfans du second lit. Cette coutume est connue sous le nom de droit de *dévolution*. Or, Charles II étant du second lit de Philippe IV, tandis que Marie-Thérèse était du premier, Louis XIV soutenait que, dès l'instant du second mariage de Philippe, la propriété de tous les pays où le droit de dévolution avait lieu, avait été dévolue à cette princesse, qui, depuis la mort de son père, devait réunir la jouissance à la propriété. Les Espagnols répliquaient que le droit de dévolution, dérivant de la coutume, ne réglait que les successions des particuliers, et qu'il ne pouvait déroger aux lois fondamentales de l'Espagne, qui établissaient l'indivisibilité de la monarchie, et qui déféraient toute la suc-

cession à Charles II, sans le moindre partage. Les deux parties combattirent d'abord par des écrits, mais, en 1667, Louis XIV, appuyant ses raisons par la force, envahit la Flandre avec trois armées. Il était lui-même à la tête de la première, forte de trente-cinq mille hommes, et que Turenne commandait sous lui. L'économie de Colbert et la prévoyance de Louvois avaient assuré les frais de la campagne et la subsistance des troupes. Le roi n'eut qu'à se présenter pour vaincre. La conquête de Charleroi, de Saint-Vinox, Ath, Courtrai, Douai, Oudenarde, Lille, Armentières, etc., fut l'ouvrage de deux mois. Louis, en une seule campagne, pouvait se rendre maître des Pays-Bas, s'il avait eu des troupes assez nombreuses pour garder les places prêtes à s'ouvrir à ses armes. Louvois lui conseilla de mettre des garnisons dans les villes prises, et de les fortifier. Vauban, l'un de ces hommes de génie qui parurent dans ce siècle pour le service et la grandeur de Louis XIV, fut chargé de ce soin, et s'en acquitta suivant sa nouvelle méthode, devenue depuis la règle des bons ingénieurs. Après cette expédition qui ressemblait plutôt à un voyage militaire qu'à une guerre sérieuse, le vainqueur s'arrêta, et revint jouir de sa gloire et des applaudissemens de sa cour et de ses peuples. Au commencement de l'année suivante (janvier et février 1668), le prince de Condé entra dans la Franche-Comté à la tête de vingt mille hommes, et prit en deux jours *Besançon*, la capitale de cette province. Le roi le suivit de près, et alla assiéger *Dôle* en personne. Quatre jours suffirent pour la réduction de cette place réputée presque imprenable, et trois semaines pour celle de toute la Franche-Comté. Ces conquêtes, faites au milieu de l'hiver, en annonçaient de plus grandes dans la campagne qui allait s'ouvrir, et rien ne paraissait pouvoir empêcher l'exécution des projets de Louis XIV.

Mais sa fortune et son ambition alarmèrent l'Europe. Les Hollandais surtout, fortement intéressés à la conservation des Pays-Bas espagnols, qui leur servaient de barrière contre la France, voyaient avec inquiétude les progrès de cette puissance, jadis leur alliée contre les Espagnols, mais qui, devenue maîtresse des Pays-Bas, eût été pour eux beaucoup plus redoutable que l'Espagne, alors languissante et faible. L'Angleterre partageait leurs craintes. Le chevalier Temple,

son ministre à La Haye, ayant réussi à détacher le grand-pensionnaire Jean de Witt des intérêts de la France, négocia entre l'Angleterre et la Hollande une ligue à laquelle la Suède accéda, pour arrêter les conquêtes de Louis XIV, et conserver les Pays-Bas à l'Espagne. Cette *triple alliance* fut conclue à *La Haye* le 23 janvier 1668. Louis XIV avait proposé à l'Espagne, dès le commencement de la guerre, les alternatives suivantes : ou de le laisser en possession de toutes les places qu'il avait conquises pendant la campagne de 1667, ou de lui abandonner, soit le duché de Luxembourg, soit la Franche-Comté, et, avec l'une ou l'autre de ces provinces, Cambrai et le Cambrésis, Douai, Aire, Saint-Omer, Furnes et leurs dépendances. Les confédérés s'engagèrent à disposer la France à un armistice et à employer l'intervalle pour porter l'Espagne, de gré ou de force, à accepter une des alternatives admises par le roi de France. Mais en même temps il fut convenu que si ce prince refusait leur médiation et persistait dans ses projets sur les Pays-Bas, les alliés donneraient des secours aux Espagnols et feraient la guerre à la France par terre et par mer jusqu'à ce que toutes choses fussent rétablies sur le pied de la paix des Pyrénées. Louis XIV fut vivement irrité qu'un petit état tel que la Hollande, naguère protégé des rois de France, conçût l'idée de borner ses conquêtes. Cependant la crainte d'exposer sa marine encore naissante à une perte certaine, en s'attirant l'inimitié de deux puissances maritimes, le força d'ajourner sa vengeance; et le marquis de Castel-Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne, et son plénipotentiaire pour la paix, ayant accepté la première des deux alternatives, Louis l'agréa pareillement, le 25 avril 1668, par une convention signée à Saint-Germain avec les alliés. Des négociations ouvertes à *Aix-la-Chapelle* avec l'Espagne, sous la médiation du pape Clément IX, amenèrent, le 2 mai suivant, un traité définitif par lequel la France, en rendant la Franche-Comté, mais après avoir démantelé les principales places, conserva *Charleroi, Binch, Ath, Douai,* le fort de *Scarpe, Tournai, Oudenarde, Lille, Armentières, Courtrai, Bergues* et *Furnes*. La paix d'Aix-la-Chapelle offrit cette étrange particularité, que ni dans le préambule, ni dans aucun article, il ne fut question des prétentions de la reine de France sur les

Pays-Bas, qui avaient été le motif de la guerre, ni de la renonciation de cette princesse à la monarchie espagnole.

SECTION III.

Depuis la paix d'Aix-la-Chapelle jusqu'aux traités de Nimègue (1668—1678—79).

« Louis XIV, forcé de rester quelque temps en paix, continua comme il avait commencé, à régler, à fortifier et embellir son royaume. Il fit voir qu'un roi absolu qui veut le bien vient à bout de tout sans peine. Il n'avait qu'à commander, et ses succès dans l'administration étaient aussi rapides que l'avaient été ses conquêtes. C'était une chose véritablement admirable de voir les ports de mer, auparavant déserts, ruinés, maintenant entourés d'ouvrages qui faisaient leur ornement et leur défense, couverts de navires et de matelots, et contenant déjà près de soixante grands vaisseaux qui pouvaient armer en guerre. De nouvelles colonies, protégées par son pavillon, partaient de tous côtés pour l'Amérique, pour les Indes orientales, pour les côtes d'Afrique. Cependant en France, et sous ses yeux, des édifices immenses occupaient des milliers d'hommes, avec tous les arts que l'architecture entraîne après elle; et dans l'intérieur de sa cour et de sa capitale, des arts plus nobles et plus ingénieux donnaient à la France des plaisirs et une gloire dont les siècles précédens n'avaient pas eu même l'idée. Les lettres florissaient; le bon goût et la raison pénétraient dans les écoles de la barbarie. » (*Siècle de Louis XIV*.) Nous présenterons ailleurs ces détails de la gloire et de la prospérité de notre nation, après avoir achevé le récit des affaires générales et militaires.

A cette époque, les Turcs, moins formidables, à la vérité, que du temps des Mahomet, des Sélim et des Soliman, mais dangereux encore et forts des divisions de l'Europe, après avoir bloqué Candie pendant huit années, l'assiégeaient régulièrement avec toutes les forces de leur empire. Dans cette guerre, à divers intervalles, les Vénitiens avaient reçu quelques faibles secours des puissances européennes, quatre mille hommes de la France en 1660, deux régimens piémontais en 1665, trois mille impériaux et cinq cents nouveaux volontaires

français en 1668. L'année suivante, Louis XIV fit un troisième et plus grand effort pour prévenir la perte d'une île réputée le boulevard de la chrétienté. Il envoya au secours de *Candie* sept mille hommes commandés par le duc de Beaufort. Le courage des Français ne put retarder la prise de la place que de quelques jours. Beaufort fut tué dans une sortie (1669), et le grand-visir Kiuperli entra enfin par capitulation dans la ville, qui n'était plus qu'un monceau de ruines, après soixante-neuf assauts, quatre-vingt sorties, et treize cent soixante-quatre explosions de la mine.

Tandis que Louis XIV, par ces inutiles, mais généreux secours, soutenait son titre de roi très-chrétien, et faisait honte aux princes contemporains, il laissait mûrir son grand projet de conquérir tous les Pays-Bas; et, dans son ressentiment contre les Hollandais, il avait résolu de commencer par leur république. Il ne pouvait pardonner « à un peuple, élevé, pour ainsi dire, dès le berceau comme à l'ombre et sous la protection de la France, soutenu en tant de rencontres par les deux rois ses prédécesseurs et tout récemment par lui-même dans la guerre d'Angleterre » (*Pélisson*, Hist. de Louis XIV), d'avoir suscité contre lui la triple alliance; il avait été choqué de la fierté républicaine de leur ambassadeur, Van Beuning, dans le temps qu'on négociait le dernier traité avec l'Espagne; il s'indignait qu'un échevin d'Amsterdam, à cette question d'un négociateur français : *Ne vous fiez-vous pas à la parole du roi?* eût osé répondre : *J'ignore ce que veut le roi, je considère ce qu'il peut.* Enfin, depuis ce temps, l'insolence des gazetiers de Hollande, et quelques médailles orgueilleuses frappées dans ce pays, lui avaient paru un attentat contre sa dignité personnelle et la majesté de sa couronne. Profondément offensé de cette audace, il médita une vengeance terrible, ou peut-être cette vengeance n'était au fond qu'un prétexte dont s'armait la politique d'un roi catholique et absolu pour attaquer dans un peuple protestant et libre un voisin suspect et dangereux. La paix ne fut donc employée qu'à préparer une guerre nouvelle; et bientôt la France annonça hautement le dessein de châtier la Hollande, et de détruire cette république de marchands qui s'érigeaient en arbitres des souverains. Le premier soin du roi fut de dissoudre la triple alliance, et de mettre l'Angleterre et la Suède dans ses intérêts. Colbert de

Croissy, qu'il envoya en Angleterre, de concert avec les favoris de Charles II, Clifford, Ashley, Buckingham, Arlington, et Lauderdale, persuada à ce prince qu'il avait tout à craindre pour l'autorité royale, et qu'il ne pouvait la rendre indépendante qu'en se liant étroitement avec la France. Charles, séduit par cette considération, et surtout par l'espoir d'obtenir de cette puissance l'argent que lui refusait l'avare économie de son parlement, se laissa insensiblement disposer à une alliance avec Louis XIV. Pour achever de décider le monarque anglais, Louis lui envoya sa sœur, Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans. Dans l'intention de cacher le but de ce voyage, le roi feignit de vouloir se rendre en Flandre pour visiter ses conquêtes, et au mois de mai 1670 il se rendit à Calais avec toute sa cour. Tandis qu'on ne semblait occupé que de plaisirs et de fêtes, la *duchesse d'Orléans* se rendit à *Douvres*, où elle eut une entrevue avec le roi son frère. Un traité d'alliance y fut signé le 1er juin, et confirmé depuis par deux autres traités conclus le 10 décembre 1670 et le 12 février 1672. Charles promit de fournir pour la guerre de terre un corps de six mille hommes; il s'engagea, de plus, à donner cinquante gros vaisseaux qui se joindraient à ceux de la France. Cette flotte combinée devait être sous les ordres du duc d'Yorck. Louis XIV, de son côté, s'obligea à payer à Charles II, tous les ans, trois millions pour subvenir aux frais de la guerre, et à lui abandonner quelques îles de la Zélande et de la Hollande pour sa part dans la conquête. Le roi, sûr de l'Angleterre, le fut bientôt de la Suède. Cette puissance, de tout temps l'amie de la France, ne s'était armée contre elle que par la crainte que lui avaient inspirée les menaces de l'Angleterre et de la Hollande réunies. Elle revint facilement à ses anciennes maximes. Louis XIV négocia aussi des traités avec plusieurs états de l'Empire, et engagea les uns à embrasser la neutralité, les autres à se liguer avec lui. Telles furent les alliances qu'il conclut le 23 octobre 1671 avec l'évêque d'Osnabruck; le 2 janvier 1672, avec l'électeur de Cologne; le 3 avril de la même année, avec l'évêque de Munster; et le 10 décembre suivant, avec le duc de Brunswick-Lunebourg, qui donna à la France un corps de dix mille hommes (1).

(1) Une circonstance qui favorisa beaucoup les projets de Louis XIV contre

Quoique les Hollandais vissent de loin l'orage qui se formait, ils ne prirent aucune des mesures que la prudence leur dictait pour le conjurer. Abandonnés de leurs alliés au dehors, ils ne s'occupèrent même pas de pourvoir à leur défense intérieure. Jean de Witt et Corneille son frère, qui gouvernaient la république depuis la suppression du stathoudérat, et qui, comme le parti bourgeois auquel ils devaient la puissance, redoutaient pour la liberté civile l'influence des militaires, avaient entièrement négligé l'armée de terre, que la maison

---

les Hollandais, fut le prétexte que le duc de Lorraine lui fournit par sa versatilité pour s'emparer de ses états. *Charles IV*, duc de *Lorraine*, mécontent du traité des Pyrénées, n'avait cessé de solliciter le roi de lui accorder des conditions plus équitables, et avait enfin obtenu un nouveau traité, qui fut signé à Paris le 28 février 1661, et par lequel le duché de Bar lui était rendu. A peine eut-il conclu ce traité, qu'il entama une négociation d'un genre tout différent. Du vivant de sa femme légitime, il avait épousé la princesse de Cantecroix, qui lui donna un fils nommé Charles-Henri, prince de Vaudemont; mais ce prince, par le vice de sa naissance, était exclu, suivant les lois de l'Empire, du droit de succéder aux états de son père. Après la mort du duc, ils devaient passer à son neveu, Charles de Lorraine, qui, pour se concilier la faveur du roi de France, rechercha la main de la princesse de Nemours. Charles IV, craignant cette alliance, qui eût procuré un puissant protecteur à son neveu contre son fils, signa, le 6 février 1662, à Montmartre, un troisième traité par lequel, se réservant, sa vie durant, la possession de ses états, et assurant au prince de Vaudemont des terres et seigneuries d'un revenu annuel de 200,000 livres, il céda la Lorraine à Louis XIV. Ce prince, de son côté, s'arrogeant un pouvoir qui n'appartenait qu'à la nation, déclara qu'à l'extinction de la maison de Bourbon les princes de Lorraine monteraient sur le trône de France, et, en cette qualité d'héritiers futurs, leur accorda les titres et prérogatives de princes du sang. L'inconstant duc de Lorraine n'eut pas plutôt signé ce traité, qu'il s'en repentit, et qu'il le révoqua par un acte qu'il fit signifier au roi et au parlement. A la suite d'une nouvelle négociation, le roi lui laissa la jouissance de ses états sur le pied du traité de 1661, à la réserve de Marsal, dont les Français prirent possession, ainsi que nous l'avons dit précédemment. Enfin, le duc ayant négocié depuis une ligue offensive et défensive avec les états-généraux contre la France, ce qui était ouvertement contraire au traité de 1661, Louis XIV jugea à propos de s'emparer de la Lorraine. Le maréchal de Créqui eut ordre d'entrer dans ce pays, dont il se rendit maître en 1670. Cette acquisition était pour la France d'un haut intérêt, soit par l'importance de la conquête en elle-même, soit parce que la possession de la Lorraine coupait toute communication entre la Franche-Comté et les Pays-Bas.

d'Orange avait toujours entretenue sur un pied respectable. Le nombre des troupes avait été diminué, la discipline s'était relâchée, les places étaient dépourvues de munitions et de garnisons; les fortifications tombaient en ruines, et les anciens commandans avaient été remplacés par des jeunes gens sans expérience, qui n'avaient d'autre mérite que de tenir au parti dominant. La Hollande, pour comble de malheur, était divisée en deux factions : l'une de républicains rigides, à qui toute ombre d'autorité souveraine faisait horreur; l'autre de républicains mitigés, qui voulaient rétablir dans les charges de ses ancêtres le jeune prince d'Orange, Guillaume III. Les deux frères de Witt étaient à la tête des partisans austères de la liberté; mais la faction contraire commençait à prévaloir. La république, plus occupée de ces dissensions domestiques que de son danger, contribuait elle-même à sa ruine : elle n'avait d'espoir que dans sa flotte, qui, grâce aux soins et à la prévoyance de Ruyter, était nombreuse et florissante, et dans les secours du roi d'Espagne et du grand-électeur de Brandebourg, qui avaient seuls osé s'allier à elle.

Le roi, ayant achevé ses préparatifs, s'avança vers la Hollande, au printemps de 1672, avec cent dix mille hommes, dont six mille Anglais commandés par le duc de Montmouth et dans les rangs desquels se distingua le capitaine Churchill, le futur duc de Marlborough. De leur côté, l'évêque de Munster et l'électeur de Cologne avaient environ vingt mille hommes. Turenne et Condé, et sous eux Luxembourg, commandaient l'armée royale; Vauban devait conduire les siéges; Louvois veillait à toutes les opérations et à tous les besoins. Les troupes, pour la plupart, couvertes d'or et d'argent, étaient un objet d'admiration par leur magnificence, mais en même temps de terreur par leur discipline. Contre les plus grands capitaines de l'Europe, cent trente mille combattans et une artillerie formidable, la Hollande n'avait à opposer sur terre qu'un jeune prince d'une constitution faible, qui n'avait vu ni siéges ni combats, et environ vingt-cinq mille mauvais soldats, en quoi consistait alors toute la garde continentale du pays. « Guillaume d'O-« range, âgé de vingt-deux ans, venait d'être élu capitaine-« général des forces de terre par les vœux de la nation Jean « de Witt y avait consenti par nécessité. Ce prince nourrissait, « sous le flegme hollandais, une ardeur d'ambition et de gloire

« qui éclata toujours depuis dans sa conduite, sans s'échapper « jamais dans ses discours. Son humeur était froide et sévère, « son génie actif et perçant ; son courage, qui ne se rebutait « jamais, fit supporter à son corps faible et languissant des « fatigues au-dessus de ses forces. » Louis XIV ne devait pas avoir désormais d'adversaire plus redoutable. Cependant, avec sa petite armée, Guillaume ne put d'abord arrêter le torrent qui se débordait sur sa patrie.

Les Français, partagés en trois corps, se dirigèrent du côté de Maëstricht, qu'ils laissèrent en arrière, quoique cette place fût bien fortifiée et renfermât une garnison nombreuse. Leur dessein était de passer la Meuse et de pénétrer par le Rhin et l'Yssel, dans le cœur de la république. Ils s'emparèrent d'abord de toutes les places du duché de Clèves, où les Hollandais avaient des troupes. Enfin, Louis XIV passa le Rhin (le 18 juin 1672) près de *Tolhuis,* à peu de distance du fort de Schenck. La rive opposée n'était défendue que par quelques cavaliers et deux faibles régimens d'infanterie sans canon, qui mirent bas les armes presque sans combat. Ce passage du Rhin, trop célébré par un grand poëte comme un exploit difficile et dangereux, fut plus important par ses suites que remarquable par les circonstances qui l'accompagnèrent. Les Français et leurs alliés coururent de succès en succès, et, au bout de quelques semaines, ils se virent maîtres des provinces de Gueldre, d'Utrecht, d'Over-Yssel et d'une partie de la Hollande; ils pénétrèrent jusqu'à Muyden, à quatre lieues d'Amsterdam. La consternation était générale : les plus riches familles, les plus ardentes pour la liberté, se préparaient à fuir aux extrémités du monde, et à s'embarquer pour Batavia. On fit le dénombrement des vaisseaux qui étaient dans les ports, et on trouva qu'ils pouvaient servir à transporter aux Indes cinquante mille familles. On désespérait du salut de la Hollande. Les partisans du prince d'Orange éclatèrent alors en murmures contre Jean de Witt, et l'accusèrent des malheurs de la patrie. Ils déploraient l'abolition du stathoudérat, et ne voyaient de remède aux maux de l'état que dans le rétablissement de cette charge. Jean de Witt aimait encore mieux voir sa république céder à un roi victorieux, que reconnaître l'autorité d'un stathouder. Il détermina les états à envoyer des députés à Louis XIV pour lui demander la paix. On of-

frit à ce prince Maestricht, toutes les villes non comprises dans le territoire proprement dit des Sept-Provinces, et dix millions pour les frais de la guerre. Le marquis de Pomponne, secrétaire-d'état, conseilla au roi d'accepter cette offre qui le rendrait maître de tous les dehors de la république, et lui faciliterait les moyens de la tenir dans sa dépendance. Mais Louvois qui ne voulait pas la paix, fut d'un avis contraire, et son ascendant l'emporta. On fit aux Hollandais, au nom des rois de France et d'Angleterre, des propositions si dures et si ignominieuses, qu'il était impossible de les accepter. La fierté du vainqueur rendit de l'énergie aux vaincus : on résolut de défendre la patrie jusqu'au dernier soupir, et de mourir dans le dernier retranchement. Tous les cœurs et toutes les espérances se tournèrent vers le prince d'Orange, qui s'était opposé à la paix. Le peuple le demanda à grands cris pour stathouder. La petite ville de Veer avait donné le signal en le proclamant, sur la fin de juin (1672), stathouder de Zélande. Cet exemple fut suivi par toutes les villes de cette province, ainsi que par celles de la Hollande. Partout le peuple força les magistrats de déférer le stathoudérat au prince d'Orange. On supprima l'édit qui avait aboli cette dignité; elle fut solennellement rétablie par les états assemblés, et même, deux ans plus tard, ils la déclarèrent héréditaire dans la maison d'Orange, ainsi que les charges de capitaine et d'amiral-général. Le parti du prince d'Orange souilla son triomphe par le meurtre des frères de Witt : une populace effrénée massacra à La Haye ces deux hommes illustres, dont l'un avait gouverné l'état pendant dix-neuf ans avec zèle et intégrité, et l'autre l'avait servi de son épée. On exerça sur leurs corps sanglans toutes les fureurs dont la multitude est capable, et les lambeaux de leurs chairs déchiquetées furent vendus à un infâme encan. On persécuta leurs amis; Ruyter lui-même, l'amiral et le soutien de la république, se vit entouré d'assassins dans Amsterdam, et n'échappa qu'avec peine à leurs coups.

Guillaume était stathouder; son élévation était le fruit des malheurs de son pays, mais n'éloignait pas les périls dont les Hollandais étaient menacés. A la vérité, Ruyter soutenait sur les mers l'honneur de leur pavillon. Le 7 juin 1672, il livra, près de *Solbay*, entre Harwich et Yarmouth, un sanglant combat aux flottes française et anglaise réunies sous les ordres du duc

d'Yorck et du comte d'Estrées. L'avantage demeura aux Hollandais. Cependant l'armée de Louis se trouvait toujours au centre de la république; et Guillaume, malgré ses talens et son activité, aurait sans doute succombé sans les fautes que commirent les Français. Condé voulait qu'on démantelât les places fortes, afin de ne pas affaiblir l'armée par des garnisons; Louvois s'y opposa. Le système qu'adopta ce ministre ayant ralenti les opérations militaires, les Hollandais revinrent de leur étonnement; ils achevèrent de se sauver par une résolution généreuse : ils ouvrirent leurs écluses, et l'inondation arrêta les progrès des vainqueurs. Alors le roi quitta l'armée. Au lieu d'assurer son triomphe, il se hâta d'aller en jouir, laissant à Turenne et à Luxembourg le soin d'achever la guerre. Mais tandis qu'il élevait des monumens de sa conquête, la plupart des puissances de l'Europe, alarmées et jalouses, travaillaient à la lui ravir.

L'électeur de Brandebourg leur donna l'exemple. Il marcha au secours des Hollandais à la tête de vingt-cinq mille hommes. En même temps il sollicitait l'empereur Léopold de se déclarer contre les Français, et de s'opposer à leurs conquêtes, qui menaçaient la sûreté de l'Empire. Quoique la cour de Vienne eût, le 1er novembre 1671, conclu avec la France une alliance secrète, par laquelle les deux parties s'engageaient à ne prêter aucun appui à leurs ennemis respectifs, elle contracta, par un traité signé à *La Haye* le 25 juillet 1672, une obligation contraire qu'elle ne se proposait pas de remplir plus fidèlement. En vertu de ce traité, Léopold envoya douze mille hommes à l'armée de Brandebourg, sous les ordres de Montécuculi; mais le général autrichien, lié par des ordres secrets de la cour de Vienne, seconda mal et même contraria les entreprises de l'électeur. Ce prince, à qui les Hollandais ne payaient point exactement les subsides qu'ils lui avaient promis, mécontent de l'empereur, et voyant d'ailleurs ses états de Westphalie envahis par une armée française, ne crut pas devoir porter seul le poids de la guerre, et se retira du champ de bataille. Il conclut, le 16 juin 1673, avec le roi de France, à *Vossem* en Brabant, un traité par lequel il promit de ne plus assister les Hollandais, se réservant toutefois de défendre l'Empire, s'il était attaqué.

Mais, tandis que la Hollande perdait cet allié, le génie et la

politique de Guillaume formaient contre la France une grande coalition. Comme, pendant plus de cent années, l'attention et l'inquiétude des puissances de l'Europe avaient eu principalement pour objet l'ambition de Charles-Quint, puis l'esprit turbulent et le fanatisme de Philippe II, et enfin les efforts de Ferdinand II et de Ferdinand III pour exterminer le parti protestant, et, sous ce prétexte, subjuguer toute l'Allemagne; ainsi la plus importante affaire de l'Europe, depuis l'invasion de la Hollande jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, devait être de résister à l'accroissement de la maison de Bourbon, et le prince d'Orange fut le principal instrument de cette résistance. Représentant à l'empereur et au roi d'Espagne la puissance de Louis XIV, et leur exagérant peut-être ses desseins ambitieux, il leur fit entendre que leur cause était celle de la Hollande; que, par la ruine de cette république, le roi de France ne voulait que s'ouvrir un chemin à d'autres conquêtes; que le salut des autres états était dans l'union et dans une résistance prompte et vigoureuse. Ces considérations furent le nœud d'une ligue que les cours de Vienne et de Madrid conclurent avec les états-généraux par un traité signé à La Haye le 30 août 1673. Louis XIV avait tellement changé le cours des choses, que les Hollandais, ses alliés naturels, étaient devenus les amis de la maison d'Autriche. Le duc de Lorraine accéda au traité de La Haye le 6 octobre 1673.

Au milieu de ces négociations diverses, la guerre se poursuivait sur terre et sur mer. La marine française se perfectionnait rapidement. Au lieu de trente vaisseaux que Louis XIV avait joints l'année précédente à la flotte anglaise, il en joignit quarante cette année. Le comte d'Estrées et le prince palatin Robert, amiraux de France et d'Angleterre, livrèrent à Ruyter trois batailles consécutives (8 et 14 juin et 21 août 1673), où la valeur et l'habileté furent si égales de part et d'autre, que la victoire resta toujours indécise. Le roi alla en personne assiéger *Maëstricht* pendant que ces trois batailles se donnaient. Il se montra dans cette expédition aussi laborieux que brave, et partagea toutes les fatigues du soldat. Maëstricht se rendit au bout de huit jours. Cependant les soins du roi, les talens de Vauban, de Louvois, de Turenne et de Condé, ne purent réparer la faute qu'on avait faite de garder trop de places, d'affaiblir l'armée, et de manquer Amsterdam. Condé essaya

inutilement de pénétrer dans la Hollande inondée, et Turenne d'empêcher la jonction du prince d'Orange et de Montécuculi. Bientôt après, la défection du roi d'Angleterre vint augmenter les embarras de la France, et lui ôter l'espoir de balancer la supériorité maritime des Hollandais. L'alliance de Charles II avec Louis XIV était contraire aux intérêts de l'Angleterre, qui exigeaient la conservation de la république des Provinces-Unies. C'était contre l'aveu de son peuple qu'il faisait la guerre aux Hollandais : son parlement, en lui refusant des subsides pour la continuer, le força à la paix : elle fut signée à *Westminster* le 19 février 1674. L'exemple de la Grande-Bretagne fut suivi de près par l'évêque de Munster et l'électeur de Cologne, qui traitèrent avec les états-généraux, le premier à Cologne, le 22 avril 1674, et le second dans la même ville, le 11 mai suivant.

Les Français, abandonnés de leurs alliés, furent obligés d'évacuer la Hollande. Ils retirèrent leurs garnisons de toutes les places qu'ils tenaient dans le territoire de la république, excepté de Grave et de Maëstricht, pour tourner leurs forces contre la ligue qui les menaçait, et qui s'accrut successivement de plusieurs nouveaux confédérés par l'accession du duc de Brunswick-Lunebourg (20 juin 1674), de l'électeur de Brandebourg, et du roi de Danemarck, Christian V (1er et 10 juillet *idem*), de l'évêque d'Osnabruck (26 janvier 1675), de l'évêque de Munster (16 août *idem*), et enfin du comte palatin de Neubourg (26 mars 1676). L'Empire déclara la guerre à la France au mois de juin 1674.

Louis XIV, ayant sur la coalition trois grands avantages, l'union de ses armées sous une direction unique et toute-puissante, la force de ses fontières munies d'une multitude d'excellentes places, et les intelligences secrètes par lesquelles il pénétrait jusque dans les conseils des princes confédérés, fit tête à l'orage de tous côtés. Il fournit à la fois une armée de vingt-trois mille hommes à Turenne, contre les impériaux ; une de quarante mille hommes à Condé, contre le prince d'Orange ; un corps de troupes était sur les frontières du Roussillon ; une flotte chargée de soldats alla porter la guerre aux Espagnols jusque dans Messine. Le roi lui-même marcha pour conquérir une seconde fois la *Franche-Comté*. Besançon fut pris en neuf jours (15 mai 1674), et au bout de six semaines toute la province fut

soumise. Elle est depuis restée à la France. Condé, qui l'avait conquise dans la guerre précédente, alors chargé de conduire la guerre dans les Pays-Bas, livra bataille au prince d'Orange, le 11 août, près de *Senef*. L'action fut longue et meurtrière : il y eut près de sept mille morts et cinq mille prisonniers de part et d'autre. Après un carnage inutile, les deux armées s'attribuèrent la victoire, et l'on chanta le *Te Deum* dans les deux camps. La campagne se termina de ce côté par la délivrance d'Oudenarde, dont Condé fit lever le siége au prince d'Orange, et par la prise de Grave que le marquis de Chamilli rendit après une belle résistance.

Dans le même temps que Turenne déployait sur le Rhin toutes les ressources de l'art de la guerre, des environs de Bâle, d'où il avait protégé l'expédition de la Franche-Comté, il avait gagné Saverne, avec le dessein apparent de couvrir la Lorraine contre l'invasion projetée par le comte de Caprara, général de l'armée des Cercles, et par le duc de Lorraine, qui, réunis près d'Heidelberg dans le Palatinat, n'attendaient, pour agir, qu'un renfort de Hongrois amené par le duc de Bournonville. Turenne, pour prévenir cette jonction, traversa le Rhin près de Philipsbourg, et marcha droit aux deux généraux ennemis. Ceux-ci, décidés à ne point combattre avant l'arrivée de Bournonville, se dirigèrent vers Heilbronn pour y passer le Necker; mais, le 16 juin, il les atteignit et les défit près de *Seintzheim* (1), puis de *Ladembourg*. Après ce double exploit, il repassa le Rhin pour procurer à sa petite armée quelque repos dont elle avait besoin. Dans cet intervalle, Bournonville ayant joint le comte de Caprara, Turenne envahit une seconde fois le *Palatinat* pour attaquer les impériaux. A son approche ils se retirèrent derrière le Mein, et le Palatinat fut abandonné à la merci des Français. L'électeur palatin s'était secrètement allié à l'empereur. Pour l'en punir, en même temps que pour

---

(1) « Cette victoire donna un heureux commencement à cette campagne, « qui d'abord paroissoit devoir être funeste à la France; car jamais elle « n'avoit eu jusque-là tant d'ennemis à combattre, ni vu contre elle de si « grosses armées. Le dedans du royaume paroissoit mal disposé, la Guienne, « la Normandie et la Bretagne étant prêtes à se révolter. » (*Mém. de La Fare.*)

ravir à l'ennemi les ressources qu'aurait pu leur offrir son électorat, l'armée française mit cette contrée à feu et à sang. Le duc de Lorraine et Bournonville voulant faire expier à la France les excès commis par ses soldats en Allemagne, dirigèrent leur marche vers l'Alsace. Turenne les suivit, résolu de les attaquer avant leur jonction avec l'électeur de Brandebourg. Le 4 octobre, il leur livra, près d'*Ensheim*, à une lieue de Strasbourg, une bataille qui se termina à son avantage. Cependant il ne put empêcher que l'électeur de Brandebourg, à la tête de seize mille hommes, ne renforçât l'armée vaincue. La grande supériorité des impériaux, depuis leur réunion avec les Brandebourgeois, obligea Turenne à se retirer dans les gorges de Saverne. La saison était avancée : les alliés se répandirent en Alsace, y disséminèrent leurs troupes, et se proposèrent d'y prendre des quartiers d'hiver. Turenne, profitant de leur sécurité, sortit de ses positions à la fin de décembre, et, fondant sur les quartiers dispersés de Bournonville, le battit, le 29 décembre, près de *Mulhausen* dans le Sundgaw. Bientôt après, au combat de *Turkheim*, il acheva la ruine des confédérés (5 janvier 1675), et « par une conduite également sage et audacieuse, il fit repasser le Rhin à plus de soixante mille hommes qui s'étoient établis en Alsace. » (*Mém. de Villars.*) Toutes ces actions consécutives, conduites avec tant d'art, exécutées avec tant de bonheur, excitèrent l'admiration de la France et de l'Europe, et paraissent encore plus admirables quand on songe que Louvois voulait abandonner l'Alsace aux ennemis, et que Turenne, *prenant tout sur lui et se chargeant des événemens*, triompha malgré le ministre.

Turenne, comblé de gloire, désirait en jouir désormais dans la retraite ; mais le roi ne put consentir à se priver de ses services. Ce grand capitaine ne pouvait trouver le repos que dans la tombe. Il passa le Rhin au commencement de la campagne de 1675. L'empereur lui opposa Montécuculi. C'était un rival digne de Turenne. Tous deux avaient réduit la guerre en art. Ils passèrent plusieurs mois à se suivre, à s'observer dans des marches et des campemens où ils épuisèrent tous les secrets de la tactique la plus savante. Turenne, croyant enfin avoir trouvé le moment d'attaquer son adversaire avec avantage, se préparait à livrer bataille, lorsqu'allant faire une reconnaissance près du village de *Saltzbach*, il fut tué d'un coup de canon

(27 juillet 1675). Le même boulet ayant emporté le bras de Saint-Hilaire, lieutenant-général de l'artillerie, son fils fondait en larmes auprès de lui : *Ce n'est pas moi*, lui dit Saint-Hilaire, *c'est cet homme irréparable qu'il faut pleurer.* Ce bel éloge fut confirmé par la douleur publique. Les soldats et les peuples déplorèrent également la mort de Turenne. Louis XIV ordonna que ses dépouilles fussent déposées dans le tombeau des rois comme autrefois celles du connétable Du Guesclin (1).

Avec Turenne périt le secret de cette journée qui devait être triomphante. Bien loin d'attaquer les ennemis, on ne songea plus qu'à se retirer. La dispute pour le commandement, entre le comte de Lorges et le marquis de Vaubrun, ajoutait encore au malheur des circonstances. Enfin, la belle retraite faite par le comte de Lorges parut une victoire, dans la consternation où était l'armée. Montécuculi la poursuivit, et le 1er août se donna le combat d'*Altenheim*, où périt le marquis de Vaubrun. L'avantage fut égal des deux côtés par le courage seul de nos troupes, qui se placèrent d'elles-mêmes. Cependant cette brave et malheureuse armée ne put empêcher les impériaux de passer le Rhin et de pénétrer en Alsace, dont Turenne les avait tenus écartés. Elle avait besoin d'un chef, non-seulement pour lui rendre la confiance qu'elle avait perdue, mais pour réparer la défaite récente que le maréchal de Créqui venait d'éprouver à *Consarbruck.* Le roi jeta les yeux sur le prince de Condé. Celui-ci laissa le maréchal de Luxembourg soutenir en Flandre la fortune de la France, et alla arrêter les progrès de Montécuculi. Il fit lever à ce général le siége d'*Haguenau* (22 août) et de *Saverne* (14 septembre), et le força de repasser le Rhin : ce fut là le dernier exploit de ce prince. Tourmenté de la

---

(1) « Ainsi finit, au comble de la gloire, non-seulement le plus grand « homme de guerre de ce siècle et de plusieurs autres, mais aussi le plus « homme de bien et le meilleur citoyen; et, pour moi, j'avouerai que, de « tous les hommes que j'ai connu, c'est celui qui m'a paru approcher le « plus de la perfection. » (*Mém. du marquis de La Fare.*) « Jamais « homme, dit pareillement madame de Sévigné, n'a été si près d'être par- « fait. » « *Il est mort un homme qui faisoit honneur à l'homme!* » s'écria Montécuculi en apprenant la mort de son antagoniste.

Cet héroïque Saint-Hilaire, qui oubliait sa blessure pour ne songer qu'à la perte que faisait la France en la personne de M. de Turenne, était un officier de fortune, fils d'un savetier de Nérac.

goutte, il quitta l'armée et alla s'ensevelir dans son délicieux séjour de Chantilli, où il consacra ses dernières années au paisible commerce des lettres qu'il avait toujours aimées, et aux pratiques de la religion qu'il avait négligées trop longtemps. Montécuculi se retira du service la même année. C'est une chose digne de remarque, que, par la retraite de ce général, par celle de Condé et par la mort de Turenne, cette année vit finir la carrière des trois plus grands capitaines qu'il y eût alors en Europe.

Au commencement de cette campagne, la Suède ayant renouvelé, par un traité signé à *Versailles* le 25 avril 1675, l'alliance conclue en 1672 avec la France, avait pris les armes en faveur de cette puissance, et avait fait entrer une armée dans la marche de Brandebourg. Cette diversion avait forcé l'électeur de voler au secours de son pays menacé. Il défit complètement les Suédois, le 18 juin, près de *Ferhbellin*. Le roi de Suède, déclaré ennemi de l'Empire, se vit bientôt attaqué dans ses propres états. L'électeur lui enleva successivement toutes ses places en Poméranie; l'évêque de Munster, réuni au duc de Brunswick-Lunebourg, le dépouilla de Bremen et de Verden, et le roi de Danemarck s'empara de Wismar. Mais les Suédois prirent leur revanche l'année suivante, et défirent les Danois à *Lunden* en Scanie le 14 décembre 1676.

Sur le Rhin et dans les Pays-Bas, cette campagne se réduisit, de part et d'autre, à des siéges. Le prince Charles de Lorraine, qui avait succédé, en 1675 (18 septembre), à son oncle dans la prétention aux états dont sa maison était dépouillée depuis 1670, fit, à la tête de l'armée impériale, le siége de Philipsbourg, et se rendit maître de cette place le 17 septembre (1676), tandis que les Français s'emparaient de Condé, de Bouchain et d'Aire dans les Pays-Bas. La mer fut le théâtre des événemens les plus remarquables de cette année.

L'autorité espagnole, un moment ébranlée en Sicile par le soulèvement de 1647, le fut encore, vingt-sept ans après, par une autre insurrection qui éclata à Messine au mois d'août 1674. Seule entre les villes de la Sicile, *Messine* était alors gouvernée comme une république plutôt que comme une municipalité, par un sénat choisi dans la cité, et dont le gouverneur espagnol n'était que le président avec des pouvoirs très-

restreints. Don Diégo Soria, alors revêtu de cette charge, affectant de braver ouvertement les priviléges du sénat et du peuple, les Messinois soulevés chassèrent les Espagnols. Des députés envoyés au duc d'Estrées, ambassadeur de Louis XIV à Rome, lui offrirent pour le roi la possession de Messine, et avec elle la souveraineté de la Sicile. Cette offre fut acceptée avec empressement par l'ambassadeur, et ensuite par la cour de France. Louis XIV fut proclamé roi de Sicile à Messine, et le commandeur de Valbelle vint avec six vaisseaux de guerre prendre possession de cette ville. L'année suivante, le duc de Vivonne amena une nouvelle escadre, battit celle des Espagnols le 9 février, et prit Agousta le 17 août. Les Espagnols furent obligés d'implorer, pour la défense de la Sicile, la Hollande, leur ancienne ennemie, et Ruyter les joignit en 1676 avec vingt-trois grands vaisseaux de guerre. On recueillit alors le fruit des soins de Colbert pour la marine. Les Français qui, aidés des Anglais, n'avaient pu vaincre les flottes de la Hollande, l'emportèrent seuls sur les Hollandais et les Espagnols réunis. Leur flotte, sortie des ports de la Provence sous le commandement de *Duquesne*, digne adversaire de Ruyter, rencontra celle des ennemis le 8 janvier entre les îles de *Stromboli* et de *Salini*. Après un long combat, où la victoire fut indécise, Duquesne jeta du secours dans Messine. L'amiral hollandais ayant reçu des renforts, résolut de tenter quelque entreprise d'éclat contre la place rebelle. La vigilance de Duquesne l'en empêcha, et les deux flottes en vinrent à une seconde bataille, dans le voisinage d'*Agousta*, le 22 avril. Elle fut longue et opiniâtre; les deux parties s'attribuèrent l'avantage; mais la mort de Ruyter, qui expira peu de jours après (29 avril) d'une blessure reçue dans l'action, valait mieux pour les Français que le triomphe le plus décisif. Duquesne pleura le trépas de son rival, et en profita. Le deux juin il acheva de détruire dans un combat près de *Palerme* les flottes espagnole et hollandaise : Messine demeura au pouvoir des Français. Avec une conduite mesurée et un général plus actif et plus habile que le duc de Vivonne, ils auraient pu s'emparer de l'île entière. Mais la licence à laquelle ils se livraient indisposait les Siciliens; et chaque jour voyait éclore de nouvelles conspirations que l'indolence de Vivonne ne savait ni prévenir ni punir. Le roi d'Angleterre, prêt à se déclarer

pour le prince d'Orange qui venait d'épouser sa nièce, eût pu rendre le retour des troupes françaises très-difficile. Après des succès brillans, mais infructueux, il fallut (1678) abandonner la Sicile à la domination et aux vengeances des Espagnols (1).

Pendant les deux années que les Français étaient restés maîtres de Messine, et s'étaient montrés en dominateurs sur la Méditerranée, la guerre de terre s'était poursuivie avec la même vivacité. En 1677, le roi assiégea en personne et prit *Valenciennes* (17 mars) et *Cambrai* (15 avril). Le duc d'Orléans, son frère, assiégeait en même temps Saint-Omer. Le prince d'Orange, s'étant avancé pour secourir cette place, fut complètement défait à *Mont-Cassel* (11 avril) par le duc, secondé des maréchaux d'Humières et de Luxembourg. Le maréchal de Créqui, devenu plus prudent par sa défaite de Consarbruck, ferma au prince Charles l'entrée de la Lorraine, le battit en Alsace à la rencontre de *Kokersberg* (7 octobre), et prit *Fribourg* à sa vue, le 14 novembre suivant. Quelques mois auparavant, le comte de Schomberg et le maréchal de Navailles avaient défait dans le Lampourdan les Espagnols commandés par le comte de Monterei (4 juillet).

Le roi ouvrit la campagne de 1678 par la prise de *Gand* et d'*Ypres* (12 et 25 mars). Ces succès et ceux qu'obtint sur le Rhin le maréchal de Créqui dans une campagne digne de Turenne, amenèrent enfin la paix qui se négociait depuis le commencement de la guerre. Les premières conférences avaient eu lieu en 1673. La Suède ayant offert sa médiation, un congrès fut dès-lors tenu à *Cologne*. Les ministres d'Autriche, de France, d'Angleterre, des Pays-Bas, de Suède, d'Es-

---

(1) Le vice-roi Santo-Stephano exerça dans Messine de grandes persécutions. Le sénat fut aboli, les franchises et immunités supprimées, le palais de la commune démoli, les impôts réglés arbitrairement, l'Université détruite, une citadelle bâtie pour tenir la ville en respect, etc. Sept mille Messinois s'étaient embarqués sur la flotte française. Louis XIV fournit à l'entretien de ces bannis pendant dix-huit mois, et ensuite les expulsa de France. Dans leur désespoir, un grand nombre se firent brigands; quinze cents se réfugièrent en Turquie, où ils abjurèrent le christianisme; cinq cents, plus audacieux, rentrèrent en Sicile, où tous, à l'exception de quatre, furent condamnés à la potence ou aux galères. Telle fut la triste fin de l'insurrection de Messine.

pagne et de Brandebourg s'y rendirent. Mais l'envoyé de l'empereur ayant fait enlever, dans Cologne même, et conduire à Vienne Guillaume de Furstemberg, principal ministre de l'électeur de Cologne, et regardé par Léopold comme un des moteurs de la guerre, cette violation du droit des gens rompit l'assemblée (février 1674). Les négociations recommencèrent en 1675, sous la médiation du roi d'Angleterre. *Nimègue* fut choisi pour le lieu du congrès. Cette assemblée ne se forma que lentement. Chaque état avait ses intérêts particuliers, ses vues secrètes, et ceux qui espéraient tirer avantage de la continuation de la guerre, multipliaient à dessein les délais. La France était disposée à négocier; elle désirait la paix, que ses victoires lui faisaient espérer glorieuse, et que le désordre de ses finances épuisées, malgré l'économie de Colbert, par des dépenses excessives, lui rendaient nécessaire. La Hollande, qui payait des subsides à ses alliés, souhaitait également la fin d'une guerre dont elle portait seule tout le poids, et qui ruinait son commerce; mais le prince d'Orange, qui devait son pouvoir aux dangers de la république, était contraire à ces sentimens pacifiques : les autres puissances n'en étaient pas moins éloignées. Chacune d'elles se flattait, en prolongeant la lutte, de conserver ce qu'elle avait conquis, ou de recouvrer ce qu'elle avait perdu. L'empereur aurait voulu ramener les choses au point où elles étaient à la paix de Munster, l'Espagne prendre pour base le traité des Pyrénées, le Danemarck regagner ce qu'il avait cédé à la Suède dans les guerres précédentes, l'électeur de Brandebourg garder ses conquêtes en Poméranie, et la Suède, l'alliée de la France, rentrer en possession de ce qu'on lui avait enlevé. Mais cette ardeur guerrière était un feu qui devait s'éteindre, faute d'alimens. La coalition manquait de moyens pour agir avec vigueur. L'Espagne, appauvrie, mal gouvernée, et troublée par des intrigues de cour, ne pouvait faire de grands sacrifices pour la cause commune. Léopold était obligé de se priver des ressources de la Hongrie, sa plus riche province, qui, mécontente et prête à se révolter, lui inspirait de vives inquiétudes. L'Empire, mal organisé pour l'action, ne savait pas se défendre, et moins encore attaquer. Enfin, les intérêts opposés des états confédérés entretenaient parmi eux les jalousies et les défiances. Ces divisions avaient facilité les succès des

armes de Louis XIV; elles facilitèrent pareillement ceux de sa politique, et le conduisirent à son but, qui était d'isoler les alliés les uns des autres, et de conclure séparément avec chacun d'eux. L'objet le plus important était de détacher la Hollande de la grande alliance. Les ambassadeurs français s'adressèrent d'abord à Beverningk, ministre des Provinces-Unies, et proposèrent un traité de commerce avec sa république, la restitution de Maëstricht, et des conditions avantageuses pour le prince d'Orange. Beverningk était personnellement porté à accepter ces offres; cependant il les rejeta, soit parce qu'il redoutait le parti du prince d'Orange qui surveillait sa conduite, soit parce qu'il pensait qu'il était de l'honneur de la Hollande de ne point se séparer de la fortune des confédérés. Ceux-ci, de leur côté, se croyant sûrs de la loyauté et de l'appui de la Hollande, ne se relâchaient en rien de leurs prétentions. Ils comptaient toujours sur les événemens de la guerre qui se poursuivait sans interruption. Les Français y comptaient aussi; mais leur confiance était mieux fondée, et la victoire la justifiait chaque jour. Du reste, leurs succès mêmes éloignaient la conclusion de la paix; et la France, à mesure que les circonstances lui devenaient plus favorables, montrait moins d'empressement à détacher les Hollandais de la ligue; elle attendait avec sécurité leur défection, comme l'infaillible conséquence de leur lassitude et de ses triomphes. Ainsi les négociations languissaient, et pouvaient durer long-temps encore sans rien conclure, lorsque le mariage du prince d'Orange, et les événemens qui le suivirent, changèrent les dispositions de tous les partis, et accélérèrent le dénouement. En 1677, Guillaume III s'étant rendu à Londres, à la fin de la campagne, épousa la princesse Marie, fille du duc d'Yorck et nièce de Charles II. Cette union fut suivie bientôt après d'un traité d'alliance entre l'Angleterre et les Provinces-Unies (10 janvier 1678), traité que le roi d'Angleterre, secrètement vendu à la France, n'avait pas intention d'exécuter, et qui toutefois influa d'une manière décisive sur les négociations de Nimègue. La France craignit que Charles, forcé par son peuple de tenir ses engagemens, ne prît tôt ou tard une part active à la guerre. Les Hollandais, considérant que les spéculations pécuniaires exprimées dans ce traité leur imposaient de nouvelles charges, voulaient en prévenir l'exécution; d'ailleurs, le ma-

riage du prince d'Orange leur inspirait des inquiétudes pour la liberté de leur pays, et les plénipotentiaires français nourrissaient adroitement ces alarmes. La paix particulière des Provinces-Unies avec la France résulta naturellement de cet état de choses. Elle fut signée le 10 août 1678. Louis XIV accorda aux Hollandais des conditions favorables pour leur commerce, et leur rendit la ville de Maëstricht, seul reste de ses conquêtes sur la république. Le prince d'Orange, qui ne pouvait ignorer la signature du traité (1), attaqua le maréchal de Luxembourg près de *Mons* (14 août), dans l'espérance d'amener par une victoire une nouvelle rupture; mais son attente fut trompée, et d'une démarche que le succès même n'eût pas excusée, il ne remporta que la honte d'avoir prodigué le sang humain par une vaine et barbare ambition. La Hollande, après s'être séparée de ses alliés, leur prêta inutilement le secours de sa médiation. Louis XIV, désormais assuré de dicter la loi aux autres puissances, ne se montra pas disposé à de nouveaux sacrifices, et les confédérés furent obligés de céder à l'ascendant de ses victoires. L'*Espagne* fit sa paix la première (17 mars 1678). Elle recouvra les villes de *Charleroi*, *Ath*, *Binch*, *Oudenarde* et *Courtrai* qu'elle avait cédées par la paix d'Aix-la-Chapelle, ainsi que les villes de *Limbourg* et de *Gand* conquises par les Français durant la guerre. Mais elle abandonna à Louis XIV toute la *Franche-Comté*, avec plusieurs places des Pays-Bas espagnols, comme *Valenciennes*, *Bouchain*, *Condé*, *Cambrai*, *Aire*, *Saint-Omer*, *Ypres*, *Maubeuge*, etc.

Le traité entre la *France*, l'*empereur* et l'*Empire* ne fut signé que le 5 février 1679. Louis XIV rendit *Philipsbourg*, et garda *Fribourg*, place qui lui ouvrait l'Allemagne; il exigea aussi que le cardinal de Furstemberg fût mis en liberté et réintégré dans tous ses biens. Le duc de Lorraine, Charles V, dépouillé de ses états, en réclama la restitution. L'empereur et l'Empire, dont il avait commandé les armées, appuyèrent ses prétentions. Louis XIV offrit en effet de le rétablir, mais à con-

(1) « Le stathouder savait très-bien que le traité était terminé, mais il n'en avait pas reçu l'avis officiel ; il profita de cette circonstance pour essayer d'amener une rupture dont il eût été fort aise. » (*Burnet*, Hist. de mon Temps.)

dition qu'il céderait Nancy à la France en échange de Toul, et que les chemins qui conduisent en Alsace resteraient toujours ouverts aux Français. Charles refusa de souscrire à cette proposition, et, préférant une pauvreté honorable à une opulence servile, il attendit son entier rétablissement du temps et de son courage. Le même jour où l'empereur signa la paix, le duc de Brunswick fit la sienne avec la France. L'évêque de Munster ne tarda pas à suivre cet exemple (29 mars 1679).

L'électeur de Brandebourg et le roi de Danemarck restaient seuls les armes à la main : ils prétendaient conserver les conquêtes qu'ils avaient faites sur la Suède, et la France en exigeait la restitution. Louis XIV ayant fait entrer deux corps de troupes dans leurs états, sous le commandement du maréchal de Créqui et du marquis de Joyeuse, ils cédèrent à la force des armes. Par le traité de *Saint-Germain-en-Laye* (29 juin), l'électeur rendit aux Suédois tout ce qu'il leur avait enlevé dans la Poméranie : on lui laissa seulement les places situées au-delà de l'Oder, et le roi de France s'engagea à lui payer 300,000 écus, faible dédommagement de ses sacrifices. Enfin, le roi de Danemarck, par le traité de *Fontainebleau* (2 septembre 1679), restitua aux Suédois Wismar, l'île de Rugen, et généralement tout ce qu'il avait conquis sur eux.

Ainsi la France sortit glorieuse et triomphante d'une guerre dans laquelle une grande partie de l'Europe s'était liguée contre elle. Dans les négociations de Nimègue, elle avait obtenu tout ce qu'elle avait demandé, et on ne pouvait l'accuser d'être sortie des bornes de la modération. Louis XIV fut en ce temps au comble de la puissance. Victorieux depuis qu'il régnait, n'ayant assiégé aucune place qu'il n'eût prise, supérieur en tout genre à ses ennemis réunis, la terreur de l'Europe pendant six années de suite, puis son arbitre et son pacificateur, ajoutant à ses états la Franche-Comté et la moitié de la Flandre, enfin, souverain d'une nation alors heureuse sous son empire et fière de sa gloire, il reçut de l'admiration légitime des Français le surnom de *Grand*, qui lui fut déféré avec solennité par l'hôtel-de-ville de Paris (1680); heureux d'avoir en effet mérité ce titre éclatant! heureux surtout, si, pour le mériter davantage, il n'eût pas hasardé d'en paraître désormais moins digne aux yeux de la postérité!

SECTION IV.

Depuis les traités de Nimègue jusqu'à celui de Ryswick (1679—1697).

Louis ne sut pas borner sa fortune. Dans le cours de la dernière guerre, bien que l'enthousiasme qu'excitait son règne triomphant ne fût point refroidi dans la masse de la nation, le poids des taxes n'en avait pas moins occasionné dans quelques provinces, notamment en Guienne et en Bretagne, des insurrections populaires (1675). Les Bretons, après avoir commencé par crier *vive le roi sans impôt*, avaient fini par une révolte ouverte, et quinze mille artisans et paysans, rassemblés en corps d'armée, avaient proclamé un duc et un général pris dans leurs rangs. Ces mouvemens tumultueux et mal dirigés furent facilement étouffés par les troupes réglées. L'autorité signala partout son rétablissement par des châtimens sévères. Mais, tout en punissant la sédition, elle aurait dû la considérer comme un avertissement qu'il ne fallait pas mépriser. Le peuple commençait à se sentir accablé de ce qui faisait la gloire du monarque. Il semblait que ses charges dussent finir avec la guerre; mais il n'en fut rien. Tandis que l'Empire, l'Espagne, la Hollande licenciaient leurs troupes extraordinaires, Louis garda les siennes. Excité par Louvois, qui craignait que le désarmement ne rendît en quelque façon son ministère inutile, il fit de la paix un temps de conquêtes. Les traités de Westphalie, d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue avaient donné à la France un grand nombre de villes et de districts *avec leurs dépendances*. Ce terme était vague. Louis XIV, pour examiner la nature et l'étendue des cessions faites à la couronne de France, institua (1680), dans les départemens de *Metz* et de *Besançon*, et dans le conseil souverain d'*Alsace*, siégeant à *Brisach*, des *chambres* dites de *réunions*. Elles établirent que tout ce qui avait *dépendu*, dans les temps antérieurs, des pays en question, devait y être incorporé de nouveau. D'après ce principe, elles adjugèrent au roi plusieurs villes et seigneuries, soit comme fiefs, soit comme dépendances des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, et des provinces d'Alsace, de Franche-Comté et de Flandre. C'est ainsi que Louis XIV s'empara

des duchés de *Veldentz* et de *Deux-Ponts*, des principautés de *Saarbruck*, de *Saarwerden* et de *Montbelliard*, etc., de la ville de *Strasbourg* (1) (1681), de celles de *Courtrai*, de *Dixmude* et de *Luxembourg* (1683-84). En même temps il achetait du duc de Mantoue la forte ville de *Casal*, capitale du Montferrat, et y mettait garnison française.

A la vue de cette puissance, qui s'étendait ainsi de tous côtés, l'Europe s'alarma de nouveau. Une alliance générale se forma contre la France. La Suède et la Hollande en donnèrent l'exemple par un traité signé à *La Haye* le 30 septembre 1681, qui avait pour objet de maintenir les dispositions des traités de Westphalie et de Nimègue. L'empereur y accéda le 28 février, et le roi d'Espagne le 2 mai 1682. Plusieurs cercles de l'Empire entrèrent successivement dans la confédération; mais personne n'osait porter les premiers coups à une puissance qui devenait de jour en jour plus redoutable. Le défaut d'union entre les états de l'Empire, la faiblesse de l'Espagne, le découragement des Hollandais épuisés par la dernière guerre, les inquiétudes que donnaient à l'empereur la révolte de la Hongrie et les entreprises des Turcs qui s'avancèrent jusqu'à Vienne en 1683, empêchèrent les alliés de prendre une résolution vigoureuse contre la France, et leur firent préférer la voie de la négociation. En 1681, il se tint un congrès à *Francfort*, où les ministres de France déclarèrent, au nom de leur maître, que ce prince, pour donner une preuve de son amour pour la paix, se contenterait de la ville de Strasbourg et des districts qu'il avait fait occuper avant le 1er août de cette année. On ne put alors s'accorder, et le congrès fut dissous en 1682. Les négociations furent depuis reprises à *Ratisbonne*, et le 15

---

(1) Strasbourg, grande et riche, maîtresse du Rhin par le pont qu'elle avait sur ce fleuve, était alors une puissante république, fameuse par son arsenal, qui renfermait neuf cents pièces d'artillerie. Louvois nourrissait depuis long-temps le projet de la donner à la France. Il l'investit inopinément à la tête d'une armée de vingt mille hommes, et entra, par capitulation, le 30 septembre 1681, dans cette place importante, dont Vauban a fait depuis la plus forte barrière de la France. Les habitans conservèrent leurs priviléges, droits et coutumes, tant ecclésiastiques que politiques, conformément au traité de Westphalie et aux réglemens de l'*année décrétoire*. Strasbourg continua de former une espèce de république sous l'autorité de la France. Cet état de choses a duré jusqu'à la révolution française.

août 1684, on signa dans cette ville un traité qui stipulait une trève de vingt ans entre la France, l'Espagne et l'Empire. Le même traité portait que le roi resterait en possession de Strasbourg et du fort de Kehl, ainsi que de tous les lieux et seigneuries qu'il aurait occupés jusqu'au 1er août 1681, en vertu des arrêts des trois chambres de Metz, de Brisach et de Besançon. Ces concessions furent arrachées par la crainte qu'inspiraient aux confédérés l'état formidable de la France, et la puissance toujours croissante de Louis XIV. En effet, tandis que ce prince faisait en pleine paix plus de conquêtes qu'il n'aurait pu en attendre de la guerre la plus heureuse, il travaillait à se mettre en état de les conserver, et de braver le ressentiment de l'Europe. Ses troupes de terre, bien disciplinées, payées régulièrement, et exercées sans relâche, étaient toujours prêtes à entrer en campagne. Des forteresses s'élevaient sur toutes les frontières du royaume. Enfin, la marine, par les soins de Colbert et de Seignelai, son fils, avait pris rapidement un développement prodigieux. On construisait ou on agrandissait les ports de Toulon, de Brest, de Rochefort et de Dunkerque. Louis XIV avait plus de soixante mille matelots, et plus de cent gros vaisseaux de ligne. Ces forces maritimes ne restaient pas oisives. En 1681, Duquesne alla châtier les corsaires de *Tripoli* qui avaient pillé quelques navires français. Il bombarda les *Algériens* dans leur ville en 1682 et 1683, et Tourville, l'année suivante, força ces barbares à envoyer un ambassadeur porter leurs soumissions à Louis XIV, à rendre tous les esclaves chrétiens, et à payer une contribution. Le maréchal d'Estrées obligea Tunis et Tripoli d'en faire autant.

La république de *Gênes* fut encore plus humiliée que celles de l'Afrique. Gênes, placée entre la France et l'Espagne, s'était attachée à cette dernière puissance, et construisait quelques galères pour son service. Elle avait eu le tort plus grave de vendre des munitions aux Algériens. Louis XIV lui en témoigna son mécontentement, et, sur le refus des Génois d'accorder aucune satisfaction, il leur prépara un châtiment dont la rigueur surpassa de beaucoup l'offense dont il se plaignait (1684). Une escadre, conduite par Seignelai, ministre de la marine, et par Duquesne, bombarda Gênes, et brûla une partie de cette ville superbe. La république avait compté sur l'appui des Espagnols. N'étant point secourue, elle négocia pour se

sauver d'une ruine totale. Louis XIV exigea que le doge, assisté de quatre sénateurs, vînt implorer sa clémence dans son palais de Versailles; que ce magistrat conservât sa dignité, malgré la loi qui voulait qu'il ne pût jamais quitter la ville sans perdre sa place; enfin, que la république rompît toute relation avec l'Espagne. Il fallut souscrire à tout. Le doge *Lercari-Imperiale* fut obligé d'aller à Versailles faire amende honorable (15 mai 1685). Accueilli par Louis XIV avec bonté autant qu'avec faste, il éprouva les hauteurs et les dédains de ses ministres; aussi disait-il : *Le roi ôte à nos cœurs la liberté par la manière dont il nous reçoit, mais ses ministres nous la rendent.*

Le pape ne fut pas traité avec plus de ménagement que les Génois. *Innocent XI* avait eu, au sujet de la régale et de la confirmation des évêques, des démêlés très-vifs avec Louis XIV (1682); et ce monarque, appuyé du clergé de son royaume, avait maintenu et proclamé avec force les libertés de l'église gallicane. (Voyez la dernière section de ce chapitre.) Quelques années après, il déploya la même fermeté dans une circonstance où les prétentions du pontife étaient plus légitimes. Les ambassadeurs des princes catholiques jouissaient à Rome d'un droit de franchise et d'asile, affecté non-seulement à leur maison, mais même au quartier où ils demeuraient. Innocent XI entreprit de détruire cet abus qui faisait de la moitié de Rome une retraite pour tous les criminels. Sur les représentations du pontife, l'empereur, les rois d'Espagne et de Pologne, et le roi d'Angleterre Jacques II, renoncèrent à un droit odieux. Le duc d'Estrées étant mort à Rome le 30 janvier 1687, Innocent voulut profiter de cette occasion pour abolir les franchises de l'ambassade française avant l'arrivée d'un nouvel ambassadeur. Le nonce Ranucci invita Louis XIV à concourir, comme les autres souverains, à la tranquillité et au bon ordre de Rome. Le roi, alors mécontent du pape, répondit *qu'il ne s'était jamais réglé sur l'exemple d'autrui*, et envoya le marquis de Lavardin, successeur du duc d'Estrées, à la tête de huit cents hommes, braver le pape, et se maintenir à main armée dans la possession d'un privilége abusif (1).

---

(1) L'affaire des franchises, commencée en 1662 pendant l'ambassade du

Tandis que Louis XIV dépouillait ou humiliait les princes ou les républiques, et provoquait de toutes parts l'inimitié et la vengeance par ses hauteurs ou ses usurpations, ses conseillers le poussèrent à une mesure impolitique qui attaquait sa puissance dans son principe (1685). En révoquant l'édit de *Nantes* donné en faveur des réformés (voyez la dernière section de ce chapitre), il se fit d'une partie de ses sujets des ennemis implacables, qui, portant chez les nations étrangères leurs ressentimens, leur industrie et leurs talens, allèrent en tous lieux exciter et servir la haine universelle contre la France (1). Des sommes considérables d'or et d'argent sortirent du royaume; et, pour comble de malheur, le roi avait perdu le seul homme capable de réparer le coup porté à la richesse publique par l'émigration des protestans. *Colbert* était mort le 6 septembre 1683: *homme mémorable à jamais*, dit le président Hénault, et, depuis Sully, le plus utile ministre qu'ait eu la France (2).

---

duc de Créqui, renouvelée en 1687 après la mort du duc d'Estrées, ne fut terminée qu'en 1693, sous le pontificat d'Innocent XII. Louis XIV consentit enfin, à cette époque, à se désister d'un prétendu droit qui favorisait l'anarchie et le crime dans la capitale du monde chrétien.

(1) L'habile prince d'Orange exploita avec empressement la faute de Louis XIV : « La révocation de l'édit de Nantes, en nous affoiblissant par « la désertion d'une infinité de braves gens, en nous appauvrissant par le « transport de tant de millions hors du royaume, faisoit la grandeur du « prince d'Orange ; il s'enrichissoit de nos pertes ; car d'abord il se déclara « protecteur de tous les François réfugiés en Hollande pour la religion ; il « leur accorda des églises dans toutes les villes ; il donna des pensions à « leurs ministres, et prit auprès de lui ceux qui avoient le plus de réputa- « tion, comme Claude et Menard. Il se servit de ceux qui savoient le mieux « écrire pour répandre insensiblement dans les esprits ce qui lui conve- « noit ; il leur donna la permission de tenir des espèces de synodes natio- « naux, composés des seuls François ; et, après s'être assuré d'eux par la « religion, il les engagea par ses bienfaits. Il obligea les états-généraux à « donner aux officiers françois réfugiés cent mille florins de pension qu'il « distribuoit à sa fantaisie, etc. » (*Mém. de l'abbé de Choisy.*)

(2) Vers le temps où Louis XIV perdait cet homme irréparable et persécutait une partie de ses sujets, ses courtisans le déifiaient et l'enivraient d'un encens grossier. « On vit à Paris, à la face de Dieu et des hommes, « une cérémonie fort extraordinaire. Le maréchal de La Feuillade fit la « consécration de la statue du roi qu'il avoit fait élever dans la place nom- « mée des Victoires. La Feuillade fit trois tours à cheval autour de la statue,

Après la trève de Ratisbonne, Léopold comme empereur et comme archiduc d'Autriche, le roi d'Espagne comme possesseur du cercle de Bourgogne, le roi de Suède pour ses possessions en Allemagne, l'électeur de Bavière en son nom et en celui du cercle de Bavière, le cercle de Franconie, la maison de Saxe, et les états du cercle de Haut-Rhin, avaient conclu, le 9 juillet 1686, à *Augsbourg,* une ligue dont le prince d'Orange était le principal moteur, pour le maintien de la tranquillité publique, et pour celui des paix de Westphalie et de Nimègue et de la trève de Ratisbonne. Cette précaution annonçait des craintes ou des projets de guerre. Louis XIV justifia les unes ou prévint les autres en prenant les armes le premier. La trève, signée pour vingt ans, en avait à peine duré quatre, lorsqu'en 1688 le roi de France recommença les hostilités par une invasion dans l'Empire. Il se plaignit, dans son manifeste (24 septembre), de la conclusion de la ligue d'Augsbourg, qui indiquant, disait-il, chez ses ennemis l'intention de l'attaquer dès qu'ils en trouveraient l'occasion favorable, le mettait dans la nécessité d'aller au devant de leurs mauvais desseins. A ce motif prédominant, il en joignit deux autres secondaires : il tirait l'un des droits de sa belle-sœur, la duchesse d'Orléans, à la succession palatine, et l'autre de l'élévation récente du prince Clément de Bavière à l'électorat de Cologne.

La branche électorale palatine de Simmern s'étant éteinte dans les mâles en 1685, l'électorat, conformément à l'ordre de succession établi par la bulle d'or, passa à Philippe-Guillaume, prince palatin de la branche de Neubourg, comme au plus proche *agnat* et héritier féodal; mais la duchesse d'Orléans, sœur du dernier électeur, réclama la succession allodiale de son frère. Elle comprenait dans cette succession une partie considerable du Palatinat, et généralement tous les

---

« à la tête du régiment des gardes dont il étoit colonel, et fit toutes les « prosternations que les païens faisoient devant les statues de leurs empe- « reurs, etc. » (*Mém. de l'abbé de Choisy.*) Ce fut pendant ce temps-là que le demi-dieu « commença à se sentir homme comme un autre, et de- « vint sujet aux infirmités de la nature. Il lui vint une tumeur à la cuisse « qui nécessita une opération douloureuse, et il eut quelques atteintes de « goutte. » (*Ibid*)

biens et possessions qui, dans l'origine, avaient été de nature allodiale. Le nouvel électeur soutenait au contraire que les biens, une fois incorporés dans l'électorat, quelle que fût d'ailleurs leur origine, en étaient désormais inséparables, et que, selon les lois et coutumes germaniques, ils appartenaient sans partage à l'héritier féodal.

Quant à l'élection du prince de Bavière, Louis XIV prétendait que les circonstances dont elle avait été accompagnée, étaient à la dignité de sa couronne un outrage qu'il ne pouvait venger que par les armes. L'archevêché de Cologne étant devenu vacant en 1688, le roi avait recommandé au chapitre le cardinal de Furstemberg, ce même ministre de l'électeur de Cologne que la cour de Vienne avait fait arrêter en 1673. L'empereur favorisa le prince Clément de Bavière; la Hollande et les princes de l'Empire s'intéressèrent vivement pour lui : leur sûreté demandait que l'électorat de Cologne ne fût pas dans la dépendance de la France. D'après le droit canon, les candidats ne pouvaient point être *élus*, mais seulement *postulés*. Furstemberg était déjà pourvu d'un autre siége. A ce vice canonique, qu'il partageait avec son concurrent, le prince de Bavière en joignait un autre, le défaut d'âge. Cependant le pape Innocent XI, encore irrité contre Louis XIV au sujet des franchises, déclara Clément éligible, et ensuite confirma son élection, quoiqu'il n'eût obtenu que neuf suffrages sur vingt-quatre dans le chapitre. Cette décision partiale ne termina point le différend. Les deux compétiteurs eurent recours à la force pour se maintenir. Furstemberg reçut garnison française à Bonn, Kaiserwerth, Rhinberg et Neuss; Cologne ouvrit ses portes à des troupes brandebourgeoises et palatines.

Tels furent les motifs que Louis XIV exposa dans son manifeste; mais il en taisait un autre bien plus décisif : c'est qu'il espérait, par son invasion dans l'Empire, empêcher le stathouder de Hollande d'exécuter ses projets sur l'Angleterre. Ce prince, plus ambitieux encore que Louis XIV, qu'on a tant accusé d'ambition, convoitait le sceptre du roi Jacques II, son beau-père, qui, en 1685, avait succédé à Charles II, et qui, par sa conduite impolitique, s'était aliéné les Anglais. Il était de la plus grande importance pour Louis XIV de maintenir sur le trône de l'Angleterre la maison de Stuart. Jac-

ques II, professant ouvertement la religion catholique contre le vœu de ses sujets, était l'ami de la France, au lieu qu'on pouvait prévoir que le prince d'Orange, à sa place, réunissant les forces de l'Angleterre et de la Hollande, serait le plus redoutable adversaire de Louis XIV. Guillaume, sentant que, seul de tous les souverains, le roi de France pouvait mettre obstacle à son entreprise, et même était essentiellement intéressé à la faire échouer, s'était efforcé de détourner ailleurs l'attention de ce prince. Dans cette vue, il avait formé la ligue d'Augsbourg, pensant que la crainte d'une guerre générale sur le continent de l'Europe empêcherait le roi de se mêler des affaires de l'Angleterre. Par un calcul opposé, la cour de France s'imagina que les Hollandais voyant éclater la guerre à leurs portes, n'oseraient donner leur flotte au stathouder pour l'expédition qu'il méditait. Seignelai, ministre de la marine, avait, à la vérité, conseillé au roi de préparer un armement maritime considérable contre la Hollande, et de former aux environs de Luxembourg un camp de cinquante mille hommes prêts à marcher au premier signal sur Maëstricht; mais Louis XIV aima mieux prendre l'offensive, et diriger ses coups du côté de l'Allemagne; il suivit en cela les conseils de Louvois, qui ne lui en donna guère que de funestes. Ce ministre, que madame de Maintenon haïssait (1), et qui, par ses hauteurs et

---

(1) La reine Marie-Thérèse était morte le 30 juillet 1683. Modèle de toutes les vertus, elle avait surtout montré une patience admirable à souffrir les torts de son époux. Louis XIV donna des larmes à sa mort. Ce prince, jusque-là inconstant dans ses tendresses, fut fixé, vers cette époque, par une femme dont la destinée offre d'étranges vicissitudes. Françoise d'Aubigné, petite-fille de Théodore-Agrippa d'Aubigné, serviteur de confiance de Henri IV, naquit dans les prisons de Niort, où son père était retenu pour dettes. Conduite en Amérique à l'âge de trois ans, elle fut, durant quelques heures, abandonnée sur le rivage, où elle courut risque d'être dévorée par un serpent. Ramenée depuis en France, brillante de jeunesse, d'esprit et de beauté, mais orpheline et pauvre, elle fut réduite à se trouver heureuse d'épouser le poëte Scarron, contrefait et paralytique. Devenue veuve, elle sollicita long-temps, sans succès, une pension nécessaire à son existence. Elle se préparait à aller chercher une seconde fois un asile en Amérique, lorsque le hasard lui procura la protection de madame de Montespan, et la charge de gouvernante des enfans de la favorite. Cette fonction la fit connaître du roi, dont peu à peu elle gagna la confiance. Lorsque, après la mort de la reine, Louis XIV eut éloigné madame de Montespan, dont l'hu-

ses contradictions, fatiguait quelquefois le roi lui-même, voyait baisser son crédit et redoutait une disgrâce prochaine. Il ne crut pouvoir se soutenir qu'en suscitant une guerre où ses talens le rendraient nécessaire; et le roi, trop docile à ses avis, lança son manifeste contre l'Allemagne. Cette fausse démarche, au lieu d'empêcher la révolution d'Angleterre, l'accéléra, et devint ainsi la source de tous les revers que la France éprouva dans les dernières années du règne de Louis XIV. En répandant l'alarme dans l'Empire, elle décida les esprits incertains, rallia les intérêts divisés, et rendit au prince d'Orange un signalé service. Tandis que les Français dirigeaient leurs forces vers le Rhin, Guillaume débarquait en Angleterre (15 novembre 1688), et un mois après, Jacques II, abandonnant son royaume sans avoir combattu, venait chercher un asile à la cour de Louis XIV. (Voyez les détails de cette révolution, deuxième chapitre de cette période.)

Cependant les armes françaises étaient heureuses en Allemagne, où la guerre avait commencé, au mois de septembre, par la prise d'*Heilbronn*, d'*Heidelberg* et de *Mayence*. Une armée de quatre-vingt mille hommes, commandée par le dauphin, jeune prince de vingt-sept ans, doux, affable, aimé des soldats, et sous lui, par le maréchal de Duras, investit *Philipsbourg*, et s'en empara après dix-neuf jours de siége. On prit *Manheim* en trois jours, *Franckendall* en deux; *Trèves*, *Spire*, *Worms*, *Oppenheim* se rendirent dès que les Français furent à leurs portes. Enfin, deux mois suffirent pour occuper tout le Palatinat, et même une partie de la Franconie.

Une nouvelle coalition devenait nécessaire pour arrêter les conquêtes de la France. Les bases en furent posées par l'alliance que l'empereur Léopold et les états-généraux conclurent à *Vienne* le 12 mai 1689, et à laquelle accédèrent d'abord

---

meur altière et inégale lui était devenue insupportable, madame de Maintenon (c'est ainsi qu'on appelait alors la veuve de Scarron, du nom d'une terre qu'elle avait acquise près de Chartres) se trouva tellement maîtresse du cœur du monarque, qu'elle en obtint, dit-on, un mariage secret, que l'on présume avoir été célébré vers la fin de l'an 1685. Ce fut l'année suivante qu'elle fonda la maison de Saint-Cyr pour l'éducation de 250 demoiselles pauvres et nobles. Elle s'y retira après la mort de Louis XIV et y mourut en 1719.

Guillaume III, roi d'Angleterre (20 décembre 1689), et Charles II, roi d'Espagne. (6 juin 1690) Les confédérés convinrent de faire de concert la guerre à la France, et de ne conclure de paix avec elle qu'aux termes des traités de Westphalie et des Pyrénées. Ils convinrent aussi de procurer au duc de Lorraine la restitution pleine et entière de ses états. Enfin, il fut arrêté que la succession d'Espagne, que Louis XIV se proposait de revendiquer pour le dauphin, en cas de décès de Charles II, serait assurée à l'empereur et à ses héritiers. Le duc Victor-Amédée, qui, le 12 juin 1675, avait succédé en Savoie à son père Charles-Emmanuel II, adhéra à la grande ligue par deux alliances signées, l'une à *Milan* avec l'Espagne, l'autre à *Turin* avec l'empereur (3 et 4 juin 1690). Victor-Amédée était tourmenté du désir d'étendre sa domination, et de devenir la première puissance de l'Italie. Resserré entre les états de France et d'Espagne, il ne pouvait s'agrandir qu'en s'attachant à l'une pour combattre l'autre. La France lui paraissait être le principal obstacle à ses progrès : il se prononça pour la maison d'Autriche. La plupart des princes d'Allemagne entrèrent successivement dans la confédération. Le roi de Danemarck, Christian V, d'abord allié de la France, se laissa gagner par l'Angleterre, et envoya à Guillaume III un corps de troupes.

La force réelle de cette imposante coalition était dans l'Angleterre et dans la Hollande. Ces deux états étaient redoutables par leur situation, par leur marine, par leurs richesses, et surtout par l'esprit qui les animait et le chef qui les dirigeait. Créateur de la grande alliance, Guillaume en était l'âme; il lui donnait la vie et le mouvement, et elle lui dut une redoutable unité d'action qui avait manqué aux coalitions précédentes. C'était donc en Angleterre que la France devait combattre la ligue. Le véritable moyen de la dissoudre, était d'attaquer Guillaume III dans ses nouveaux états, de menacer sa couronne en appuyant le parti des Stuarts par une puissante diversion, et de l'empêcher ainsi d'agiter et de soulever le continent. Il fallait que cette guerre fût principalement maritime, et que l'Angleterre devînt le point central de toutes les opérations. Tel était l'avis de Seignelai, fils de Colbert et ministre de la marine. Mais ce système ne convenait pas à Louvois, qui, ministre de la guerre, voulait jouer le premier rôle, et

insistait en conséquence pour que les plus grands coups fussent frappés sur le continent. La France partagea donc ses forces; les hostilités se prolongèrent, et Guillaume III, après avoir dissipé les périls qu'on lui suscita en Angleterre, put seconder les efforts de la ligue, et pousser avec vigueur la guerre continentale.

Du reste, cette erreur de la politique de Louis XIV n'ôte rien à la magnanimité de sa conduite à l'égard du roi détrôné. Après avoir consolé son infortune par l'accueil le plus noble et le plus délicat, il entreprit de le venger et de le rétablir sur le trône; et s'il se trompa dans le plan qu'il fallait suivre, si ses tentatives ne furent pas aussi efficaces que généreuses, l'intention subsiste toute entière, et elle suffit à la gloire du monarque.

La première expédition maritime de la France en faveur de Jacques fut dirigée sur l'Irlande. Dans cette île où les catholiques formaient le plus grand nombre, la seule ville de Londonderry s'était déclarée pour le nouveau roi. Jacques II, après avoir reçu les adieux de Louis XIV, qui lui donna sa cuirasse, et lui dit en l'embrassant : *ce que je peux vous souhaiter de mieux, est de ne jamais vous revoir*, s'embarqua à Brest sur une escadre française qui le porta à Kinsale, où il fut reçu par le vice-roi qui lui était resté fidèle (17 mars 1689). En peu de temps il fut reconnu par toute l'Irlande. Au lieu de passer sur-le-champ en Ecosse, où les montagnards du nord s'étaient soulevés en sa faveur, il perdit un temps précieux au siége de Londonderry, dont il ne put s'emparer, malgré les renforts qui lui furent envoyés de France. Le 12 mai 1689, le comte de Château-Renaud lui amena sept mille hommes, après avoir battu, près de la baie de *Bantry*, l'amiral anglais Herbert qui s'opposait à son passage. Bientôt après, un troisième secours partit encore de Brest, de Toulon et de Rochefort. Enfin, le 10 juillet 1690, *Tourville*, vice-amiral de France, remporta, à la hauteur de *Dieppe*, une victoire signalée sur les flottes réunies de l'Angleterre et de la Hollande. Les Français eurent véritablement alors l'empire des mers, et pendant deux années on n'y vit plus que leurs pavillons. Mais les revers de Jacques en Irlande rendaient inutiles les victoires de ses alliés. Après avoir échoué en 1689 au siége de *Londonderry* contre une garnison faible et mal approvisionnée, il eut à com-

battre, en 1690, Guillaume lui-même qui était descendu en Irlande avec le vieux duc de Schomberg, banni de France par la révocation de l'édit de Nantes. Les deux armées se trouvèrent en présence, le 11 juillet, à *Drogheda, sur la Boyne*, au nord de Dublin. Les généraux de Jacques II lui conseillaient d'éviter la bataille, et d'attendre l'effet des promesses de Louis XIV qui devait envoyer une escadre dans le canal Saint-Georges, pour intercepter les convois qui entretenaient l'armée de Guillaume, et la détruire par la disette. Jacques devait encore considérer que ses troupes, moins nombreuses que celles de son adversaire, étaient surtout, à l'exception des régimens français, moins disciplinées et moins aguerries. Cependant il engagea l'action; elle fut sanglante; le courage des Français, la mort du comte de Schomberg, le bruit qui se répandit de celle même de Guillaume, dont un coup de canon avait effleuré l'épaule, firent pencher un moment la balance en faveur de Jacques. Mais la supériorité des troupes anglaises, et les habiles dispositions de Guillaume, assurèrent enfin à ce prince une victoire complète. Après ce revers, Jacques II, désespérant de sa cause, s'embarqua à Waterford, et retourna en France. Ses partisans, malgré sa désertion, ne perdirent point courage. Ils occupaient encore plusieurs villes en Irlande, entre autres Limerick, qui, pourvue d'une garnison nombreuse, soutint avec succès un premier siége que Guillaume fut obligé de lever le 10 septembre. L'année suivante, la bataille de *Kilkonnell* ou d'*Aghrim* (22 juillet 1691), gagnée par les Anglais, décida du sort de l'Irlande. Limerick se rendit alors. La capitulation permit à tous les Irlandais qui voulaient rester fidèles à l'ancien roi de passer en France. Près de quinze mille hommes s'embarquèrent sur les vaisseaux de Château-Renaud, qui les transportèrent à Brest (1).

Cependant Louis XIV tenta encore de changer la fortune de Jacques par une entreprise décisive. Il s'agissait de faire, avec

---

(1) Depuis ce temps, l'émigration des Irlandais pour la France fut continuelle, et un auteur de cette nation qui a vécu en France (l'abbé *Mac-Geoghekan*, dans son Histoire de l'Irlande ancienne et moderne), prétend que, d'après le dénombrement qui lui a été fourni par le bureau de la guerre, il est mort dans cinquante-quatre ans (de 1691 à 1745) plus de quatre cent cinquante mille Irlandais au service de la France.

vingt mille hommes, une descente en Angleterre. Ces troupes étaient rassemblées entre Cherbourg et la Hogue. Tourville et le comte d'Estrées, avec soixante-dix-neuf vaisseaux de guerre, devaient protéger le transport. La partie de la flotte que commandait le comte d'Estrées avait été équipée au port de Toulon. On attendait, pour mettre à la voile, qu'elle eût joint Tourville sur les côtes de Bretagne. Les vents contraires ayant empêché l'escadre de d'Estrées de sortir de la Méditerranée, Louis XIV, impatient d'exécuter une expédition dont il attendait de grands résultats, ordonna à Tourville d'aller chercher l'ennemi, et de lui livrer bataille, quelque part qu'il le rencontrât. L'amiral exécuta la volonté du roi. Il attaqua, avec quarante-quatre vaisseaux seulement, les flottes réunies d'Angleterre et de Hollande, fortes de quatre-vingt-dix-neuf vaisseaux de ligne montés d'environ sept mille canons et de plus de quarante mille hommes. Il succomba avec honneur (29 mai), après avoir soutenu pendant tout un jour un combat acharné contre des forces plus que doubles. Ayant perdu beaucoup de monde, non sans maltraiter extrêmement l'ennemi, il se retira sur les côtes de France, et y fut poursuivi par la flotte victorieuse. Quatre de ses vaisseaux furent brûlés à Cherbourg; lui-même, avec treize autres, se fit échouer dans la baie de *La Hogue*, d'où la bataille a tiré son nom. La gloire de Tourville, loin de souffrir d'un revers qu'on ne pouvait imputer qu'à ses instructions, en reçut un nouvel éclat; l'amiral anglais, Russel, lui écrivit pour le féliciter sur la singulière valeur qu'il avait montrée en livrant et en soutenant avec tant d'intrépidité un combat si inégal; et Louis XIV, juste appréciateur du mérite, honora son amiral vaincu du bâton de maréchal de France. *Tourville est-il sauvé?* avait-il demandé en apprenant la perte de la bataille : *car, pour des vaisseaux, on en peut trouver; mais un officier comme lui, on ne le trouverait pas aisément.*

La défaite de La Hogue fut le premier revers qu'éprouva sur mer la puissance de Louis XIV. Mais quelques historiens ont beaucoup exagéré pour la marine française les suites de cette journée : car, dès l'année suivante, Tourville se trouva à la tête d'une flotte nouvelle de soixante et onze vaisseaux, et prit sa revanche (le 27 juin 1693) entre *Lagos* et *Cadix*, sur le vice-amiral Rook, qui perdit quatre vaisseaux de guerre,

et un grand convois marchand qu'il escortait. De braves chefs d'escadres, Jean-Bart, Duguay-Trouin, Pointis et Nesmond, furent encore, par leur audace et leurs succès, la terreur des Hollandais et des Anglais sur toutes les mers, depuis la bataille de La Hogue; et l'on compta que, dans le cours de la guerre, 4,200 bâtimens marchands, évalués à trente millions sterlings furent enlevés à l'Angleterre. Les alliés n'opposèrent aux heureux exploits de nos marins que quelques bombardemens et quelques ravages sur les côtes de France. Saint-Malo (1693), Dunkerque, Brest, Le Hâvre, Dieppe (1694), Calais (1696), furent successivement attaqués. Le dommage ne fut considérable qu'à Dieppe, qui, n'étant alors bâtie qu'en bois, fut incendiée. La *machine infernale* qui devait réduire en cendres Saint-Malo, manqua son but, et le mal qu'elle fit ne fut point proportionné aux sommes immenses qu'elle avait coûtées à l'Angleterre.

Tandis que la guerre maritime se poursuivait avec vivacité, les bords du Rhin, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas étaient en même temps le théâtre de la guerre continentale. En 1689, le roi, pour faire face à la coalition qui se formait contre lui, avait été obligé de retirer ses troupes des places qu'il avait conquises en Allemagne. Mais, sous prétexte de mettre les frontières de la France en sûreté, et de placer un désert entre ce royaume et ses ennemis (1), l'impitoyable Louvois avait fait dévaster les places et les provinces abandonnées, où le maréchal de Duras fut long-temps occupé *à tout brûler et rebrûler* (2). Oppenheim, Spire, Worms, Heidelberg, Manheim,

---

(1) « On avoit poussé cette vue pernicieuse jusqu'à défendre de semer à « quatre lieues en deçà et au-delà du cours de la Meuse. » (*Mém. de Villars.*)

(2) Son principal agent de dévastation était le maréchal de camp Melac, qui, d'après les détails que donnent sur son compte les Mémoires de Villars, était bien digne d'une pareille commission. « Cet homme avoit de la « valeur et avoit très-bien fait le métier de partisan jusqu'à la dignité de « colonel; mais ses qualités étoient obscurcies par d'extrêmes défauts; entre « autres il avait celui de vouloir passer pour un athée, et il soutenoit qu'il « n'y avoit point de diable, parce qu'il avoit, disoit-il, fait toutes choses au « monde pour avoir commerce avec lui, sans y avoir pu réussir. Le maré- « chal de Duras l'avoit principalement employé dans ces horribles incen- « dies qui durèrent pendant deux ans; il avoit exécuté ces cruelles com-

Ladembourg, Franckendall, et en général tout le Palatinat, une partie de l'électorat de Trèves, du margraviat de Bade, et d'autres pays situés sur les bords du Rhin, devinrent la proie des flammes. Ces barbaries dont la disgrâce et la mort de Louvois deux ans après (1) furent le tardif et juste châtiment, soulevèrent de plus en plus les esprits contre Louis XIV. L'Allemagne, indignée, mit aussitôt sur pied trois armées pour repousser et punir ses dévastateurs. La première, sous la conduite du prince de Waldeck, général des cercles, s'unit dans les Pays-Bas aux Hollandais, aux Espagnols et à onze mille Anglais commandés par Churchill, si fameux depuis sous le nom de duc de Marlborough, et qui, naguère favori du roi Jacques, avait déserté son parti; la seconde, sous les ordres du duc Charles de Lorraine, devait agir sur le Haut-Rhin, tandis que l'électeur de Brandebourg, Frédéric III, attaquerait l'électorat de Cologne. Après un siége de deux mois, le marquis d'Uxelles, rendit Mayence au duc de Lorraine (8 septembre). Le baron d'Asfeld fit dans la ville de Bonn une aussi belle

---

« missions avec la plus inflexible rigueur ; tous les paysans allemands le « croyoient sorcier, et son nom étoit devenu l'effroi des peuples.... Sa fan- « taisie étoit de coucher avec deux grands loups, pour se mieux donner l'air « de férocité, etc. »

(1) « Louvois, dit le président Hénault, étoit né avec de grands talens « qui avoient principalement la guerre pour objet.... Prévoyant tout et ne « négligeant rien; joignant aux vues promptes et étendues la science des « détails; profondément secret; formant des entreprises qui tenoient du « prodige par leur exécution subite, et dont le succès n'étoit jamais incer- « tain, etc. Mais il eût été à souhaiter qu'il n'eût pas porté trop loin le zèle « pour la gloire de son maître, et que, se contentant de voir le roi devenu « l'objet du respect de l'Europe, il n'eût pas voulu encore qu'il en devînt « la terreur. » Il est au moins douteux que Louvois ait été plus *zélé pour la gloire de son maître* que pour sa propre fortune; mais, en condamnant l'ambition de ce ministre, on ne peut s'empêcher d'admirer son génie. Il fut le principal auteur des guerres de Louis XIV, mais aussi le principal instrument de ses victoires. Il était pour la guerre ce qu'était Colbert pour les finances. Ni l'un ni l'autre de ces ministres ne fut remplacé. Aucun de leurs successeurs ne mérite de leur être comparé. « On a dit de Louvois « qu'il auroit fallu, ou qu'il ne fût point né, ou qu'il eût vécu plus long- « temps, parce que s'il ne fût point né, il n'auroit pas engagé l'état dans « la guerre et dans les dépenses qui l'ont ruiné; et, s'il eût vécu, il avoit « des talens propres à soutenir le poids des affaires. » (*Mémoires de La Fare.*)

défense, et ne céda enfin (12 octobre) qu'aux efforts réunis du duc Charles et de l'électeur. Le duc de Noailles eut quelques succès en Catalogne. Mais, dans les Pays-Bas, le maréchal d'Humières fut vaincu à *Walcourt* par le prince de Waldeck (27 août). Luxembourg remplaça d'Humières l'année suivante. En même temps, Catinat fut envoyé en Italie. Dès-lors, sous ces deux grands capitaines, les armées françaises marchèrent de victoire en victoire.

Le duc de Savoie, Victor-Amédée, inclinant pour les alliés, mais louvoyant entre les deux partis, eût voulu servir la coalition, sans rompre ouvertement avec la France. Louis XIV ne lui permit pas de jouer ce rôle équivoque. Instruit de ses liaisons avec l'Autriche, il lui déclara la guerre le 13 juin 1690, et *Catinat* reçut l'ordre d'entrer dans le Piémont avec une armée. Ce général, profitant habilement de quelques fautes commises par son adversaire, remporta une victoire signalée, à la vue de Saluces, auprès de l'abbaye de *Staffarde* (18 août). Quatre mille Piémontais restèrent sur la place, et Saluces ouvrit ses portes au vainqueur, qui n'avait perdu que trois cents hommes. Dans la campagne suivante (1691), Victor-Amédée ayant perdu successivement ses meilleures places, était presque réduit à sa capitale, lorsque de puissans secours arrivés d'Allemagne sous les ordres du duc de Bavière le mirent en état de réparer ses revers, et même de prendre l'offensive. L'armée française, affaiblie par ses triomphes mêmes, fut obligée de repasser les Alpes (1692). Le duc de Savoie la suivit, et parut vouloir pénétrer en France par le Dauphiné; mais il se retira après la prise d'Embrun et l'incendie de quelques lieux sans défense. Catinat, qui n'avait pu l'empêcher d'insulter les frontières du royaume, prit une éclatante revanche à la bataille de la *Marsaille* (4 octobre 1693). Cette journée, qui coûta huit mille hommes au duc de Savoie, fut tellement décisive, que, pendant le reste de la guerre, il ne se fit plus rien d'important en Italie, et d'autant plus glorieuse pour Catinat, que le prince Eugène était un des généraux ennemis.

A l'autre bout de la France, vers les Pays-Bas, les armées françaises n'étaient pas moins triomphantes sous *Luxembourg*. Le 1er juillet 1690, ce général gagna sur le prince de Waldeck la bataille de *Fleurus*, où les alliés perdirent six mille hommes tués, huit mille prisonniers, leurs canons, leurs bagages et

deux cents drapeaux. Mais le roi Guillaume, victorieux de son beau-père, venait de repasser la mer. Il rallia sous Bruxelles les restes de l'armée vaincue, la fortifia de divers corps d'Anglais, de Hollandais et de Flamands, et, après la défaite de Fleurus, les alliés purent encore opposer à Luxembourg une armée aussi nombreuse que la sienne.

En 1691, Louis XIV vint en personne assiéger Mons qui se rendit le 9 avril. Guillaume avait tenté sans succès de secourir cette place. Il fut plus heureux devant Liége, dont il fit lever le siége au marquis de Boufflers. Après ces exploits réciproques, les deux rois abandonnèrent leurs armées, et la campagne se termina par le combat de *Leuze* (18 septembre), rencontre fortuite, où Luxembourg avec vingt-huit escadrons en défit soixante-quinze.

Le campagne de 1692 s'ouvrit par la prise de *Namur*, à laquelle assista Louis XIV. Luxembourg eut la principale gloire de cette conquête. Avec une armée bien inférieure en nombre à celle du roi d'Angleterre, il avait empêché ce prince de passer la Méhaigne, et de porter des secours à la ville assiégée. Guillaume, brûlant d'effacer la honte de cet affront par quelque action d'éclat, attaqua Luxembourg à *Steinkerque* (3 août). Il se flattait de surprendre ce général, auquel un de ses espions, découvert et arrêté par les alliés, avait été contraint de donner de faux avis. Lorsque Guillaume parut à la vue du camp français, on ignorait encore qu'il se fût mis en marche. Pour comble de malheur, dans un moment qui demandait une activité nouvelle, Luxembourg était malade : le danger lui rendit ses forces. « Il fallait des prodiges pour n'être pas « vaincu, et il en fit. Changer de terrain, donner un champ « de bataille à son armée qui n'en avait point, rétablir la « droite tout en désordre, rallier trois fois ses troupes, char- « ger trois fois à la tête de la maison du roi, fut l'ouvrage de « moins de deux heures. » Le carnage fut grand de part et d'autre, et le champ de bataille resta aux Français. Cette victoire inopinée, à laquelle plusieurs princes du sang prirent part, excita en France un enthousiasme universel. Luxembourg devint l'idole de la nation. On l'appelait le *Tapissier de Notre-Dame*.

En 1693, au commencement de juin, les Français rassemblèrent en Flandre des forces considérables. Le roi, ayant

avec lui le dauphin et le maréchal de Boufflers, en commandait une partie; le reste était sous les ordres de Luxembourg. On s'attendait aux plus grands succès, et Guillaume, n'ayant que cinquante mille hommes à opposer à cent vingt mille, semblait perdu sans ressources. Mais le roi, étant tombé malade sur ces entrefaites, retourna à Versailles, après avoir détaché de son armée deux corps de troupes, dont l'un fut conduit en Allemagne par le dauphin, et l'autre passa en Italie, où des renforts étaient nécessaires. Luxembourg, resté seul chargé du commandement en Flandre, mit le sceau à sa réputation militaire par la victoire de *Nerwinde* (29 juillet). Les alliés perdirent près de vingt mille hommes avec leur camp et leur artillerie.

Tandis que Catinat et Luxembourg triomphaient en Italie et en Flandre, le maréchal de Lorges en Allemagne et le maréchal de Noailles en Catalogne avaient soutenu l'honneur des armes françaises. Du reste, toutes ces batailles produisaient beaucoup de gloire, mais peu d'avantages réels. Les plus brillantes victoires ne décidaient rien, et le génie de Guillaume, fécond en ressources, rendait nos plus beaux succès infructueux. D'un autre côté, il commençait à devenir difficile en France de faire des recrues et de trouver de l'argent. Pour subvenir aux frais de la guerre, on avait eu recours à de nouveaux impôts, entre autres à la capitation. Contre le principe de Colbert, qui regardait la voie des emprunts comme dangereuse, on l'avait employée. Des rentes viagères sous le nom de *tontines*, avaient été créées, sans égard à l'immoralité d'un tel expédient. Un hiver rigoureux fut suivi d'une année de famine, qui réduisit à la mendicité un dixième de la population. Au milieu de la misère publique, cet esprit de supériorité, l'âme des troupes françaises, diminuait insensiblement. Depuis 1693, Louis XIV cessa de paraître à leur tête. Louvois était mal remplacé par Barbezieux, son fils, voluptueux et négligent, et qui, ces défauts à part, était d'ailleurs sans expérience, ayant à peine 18 ans. Enfin la mort du maréchal de Luxembourg (4 janvier 1695) sembla mettre un terme à la suite rapide des triomphes de la France. La même année, le maréchal de Villeroi, malheureux successeur du vainqueur de Steinkerque et de Nerwinde, laissa Guillaume III reprendre Namur, et s'en vengea par une cruauté inutile, le bombardement de Bruxelles. La campagne de 1696 n'offrit de remar-

quable que la prise de cinq vaisseaux de guerre hollandais, et de cinquante vaisseaux marchands de la même nation par Jean-Bart.

La France était fatiguée de ses efforts, mais non encore épuisée. Elle avait accablé quelques-uns de ses ennemis, et pouvait encore lutter avantageusement contre les autres. Si elle portait un lourd fardeau, celui de l'Angleterre n'était pas moindre. Elle s'était vu charger de nouvelles taxes sur les terres, les vins, la drêche, sur la vaisselle, le papier, le parchemin, etc., sur les gages mêmes des domestiques; et ces divers impôts ne suffisaient pas; on avait établi une loterie; on avait émis quantité de billets de l'échiquier grevés d'un intérêt exorbitant. La dépréciation des monnaies et une refonte qui coûta au gouvernement deux millions et demi sterling avaient achevé la ruine du commerce, déjà croulant sous le poids de ses désastres maritimes. La chute du crédit public semblait entraîner l'état vers une banqueroute menaçante et prochaine. Succombant aux charges énormes de la guerre, la nation soupirait après le repos. Mais une semblable lassitude, et surtout une grande raison politique, faisaient désirer la paix à Louis XIV. Il prévoyait la mort du roi d'Espagne, et il lui importait de dissoudre la coalition avant l'ouverture de la succession espagnole, sur laquelle il se proposait de faire valoir ses prétentions.

Le roi eut recours au même moyen qui lui avait réussi à Nimègue; il chercha à désunir les puissances alliées, en offrant des conditions avantageuses aux unes, pour faire ensuite la loi aux autres. Dès l'an 1693, il avait réclamé la médiation du roi de Suède, et lui avait fait présenter par le comte d'Avaux, son ambassadeur, des propositions qui pouvaient servir de base aux négociations. Le roi de Suède les avait communiquées aux ministres de l'empereur et des états-généraux. Pendant plusieurs années, on s'était borné à de secrets pourparlers qui n'amenèrent aucun résultat; mais, en 1696, la défection du duc de Savoie, que Louis XIV réussit à détacher de la grande alliance, fut un acheminement décisif vers la paix. Victor-Amédée, ne pouvant espérer, de la part des alliés, ni des secours considérables, ni des diversions puissantes, voulut profiter, pour son intérêt particulier, du désir que montrait Louis XIV de mettre fin aux hostilités. Il présumait, avec raison, qu'il

obtiendrait de ce prince un traité avantageux, si, prévenant ses vœux, il s'empressait de conclure avant tous les autres. Le comte de Tessé lui ayant porté des propositions qui surpassaient même ses espérances, un traité fut signé à *Turin* (29 août 1696) entre le roi de France et le duc de Savoie. Louis XIV rendit toutes les places qu'il avait conquises sur Victor-Amédée, et même Pignerol que la France avait acquise par le traité de Quérasque. Toutefois, le duc s'engageait à faire démolir les fortifications de cette dernière place. Les ambassadeurs de ce prince devaient désormais obtenir tous les honneurs que reçoivent ceux des têtes couronnées. Enfin (et cette clause détermina principalement le duc de Savoie à se séparer de la ligue), on stipula le mariage de sa fille Marie-Adélaïde avec le jeune duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV. A ces conditions, Victor-Amédée s'engagea à obtenir des alliés la neutralité de l'Italie jusqu'à la fin des hostilités. Après ce traité de Turin, il arriva ce qu'on avait déjà vu dans la guerre précédente, après la défection des Hollandais : chacun des confédérés prit le parti de faire sa paix. L'Espagne, et ensuite l'empereur, souscrivirent à la neutralité de l'Italie. Enfin, un congrès pour la paix générale s'ouvrit au château de *Ryswick*, en Hollande, sous la médiation de la Suède, le 9 mai 1697. Louis XIV mit dans ses propositions une modération dont les alliés cherchèrent d'abord à abuser. Plus il accordait, plus on lui demandait; plus il se montrait facile, plus on lui suscitait de difficultés. A la fin, il fit annoncer par ses ministres qu'il ne se croirait point lié par ses premières propositions, si l'on tardait trop à les accepter, et qu'il en ferait de nouvelles moins avantageuses aux confédérés. Cette déclaration et la prise de Barcelonne par le duc de Vendôme (1), accélérèrent la marche des négociations. La paix entre l'*Angleterre*, l'*Espagne*, les *états-généraux* et la *France* fut signée le 20 septembre 1697. L'Espagne obtint la restitution de toutes les places

(1) En même temps que Vendôme réduisait Barcelonne (1er septembre), le chef d'escadre Pointis faisait capituler dans le Nouveau-Monde l'opulente ville de Carthagène (30 août) et, pour lui épargner le pillage, lui imposait une rançon de près de dix millions. Mais ce succès, qui ne pouvait être connu en Europe lors de la signature de la paix (20 septembre), fut sans influence sur sa conclusion.

qu'elle avait perdues pendant la guerre en Catalogne et dans les Pays-Bas, et même d'une grande partie de ce que les chambres de réunion lui avaient enlevé. L'Angleterre et la France abandonnèrent réciproquement toutes leurs conquêtes. Louis XIV reconnut Guillaume III pour roi légitime d'Angleterre, et s'engagea à ne donner aucune assistance à ses ennemis, sacrifiant ainsi à la nécessité les droits de Jacques II qu'il avait soutenu avec tant de grandeur et dont il avait proclamé que sa cause était la cause de tous les rois. Rien ne coûta plus à Louis XIV que de consacrer, par cette reconnaissance formelle, une usurpation qu'il détestait; mais il fallut souscrire à une condition sans laquelle la paix était impossible. Dans le traité conclu avec la Hollande, les états-généraux promirent de rendre à la compagnie française des Indes orientales Pondichéry, dont les Hollandais s'étaient emparés. Le traité entre l'*empereur*, l'*Empire* et la *France* ne fut signé que le 30 octobre 1697. Louis XIV fut confirmé dans la possession de Strasbourg, mais il restitua à l'Empire Kehl, Philipsbourg et Brisach; il s'obligea à raser plusieurs de ses forteresses sur le Rhin, et renonça à tous les pays qui avaient été réunis à la France par les arrêts des chambres de Metz, de Brisach et de Besançon. La maison de Lorraine recouvra ses états. Le duc Charles V n'était plus. Son fils Léopold-Joseph fut réintégré dans son duché, à condition toutefois qu'il détruirait les fortifications de Nancy, sa capitale, et que les troupes françaises auraient en tout temps le libre passage par ses terres. De son côté, l'empereur accorda le rétablissement du cardinal de Furstemberg dans tous les droits, honneurs et biens qui lui appartenaient comme état d'Empire. Quant aux prétentions de la duchesse d'Orléans sur la succession allodiale de la maison palatine, elles furent renvoyées à des arbitres qui rendirent, en 1701, des sentences absolument opposées. La cause alors fut portée devant la cour de Rome, et une commission, nommée par le pape, décida, en 1702, que, moyennant le paiement de 300,000 écus, l'électeur palatin serait libéré de toute dette envers sa cohéritière.

SECTION V.

Depuis la paix de Ryswick jusqu'à la mort de Louis XIV (1697—1715).

Dans le temps où fut signée la paix de Ryswick, *Charles II*, roi d'Espagne, de Naples et de Sicile, souverain de la Flandre, d'une partie de l'Italie, de plusieurs îles dans l'Océan, la Méditerranée et la mer des Indes, empereur du Mexique et du Pérou, languissait menacé d'une mort prochaine (1). Dans

---

(1) Charles II était à peine âgé de quatre ans lorsqu'il succéda (1665) à Philippe IV, son père, sous la tutelle de sa mère, Anne d'Autriche. Cette princesse mit à la tête du conseil le père Nithard, jésuite allemand, son confesseur, à qui elle donna aussi la charge d'inquisiteur général. Les nobles de Castille supportaient impatiemment le gouvernement d'un étranger, qui, dépouillant l'humilité du prêtre pour déployer l'autorité du ministre, les traitait avec arrogance. Son élévation choquait surtout don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, qui aspirait à la régence. En 1669, ce prince, ayant excité un soulèvement, força la reine à renvoyer le P. Nithard, qui se retira avec le titre d'ambassadeur à Rome, où, dans la suite, il fut honoré de la pourpre. Cet homme, qui avait exercé le pouvoir avec tant d'orgueil, mit un orgueil plus noble à ne rien devoir à l'Espagne. Il pouvait emporter dans son exil des sommes considérables, et ses amis l'y exhortaient. *J'étais un pauvre ecclésiastique*, leur dit-il, *quand je suis venu dans ce royaume; j'en sortirai comme j'y suis entré*. L'Espagne était alors dans un tel état de faiblesse, qu'en 1670 une troupe de pirates, sous le nom de flibustiers, et sous la conduite de l'Anglais Morgan, pilla la ville et la colonie de Porto-Bello, et ravagea d'autres possessions de l'Espagne, sans que cette puissance entreprît de se venger de ces aventuriers. Don Juan d'Autriche, en chassant Nithard, n'avait pu se mettre à sa place. Un nouveau favori, non moins orgueilleux, et plus avide que le premier, Ferdinand de Valenzuela, mari d'une dame allemande au service de la reine, avait été investi de la confiance de cette princesse. En 1677, las des plaintes qui s'élevaient contre l'administration de sa mère, et de l'espèce de servitude dans laquelle elle le retenait, Charles II la relégua dans un monastère de Tolède. Valenzuela fut condamné à un exil perpétuel aux îles Philippines, et don Juan, nommé premier ministre. Il ne jouit pas long-temps du pouvoir. Après sa mort, arrivée en 1679, le ministère fut confié au duc de Medina-Celi. La misère de l'Espagne s'accroissait de jour en jour. La marine était anéantie, l'armée sans discipline, le trésor public épuisé. Le duc de Médina-Celi essaya d'apporter quelque remède à tant de maux. Le premier acte de son administration fut de réduire la monnaie de cuivre, que les embarras de la dernière guerre

l'attente de cet événement, les puissances qui dévoraient déjà en idée son immense héritage, s'apprêtaient à faire valoir leurs droits et leurs prétentions. Charles n'ayant ni enfans ni frères, la monarchie espagnole, conformément à l'ordre de la succession castillane, alors suivi en Espagne, appartenait, après lui, à Marie-Thérèse, reine de France, sa sœur aînée. A la vérité, cette princesse, par son contrat de mariage, avait formellement renoncé à la couronne d'Espagne, tant pour elle que pour ses descendans; mais, en France, cette renonciation, dont la validité avait été attaquée dès le temps de la guerre de *dévolution*, était regardée comme nulle. Au surplus, elle ne pouvait porter préjudice aux droits des enfans issus de ce mariage, parce qu'ils ne tenaient pas leurs droits de leur mère, mais de la loi fondamentale qui les appelait à succéder, à l'extinction de la branche masculine régnante.

---

avec la France avaient fait porter six fois au-dessus de sa valeur réelle. Cette réduction, opérée par degrés, eût été sage et utile; mais la précipitation et la violence que l'on employa en cette circonstance produisirent les plus grands maux. Le petit nombre de marchands et de manufacturiers qui restaient encore dans le royaume fut ruiné complètement. Par une réforme plus heureuse, les pensions nombreuses accordées sous le dernier règne furent diminuées de plus de moitié. On publia aussi un édit qui permettait à toutes les cités et communes de lever elles-mêmes leurs taxes respectives, et d'en verser le montant au trésor public, sans qu'il fût besoin d'employer pour cet objet aucun agent du gouvernement. Mais ce réglement, également avantageux à l'état et au peuple, resta sans effet. Les citoyens, indifférens au bien public, ne se prêtèrent à aucune des mesures qui pouvaient, sinon sauver l'état, du moins en retarder la chute. Après le traité de Ratisbonne (1684), le duc de Médina-Celi se retira des affaires, qui empirèrent encore sous le comte d'Oropesa, son successeur. Indépendamment d'une nouvelle guerre avec la France, des insurrections en Catalogne et au Mexique comblèrent les désastres de l'Espagne. Oropesa céda la place (1691) au comte de Melgar, créature de la reine-mère, qui, depuis la mort de don Juan, était sortie de son exil. Après la mort de cette princesse, en 1696, Melgar fut à son tour supplanté par Oropesa. Au milieu de ces intrigues misérables, la guerre se faisait mollement, l'action du gouvernement était comme suspendue, et le royaume marchait à grands pas vers sa ruine sous un roi si faible que, la crédulité publique ayant propagé le bruit qu'il était ensorcelé par la reine et par Oropesa, il poussa la simplicité jusqu'à se laisser exorciser pour chasser le malin esprit. Tel était l'état de l'Espagne, lorsque la mauvaise santé de Charles II, et la probabilité de sa mort prochaine, commencèrent à éveiller l'ambition des cours de Vienne et de Versailles.

L'empereur Léopold, qui aspirait à l'héritage de Charles II, voulut d'abord opposer aux droits de la reine de France les pactes de famille de la maison d'Autriche, d'après lesquels les mâles d'une branche venant à s'éteindre, la succession était dévolue à ceux de l'autre branche, à l'exclusion des femmes, qui ne pouvaient prétendre qu'au défaut total des mâles de toutes les branches. Mais les pactes de famille et les arrangemens particuliers de la maison d'Autriche pouvaient-ils déroger à la loi fondamentale de l'Espagne? L'empereur renonça donc à un argument qui n'était que spécieux; il renonça pareillement à faire valoir les droits de sa première épouse, Marguerite-Thérèse, sœur cadette de Charles II. Les lois fondamentales de l'Espagne déféraient le trône à cette princesse, au défaut de Marie-Thérèse, sa sœur aînée, et le testament de Philippe IV l'y appelait, à l'exclusion de la reine de France et de ses enfans; mais Léopold n'en ayant eu qu'une fille, l'archiduchesse Marie-Antoinette, qui, mariée à l'électeur de Bavière, en eut un fils nommé Ferdinand-Joseph, il suivait de là qu'en admettant la validité des droits de Marguerite-Thérèse, la monarchie d'Espagne passait dans la maison de Bavière. L'empereur, désirant la conserver à la sienne, opposa à son petit-fils l'acte par lequel Marie-Antoinette, à l'époque de son mariage, avait renoncé à tous ses droits de succession, et revendiqua pour lui-même la monarchie espagnole, du chef de Marie-Anne, sa mère, fille de Philippe III et tante de Charles II. De son troisième mariage avec une princesse palatine de Neubourg, Léopold avait deux fils, les archiducs Joseph et Charles. L'aîné, qu'il avait fait élire roi des Romains en 1690, devait lui succéder dans ses états héréditaires, et il destinait au puîné le trône d'Espagne. Il est vrai que, si Léopold fondait ses réclamations sur sa qualité de petit-fils de Philippe III, Louis XIV pouvait alléguer la même qualité, et même dans un degré supérieur, sa mère, Anne d'Autriche, étant sœur aînée de la mère de Léopold. Mais celui-ci prétendait que la succession avait été assurée à Marie-Anne, à l'exclusion des enfans de France, par son contrat de mariage et par divers testamens des rois d'Espagne. Ses vues étaient favorisées par Marie-Anne de Neubourg, sa belle-sœur, femme de Charles II, et contrariées par la mère de ce monarque, Marie-Anne d'Autriche, qui soutenait les intérêts du prince

électoral de Bavière, son arrière petit-fils. Cette princesse mourut en 1696, après avoir obtenu de son fils un testament secret en faveur du prince de Bavière. L'empereur, instruit de l'existence de ce testament, envoya à Madrid le comte de Harrach pour en solliciter la révocation, et pour engager Charles II à déclarer l'archiduc Charles héritier présomptif de la monarchie espagnole, et à l'appeler même auprès de sa personne en qualité de son successeur éventuel. Le roi, vaincu par les instances de la cour de Vienne et par celles de la reine, son épouse, consentit à annuler le testament qui reconnaissait les droits du prince de Bavière, et promit de se déclarer en faveur de l'archiduc, si toutefois l'empereur envoyait en Catalogne un corps de troupes pour défendre cette province contre la France. Léopold, qui avait besoin pour lui-même de toutes ses forces dans la double guerre qu'il soutenait contre les Français et contre les Turcs, cherchait à éluder une condition si onéreuse. Il manqua, par ses retardemens, l'occasion d'obtenir la déclaration qu'il désirait. La grande alliance, sur laquelle il fondait son espoir, fut dissoute. La paix se fit à Ryswick, et Louis XIV, par les négociations ou par les menaces, suspendit, de la part de Charles II, toute disposition qui aurait pu porter préjudice aux droits des enfans de France.

Cependant Louis XIV, envisageant les nombreuses difficultés qui s'opposeraient à l'élévation d'un prince de son sang au trône d'Espagne, prit un parti qui devait concilier l'intérêt de sa couronne et le maintien de la tranquillité générale. Guillaume III, qui craignait également de voir la succession espagnole écheoir à la maison de Bourbon et à celle d'Autriche, proposa secrètement au roi de France un *traité de partage* éventuel. Il fut conclu à *La Haye*, le 11 octobre 1698, entre Louis XIV et les deux puissances maritimes. Par ce traité, on donnait au dauphin le royaume des Deux-Siciles, quelques ports en Toscane, et la province de Guipuscoa; à l'archiduc Charles le Milanez, et au prince de Bavière le reste de la monarchie espagnole en Europe et en Amérique. Si les maisons d'Autriche et de Bavière refusaient d'agréer ce partage, leurs lots devaient être mis en séquestre, et les alliés réunir leurs armes contre elles pour obtenir leur consentement par la force. « Toute cette politique fut vaine. Le roi moribond, « apprenant qu'on déchirait sa monarchie de son vivant, fut

« indigné. On s'attendait qu'à cette nouvelle il déclarerait « pour son successeur, ou l'empereur Léopold, ou un fils de « cet empereur; qu'il lui donnerait cette récompense de n'avoir « point trempé dans le partage (accepté par l'électeur de « Bavière); que la grandeur et l'intérêt de la maison d'Au-« triche lui dicteraient un nouveau testament. Il en fit un en « effet; mais il déclara pour la seconde fois le prince électoral « de Bavière unique héritier de tous ses états. La nation espa-« gnole, qui ne craignait rien tant que le démembrement de « la monarchie, applaudissait à cette disposition. La paix « semblait devoir en être le fruit. Cette espérance fut encore « aussi vaine que le traité de partage. Le prince de Bavière, « désigné roi, mourut à Bruxelles à l'âge de six ans (8 février « 1699). » (*Siècle de Louis XIV.*)

Alors les intrigues recommencèrent à Madrid, à Vienne, à Versailles, à Londres, à La Haye. Louis XIV, Guillaume III et les états-généraux disposèrent encore une fois en idée de la monarchie espagnole. Par un *second traité de partage*, signé à *Londres* le 13, et à *La Haye* le 25 mars 1700, ils assignèrent à l'archiduc Charles la part qu'ils avaient auparavant donnée au duc de Bavière, et celle du dauphin fut augmentée du duché de Lorraine, pour lequel le duc Léopold devait recevoir en échange le Milanez. Ce traité était avantageux à l'empereur, et aurait assuré la paix et l'équilibre de l'Europe. Léopold fut assez aveugle pour ne point l'accepter, espérant obtenir de Charles la succession tout entière. Quand la nouvelle de ce second traité fut parvenue à la cour de Madrid, l'infortuné Charles II fut sur le point de succomber à sa douleur. Le partage de ses états lui paraissait le plus grand malheur que pût éprouver sa monarchie, parce qu'il croyait qu'en le proposant, les puissances maritimes avaient des vues préjudiciables à la religion catholique et aux intérêts commerciaux des Espagnols. Son indignation et son penchant le disposaient à laisser son héritage à l'archiduc Charles; mais il en était vivement dissuadé par son conseil, et surtout par le cardinal de Porto-Carrero, archevêque de Tolède, qui avait un grand ascendant sur son esprit. Les Espagnols, mécontens de la domination des reines autrichiennes, choqués de l'avarice et des hauteurs du comte d'Harrach, ambassadeur de Léopold, gagnés au contraire par les grâces, les manières aimables et insinuantes,

la magnificence et la libéralité du marquis d'Harcourt, ambassadeur de France, étaient favorables aux prétentions de Louis XIV. Dans sa perplexité, Charles II nomma, pour débattre cette importante affaire, un comité de jurisconsultes et de théologiens qui furent de l'avis de son conseil. Enfin, tout mourant qu'il était, il écrivit de sa propre main au pape Innocent XII pour le consulter sur le même sujet. Le pape, qui croyait voir dans l'affaiblissement de la maison d'Autriche la liberté de l'Italie, confirma la décision du conseil et des docteurs de Madrid. En conséquence, le 2 octobre 1700, le roi d'Espagne fit son troisième testament, par lequel il reconnut les droits de Marie-Thérèse, sa sœur, à la monarchie espagnole. Il déclara que la renonciation de cette princesse, de même que celle d'Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, ayant eu pour unique objet d'empêcher la réunion des royaumes d'Espagne à la couronne de France, ce motif cessait, si la succession était transférée à un fils puîné de la maison de Bourbon, et qu'en cette considération, il nommait Philippe, duc d'Anjou, second fils du dauphin, héritier légitime de tous ses états. Il substitua à ce prince, dans le cas où il mourrait sans enfans, ou serait élevé au trône de France, le duc de Berri, troisième fils du dauphin, et à celui-ci l'archiduc Charles. Ainsi, après deux cents ans de guerres et de négociations pour quelques frontières des états espagnols, la maison de France acquit, d'un trait de plume, cette monarchie entière. Charles II survécut à peine quelques semaines à la signature de l'acte par lequel il avait déshérité sa famille, et le 1er novembre 1700 il acheva la vie obscure qu'il avait menée sur le trône. Ses dernières volontés étaient si conformes au vœu général de la nation, que toutes les provinces restèrent tranquilles, et demandèrent le nouveau roi. Le conseil que Charles avait établi par son testament se hâta d'envoyer à Louis XIV copie de cet acte, en le suppliant de faire partir sans délai son petit-fils pour l'Espagne. Le roi avait à choisir entre deux partis : ou d'accepter le testament, ou de s'en tenir au traité conclu avec les puissances maritimes. Après avoir consulté son conseil, où les opinions furent partagées, il se décida pour l'acceptation, sur les avis du marquis de Torcy (1), et

(1) Torcy fit valoir les raisons suivantes : Si la maison d'Autriche avait

envoya son petit-fils en Espagne, en lui disant : *Il n'y a plus de Pyrénées*. Dès que la résolution de Louis XIV fut connue des Espagnols, le duc d'Anjou fut proclamé le 14 novembre, sous le nom de *Philippe V*. Il fit son entrée solennelle à Madrid le 14 avril 1701, et fut reconnu par tous les peuples soumis à la domination espagnole, ainsi que par toutes les puissances de l'Europe, à l'exception de l'empereur. Louis XIV parut alors le monarque le plus heureux et le plus puissant de la terre. Il se voyait, à soixante-deux ans, entouré d'une nombreuse postérité. Un de ses petits-fils allait gouverner sous ses ordres l'Espagne, l'Amérique, la moitié de l'Italie et les Pays-Bas, et l'Europe semblait n'y vouloir mettre aucun obstacle. L'empereur craignant des troubles en Hongrie, et voyant l'Allemagne dans une crise violente, par la création d'un neuvième électorat qu'il avait érigé de sa propre autorité,

---

souscrit au traité de partage, ce traité devrait faire la loi commune; les deux concurrens seraient tenus de l'observer; ayant renoncé tous deux au testament, dans la crainte qu'il ne leur fût contraire, chacun d'eux aurait, par cela même, renoncé à en profiter, s'il était favorable. Mais la maison d'Autriche, n'ayant pas voulu entrer dans le traité de partage, et s'étant réservé de faire valoir ses prétentions, l'engagement de la France était susceptible de résolution, faute de réciprocité. L'acte de partage n'était qu'un simple projet, qui n'avait rien d'obligatoire, et dont l'exécution entraînait une guerre après elle, puisque toute la succession d'Espagne allait passer à l'archiduc, si le duc d'Anjou la refusait, et que, dans ce cas, il faudrait conquérir sur l'archiduc et sur l'Espagne la part que le traité assignait au dauphin. Il est vrai qu'en acceptant le testament, la France devait également s'attendre à une guerre. Mais, du moins, elle n'aurait point à la faire à l'Espagne, à une nation qui s'était donnée tout entière, librement, volontairement; ce qui serait le comble de l'ingratitude. Et quels étaient, après tout, les garans du traité de partage? Les Anglais, les Hollandais, Guillaume III, les ennemis naturels de Louis XIV. N'entretenaient-ils pas des intelligences secrètes avec l'empereur? Les voyait-on s'armer pour procurer l'exécution du traité, pour forcer la maison d'Autriche d'y souscrire? Lorsqu'on aurait mécontenté l'Espagne par un refus, lorsqu'on l'aurait irritée par des hostilités, et qu'on réclamerait ces garans infidèles, ne les verrait-on pas, au contraire, comme dans les guerres précédentes, s'unir à l'Autriche contre la France? S'il fallait reprendre les armes, et combattre de nouveau l'Europe entière, ne valait-il pas mieux que ce fût pour défendre les droits du sang, le droit héréditaire, le vœu de l'Espagne, le testament de Charles II, que pour maintenir un engagement dépourvu de sanction et de garanties?

n'osait encore menacer, et se bornait à protester et à se plaindre. Guillaume III, atteint d'infirmités prématurées, n'était plus regardé comme un ennemi dangereux : d'ailleurs, il ne pouvait faire la guerre sans le consentement de son parlement, et une grande partie de cette assemblée était secrètement vendue à Louis XIV. On pensait que le véritable intérêt de l'Angleterre ne lui permettait pas de se mêler des affaires du continent. Guillaume et les états-généraux n'étant point assez forts pour se déclarer seuls, écrivirent à Philippe V une lettre de félicitations. Le roi de France était assuré en Allemagne des électeurs de Bavière et de Cologne, des ducs de Brunswick-Wolfenbuttel et de Saxe-Gotha, ainsi que de l'évêque de Munster. Le duc de Savoie, déjà beau-père du duc de Bourgogne, allait l'être encore du roi d'Espagne. Flatté de cet honneur et de la charge de généralissime des deux couronnes en Italie, il s'était engagé à accorder en tout temps aux troupes françaises le libre passage par ses états, et à entretenir un corps de dix mille hommes pour le service de la France et de l'Espagne. Son exemple avait été suivi par le duc de Mantoue, qui avait consenti à recevoir garnison française dans sa capitale. Le Portugal même, ennemi naturel de l'Espagne, s'était d'abord uni avec elle. Enfin, de Gibraltar à Anvers, et du Danube à Naples, tout paraissait être aux Bourbons.

Quelques historiens croient, peut-être sans fondement, que Louis XIV aurait pu éviter la guerre que lui suscita bientôt après la jalousie de ses ennemis, si, par des garanties suffisantes, il eût rassuré les puissances maritimes contre l'appréhension qu'elles avaient conçue de le voir abuser du testament de Charles II pour son propre intérêt, et pour préparer la réunion des monarchies d'Espagne et de France. Quoi qu'il en soit, au lieu de dissiper ces soupçons par une conduite circonspecte et mesurée, il les augmenta par des démarches imprudentes et impolitiques. Peu avant le départ du duc d'Anjou pour l'Espagne, il lui fit sceller des lettres-patentes qui réservaient à ce prince ses droits à la couronne de France, au défaut du duc de Bourgogne et de sa descendance mâle. Les Hollandais craignaient particulièrement de voir passer sous la domination française les Pays-Bas espagnols, et les Anglais mêmes attachaient une haute importance à la conservation de cette barrière dans les mains d'une puissance

intermédiaire. Louis XIV, loin de chercher à détruire leurs alarmes, se fit attribuer par le conseil de Madrid le pouvoir de prendre telles mesures qu'il jugerait à propos pour le bien de l'état, et il fut enjoint à tous les gouverneurs de provinces d'avoir pour ses ordres la même déférence que pour ceux qui leur viendraient de la cour d'Espagne. En conséquence, il exigea que l'électeur de Bavière, gouverneur des Pays-Bas, reçût dans toutes les places des troupes françaises sous la dénomination de troupes auxiliaires, pour défendre les provinces belgiques contre les Hollandais, accusés de travailler à une ligue avec l'Angleterre contre la France. Les Français prirent possession des Pays-Bas au mois de février 1701, et forcèrent même les Hollandais d'évacuer toutes les places où ils tenaient garnison en vertu des conventions passées avec Charles II. Cette démarche produisit en Hollande et en Angleterre un mécontentement et une inquiétude dont Guillaume III sut profiter pour disposer les esprits à la guerre. Dès le 20 janvier 1701, il avait mis dans ses intérêts le roi de Danemarck, et, par une convention signée à Odensée avec les puissances maritimes, ce prince s'était engagé à lui fournir un corps de douze mille hommes, moyennant un subside annuel de 300,000 écus. Le 7 septembre suivant, les deux mêmes puissances conclurent à La Haye avec l'empereur un traité qui doit être regardé comme la base de la *grande alliance* contre la France. Sur ces entrefaites, le roi Jacques II mourut à Saint-Germain. Le traité de la grande alliance ayant fait connaître à Louis XIV ce qu'il devait attendre de Guillaume III, il reconnut pour roi d'Angleterre Jacques, prince de Galles, qu'on nommait le *chevalier de Saint-George*. C'était sans doute le parti le plus noble et le plus juste; mais, dans le traité de Ryswick, Louis XIV avait reconnu Guillaume III. La nation anglaise se crut insultée. Guillaume, qui trouvait quelque difficulté à la rengager dans une guerre ruineuse, dont elle s'applaudissait d'avoir été délivrée par le traité de Ryswick, irrita ses ressentimens avec son habileté ordinaire, et acheva de la déterminer à une rupture éclatante et irrévocable. Cette démarche de Louis XIV fut cause qu'on ajouta à l'alliance du 7 septembre 1701 un article, par lequel l'empereur s'engagea à ne faire aucune paix avec la France que la Grande-Bretagne n'eût reçu satisfaction de cette injure. Enfin, la guerre

fut déclarée à la France par les puissances confédérées, au mois de mai 1702. La grande alliance s'était accrue, le 30 décembre 1701, de l'électeur de Brandebourg Frédéric Ier, que l'empereur avait mis dans ses intérêts, en le reconnaissant en qualité de roi de Prusse; des deux cercles du Rhin, de ceux de Franconie et de Souabe, et de celui d'Autriche, le 22 mars 1702; de celui de Westphalie, le 8 mai suivant; du roi de Portugal, le 16 mai 1703; de la Suède, le 16 août, et du duc de Savoie, le 25 octobre de la même année. Ainsi, il fallut trois années de négociations pour réunir de nouveau contre la France toutes les puissances qu'elle avait eues à combattre avant la paix de Ryswick. *Guillaume*, le principal auteur de ces diverses coalitions, ne fit que préparer la dernière, et ne put en voir les effets. Il mourut le 19 mars 1702, d'une chute de cheval qu'il avait faite à Kensington. Comme il ne laissait point d'enfans de la princesse Marie d'Angleterre son épouse, *Anne*, sa belle-sœur, lui succéda. Sous cette princesse, il n'y eut rien de changé dans les dispositions de l'Angleterre à l'égard de la France. La politique, les maximes, les projets du dernier roi lui survécurent. Anne accorda toute sa confiance à Marlborough et à Godolphin : celui-ci l'un des meilleurs administrateurs, celui-là l'un des plus grands capitaines de son temps. Ces deux hommes, unis par une alliance entre leurs familles et par les mêmes vues politiques, conduisirent les affaires de leur nation avec autant de vigueur que de prudence, et obtinrent une influence pareille à celle dont Guillaume III avait joui. Ils maintinrent la grande alliance en tous ses points. Marlborough, dépêché en Hollande comme ambassadeur extraordinaire, ranima le courage des états-généraux, et fit cesser les dissensions qui menaçaient d'entraîner de nouveau la suppression des dignités que possédait la maison d'Orange. Lié d'amitié avec le grand-pensionnaire Heinsius qui partageait ses principes, il sut gagner et contenir le parti républicain, jusque-là favorable aux intérêts de la France. Enfin, les états-généraux le nommèrent généralissime de leurs troupes, comme il l'était de celles de l'Angleterre.

Dans le temps que *Marlborough* acquérait ce grand crédit en Angleterre et en Hollande, le prince *Eugène de Savoie* exerçait le même ascendant à la cour de Vienne. Méconnu autrefois

par Louis XIV, qui lui avait refusé du service et avait plaisanté sur sa retraite, le *petit abbé*, comme on l'appelait à la cour de France, parce qu'il avait été destiné d'abord à l'état ecclésiastique, devait faire payer cher au grand roi un moment de prévention ou d'humeur. Accueilli par l'Autriche, pour laquelle il fit la guerre contre les Turcs dès l'an 1683, il s'était élevé rapidement par son mérite, et il gouvernait l'empereur et l'Empire, lorsque la guerre de la succession d'Espagne éclata, et ouvrit une nouvelle carrière à ses talens. Il pouvait être le rival de Marlborough, et il fut son ami. Ces deux génies supérieurs travaillèrent de concert et sans jalousie à l'exécution du même plan, et devinrent les véritables chefs de la coalition.

Il était difficile que Louis XIV pût triompher de cette ligue formidable, et même balancer ses forces. La France n'avait pas eu le temps de se remettre des efforts ruineux qu'elle avait faits dans la guerre précédente. Les impôts étaient excessifs, les finances mal administrées. Le peuple n'avait plus ce vif enthousiasme que lui avaient inspiré la jeunesse de Louis XIV, l'éclat de sa cour et ses premières victoires. Le roi, vivant plus retiré, voyait les hommes et les choses dans un trop grand éloignement pour les bien connaître, et ne montrait plus ce jugement sûr, qui, dans les jours brillans de son règne, lui avait fait deviner les talens. Madame de Maintenon, qui dirigeait ses choix, ne l'entourait que d'hommes médiocres ou incapables. Ce fut elle qui fit donner les deux ministères les plus importans, celui des finances (1699), et celui de la guerre (1701), à Chamillart, sa créature, honnête homme, mais mauvais ministre, et qui fut accablé sous le double fardeau que Colbert et Louvois avaient à peine soutenu. Cependant, malgré ces signes et ces germes de décadence, la France était encore redoutable. Ses frontières étaient défendues par une vaste enceinte de forteresses. Ses troupes, nombreuses et aguerries, avaient pour elles de grands souvenirs et la confiance de leur supériorité. Les finances étaient en désordre; mais la nation avait des ressources immenses; on aimait encore l'état, et le péril, réveillant l'ardeur des Français, pouvait les disposer à des sacrifices égaux aux besoins de la patrie. D'un autre côté, l'Espagne, leur alliée, semblait renaître. L'avénement d'une dynastie

nouvelle avait ranimé dans ce peuple généreux son antique énergie. La nation voulait assurer à tout prix l'intégrité de la monarchie. Elle était affectionnée au souverain qu'elle avait choisi, et surtout à la jeune reine, Gabrielle de Savoie, qui séduisait les cœurs par les grâces de son esprit et de sa figure, et les enchaînait par sa bonté. A tous ces motifs de soutenir la guerre avec vigueur, se joignait la haine contre les protestans qui s'armaient en faveur de l'archiduc Charles; les Espagnols ne voulaient pas d'un roi offert ou défendu par des hérétiques.

Les hostilités avaient commencé en Italie dès l'an 1701, avant la conclusion de la grande alliance. L'empereur avait pris les armes le premier, et le prince Eugène, ayant pénétré en Italie avec une armée de trente mille hommes formés dans les guerres de la Hongrie, s'était emparé de tout le pays situé entre l'Adige et l'Adda, après avoir défait Catinat près de *Carpi*, dans le duché de Modène (9 juillet). Catinat avait perdu la bataille par la désobéissance de ses lieutenans. Les courtisans, et surtout ceux qui espéraient le remplacer dans le commandement, rejetèrent sur lui toute la faute, et le maréchal de Villeroi osa se présenter pour la réparer. Ce présomptueux favori, qui n'avait d'autre mérite que de flatter, de partager ou d'affecter les goûts de son maître, obtint le commandement de l'armée d'Italie, et alla donner des ordres au vainqueur de Staffarde et de la Marsaille. Ayant trouvé les ennemis retranchés à *Chiari*, près de l'Oglio, dans un poste inexpugnable, il les attaqua, contre l'avis des officiers généraux (1er septembre). Catinat, n'ayant pu prévenir une action dont il prévoyait l'issue funeste, reçut une blessure en cherchant la mort, dirigea la retraite de l'armée battue, et alla à Versailles se justifier sans accuser personne. Les revers de son successeur furent sa meilleure apologie. Le 2 février 1702, Villeroi se laissa surprendre dans *Crémone*, et fut même fait prisonnier au moment où, sortant du sommeil, il voulait rallier ses troupes. Le duc de *Vendôme* vint le remplacer, et réparer ses fautes. Petit-fils de Henri IV, Vendôme était intrépide comme lui, doux, bienfaisant et populaire. Du reste, négligeant ses devoirs comme son extérieur, inappliqué et insouciant, peu soigneux de la discipline militaire, jamais capitaine ne médita moins l'art de la guerre, et ne joua plus avec

la fortune des combats. Il semblait se plaire à faire naître les périls par son imprévoyante audace, pour s'en tirer par cette présence d'esprit, par ces illuminations soudaines qu'il trouvait toujours dans l'action, et qui lui donnaient la victoire. Le 26 juillet, il défit le général Visconti près de *Santa-Vittoria*, et obligea le prince Eugène, le 1er août, à lever le siége de Mantoue. La bataille de *Luzzara*, livrée le 15 du même mois, fut vive et sanglante, sans être décisive. Les deux partis s'attribuèrent la victoire. Vendôme, toutefois, prouva que l'avantage avait été de son côté, en s'emparant de Luzzara et de Guastalla, et en s'avançant dans le Trentin.

La guerre, devenue générale cette année, se faisait en Allemagne et dans les Pays-Bas en même temps qu'en Italie. Sur le Bas-Rhin, Marlborough s'empara de Venlo, de Ruremonde et de la citadelle de Liége. De son côté, le comte de Tallard, qui commandait une armée française, prit Trèves et le château de Trarbach. Sur le Haut-Rhin, le margrave Louis de Bade, accompagné de l'archiduc Joseph, roi des Romains, investit Landau, et s'en rendit maître après un siége de trois mois. Catinat, récemment envoyé en Alsace, fut contraint de rester spectateur de cette conquête, à cause de l'infériorité de ses forces. Craignant d'ouvrir l'Alsace aux ennemis par un mauvais succès, il se tint sur la défensive. Ce qu'il n'osait entreprendre, Villars, son lieutenant-général, qui avait résolu d'être maréchal de France ou de périr, hasarda de le faire. Il obtint de la cour la permission de combattre, marcha aux impériaux avec une armée inférieure, et les défit près de *Fridlingen* (12 octobre). Les Français le proclamèrent maréchal de France sur le champ de bataille; et le roi, quinze jours après, confirma le vœu des soldats. Le projet de Villars était d'aller joindre l'électeur de Bavière qui, s'étant déclaré en faveur de la maison de Bourbon, avait surpris la ville d'Ulm (23 septembre), et attendait dans cette position importante les secours qui devaient lui arriver de France. Le margrave de Bade, quoique battu, s'étant opposé avec succès à cette jonction, l'électeur, abandonné à ses seules forces, et tremblant pour ses états environnés d'ennemis, entama des négociations avec la cour de Vienne; mais les dures conditions qu'elle voulut lui prescrire l'attachèrent plus étroitement au parti de la France, qui resserra encore les liens de cette alliance, en concédant à

l'électeur, au nom de Philippe V, la souveraineté des Pays-Bas espagnols. Dans cette campagne, dont les événemens furent alternativement heureux et malheureux aux deux partis, la guerre maritime fut contraire à la France et à l'Espagne. Le 22 octobre, le duc d'Ormond et l'amiral Rook détruisirent dans le port de *Vigo* la flotte du comte de Château-Renaud, qui venait d'escorter et d'amener les galions du Mexique.

En 1703, l'Allemagne fut le principal théâtre des opérations militaires. Les troupes impériales ayant envahi la Bavière, le maréchal de Villars, pour s'ouvrir un passage vers l'électeur, s'empara de Kehl, et attaqua à différentes reprises les lignes de *Stolhofen* défendues par le prince de Bade. Ses tentatives furent inutiles. Alors, changeant de plan, il dirigea sa marche par la vallée de Kinzig, se réunit le 12 mai à l'électeur, et s'en sépara de nouveau au mois de juin pour entreprendre une expédition dans le Tyrol, tandis que le duc de Vendôme tâcherait de pénétrer par le Milanez, et de s'ouvrir une communication avec les Bavarois. Ceux-ci prirent en effet Kuffstein et Inspruck (18 et 26 juin), et s'avancèrent rapidement vers le Trentin. Mais les événemens qui se passèrent en Piémont obligèrent Vendôme de retourner sur ses pas, et l'insurrection des montagnards du Tyrol chassèrent l'électeur de cette contrée. Après cette expédition malheureuse, il alla se réunir de nouveau au maréchal de Villars, qui le força de combattre près d'*Hochstædt*, où le comte de Styrum, général des impériaux, perdit six mille hommes pris ou tués, son canon et son bagage (20 septembre). Cette victoire, remportée malgré l'électeur, le rendit maître d'Augsbourg. Le chemin de Vienne était ouvert. On délibéra dans le conseil de Léopold s'il sortirait de sa capitale.

Cette terreur de l'empereur était excusable : il était alors battu partout.

Le duc de Bourgogne avait pris le Vieux-Brisach le 6 septembre. Le 10 novembre suivant, le maréchal de Tallard défit près de *Spire* les alliés commandés par le prince héréditaire de Hesse-Cassel, et s'empara ensuite de Landau. Bientôt après, il alla prendre le commandement de l'armée d'Allemagne à la place du maréchal de Villars, qui, mécontent de l'électeur de Bavière, avait demandé son rappel.

Sur le Bas-Rhin, le maréchal de Boufflers avait battu, le

30 juin, les Hollandais à *Eckeren;* mais le comte de Tilly, ralliant les fuyards, avait empêché les Français de tirer parti de leur victoire. Les alliés prirent Limbourg le 27 septembre, et Gueldre le 17 décembre suivant.

Le comte de Starhemberg, successeur du prince Eugène, qui était repassé en Allemagne, se soutenait avec peine en Italie, où les Français avaient porté des forces supérieures. Ce fut cette année que le duc de Savoie, quoique beau-père de Philippe V, gagné par les promesses de l'empereur, abandonna le parti de la France. L'avenir justifia sa politique; mais la suite immédiate de sa défection fut le désarmement de ses troupes, qu'il avait laissées à la merci des Français, tandis qu'il traitait avec l'empereur, et la perte de tout le duché de Savoie, dont le maréchal de Tessé s'empara, à l'exception de Montmélian.

Le 16 de la même année, le roi de Portugal, don *Pèdre II*, avait quitté le parti de Louis XIV, et, par un traité signé à Lisbonne, était entré dans la grande alliance, soit pour mettre fin aux ravages que les flottes réunies d'Angleterre et de Hollande exerçaient sur les côtes de son royaume, soit dans l'espoir d'ajouter à ses états quelque démembrement de la Galice et de l'Estramadure, que les alliés convinrent de lui abandonner avec tout ce que l'Espagne possédait en Amérique au bord de la rivière de la Plata (1). A ces conditions, il reconnut l'archiduc Charles, dont la main fut promise à sa fille, et qui, après avoir obtenu de l'empereur Léopold et du roi des Romains, Joseph I, une déclaration par laquelle ces princes renonçaient à toute prétention sur la monarchie espagnole, fut proclamé roi à Vienne, et de là se rendit en Angleterre, d'où une flotte, commandée par l'amiral Rook, le transporta à Lisbonne en 1704.

---

(1) Paul Methuen, ambassadeur de la reine Anne et négociateur du traité de Lisbonne, signa aussi, le 27 décembre de la même année, le fameux traité de commerce connu sous le nom de *traité de Methuen*. Il fut stipulé que le Portugal admettrait toujours les draps et autres productions des fabriques anglaises, et la Grande-Bretagne les vins du Portugal, qui paieraient un tiers de moins de droits d'entrée que les vins de France. L'industrie anglaise, favorisée par ce traité, s'empara promptement de tout le commerce du Portugal.

Cette année vit commencer les malheurs de la France, qui, jusqu'alors victorieuse de tous ses ennemis, n'éprouva plus que des revers. Depuis les derniers succès de Villars en Allemagne, l'empereur était dans une position critique. L'électeur de Bavière était maître de Passaw; trente mille Français, sous le maréchal de Marsin, inondaient le pays au-delà du Danube; des partis couraient dans l'Autriche. Vienne était menacée, d'un côté, par les Français et les Bavarois, de l'autre, par François Ragotski, à la tête des Hongrois révoltés. Il ne fallait rien moins qu'Eugène et Marlborough pour conjurer de si grands périls. L'un accourut d'Italie, et vint prendre le commandement des armées d'Allemagne; l'autre partit de Flandre avec l'élite de ses troupes, se dirigea vers le Danube, joignit le margrave Louis de Bade, et força le comte d'Arco, qui commandait une division de l'armée de Bavière, dans ses retranchemens de *Schellenberg*, près de Donawerth (2 juillet). Cette victoire eut d'importans résultats: elle ouvrit aux alliés la Bavière et permit au prince de Bade de former le siége d'Ingolstadt. Les Français et l'électeur se retirèrent à Augsbourg. Maximilien, secrètement sollicité par l'empereur qui lui offrait des conditions avantageuses s'il voulait se séparer de la France, était près de souscrire à ces propositions, lorsqu'il reçut la nouvelle que le maréchal de Tallard arrivait à son secours avec trente mille hommes. Alors la négociation fut rompue. Tallard joignit Marsin et l'électeur dans le même temps que Marlborough se réunissait au prince Eugène. Enfin, le 13 août, les deux armées se trouvèrent en présence, non loin d'*Hochstædt*, dans ces mêmes plaines où Villars avait défait les impériaux un an auparavant. Ce général, alors occupé à pacifier les Cévennes, ayant appris, par une lettre écrite la veille de la bataille, les dispositions de Tallard et de Marsin, prédit que, s'ils ne changeaient pas de plan, ils seraient vaincus. Sa prédiction s'accomplit pour le malheur de la France : les alliés remportèrent une victoire complète. Marlborough prit les Français en flanc, coupa leur aile droite, et mit leur cavalerie en déroute. Tallard, en s'efforçant de rallier ses troupes rompues et dispersées, tomba au pouvoir des ennemis. Onze mille hommes d'infanterie, et plus de trois mille dragons, qu'il avait postés, puis laissés dans l'inaction au village de Blenheim, furent enveloppés et forcés de se rendre sans combat. Les

vainqueurs eurent quatre mille morts et sept mille blessés. Les Français et les Bavarois perdirent environ quarante mille hommes, y compris les prisonniers. L'électeur et le maréchal de Marsin couvrirent la retraite avec la cavalerie de l'aile gauche. Poursuivis par les alliés, ils se replièrent précipitamment vers le Rhin, et les malheureux débris de cette armée, qui avait inondé l'Allemagne et menacé l'Autriche, furent repoussés en désordre jusqu'au pied des Vosges.

Les suites de cette défaite furent désastreuses pour l'électeur. Obligé d'abandonner ses états, il en avait remis l'administration à son épouse, l'électrice Thérèse, fille de Jean Sobieski, roi de Pologne. Cette princesse, voyant la Bavière envahie de toutes parts, fut réduite à souscrire aux conditions que lui dicta l'empereur. Par la convention d'*Ilbersheim* (7 novembre), elle rendit toutes les villes qui avaient été conquises sur l'Autriche, livra les places fortes de la Bavière avec l'artillerie et les munitions, licencia les troupes bavaroises, abandonna les revenus de l'électorat, et ne se réserva pour sa résidence et celle de ses enfans que sa capitale, qui fut démantelée.

Cependant les alliés, ayant passé le Rhin, envahirent l'Alsace. Le prince de Bade investit Landau. Le roi des Romains vint animer les troupes par sa présence. La place, vaillamment défendue, ne se rendit qu'après un siége de deux mois (23 novembre). Dans le même temps qu'elle succombait, Trèves était occupée par Marlborough.

Les Français se soutenaient en Italie. Le duc de Vendôme s'empara de Verceil et d'Yvrée (20 juillet et 28 septembre), et le grand-prieur, son frère, soumit quelques autres places moins importantes.

Du côté de l'Espagne, la flotte des alliés, après avoir conduit l'archiduc Charles en Portugal, tenta, à son retour, une entreprise infructueuse sur Barcelonne, mais elle fut plus heureuse contre Gibraltar. Cette place, mal approvisionnée, et n'ayant que cent hommes de garnison, capitula, après quelques jours de siége, le 4 août. Le 24 du même mois, l'amiral Rook et le comte de Toulouse, grand-amiral de France, se livrèrent, à la vue de *Malaga*, un long combat naval dont le succès fut incertain. Cet événement signala la dernière époque de la puissance maritime de Louis XIV. L'année suivante, ce prince ayant envoyé une escadre de treize vaisseaux pour atta-

quer Gibraltar, cette escadre fut entièrement détruite par les Anglais ou par les orages. Depuis ce jour, on ne vit plus de grandes flottes françaises, ni sur l'Océan ni sur la Méditerranée, et notre marine rentra presque dans l'état dont Louis XIV l'avait tirée, tandis que celle d'Angleterre était alors composée de 250 bâtimens, dont cent vaisseaux de ligne de tout rang. Gibraltar resta aux Anglais ; et, malgré ses efforts, l'Espagne n'a jamais pu réparer cette perte, qu'il eût été si facile de prévenir.

La mort de l'empereur *Léopold*, arrivée le 6 mai 1705, ne changea rien à la situation politique de l'Europe. *Joseph Ier* soutint le système que son père avait embrassé, et poussa la guerre avec vigueur. Les alliés ouvrirent la campagne de cette année par le siége de Sarrelouis, dans le dessein de pénétrer en Champagne. Le maréchal de Villars, que le danger présent avait fait rappeler du fond du Languedoc, les arrêta, en occupant sur les confins de la Lorraine la forte position de Sierck, d'où il couvrait à la fois Luxembourg, Thionville et Sarrelouis. Marlborough, obligé de renoncer à l'invasion de la France, tourna ses efforts du côté des Pays-Bas. Le 18 juillet, il força l'électeur de Bavière et le maréchal de Villeroi dans leurs lignes de *Hillesheim* : ces deux généraux allèrent se retrancher sous Louvain, et l'avantage de la campagne se borna pour les alliés à la prise de Lewes et de Tirlemont. Vers la fin de cette année, les paysans bavarois se soulevèrent contre l'Autriche, qui avait traité leur pays avec une rigueur extrême. Les insurgés, au nombre de trente mille, obtinrent d'abord quelques succès ; mais, n'étant point soutenus par la France, ni dirigés par des chefs habiles, ils furent facilement accablés, et leur joug fut appesanti.

Depuis la journée d'Hillesheim, les Français s'étaient maintenus dans les Pays-Bas, derrière leurs lignes de la Dyle. Au printemps de 1706, Villeroi les franchit sur des ordres reçus de la cour, pour établir son camp du côté de *Ramillies*, dans le Brabant. Marlborough vint lui présenter la bataille le 13 mai. Villeroi aurait pu l'éviter ; c'était l'avis des officiers-généraux ; mais, entraîné par une folle présomption ou par le désir de réparer sa défaite de Crémone (1), il s'obstina à

(1) Fait prisonnier dans cette déroute, il avait été rendu sans rançon, ce

vouloir combattre : il fit toutes les dispositions nécessaires pour être vaincu, et prépara à Marlborough un triomphe plus facile que glorieux. En moins de deux heures et demie la déroute des Français fut complète; ils perdirent vingt mille hommes, leur artillerie, leurs bagages, et toute la Flandre espagnole, jusqu'aux portes de Lille. Quand Villeroi reparut devant Louis XIV, ce monarque, attribuant au hasard de la guerre ce qu'il devait imputer à l'incapacité de son général, se contenta de lui dire : *M. le maréchal, on n'est plus heureux à notre âge.*

Vendôme avait maintenu jusqu'alors en Italie la supériorité des armes françaises, et avait gagné sur le prince Eugène la bataille de *Cassano* (le 16 août 1705), et celle de *Calcinato* sur le comte de Reventlau (le 19 avril 1706). On le rappela pour l'opposer à Marlborough dans les Pays-Bas. Il y arrêta en effet les progrès des alliés, et sauva Douai, Tournai et Valenciennes; mais son départ d'Italie ruina les affaires de Louis XIV dans cette contrée, et mit le comble aux désastres de cette campagne pour les Français.

Le duc d'Orléans alla se mettre à la tête de l'armée de Piémont commandée sous lui par le duc de Lafeuillade et le maréchal de Marsin. Il ne restait plus au duc de Savoie que *Turin*, et l'on se flattait de terminer la conquête de ses états par la prise de cette ville. Les Français l'assiégaient inutilement depuis le 4 juin, lorsqu'au mois de septembre, le prince Eugène s'avança pour la secourir. Le duc d'Orléans voulait qu'on marchât au-devant de l'ennemi, au lieu de l'attendre dans les lignes, où l'on ne pouvait mettre que 8,000 hommes en bataille; mais l'opinion du maréchal de Marsin, opposée à celle du duc, et appuyée d'ordres de la cour, prévalut. Les Français, attaqués dans leurs retranchemens par le prince Eugène, y furent forcés après un combat vif et sanglant (7 septembre). Les débris de leur armée se retirèrent au-delà des Alpes, laissant au pouvoir des vainqueurs plus de 250 pièces de canon et un butin immense. Cet échec eut des suites encore plus funestes que la bataille de Ramillies : il entraîna la perte du Modénois, du

---

qui nous coûta plus cher, dit Duclos, *que si l'on eût payé une rançon aux ennemis pour qu'ils le gardassent.*

Mantouan (1), du Milanez, du Piémont, et enfin du royaume de Naples. Le duc de Savoie recouvra ses états, et le 13 mars 1707, les Français signèrent à Milan une capitulation par laquelle ils remirent aux impériaux toutes les places qu'ils occupaient encore en Lombardie, à condition qu'on accorderait un libre retour à leurs garnisons.

Les affaires de la maison d'Autriche ne prospéraient pas moins alors en Espagne qu'en Italie. En 1705, les troupes anglaises et portugaises, sous les ordres du comte de Galloway et du marquis de Las-Minas, avaient pris Salvatierra, Valence, Alcantara et Albuquerque. Dans le même temps l'archiduc Charles s'était emparé de Barcelonne (9 octobre), où il établit sa résidence. La Catalogne s'était déclarée en sa faveur; à l'exception de quelques villes, les royaumes d'Arragon et de Valence avaient suivi cet exemple. En 1706, Philippe V, accompagné du maréchal de Tessé, entreprit le siége de Barcelonne, mais il fut obligé de le lever (12 mai) à l'approche d'une flotte anglaise commandée par le vice-amiral Leake. Pendant ce siége, les Portugais pénétrèrent par la province de Salamanque jusqu'à Madrid, où ils proclamèrent l'archiduc sous le nom de Charles III; mais l'indécision de ce prince et les fautes de ses généraux lui firent bientôt perdre le fruit de ses succès. Philippe V, secondé du maréchal de Berwick, chassa les alliés de Madrid et de la Castille, repoussa les Portugais jusque sur leurs frontières, et contint l'archiduc et les Anglais dans les provinces d'Arragon, de Valence et de Catalogne. Vers la fin de l'année 1706 (9 décembre), mourut le roi de Portugal don Pèdre II. Son fils Jean V lui succéda. Ce prince suivit la politique de son père et annonça son adhésion à la grande alliance par son mariage avec l'archiduchesse

(1) Le duc Ferdinand Charles de Gonzague s'était laissé gagner à prix d'argent, en 1701, pour admettre une garnison française dans Mantoue. En 1707, les Français ayant évacué la Lombardie, Mantoue et tout son duché furent occupés par les impériaux; le duc fut déclaré coupable de félonie, et ses fiefs réunis à la directe de l'empereur. Peu après il mourut sans laisser d'enfans (5 juillet 1708). Il restait de sa famille une branche cadette, celle des ducs de Guastalla et de Sabionetta. Ils réclamèrent vainement une succession qui leur appartenait par les lois de l'Empire, et qui demeura confisquée. Leur ligne s'éteignit à son tour en 1746, et la paix d'Aix-la-Chapelle réunit leurs petits états à ceux de Parme et de Plaisance.

Marie-Anne, sœur de l'archiduc Charles et de l'empereur Joseph Ier.

En 1707, le maréchal de Villars, qui, l'année précédente, s'était soutenu avec avantage sur le Rhin, força les lignes de Stolhoffen, après la mort du prince Louis de Bade, qui eut pour successeur le margrave de Bayreuth. Une grande partie de l'Allemagne, depuis le Rhin jusqu'à Nuremberg, fut mise à contribution par les troupes françaises; mais au mois de septembre l'électeur d'Hanovre, plus jeune et plus actif que le margrave, l'ayant remplacé dans le commandement, força Villars à repasser le Rhin.

Dans les Pays-Bas, on se tint des deux côtés sur la défensive. En Italie, les impériaux, après la capitulation de Milan, s'emparèrent du royaume de Naples. Dans le même temps, le duc de Savoie et le prince Eugène ayant pénétré en Provence, assiégèrent Toulon par terre et par mer. Les sages dispositions du maréchal de Tessé, chargé de la défense de cette place, firent échouer les projets des alliés, qui se retirèrent après avoir perdu 13,000 hommes.

La neutralité de l'Italie avait permis à Louis XIV d'envoyer des renforts en Espagne. Le maréchal de Berwick remporta le 25 avril, près d'*Almanza*, une victoire éclatante sur Galloway et Las-Minas. Cette journée, qui coûta aux alliés plus de 12 mille hommes, affermit la couronne sur la tête de Philippe V. Les royaumes de Valence et d'Arragon furent recouvrés, et les vainqueurs poussèrent leurs conquêtes jusque dans le Portugal. L'archiduc Charles ne conserva qu'une partie de la Catalogne.

En 1708, les puissances belligérantes portèrent leurs principales forces dans les Pays-Bas. L'armée française, commandée par le jeune duc de Bourgogne, et sous lui par le duc de Vendôme, s'élevait à 100,000 hommes, celle des alliés à 80,000. Des intelligences ouvrirent au duc de Bourgogne les portes de Gand et d'Ypres. Mais l'incertitude qui régnait dans le conseil du prince français, à cause de la division des chefs, fit perdre un temps précieux. Eugène et Marlborough, qui n'en perdaient pas, et qui n'avaient qu'un même sentiment, profitèrent de ces lenteurs et de ces discordes. Les Français furent mis en déroute vers *Oudenarde* le 7 juillet. L'armée découragée se retira sans ordre sous Gand, sous Tournai et

sous Ypres, et laissa le prince Eugène assiéger et prendre Lille, dont la défense immortalisa le maréchal de Boufflers, tandis que la France murmurait de la timide circonspection du prince qui resta comme spectateur du siége : fâcheuse, mais excusable faute dans un général de vingt-six ans, qui ne connaissait guère l'art militaire que par les livres, et dont les leçons de Fénélon, de Fleury, de Beauvilliers, avaient pu faire un sage, mais non un homme de guerre.

Les Français ne furent pas plus heureux dans une tentative sur l'Ecosse où le prétendant Jacques III était appelé par les mécontens. Une flotte anglaise supérieure en nombre s'opposa au débarquement, et l'expédition, dont les frais auraient été mieux employés dans la guerre continentale, rentra du moins à peu près intacte dans le port de Dunkerque; l'ennemi ne lui avait enlevé qu'un seul vaisseau.

Du côté de l'Italie, la vigilance et l'activité de Villars empêchèrent le duc de Savoie de pénétrer en France par le Dauphiné.

Le pape Clément XI, qui devait son élévation à l'influence de la France, était soupçonné à Vienne de favoriser Philippe V au préjudice de l'archiduc. Depuis la capitulation de Milan, la conduite des généraux autrichiens qui avaient établi des garnisons et levé d'énormes contributions dans les états du saint-siége, les actes de souveraineté que l'empereur exerçait sur les duchés de Parme et de Plaisance, et la faveur qu'il accordait aux prétentions du duc de Modène sur Comacchio, avaient augmenté l'éloignement du pontife pour la maison d'Autriche. Après avoir vainement demandé satisfaction à l'empereur, il lui déclara la guerre en 1708, et réunit une armée dont il confia le commandement au comte de Marsigli. Un corps protestant, envoyé en Italie sous le prince héréditaire de Hesse-Cassel, prit Bologne, dispersa les milices papales, et menaça Rome. Clément XI voulait abandonner sa capitale, et transférer le saint-siége à Avignon; mais les cardinaux s'étant opposés à sa résolution, il se soumit aux conditions que lui dicta la cour de Vienne, consentit à renvoyer devant des arbitres la contestation relative à Parme et à Plaisance, s'engagea à laisser aux impériaux un libre passage par les terres de l'Eglise, et reconnut l'archiduc Charles pour roi d'Espagne. L'empereur, maître de l'Italie, mit au ban de

l'Empire le duc de Mantoue, Charles IV, comme coupable de félonie, pour avoir embrassé les intérêts de l'Espagne et de la France. Ce prince étant mort quelques jours après (5 juillet) sans postérité, Joseph Ier confisqua le duché de Mantoue, et ne laissa aux ducs de Guastalla, issus de la maison de Gonzague, que les petites principautés de Sabionetta et de Bozzolo. Le duc de la Mirandole, allié des Français, eut le même sort que la maison de Gonzague : son duché fut confisqué par l'empereur, et vendu au duc de Modène. Enfin, Joseph Ier accorda, la même année, au duc de Savoie l'investiture de différens états qu'il lui avait assurés lors de son traité d'accession à la grande alliance, tels que le Montferrat, les provinces d'Alexandrie et de Valence, le pays entre le Tanaro et le Pô, etc., pour les posséder, lui et ses descendans mâles, à titre de fiefs relevant de l'empereur et de l'Empire.

En Espagne, la guerre n'avait été soutenue jusque-là pour l'Autriche que par les puissances maritimes, les Portugais et les Espagnols du parti de l'archiduc; mais, en 1708, Joseph Ier y prit une part plus réelle, et fit passer en Espagne un corps de troupes commandé par le comte de Starhemberg. Les alliés furent chassés de quelques places qu'ils occupaient encore hors de la Catalogne, et eurent beaucoup de peine à se maintenir dans cette province. Leurs pertes furent compensées par la réduction des îles de Sardaigne et de Minorque, dont ils s'emparèrent : il ne resta plus alors aux Espagnols, dans la Méditerranée, que la Sicile et l'île d'Elbe.

Cependant les efforts prolongés de la France l'épuisaient. L'affreux hiver de 1709, qui détruisit l'espoir de la moisson prochaine, mit le comble à la misère toujours croissante du peuple. La France exténuée ressemblait, selon l'expression de Bolingbroke, à un homme frappé d'un coup mortel, qui marche encore, mais en chancelant. Louis XIV, qui ne s'aveuglait point sur les maux et les périls de la monarchie, désirait vivement la paix et se montra prêt, dans les négociations qui furent alors ouvertes à La Haye, à l'acheter par d'immenses sacrifices. Mais les alliés lui firent des conditions si dures et si humiliantes qu'il fut obligé d'en appeler encore à la fortune des combats.

L'électeur d'Hanovre, qui commandait sur le Rhin une ar-

mée allemande, avait le projet de pénétrer dans la Haute-Alsace, de se joindre, dans la Franche-Comté, au duc de Savoie, et de porter ensuite la guerre au cœur de la France. Le comte du Bourg fit échouer ce plan bien concerté, et dont l'exécution pouvait mettre le royaume en péril. La victoire qu'il remporta à *Rumersheim*, le 26 août, sauva l'Alsace et peut-être la France.

Les alliés, dans les Pays-Bas, avaient porté leurs forces à cent dix mille hommes. Après s'être emparés de Tournai, le 5 septembre, ils formèrent le siége de Mons. Le maréchal de Villars, s'étant avancé pour secourir la place, Eugène et Marlborough vinrent l'attaquer (11 septembre) près du village de *Malplaquet*. Là s'engagea l'action la plus longue et la plus meurtrière de toute cette guerre. La gauche des ennemis, où combattaient les Hollandais, fut presque entièrement détruite. Mais Villars ayant été blessé au moment où il cherchait à rallier son aile gauche vivement pressée par Marlborough, la bataille fut perdue pour les Français. Jamais défaite ne fut plus glorieuse : les vaincus ne laissèrent au pouvoir de l'ennemi ni drapeaux ni canons; Boufflers qui, par amour de la patrie, avait demandé la permission de servir sous Villars dont il était l'ancien, commanda la retraite en bon ordre, fermant la marche avec le prétendant d'Angleterre, Jacques-Edouard, qui avait pris part aux périls de cette journée, et les alliés achetèrent l'honneur de rester maîtres du champ de bataille par la mort de plus de vingt mille hommes. La perte des Français était moindre de moitié.

La supériorité de Philippe V se soutint cette année en Espagne. Le marquis du Bay, général de l'armée espagnole, défit le lord Galloway à *Badajoz* (7 mai), et enleva quelques places aux Portugais.

La campagne de 1710 se borna à des siéges dans les Pays-Bas, où les alliés prirent Douai, Béthune, Aire et Saint-Venant. Les affaires de l'archiduc Charles parurent d'abord se relever en Espagne. Philippe V, vaincu à *Almenara* (27 juillet), se retira vers Saragosse, d'où, après une seconde défaite, il se réfugia à Madrid. L'archiduc Charles l'y poursuivit. A son approche, Philippe abandonna une seconde fois sa capitale, et transféra le siége du gouvernement à Valladolid. Charles fit son entrée dans Madrid, le 28 septembre, au milieu d'un

peuple muet et consterné. Bientôt après il s'empara de Tolède et de la plus grande partie de l'Arragon ; mais n'ayant point été secondé à temps par les Portugais, il ne put garder ses conquêtes. Philippe V avait travaillé avec activité à réparer ses pertes : il avait levé rapidement une nouvelle armée, et obtenu de Louis XIV quelques renforts et le duc de Vendôme. Il rentra dans Madrid au bruit des acclamations du peuple qui accompagnèrent son retour triomphant et la fuite de son adversaire. Charles fit sa retraite vers Barcelonne à travers des populations hostiles qui brûlaient leurs provisions plutôt que de les partager avec des *hérétiques* ou des *fauteurs d'hérétiques*. Son armée marchait partagée en deux corps : le comte de Starhemberg conduisait l'avant-garde et la division principale ; cinq mille Anglais, commandés par Stanhope, formaient l'arrière-garde. Leurs communications avec Starhemberg étant mal assurées dans un pays inconnu et ennemi, ils furent surpris par les Espagnols près de Brihuega, et forcés de mettre bas les armes. Starhemberg, instruit de leur danger, revenait sur ses pas pour les dégager : il rencontra les Espagnols près de *Villa-Viciosa*, où Philippe et Vendôme remportèrent, le 10 décembre, une victoire décisive. Les débris de l'armée vaincue allèrent se renfermer dans Barcelonne ; et à la fin de la campagne, il ne restait guère aux alliés que cette place et celle de Tarragone dans toute l'Espagne.

Les événemens militaires de l'année 1711 furent peu mémorables. Marlborough passa l'Escaut en présence de Villars, et s'empara de Bouchain. Dans le même temps, Duguay-Trouin prenait *Rio-Janeiro* au Brésil, et causait aux Portugais un dommage de 25 millions.

Sur ces entrefaites, les cours de France et d'Angleterre étant convenues entre elles des principaux articles de la paix, les Anglais séparèrent leurs troupes de l'armée des alliés, et tout annonça à l'Europe une pacification prochaine.

Louis XIV, dont une lutte prolongée et malheureuse dévorait les armées et les trésors (1), qui s'était vu forcé de dé-

---

(1) On a calculé que la guerre terminée en 1697 avait coûté à la France 730 millions de livres ; de 1701 à 1703, la guerre de la succession d'Espagne absorba 1557 millions. Ces deux sommes équivaudraient à environ quatre milliards d'aujourd'hui.

ployer la terreur des galères pour avoir des soldats (ordonnance de 1704), de frapper les monnaies de variations perpétuelles, et d'épuiser tous les expédiens de la fiscalité pour fournir aux frais accablans de la guerre, avait fait inutilement aux alliés, à différentes reprises, des propositions avantageuses. Après la bataille de Ramillies, en 1706, et, plus tard, au commencement de 1709, le président Rouillé, envoyé de Louis XIV, eut des conférences avec Buys et Wanderdussen, députés de la Hollande. Le roi offrait de céder l'Espagne à l'archiduc, en conservant à Philippe d'Anjou le royaume des Deux-Siciles, et les autres possessions des Espagnols en Italie : il accordait en même temps aux Hollandais, comme barrière contre la France, plusieurs places dans les Pays-Bas. Mais Eugène, Marlborough et le grand-pensionnaire Heinsius ne voulaient pas la paix; elle leur eût ôté leur puissance et leur crédit, les moyens de s'élever et de s'enrichir. Des considérations personnelles l'emportèrent sur la cause des peuples et sur les intérêts de l'humanité, et des flots de sang coulèrent encore pour satisfaire l'ambition de quelques hommes.

Quoique les commissaires hollandais eussent déclaré que les alliés ne consentiraient jamais à laisser à Philippe d'Anjou la moindre partie de la monarchie espagnole, Louis XIV envoya à *La Haye* (1er mai 1709) le marquis de Torcy, son ministre des affaires étrangères, pour appuyer les négociations du président Rouillé. Les ambassadeurs français négocièrent avec droiture et loyauté; mais à peine avaient-ils accordé un point, qu'on formait de nouvelles prétentions. Les alliés signifièrent, le 28 mai, les *préliminaires* les plus révoltans, qui devaient être acceptés dans un bref délai : ils exigeaient que Landau, Strasbourg, Brisach et le fort de Kelh fussent restitués à l'empereur et à l'Empire; que la France rasât toutes les fortifications qu'elle avait élevées sur le Rhin, depuis Bâle jusqu'à Philipsbourg; qu'elle cédât aux Hollandais dix villes pour leur servir de barrière dans les Pays-Bays espagnols; que Louis XIV abandonnât aux Anglais l'île de Terre-Neuve; qu'il comblât le port de Dunkerque; qu'il reconnût la succession dans la ligne protestante des Stuarts; qu'enfin la monarchie espagnole, sans en rien distraire, passât sous les lois de l'archiduc; et que si, dans l'espace de deux mois, Phi-

lippe d'Anjou n'avait point accédé à cette convention, Louis XIV, de concert avec les alliés, prît les mesures nécessaires pour en assurer le plein et entier effet.

Le roi répondit à ces propositions : *Puisqu'il faut faire la guerre, j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfans;* et les négociations furent rompues. Cependant Louis XIV en avait tiré un avantage réel, celui de prouver à sa nation qu'il avait voulu la paix. Torcy adressa, par ses ordres, aux gouverneurs de provinces, aux communautés des villes, une lettre circulaire, par laquelle, en annonçant à ses peuples les sacrifices qu'il était obligé de leur demander encore, il réveillait l'honneur national, et excitait leur indignation contre l'orgueilleuse dureté de ses ennemis. On fit de nouveaux efforts, et bientôt la France eut dans les Pays-Bas une armée de plus de cent mille hommes, sous le maréchal de Villars. Cette armée, qui méritait d'être victorieuse, ne le fut pas, et les malheurs de la campagne de 1709 réduisirent Louis XIV à implorer encore la paix. Il offrit, relativement à la monarchie espagnole, de reconnaître les droits de Charles III, et même de fournir un subside à ce prince pour l'aider à la conquérir, demandant seulement de n'être point forcé à s'armer lui-même contre son petit-fils. Du reste, il acceptait toutes les autres propositions qu'il avait refusées naguère, et consentait même à se démettre de la souveraineté de l'Alsace. Ses plénipotentiaires, le maréchal d'Uxelles, et surtout l'abbé de Polignac, déployèrent vainement dans les conférences de *Gertruidemberg* (1710) toutes les ressources de l'esprit et de l'éloquence pour triompher de la mauvaise volonté des alliés. L'insolence des vainqueurs croissant avec leurs succès, ils exigeaient désormais, pour préliminaires, que Louis XIV s'engageât seul à chasser d'Espagne son petit-fils, dans trois mois, par la voie des armes : c'eût été trop de déshonneur; les négociations furent de nouveau rompues.

La paix que l'inhumanité des alliés refusait à la France humiliée fut amenée par des événemens inattendus. Les whigs, qui, depuis 1688, étaient la faction dominante en Angleterre, et dont le pouvoir pesait dès long-temps à la reine Anne, furent renversés par les torys. Le vicomte de Bolingbroke, partisan déclaré de la paix, fut mis à la tête du ministère. Les torys formèrent la majorité dans un nouveau parlement

composé au gré de la cour. Cette révolution, que les alliés s'efforcèrent inutilement d'empêcher, ruina l'influence de Marlborough, chef de la faction des whigs. Par égard pour ses services et pour les puissances alliées, les nouveaux ministres lui laissèrent encore le commandement de l'armée, mais avec une autorité restreinte; et, pour n'avoir pas long-temps à craindre son mécontentement et sa puissance, ils résolurent de hâter la conclusion de la paix. On vit alors un changement extraordinaire. La France, dont on méprisait naguère les supplications, fut, à son tour, recherchée par l'Angleterre, et il ne fut plus question des odieux préliminaires de La Haye et de Gertruidemberg. La mort de l'empereur *Joseph Ier*, survenue au mois d'avril 1711, acheva de confirmer le ministère anglais dans ces dispositions pacifiques. *Charles*, frère puîné de Joseph, hérita, par cette mort, de tous les états de la maison d'Autriche, et fut élu empereur quelques mois après. On avait voulu empêcher que Louis XIV ne gouvernât l'Espagne, l'Amérique, la Lombardie, le royaume de Naples et la Sicile sous le nom de son petit-fils. On se demanda pourquoi on souffrirait que l'empereur Charles VI réunît tant d'états sous ses lois, et surtout pourquoi les Anglais épuiseraient leurs trésors pour conquérir à ce prince ce vaste héritage, et pour assurer une partie de la France à la Hollande, rivale de leur commerce? Le ministère anglais résolut donc de se séparer des alliés, ou du moins de les forcer à la paix en négociant secrètement avec la France. Il fit faire les premières ouvertures à Louis XIV par un ecclésiastique français, nommé Gaultier, et par le poëte Prior. Le roi les accueillit avec empressement, et envoya à Londres Nicolas Ménager, député de la ville de Rouen au conseil de commerce, continuer avec Prior et l'abbé Gaultier la négociation commencée à Paris. Après plusieurs conférences secrètes, où la franchise et la bonne foi furent égales de part et d'autre, on signa à *Londres* un traité de préliminaires (8 octobre 1711) sur des bases sages et équitables. La France reconnaissait la reine de la Grande-Bretagne en cette qualité, ainsi que l'ordre de succession établi par le parlement en faveur de la maison de Hanovre; elle consentait à ce qu'on prît des mesures justes et raisonnables, pour empêcher la réunion des couronnes de France et d'Espagne sur la tête du même prince. Enfin,

elle promettait d'assurer des satisfactions avantageuses à tous les princes et états engagés dans cette guerre, d'accorder des places de barrière à la Hollande et à l'Empire, de laisser aux Anglais Gibraltar et Port-Mahon, de leur rendre l'île de Terre-Neuve, la baie et le détroit d'Hudson, et de raser Dunkerque, moyennant un équivalent. Un congrès pour la paix générale devait s'ouvrir à Utrecht au commencement de 1712.

Les alliés ayant eu connaissance de la négociation, firent une dernière tentative pour en prévenir les effets. Le prince Eugène fut envoyé en Angleterre, afin d'y concerter avec Marlborough les moyens de renverser le nouveau ministère, et de déterminer la nation à continuer les hostilités. Les ministres, instruits des desseins du prince, frappèrent un coup décisif, en destituant Marlborough de toutes ses charges. Le duc d'Ormond le remplaça dans le commandement général des forces de terre de la Grande-Bretagne. Bientôt après, une suspension d'armes fut conclue entre les deux couronnes de France et d'Angleterre, et, le 17 juillet 1712, les troupes anglaises se séparèrent de celles des alliés.

Le congrès indiqué à *Utrecht* s'était ouvert le 29 janvier de la même année; et, malgré leur répugnance, les puissances intéressées y avaient envoyé successivement leurs plénipotentiaires. Les états-généraux et l'empereur étaient loin d'approuver les bases du traité de Londres; ils insistaient sur les principes qu'ils avaient mis en avant aux conférences de Gertruidemberg, et qui en avaient entraîné la rupture. Des querelles qui s'élevèrent entre Ménager, ministre de France, et Rechteren, l'un des plénipotentiaires de la Hollande, firent suspendre les opérations du congrès. Dans l'intervalle, la France mit la dernière main à la négociation particulière qu'elle avait entamée avec l'Angleterre, et pour la conclusion de laquelle la reine Anne exigeait, comme condition préliminaire, que Philippe V renonçât formellement au trône de France. Ce prince y consentit, et ayant convoqué les cortès à Madrid (1)

(1) Dans les mêmes cortès, Philippe V fit changer l'ordre de succession qui avait subsisté jusqu'alors en Espagne, et qui était connu sous le nom de *succession castillane*. Il fut arrêté que les femmes ne seraient admises à la couronne qu'au défaut de tous les mâles de la lignée de Philippe; que

au mois de novembre 1712, il fit ratifier sa renonciation par cette assemblée, en présence du lord Lexington, ambassadeur d'Angleterre.

Cependant les négociations avaient été reprises à Utrecht. Les alliés persistant dans leurs prétentions exagérées, l'Angleterre les menaça de signer séparément sa paix avec la France, s'ils refusaient de souscrire à des conditions équitables. Cette menace et la bataille de Denain les rendirent enfin plus traitables. Après la retraite de l'armée anglaise, Eugène voulant prouver qu'il pouvait vaincre sans elle, avait investi Landrecy. La prise de cette place eût ouvert la Champagne et la Picardie aux impériaux. Déjà des détachemens de leur armée couraient jusqu'aux portes de Reims : l'alarme était à Versailles et dans tout le royaume. La mort du dauphin, arrivée depuis un an (14 avril 1711); la duchesse de Bourgogne, le duc de Bourgogne et leur fils aîné, enlevés rapidement depuis quelques mois (12 et 18 février et 8 mars 1712), et portés dans le même tombeau; tant de funérailles dans la famille royale, dont le dernier espoir était un enfant de deux ans, d'une complexion frêle et délicate, tant d'infortunes domestiques jointes aux disgrâces de la guerre et à la misère publique, faisaient regarder la fin du règne de Louis XIV comme un temps marqué pour la calamité; et les désastres des années précédentes semblaient n'être que le prélude de désastres plus grands encore. On conseillait au roi de se retirer au-delà de la Loire; mais le monarque, opposant un cœur ferme à l'adversité, et voulant du moins succomber avec gloire, pensait à convoquer, en cas de nouveaux malheurs, toute la noblesse de son royaume, et à la conduire à l'ennemi, malgré son âge de soixante-quatorze ans, pour périr avec elle ou sauver l'état. Ce dernier effort ne fut point nécessaire. Villars ayant attaqué le comte d'Albemarle, qui commandait un détachement de l'armée d'Eugène, et l'ayant forcé dans son camp devant *Denain* (14 juillet), le

---

les mâles succéderaient suivant l'ordre de primogéniture et de représentation; qu'au défaut des mâles de la lignée de ce prince, ce serait la fille aînée du dernier roi régnant, et ses descendans, et, à leur défaut, la sœur, ou enfin le plus proche cognat du dernier roi, qui hériterait de la couronne, en renouvelant chaque fois la préférence des mâles, dans l'ordre de succession, les droits de primogéniture et de représentation.

prince qui, dans sa haine personnelle contre Louis XIV, s'était flatté de *pousser jusqu'à Versailles, la torche à la main*, fut obligé de lever le siége de Landrecy, et le maréchal prit Marchiennes, Douai, Bouchain et le Quesnoy.

Ce triomphe éclatant des armes françaises accéléra le dénouement des négociations d'Utrecht. Les députés hollandais continuant à susciter des difficultés et menaçant de fermer les conférences qui avaient lieu sur leur territoire : *Nous traiterons chez vous, de vous et sans vous,* leur répondit l'abbé de Polignac. N'étant plus soutenus par l'Angleterre, ils furent obligés d'abaisser leur ancienne hauteur et de se résigner à conclure. Tous les alliés se trouvèrent enfin disposés à la paix, excepté l'empereur. Cependant le danger où se trouvait son armée en Catalogne lui fit désirer un traité particulier pour l'évacuation de cette province; mais la France et la Grande-Bretagne n'y consentirent qu'à condition qu'on stipulerait en même temps la neutralité de l'Italie, où le duc de Savoie, que les Anglais venaient de détacher de la coalition en lui promettant la Sicile, se serait trouvé, sans cette précaution, exposé aux attaques de l'empereur. Ces deux objets ayant été réglés le 14 mars 1713, les impériaux évacuèrent la Catalogne; mais cette province, redoutant les vengeances de Philippe, persévéra dans sa rébellion, et il fallut la réduire par les armes. Le maréchal de Berwick mit le siége devant Barcelonne, et s'en empara le 1er août. Les Catalans furent punis de leur obstination par la perte de leurs priviléges.

Quatre mois auparavant (11 avril), la paix avait été signée à Utrecht. Elle se compose d'autant de traités particuliers qu'il y avait de puissances belligérantes.

Traités de la France :

1° *Avec la Grande-Bretagne.* — Louis XIV reconnaît solennellement l'ordre de succession établi en Angleterre par les actes du parlement, en faveur de la reine Anne et de la ligne protestante d'Hanovre, et jure de ne plus donner asile en France à *la personne qui prenait le titre de roi de la Grande-Bretagne.* Les renonciations destinées à empêcher la réunion des couronnes de France et d'Espagne sur une même tête, sont déclarées loi invariable et éternelle des deux empires. Le roi

s'engage à faire raser les fortifications et à combler le port de Dunkerque, dans le terme de cinq mois, sans pouvoir jamais les réparer; il restitue à l'Angleterre la baie et le détroit d'Hudson, et lui cède l'île de Saint-Christophe, la Nouvelle-Ecosse ou Acadie, et l'île de Terre-Neuve avec les îles adjacentes. Les Anglais obtiennent aussi de Philippe V la cession de Gibraltar et de l'île de Minorque.

2° *Avec le Portugal.* — La France reconnaît que les deux bords de la rivière des Amazones appartiennent en toute propriété et souveraineté au roi de Portugal, et se désiste des prétentions qu'elle avait sur les contrées situées au nord de cette rivière, comme faisant partie de la Guiane française.

3° *Avec le roi de Prusse.* — L'électeur de Brandebourg est reconnu en qualité de roi de Prusse, avec tous les honneurs rendus aux têtes couronnées. Louis XIV lui cède, au nom du roi d'Espagne, la Haute-Gueldre et le pays de Kessel, et consent à ne plus lui contester la principauté de Neufchâtel et le Valengin.

4° *Avec le duc de Savoie.* — Le duc de Savoie, dont la politique des états maritimes voulait faire une puissance respectable, capable au besoin d'arrêter les envahissemens de la France et de l'Autriche, obtient de la France la restitution de la Savoie et de Nice, et la cession des cinq vallées d'Oulx, de Sézane, de Pragelas, de Bardonache et de Château-Dauphin, pour lesquelles il abandonne celle de Barcelonnette. Louis XIV lui garantit la possession de la Sicile avec le titre de roi, lui confirme celle de tous les territoires qui lui ont été assignés en Italie par le traité de Turin, et lui assure, pour lui et ses descendans mâles, la succession au trône d'Espagne, au défaut de la postérité de Philippe V.

5° *Avec la Hollande.* — Les états-généraux promettent de restituer au roi Lille, Orchies, Béthune, Aire, Saint-Venant et le fort François. Le roi, de son côté, consent à leur accorder comme barrière les villes de Tournai, Ypres, Menin, Furnes, Warneton, Warwick, Comines et le fort de Knock (1).

---

(1) « Si l'on compare la paix d'Utrecht avec les préliminaires proposés « par le pensionnaire Heinsius, en 1709, suivis des demandes encore plus « dures que les députés des états-généraux firent dans les conférences tenues « à Gertruidemberg, en 1710; si le souvenir n'est pas effacé de l'état où se

Louis XIV offrait en même temps de céder à l'Empire la forteresse de Landau, de lui restituer celles de Kehl et de Brisach, de raser le fort Louis, et de laisser à la maison d'Autriche, en pleine souveraineté, les Pays-Bas espagnols, le royaume de Naples et le duché de Milan, à condition que les deux électeurs de Cologne et de Bavière seraient rétablis dans tous leurs états, droits et prérogatives, si toutefois l'empereur n'aimait mieux, quant à l'électeur de Bavière, le créer roi de Sardaigne et neuvième électeur, en conservant à l'électeur palatin le Haut-Palatinat et la cinquième dignité électorale, dont il avait été pourvu après la proscription de Maximilien. Charles VI ayant rejeté ces offres, la guerre continua en Allemagne. Le maréchal de Villars prit Landau le 21 août, et Fribourg le 16 novembre suivant. L'empereur, désabusé par ces revers de l'espoir de faire la loi à la France sans le secours de l'Angleterre et de la Hollande, se résolut enfin à la paix. Eugène et Villars, qui avaient conduit la guerre, furent chargés des négociations qui devaient y mettre fin. Ils con-

---

« trouvoit le royaume dans les années 1708, 1709 et 1710 ; si l'on se rappelle « les fatales batailles d'Hochstœdt en 1704, de Ramillies et de Turin en « 1706, la journée d'Oudenarde en 1708, celle de Malplaquet en 1709, tant « de disgrâces suivies de la perte de places importantes, ces malheureuses « époques prouveront le peu que cette paix coûta à la France en compa- « raison de ce qu'elle avoit perdu, et de l'état du royaume.... Le roi céda « véritablement des villes considérables et bien fortifiées, Tournay, Ypres, « Menin, Furnes et leurs dépendances; mais deux de ces places n'étoient « plus en son pouvoir... et, d'un autre côté, la paix d'Utrecht rendit au roi « Lille et ses dépendances, Aire, Béthune et Saint-Venant. Il seroit à sou- « haiter qu'elle n'eût pas coûté la démolition des fortifications de Dun- « kerque; mais, sans cette triste condition, il étoit impossible de détacher « l'Angleterre de ses alliés, et la paix ne se pouvoit faire si le roi ne « trouvoit moyen de rompre les liaisons de cette couronne avec tant d'enne- « mis de la France.

« Le duc de Savoie, favorisé de la reine de la Grande-Bretagne, obtint, « en considération des instances de cette princesse, de conserver les forts « d'Exiles et de Fenestrelle, dont il s'étoit emparé, et la vallée de « Pragelas.

« Mais la monarchie d'Espagne, l'objet et le prix d'une guerre sanglante « pendant douze ans, fut conservée dans la maison royale, et le droit des des- « cendans de Saint-Louis reconnu de tant de puissances et de nations conju- « rées pour forcer le roi Philippe à descendre du trône où Dieu l'avoit « placé. » (*Mém. du marquis de Torcy*.)

férèrent au château de *Rastadt*, où, le 6 mars 1714, ils signèrent la paix au nom de Louis XIV et de l'empereur. Tout avait été réglé dans ce traité; mais il fallait encore que les états de l'Empire y accédassent pour consommer l'œuvre de la pacification générale. Un nouveau congrès se tint à cet effet à *Bade* en Argovie, où la paix définitive fut conclue le 7 septembre. La possession du royaume de Naples, des duchés de Milan et de Mantoue, de la Sardaigne et des Pays-Bas, fut garantie à l'empereur, à condition qu'il ratifierait le traité de *barrière* conclu avec la Hollande. Il obtint la restitution du Vieux-Brisach, de Fribourg et de Kehl; mais Louis XIV garda Strasbourg et Landau, qu'il aurait cédés en d'autres temps, Huningue et le Nouveau-Brisach qu'il avait proposé de raser, la souveraineté de l'Alsace, à laquelle il avait offert de renoncer; et ce qu'il y eut de plus honorable, il fit rétablir dans leurs états et dans leurs rangs ses fidèles alliés les électeurs de Bavière et de Cologne.

Le traité de la *barrière*, conclu à Anvers le 15 novembre 1715, doit être regardé comme la garantie et le complément de tous les traités d'Utrecht. Son objet était de mettre la maison d'Autriche en possession des Pays-Bas, et de lui en faciliter la défense en accordant aux Hollandais le droit d'avoir garnison dans un certain nombre de places : ce qui épargnait à l'Autriche des sommes considérables, et assurait les frontières des Provinces-Unies. Il fut décidé que l'empereur et les états-généraux entretiendraient dans les Pays-Bas une armée de trente à trente-cinq mille hommes, et que la défense des villes de Namur et de Tournay, de Menin, Furnes, Ypres, Warneton et du fort de Knock serait uniquement confiée aux troupes de la république.

Le règne du grand roi « qui, demeuré soixante-douze ans sur le trône, couronné de gloire dès son enfance, redouté de tous dans sa jeunesse et son âge mûr, vit, avec le progrès des années, se dissiper tous les rêves de son ambition, tout l'espoir de sa famille, tout l'enthousiasme de ses sujets, et qui cependant soutint par sa seule énergie la monarchie défaillante (*Sismondi*) », finit avec cette grande querelle de la succession d'Espagne. Louis XIV cessa de vivre le 1er septembre 1715, après avoir vu s'approcher lentement la mort, sans démentir un seul instant la noble fermeté de son caractère, ajoutant à

la force naturelle de son âme celle qui vient de la religion, majestueux, calme et résigné, aussi éloigné de l'ostentation que de la faiblesse, plus grand que s'il eût affecté de le paraître, et jamais plus véritablement roi qu'au moment de quitter pour toujours toutes les pompes de la royauté.

SECTION VI.

Principaux traits de l'administration de Louis XIV.

Finances, commerce, industrie, etc. — Lorsque Colbert fut nommé contrôleur-général des finances, elles étaient dans le même désordre où Sully les avait trouvées après les troubles de la ligue. Colbert commença, ainsi qu'avait fait le ministre de Henri IV, par régulariser la perception et la comptabilité. La plupart des officiers publics se payaient eux-mêmes, et on leur abandonnait, à cet effet, une partie des revenus de l'état : désormais leurs salaires furent assignés sur le trésor royal. Depuis la retraite de Sully, tous les ministres qui l'avaient remplacé n'avaient connu de méthode, pour subvenir à de nouveaux besoins, que d'établir de nouveaux impôts : du reste, vu l'urgence des nécessités présentes, à peine les édits étaient-ils rendus, qu'ils en trafiquaient à vil prix avec les traitans, ou en faisaient bon marché aux villes et aux provinces qui voulaient s'en rédimer sur-le-champ. Il était résulté de ce système qu'à mesure que les impôts s'étaient accrus, la recette du trésor avait diminué. Ainsi l'on reconnut, en 1660, que, bien que les droits des douanes fussent augmentés, depuis trente ans, de soixante pour cent, leur produit était moindre qu'avant l'augmentation; que les tailles, portées à 53 millions, rendaient moins qu'en 1620, où elles ne s'élevaient qu'à 20 millions, et qu'enfin le revenu de deux années était absorbé d'avance.

Au progrès de ce désordre toujours croissant, Colbert opposa d'abord une chambre de justice, qui rechercha la conduite des financiers, et qui leur fit restituer des sommes considérables (1). Il retrancha huit millions de rentes sur la ville

---

(1) « Une chambre de justice fut créée pour rechercher les financiers, « qui s'étoient tellement enrichis qu'ils faisoient des dépenses prodigieuses « en tout, durant que le roi manquoit de toutes choses, même des plus « nécessaires. » (*Mém. de Montglat.*) Louis XIV, depuis si fastueux,

acquises à bas prix, et qui furent remboursées sur le pied de l'achat ; espèce de banqueroute partielle, suivie de murmures, que le ministre étouffa en remettant au peuple quatre millions de tailles, et tout ce qui était dû au fisc depuis 1647 jusqu'en 1656. Colbert acheva de rétablir les finances, en supprimant une foule de charges inutiles qui enlevaient autant de contribuables à l'impôt, en multipliant dans le royaume tous les moyens de travail, et par conséquent de richesse, en surveillant attentivement la levée des taxes, en simplifiant la méthode et les frais de perception, et surtout en administrant avec probité et économie. Le roi, recevant désormais la totalité de son revenu, et n'acquittant que les obligations exactement dues, se trouva un excédant de recette qui monta à 45 millions en 1662, et qui ne cessa de s'accroître jusqu'au temps de la guerre de Hollande.

D'importantes réformes, d'heureuses améliorations, d'utiles établissemens signalèrent chaque année le ministère de Colbert, noblement inspiré ou secondé par le monarque. La circulation intérieure fut facilitée par la réparation des grands chemins, alors presque impraticables, et qui, désormais soigneusement entretenus, devinrent un moyen de prospérité pour le royaume et un sujet d'admiration pour les étrangers. On diminua le nombre des mendians et des vagabonds en ordonnant dans toutes les villes et gros bourgs du royaume l'établissement d'hôpitaux où ils devaient être renfermés et instruits à la piété. On fit de sages réglemens sur la population ; un édit fut rendu pour empêcher l'accroissement excessif des communautés religieuses ; les mariages dans les campagnes furent

---

s'était trouvé, à ce qu'il paraît, dans son adolescence, réduit plus d'une fois à un dénuement qui rappelle celui de son aïeul Henri IV avant l'administration de Sully : « La coutume, dit La Porte, son valet de chambre, « est que l'on donne au roi tous les ans douze paires de draps et deux robes « de chambre, une d'été et l'autre d'hiver : néanmoins je lui ai vu servir six « paires de draps trois ans entiers, et une robe de chambre de velours vert « doublée de petit gris servir hiver et été pendant le même temps, en sorte « que la dernière année elle ne lui venoit qu'à la moitié des jambes ; et « pour les draps, ils étoient si usés, que je l'ai trouvé plusieurs fois les jambes « passées au travers, à cru sur le matelas ; et toutes les autres choses al- « loient de la même sorte, pendant que les partisans étoient dans la plus « grande opulence et dans une abondance étonnante. »

encouragés par une exemption de tailles pendant cinq années pour ceux qui se marieraient à l'âge de vingt ans; et tout père de famille qui avait dix enfans, *non prêtres, ni religieux, ni religieuses*, était exempt pour toute sa vie, parce qu'il donnait plus à l'état par le travail de ses enfans qu'il n'eût pu donner en payant la taille. Les Français étaient tributaires de l'industrie des Anglais et des Hollandais. Colbert entreprit de les tirer de cette servitude. Les draps fins, qu'on achetait auparavant en Angleterre et en Hollande, furent fabriqués dans Abbeville. Le roi avançant au manufacturier 2,000 livres pour l'établissement de chaque métier, outre des gratifications considérables, on compta, dès l'année 1669, quarante-quatre mille deux cents métiers en laine dans le royaume (1). Les fabriques de Sedan, celles des tapisseries d'Aubusson, dégénérées et tombées, furent rétablies. Les tapis de Turquie et de Perse furent surpassés à la Savonnerie. Dans le magnifique établissement des Gobelins, la navette, rivale du pinceau, reproduisit les tableaux des plus grands maîtres. Les manufactures de soie furent perfectionnées, et produisirent un commerce de plus de cinquante millions de ce temps-là; la culture du mûrier et du ver à soie fournit aux manufacturiers la matière première qu'ils allaient demander auparavant aux étrangers. Les riches étoffes, où la soie se mêle avec l'or et l'argent, se fabriquèrent à Lyon, à Tours, avec une nouvelle industrie. On acheta des Anglais, moins éclairés ou moins jaloux de leurs découvertes qu'ils ne l'ont été depuis, le secret de cette machine ingénieuse avec laquelle on fait les bas dix fois plus promptement qu'à l'aiguille. Le fer-blanc, l'acier, la belle faïence, qu'on avait toujours fait venir de loin, furent travaillés en France. On fit à Paris du point et des dentelles qui le disputaient à celles du Brabant. On commença, dès 1666, à fa-

(1) Colbert donna un tel essor à l'industrie française qu'il peut en être regardé comme le créateur. Toutefois, Schœll fait remarquer « qu'il n'est pas exact de dire qu'avant son administration les manufactures manquaient généralement en France, et que les habitans de ce royaume ne s'étaient occupés jusqu'alors que d'agriculture, puisqu'on voit par les Mémoires de Jean de Witt que dès 1658 les objets de fabrique française exportés pour l'Angleterre et la Hollande seules, s'élevaient à 80 millions de livres. » Ce furent principalement les manufactures de drap fin, la production de la soie et les soieries qui durent à Colbert leur origine et leurs rapides progrès.

briquer d'aussi belles glaces qu'à Venise, et bientôt on en fit dont les étrangers n'ont pu imiter ni la grandeur ni la beauté. Des édifices qui s'élevèrent de toutes parts, aux frais du roi et des particuliers, dans les villes et dans la capitale, attestèrent l'accroissement de la richesse publique. Paris devint la plus brillante résidence de l'Europe, et la splendeur de cette grande cité fut encore relevée par l'ordre qu'y fit régner, depuis 1667, cette police vigilante créée par La Reynie, et ensuite perfectionnée par d'Argenson.

Tandis que la France étonnait les nations par le rapide développement de sa prospérité intérieure, elle étendait au loin son commerce sur toutes les mers. Jusqu'alors, les Anglais et les Hollandais faisaient par leurs vaisseaux presque tout le commerce de France. Les Hollandais surtout chargeaient dans nos ports nos denrées, et les distribuaient dans l'Europe. Le roi, en 1662, exempta ses sujets d'une imposition nommée le *droit de fret*, que payaient tous les vaisseaux étrangers, et donna aux Français toutes les facilités de transporter eux-mêmes leurs marchandises à moins de frais. Alors naquit le commerce maritime; le conseil de commerce fut établi, et le roi le présida lui-même tous les quinze jours. Les ports de Marseille et de Dunkerque furent déclarés francs, et bientôt cet avantage y attira le commerce du Levant et du Nord. Les compagnies des Indes orientales et occidentales furent créées en 1664, et celle du Nord cinq ans après. Le roi fournit des fonds considérables à toutes ces communautés, invita toutes les personnes riches à s'y intéresser, et donna un édit en 1669, portant que le commerce de mer ne dérogeait point à la noblesse. On accorda une gratification de cinq francs par tonneau à tout négociant qui ferait construire en France des navires de cent à deux cents tonneaux, et six livres pour les vaisseaux d'un plus grand port. On envoya une colonie dans l'île de Cayenne; on forma des établissemens à Madagascar, et successivement sur les côtes de Malabar et de Coromandel. La marine marchande devint une pépinière de matelots et une école pour les marins. En même temps, pour vivifier le commerce intérieur, Colbert reprit le projet, déjà formé sous François Ier et sous Henri IV, de lier l'Océan et la Méditerranée (1).

(1) Le projet d'établir entre les deux mers un cours de navigation qui

Le superbe canal de Languedoc, à l'embouchure duquel fut bientôt après construit le port de Cette (1666), fut commencé en 1664, sous la direction de Riquet, fermier-général de cette province; il ne fut terminé qu'en 1680.

Colbert, l'auteur ou l'exécuteur de tant de choses grandes et utiles, a cependant trouvé des détracteurs; mais s'il ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire, il pouvait encore moins tout ce qu'il voulait. La principale faute, la seule peut-être qu'on puisse lui reprocher justement, est de n'avoir pas osé encourager l'exportation des blés. La culture avait été négligée dans les orages du ministère de Richelieu, et plus encore dans les guerres civiles de la Fronde. Une famine, en 1661, ayant achevé la ruine des campagnes, le parlement de Paris rendit un arrêt qui défendait à tous particuliers, sous les peines les plus graves, de faire un amas de grains, et aux marchands de former une association pour ce commerce. Une précaution, bonne dans une disette passagère, devait être pernicieuse à la longue, et décourager les agriculteurs. Cependant Colbert craignit d'attaquer un réglement défendu par le préjugé public. La famine qu'on avait éprouvée, et la crainte d'y retomber fermèrent donc nos ports à l'exportation des blés. Chaque intendant dans sa province se fit même un mérite de s'opposer au transport des grains dans une province voisine. Le prix du blé, que la liberté du commerce avait jadis porté à quinze ou seize livres le septier, fut réduit à huit ou dix livres. Dès-lors, le laboureur n'étant plus excité par l'espoir d'un gain considérable, fit moins d'efforts, et l'agriculture dépérit insensiblement: c'était la branche la plus importante de l'administration; mais toutes les autres étant florissantes, Colbert sentit moins

---

traverserait la France entière, fut agité l'an 1613, mais sans résultat, dans le conseil de Louis XIII. « On fit aussi, en même temps, dans le conseil, « une proposition de conjoindre les deux mers par les rivières d'Ouche et « d'Armançon, qui ont toutes deux leurs sources en Bourgogne. Celle « d'Ouche porte bateaux assez près de Dijon, et va descendre dans la « Saône, puis au Rhône, et dans la mer Méditerranée; l'autre, qui est na- « vigable vers Montbard, tombe dans l'Yonne, qui descend dans la Seine, « et de là en l'Océan. Cette entreprise étoit trop grande pour le temps; « aussi fut-elle seulement mise en avant et non résolue. » (*Mém. du cardinal de Richelieu.*)

la nécessité d'arrêter un mal dont on ne connut que plus tard toute l'étendue. Et d'ailleurs, « quoique ce ministre eût embrassé sur les grains un système destructif du labourage, il serait injuste d'imputer en entier à ses opérations la dépopulation des campagnes; car il eut l'attention d'y diminuer considérablement les impositions (1), de retrancher les priviléges abusifs, et il y encouragea la nourriture du bétail, qui est le fond de l'agriculture » (*Forbonnais*). Le cadastre des terres, qui régla l'impôt d'après leur étendue et leur valeur, fut aussi une mesure avantageuse pour les campagnes.

Nous regrettons que Colbert ait été obligé de rétablir, vers l'an 1672, ce qu'il avait voulu d'abord abolir pour jamais : impôts en parti, rentes, charges nouvelles, augmentations de gages, expédiens qui soutiennent l'état pour quelque temps, et qui l'obèrent pour des siècles. Mais il ne doit encourir aucun blâme pour ce rétablissement forcé, contraire à ses principes, et que la nécessité lui arracha. La guerre était déclarée, et les besoins pressans; il fallait des moyens prompts, et Colbert recourut en gémissant à des ressources que réprouvait sa sagesse. Il mourut avant d'avoir pu réparer ce mal. Après lui, les finances retombèrent dans le chaos d'où il les avait tirées (2). Sous son successeur, Le Pelletier, qui ne man-

(1) Les tailles qui, avant son ministère, s'étaient élevées jusqu'à 53 millions, furent réduites graduellement à 35 millions, et il aurait voulu les réduire à 25. Il augmenta le nombre des contribuables en révoquant les anoblissemens de biens qui avaient eu lieu depuis l'an 1600. Il protégea le laboureur contre la dureté des collecteurs en défendant « de saisir pour le fait de la taille les lits, les habits, le pain, les chevaux et les bœufs servant au labour, ni les outils dont les artisans et manouvriers gagnent leur vie. » Mais tout cela ne put qu'atténuer le coup fatal dont l'agriculture était frappée par l'interruption du commerce des grains.

(2) « Colbert, dit Raynal dans son *Histoire philosophique des Deux-« Indes*, porta en 1683, qui fut la dernière année de sa vie, les revenus de « l'état à 116,873,476 liv. Les charges ne montoient qu'à 23,375,274 liv. « Il entroit par conséquent dans les coffres du roi 93,498,202 livres. « Mais, après la mort du ministre, les affaires retombèrent dans le chaos « d'où son application et ses talens les avoient fait sortir. Les finances, administrées sans ordre et sans principes, furent la proie d'une foule de traitans avides. Ils se rendirent nécessaires par leurs brigandages mêmes et « parvinrent à donner la loi au gouvernement. La confusion, l'usure, « les mutations continuelles dans les monnoies, les réductions forcées d'in-

quait ni de prudence ni d'habileté, elles se soutinrent encore faiblement. Mais elles tombèrent dans le plus grand désordre sous le ministère de Pontchartrain (1689-99) qui, pour faire face aux dépenses de la guerre suscitée par la ligue d'Augsbourg, emprunta, créa des rentes, altéra les monnaies, fit des refontes inégales. Tous ces moyens furent plus nuisibles à l'état que profitables au trésor. En 1693, on ajouta à ces expédiens la création d'un nouvel impôt qui a formé depuis une branche considérable de revenus; tous les actes des notaires furent assujétis à un droit de contrôle. En 1695, on établit la *capitation*, taxe personnelle levée sur tous les sujets, de quelque condition qu'ils fussent; on partagea le peuple en vingt classes, afin de proportionner l'impôt aux facultés de chacun. Cette taxe fut supprimée à la paix de Ryswick, et remise en vigueur pendant la guerre de la succession. Pontchartrain vendit des lettres de noblesse, moyennant 2,000 écus, en 1696. Chamillart, qui le remplaça dans l'administration des finances à laquelle il avouait lui-même qu'il ne convenait pas, n'était point propre à réparer le désordre où il la trouva. Sous lui, le mal ne fit qu'empirer, et il était au comble, lorsqu'en 1708,

---

« térêt, les aliénations du domaine, et des impositions, des engagemens « impossibles à tenir, la création des rentes et des charges, les priviléges, « les exemptions de toute espèce, cent maux plus ruineux les uns que les « autres, furent la suite déplorable et inévitable des mauvaises administra- « tions qui se succédèrent presque sans interruption.

« Le discrédit devint bientôt universel; les banqueroutes se multipliè- « rent; l'argent disparut; le commerce fut anéanti; les consommations di- « minuèrent; on négligea la culture des terres; les ouvriers passèrent chez « l'étranger; le peuple n'eut ni nourriture ni vêtement; la noblesse fit la « guerre sans appointemens et engagea ses possessions; tous les ordres de « l'état, accablés sous le poids des taxes, manquoient du nécessaire; les « effets royaux étoient dans l'avilissement; les contrats sur l'hôtel-de-ville « ne se vendoient que la moitié de leur valeur, et les papiers moins privilé- « giés perdoient infiniment davantage. Louis XIV, sur la fin de ses jours, « eut un besoin pressant de huit millions. Il fut obligé de les acheter par « trente-deux millions de rescriptions. C'étoit emprunter à quatre cents « pour cent.... L'état avoit, il est vrai, 115,389,074 livres de revenu; « mais les charges en emportoient 82,859,504 livres, et il ne restoit pour « les dépenses du gouvernement que 32,529,570 livres. Encore ces fonds « étoient-ils consommés d'avance pour plus de trois années. Tel étoit le « désordre des affaires à la mort de Louis XIV. »

Desmarest, neveu de Colbert, fut nommé contrôleur-général. Sa gestion fut sage et habile; mais il avait à lutter contre des difficultés trop grandes pour en triompher entièrement. En 1710, il imposa la taxe du dixième sur tous les revenus territoriaux; mais cet impôt, venant après plusieurs autres contributions onéreuses, exctia un tel mécontentement, qu'on n'osa pas l'exiger à la rigueur, et le gouvernement n'en retira guère que vingt millions annuels. Enfin, malgré l'augmentation des taxes, le *déficit* était si grand chaque année, que Louis XIV laissa à sa mort deux milliards six cents millions de dettes; ce qui fait environ cinq milliards de notre monnaie actuelle.

Marine. — Les finances, restaurées par Colbert, fournirent au roi les moyens de créer une marine. D'abord, le peu de vaisseaux qui se trouvaient dans les ports à la mort de Mazarin furent réparés; on en acheta d'autres en Hollande, en Suède, et nous avons vû que, dès la troisième année de son gouvernement, Louis XIV envoya ses forces maritimes s'essayer contre Gigeri, sur la côte d'Afrique. Le duc de Beaufort purgea les mers de pirates en 1665; et, deux ans après, la France eut dans ses ports soixante navires de guerre. Elle en eut cent de toute grandeur en 1672, deux cent trenté en 1681. Cinq arsenaux de marine furent bâtis à Brest, à Rochefort, à Toulon, à Dunkerque, au Hâvre-de-Grâce. Le nombre des hommes enclassés et pouvant être appelés pour les divers services maritimes fut porté jusqu'à soixante mille. Les gardes-marines furent institués en 1672. Ce corps a été l'école d'où sont sortis les meilleurs officiers de vaisseaux. Ces forces navales protégeaient le commerce. Elles tinrent l'empire de la mer jusqu'à la bataille de La Hogue (1692). Malgré l'échec que la marine française reçut dans cette journée, elle se soutint toujours dans la guerre de la succession. Elle fut depuis négligée par le cardinal de Fleury, et ne s'est relevée que sous Louis XVI.

Guerre. — Avant Louis XIV, on ne connaissait point les habits uniformes dans le militaire. Chaque soldat s'habillait sur sa paie comme il l'entendait, de sorte que les troupes ressemblaient moins à une armée qu'à une cohue. Ce fut lui qui, la première année de son administration, ordonna que chaque régiment fût distingué par la couleur des habits, ou par différentes marques : réglement adopté bientôt par toutes les

nations. Il mit les corps de la maison du roi sur le pied où ils furent depuis. Par des inspections sévères, il fit cesser dans l'armée l'abus des passe-volans, ou soldats fictifs, au moyen desquels la fraude des officiers déguisait, aux jours de revue, le vide de leurs compagnies incomplètes. Il institua les grenadiers, d'abord au nombre de quatre par compagnie dans le régiment du roi; ensuite, il forma une compagnie de grenadiers dans chaque régiment d'infanterie. Il créa un régiment de bombardiers et un de hussards : avant lui, on ne connaissait les hussards que dans les armées ennemies. Il augmenta le corps des dragons. L'établissement des haras (1677) fut par la suite d'une grande ressource pour remonter la cavalerie. Louis XIV rendit général l'usage de la baïonnette au bout du fusil; on s'était déjà servi de cette arme, mais seulement dans quelques compagnies. Il fonda des écoles d'artillerie à Douai, puis à Metz et à Strasbourg. Il institua le corps des ingénieurs. Il établit, en 1688, trente régimens de milices, fournis et équipés par les communautés. Ces milices s'exerçaient à la guerre, sans abandonner la culture des campagnes. Il créa des inspecteurs-généraux pour surveiller les troupes, et pour faire des rapports annuels sur leur état. Il récompensa noblement la valeur par l'ordre de l'institution de Saint-Louis (1693). Il ouvrit aux vétérans un magnifique asile dans l'hôtel des Invalides, et aux jeunes gens de famille des écoles de l'art de la guerre dans les *compagnies de cadets* qu'il établit successivement à Tournai, à Metz, à Strasbourg et à Besançon. C'est par de tels soins que, dès l'an 1672, il eut cent quatre-vingt mille hommes de troupes réglées, et que, plus tard, il opposa à l'Europe conjurée contre lui quatre cent cinquante mille hommes, en comptant les troupes de la marine. Une discipline sévère, ouvrage de Louvois, régnait dans ces nombreuses armées, d'immenses magasins assuraient leur subsistance, et Vauban leur donnait pour point d'appui les fortifications savantes dont il couvrait la France de tous côtés.

Législation. — La réforme des lois françaises est un des principaux titres de gloire de Louis XIV. Il y fit travailler le chancelier Séguier, plusieurs membres du parlement, entre autres les Lamoignon, les Talon, les Bignon, et surtout le conseiller-d'état Pussort, oncle de Colbert. Il assistait quel-

quefois à leurs assemblées. L'année 1667, époque de ses premières conquêtes, fut aussi celle de ses premiers réglemens. L'ordonnance civile qui s'attaqua avec succès au fléau de la chicane, parut d'abord, ensuite le code des eaux et forêts auquel les forêts de la France durent leur conservation, puis des statuts pour toutes les manufactures, l'ordonnance criminelle (1670), le code de commerce (1673), celui de la marine (1681), qui est peut-être le chef-d'œuvre de la législation de Louis XIV, et dont les Anglais ont si fort admiré la sagesse, qu'ils ont adopté la plupart de ses réglemens, et enfin, en 1685, le *code noir*, qui rétablit les nègres de nos colonies dans une partie des droits de l'humanité. La répression des duels fut un grand service rendu à la patrie. La funeste coutume de ces combats, quoiqu'ils eussent été défendus par Henri IV, subsistait plus que jamais. Un duel de quatre contre quatre, qui eut lieu en 1663 entre huit seigneurs de la cour, détermina Louis XIV à ne plus pardonner aux coupables. Son heureuse sévérité, sans détruire entièrement l'usage des duels, les rendit beaucoup plus rares, et le préjugé, qui auparavant les multipliait, perdit insensiblement de sa force.

Voilà sommairement ce que Louis XIV fit et essaya pour rendre sa nation plus florissante. Ses ministres le secondèrent à l'envi. Mais il y aurait de l'injustice à ne pas attribuer au monarque le principal mérite de ces grands changemens. « Sans doute, dit l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, on doit à ses « ministres tout le détail, toute l'exécution, mais on lui doit « l'arrangement général. Il est certain que les magistrats n'eus- « sent pas réformé les lois, que l'ordre n'eût pas été remis dans « les finances, la discipline introduite dans l'armée, la police « dans le royaume; qu'on n'eût point eu de flottes; que les « arts n'eussent point été encouragés; et tout cela de concert, « et en même temps avec persévérance, et sous différens « ministres, s'il ne se fût trouvé un maître qui eût en gé- « néral toutes ces grandes vues, avec une volonté ferme de « les remplir (1). »

(1) Le même historien fait encore observer avec raison que Louis XIV n'avait plus ni Colbert ni Louvois, lorsque, vers l'an 1698, il ordonna, pour l'instruction du duc de Bourgogne, que chaque intendant fît une

Affaires de religion. — 1° *Jansénisme.* Un ouvrage posthume de Jansénius, évêque d'Ypres, sur la grâce, publié en 1640, excita dans l'Eglise de France une querelle qui se prolongea pendant tout le règne de Louis XIV, et qui troubla plus d'une fois le règne suivant. Deux ans après sa publication, le livre de Jansénius fut condamné par le pape Urbain VIII en 1642. Comme il conservait des partisans, malgré cette condamnation, Nicolas Cornet, syndic de la Faculté de Théologie de Paris, le dénonça à ce corps en 1649. La Faculté condamna, à la pluralité des voix, cinq propositions extraites du livre de Jansénius, et le pape Innocent X (1) les déclara hérétiques en 1653. Le célèbre Arnaud, docteur-janséniste, s'éleva contre cet arrêt, convenant que les cinq propositions, telles qu'elles étaient présentées, étaient en effet répréhensibles, mais niant qu'elles fussent l'expression fidèle de la doctrine de Jansénius. Une des premières démarches d'Alexandre VII, successeur d'Innocent X, fut de renouveler les censures contre les cinq

---

description détaillée de sa province. Cet ouvrage, propre à donner une connaissance exacte du royaume, et un dénombrement juste des peuples, fut utile, quoique tous les intendans n'y eussent point apporté le même soin et la même capacité.

(1) Les papes qui occupèrent le siége pontifical pendant la période de 1648 à 1715 furent *Innocent X*, mort en 1655 (prudent, économe, ménageant le peuple); *Alexandre VII*, (1655—67; pontife lettré, qui enrichit la bibliothèque du Vatican des manuscrits de celle des anciens ducs d'Urbin, acheva la construction du bâtiment de la Sapienza ou de l'Université de Rome, y ajouta une bibliothèque choisie, un jardin botanique et un théâtre anatomique); *Clément IX* (1667—69; bienfaisant, charitable; supprima plusieurs impôts onéreux); *Clément X* (1670—76; essaya de relever le commerce par un édit qui déclara que la noblesse pouvait le faire sans déroger); *Innocent XI* (1676—89; affaire de la régale, *voyez* le paragraphe suivant; affaire des franchises, voyez la section IV de ce chapitre; Innocent XI fut un prince juste et désintéressé, très-zélé pour le bien public et pour la discipline ecclésiastique); *Alexandre VIII* (1689—91; un des papes qui ont porté le plus loin le népotisme que son prédécesseur avait voulu extirper par une bulle à laquelle les cardinaux refusèrent leur adhésion); *Innocent XII* (1691—1700; réformateur de plusieurs usages pernicieux, notamment de la vénalité des offices ecclésiastiques de la curie romaine; adversaire déclaré du népotisme; il disait souvent qu'il n'avait d'autres neveux que les pauvres dont il fut surnommé le père); *Clément XI* (1700—21; *voyez* le volume suivant, chap. II).

propositions. L'assemblée du clergé de 1661 rédigea une formule contre le jansénisme, et obtint du pape une bulle pour obliger tous les ecclésiastiques et docteurs, tous les religieux et religieuses du royaume, de signer cette formule. Quatre évêques et les religieuses de Port-Royal de Paris et de Port-Royal-des-Champs résistèrent d'abord, et finirent par céder (1669). Le calme fut alors rétabli dans l'Eglise, et dura jusqu'au commencement du dix-huitième siècle, où les *Réflexions morales* du père Quesnel, prêtre de l'Oratoire, et disciple d'Arnaud, sur le *Nouveau Testament*, renouvelèrent les discussions. Le père Letellier, homme violent et impétueux, qui, en 1709, remplaça le père de La Chaise qui était d'un caractère sage et modéré, dans les fonctions de confesseur de Louis XIV, excita contre les jansénistes le zèle de ce monarque; et Louis, au lieu d'imiter la prudence de Rome, qui avait plusieurs fois imposé silence aux deux partis, demanda au pape Clément XI la condamnation du père Quesnel. Le pontife fit attendre trois ans son jugement. Enfin, pressé par la cour de France, il publia en 1713 la fameuse bulle *Unigenitus*, qui condamnait cent et une propositions extraites des *Réflexions morales*. Cette bulle, enregistrée au parlement, fut acceptée par la Sorbonne et par cent dix évêques. Mais douze ou treize, ayant à leur tête le cardinal de Noailles, ou la repoussèrent, ou ne l'admirent qu'avec des explications. On songeait à procéder contre les évêques opposans par la voie d'un concile national, lorsque la mort de Louis XIV vint changer le cours d'une querelle qui avait rempli d'amertume ses dernières années. Le régent, Philippe d'Orléans, plaça le cardinal de Noailles à la tête des affaires ecclésiastiques et donna plusieurs évêchés vacans à des prélats reconnus pour jansénistes. Mais l'obstination de ce parti enfrava tous les efforts du régent pour rétablir la paix de l'Eglise. La querelle, marquée, dans son dernier période, par les scènes scandaleuses des convulsionnaires jansénistes dans le cimetière St.-Médard sur la tombe du diacre Pâris, se prolongea jusqu'en 1730. Le cardinal de Noailles étant mort l'année précédente, après avoir enfin accepté la constitution *Unigenitus*, l'opposition se trouva privée de son plus puissant soutien. Le 3 avril 1730, Louis XV tint un lit de justice où il fit de nouveau enregistrer la bulle comme loi du royaume, et depuis ce temps les différends que sa publi-

cation avait suscités tombèrent graduellement dans le mépris.

2° *Régale*. — On appelait de ce nom le droit qu'avaient les rois de France de pourvoir à tous les bénéfices simples d'un diocèse pendant la vacance du siége, et d'administrer à leur gré les revenus de l'évêché. Ce privilége était contesté au roi par quelques églises qui autrefois étaient hors du domaine royal, et s'y étaient vues réunies à des époques plus ou moins récentes. Mais Louis XIV, pensant que sa qualité de roi de France lui donnait les mêmes droits sur toutes les églises de de la monarchie, et s'autorisant d'ailleurs de l'exemple de ses prédécesseurs, et particulièrement de François Ier qui avait assujéti la Bretagne à la régale sans opposition, rendit en 1673 un édit qui y soumettait toutes les églises de son royaume sans exception. Deux prélats, les évêques d'Alet et de Pamiers, qui avaient déjà marqué dans l'affaire du jansénisme, refusèrent de se conformer à l'édit. Le pape Innocent XI, ayant approuvé leur conduite, et publié une bulle en leur faveur, le roi lui opposa la décision de l'assemblée du clergé, qui, en 1682, adhéra unanimement à l'extension de la régale. Cette même assemblée est célèbre dans l'histoire de l'église gallicane, par la déclaration qu'elle donna le 12 mars 1682, en quatre articles qui portent en substance : que le pape n'a aucune autorité sur le temporel des rois; que les conciles généraux sont au-dessus du pape, ainsi qu'il a été décrété dans les sessions quatrième et cinquième du concile de Constance; que l'usage de la puissance apostolique doit être réglé par les canons, sans porter atteinte aux libertés de l'église gallicane; enfin, qu'il appartient principalement au pape de décider en matière de foi; que ses décrets obligent toutes les églises, et que néanmoins ses décisions ne sont *irréformables* qu'après que l'Eglise les a acceptées. Ces quatre propositions furent reçues par toutes les Facultés de Théologie, et confirmées par un édit du roi, qui fut enregistré au parlement le 23 mars.

3° *Quiétisme*. — On appela ainsi un système de *spiritualité* mystique, propagé par une illuminée, *Jeanne-Marie de La Motte-Guyon*. Cette femme prêchait l'entier renoncement à soi-même, le silence de l'âme, l'anéantissement de toutes ses puissances, le culte intérieur, l'amour extatique, pur et désintéressé de la Divinité, etc. Fénélon, archevêque de Cambrai, né avec une imagination douce et tendre, préférait, dans la théologie, tout

ce qui a l'air touchant et sublime, à ce qu'elle a d'austère et d'épineux. Ce penchant lui fit adopter innocemment une partie des rêveries de madame Guyon. Il publia en 1695, soit pour les rectifier, soit pour les justifier, son livre des *Maximes des Saints*, où il développe les idées de ces hommes pieux et contemplatifs qui s'élèvent au-dessus des sens, et qui tendent à un état de perfection où les âmes ordinaires ne peuvent aspirer. Bossuet dénonça au roi l'ouvrage comme dangereux et entaché d'hérésie. L'affaire fut portée à Rome. On y condamna les *Maximes des Saints* (13 mars 1699). Bossuet triompha; mais Fénélon tira un plus beau triomphe de sa défaite même. Il se soumit sans restriction et sans réserve, monta lui-même en chaire à Cambrai pour censurer son livre, et empêcha ses amis de le défendre. Cette humilité, cette candeur gagnèrent tous les cœurs au vaincu, et firent presque haïr le vainqueur.

4° *Révocation de l'édit de Nantes* (1). Richelieu, victorieux des protestans, les avait maintenus dans la liberté de conscience que leur assurait l'édit de Nantes, et dans quelques autres priviléges. Mais il leur avait repris et avait démantelé toutes leurs villes de sûreté, dont la concession, originairement faite pour un temps limité et déjà renouvelée avant son ministère, était de nouveau parvenue à son terme. Il leur avait aussi ôté le droit des assemblées politiques que ne leur accordait pas l'édit de Nantes, et qui se tenaient chaque fois par une permission particulière du roi. La demande en fut même proscrite; et, véritablement, à une époque où les états-généraux de la nation cessèrent d'être convoqués, on ne pouvait, sans la plus étrange inconséquence, permettre aux religionnaires de continuer à s'assembler et de porter en commun leurs plaintes et leurs cahiers au pied du trône. En même temps,

---

(1) « Une cause de la décadence de ce royaume a été la manière dont on a « songé à détruire la religion protestante en France. Le dessein même de « la détruire n'étoit pas sensé ; car il faut remarquer que les princes et états « protestans avoient toujours été pour nous contre la maison d'Autriche, « et il ne falloit pas irriter les seuls vrais alliés que nous pouvions avoir. « Que si nous voulions abaisser et petit à petit éteindre cette religion, cela « se pouvoit faire doucement et à la longue, sans que personne se plaignît ; « et c'étoit là le dessein du cardinal de Richelieu, qui n'a pas été suivi ; et « on a dit que le jésuite La Chaise, confesseur du roi, n'avoit pas lui-même « été d'avis des violences qu'on a faites. » (*Mém. du marquis de La Fare*.)

Richelieu avait établi pour maxime dans le gouvernement de n'admettre les réformés aux grandes dignités de la cour et de l'armée que dans des cas extraordinaires et pour les services les plus signalés, invitant ainsi à l'abandon de leur croyance ceux dont la foi serait moins vive que leur ambition. Par ces diverses mesures, qui n'étaient point contraires à la lettre ni même à l'esprit de l'édit de Nantes, le cardinal avait empêché que les réformés ne formassent désormais un état dans l'état, et les avait réunis au corps de la nation. Depuis ce temps, en effet, aucun trouble de religion ne s'était élevé dans le royaume, et les calvinistes étaient demeurés soumis et tranquilles, lorsque Paris révolté faisait des barricades et chassait le roi, la régente et la cour. Mazarin disait d'eux : « Je n'ai point à « me plaindre du petit troupeau; s'il broute de mauvaises « herbes, du moins il ne s'écarte pas. » Il était si loin de songer à les inquiéter et de menacer leur existence, que, lorsqu'il mourut, il venait de nommer des commissaires, choisis en nombre égal dans les deux religions, pour visiter les provinces et remédier aux infractions faites à l'édit de Nantes pendant les troubles de la Fronde.

Quand Louis XIV prit en main les rênes de l'état, un des premiers actes de l'administration de ce prince fut de faire expédier ces commissions données dans les principes de la plus exacte équité. Ainsi, au moment où Louis XIV commença à régner par lui-même, le calvinisme, sans partager les droits de la religion dominante, était plus que toléré; il était permis et autorisé, et rien n'annonçait de la part du pouvoir des intentions hostiles à un culte dont les sectateurs, loin de former une faction redoutable, avaient donné des preuves récentes de soumission et de fidélité. Mais la masse de la nation ne suivait point l'exemple du gouvernement; l'esprit d'intolérance dominait encore dans tous les rangs, et, « non-seulement le clergé, mais les parlemens, les cours souveraines, les universités, les corps municipaux, les communautés des marchands et artisans se livroient en toute occasion contre les huguenots à leur pieuse animosité. Dès qu'on pouvoit, en quelque cas particulier, enfreindre l'édit de Nantes, abattre un temple, restreindre un exercice, ôter un emploi à un protestant, on croyoit remporter une victoire sur l'hérésie. On imputoit hautement à la malédiction du ciel sur eux toute espèce de malheur pu-

blic. On les croyoit auteurs de tous les crimes dont les auteurs étoient inconnus. Il restoit dans la plupart des esprits l'opinion qu'ils avoient obtenu à main armée les priviléges dont ils jouissoient. On oublioit que le premier édit en leur faveur, l'édit de 1562, avoit été rendu à l'assemblée des notables, sans guerre, sans effusion de sang, quand les princes de la maison royale étoient redevenus les maîtres du conseil; que l'édit de Nantes avoit été rédigé après de longues discussions, et accordé à ceux qui avoient le plus contribué à rendre le trône à Henri IV; que l'édit de 1629 avoit été donné aux protestans soumis et vaincus sous le nom d'*édit de grâce*, et que ces trois grandes concessions étoient les ouvrages du chancelier de L'Hôpital, du président de Thou, du cardinal de Richelieu, noms respectés de la nation entière. Mais il n'y avoit que les hommes très-éclairés, dont le nombre est toujours si restreint, qui sentissent le respect dû à de pareilles lois. » (Rulhière, *Eclaircissemens sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes.*) Colbert, qui, fortement attaché à tout ce qui pouvait contribuer à la richesse et à la prospérité du royaume, comprenait tout ce qu'on devait avoir de ménagement pour une religion professée par les négocians les plus accrédités, les manufacturiers les plus industrieux et presque tous les habitans de nos côtes maritimes, fut long-temps un puissant soutien pour les réformés. Mais, après la mort de ce grand ministre, l'intolérance triompha de la douceur naturelle du roi, et ce prince, animé contre les calvinistes par les remontrances du clergé de France, par les états mêmes du Languedoc, par la cour de Rome, par le chancelier Letellier, et Louvois, son fils, révoqua l'*édit de Nantes* le 22 octobre 1685. « Les avis avoient été partagés dans son conseil. Les uns vouloient qu'on suivît toujours les mêmes maximes et qu'on fît tout par douceur. *Les consciences*, disoient-ils, *ne se gouvernent pas le bâton haut. En poussant les huguenots aux dernières extrémités, en révoquant l'édit de Nantes, on les jettera dans le désespoir.... Ils ne feront peut-être pas une guerre civile, dans le point de puissance où est le roi; mais ils sortiront de France, ils ruineront le commerce, ils emporteront beaucoup d'argent, et, en diminuant nos forces par leur désertion, ils augmenteront celles de nos ennemis*. Les autres, transportés d'un zèle indiscret, crioient qu'il ne falloit pas craindre une

poignée de gens qui, se voyant méprisés et sans chefs, perdroient bientôt courage; que toutes les personnes de conditions abandonnoient leur parti; que des villes entières s'étoient converties à la première vue des hoquetons de l'intendant de Poitou; et que, quand le maître parlerait tout de bon et sans détour, tous suivroient comme des moutons, etc. » (*Mém. de l'abbé de Choisy*.) Ce fut ainsi qu'en exagérant au monarque sa puissance absolue et la facilité de l'entreprise, on l'amena à publier l'édit de révocation. Cette fameuse ordonnance est composée de onze articles, dont le premier supprime tous les priviléges accordés aux prétendus réformés par Henri IV et par Louis XIII. Le deuxième et le troisième interdisent l'exercice de leur religion par tout le royaume, sans exception; le quatrième ordonne à tous les ministres de sortir de France sous quinze jours; le cinquième et le sixième fixent des récompenses pour ceux qui se convertiront; par le septième, il est défendu aux calvinistes de tenir des écoles, et il leur est enjoint par le huitième de faire élever leurs enfans dans la religion catholique; les neuvième et dixième promettent amnistie et restitution de leurs biens à ceux qui, ayant émigré, reviendront dans quatre mois; enfin, le onzième menace les relaps de peines afflictives, et permet néanmoins aux calvinistes de demeurer dans leurs foyers, de jouir de leurs biens, de faire leur commerce, sans qu'on puisse les inquiéter sous prétexte de leur religion, pourvu qu'ils ne s'assemblent point pour l'exercer. Cette dernière concession, qui laissait une espèce de liberté de conscience, fut violée par le zèle outré des commandans chargés de faire exécuter l'édit d'abolition. Les instructions des missionnaires, et les récompenses promises aux convertis, ne produisant pas un effet assez rapide, plusieurs intendans employèrent la force, comme un moyen plus court et plus efficace. Des dragons, envoyés par Louvois, furent adjoints aux missionnaires. Cette soldatesque, cette *mission bottée* (ainsi nomma-t-on cet étrange apostolat), se livra à toutes sortes de violences. Telle fut l'origine de ces fameuses et déplorables *dragonnades*, « que Louis XIV punit aussitôt qu'il les eut apprises; mais on redoubla de soins pour les lui dissimuler (1).

---

(1) « Louvois demanda au roi la permission de faire passer dans les villes « huguenotes des régimens de dragons, l'assurant que la seule vue de ces

Dans les relations qui furent mises sous ses yeux, on n'en voit pas la plus légère trace. On n'y voit partout que le miracle de

---

« troupes, sans qu'elles fissent rien de plus que de se montrer, détermi-« neroit les esprits à écouter plus volontiers la voix des pasteurs qu'on leur « enverroit. Le roi se rendit contre ses propres lumières et contre son in-« clination naturelle qui le portoit à la douceur. On passa ses ordres, et « on fit, à son insu, des cruautés qu'il auroit punies, si elles étoient venues « à sa connoissance. » (*Souvenirs de madame de Caylus.*) On voit par une curieuse lettre de l'intendant Foucault à l'archevêque de Paris que le roi, dès 1687, croyant sans doute « que les conversions étoient suffisam-« ment affermies, et qu'il n'y avoit qu'à laisser agir l'Eglise pour entretenir « les bonnes dispositions où le bras séculier avoit mis les choses, avoit en-« voyé des ordres dans les provinces de se reposer sur le zèle et sur le soin « des curés et des missionnaires », *relâchement* qui, selon cet intendant, devait détruire le bon effet des moyens dont on s'était servi *pour assurer les conquêtes de l'Eglise romaine*. Madame de Maintenon partagea sans doute le zèle de conversions qui était l'esprit de cette époque, et qui l'avait elle-même enlevée au calvinisme où elle était née, et qu'elle avait long-temps professé. Mais elle était ennemie de la persécution. En 1672, elle écrivait à son frère : « On m'a porté sur votre compte des plaintes qui ne « vous font pas honneur. Vous maltraitez les huguenots. Ayez pitié de gens « plus malheureux que coupables. Ils sont dans des erreurs où nous avons « été nous-mêmes, et dont la violence ne nous auroit jamais tirés. Ne les « inquiétez donc point. Il faut attirer les hommes par la douceur et la cha-« rité. » Plus tard, lorsque les protestans commencèrent à être menacés de rigueurs plus grandes, elle voulut employer sa faveur naissante à adoucir les coups qu'on se préparait à leur porter. Mais le zèle indiscret de Ruvigny, leur député général à la cour, paralysa ses bonnes dispositions : « Ruvigny, « écrivait-elle le 24 août 1681, Ruvigny est intraitable; il a dit au roi que « j'étois née calviniste, et que je l'avois été jusqu'à mon entrée à la cour. « Ceci m'engage à approuver des choses fort opposées à mes sentimens. » Le 13 août 1684, elle écrivait à madame de Saint-Géran : « Il ne faut point « précipiter les choses; il faut convertir, et non persécuter. » Bientôt après la révocation de l'édit de Nantes, elle mande à M. de Villette, son parent : « Vous êtes converti; ne vous mêlez plus de convertir les autres; je vous « avoue que je n'aime point à me charger envers Dieu, ni devant le roi, de « toutes ces conversions-là. » Ces divers passages montrent clairement que ce n'est point par la violence qu'elle voulait détruire l'hérésie, dont on ne peut d'ailleurs disconvenir qu'elle n'ait désiré l'abolition avec une ferveur que les mœurs et les passions du temps autorisaient malheureusement.

La révocation choquait, en effet, si peu l'esprit général, « que jamais « aucun événement ne fut célébré avec plus d'enthousiasme.... La poésie « et l'éloquence, le marbre et l'airain l'éternisoient à l'envi. On représen-« toit sous les pieds du roi l'hydre expirante. Les places publiques offroient

la grâce, la protection particulière du ciel sur ce règne, une suite de prodiges opérés par l'empressement de plaire à un tel souverain. » (*Mémoire du baron de Breteuil à Louis XVI sur la situation des calvinistes.*) Ces excès que l'adulation cachait au monarque occasionnèrent néanmoins, malgré les édits rigoureux portés contre l'émigration, la fuite de plus de cinq cent mille protestans (1), et la révolte des paysans des Cévennes, sous le nom de *camisards*. Ces insurgés, soutenus par le fanatisme, et protégés par leurs rochers, résistèrent long-temps aux troupes réglées envoyées pour les soumettre. On employa successivement contre eux trois maréchaux de France, Montrevel, Villars et Berwick. On parvint enfin à les réduire, moitié par les négociations, moitié par les armes.

Les calvinistes fugitifs allèrent associer leurs ressentimens à la jalousie des peuples étrangers blessés de la grandeur de Louis XIV. Ils contribuèrent à répandre en Europe les jugemens faux et passionnés par lesquels les ennemis de ce prince se sont efforcés de flétrir son caractère et sa réputation. Ces cris de la haine et de la calomnie trouvèrent des échos, même en France. A l'abus d'avoir trop loué Louis XIV pendant sa vie, succéda celui de le décrier trop après sa mort. Aujourd'hui une opinion plus équitable a prévalu. Sans doute ce monarque

---

« à tous les yeux ces monumens d'une éternelle flatterie. Partout on le « comparoit à Constantin, à Théodose : les chaires, les académies, les col- « léges retentissoient de ces panégyriques infidèles; et, après la mort du « redoutable ministre qui l'avoit trompé sur le choix des moyens, cette « adulation publique continuoit à le tromper sur l'événement.... De sorte « que la nation peut imputer à ses acclamations imprudentes et à cet esprit « de panégyrique, alors si généralement répandu, une grande partie des « maux qu'elle a si sévèrement reprochés à la mémoire de son roi. » (*Eclaircissemens sur l'état des protestans.*)

(1) « C'étoient gens sur qui rouloit une grande partie du commerce, « parce que, n'étant plus admis dans les charges, ils étoient appliqués ou « à des manufactures, ou à faire profiter leur argent; si bien que leur fuite « a causé de très-grandes plaies à l'état. » (*Mém. du marquis de La Fare.*) « Les persécutions firent sortir du royaume un très-grand nombre « de familles : plaie qui saignera long-temps dans l'état, pour l'avoir affoibli « d'une infinité de sujets, parmi lesquels plusieurs étoient recommandables « par leur fidélité, leurs richesses et leur industrie, qu'ils ont portées dans « les pays étrangers, au grand préjudice de la France. » (*Mém. de Villars.*)

a commis de grandes fautes; lui-même les a noblement reconnues dans ces touchantes instructions qu'avant de quitter la vie il adressait à son successeur; mais, à travers ces nuages, sa gloire brille d'un éclat immortel. Par lui, la France a connu le secret de ses forces : il l'a placée au premier rang parmi les nations; il lui a communiqué une impulsion dont on ressent encore aujourd'hui les effets. Cet esprit d'émulation qui nous a fait faire tant de progrès en tous genres depuis le règne de Louis XIV, c'est à ce prince que nous le devons. C'est encore à son règne que se rapporte l'origine ou le perfectionnement de presque toutes nos institutions les plus belles et les plus utiles, desquelles sont nées celles qui ont honoré les règnes suivans; et dès-lors, c'est avec raison que le président Hénault proclame Louis XIV *digne du nom de grand, indépendamment de toutes ses conquêtes* (1).

SECTION VII.

Des sciences, des lettres et des arts en France, depuis la mort de François Ier jusqu'à celle de Louis XIV.

La matière que nous avons à traiter dans cette section est vaste et riche, mais, à cause de son étendue et de sa richesse mêmes, elle ne peut qu'être effleurée dans un travail aussi rapide et aussi concis que le nôtre. Les limites qui nous sont imposées nous interdisent de nous livrer à l'examen critique et philosophique de cette grande époque intellectuelle, et nous réduisent à ne donner que la nomenclature des principaux personnages et l'indication des résultats généraux. Pour ne pas morceler ce tableau déjà si faible et si incomplet du génie français, nous avons négligé à dessein de le présenter partiellement de règne en règne depuis la mort de François Ier, et nous l'annexons tout entier au règne de Louis XIV qui, si mémo-

---

(1) Gaillard (*Rivalité de la France et de l'Angleterre*), Thomas (*Essai sur les Eloges*), Rulhière (*Eclaircissemens sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*), Ancillon (*Tableau des révolutions*), Sismondi même dans son histoire de France, paraissent avoir jugé Louis XIV avec assez d'impartialité. Mais nous n'avons peut-être rien de mieux sur ce sujet que le chapitre XCIII de l'*Esprit de l'Histoire*, par M. Ferrand.

rable sous tant de rapports, doit cependant aux lettres et aux arts son plus grand et son plus solide éclat.

La seconde moitié du seizième siècle fut chez nous le temps des grands jurisconsultes, tels qu'un Charles Dumoulin (1500-66), qui a débrouillé le chaos des vieilles coutumes françaises, et porté dans la jurisprudence un merveilleux esprit d'analyse; un Cujas (1520-90), le plus admirable interprète que le droit ait jamais eu; un Hotman (1524-90), digne d'être cité après ces deux hommes célèbres; un Loisel (1536-1617), un Pierre Pithou (1539-96), un Pasquier (1529-1615), un Montholon (1560-1622), ces savans avocats, et au-dessus d'eux ces grands magistrats, un Pierre Séguier (1504-80), dont les descendans de race en race ont brillé dans la judicature; un Brulart de Sillery (1544-1624), un Du Vayr (1556-1621), et surtout ce vénérable L'Hôpital (1505-73), homme de modération et de tolérance en des temps de fanatisme, et législateur au milieu des guerres civiles.

Cette époque de magistrats et de jurisconsultes fameux fut, d'autre part, celle de nos grands philologues, de ces savans laborieux qui, avec une patience et une érudition prodigieuses, ont aplani pour nous les difficultés de la littérature antique, et défriché péniblement un champ épineux où les générations suivantes ont moissonné sans travail: hommes aujourd'hui oubliés ou ridicules! La postérité jouit avec ingratitude du fruit de leurs veilles. Dédaigneuse, elle sourit au nom d'un Turnèbe, d'un Casaubon, d'un Scaliger ou d'un Saumaise. Et cependant quels noms seraient plus honorés dans l'empire des lettres, si l'honneur s'y mesurait aux services rendus! Toutefois, à notre époque de littérature superficielle, deux monumens de cet immense labeur classique du XVI[e] siècle forcent encore nos respects et notre admiration. Tant qu'on se souviendra de Rome et d'Athènes, les deux *Trésors* de Robert et de Henri Estienne subsisteront impérissables.

Ce n'était point assez de nous conserver et de nous expliquer les chefs-d'œuvre de l'antiquité, il fallait que la langue française se les appropriât par la traduction et se formât par la reproduction de ces modèles. A la tête de ces littérateurs utiles qui ont fait passer dans notre idiome les ouvrages des anciens, se place le traducteur de Plutarque, Amyot (1513-93), qui, dans son vieux style, a pour nous des grâces toujours

nouvelles, et que notre langue doit compter au nombre des écrivains à qui elle a le plus d'obligations. Après lui, nous citerons Du Vayr, qui, parmi les soins de la magistrature, cultiva les lettres avec ardeur, et dont les traductions de divers discours de Cicéron et de Démosthènes, bien qu'oubliées depuis long-temps, n'en étaient pas moins très-bien écrites pour le temps où elles parurent, et méritèrent alors beaucoup d'estime. La traduction de *Florus*, par Coeffeteau (1574-1623), eut encore un plus beau succès; elle passa quelque temps pour le chef-d'œuvre de la langue française, et elle est citée comme un modèle par Vaugelas qui, lui-même, au commencement du siècle suivant, fonda la plus grande partie de sa réputation sur une traduction de Quinte-Curce, à laquelle il travailla pendant trente ans.

On ne peut contester les services que rendirent à la langue nationale ces œuvres d'imitation et de patience, qui peu à peu la façonnaient aux formes nobles et élégantes des auteurs de l'antiquité. Mais le mérite de ces élaborations classiques si vantées dans un siècle d'érudition pâlit, aux yeux de la postérité, devant le génie libre et aisé d'un écrivain de ces mêmes temps, qui, nourri de l'étude des anciens, et associant incessamment leurs pensées à ses pensées, est cependant toujours original, philosophe ingénieux et profond, doué d'un esprit élevé, d'une imagination brillante, et dont le style, après deux siècles et demi, nous charme encore par ce tour agréable et piquant qui résiste aux révolutions du langage. Est-il besoin de nommer Michel Montaigne (1533-92)? On ne peut séparer du souvenir de ce grand homme celui de son ami La Boëtie (1530-63), excellent citoyen, au dire de Montaigne, et *très-ennemi des remuemens;* mais qui, dérogeant dans la théorie à sa modération dans la pratique, semble avoir emprunté à l'esprit de la démocratie la plus radicale son discours *De la servitude volontaire*. Jean Bodin (1530-96) fut un autre libre penseur de cette époque. Mais, en remontant aux principes des gouvernemens, et en posant des limites à leur autorité, son livre *De la République* n'a point pour but de la détruire, et s'il y a de l'exagération à le comparer à l'*Esprit des Lois*, il y a de la justice à reconnaître qu'exprimant, en général, des idées saines et raisonnables, il n'est point indigne de la grande réputation dont il a joui. Par son traité *De la Sa-*

gesse, moins saillant, moins original que les *Essais de Montaigne*, mais remarquable néanmoins par une correction de style alors très-rare, en même temps que par la pureté de la morale, Charron (1541-1603) s'est aussi fondé un nom durable; et celui du savant et malheureux Ramus (1502-72) ne périra point, quoique cet homme distingué ait enfoui son génie philosophique dans les thèses latines de l'école, au lieu de prendre la langue de son pays pour interprète de ses pensées. C'était encore un préjugé accrédité que la langue française n'avait point la noblesse et la dignité qui convenaient aux matières graves, et, sauf quelques exceptions heureuses et dont le succès même prouvait que cette langue était susceptible de s'élever au style sérieux, généralement les savans écrivaient leurs ouvrages en latin. L'histoire même, quoiqu'elle ait surtout besoin de s'empreindre de la couleur contemporaine, payait son tribut à ce préjugé, et l'illustre auteur de l'*Histoire universelle* de cette époque, ouvrage d'ailleurs si plein, si judicieux et d'une si belle ordonnance, De Thou (1553-1617) racontait nos guerres civiles et religieuses dans la langue de Tite-Live.

Cependant quelques érudits commençaient à comprendre que notre histoire devait être écrite en notre langue. Ainsi le témoignent les travaux de Jean Du Tillet (mort en 1570), le premier auteur qui ait examiné l'histoire de France par les titres authentiques; ainsi en jugea le savant Pasquier, éloquent avocat, profond jurisconsulte, mais historien non moins profond, et qui doit aujourd'hui sa principale célébrité à ses *Recherches sur la France*. Si ces doctes investigateurs des vieilles annales croyaient pouvoir être savans en langue vulgaire, à plus forte raison devenait-elle de plus en plus l'idiome obligé des chroniqueurs qui enregistraient des faits contemporains et populaires. Cette sorte d'écrivains qui abonde dans les temps de factions politiques ne manqua point à la fin du XVIe siècle. Dans leur liste nombreuse, nous distinguerons Castelnau (1520-92), dont les excellens Mémoires, les meilleurs à consulter sur l'époque qu'il a traitée, annoncent un esprit très-élevé; Palma Cayet (1525 1610), dont la *Chronologie novenaire* est, sous un titre assez bizarre, un de nos livres d'histoire les plus estimés; Pierre de l'Estoile (1540-1611), dont les *Journaux*, expression fidèle de la société au temps de la ligue, sont un de

nos recueils historiques les plus intéressans, et surtout ce Brantôme (1527-1614), si peu soucieux de la moralité des choses, si malheureusement indifférent au bien et au mal, mais d'ailleurs si piquant, si spirituel, et dont les récits sont à la fois un tableau vivant des anciennes mœurs et une mine féconde de détails et de faits curieux. A côté des *Mémoires*, dans un résumé moins concis que le nôtre, se placeraient naturellement les pamphlets politiques, pièces fugitives sans doute, mais souvent éloquentes, des grands procès plaidés par les partis devant l'opinion. Nous n'exhumerons point ici ces écrits éphémères qui meurent ordinairement avec les passions qui les ont inspirés. Cependant il en est qui parfois ont le privilége de leur survivre, et de conserver pour la postérité une partie de l'intérêt qu'ils ont eu pour les contemporains. Telle est la *Satire Ménippée* qui, achevant de trancher par le ridicule une question depuis long-temps débattue par la guerre, valut plus qu'une armée à Henri IV contre les derniers, mais obstinés efforts de la ligue aux abois.

Depuis la fin de nos guerres religieuses jusqu'au règne de Louis XIV, Dupuy (1583-1651) et Théodore Godefroi (1580-1648) continuèrent dignement l'école érudite des Pasquier et des Du Tillet. Quant à l'histoire contemporaine, les *Négociations* du président Jeannin, les *OEconomies royales* de Sully, les *Mémoires* de Villeroi, de Fontenay-Mareuil, de Bassompierre, de Richelieu, etc., en sont de précieux monumens.

A cette même époque, d'Urfé (1567-1625), par sa longue pastorale de l'*Astrée*, que depuis long-temps on ne lit plus, mais qui, pendant un demi-siècle, a joui d'une vogue immense, répandit en France le goût des romans, genre destiné chez nous à une faveur toujours croissante, et enfin aujourd'hui, par une préférence déplorable, mais sans doute passagère, resté presque seul debout sur les ruines de la littérature, malgré tant de productions insipides ou monstrueuses qui devraient le décréditer. Du reste, autant les romanciers actuels semblent se complaire à fouiller dans la fange du cœur humain et dans les ordures de la société, autant les romanciers du XVIIe siècle, les auteurs de *Clélie*, de *Cyrus* ou de *Cléopâtre* (Mlle de Scudéry, la Calprenède), visaient au grand et au noble, et affectaient les beaux sentimens. L'héroïsme guindé, le langage prétentieux, les amours langoureux de leurs person-

nages, tout cela peut aujourd'hui nous paraître fade; mais, en vérité, le jargon des précieuses ridicules n'est-il pas cent fois préférable aux jurons des truands et à l'argot des prisons et des bagnes?

Ce jargon, importé d'Italie, ne fut point confiné dans les romans; il envahit toute la littérature, et les esprits même les plus distingués n'échappèrent point à la contagion qui eut son foyer principal à l'hôtel Rambouillet, où la duchesse de Montausier, l'*incomparable Arthénice*, tenait le sceptre du bel esprit. Voiture fut le coryphée de cette école d'afféterie et de mauvais goût, écrivain d'ailleurs ingénieux, plein de pensées fines et agréables, et à qui la prose française dut une netteté et une précision qu'elle n'avait point encore eue jusque-là, et que Sarrazin par ses écrits aussi corrects et moins apprêtés que ceux de Voiture, Vaugelas par ses études grammaticales, contribuèrent dans le même temps à lui donner, tandis que Balzac la façonnait à l'élégance et à l'harmonie.

La poésie, depuis François Ier, avait fait aussi de grands progrès. Sans doute les Marot, les Saint-Gelais, les Heroët, avaient un remarquable mérite de simplicité, de naïveté, de tournure aisée et naturelle; mais ils manquaient de cette richesse de pensée et de style, de cette élévation, de ce coloris, que, depuis la renaissance des études, une génération plus savante admirait dans les anciens. Frappés et confus de l'infériorité de la poésie française, des hommes jeunes et ardens s'enflammèrent du noble désir de l'élever à la hauteur de la poésie antique, et formèrent cette *Pléiade* célèbre (1), qui se flatta d'improviser à la France la gloire littéraire de la Grèce et de l'Italie. L'un d'eux, Joachim Du Bellay, proclama leur entreprise et leur espérance dans son beau discours de la *Défense et de l'illustration de la langue française* (1549); puis ils se mirent à l'œuvre avec un impétueux enthousiasme et une orgueilleuse confiance. Au fond, ils partaient d'un principe juste. Du Bellay avait raison de dire « que les langues ne « naissent pas comme les plantes, les unes infirmes et débiles, « les autres saines et robustes; mais qu'elles sont ce qu'on les

(1) Ses membres furent Dorat (1508—88), Du Bellay (1524—60), Ronsard (1524—85), Ponthus de Thiard (1521—1605), Baïf (1532—89), Jodelle (1532—73), et Remi Belleau (1528—77).

« fait; que si la nôtre étoit plus pauvre que la grecque et la « latine, ce n'étoit pas à son impuissance qu'il falloit l'imputer, « mais à celle des écrivains, et qu'il l'estimoit capable de « quelque plus haut et meilleur style que celui dont on s'étoit « si longuement contenté. » Il avait raison d'exhorter ceux qui aspiraient au service des Muses « à se tourner aux auteurs « grecs et latins, même italiens et espagnols, d'où ils pussent « tirer une forme de poésie plus exquise que des auteurs fran- « çois. » Mais lui et ses collaborateurs eurent le tort de croire qu'en effet il ne s'agissait que de prendre aux anciens leur *forme* pour s'emparer de leur génie, et que, jetée dans le moule grec et romain, la poésie française en sortirait soudainement l'égale de celle de Rome et d'Athènes. « Là doncques, « François, s'était écrié le réformateur, marchez courageuse- « ment vers cette superbe cité romaine, et de ses dépouilles « ornez vos temples et vos autels. Donnez en cette Grèce mente- « resse, et y semez encore un coup la fameuse nation des Gallo- « Grecs. Pillez-moi, sans conscience, les sacrés trésors de ce « temple delphique, ainsi que vous avez fait autrefois, etc. » La harangue fut prise à la lettre; l'antiquité fut mise au pillage par les Gallo-Grecs, et, *surchargée des dépouilles de la cité romaine et des trésors du templé delphique*, leur *brigade* entonna un chant de triomphe que répéta l'admiration des contemporains. Mais la Muse française se sentit bientôt comme accablée de tout ce butin classique qu'ils allaient conquérant sans choix, et le bon goût, enfin, se faisant jour, lui apprit à rejeter ce pédantesque attirail qui la travestissait en docteur de l'école. Alors tomba le savant échafaudage élevé par les poëtes de la Pléiade, et la renommée gigantesque de son héros, le *divin* Ronsard, que, pendant trente ans on avait proclamé *le miracle de l'art*, *le prodige de la nature*, croula au bruit des rires et des sifflets.

Les réformateurs, dans leur impatience, avaient manqué de jugement et d'habileté. Oubliant que les langues, comme les peuples, ne changent point à commandement leurs habitudes, ils avaient enjoint à la langue française de se faire incontinent grecque et latine. Elle subit un temps ce despotisme de quelques esprits passionnés, impérieux et énergiques; puis elle revendiqua sa liberté, son caractère; et alors, de même que les novateurs étaient allés trop vite, la réac-

tion contre eux alla trop loin. Après de grandes prétentions et de petits résultats, cessant de paraître sublimes, ils ne furent plus que ridicules. Objets tour à tour d'engouement et de mépris, au fond, ils n'ont mérité ni l'un ni l'autre. Si la postérité, qui voit et condamne leurs erreurs, n'a point relevé le haut piédestal où les plaça l'aveugle enthousiasme de leurs contemporains, elle n'a point non plus laissé leurs noms dans la poussière, et elle se plaît à les réhabiliter au moins comme des hommes laborieux, noblement dévoués au culte de la poésie, « qui se débattaient, selon l'expression de M. Sainte-Beuve, contre une langue rebelle à leur pensée », et qui l'ont laissée, après la lutte, enrichie d'une foule de mots et de tournures dont jusqu'alors elle n'avait pas ressenti le besoin, et dont plus tard elle s'est heureusement prévalue.

Elle avait déjà repris un air plus français dans les vers faciles de Desportes et de Bertaut, poëtes de l'école de Ronsard, mais qui, s'ils n'eurent pas toute l'imagination de leur maître, n'en eurent pas non plus tout le mauvais goût, lorsque parut Malherbe (1555-1628), qui, non moins épris que les poëtes de la Pléiade des beautés de la poésie grecque et latine, sut mieux les assortir au génie de la langue française, et la dégagea de cet amas de locutions étrangement savantes sous lesquelles on l'avait étouffée. Admirateur des anciens, et surtout d'Horace qu'il appelait son *bréviaire*, il se pénétra de leur esprit, au lieu de se chamarrer de leurs lambeaux, et conserva à son style la physionomie française en lui donnant la politesse antique. Guidé par un goût pur et sévère, grammairien rigide, écrivain élégant et correct, versificateur habile, il ouvrit pour notre poésie une ère nouvelle. La vieille école protesta en vain contre l'*arrangeur de syllabes*. En vain Régnier, prenant fait et cause pour son oncle Desportes dont Malherbe paraissait faire peu de cas, s'éleva-t-il contre ces auteurs pointilleux

dont le savoir ne s'étend seulement
Qu'à regratter un mot douteux au jugement,
Prendre garde qu'un *qui* ne heurte une diphthongue,
Epier si des vers la rime est brève ou longue, etc.

Régnier lui-même qui n'avait rien du *faste pédantesque* de l'école qu'il semblait défendre, ne contribua pas moins que Mal-

herbe à décréditer la poésie *ronsardine* par son style original, piquant et naturel, par la facture franche de ses vers, où la pensée commande à l'expression, et se produit simple, alerte et vive, sans l'appareil des savantes figures et de toute la docte phraséologie qui l'entravent dans les poëtes de la Pléiade et dans leurs imitateurs.

Sous l'influence de Malherbe et de Racan, son disciple, la poésie française fit des progrès rapides vers la pureté et l'élégance. Comparés à leurs devanciers, la plupart des versificateurs du temps de Louis XIII ont ce mérite en un degré remarquable. La fondation de l'Académie française (1635) acheva de le mettre en honneur. Cette société littéraire, établie par Richelieu comme arbitre et gardienne de la langue, contribua beaucoup à l'épurer et à la fixer. Mais la correction du style ne donnait point le génie, et les Des Marets, les Chapelain, les Scudéry, qui, dans ce temps-là, aspirèrent à l'épopée sans avoir le feu sacré qui vivifie les œuvres de l'esprit, ne furent, malgré le progrès grammatical du langage, que de froids et monotones rimeurs.

L'épopée n'était point destinée à fleurir en France. Il n'en était pas de même du théâtre. Les progrès, à la vérité, en furent lents. Aux dévotes représentations des *mystères*, aux *moralités*, aux *farces* et *soties* des Bazochiens et des Enfans sans-souci succédèrent enfin, vers le milieu du seizième siècle, les pièces de Jodelle (1532-73), composées à l'imitation des tragédies grecques, avec des prologues et des chœurs. Mais, pâles contrefaçons de modèles sublimes, et ne leur ressemblant que par la coupe et la forme, elles ne reproduisirent en effet aucune étincelle du génie grec. On en peut dire autant de celles de Garnier (1545-1601), bien qu'une certaine pompe de style et un fréquent usage de pensées sentencieuses l'aient fait regarder, de son temps, comme un grand poëte tragique. Hardy (mort vers 1630) jouit aussi de cette réputation, sans l'avoir mieux méritée par la multitude de ses ouvrages dramatiques, où il imita tantôt les anciens, tantôt les Espagnols, et dont quelques situations intéressantes clairsemées dans ce fatras d'informes ébauches, ne rachètent point les nombreux défauts.

Tel était en France l'état du théâtre, lorsque parut, en 1629, la *Sophonisbe* de Mairet, qui se plaça de beaucoup au-dessus

de tous les essais précédens par un plan régulier et surtout par l'expression de sentimens vrais, nobles et pathétiques. Rotrou fit quelques pas dans la même voie, et, bientôt après, Corneille y marqua les siens par des chefs-d'œuvre immortels. En six années (1636-42) il fit représenter *le Cid*, *Horace*, *Cinna*, *la Mort de Pompée*, *Polyeucte* et *le Menteur*, notre première bonne comédie avant Molière.

Ainsi d'habiles écrivains (Voiture et Balzac) avaient commencé à polir la poésie française ; des versificateurs élégans et corrects (Malherbe et Racan) avaient régularisé la poésie, et un grand homme avait réformé la tragédie et la comédie, au moment où s'ouvrit le siècle de Louis XIV. Suivons nos progrès littéraires et intellectuels durant cette époque glorieuse.

De même que l'époque précédente, elle nous offre de grands et savans magistrats, un Omer Talon (1595-1652), un Jérôme Bignon (1589-1656), un Lamoignon (1617-77), un d'Aguesseau (1668-1751), un Joly de Fleuri (1675-1756), et d'habiles et profonds jurisconsultes, tels qu'un Domat (1625-95), célèbre par son livre des *Lois civiles*, et un Eusèbe Laurière (1659-1728), qui a dressé le plan du vaste recueil des ordonnances.

L'éloquence du barreau, long-temps surchargée d'un amas indigeste de citations pédantesques, s'en dégage un peu dans les plaidoyers de Lemaistre (1603-58), un peu plus encore dans ceux de Patru (1604-81), et enfin elle se montre avec une beauté simple et grave dans les Mémoires de Pélisson pour l'infortuné Fouquet, dans les lumineux Réquisitoires et surtout dans les brillantes Mercuriales de d'Aguesseau.

Mais son essor n'approche point de celui que prit dans le même temps l'éloquence de la chaire. Celle-ci, comme l'éloquence du barreau, avait long-temps payé son tribut au mauvais goût et au pédantisme; cependant, sous Louis XIII, Lingendes, quoique bien entaché encore de ce défaut, avait commencé à comprendre et à éviter l'abus de cet étalage d'une érudition souvent profane dans la chaire sacrée. Après lui, la réforme fut rapide; bientôt les prédicateurs ajoutèrent à la puissance de la parole sainte celle d'un style noble, élégant, majestueux, qui égala leurs discours aux œuvres littéraires les plus parfaites. Le moins châtié de ces grands orateurs,

Mascaron (1632-1710), a des pages admirables, malgré quelques traces de l'ancienne rouille. Fléchier (1632-1710), parfois éloquent malgré son goût pour l'antithèse, demeure comme un modèle accompli de la pureté et de la correction du style. Cheminais (1652-89), que sa douceur insinuante fit surnommer de son temps le Racine de la chaire, n'est pas tout à fait indigne de cette glorieuse assimilation. Mais à plus juste titre encore Bourdaloue (1632-1704) fut comparé à Corneille, dont il rappelle la phrase ferme, nerveuse, et le génie mâle et sévère. Inférieur à Bourdaloue dans les discours de morale, La Rue (1643-1725) le surpassa dans l'éloge funèbre, où il racheta les négligences d'un style inégal par des mouvemens pathétiques et de belles inspirations. Fénélon (1651-1715), dans son sermon sur les *Missions étrangères*, a prodigué toutes les richesses de l'imagination la plus brillante et de la plus ravissante éloquence. Massillon (1663-1742), ce savant observateur du cœur humain, qui n'a point de replis pour son regard pénétrant, en rehausse la peinture de tous les charmes d'un langage harmonieux, abondant, fleuri, limpide et pur. Mais bien au-dessus de tous s'élance le grand Bossuet (1627-1704) dans ses sublimes oraisons funèbres et dans ses sermons non moins sublimes. Nommer Bossuet, c'est nommer l'orateur qui a donné à la parole humaine le plus d'énergie, d'impétuosité, de splendeur et de magnificence; c'est nommer l'éloquence même.

Près de ces illustres organes du christianisme se rangent ces philosophes chrétiens, ces austères moralistes de Port-Royal, un Arnaud (1612-94), un Nicole (1625-95), un Du Guet (1649-1733), et, à leur tête, Pascal, ce dialecticien irrésistible, ce puissant écrivain, ce mélancolique et profond génie qui aime à se plonger dans les mystères de la science, de la mort et de l'éternité. C'est encore la pensée chrétienne qui domine dans les ouvrages de Buffier (1661-1737) et du grand spiritualiste Malbranche (1638-1715). Sous une forme profane, elle respire dans la morale du *Télémaque*, et c'est à elle que l'ingénieux auteur des *Caractères*, le peintre inimitable des ridicules et des travers de la société, dut son plus éloquent chapitre. Elle manque aux *Maximes* de La Rochefoucauld (1613-80), cette analyse à la fois si triste et si piquante du cœur de l'homme, et à la philosophie douce et molle de Saint-

Evremond (1613-1703) et de Fontenelle (1657-1757), deux écrivains dont le talent a plus d'un rapport et que réclame le siècle de Louis XIV, quoique l'un ait vécu quarante ans en Angleterre, et que l'autre ait étendu sa longue carrière bien audelà de l'époque qui nous occupe.

C'est à la fois comme philosophe, comme géomètre et comme physicien, et non moins par l'ordre de son génie que par celui des temps (1596-1650), que Descartes, malgré ses erreurs, se place en tête des savans qui honorèrent la France au dix-septième siècle. La physique, au secours de laquelle il n'appela point assez l'expérience, et que son imagination fondait sur de brillantes, mais fragiles hypothèses, eut un plus sage interprête dans Gassendi (1598-1656), moins inventeur, mais plus positif, et qui devina des vérités, que, depuis, Newton et d'autres ont démontrées. Fermat (1595-1665), grand jurisconsulte, savant helléniste, partagea avec Descartes la gloire d'avoir appliqué l'algèbre à la géométrie et éclaira par d'importantes découvertes la science difficile des calculs. Tournefort (1656-1708) porta la méthode dans la botanique, et classa sous des principes généraux les nombreuses espèces des plantes. L'astronomie doit d'importantes découvertes à Cassini, dont la France, où il fut appelé et fixé par Colbert, et où ses descendans, de génération en génération, ont brillé dans les sciences, revendique les travaux et la gloire. Vauban eut celle de perfectionner l'art de l'ingénieur et de la construction et de la défense des forteresses. Après ces hommes illustres, Lémery dans sa chimie, Reineau, Roberval et Sauveur dans les mathématiques méritent d'être cités. Nous ajouterions à cette liste d'autres noms jadis célèbres, si le progrès des sciences exactes, depuis le temps de Louis XIV, n'avait réduit à quelques sommités les anciennes renommées scientifiques.

L'histoire, au moins sous le rapport de l'appréciation philosophique, a fait aussi des progrès depuis le même temps. Mais il fut celui des grands travaux d'érudition historique, de ces prodigieux monumens d'un savoir profond et laborieux auquel ne peut se comparer notre science moderne. A jamais l'histoire proclamera ce qu'elle doit aux jésuites Petau et Labbe, réformateurs de la chronologie, aux Sainte-Marthe, aux Godefroy, à un Adrien de Valois, à un Baluze, à un Du Cange, à ces doctes Bénédictins, d'Achery, Mabillon, Montfaucon,

Ruinart, Calmet et Martène, et à tant d'autres savans hommes d'alors, qui pour nous ont éclairé les ténèbres et résolu les problèmes des temps passés.

Cette époque, féconde en érudits (1), a produit aussi un grand nombre d'historiens narrateurs, dont quelques-uns conservent encore une légitime réputation. Si les travaux de Chantereau et de Cordemoi sur l'histoire de France, très-recommandables pour le temps où ils parurent, sont aujourd'hui peu recherchés, Mézerai (1610-1683) s'est soutenu jusqu'à nos jours par une certaine hardiesse de pensée et d'expression. Partial en ce qui regarde les choses de l'Eglise, incomplet et souvent nul en ce qui touche aux lois, aux mœurs et aux usages, Daniel (1649-1728) reste néanmoins comme un écrivain clair et correct, et comme auteur d'un très-bon livre, l'*Histoire de la milice française;* celle de l'*Eglise* et d'excellens discours sur les *Mœurs des Chrétiens et des Israélites* attesteront à jamais le talent et le bon sens historique du laborieux Fleuri (1640-1723). L'*Histoire des Empereurs*, de Tillemont (1637-98), n'a pas encore été surpassée. Avant l'*Histoire d'Angleterre* de l'illustre Hume, celle de Rapin-Thoiras (1661-1725) a été longtemps la plus complète et la meilleure qu'on eût faite de ce pays. L'*Histoire ancienne* du bon Rollin (1661-1741) subsiste par le charme d'un style noble et pur, et par un certain parfum de vertu et d'honnêteté qu'on y respire. L'*Histoire du commerce et de la navigation des anciens*, par le respectable Huet, évêque d'Avranches (1630-1721), est très-digne de ce savant homme. Les *Révolutions* de Vertot (1655-1735) se recommandent par l'élégance et l'agrément de la narration. Saint-Réal († en 1692), dans ses *Conjurations de Venise et des Gracques*, a rappelé la manière de Salluste. Péréfixe († 1670) nous a raconté la *Vie de Henri IV* avec une éloquence simple et touchante. Les *Mémoires* du cardinal de Retz (1613-79) sur *la Fronde*, où il joua un des principaux rôles, sont aussi remarquables par le style que curieux par les détails. L'*Histoire*

(1) Les travaux d'érudition furent encouragés par la fondation de l'*Académie des inscriptions et belles-lettres* qui se forma en 1663, mais ne reçut son organisation définitive qu'en 1701. L'*Académie des sciences* fut créée en 1666, et l'Observatoire bâti vers le même temps. La fondation du *Journal des savans* est de la même époque.

de la ligue de Cambrai, par l'ablé Du Bos, est un ouvrage du plus haut intérêt. Bayle (1647-1706), profond dialecticien, excelle dans la critique historique, quoique son scepticisme lui apprenne plutôt à former des doutes qu'à approfondir des vérités. Mais la palme de l'histoire, comme celle de l'éloquence, appartient à Bossuet : dans l'*Histoire des Variations*, et dans le *Discours sur l'Histoire universelle*, non moins que dans les *Oraisons funèbres*, on reconnaît l'aigle de Meaux, puissant, sublime et planant dans les cieux sur les ailes de la philosophie chrétienne.

Jusqu'au temps de Louis XIV, la géographie avait été dans une grande confusion; Guillaume de Lisle (1675-1726) fit pour cette science ce que le P. Petau avait fait pour la chronologie; il l'éclaircit et la rectifia. De savans voyageurs contribuèrent aussi à faire mieux connaître plusieurs contrées. Bernier (1625-88) a laissé des Mémoires intéressans sur l'empire des Indes, Chardin (1643-1713) sur celui de Perse, et le P. Labat a publié des Relations très-instructives sur les îles d'Amérique et sur le Sénégal.

En ce temps-là, des orientalistes distingués commencèrent à nous initier à la littérature et à l'histoire de l'Orient. Bochart (1599-1667) posséda la plupart des langues de l'Asie. Herbelot (1625-95), dans sa *Bibliothèque orientale*, a développé une profonde connaissance des peuples de cette région. Galland (1646-1715), par sa traduction des *Mille et une Nuits*, a popularisé chez nous les contes riants de l'Arabie. Nous devons aussi à Petis de La Croix (1653-1713) de nombreuses traductions du turc et du persan, et il a traduit lui-même en langue persane une histoire de Louis XIV par les médailles, livre qui fut présenté au sophi Hussein en 1708.

L'étude de l'antiquité grecque et latine se soutenait avec honneur. Danet publiait ses Dictionnaires. Le titre de *Belles infidèles*, donné aux traductions d'Ablancourt (1606-64), attestait au moins leur élégance. M. et M[me] Dacier (1651-1722) ajoutaient à leurs versions estimables de savantes notes et de précieux commentaires. La plume laborieuse du président Cousin (1627-1707) faisait passer en français les historiens du Bas-Empire. Brumoy (1688-1742) traduisait le *Théâtre des Grecs*, et Gédoin († en 1744), les œuvres de Quintilien et de Pausanias. La poésie latine, cultivée dans l'époque

précédente par la plupart des savans et hommes de lettres, n'était pas encore délaissée, et Fraguier, La Rue, Rapin, le cardinal de Polignac composaient des vers latins avec succès.

Formée par l'imitation de l'antiquité et par les ouvrages des grands auteurs modernes, la langue française était analysée par d'habiles grammairiens. Ménage (1613-92) en exposait les *Origines;* Girard († 1748), les *Principes* et les *Synonymes;* Du Marsais (1676-1756), les *Tropes* et les *Figures.*

La pureté et la correction étaient devenues de première nécessité dans toute œuvre littéraire, et ces qualités brillaient alors, non-seulement dans le style des doctes et des lettrés, mais encore dans les compositions moins savantes des femmes, dans les Romans de madame de La Fayette, les premiers où des événemens naturels aient été décrits d'un style naturel, dans les Traités Moraux de la marquise de Lambert, dans les Mémoires de madame de Motteville, dans les lettres de madame de Sévigné et de madame de Maintenon.

Ces qualités, sans lesquelles on ne concevait point alors de bonne prose, devaient paraître, à plus forte raison, la condition indispensable du langage harmonieux de la poésie. Malherbe en avait le premier donné l'exemple. Sa manière, perfectionnée par Boileau, devint décidément le type de cette versification élégante et noble qui distingue les poëtes du siècle de Louis XIV. Nous n'insisterons point sur cette partie si connue de notre sujet. Peu de nos lecteurs ont besoin sans doute qu'on leur remette en mémoire les poésies classiques de cette époque, ces satires, ces épîtres où Boileau (1636-1710) a égalé l'ingénieux Horace, cet *Art poétique* où il l'a surpassé, cette charmante épopée du *Lutrin* dont la versification approche de la perfection de Virgile, les admirables apologues de La Fontaine (1621-95), les belles odes de Rousseau (1671-1741), ce poëme de *la Religion*, où Racine le fils n'est point au-dessous de la majesté de son sujet; et, dans un rang secondaire, mais honorable encore, les riantes églogues de Segrais (1625-1701), les gracieuses idylles de Deshoulières (1634-94), et les stances agréables de Chaulieu (1639-1720). Nous en dirons autant du théâtre que Corneille avait déjà doté de tant de beaux ouvrages, et que Racine dans la tragédie, Molière dans la comédie devaient porter chez nous à son apo-

gée. Les chefs-d'œuvres de ces grands hommes sont présens à tous les esprits. Leur universelle et populaire renommée nous dispense de les citer, et il est presque aussi superflu de rappeler les titres moins éclatans sans doute, mais que personne n'ignore, de Quinault si suave et si mélodieux (1635-88), de Regnard si enjoué, si piquant, si étincelant de verve comique (1656-1710), de Dufrény (1648-1724) et de Dancourt (1661-1726), doués d'un talent si facile, d'une gaîté si spirituelle, et qui, s'ils n'ont jamais produit de pièces parfaites, ont du moins composé tant de jolies scènes; de Destouches (1680-1754), moins gai, moins plaisant, moins naturel, mais qui soutenait mieux le poids d'une longue composition et de la haute comédie; de Thomas Corneillé (1625-1709), que le grand nom de son frère n'a point entièrement accablé; de Campistron (1656-1723), faible élève de Racine, mais qui rappelle, quoique de loin, son maître par la régularité de ses plans, la pureté de son style, et quelques situations touchantes; de Crébillon (1674-1762), qui, à travers l'obscurité d'une intrigue pénible et confuse, jette de beaux et terribles éclairs d'un génie mâle et vraiment tragique; et même de La Fosse (1658-1708), dont le *Manlius* conserve sa place après les belles pièces romaines de Pierre Corneille; de Longe-Pierre (1658-1741), dont la *Médée* éclipsa celle de ce père de notre théâtre; de Lamotte (1672-1731), qui, plus philosophe que poëte, trouva cependant des inspirations pathétiques dans l'intéressant sujet d'Inès de Castro; de Boursault (1636-1701), dont les pièces à scènes détachées (l'*Esope* et le *Mercure galant*) sont des meilleures que nous ayons en ce genre; de Baron (1653-1729), qui, à sa renommée de grand acteur, joignit quelque réputation littéraire par l'*Andrienne* et l'*Homme à bonnes fortunes*, et surtout de Brueys (1639-1723), que, selon Voltaire, « la « petite comédie du *Grondeur*, supérieure à toutes les farces « de Molière, et celle de l'*Avocat patelin*, ancien monument « de la naïveté gauloise qu'il rajeunit, feront connaître tant « qu'il y aura un théâtre en France. »

Les arts, sous Louis XIV, ne furent pas moins cultivés et florissans que les lettres. (1) La musique, dont le temps n'é-

(1) *L'Académie de peinture et de sculpture* fut fondée en 1648, celle de *musique* en 1669, celle d'*architecture* en 1671.

tait pas encore venu, et qui réservait ses chefs-d'œuvre au siècle suivant et au nôtre, dut cependant quelques progrès à Lulli, dont les chants aujourd'hui paraissent faibles et ridicules, mais dont on estime encore le récitatif. Destouches et Campra, ses imitateurs, furent aussi, pour leur époque, des compositeurs distingués.

Le temps, qui a flétri le charme de leurs accens et emporté leur renommée, a consacré celle des grands peintres, leurs contemporains. Déjà, sous le règne de Louis XIII, Vouët (1582-1641) s'était rendu célèbre dans la peinture. De son atelier sortirent plusieurs des plus habiles peintres qui fleurirent sous le règne suivant, entre autres Le Sueur (1617-55), Le Brun (1619-90) et Mignard (1610-95), qui reçurent aussi des conseils de Poussin (1594-1665) durant le séjour qu'il fit en France dans les dernières années de Louis XIII. Après ces grands artistes, ceux qui honorèrent le plus l'école française du dix-septième siècle furent le célèbre paysagiste Claude Lorrain (1600-82), Du Fresnoy (1611-65), qui, dans un poëme latin estimé, a tracé les préceptes de son art; Bourdon (1616-71), peintre inégal, mais brillant et hardi; Noël Coypel (1628-1705), dont on admire le beau coloris; Parrocel (1648-1704), bon peintre de batailles, quoique sa verve et sa chaleur l'entraînent à l'exagération; Jouvenet (1644-1717), qui, par une composition riche, une belle ordonnance et une expression vigoureuse, compense les défauts de son coloris et de son dessin; Santerre (1651-1717), correct et agréable; Rigaud (1663-1743), qui a excellé dans le portrait; Wateau (1684-1721), distingué par la naïveté, par la grâce, par une touche pure et facile, et Lemoine (1688-1737), plein de feu, de vivacité, mais ayant déjà quelque chose de l'affectation et de la manière où tomba l'école du dix-huitième siècle.

La gravure suivit les progrès de la peinture, dont les chefs-d'œuvre furent reproduits par le burin de Chauveau, de Nanteuil, des Drevet, des Audran et d'autres artistes habiles.

La sculpture fut portée à sa perfection par Sarrazin, le dernier de la belle école de Jean Goujon et de Germain Pilon, par Le Gros, par Puget, qui, à la fois statuaire, sculpteur et architecte, mérita le surnom de *Michel-Ange français;* par Girardon, par les Coysevox et les Coustou.

Enfin, le talent de Claude Perrault et des Mansard se déploya dans la colonnade du Louvre, dans la construction de Versailles, des Invalides et de plusieurs autres superbes édifices.

Tant d'hommes illustres dans tous les genres ont répandu sur le règne qui les vit naître un merveilleux éclat; appuyée sur toutes ces gloires, la gloire de Louis XIV est inébranlable.

CHAPITRE II.

ANGLETERRE (1649—1714).

SECTION PREMIÈRE.

Interrègne (1649—1653). Olivier et Richard Cromwell protecteurs (1653—1660).

Après le supplice de Charles Ier, les indépendans se hâtèrent de proclamer la république. La chambre basse, réduite de cinq cent treize députés à environ quatre-vingts membres, et ne formant plus réellement qu'une oligarchie démocratique, abolit la chambre des pairs comme inutile et dangereuse (1), proscrivit la famille royale, déclara coupable de haute trahison quiconque reconnaîtrait pour roi *Charles Stuart, connu sous le nom de prince de Galles*, et, pour augmenter la terreur, fit mettre à mort quelques chefs royalistes.

Cependant les royalistes n'étaient pas seuls à craindre pour cette chambre des communes qui s'arrogeait tous les pouvoirs,

---

(1) Cromwell se montra peu favorable à cette mesure, soit, comme Ludlow le suppose, qu'il désirât maintenir la chambre des pairs, dans l'espérance d'y trouver un instrument à ses vues d'ambition, soit qu'il ne voulût par là que se ménager adroitement la reconnaissance du parti qu'il opprimait encore, et faire espérer son appui contre la violence des républicains.

et qui, après avoir tué le roi, gardait pour elle-même la royauté. Sa permanence et sa tyrannie choquaient les principes des républicains. Ce parlement asservissait toute liberté de la presse; il interdisait toute discussion politique à ces mêmes prédicateurs dont il avait tant de fois déchaîné la violence; il faisait arrêter et quelquefois même punir de mort ceux qui réclamaient trop hardiment les droits dont il avait fait le prétexte de sa toute-puissance. Ces rigueurs despotiques irritèrent la faction des *niveleurs*, qui n'était pas détruite dans l'armée. Ces enthousiastes s'élevaient avec fureur contre une oligarchie usurpatrice des droits du peuple, auquel, dans des pamphlets et des pétitions, prélude de révolte, ils dénonçaient les *secondes chaînes de la Grande-Bretagne*, et, à dire vrai, « leurs réclamations n'étaient que la conséquence des premières « promesses du parlement; souvent même elles n'étaient que « l'expression de principes éternellement justes : l'entière li- « berté de conscience, la promulgation des lois dans la langue « nationale, l'égalité de tous devant la loi, le jugement des « détenus dans un court délai, l'exclusion de la force militaire « dans toute affaire civile. Voilà les vérités que le parlement « avait oubliées depuis qu'il était le maître, et qu'on est assez « surpris de retrouver dans la pétition des séditieux de l'ar- « mée. » (*M. Villemain.*) Enfin, passant de la polémique aux armes, ils se soulevèrent ouvertement; mais Cromwell les accabla par une attaque soudaine, en prit quatre cents, livra au supplice les plus mutins, et comprima une seconde fois par la terreur cette faction dangereuse dont il avait déjà châtié la turbulence.

Après avoir soumis les troupes, Cromwell va soumettre l'Irlande. C'était alors un des plus malheureux pays du monde. Depuis la guerre civile, des portions de territoire demeuraient entièrement incultes et désolées, et pour les traverser, il fallait porter avec soi des vivres comme dans un désert. Une multitude innombrable de troupeaux, seule richesse des Irlandais, avait péri. La misère s'accroissait chaque jour et consumait une population affamée. Cependant la guerre se continuait. Le marquis d'Ormond avait ranimé le parti royal et occupé presque toutes les forteresses du royaume. Pour fournir aux frais de l'expédition républicaine, on aliéna les terres de la couronne; on mit en vente les anciens domaines des doyens et

des chapitres; on imposa une contribution extraordinaire de cent vingt mille livres sterling par mois. Ainsi des charges exorbitantes étaient les prémices de cette révolution, dont quelques faibles taxes avaient été le premier prétexte. Cromwell, faisant la guerre avec une impétuosité irrésistible, emporte d'assaut les villes de *Tredagh* et de *Wexford*, passe les garnisons au fil de l'épée, frappe tous les cœurs d'épouvante par ces cruautés politiques, parcourt l'Irlande en conquérant ou plutôt en exterminateur (1), et la laissant dépeuplée par le carnage, l'expulsion ou la fuite d'une partie de ses habitans, vole en Ecosse à de plus glorieux exploits.

---

(1) « Il versa *le sang comme l'eau*, dit M. Villemain, sur cette terre « déjà toute sanglante. Irlandais, Anglais, royalistes, prêtres, soldats, il « massacra impitoyablement tout ce qui fit obstacle à sa conquête. Il com« mença la servitude civile de l'Irlande, et ne craignit pas de l'assurer par « la fuite ou l'expulsion de quarante mille citoyens qui sortirent de leur « malheureuse patrie. Il eût dépeuplé l'Irlande pour la soumettre; et si l'on « songe qu'il accumula tous ces maux sur le pays où s'était commis une « seconde Saint-Barthélemy, on conviendra que jamais crime plus atroce ne « trouva plus implacable vengeur.... Cromwell, en quittant l'Irlande, délé« gua son gendre Ireton pour commander à sa place. Celui-ci en continua la « réduction sur le modèle de la politique de son prédécesseur.... La conquête « fut maintenue avec une rigueur dont l'histoire moderne n'offre aucun « exemple. Pour la première fois on vit reparaître dans l'Europe civilisée ce « terrible droit de guerre des anciens, qui plaçait sous la main du vainqueur « les personnes, les propriétés et les dieux des vaincus. On vit une nation « entière condamnée comme rebelle, proscrite en son propre territoire, et « rachetant, pour ainsi dire, sa vie par la perte de ses biens.... Le sol de « l'Irlande, comme un domaine légalement confisqué, fut partagé, vendu, « donné. On en livra la plus grande partie à des négocians, qui avaient « avancé des fonds pour soutenir la guerre. Une portion fut distribuée aux « officiers et aux soldats, en récompense ou en paiement de leurs services. « L'Irlande devint un fonds sur lequel on acquitta toutes les créances que « réclamaient les vainqueurs. Elle servit à combler la dette immense de la « guerre civile et à satisfaire l'avidité de l'armée. Les membres du parle« ment furent associés dans le partage; et tous ceux qui avaient concouru « à la mort du roi reçurent de vastes possessions.... Que si vous demandez « ce que devint la nation proscrite, le voici : La province de Connaught, « séparée du reste de l'Irlande par la rivière de Shannon, offrait un terrain « assez vaste, que la contagion et les massacres avaient rendu entièrement « libre et désert. Un ordre du parlement prescrivit, sous peine de mort, « aux Irlandais catholiques d'être rendus tel jour dans cette enceinte, et « donna le droit de tuer tous ceux qui en sortiraient, sans excepter les « enfans et les femmes. »

Le comte de Montross n'était plus. Après la mort de Charles Ier, ce vaillant homme, ayant reçu de Charles II une commission de capitaine-général en Ecosse, avait débarqué dans le nord de ce royaume, sans autre armée que quelques braves officiers qui s'attachaient à sa réputation (1650). Les Ecossais, malgré les menaces du long parlement, avaient reconnu Charles II; mais ils imposaient des conditions à son retour; ils exigeaient, avant tout, qu'il souscrivît le *covenant*, et qu'il n'eût autour de lui que des personnes bien intentionnées, c'est-à-dire agréables aux covenantaires. Tandis que Charles hésitait à se remettre en tutelle entre les mains des mêmes hommes qui avaient trahi son père, *Montross* aborda en Ecosse. Les presbytériens, qui voulaient dicter la loi au roi, s'armèrent contre son lieutenant. Poursuivi comme rebelle au covenant, réduit à fuir après un combat inégal, livré par un traître qui lui avait donné asile, Montross fut conduit à Edimbourg, où le parlement lui fit son procès, et le condamna à être pendu à un gibet haut de trente pieds. La sentence portait que ses quatre membres seraient attachés aux portes des principales villes du royaume. *Loin d'être humilié de cet arrêt, je voudrais,* dit-il, *avoir assez de membres pour que, dispersés dans toutes les villes de la chrétienté, ils pussent servir de témoignage à la cause pour laquelle je souffre.* Au moment de l'exécution, on crut lui faire outrage en suspendant à son cou un livre qui contenait le récit de ses premières expéditions en Ecosse. Il répondit, en souriant, *que cette décoration lui allait mieux que celle de la jarretière :* puis, ayant prié avec ferveur, il livra son corps au supplice. Ainsi périt cet illustre Montross, martyr de sa fidélité au parti de ses rois, et dont un ardent apologiste de la révolte et de la sédition, le cardinal de Retz, a dit que c'était le seul homme qui lui ait *rappelé l'idée de certains héros que l'on ne voit plus que dans les Vies de Plutarque.*

Les délais de Charles n'ont servi qu'à lui préparer l'humiliation de traiter avec les meurtriers du généreux serviteur qui vient de mourir pour sa cause. Désespérant de fléchir le fanatisme écossais, il accepte les conditions qu'on lui impose; et, par l'éloignement d'une partie de ses amis, par son adhésion au covenant, par une solennelle profession de puritanisme, il achète la permission de descendre dans son royaume d'Ecosse, ou, moins roi que captif, exclu des affaires et du con-

seil, il se voit abandonné aux prédicateurs presbytériens, qui, sous prétexte de l'instruire dans la vraie religion, prennent possession de sa personne, et sans cesse l'endoctrinent, le réprimandent et le surveillent (1).

A la nouvelle des événemens d'Ecosse, Cromwell est rappelé d'Irlande, et nommé général des troupes parlementaires à la place de Fairfax, qui se fait un scrupule d'attaquer les Ecossais contre la foi du covenant. Il part aussitôt à la tête de seize mille hommes, et s'avance sans obstacle jusqu'aux environs d'Edimbourg. Charles n'a pu obtenir la permission de guider ses soldats au combat, ni même de les encourager de sa présence. Banni de l'armée par la défiance des ministres presbytériens, il laisse le commandement à Lesley. Ce général expérimenté, campé sur les hauteurs d'Edimbourg, s'attache à éviter une action générale, dans l'espoir d'user par ces lenteurs les forces de l'ennemi. Bientôt la disette et les maladies ont réduit les Anglais à l'extrémité. Déjà même ils se retirent sur Dunbar pour regagner peut-être l'Angleterre. Mais, cédant aux cris des prédicateurs dont le fanatisme domine les troupes, Lesley descend de ses retranchemens, et la bataille de Dunbar (3 septembre 1650) lui enlève tout le fruit de ses sages délais. L'armée écossaise est détruite ou dispersée. Cromwell s'empare d'Edimbourg et de Leith. Mais l'hiver et une fièvre dangereuse l'empêchent de pousser plus loin ses avantages.

A ces revers, Charles gagne du moins la liberté. Les ministres, dont le mauvais succès a diminué l'ascendant et la confiance, cessant de le tenir en tutelle, il fait à la hâte de nouvelles levées; et, laissant Cromwell pénétrer dans l'intérieur de l'Ecosse, tout à coup, d'un mouvement rapide et hardi, il entre en Angleterre, espérant, par sa présence inattendue, par l'audace même de sa démarche, soulever les provinces du nord de tout temps favorables à sa cause, et de là, marchant droit à Londres, accabler le parlement surpris. Il ne fait que se perdre noblement par cette résolution téméraire. Effrayés des décrets menaçans et des mesures violentes

(1) Burnet, dans l'*Histoire de son Temps*, assure avoir assisté à un service où le roi écouta sans interruption six sermons.

du parlement, les royalistes ne viennent point grossir l'armée écossaise. Tandis que Charles, abandonnant son premier projet de marcher à Londres, va se renfermer dans Worcester, Cromwell s'est hâté d'accourir au secours de l'Angleterre. Le 3 septembre 1651, jour anniversaire de la victoire de Dunbar, à la tête de quarante mille hommes de milices et de troupes réglées, il attaque *Worcester*, et s'en empare après un combat acharné. Le jeune roi, qui, dans cette fatale journée, a vainement déployé une valeur héroïque, cherche enfin son salut dans la fuite, et, pendant quarante et un jours, il erre de périls en périls, jusqu'à ce qu'ayant échappé comme par miracle aux recherches de ses ennemis, il trouve une barque de pêcheur qui le porte sur les côtes de la Normandie.

Désormais, la république anglaise paraît solidement affermie. L'Ecosse est subjuguée comme l'Irlande. L'amiral Blake, improvisé marin à cinquante ans, poursuit la flotte de Charles jusque dans l'embouchure du Tage. Enfin, les colonies d'Amérique, jusque-là fidèles au parti royal, se soumettent au parlement. Maître des trois états britanniques et de leurs dépendances, Cromwell déclare la guerre à la *Hollande* qui a toujours favorisé la cause des Stuarts. Conquérans des colonies portugaises dans les Indes orientales, les Hollandais avaient bientôt acquis une opulence qu'ils ne cessaient d'accroître par l'industrie et par leur génie actif et entreprenant. Devenus les facteurs de toutes les nations, ils avaient rendu la Hollande le centre et l'entrepôt du commerce du monde. Le lucre mercantile était l'unique objet de ces avides républicains, et l'on peut juger de leur indomptable cupidité par cette réponse d'un négociant aux magistrats d'Amsterdam, qui lui reprochaient d'avoir porté des munitions de guerre aux Espagnols, alors ennemis de la France : « Comme citoyen de cette « ville, j'ai le droit de commercer partout ; et si, pour faire « du gain, il me fallait traverser l'enfer, je hasarderais volon- « tiers d'y brûler les voiles de mon vaisseau. » D'abord Cromwell avait essayé d'entrer en partage de leurs richesses sans courir la chance des combats; et, prétextant, avec son hypocrisie ordinaire, la nécessité d'une coalition pour mieux résister aux ennemis de la sainte religion réformée, il avait fait proposer aux Provinces-Unies de ne former qu'une même république avec la Grande-Bretagne. Ayant échoué dans cette

singulière négociation, il se décida à tenter la voie des armes. Les richesses des Hollandais venant principalement du commerce de commission et d'entrepôt, on publie le fameux *acte de navigation*, la *grande charte maritime des Anglais*, qui défend aux étrangers d'importer en Angleterre aucune marchandise qui ne soit pas une production directe de leur territoire ou de leur industrie. La promulgation de cet acte, dont l'exécution a fait la grandeur de l'Angleterre en la forçant à la domination des mers, est suivie de quelques violences qui dégénèrent bientôt en guerre ouverte (1652). La marine hollandaise passe pour la première de l'Europe : commandée par Martin Tromp et Ruyter, elle a droit de se croire invincible; mais Blake est le digne rival de ces grands hommes. Pendant deux années, il balance contre eux la victoire. Monck, qui lui succède, ne soutient pas la lutte avec moins d'honneur, et la construction de ses navires (1), plus grands et plus forts que ceux des Hollandais, la supériorité de son artillerie, la mort surtout de l'héroïque amiral Tromp, tué dans un combat terrible le 10 août 1653, donnent enfin aux flottes anglaises un avantage décisif.

Tandis que la république triomphait au dehors, et que ses amiraux *renvoyaient les grenouilles bataves dans leurs marais* (2), elle n'avait pu défendre au dedans son existence contre l'ambition de Cromwell. « Il avait, dit Ludlow, laissé percer ses pernicieuses intentions après la bataille de Worcester que, dans une de ses lettres au parlement, il avait appelée *la victoire couronnante.* » Après avoir comblé d'honneurs le vainqueur de l'Ecosse et de l'Irlande, le parlement commençait donc à redouter l'excès de sa puissance, et cherchait à la restreindre. Mais cette assemblée est elle-même détruite par celui qu'elle veut abaisser. Cromwell gouverne l'armée. D'abord, il fait adresser au parlement, par les officiers, une pétition dans laquelle, après avoir réclamé l'arriéré de leur solde, ils invitent l'assemblée à céder la place à une chambre

---

(1) Charles Ier, qui avait donné des soins particuliers à la marine, avait fait construire des navires d'une grandeur extraordinaire, inconnue jusqu'alors. Ainsi la taxe des vaisseaux, cet ancien prétexte de révolte contre la monarchie, avait préparé des triomphes aux pavillons de la république.

(2) Expression de Cromwell dans une lettre à l'amiral Blake.

nouvelle, et à rétablir la liberté sur les bases d'une représentation complète. Le parlement s'offense de cette démarche, et charge un comité de préparer un acte portant qu'à l'avenir quiconque présentera de telles pétitions sera déclaré coupable de haute trahison. Aussitôt, accompagné de trois cents soldats, Cromwell court à la salle des séances, accable d'injures l'assemblée en masse, et plusieurs de ses membres en particulier; puis, d'un ton de mépris et de menace : *Fi! fi! retirez-vous,* leur dit-il; *vous n'êtes plus un parlement. Le Seigneur vous a rejetés, il a choisi d'autres instrumens pour consommer son ouvrage.* Enfin, il les fait tous pousser dehors par ses mousquetaires, ordonne de fermer la salle, en prend les clefs, et se retire tranquillement au palais de White-Hall (1) (20 avril 1653).

Bientôt après, daignant encore laisser aux Anglais un simulacre de représentation, mais voulant un parlement docile à tous ses désirs, il fait nommer par son conseil d'officiers cent quarante-quatre députés, et les requiert, en sa qualité de capitaine-général de toutes les forces actuelles et à venir de la république, de venir participer au gouvernement de l'état. Composée d'artisans et de gens de métiers, inconnus

---

(1) « Parmi tous les membres du parlement, dont beaucoup portaient « l'épée et faisaient quelquefois grand fracas, pas un ne fit mine de la tirer « contre Cromwell ou d'essayer la moindre résistance; mais tous quittèrent « la chambre le plus doucement du monde. » (*Whitelocke.*) On voit dans ce burlesque et audacieux coup d'état « le dénouement honteux et inévi-« table de toute révolution qui, renversant l'ordre social, tombe elle-même « sous le joug de la force qu'elle emploie. Ce parlement destructeur de la « constitution de l'état, violateur des lois qu'il avait faites, persécuteur de « ses propres membres; ce parlement que tant de proscriptions successives, « et l'intervention des soldats réclamée par les indépendans, avaient réduit « à une minorité sans force et sans droit; ce parlement dont la durée, dont « le nom même était une usurpation, n'avait au fond aucune plainte légi-« time à faire, et subissait l'exemple qu'il avait donné. » (*Hist. de Cromwell,* par M. Villemain.) Il y avait long-temps que Cromwell méditait cette violence. *C'est une misère,* avait-il dit à Ludlow plusieurs années auparavant, *que de servir un parlement.* Il avait dit une autre fois : *Ces gens-là n'auront pas de repos que l'armée ne les ait mis dehors par les oreilles.* Ces paroles et le commentaire qu'en ont donné depuis ses actions ne permettent guère de douter qu'il n'eût formé dès-lors le dessein de ruiner l'autorité civile pour s'élever sur ses ruines.

dans leurs comtés et dans leurs propres villes, et recommandés seulement au choix du général par ce don de la prédication et de la prière, qui était alors répandu jusque dans les conditions les plus basses, cette assemblée, ramas de millénaires, d'anabaptistes, d'antinomiens, d'indépendans, commet des actes du fanatisme le plus insensé, et tombe bientôt dans le mépris (1). Au bout de cinq mois elle est obligée de se dissoudre elle-même, et de résigner son autorité entre les mains du conseil militaire. Alors (26 décembre 1653), en vertu du pouvoir qui leur a été délégué par les prétendus députés qu'eux-mêmes avaient choisis, les officiers déclarent que Cromwell est élu protecteur de la république d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, et lui confient l'administration de la justice, le droit de paix, de guerre et d'alliance; enfin, toute la puissance des anciens monarques, modifiée toutefois par l'obligation de prendre l'avis d'un conseil de personnes *pieuses et discrètes*, qui seraient vingt et une au plus, et treize au moins, de convoquer le parlement tous les trois ans, et de le maintenir cinq mois entiers sans ajournement ni prorogation.

Ce changement, prévu depuis long-temps, ne rencontre point d'obstacle, et la soumission des trois royaumes au protecteur est secondée par l'assentiment de toute l'Europe. Les Hollandais demandent la paix, et, par le traité du 15 avril 1654, reconnaissent la suprématie du pavillon britannique, soutenue par 160 vaisseaux, force maritime dont n'avaient jamais approché les rois d'Angleterre. Les ambassadeurs de la reine de Suède, de l'électeur de Brandebourg, des rois de Danemarck et de Portugal, viennent féliciter Cromwell sur sa nouvelle élévation. Le roi de Pologne et le vaiwode de Transylvanie réclament son appui, l'un contre les Russes, l'autre contre les Turcs. Une flotte anglaise ayant nettoyé la Méditerranée des pirates d'Afrique, Gènes envoie remercier Cromwell de la sûreté que ses vaisseaux donnent au commerce des mers. La France et l'Espagne se disputent son alliance. Mazarin l'obtient par des condescendances honteuses; mais Cromwell, convoitant les trésors du Nouveau-Monde, déchaîne

(1) Elle est connue sous le nom de *Parlement-Barebone*, du nom du tanneur Barebone, un de ses membres les plus marquans.

ses flottes contre les colonies espagnoles sans déclaration de guerre. Repoussés de Saint-Domingue, les Anglais s'emparent de la Jamaïque (1655). Blake, deux années après, enlève ou brûle les galions du Mexique, et, en 1658, le protecteur, conformément à ses traités avec la France, est mis en possession de l'importante place de Dunkerque conquise par Turenne sur les Espagnols.

Au loin respecté des peuples pour ses victoires, invité par la chambre législative à prendre le titre de roi, que sa politique, intimidée par la répugnance menaçante d'une partie de l'armée, refuse à regret après de longues hésitations, Cromwell exerce en Angleterre une autorité absolue, cassant ou épurant les parlemens dès qu'ils osent gêner ses volontés, ressuscitant la chambre des lords, qu'avait abolie la république, et qu'il compose de ses parens et de ses amis, déjouant par un vaste espionnage (1) tous les projets des royalistes, et contenant par la force ou par la ruse toutes les sectes et tous les partis. Mais il paye de son repos sa toute-puissance. Monté au rang suprême par deux grands crimes, le régicide et la tyrannie, il subit la peine de sa fortune coupable. « Menacé « par de continuels complots, effrayé de vivre au milieu des « haines innombrables qu'il avait soulevées contre lui, épou- « vanté du prix immense que l'on pouvait attacher à sa mort, « redoutant la main d'un ami, le glaive d'un émissaire de « Charles ou d'un fanatique, il portait sous ses vêtemens une « cuirasse, des pistolets, des poignards, n'habitait pas deux « jours de suite la même chambre, craignait ses propres « gardes, s'alarmait de la solitude, sortait rarement, par de « brusques apparitions, au milieu d'une escorte nombreuse, « changeait et mêlait sa route, et, dans la précipitation de « ses voyages, portait quelque chose d'inquiet, d'irrégulier, « d'inattendu, comme s'il avait toujours eu à déconcerter un « plan de conspiration, ou à détourner le bras d'un assassin. » (M. Villemain, *Hist. de Cromwell.*) Ces tourmens de l'âme, joints aux fatigues du gouvernement, usent la vigueur de sa constitution. Atteint d'une fièvre dangereuse, il meurt, à l'âge

(1) « Une fourberie d'espionnage et de provocation, invention diabo- « lique, était devenue tellement à la mode, qu'il n'y avait aucune sûreté « à parler à qui que ce fût. » (*Mém. de mistriss Hutchinson.*)

de cinquante-huit ans, le 3 septembre, jour anniversaire de ses grandes victoires de Worcester et de Dunbar, après avoir désigné son fils Richard pour son successeur.

Richard est en effet reconnu protecteur de la république d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, *par le choix du dernier protecteur, au nom du conseil-d'état, du lord-maire, des citoyens de Londres et des officiers de l'armée.* Mais, pour succéder à Cromwell, il fallait l'audace et l'astuce de cet homme extraordinaire, *hypocrite raffiné autant qu'habile politique*; et Richard était un jeune homme indolent et doux, simple dans ses mœurs, étranger aux affaires, et appelé par ses goûts à la vie privée. Méprisé et bravé par le conseil militaire, si peu respecté des soldats même, qu'ils enlevaient, dit-on, au passage les plats qu'on portait à sa table, il cherche vainement un appui dans un parlement que les chefs de l'armée l'obligent de dissoudre. Bientôt après, sur leur demande, il se démet lui-même du protectorat. Son frère Henri, d'ailleurs moins dépourvu de caractère et de talent, est forcé de résigner sa dignité de gouverneur d'Irlande, et la maison de Cromwell, retombée du faîte des grandeurs dans l'ordre commun d'où tant de forfaits politiques l'avaient tirée, n'a désormais d'asile que dans sa profonde obscurité.

Maîtres du pouvoir, les officiers, pour mêler quelque ombre d'administration civile à leur tyrannie militaire, imaginent de rappeler les restes du long parlement que Cromwell a chassé avec ignominie, mais qui, tout républicain, aussi bien que l'armée, semble leur offrir, dans cette sympathie de principes, un gage de son dévouement et de sa docilité. Mais ce parlement, réduit à un petit nombre de membres, et flétri de l'ignoble surnom de *Rump* (croupion), se croit un pouvoir légitime et indépendant. Il reprend le titre de *conservateur de la liberté anglaise*, qu'il s'est jadis attribué dans son origine; il songe à remettre sous le joug civil cette armée dont sa dispersion et son rétablissement attestent également la violence. Par ces prétentions insensées, il précipite sa ruine. Lambert, un des anciens généraux de Cromwell, après avoir étouffé par son activité un complot des royalistes et des presbytériens pour le rappel de Charles II, brise une seconde fois cette assemblée qui, destinée à la servitude, ose aspirer à dominer.

Ni la mort de Cromwell, ni la chute de Richard, ni celle du Rump, n'avaient produit de réaction en faveur des Stuart. Leurs partisans étaient comprimés en Angleterre par la dernière expédition de Lambert. D'un autre côté, Charles II s'efforçait vainement d'intéresser à son sort les puissances étrangères. Sa fortune, qui semblait désespérée, changea tout à coup.

Georges Monck, attaché d'abord au parti de Charles Ier, employé depuis par Cromwell, émule de Blake dans la guerre contre la Hollande et de Cromwell lui-même dans celle d'Ecosse, était gouverneur de ce royaume, où sa douceur et sa bonté le faisaient aimer du peuple et des soldats. Soit que, ne se sentant pas assez puissant pour succéder aux deux protecteurs, son ambition ait préféré aux dignités orageuses de la république les récompenses paisibles de la monarchie, soit qu'il eût conservé du penchant pour la cause qui avait eu ses premiers vœux, soit qu'indépendamment de ses intérêts ou de ses attachemens particuliers, il fût touché des maux de l'Angleterre, et ne vît d'autre terme à l'anarchie que le retour des anciens rois, Monck forma le projet de rétablir les Stuart. Couvrant ses vues d'un profond secret, il affecte un grand zèle pour la république, et se déclare en faveur du parlement contre ceux qui l'ont chassé; puis avec une armée qu'il a insensiblement composée dans le sens du parti royal, et qui se grossit dans sa marche, il s'avance sur Londres, où l'oligarchie militaire mettait tout en confusion, dissipe sans combat un corps de troupes avec lequel Lambert veut l'arrêter, est reçu comme un libérateur dans la capitale, et pouvant briser encore le *rump-parlement* qui a repris ses séances, il aime mieux rappeler les membres exclus en 1648, mesure qui, changeant la majorité, amène sans secousse la dissolution de l'assemblée. Elle se sépare d'elle-même, après avoir convoqué un nouveau parlement librement élu. Les Anglais étaient généralement désabusés de leurs préjugés contre la couronne. Le parti républicain proprement dit avait toujours été peu nombreux dans la nation, et ne s'était soutenu que par la force militaire. A l'époque où Monck entreprit de relever le trône, le nom seul de république, qui rappelait dix années de tyrannie, l'égoïsme rapace du *Croupion*, le despotisme hypocrite de Cromwell, la désolation de l'Irlande, les exactions, les confiscations, les emprisonnemens, les exécutions arbi-

traires, l'établissement des taxes illégales, l'exclusion de l'ancienne noblesse, la persécution de l'église anglicane et les violences furibondes des sectaires, était devenu odieux au peuple anglais. Le mouvement des élections s'opère en faveur de la monarchie. La nouvelle assemblée, composée de royalistes ou de presbytériens modérés, se réunit à Westminster le 25 avril 1660. En même temps, les anciens pairs reviennent dans la chambre haute. Après avoir réuni toutes les formes légales auprès du trône renversé, Monck déclare enfin ses desseins qu'il a cachés à Charles lui-même. Il invite les pairs et les députés à rendre la couronne au descendant de leurs anciens rois : Charles II est proclamé solennellement par les deux chambres; et le 29 mai suivant, jour anniversaire de sa naissance, ce prince rappelé sans y avoir contribué que de son consentement, et sans qu'on lui ait dicté aucune condition, rentre dans sa capitale, admirant les transports universels de joie que fait éclater son retour, et demandant où donc étaient ses ennemis.

SECTION II.

Règne de Charles II (1660—1685).

Replacé par cette heureuse révolution, accomplie sans trouble et sans violence, au trône de ses ancêtres, Charles, que ses infortunes passées, sa jeunesse, son air affable, son caractère de douceur et de bonté recommandent à l'amour de ses sujets, en paraît digne alors par les actes de reconnaissance, de sagesse et de modération qui signalent le début de son règne : Monck est honoré du titre de duc d'Albemarle; le vertueux chevalier Hyde, créé comte de Clarendon, est fait chancelier et premier ministre. Le conseil est composé d'hommes respectables, choisis indistinctement parmi les presbytériens et les royalistes. Une amnistie générale est publiée; les deux chambres, chargées de régler les exceptions, en demandant un trop grand nombre, Charles modère ce zèle de vengeance : il n'excepte du pardon que les juges régicides; et de quatre-vingts qui vivent encore, dix seulement expient leur forfait sur l'échafaud.

Toute la nation approuve leur châtiment et le licenciement

de cette armée, complice et instrument de leurs fureurs; mais la question de l'épiscopat devient bientôt un sujet de division entre le monarque et une partie de ses sujets. La prélature, en quelque sorte inherente à la monarchie, n'avait été abolie par aucun pouvoir légal; Charles la rétablit avec quelques restrictions qui limitent la juridiction épiscopale, et assurent à chacun la liberté de conscience, que le roi a promise avant son retour, par une déclaration datée de Breda. Malgré ces précautions, les presbytériens voient avec douleur le rétablissement d'une hiérarchie odieuse. Bientôt un nouveau parlement (1661), où leur parti ne compte que cinquante-six membres, leur porte des coups plus sensibles: après avoir condamné au feu le *covenant* et d'autres actes républicains, cette assemblée passe un *bill d'uniformité* en matière de religion, portant que tout ministre devra recevoir l'ordination épiscopale, approuver sans réserve le livre des prières communes, prêter le serment d'obéissance canonique, etc. Ce bill, auquel le roi, soit tolérance naturelle, soit prévoyance, ne donne qu'à regret son consentement (19 mars 1662), rallume le feu mal éteint du fanatisme. De concert et le même jour (le 24 août; d'où cette journée fut nommée *la Saint-Barthélemy des presbytériens*), deux mille ministres renoncent à leurs bénéfices plutôt que de signer un acte qui consacre le triomphe d'une église qu'ils ont long-temps opprimée avec tant de violence, et qui, dominante à son tour, veut les soumettre au joug de ses cérémonies et de ses doctrines. L'assemblée étant prorogée, Charles, dans une déclaration de tolérance, promet d'atténuer par certains ménagemens les rigueurs du bill d'uniformité; mais le parlement, de retour, refuse de sanctionner cette indulgence : la lutte s'engage de nouveau entre les deux églises, et la carrière est rouverte au fanatisme et à la persécution.

Ce parlement, aussi zélé pour la couronne que pour l'épiscopat, avait accordé au roi des subsides considérables, quoique à peine suffisans pour les charges de l'état. Au lieu d'en régler l'usage avec une prudente économie, ce prince dissipateur et ami des plaisirs consume tout en prodigalités insensées; et, dans son indigence, trafiquant des conquêtes, et, pour ainsi dire, de l'honneur de la nation, il vend *Dunkerque* et *Mardick* à la France pour la somme de cinq millions.

Une guerre ruineuse contre la Hollande (1665-67. *Voyez chap. Ier de cette période, section II*) ajoute encore à ses besoins et au mécontentement du peuple. Vers le même temps, la ville de Londres, récemment désolée par la peste, qui enleva soixante-huit mille habitans (1665), est presque entièrement détruite par un incendie (1666) (1). Au milieu de ces désastres, la disgrâce du chancelier est une nouvelle calamité publique. Clarendon aime l'état et le roi; il administre la justice et les finances avec une égale intégrité; mais l'austérité de ses mœurs est un reproche perpétuel pour une cour dissolue. Par son économie, il a encouru l'aversion d'une favorite, la duchesse de Cleveland, qui travaille ardemment à sa ruine; enfin, son attachement à l'église anglicane le rend odieux aux presbytériens et aux catholiques. Quoiqu'il ait blâmé la guerre de Hollande, on lui en impute les malheurs, parce qu'on veut le trouver coupable. Le roi, qui estime son mérite, mais dont il gêne les plaisirs, cédant aux clameurs de ses ennemis, lui ordonne de remettre les sceaux; et, banni par le parlement, cet illustre exilé, écrivant dans sa retraite l'histoire des dernières guerres civiles, sait encore rendre ses loisirs utiles à ses ingrats concitoyens. C'était à lui principalement qu'on avait été redevable de la modération primitive de ce règne. « Lors de l'arrivée du « roi, dit Burnet, ce n'était que joie et ravissement : s'il s'é- « tait mis sur-le-champ à l'œuvre pour affranchir la couronne « de toute entrave, comme il le tenta plus tard sans succès, « nul doute que, dans les premiers transports de la restaura- « tion, il n'eût obtenu tout ce qu'il aurait demandé de favorable « à l'indépendance de sa couronne. Mais il était si jaloux de « ne pas enlever un moment à ses plaisirs, qu'il se déchar- « gea sur Clarendon de tous les soins du gouvernement. Ce « ministre, élevé dans l'étude des lois, ne s'était pas moins « déclaré de tout temps pour les anciennes libertés de sa pa- « trie que pour les droits de la couronne. Il résolut donc de

---

(1) L'hôtel-de-ville, la cathédrale de Saint-Paul, quatre-vingt-neuf églises, et treize mille deux cents maisons, furent la proie des flammes dans six cents rues. Ces rues étaient fort étroites, et ces maisons presque toutes de bois. Cet accident fut, en un sens, avantageux. La ville fut reconstruite en trois années, plus belle, plus régulière et plus saine. La peste, qui auparavant y était assez commune, n'y a pas reparu depuis.

« ne pas étendre la prérogative au-delà de ce qu'elle était « avant la guerre civile. Il ne voulut ni abolir la pétition des « droits, ni rétablir, ce qui eût été facile, la cour de haute « commission et la chambre étoilée. S'il prit soin de faire « révoquer toutes les concessions arrachées à Charles Ier par « le long parlement ; si, regardant le droit exclusif de le- « ver et d'entretenir des troupes comme un des plus impor- « tans priviléges, il s'appliqua à le mettre à l'abri de toute « contradiction, il respecta religieusement les anciens actes « qui garantissaient la propriété ou limitaient raisonnablement « la prérogative, tels que ceux sur la taxe des vaisseaux, les « droits de douane et l'*habeas corpus*. Il obtint pour le gou- « vernement 1,200,000 livres sterling par an de revenu fixe ; « on a dit qu'il eût obtenu deux millions, s'il les eût deman- « dés. Mais il ne voulait pas affranchir le roi de la nécessité « de recourir à son parlement. » Ainsi, dans la crise réac- tionnaire d'une restauration, il avait su se garder de l'entraî- nement ultra-monarchique, et ménager le grand intérêt de la liberté.

Après lui, cinq ministres corrompus, Clifford, Ashley, Buc- kingham, Arlington et Lauderdale, s'emparent de la confiance du roi (1). Charles était soupçonné d'une inclination secrète pour la religion catholique, que son frère, le duc d'Yorck, pro- tégeait et pratiqua même bientôt ouvertement. Cette circons- tance, jointe aux mécontentemens causés par les profusions du roi, avait changé les dispositions libérales du parlement à l'égard de la couronne. Il commençait à revenir aux anciennes traditions de résistance et d'économie. La pénurie de Charles, les conseils de ses ministres, son penchant naturel au pouvoir absolu, qu'il envie secrètement au roi de France, l'excitent à chercher les moyens de s'affranchir de la tutelle des parle- mens (2). On lui persuade qu'il a tout à craindre pour son au-

---

(1) Ce conseil fut surnommé la *cabale*, en anglais *cabal*, mot com- posé des lettres initiales des noms des nouveaux ministres.

(2) Le chevalier Temple eut, dans ce temps-là, avec le roi une conver- sation qu'il a rapportée dans ses Mémoires, et qui, jetant beaucoup de jour sur la situation de l'Angleterre et de la France à cette époque, nous a paru de nature à intéresser nos lecteurs : « Je fis voir au roi, dit cet homme « d'état, combien il était difficile, pour ne pas dire impossible, d'établir en

torité royale, s'il ne la rend plus indépendante, et qu'il ne peut y parvenir que par une étroite union avec la France, qui s'offre à le soutenir de ses trésors et de ses armées. Naguère membre de la *triple alliance* conclue à *La Haye* (1668), entre l'Angleterre, la Suède et la Hollande, pour mettre un frein à l'ambition de Louis XIV, il change tout à coup de politique, s'allie secrètement au roi de France dont il reçoit des subsides (1670); et

---

« Angleterre le gouvernement de la France, ou la même religion qu'on y « professait; que le penchant général de la nation était contre l'un et l'au« tre; que plusieurs personnes, qui peut-être étaient assez indifférentes en « fait de religion, cesseraient de l'être quand elles considéreraient qu'il fal« lait une armée pour la changer, parce qu'elles verraient bien que le même « pouvoir qui rendrait le roi maître de la religion le rendrait aussi maître de « leurs libertés et de leurs biens; qu'il n'y avait en France que la noblesse « et le clergé qui fussent considérables, et que quand le roi les pouvait en« gager dans ses intérêts, il n'avait rien plus à faire, parce que les paysans « n'ayant point de terres, ils n'étaient pas plus considérables, par rapport « au gouvernement, que les femmes et les enfans l'étaient ici; que tout au « contraire la principale force de l'Angleterre consistait dans le tiers-état, « dont le cœur était aussi orgueilleux à cause de l'aise et de l'abondance « dont il jouissait, que celui des Français était abattu par le travail et par « la misère; que les rois de France étaient puissans à cause des grands do« maines qu'ils possédaient, et par la multitude d'emplois civils, ecclésias« tiques et militaires dont ils pouvaient disposer, au lieu que les rois d'An« gleterre, n'ayant que peu d'emplois à donner, et ayant renoncé aux « biens qu'ils possédaient autrefois, n'étaient pas en état de lever une « armée, et moins encore de l'entretenir sans le secours de leurs parlemens; « et que quand ils auraient une armée sur pied, il était vraisemblable que « si elle était composée d'Anglais, elle ne servirait jamais pour des fins qui « seraient l'objet de la haine ou de la crainte du peuple; que les catholiques « romains en Angleterre ne faisant pas la centième partie de la nation, et, en « Ecosse la deux centième, il semblait qu'on ne pouvait pas, sans choquer « le sens commun, prétendre gouverner avec un seul homme quatre-vingt« dix-neuf autres d'une opinion et d'une humeur tout opposée. Qu'à l'égard « des troupes étrangères, il fallait considérer que si elles étaient en petit « nombre, elles seraient inutiles; et que, d'un autre côté, il était bien dif« ficile d'en avoir un grand nombre, de les faire passer en Angleterre et de « les y maintenir. Que pour subjuguer les libertés de la nation et dompter « la fierté des Anglais, il fallait compter tout au moins sur une armée de « soixante mille hommes, puisque les Romains avaient été contraints d'y « entretenir douze légions pour cet effet, les Normands soixante-deux « mille hommes, et que Cromwell en dernier lieu en avait laissé à sa mort « près de quatre-vingt mille, etc. »

dans la guerre que ce prince déclare, deux ans après, à la Hollande, les flottes anglaises et françaises agissent de concert contre celles de cette république. Obligé, par le besoin d'argent, malgré les secours de Louis XIV, de rassembler le parlement prorogé depuis deux années et peu favorable à la guerre de Hollande, Charles n'en peut obtenir d'insuffisans subsides qu'en se pliant aux exigences de cette assemblée, qui, entre autres conditions (1673), lui impose le fameux bill du *test* ou de *l'épreuve*, par lequel tout officier public devait, outre les sermens *d'allégeance* (fidélité) et de *suprématie*, jurer qu'il ne croyait point à la transsubstantiation du corps de Notre-Seigneur dans le sacrement de la Cène. Ainsi tous les catholiques sont exclus des emplois, et le duc d'Yorck lui-même est réduit à quitter le commandement de la flotte.

Cependant la Hollande, qui semblait menacée d'une ruine prochaine, a cherché son salut dans les flots qui l'environnent. Sauvée par cette résolution hardie, par les talens de Ruyter et du stathouder Guillaume d'Orange, par les secours de l'Empire, du Danemarck et de l'Espagne, elle se défend avec vigueur, et deux mille sept cents bâtimens anglais deviennent la proie de ses corsaires. N'espérant plus désormais obtenir de son parlement de nouveaux subsides pour une guerre odieuse, et qui ruine le commerce de l'Angleterre, Charles se détermine à faire la paix (1674), pour prix de laquelle les Hollandais lui cèdent les honneurs du pavillon et lui promettent 300,000 livres sterling. Néanmoins il ne rompt point toutes ses liaisons avec Louis XIV. Jaloux des progrès et de la gloire de ce prince, qui seul lutte contre une foule d'ennemis, les Anglais brûlent d'en accroître le nombre; ils pressent leur roi de se joindre à cette coalition européenne. Séduit par l'offre des plus riches subsides, Charles paraît se rendre au vœu public : il accorde au prince d'Orange la main de la princesse Marie, fille du duc d'Yorck; il commence même contre la France quelques préparatifs de guerre. Mais tantôt distrait par l'amour des plaisirs, tantôt gagné par les promesses de Louis XIV, il hésite à se déclarer; et tandis qu'il diffère de jour en jour, les Anglais apprennent avec douleur que, par le traité de Nimègue (1678), le roi de France a dicté la paix à toute l'Europe (1).

---

(1) M. Mazure, dans son *Histoire de la Révolution de* 1688, après

Depuis la promulgation du bill d'uniformité, les persécutions religieuses étaient devenues plus vives de jour en jour, surtout en Ecosse, où opprimés par le duc de Lauderdale, commissaire du roi, les presbytériens se soulevèrent en 1679, après avoir assassiné l'archevêque de Saint-André, primat du royaume, et vainqueurs au combat de *London-Hill*, furent ensuite complètement défaits au *pont de Bothwell* sur la Clyde, par le duc de Montmouth, fils naturel de Charles II.

Les violences exercées contre les non-conformistes (1), la croyance universellement répandue que les liaisons du roi avec Louis XIV tendaient à l'établissement du pouvoir absolu et de la religion romaine, la conversion du duc d'Yorck, héritier présomptif de la couronne, à la *secte papiste*, et la crainte d'avoir un jour un *papiste* pour roi, aliénèrent presque tous les esprits. Le plus dangereux ennemi de la cour était cet Ashley Cooper, jadis l'un des membres de la *cabale*, devenu depuis lord Shaftesbury et chancelier d'Angleterre ; homme sans principes, « ayant eu dans toutes les révolutions l'adresse de se mettre le vent en poupe et de voguer avec le courant »

---

avoir remarqué que la paix de Nimègue fut *le moment le plus glorieux du règne magnifique de Louis XIV*, réfute l'opinion des historiens anglais qui attribuent à ce prince de prétendus projets de domination universelle. Selon Hume, « la perspective réelle et prochaine de Louis XIV « fut, pendant plusieurs années, la monarchie de l'Europe, un empire plus « vaste que celui de Charlemagne, égal peut-être à celui de Rome; et, si « le gouvernement et l'état de l'Angleterre eussent été plus long-temps les « mêmes, on ne conçoit pas facilement qu'il eût pu manquer son but. »

« En réduisant, dit M. Mazure, ces exagérations à leur juste valeur, il « est plus simple de dire que Louis XIV voulut donner à la France les li- « mites et la grandeur que la nature lui assigne. Alors l'Alsace et la Lor- « raine, la Flandre, la Franche-Comté, la Belgique même, comme au- « trefois la Normandie, la Bretagne, l'Aquitaine, la Picardie et la « Bourgogne, étaient pour la France ce que le pays de Galles et l'Ecosse « étaient jadis pour l'Angleterre. »

« Louis XIV suivait le projet primitif de Henri IV, fondé par ce grand « roi, et continué par Louis XIII, d'affaiblir la maison d'Autriche, et de « rendre à la monarchie ce qui en était sorti depuis que les grands vassaux « de la couronne l'avaient démembrée. » (*Révolution de* 1688, *livre III.*)

(1) Les divers sectaires qui ne reconnaissaient pas l'épiscopat, presbytériens, puritains, anabaptistes et quakers, étaient tous désignés par cette dénomination générale.

(*Mém. de Jacques II*), tour à tour partisan de Charles Ier et de Cromwell, singulier assemblage des qualités les plus contraires, ministre despotique, sujet factieux, entrant dans tous les partis et n'étant d'aucun, divisant la cour et soulevant le peuple, zélateur ardent de la prérogative royale en public, et toujours le chef secret de l'opposition (1). Il hait le duc d'Yorck et les catholiques. Pour les perdre, il profite de la disposition des esprits, et, sous le nom de *conjuration papiste*, par l'organe de *Titus Oates*, homme décrié, presque mendiant, successivement anabaptiste, anglican, catholique, et tour à tour apostat de toutes ces religions, il fait dénoncer au parlement un de ces complots prétendus que leur absurdité même recommande à la crédulité des factions. Nourri quelque temps par la charité des jésuites de Saint-Omer, qui l'ont chassé pour soupçon d'espionnage, leur délateur assure en effet que son séjour parmi ces religieux n'avait pour but que d'étudier les secrets du papisme. A l'entendre, le pape Clément X avait déclaré dans la propagande que le royaume d'Angleterre était une propriété du saint-siége; il en avait commis la vice-royauté au P. Oliva, général des jésuites, qui déjà avait disposé des dignités et des emplois; le roi devait périr par le poignard ou par le poison, et la couronne était offerte au duc d'Yorck, à condition qu'il la recevrait comme un don du pape, sans quoi il subirait le même sort que son frère; le grand incendie de 1666 était l'ouvrage des jésuites, qui, déjà enrichis par le pillage, méditaient un nouvel incendie et un massacre général, après lequel leur domination et le papisme seraient établis dans tout le royaume, etc. Toutes ces imputations, non-seulement dénuées de vérité, mais même de vraisemblance, sont avidement accueillies par la haine publique comme des réalités incontestables. Oates est entendu par les deux chambres. Aveuglées par leurs préventions et par les artifices de Shaftesbury, elles déclarent que les *papistes récusans* trament un complot infernal contre le roi, le gouvernement et la religion. Le délateur est gratifié d'un logement dans le palais de White-Hall, et d'une pension de douze cents livres sterling. Le parlement ajoute à l'ancien serment du *test* l'obligation d'abhorrer

(1) Le roi et le duc d'Yorck le désignaient entre eux par le nom de *Petite sincérité*.

le papisme comme une idolâtrie, et fait poursuivre avec violence le procès commencé sur les dénonciations d'Oates et de deux autres scélérats qui, voyant récompenser l'imposture, s'étaient joints au premier accusateur. On avait arrêté Coleman, secrétaire de la duchesse d'Yorck, et saisi les papiers de sa correspondance avec divers catholiques du continent. On y trouve l'expression d'un grand zèle pour la religion romaine, mais aucun indice de conspiration. Il n'en est pas moins envoyé au supplice, et après lui, plusieurs jésuites non moins zélés sans doute pour l'église romaine, mais non moins innocens du crime de trahison.

Cette prétendue conspiration (1) couvrait, de la part des chefs du parti populaire, un complot véritable contre le duc d'Yorck (2), qu'ils voulaient faire exclure du droit de succession à la couronne, en lui substituant, par un choix aussi inconstitutionnel qu'impolitique, un bâtard, fils d'une prostituée, le duc de Montmouth, qu'aucune qualité supérieure ne recommandait à l'estime publique. Le roi ayant cassé, en 1678, ce parlement qui, dans son existence prolongée depuis 1661, avait insensiblement passé d'un dévouement absolu à un esprit de résistance et même d'hostilité contre la cour, les ennemis du duc d'Yorck, en majorité dans cette assemblée, sont en-

---

(1) Les catholiques, les protestans, les jansénistes et les philosophes s'accordent à traiter de fable cette conspiration. « Je me souviens, dit le cé- « lèbre Arnauld, d'avoir lu dans une gazette burlesque que le roi d'Ethio- « pie avait fait pendre son cordonnier, parce qu'il avait découvert qu'il « l'avait voulu faire périr par une mine qu'il avait faite dans le talon de son « soulier. Telle est l'image de la conjuration papiste. » (*Apologie pour les catholiques.*) « Jamais, dit Voltaire, accusation ne fut plus absurde.... « Les contradictions des délateurs étaient si grossières, qu'en tout autre « temps on n'aurait pu s'empêcher d'en rire. »

(2) « Rien ne prouve mieux le dessein qu'on avait eu de s'attaquer prin- « cipalement au duc d'Yorck, que les expressions injurieuses semées contre « lui dans les récits et les dépositions d'Oates. Il ne se faisait aucun scru- « pule de l'appeler un coquin, un papiste, un traître, qui serait pendu, « et auquel on n'aurait pas plus d'égard qu'à un boueux de Kent-Street. « Il espérait, disait-il, que si le diable avait en enfer une place un peu plus « chaude que les autres, c'était pour lui qu'il la garderait. Telles étaient les « fleurs de son éloquence, et tel était aussi l'esprit du temps, qu'on permet- « tait à cet infâme drôle de vomir de pareilles injures contre le frère du « roi, etc. » (*Mémoires de Jacques II.*)

core plus nombreux dans la suivante (1679). Malgré la modération de Charles, qui propose de fixer d'avance, par une résolution solennelle, et d'assurer à la nation des garanties pour le cas où la couronne passerait à un catholique, le parlement dresse le bill d'exclusion, déclare qu'après la mort du roi les couronnes d'Angleterre et d'Irlande appartiendront au plus proche héritier, le duc d'Yorck excepté; que sa présence dans l'un ou l'autre de ces royaumes sera réputée crime de trahison, et qu'on punira comme traîtres et rebelles tous ceux qui soutiendraient son titre. Les communes, après cette mesure violente, donnent encore au roi d'autres sujets de déplaisir. Pour ôter à la cour un puissant moyen d'influence sur les députés, elles excluent de leur chambre quiconque possède un emploi lucratif. Elles osent même porter une atteinte grave à la prérogative royale, en déclarant illégales les troupes permanentes, et même la garde du roi. Enfin, par le fameux bill d'*habeas corpus*, devenu depuis, en Angleterre, la sauve-garde de la liberté individuelle, elles proscrivent les emprisonnemens arbitraires. La dissolution de cette assemblée accroît l'animosité des factions qui commencent à se désigner par les noms odieux de *whigs* et de *torys* (1). Deux nouveaux parlemens, où les whigs, supérieurs à leurs adversaires, s'emportent aux extrémités les plus condamnables, multipliant les décrets d'emprisonnement ou de mort contre les papistes et les bills séditieux contre la cour, sont encore dissous successivement (1680 et 1681).

Alors, désespérant de pouvoir gouverner avec des assemblées qui deviennent chaque jour plus audacieuses, le roi qui, dans le temps où elles ne savaient rien lui refuser, avait fait abolir la loi de *triennalité* arrachée à Charles Ier, prend la résolution de ne plus convoquer de parlement. Réduit désormais à son revenu particulier, et à une pension de cent mille livres sterling qu'il reçoit de Louis XIV, ce prince, jadis si prodigue,

(1) Le parti de la cour reprochait à ses antagonistes leur ressemblance avec les brigands puritains d'Ecosse, connus sous le nom de *whigs*. Le parti populaire prétendait trouver du rapport entre les courtisans et les brigands papistes d'Irlande, auxquels on avait donné le nom de *torys*. Peu à peu l'usage de ces termes burlesques devint général, et il s'est perpétué jusqu'à nos jours.

se résigne à l'économie (1) pour acquérir l'indépendance. La fermeté inattendue qu'il déploie en impose aux factieux. Le triomphe devait lui suffire sans la vengeance. Mais, cédant à ses propres ressentimens, ou aux suggestions du parti de la cour long-temps opprimé par les whigs, il dément, par de rigoureuses représailles, sa modération accoutumée. Ces sévérités et la violation des formes légales suscitent un complot dangereux (1683).

Le duc de Montmouth, qui aspirait au trône; Shaftesbury, déjà coupable et accusé en 1680 d'un projet de rébellion, mais acquitté faute de preuves juridiques, et méditant de se venger par la mort même du roi et de son frère, et peut-être de s'élever au protectorat; Algernon Sidney, républicain par sentiment et par principes, émule de Brutus, et, comme lui, voulant donner la liberté à son pays; Essex, animé du même désir; le lord Russel, seigneur aimable et vertueux, qui, restant attaché à la constitution établie, ne se proposait que l'exclusion du duc d'Yorck et le redressement des griefs nationaux: tels étaient les principaux chefs de la conjuration, différant tous de vues, de motifs et d'objet, mais tous réunis dans le projet d'exciter un soulèvement général; ce que quelques-uns d'entre eux, d'après leurs idées républicaines, regardaient non-seulement comme nécessaire, mais comme légitime. Trahis par un complice subalterne, ils meurent, Essex de sa propre main, dans sa prison; Russel et Sidney sur un échafaud; Shaftesbury, dans l'exil où il a fui le supplice dû à sa méchanceté. Montmouth obtient sa grâce, mais est éloigné du royaume. Désormais tout plie sous l'autorité du roi et du duc d'Yorck, qui, rétabli dans sa charge de grand-amiral, exerce une influence toute-puissante. Au moment où Charles semble avoir dompté l'esprit indocile des Anglais, et règne sans contradiction, il meurt sans postérité légitime (1685); et son frère, malgré les bills d'exclusion présentés contre lui, malgré les obstacles que le serment du test semblait devoir lui opposer, lui succède tranquillement sous le nom de *Jacques II*.

---

(1) « Il laissa en mourant quatre-vingt-dix mille guinées d'économies, « somme qu'il avait amassée avec tant de mystère que personne n'en soupçonnait l'existence. » (*Burnet*.)

SECTION III.

Depuis l'avénement de Jacques II jusqu'à celui de Georges Ier
(1685—1714).

D'une part, le mauvais succès de la dernière conjuration, et la fin tragique des conjurés, ont effrayé les mécontens. D'un autre côté, la partie laborieuse du peuple, qui s'enrichit par l'industrie et le commerce, craint le renouvellement des troubles, et désire avant tout le repos. D'ailleurs, si la nation redoute le caractère violent et persécuteur du nouveau roi, elle apprécie les talens qu'il a montrés dans le commandement des armées navales, et sa sollicitude pour l'accroissement de la marine et du commerce (1) : elle lui croit de la vigueur, de la probité, du patriotisme, qualités qu'elle cherchait en vain dans son prédécesseur, aimable et séduisant à l'extérieur, mais faible, immoral et vendu à la France. Enfin, l'évidence de son droit, et les premiers actes de son règne, qui semblent annoncer de la modération et de la sagesse, son application, son économie, la promesse de respecter les lois et la religion de l'état, imposent silence à ses ennemis. Le parlement convoqué, après une interruption de quatre années, se montre plein de confiance dans les dispositions du monarque, et lui accorde le même revenu qu'à Charles II. Sur ces entrefaites, les ducs d'*Argyle* et de *Montmouth*, tous deux bannis sous le règne précédent par l'influence du duc d'Yorck, font une descente, l'un en Ecosse, où, soutenu de ses nombreux vassaux, il se flatte d'exciter un soulèvement général; l'autre en Angleterre, où sa seule présence et le bruit de son nom populaire lui semblent devoir opérer une révolution. Leurs espérances sont trompées. Le roi prend des mesures vigoureuses, secon-

---

(1) La compagnie des Indes orientales, celles de la Turquie, de Hambourg et des Canaries avaient reçu de lui des encouragemens efficaces. Il avait érigé une compagnie pour le commerce de la Guinée, établi des comptoirs sur la Côte-d'Or pour réprimer les Hollandais, et recouvré sur eux en Amérique toute la contrée de New-Yorck. Enfin, on se souvenait que, dans la guerre de 1665, il s'était mis en mer avec la plus belle flotte qui eût encore flatté l'orgueil de la nation.

dées par les parlemens des deux royaumes. Battus, Argyle à *Dumbarton*, Montmouth à *Sedgemoor*, ils sont faits prisonniers dans leur fuite. La jeunesse de Montmouth, ses qualités aimables, son titre de fils de Charles II, semblaient inviter à lui faire grâce; mais Jacques II est inexorable, et tandis qu'Argyle est décapité à Edimbourg, Montmouth subit à Londres le même supplice. Cette rigueur, plus juste que nécessaire, était peut-être encore plus contraire à la politique qu'à l'humanité. Cependant elle n'est que le prélude des plus barbares exécutions. Jacques ne veut ignorer ni épargner aucun des complices de la rébellion, et deux hommes de sang, le colonel *Kirke* et le chef de justice *Jefferies* (1), bientôt après chancelier pour prix du sang qu'il a versé, secondent sa vengeance avec un zèle affreux, qui passe ses espérances et peut-être ses volontés.

Vainqueur de l'insurrection, et se croyant inébranlable, abusé d'ailleurs par ses courtisans qui font arriver de toutes parts des adresses serviles de félicitation dans lesquelles on exalte la maxime fameuse *a Deo rex*, *a rege lex*, et par la docilité du parlement qui accroît ses revenus royaux de nouveaux subsides, Jacques s'imagine pouvoir désormais impunément laisser éclater ses desseins en faveur de la religion romaine. Il dispense du serment du test; il rend aux catholiques l'exercice public de leur culte, par une déclaration générale de tolérance; il confie des colléges aux jésuites et à d'autres religieux; il laisse des moines paraître à sa cour avec des habits de leurs ordres; au mépris des bills par lesquels toute communication avec Rome est déclarée haute trahison, il envoie au pâpe Innocent XI une ambassade extraordinaire, et reçoit à Londres un de ses nonces. Le pontife, qui prévoit les suites fâcheuses de ces mesures inconsidérées, essaie en vain d'éclairer l'imprudence du monarque. Mais Jacques, naturellement obstiné à ce qu'il veut et *entêté comme un mulet*, suivant l'expression triviale, mais vraie du roi son frère, poursuit son ouvrage, et, se livrant de plus en plus aux catholiques, il leur confère les emplois que la constitution leur refuse et n'accorde qu'aux

(1) C'était un homme « dans un état permanent d'ivresse et de rage, « tenant plus de la furie que du juge. » (*Burnet*, Hist. de mon Temps.)

protestans. Six évêques lui ayant présenté une pétition respectueuse contre la déclaration de tolérance, il ordonne de les conduire à la Tour et d'instruire leur procès, destitue deux des juges qui les ont renvoyés absous, et fait poursuivre par une cour ecclésiastique, peu différente de l'ancienne cour de haute commission, tous les ministres réfractaires. Ces actes violens aigrissent de plus en plus le mécontentement de la nation. Privée de l'appui du parlement, frappé depuis 1686, pour quelques remontrances au sujet de la dispense du test, d'une prorogation qui semble devoir être indéfinie, elle tourne ses regards vers le prince Guillaume d'Orange, époux de la princesse Marie, et doublement cher aux Anglais comme zélé protestant et comme ennemi de Louis XIV.

Depuis long-temps Guillaume observait attentivement le cours des choses en Angleterre, étroitement uni avec les whigs, et prêt à agir suivant les circonstances. Tant que Jacques II n'a point eu de fils (1), il est douteux que son gendre, héritier présomptif de la couronne par la princesse sa femme, ait songé à ravir par la force un sceptre qui devait un jour lui revenir de plein droit. Du moins, si l'état de l'Angleterre lui avait déjà suggéré des idées d'usurpation, ce n'étaient encore que des projets vagues dont rien n'annonçait l'exécution prochaine. Mais la naissance d'un prince de Galles, en ruinant ses espérances, l'oblige à précipiter ses résolutions. Il fait rapidement des préparatifs qu'il prétend destinés contre la France. D'abord Jacques II ignore tout, et quand Louis XIV, plus vigilant et mieux instruit, l'avertit du danger qui le menace, il refuse de croire à ses avis, et rejette ses offres de secours. Bientôt le but des armemens de Guillaume cesse d'être un mystère. A cette nouvelle, Jacques essaie, mais trop tard, de se concilier les esprits. Il annonce la convocation d'un parlement pour le 27 novembre 1688; il promet de maintenir l'Eglise anglicane et

---

(1) Jacques avait de sa première femme, Anne Hyde, fille du chancelier de Clarendon, deux filles : Marie, princesse d'Orange, et Anne, mariée au prince George de Danemarck, élevées toutes deux dans la religion réformée. Après la mort de leur mère, il avait épousé une princesse italienne et catholique, Marie d'Est, qui, en 1688, lui donna un fils, le prince de Galles, Jacques, connu depuis sous le nom de *chevalier de Saint-George* ou de *Prétendant*.

d'éloigner les catholiques des emplois. Mais cette palinodie soudaine et forcée l'avilit sans le sauver. A la tête de quinze mille hommes, Guillaume débarque en Angleterre, précédé d'un manifeste où il annonce que, sur la requête des principaux seigneurs du royaume, il vient vérifier la naissance du prince de Galles, que, par une odieuse imposture, il attaque comme supposée, et rétablir la nation dans ses droits et dans ses priviléges. Il est reçu comme un libérateur. Jacques, abandonné de sa fermeté accoutumée dans ce moment critique, enhardit la défection par ses lenteurs et ses fausses démarches. Enfin, délaissé par Sunderland, son principal ministre, par l'ingrat Churchill (depuis duc de Marlborough), qu'il a élevé de la condition de page au rang de pair, et dont la désertion entraîne celle des principaux officiers de l'armée, par sa fille même la plus chérie, Anne, princesse de Danemarck, il quitte le trône sans avoir même tenté de le défendre, et sort déguisé de son palais dans la nuit du 10 décembre 1688 (1). Arrêté dans sa fuite et maltraité par des pêcheurs qui le prennent pour un de ses aumôniers, puis reconnu et ramené à Londres au milieu d'une populace qui, soit inconstance, soit compassion, le reçoit comme en triomphe, avec les plus vives démonstrations de fidélité et d'intérêt, il ne sait ni entretenir ni mettre à profit ce mouvement pour différer et peut-être empêcher la victoire encore incertaine de l'ambitieux stathouder. Il s'éloigne de nouveau, secrètement favorisé par Guillaume qui, impatient de se délivrer d'un prisonnier qu'il ne peut garder sans péril, facilite son évasion; et enfin il s'embarque pour la France, où Louis XIV, dont il a dédaigné les avertissemens et les secours, ne s'empresse pas moins à le consoler de ses disgrâces par une généreuse et magnifique hospitalité.

« Ainsi, dit Burnet, le roi d'un grand pays, soutenu de for-
« tes armées, de flottes nombreuses, de riches trésors, de
« puissans alliés, tomba tout d'un coup; et sa puissance, sem-

(1) « Ce fut dans cette occasion que le roi, dans des circonstances pa-
« reilles à celles du pieux David, s'écria avec lui : *Oh! si mes ennemis*
« *seuls m'avaient maudit, je l'aurais supporté!* Mais c'était pour lui
« une inexprimable douleur de voir ceux qu'il avait favorisés, chéris, dont
« il avait fait la fortune, et même ses propres enfans, s'élever ainsi contre
« lui. » (*Mém. de Jacques II.*)

« blable à une toile d'araignée une fois rompue, fut irrévo-
« cablement détruite dès la première atteinte; et ce qu'il per-
« dit en un seul jour par un manque inoui de cœur et de juge-
« ment, fut perdu sans retour, malgré une longue suite d'efforts
« pour le recouvrer. »

Après la fuite de Jacques, le prince d'Orange convoqua le parlement pour régler le gouvernement de l'état (1689). Le trône est déclaré vacant par les communes, et la couronne déférée au prince d'Orange et à sa femme, le pouvoir royal résidant néanmoins dans le prince seul. Après leur mort, les héritiers de Marie, ceux de sa sœur la princesse Anne, ceux de Guillaume devaient, au défaut les uns des autres, être appelés à la succession. Une partie de la chambre des pairs s'élève avec vigueur contre une résolution qui dépouille le roi légitime et renverse dans la famille royale l'ordre naturel de l'hérédité. Mais enfin la majorité des lords adhère au vœu de la chambre basse, et le prince et la princesse d'Orange sont proclamés roi et reine d'Angleterre, après avoir signé l'acte célèbre de *la déclaration des droits*, qui déterminait avec précision les droits de la nation et ceux du trône, et établissait en principe que le roi n'aurait pas le droit de dispenser des lois; que toute perception de taxes non autorisée par le parlement était illégale; qu'il était contraire aux lois de lever et d'entretenir une armée permanente sans l'agrément des députés du peuple; que les parlemens seraient assemblés fréquemment; que les élections seraient libres; que la plus grande indépendance régnerait dans les débats parlementaires, et que tous les Anglais auraient le droit de pétition. Le roi avait en partage le pouvoir de convoquer, de proroger, de dissoudre le parlement, de refuser son consentement aux bills présentés à sa sanction, de choisir les membres du conseil, de nommer à tous les principaux emplois civils, militaires et ecclésiastiques. Il joignait à ces prérogatives le droit de guerre, de paix et d'alliance, l'administration de la justice, et le gouvernement général de l'état, sans être tenu d'en rendre compte.

Le parlement d'Ecosse suit de près l'exemple de celui d'Angleterre, et proclame Guillaume et Marie, malgré les efforts des partisans de Jacques II. Mais ce n'est point seulement par une opposition parlementaire, c'est à main armée, que les torys

écossais protestent contre l'usurpation. Le vicomte de Dundée, parent et émule du brave Montross, soulève les montagnards et bat les Anglais à *Killikrankie* (16 juillet 1689); mais il tombe frappé d'un coup mortel au moment où il donnait un dernier ordre destiné à achever la victoire, et l'insurrection expire avec lui (1). Les efforts de l'Irlande, où Jacques II va lui-même se mettre à la tête de ses partisans, ne sont pas plus heureux; et malgré la valeur des Irlandais et les secours de Louis XIV, Jacques succombe à l'ascendant de Guillaume, et, après la désastreuse bataille de *la Boyne* (11 juillet 1690), fuit de nouveau loin de ses états pour ne plus les revoir. La victoire des Anglais à *Kilkonnel* (22 juillet 1691) et la capitulation de *Limerick* consomment la réduction de l'Irlande, et, maître des trois royaumes, Guillaume III peut désormais diriger toutes ses forces contre la France. (Voyez *chapitre Ier de cette période*, *section IV*, la tentative de Jacques II en Irlande, et la guerre continentale à laquelle Guillaume prit la plus grande part, et dont le résultat fut le traité de Ryswick (1697), par lequel Louis XIV abandonna presque toutes ses conquêtes et reconnut le prince d'Orange en qualité de roi d'Angleterre. Voyez aussi, *même chapitre*, *section V*, les projets de partage de Guillaume relativement à la monarchie espagnole, et la nouvelle ligue formée par ce prince contre la France.)

Tandis que Guillaume III relevait au dehors la considération et la dignité de la nation anglaise, il n'exerçait lui-même au dedans qu'un pouvoir précaire et incessamment contrarié par les précautions jalouses des parlemens (2). D'abord, on ne lui avait accordé son revenu que pour un temps limité et court. En fixant la somme destinée à l'entretien de sa maison, on avait réglé que les chambres veilleraient à l'emploi du reste

---

(1) Atteint d'une balle, il se retira à l'écart pour cacher aux siens son malheur, et tomba évanoui de son cheval. Ayant repris ses sens, il tourna ses regards mourans vers le champ de bataille, et demanda « comment allaient les choses. » — Bien, lui répondit-on. — Dès-lors, dit-il, et moi « aussi. » Puis il expira. (*Mém. de Dalrymple.*)

(2) Guillaume III, qui exerça un pouvoir presque illimité dans les provinces-unies, ne posséda en Angleterre qu'une autorité faible et contestée; aussi disait-on qu'il fallait l'appeler *le roi de Hollande et le stathouder d'Angleterre.*

des deniers publics, privilége qu'elles ont toujours exercé depuis son règne. Pour obtenir des subsides en 1694, il fut obligé de souscrire un bill qui rendait les *parlemens triennaux*, mesure qui tendait à diminuer l'influence de la cour sur ces assemblées, dont la durée, jusque-là limitée, laissait plus de prise à la corruption. En 1696, une conspiration ayant été tramée contre Guillaume, les deux chambres témoignèrent le plus grand zèle pour sa personne. Mais en 1697, après le traité de Ryswick, elles ne lui laissèrent que dix mille hommes de l'armée qu'il voulait rendre permanente. On réduisit encore ce nombre à sept mille en 1699; on exigea, en outre, qu'il renvoyât sa garde hollandaise. Le duc de Glocester, seul enfant qui restât de la princesse Anne, héritière de la couronne, étant mort en 1700, le parlement, pour fixer la succession dans la ligne protestante, déclara (1701) que la princesse Sophie, duchesse douairière de Hanovre, était la plus proche héritière du trône, après les descendans respectifs du roi et de la princesse Anne, fille de Jacques II. Ce *bill* pour la succession à la couronne renfermait diverses dispositions accessoires qui restreignaient la prérogative royale, et que Guillaume s'efforça vainement de faire rejeter. Des invectives amères que les communes se permirent contre ses traités de partage, des accusations intentées à ses ministres, empoisonnèrent encore la fin de ses jours. Il mourut, sans laisser de postérité, le 19 mars 1702, sept ans après la reine son épouse, et quelques mois après que Jacques II fut mort dans l'exil en pardonnant à ses enfans ingrats.

Anne Stuart, princesse de Danemarck, belle-sœur de Guillaume III, lui succéda. La guerre avec la France remplit presque tout le nouveau règne. (*Voyez le premier chapitre de cette période, section V.*) Anne mourut en 1714. Elle avait exécuté en 1706 un projet inutilement tenté par Guillaume III, la réunion de l'Angleterre et de l'Ecosse en un seul royaume. Moitié corruption, moitié violence, le parlement écossais fut amené à conclure un traité portant que les deux royaumes n'en feraient qu'un sous le nom de *Grande-Bretagne;* que la succession passerait à la princesse Sophie et à ses héritiers, conformément aux actes du parlement d'Angleterre; que tous les sujets de la Grande-Bretagne jouiraient des mêmes priviléges, et seraient assujétis aux mêmes lois; que le royaume serait représenté par

un seul et même parlement, dans lequel il y aurait seize pairs d'Ecosse à la chambre haute, et quarante-cinq députés à la chambre des communes, etc. (1).

Anne ne laissant point d'enfans, et la princesse Sophie étant morte, la couronne fut déférée à son fils, *Georges de Brunswick*, électeur de Hanovre, arrière-petit-fils de Jacques Ier.

CHAPITRE III.

SECTION PREMIÈRE.

Suisse (1648—1718).

La paix de Westphalie avait enfin consacré l'indépendance et la souveraineté de la confédération helvétique, et l'empereur, renonçant avec les cantons au fastueux protocole de la puissance suprême, avait enfin qualifié d'amis ceux qu'il avait si long-temps traités de vassaux. Attentive à maintenir le système de neutralité qu'elle avait adopté, et respectée des

(1) L'Ecosse reçut toutes les lois anglaises relatives aux douanes, aux accises et au commerce ; quant à l'impôt territorial, il fut réglé qu'elle paierait 48,000 livres sterling, lorsque l'Angleterre paierait deux millions : disposition dont les Anglais témoignèrent leur mécontentement, se plaignant de ce que l'Ecosse, qui, par ses seize pairs et ses quarante-cinq députés, obtenait au parlement le huitième du pouvoir, n'était taxée qu'à la quarantième partie de ce que payait l'Angleterre. D'autre part, un grand nombre d'Ecossais prétendaient que leur patrie, en perdant son parlement, perdait sa liberté et qu'elle s'appauvrissait en s'assujétissant aux taxes d'une nation opulente chez laquelle ses grands propriétaires iraient manger leurs revenus. Il est cependant vrai que l'union profita aux deux royaumes unis, à l'Angleterre par l'agrandissement de sa puissance, à l'Ecosse par une meilleure administration et par les rapides progrès de son agriculture, de son industrie et de son commerce dont le développement date de cette époque.

puissances européennes, la Suisse eût été désormais une des plus heureuses contrées du monde, si elle eût été en paix avec elle-même, comme elle y était avec ses voisins. Mais, outre que les haines religieuses vivaient toujours au fond des cœurs, de nouveaux élémens de troubles allaient allumer la guerre civile.

En ce sens que les cantons étaient indépendans les uns des autres et de tout souverain étranger, la Suisse pouvait s'appeler un pays libre. Toutefois le peuple était loin d'y jouir universellement de la liberté. L'égalité de droits n'existait réellement qu'entre les habitans des cantons d'Uri, Schwitz, Underwald, Glaris, Zug et Appenzell, connus sous le nom de cantons démocratiques, et, dans les autres cantons, entre les seuls bourgeois de la capitale. Le reste de la population était sujet et quelquefois serf, ou du moins assujéti aux mêmes charges que du temps de sa servitude. Le despotisme des baillis, la rapacité des employés subalternes achevaient de rendre insupportable la situation du paysan; la prison, la bastonnade, les traitemens les plus cruels étaient le châtiment des moindres délits; les amendes, les exactions arbitraires réduisaient le malheureux peuple des campagnes à la mendicité, et, les parens des oppresseurs siégeant ordinairement dans les conseils, les victimes n'avaient pas même la ressource de la plainte.

Tel était dans plusieurs cantons l'état misérable du peuple, lorsqu'en 1652, les gouvernemens de Berne et de Lucerne rendirent des ordonnances qui réduisaient la valeur de la menue monnaie. Cette réduction, qui pesait principalement sur le pauvre, souleva les paysans de ces cantons. La révolte gagna bientôt après les campagnes de l'Argovie, de Soleure et de Bâle. Les insurgés tinrent, le 16 avril 1653, à Sumiswald dans l'Emmenthal, une assemblée générale, dans laquelle ils choisirent pour leur chef suprême un paysan nommé *Nicolas Leuenberger*. Ils adressèrent ensuite une circulaire aux sujets de tous les cantons pour les inviter à envoyer des députés à un congrès populaire qui devait aviser aux moyens d'étendre à tous les Suisses les bienfaits de la liberté. Alarmées de cette démarche hardie et des violences auxquelles se livraient les révoltés, les villes se hâtèrent de lever des troupes qui, commandées par des généraux expérimentés, exterminèrent ces

hordes de paysans sans discipline, aux journées de *Bremgarten* et d'*Herzogenbuchsée* (24 et 28 mai 1653). Leuenberger et les principaux chefs de l'insurrection eurent la tête tranchée; les districts rebelles furent frappés d'amendes considérables, et le joug des campagnes fut appesanti par cette malheureuse tentative d'émancipation.

La paix intérieure était à peine rétablie, que les haines religieuses suscitèrent de nouveaux troubles (1655). Six familles réformées du canton de Schwitz, fuyant la persécution, s'étaient réfugiées à Zurich. Le conseil de cette ville écrivit en leur faveur à celui de Schwitz, pour qu'il leur fût permis d'exporter ce qu'elles possédaient dans ce canton. Le gouvernement de Schwitz, non content de rejeter cette requête, demanda l'extradition des proscrits. Sur le refus de Zurich, leurs biens furent confisqués, et plusieurs de leurs parens, réformés comme eux, jetés dans les fers, et appliqués à la torture ou mis à mort. Les Zurichois, soutenus des troupes de Mulhouse, de Schaffouse et de Berne, recoururent aux armes pour venger leurs co-religionnaires. Vaincus par les catholiques à la rencontre de Villmergen (1656), les réformés conclurent la paix après une guerre de deux mois; le traité remit toutes les choses sur l'ancien pied, et stipula qu'en matière religieuse et en fait d'émigration de canton à canton, chaque état aurait la faculté d'agir commme bon lui semblerait.

Depuis ce temps, jusqu'à la fin du siècle, la discorde fut comprimée sans être étouffée; elle fit éclater une nouvelle guerre au commencement du siècle suivant (1712). (Voyez l'*Histoire du XVIIIe Siècle, chap. V.*)

SECTION II.

Empire (1648—1718).

Après le traité de Westphalie, on tient à *Nuremberg* un congrès qui emploie deux années à régler le mode des restitutions, à fixer les compensations et à licencier les troupes. L'empereur Ferdinand III convoque ensuite à *Ratisbonne*

(1652) une diète qui devait prononcer sur les points laissés indécis par le traité. Après trois ans de travaux, elle se sépare en 1654, ayant ratifié de nouveau les conventions de Munster et d'Osnabruck, et les mesures du congrès de Nuremberg (1).

Ferdinand III meurt le 25 mars 1657. La France et la Suède qui, depuis le traité de Westphalie, ont pris un grand ascendant en Allemagne, réunissent leurs efforts pour écarter du trône impérial l'archiduc Léopold, fils du dernier empereur. Le cardinal Mazarin brigue pour le roi de France cette couronne que jadis François Ier a vainement disputée à Charles-Quint, et que les mêmes motifs, son titre d'étranger et sa trop grande puissance, font refuser à Louis XIV. Un autre compétiteur suscité par Mazarin au prince autrichien, l'électeur de Bavière, Ferdinand-Marie, s'étant désisté de ses prétentions, le trône impérial, après un interrègne de quinze mois, est enfin rempli par l'élection de *Léopold Ier* (18 juillet 1658). Vainqueur du parti suédois et du parti français dans la diète électorale, le nouvel empereur s'oppose avec moins de bonheur à la conclusion d'une alliance offensive et défensive, formée, sous le nom de *Ligue du Rhin* (14 août 1658), pour le maintien du traité de Westphalie, entre les trois électeurs ecclésiastiques, l'évêque de Munster, le comte palatin de Neubourg, le landgrave de Hesse, et le roi de Suède comme souverain de Brême, de Verden et de Wismar. Le 25 août, par un traité particulier, Louis XIV accède à cette confédération, qui, d'abord conclue pour trois années, puis continuée jusqu'en 1666, donne à la France, dans les affaires de l'Empire, une influence quelquefois supérieure à celle de l'empereur lui-même.

En 1663, Léopold assemble les états d'Allemagne à *Ratisbonne* pour leur demander des secours contre les Turcs qui

---

(1) La diète de Ratisbonne vit éclater une espèce de scission entre les protestans et les autres membres du corps germanique, par la réunion des protestans (1654) en *corps évangélique* considéré comme un corps particulier par rapport au reste de la diète. L'électeur de Saxe, *Jean-George I*, en fut nommé directeur perpétuel, prérogative qui a passé à ses successeurs. Il mourut deux années après, laissant quatre fils entre lesquels il partagea ses états. L'aîné, *Jean-George II*, eut la Misnie, le duché de Saxe et la dignité électorale.

ont envahi la Hongrie. Les princes, pour assurer le privilége qui leur a été accordé par le traité de Westphalie, de concourir à l'élection du chef de l'Empire et à la rédaction de sa capitulation, arrachent à l'empereur la promesse de ne point dissoudre la diète, que ces points et tous ceux dont la décision a été ajournée n'aient été réglés définitivement. Des difficultés sans cesse renaissantes retardent d'année en année la solution des questions litigieuses. La diète se prolonge contre l'usage, et enfin devient permanente sans avoir jamais été déclarée telle par une loi formelle de l'Empire.

(Relativement à la guerre que l'Empire déclara à la France au mois de juin 1674, au traité de *Nimègue* en 1679, aux *réunions* ordonnées par les *chambres* de Metz, de Besançon et de Brisach (1680), à l'extinction de la branche *palatine de Simmern* (1685), à la ligue d'*Augsbourg* (1686), à l'élection du prince *Clément de Bavière* en qualité d'électeur de Cologne (1688), *voyez le chapitre I de cette période, sections III et IV*.)

La paix de Westphalie avait érigé un huitième électorat pour la branche palatine de la maison de Wittelsbach. En 1692, l'empereur Léopold en établit un neuvième en faveur d'*Ernest-Auguste*, duc de *Brunswick-Lunebourg-Hanovre*, et de ses descendans mâles, moyennant l'engagement pris par le nouvel électeur de fournir à l'Autriche des secours considérables d'hommes et d'argent contre les Turcs. Cet établissement excite de vives réclamations de la part du collége des électeurs et de celui des princes. Une ligue se forme contre le neuvième électorat. Cependant, sous le règne suivant, après seize ans de débats et de résistance, la diète de Ratisbonne, considérant les services importans rendus par la maison de Hanovre à l'empereur et à l'Empire dans la guerre de la succession d'Espagne, reconnaît enfin (1708) en qualité d'électeur le duc *George* de Brunswick-Hanovre, fils aîné d'Ernest-Auguste (mort en 1698). Mais le nouvel électeur étant protestant, les états catholiques font ajouter à son admission la clause que, dans le cas où le nombre des électeurs protestans deviendrait égal à celui des catholiques, ceux-ci jouiraient d'un suffrage surnuméraire. La diète exige aussi de l'empereur la promesse de n'accorder à l'avenir la dignité électorale à aucun prince sans le consentement du corps germanique. Durant ces dé-

mêlés, l'héritage du dernier duc de Saxe-Lauenbourg (mort en 1689) accroît (1697) les domaines de la maison de Brunswick-Hanovre, que bientôt après le cours rapide de sa fortune porte, en 1714, au trône d'Angleterre. (*Voyez le chapitre II de cette période, section III.*)

Quelques années auparavant, deux autres maisons électorales sont devenues maisons royales. *Auguste II*, électeur de Saxe, après avoir embrassé la religion catholique, est élu roi de Pologne en 1697, dignité qui dans la suite (1733) est pareillement déférée par voie d'élection à son fils *Auguste III*. Malgré leur changement de religion, les électeurs de Saxe conservent la direction du corps évangélique à la diète de l'Empire, moyennant la promesse de ne rien innover en Saxe par rapport à la religion, et de nommer pour l'administration des affaires d'Empire un conseil entièrement composé de membres protestans. Ces princes n'en perdent pas moins une partie de leur influence en Allemagne; et, loin que la royauté de Pologne, purement élective, augmente leur grandeur et leur puissance réelles, elle ne sert qu'à les affaiblir en les jetant dans des guerres ruineuses qui entraînent après elles la désolation de la Saxe, l'aliénation des domaines électoraux, et l'accroissement des dettes et des charges de l'état.

La royauté de la maison de Brandebourg est plus heureuse et plus brillante. L'électeur Jean Sigismond, en succédant, en 1618, au duché de Prusse, s'était reconnu vassal et tributaire de la couronne de Pologne. En 1657, son petit-fils, *Frédéric-Guillaume*, surnommé le *grand-électeur*, profitant de la situation fâcheuse de ce royaume attaqué par le roi de Suède, se fait céder, par le traité de *Welau*, la souveraineté pleine et entière du duché de Prusse. Après lui, son fils, *Frédéric Ier*, voyant le prince d'Orange, son cousin-germain, élevé au trône d'Angleterre, l'électeur de Saxe à celui de Pologne, aspire, à leur exemple, à la dignité royale. En 1700, il ouvre, à ce sujet, des négociations avec la cour de Vienne, et obtient l'aveu de l'empereur Léopold par la promesse d'un secours de dix mille hommes qu'il s'engage à lui fournir dans la guerre qu'allait faire éclater l'ouverture de la succession d'Espagne. Enfin, il se fait proclamer *roi de Prusse*, et se couronne de ses propres mains à Kœnigsberg, le 15 janvier 1701. Il est immédiatement reconnu par toutes les puissances

de l'Europe, à l'exception de la France et de l'Espagne, du pape et de l'ordre teutonique (1).

Léopold Ier, qui s'est prêté imprudemment à l'élévation de la maison de Brandebourg, et qui, selon le prince Eugène, *aurait dû faire pendre les ministres qui lui avaient donné un conseil aussi perfide*, meurt le 5 mai 1705, après avoir régné quarante-neuf ans. Il était fort adonné à l'astrologie judiciaire et à la chimie. Du reste, versé dans la métaphysique, la théologie et la jurisprudence, il passait pour le prince le plus savant de son siècle. Contemporain de Louis XIV, il protégea comme lui et même cultiva les lettres et les arts. Il composa des fables, des épigrammes, des airs de musique, et voulut mourir au milieu d'un concert. Il fonda les universités d'Inspruck et de Breslau, encouragea l'établissement de plusieurs colléges et sociétés littéraires à Vienne, et augmenta considérablement la bibliothèque impériale. Très-attentif à l'administration de la justice, il fit de nombreux réglemens tant en matière civile que criminelle, substitua l'allemand au latin dans les cours de judicature, et corrigea plusieurs abus dans les tribunaux inférieurs. Enfin, bien que menant une vie retirée et peu active, il parvint, à l'aide de ministres habiles et de grands capitaines, à relever l'autorité impériale, et rendit à la maison d'Autriche son éclat qui commençait à s'éclipser; mais l'histoire lui reproche justement d'avoir établi son pouvoir, surtout en Hongrie (*voir ci-dessous*), par la violence et par la cruauté.

---

(1) « Les conjonctures étaient uniques pour favoriser ses projets. L'empereur qui, en 1695, avait refusé de reconnaître la Prusse pour un « duché séculier, ne fit aucune difficulté de la reconnaître pour un royaume, « dès que l'électeur de Brandebourg lui eut promis des secours contre la « France : l'Angleterre et la Hollande furent gagnées par le même motif. « Les différends qui venaient d'éclater entre la Suède, d'une part, et le roi « de Pologne, le roi de Danemarck et la Russie, de l'autre part, procurè- « rent au nouveau roi de Prusse le consentement de ces quatre couronnes, « qui avaient un égal intérêt à le ménager ; et les états d'Allemagne suivi- « rent sans difficulté l'exemple de l'empereur et des puissances leurs al- « liées.» (*Pfeffel, Abrégé chronologique de l'histoire d'Allemagne.*) La France et l'Espagne, par des raisons politiques; le pape, par zèle de religion; l'ordre teutonique, par réminiscence de son ancienne souveraineté sur la Prusse, protestèrent seuls contre la création du nouveau royaume.

La proscription des électeurs de Bavière et de Cologne, auxiliaires de la France dans la guerre de la succession d'Espagne, déjà méditée par Léopold, est prononcée (1706) sous son successeur Joseph Ier. Ce prince, deux ans après (1708), confirme la création d'un neuvième électorat en faveur de la maison d'Hanovre; et dans la même diète qui sanctionne enfin cette innovation long-temps combattue, il fait décréter que les rois-électeurs de Bohême, qui précédemment ne participaient qu'à l'élection des empereurs, auraient voix et séance dans toutes les délibérations de l'Empire et du collége des électeurs, sous la condition de payer désormais pour la Bohême un contingent électoral. Dans le même temps que Joseph Ier signale son autorité dans l'Empire par la création d'un électeur, la proscription de deux autres et le rétablissement de la Bohême dans ses droits électoraux, il exerce la même puissance en Italie, où il punit les maisons de Gonzague et de Pic de leur alliance avec la France, par la confiscation des duchés de *Mantoue* (1708) et de la *Mirandole* (1709), tandis qu'il force le pape Clément XI à reconnaître pour roi d'Espagne l'archiduc Charles, et à laisser aux impériaux un libre passage dans les états de l'Eglise. Dominateur en Allemagne et en Italie, et vainqueur des Hongrois rebelles (*voyez la section III de ce chapitre*), il meurt tout à coup dans la fleur de son âge (17 avril 1711); et après un interrègne de six mois, son frère *Charles VI* lui succède sur le trône de l'Empire. Les membres du corps germanique étaient depuis long-temps partagés sur l'importante question des capitulations impériales. Le collége des électeurs s'était arrogé exclusivement le droit de les rédiger; mais les autres colléges prétendaient que ces conventions ayant force de lois fondamentales, elles devaient être discutées et adoptées par le corps entier de la diète. Les princes demandaient qu'on dressât un projet de capitulation perpétuelle qui servît de règle aux électeurs à chaque nouvelle élection. Cette question débattue au congrès de Westphalie, et depuis souvent agitée inutilement dans la diète, est enfin résolue dans l'interrègne qui suit la mort de Joseph Ier. Un acte de *capitulation perpétuelle* est approuvé par l'assemblée générale des états de l'Empire, pour être prescrit à l'empereur Charles VI et à ses successeurs. Cet acte porte, entre autres choses, que l'élection d'un roi des

Romains n'aura plus lieu du vivant d'un empereur hormis le cas d'urgente nécessité, et que la proscription d'un électeur, prince ou état d'Empire, ne pourra désormais être ordonnée que du consentement de la diète, et avec certaines formalités prescrites par la nouvelle capitulation.

Les traités d'*Utrecht* et de *Rastadt* (1713-14) terminent la guerre de la succession (*voyez chapitre I de cette période, section V*), et assurent à la maison d'Autriche la possession du royaume de Naples, des duchés de Milan et de Mantoue, de la Sardaigne et des Pays-Bas. Quatre ans après (1718), par le traité de *Passarowitz*, heureux fruit des victoires du prince Eugène sur les Ottomans, elle acquiert encore le bannat de Temeswar, Belgrade et la Servie. Malgré cet agrandissement matériel, elle s'affaiblit en réalité par l'incapacité de Charles VI et par les condescendances de ce prince pour les puissances étrangères dont il ne cessa, pendant tout son règne, de mendier en quelque sorte la garantie pour sa *pragmatique sanction*. C'était une loi de succession par laquelle, dans l'intention de préserver ses sujets des malheurs qui venaient de désoler l'Espagne après la mort de Charles II, il avait réglé qu'après la sienne les états de la maison d'Autriche passeraient d'abord à ses fils, s'il en avait, ensuite à ses filles, et, à défaut des uns et des autres, aux filles de son frère aîné Joseph Ier, puis à ses sœurs, etc., sous la condition expresse que la monarchie autrichienne ne serait jamais démembrée. Occupé toute sa vie d'assurer l'inviolabilité de cette constitution par des traités avec les autres puissances, il meurt sans postérité masculine au mois d'octobre 1740; et aussitôt, au mépris de sa pragmatique, plusieurs prétendans, qui tous l'ont reconnue, acceptée et garantie, réclament le riche héritage dont cette loi frustrait leur ambition.

SECTION III.

Hongrie, Transylvanie et Turquie (1655—1718).

En 1655, *Ferdinand III* fait déclarer roi de Bohême et de Hongrie son fils *Léopold*, empereur en 1658.

Durant la première moitié du seizième siècle, les Turcs, distraits de leurs entreprises continuelles sur la Hongrie et la

Transylvanie par les troubles intérieurs de leur empire ou par des guerres avec les Polonais ou les Persans, ont laissé respirer la maison d'Autriche; mais sous le règne de *Mahomet IV*, la fermeté du grand-visir *Mohammed Kœprili* et de son fils *Achmet Kœprili*, qui, en 1661, lui succéda dans le grand-visirat, ayant étouffé les factions, les bannières du croissant sont de nouveau déployées sur les rives du Danube.

Jean Kemeni et *Michel Abaffi* se disputent la Transylvanie. Kemeni réclame la protection de l'Autriche, Abaffi celle des Ottomans. L'empereur assemble à *Presbourg* (1662) la diète de Hongrie, pour lui demander des secours contre les Turcs. Les Hongrois croyant avoir à se plaindre de diverses infractions à leur liberté civile et religieuse, telle qu'elle avait été stipulée dans les états de 1647, avant de délibérer sur les demandes de l'empereur, exigent le redressement de leurs griefs, et après une session orageuse, se séparent sans avoir rien fait (1). Profitant de leurs dissensions, Kœprili envahit la Hongrie, s'empare de Neuhausel et de plusieurs autres places, et détache des hordes de Turcs et de Tartares qui portent le ravage jusqu'aux portes de Vienne et d'Olmutz (1663). Les secours que l'empereur obtient de la diète ger-

(1) « Le gouvernement de la Hongrie réunissait les inconvéniens des « monarchies électives et de la féodalité. Le roi ne pouvait faire ni la « guerre ni la paix, ni lever d'impôts, ni exercer aucun acte d'autorité, « sans le concours de la diète, corps hétérogène composé des grands officiers de l'état, des prélats, des magnats, des représentans des comtés ou « de l'ordre équestre, et des délégués des villes royales. Les faibles prérogatives de la couronne étaient restreintes par celles du *palatin*, que le « roi choisissait entre quatre candidats présentés par la diète. Cet officier, « ou plutôt ce vice-roi, veillait sur le dépôt des lois, commandait l'armée, « et était médiateur entre le prince et les sujets. Ainsi, c'était toujours pour « le monarque un adversaire puissant et dangereux.... Une cause perpétuelle de soulèvement était la maxime consacrée par le serment qu'André « II avait prêté à son couronnement : *Que les seigneurs avaient le droit « de se révolter contre le roi, lorsqu'il violait leurs priviléges.* Une « loi également fâcheuse, dans un pays constamment menacé par les Turcs, « était celle qui défendait d'introduire, sans le consentement des états, des « troupes étrangères dans le royaume, qui, dès-lors, ne pouvait plus « compter pour sa défense que sur *l'armée d'insurrection*, assemblage incohérent de troupes levées selon le système féodal. » (William Coxe, *Histoire de la maison d'Autriche*, chap. LXII.)

manique, de la ligue du Rhin et du roi de France (*voyez chapitre I de cette période, section II*) le mettent en état de repousser l'agression, et le 1er août 1664, Montecuculi remporte sur les Turcs la brillante victoire de *Saint-Gothard*, suivie bientôt après (17 septembre) du traité de *Vasvar*, qui stipule une trève de vingt ans entre la Porte et l'Autriche, laisse aux Turcs, malgré leur défaite, Neuhausel, le Grand-Waradin et Nowigrade, et maintient Abaffi, leur protégé, dans la possession de la Transylvanie. Kœprili profite de cette paix avec l'Allemagne pour achever la conquête de l'île de Crète par la prise de la ville de Candie qui, après vingt-cinq ans de siége ou de blocus, se rend enfin en 1669. (Voyez au chapitre suivant la guerre entre la Turquie et la Pologne.)

L'empressement des Allemands à retourner dans leurs foyers, les mauvaises dispositions des Hongrois, l'épuisement des finances de l'empereur, l'avaient forcé, quoique vainqueur, à signer le traité désavantageux de Vasvar. Les Hongrois, toujours prêts à saisir le premier prétexte de rébellion, se plaignent de la paix, après avoir refusé de coopérer à la guerre. La présence d'un corps de troupes envoyé dans la Basse-Hongrie pour surveiller leurs mouvemens, d'autres précautions qui attestent la défiance de Léopold et semblent annoncer le projet d'enchaîner enfin un peuple si long-temps indocile, excitent plusieurs seigneurs à se liguer et à prendre les armes pour le maintien de leurs priviléges. L'empereur déconcerte la conjuration par des mesures promptes et vigoureuses; la ruse ou la force met en son pouvoir les principaux conspirateurs, les comtes *Zrini*, *Nadaschdi*, *Frangipani* et *Tattenbach*. Ils ont la tête tranchée en 1674, comme criminels de lèse-majesté. Léopold croyant le moment favorable pour établir en Hongrie le pouvoir absolu, déclare que toute la nation ayant trempé dans le complot, a forfait à ses priviléges, et doit désormais ne reconnaître d'autre autorité que celle de l'empereur. Cette déclaration est appuyée d'une nombreuse armée, instrument et soutien du despotisme. Les violences de cette soldatesque, l'accroissement des impôts, la persécution exercée contre les ministres protestans, la suppression de la dignité de palatin, tous les excès de la tyrannie militaire et de l'inquisition religieuse par lesquels on veut effrayer les esprits, ne font que les irriter. Les mécontens, encouragés secrètement

et secourus par la France et par la Porte, se soulèvent sous la conduite de plusieurs des principaux seigneurs (1675). Egaux à leurs ennemis pour le courage, mais inférieurs pour la discipline, les Hongrois allaient succomber, lorsque le jeune comte de *Tékély*, dont le père avait été proscrit et les biens confisqués dans les troubles précédens, vient se mettre à leur tête et relever leurs affaires désespérées. Alarmé de leurs succès, l'empereur a recours aux négociations. Dans la diète d'*OEdenbourg* (1681), il abolit la nouvelle forme de gouvernement, et satisfait les Hongrois sur la plupart de leurs griefs; mais Tékély, qui suspecte sa sincérité, refuse d'adhérer aux décrets de la diète, et continue la guerre civile. Le prince de Transylvanie vient le joindre avec une armée, et bientôt après la Porte-Ottomane, qui a refusé de renouveler la trève de 1664, dont l'expiration était prochaine, met sur pied deux cent mille combattans qui, sous le grand-visir *Cara-Mustapha*, successeur de l'illustre Achmet Kœprili, mort en 1676, envahissent la Hongrie et l'Autriche, et arrivent sous les murs de *Vienne* le 14 juillet 1683. « Le siége, s'il eût été conduit avec autant « d'habileté qu'il avait été entrepris avec audace, aurait in- « failliblement fini par la prise de cette capitale, c'est-à-dire « par la ruine de l'empereur et de sa famille. Déjà Louis XIV « qui, tandis qu'il persécutait les protestans en France, fomen- « tait leur rébellion en Hongrie (1), et ouvrait aux adorateurs « du croissant les portes de la chrétienté, avait, dans l'attente « de la catastrophe, rassemblé une grosse armée sur le Rhin, « ne doutant pas que les princes d'Allemagne ne vinssent im- « plorer sa protection et lui offrir la couronne impériale. » (*Burnet*, Hist. de mon Temps.) Mais vaillamment défendue par le brave duc de Lorraine, *Charles V*, général des troupes impériales, Vienne est sauvée par *Jean Sobieski* (2), roi de Pologne, qui, accouru avec une armée, attaque les Turcs dans leurs retranchemens, et force à la retraite le grand-visir à qui le sultan fait trancher la tête. Depuis ce temps, tout prospère à Léopold. Déjà fortifié de l'alliance des Polonais, il suscite

(1) Des monnaies d'or et d'argent frappées par Tékély portaient à l'exergue : *Pro libertate et justitia*, et cette légende : *Ludovicus XIV, rex Galliæ, protector et patronus Hungariæ*.

(2) Voyez la belle Histoire de *Sobieski*, par M. de Salvandy.

contre la Turquie les Vénitiens, qui, ayant à venger la perte de *Candie*, envahissent la Morée, et les Russes qui se jettent sur la Crimée. Pendant ce temps, les armées impériales marchent de succès en succès : la forteresse de Neuhausel est reprise (1685) à la suite de la bataille de *Strigonie*, gagnée par le duc de Lorraine, qui, l'année suivante, emporte d'assaut la ville de Bude, ancienne capitale de la Hongrie, et, depuis le temps de Jean Zapoli, le siége de la puissance ottomane dans ce pays; enfin, le 12 août 1687, ce prince, par l'éclatante victoire de *Mohacz*, efface l'affront que les armes de l'Autriche et de la Hongrie ont reçu jadis en ce même lieu.

Au milieu de ces triomphes, l'empereur consomme, avec quelques ménagemens, le dessein, que naguère il a tenté vainement d'exécuter, de soumettre les Hongrois à son autorité souveraine. Dans la diète convoquée à *Presbourg* (1687), il réclame, comme le prix de ses efforts contre les Ottomans, l'*hérédité de la couronne de Hongrie* dans sa maison. Les états, cédant à la force, reconnaissent en effet la succession héréditaire en faveur des mâles des deux branches (allemande et espagnole) de la maison d'Autriche; mais ils refusent de l'établir en faveur des femmes, et l'empereur n'entreprend pas de forcer sur ce point leur résistance. Il consent au renouvellement des priviléges octroyés par le décret du roi André II, mais il en excepte la clause qui autorisait l'emploi de la force contre le prince qui tenterait de porter atteinte aux droits et libertés de la nation. Le rappel des jésuites, précédemment proscrits, est ordonné; mais en même temps les protestans sont confirmés dans la possession des prérogatives que leur a garanties la diète d'Œdenbourg. Ces conventions sont suivies du couronnement de l'archiduc Joseph en qualité de premier roi héréditaire.

Les Ottomans, attribuant leurs revers à la mollesse du sultan Mahomet IV, l'avaient déposé en 1687. Sous le règne de *Soliman III*, son successeur, les Turcs, d'abord défaits par le prince Louis de Bade aux journées de *Nissa* et de *Widdin* (1689), et chassés des provinces de Servie, de Bosnie et de Bulgarie, reprennent un instant l'avantage, grâce aux talens du grand-visir *Mustapha Kœprili*, frère de l'ancien grand-visir, Achmet Kœprili, et recouvrent en 1690 les places et les provinces qu'ils avaient perdues. Mais l'année

suivante (1re du règne d'*Achmet II*, prince doux et faible, cultivant la musique et la poésie, qui succéda à son frère Soliman mort le 23 juin 1691), leurs progrès sont arrêtés par la victoire du prince de Bade à *Salankemen* (19 août), où vingt mille musulmans et Kœprili restent morts sur le champ de bataille. Cependant l'empereur, obligé de porter la plus grande partie de ses forces contre la France, tantôt ne peut tirer parti, du côté de la Hongrie, des victoires de ses généraux, tantôt même est réduit à se tenir sur la défensive, jusqu'à ce que le traité de Ryswick lui permette de pousser la guerre contre les Turcs avec une nouvelle vigueur. Vaincu par le prince Eugène (11 septembre 1697) à la journée décisive de *Sentha*, le sultan *Mustapha II* (fils de Mahomet IV et successeur d'Achmet II depuis 1695) fait des ouvertures de paix. Après une longue négociation, commencée à Constantinople et continuée à *Carlowitz* en Esclavonie, elle est conclue, le 26 janvier 1699, sous la médiation de la France et de la Hollande, entre les Turcs, l'empereur, les Vénitiens, la Pologne et la Russie. Toute la Hongrie, à l'exception de Temeswar et de Belgrade, la Transylvanie et l'Esclavonie sont abandonnées par le sultan à l'empereur (1). Les Russes demeurent en possession d'Azow. La Porte cède Caminiek, la Podolie, la souveraineté de l'Ukraine à la Pologne, et aux Vénitiens qui, dans cette guerre, sous le fameux François Morosini *le Péloponnésiaque*, avaient lutté contre la marine ottomane avec des succès dignes de leur ancienne réputation, la Morée, l'île d'Egine et plusieurs places de la Dalmatie. Ainsi les Ottomans perdent en Europe près de la moitié de leurs états et une grande partie de cette puissance qui long-temps les avait rendus formidables à la chrétienté.

Quoique la paix de Carlowitz ôte aux mécontens de Hongrie l'appui des Turcs, de nouveaux troubles ne tardent pas à s'élever dans ce royaume. Le prince transylvain *François Ra-*

(1) Il fut permis à Tékély, qui pendant toute la guerre avait suivi le parti de la Porte, de rester sur le territoire ottoman avec les Hongrois et les Transylvains qui s'étaient attachés à sa fortune. Pour le dédommager de la perte de ses biens confisqués par l'empereur, Mustapha II lui conféra deux villes à titre de fiefs; mais ces grâces ayant été révoquées sous Mahomet V, il se retira à Constantinople, où il fut réduit à se faire cabaretier.

gotski, soupçonné d'ourdir un complot contre l'Autriche, avait été arrêté en 1701, et transféré à Newstadt par ordre de la cour de Vienne. Tandis qu'on instruit son procès, il parvient à s'échapper, et se retire en Pologne. Condamné comme criminel de lèse-majesté et déclaré déchu de ses biens, excité par le désir de la vengeance et par les sollicitations de la France, qui, alors en guerre avec l'Autriche, a le plus grand intérêt à opérer une diversion, Ragotski, précédé d'un manifeste dans lequel il s'annonce comme le vengeur des libertés de la Hongrie opprimée par les Autrichiens, entre dans ce royaume (1703) avec une petite troupe qui bientôt devient une armée. En peu de temps, il chasse les Allemands de la plus grande partie de la Hongrie. En 1704, les Transylvains le choisissent pour leur prince; et l'année suivante, les Hongrois, s'étant confédérés à Setzim pour le rétablissement de leurs lois et de leurs immunités, lui donnent, avec le titre de duc, la direction des affaires, en lui adjoignant un sénat de vingt-cinq personnes. Louis XIV l'envoie féliciter par un ambassadeur, et le czar Pierre-le-Grand lui offre en 1707 le trône de Pologne, pour l'opposer au roi Stanislas, protégé de Charles XII.

L'empereur Joseph Ier, occupé par la guerre de la succession d'Espagne, fait auprès des insurgés hongrois plusieurs vaines tentatives d'accommodement. Forcé de continuer les hostilités, il obtient enfin l'avantage, et modéré dans la victoire, il accorde aux rebelles (janvier 1711) un traité de pacification (signé à *Zathmar*), par lequel il promet une amnistie générale, la restitution de tous les biens confisqués, la liberté des prisonniers, l'exercice de la religion protestante, ainsi qu'il était réglé par les constitutions du royaume, le maintien de tous les droits et priviléges de la nation, et la prochaine convocation d'une diète où seraient discutés les autres griefs, tant politiques que religieux. Ce traité rend la paix à la Hongrie. Ragotski, qui a refusé de le signer, se bannit volontairement, et, retiré tour à tour en France et en Turquie, achève ses jours dans un long exil.

Mustapha II avait été déposé en 1702. Sous son frère et successeur *Achmet III*, les Turcs, après une campagne heureuse, obtiennent des Russes (1711), la restitution d'Azow qu'ils leur avaient cédée par la paix de Carlowitz. En 1715,

ils prennent la Morée sur les Vénitiens, achèvent de les expulser de l'île de Candie où ils conservaient encore quelques places, et l'année suivante ils mettent le siége devant Corfou. L'empereur Charles VI intervient comme garant du traité de Carlowitz, et déclare la guerre à la Porte. Le pape et le roi d'Espagne suivent son exemple, et tandis que leurs flottes réunies à celle de Venise délivrent la ville de Corfou, le prince Eugène triomphe en Hongrie à la tête des armées impériales. Vainqueur du grand-visir à la bataille de *Peter-Waradin* (5 août 1716), il réduit deux mois après la forteresse de Temeswar, remporte en 1717 devant *Belgrade* une nouvelle victoire suivie de la conquête de cette place importante, et, le 21 juillet 1718, signe à *Passarowitz* une paix glorieuse par laquelle l'empereur acquiert Temeswar, Orsowa, Belgrade et une partie de la Valachie et de la Servie. Venise, comme indemnité de la Morée qu'elle abandonne, conserve plusieurs places de l'Herzegowine, de la Dalmatie et de l'Albanie, qu'elle a prises pendant la guerre, et obtient la restitution de l'île de Cerigo dans l'Archipel.

CHAPITRE IV.

Danemarck, Suède, Pologne et Russie (1648—1700).

A l'âge de cinq ans, *Christine* avait succédé sur le trône de Suède à Gustave-Adolphe, son père, tué en 1632 à la bataille de Lutzen. Cette princesse avait reçu une éducation soignée. Non-seulement instruite, mais savante, elle parlait huit langues, lisait Tacite et Thucydide dans l'original, s'entourait d'érudits dont elle partageait les travaux. L'inutilité de ses efforts pour inspirer le goût des arts de la paix à une nation toute guerrière, le désir de se livrer sans distraction à ses penchans studieux, l'amour d'une vie indépendante et libre des assujettissemens du trône, un mépris philosophique ou un dégoût prématuré des grandeurs, et peut-être encore plus, une certaine ambition de se singulariser et d'étonner le

monde (1), lui font exécuter, à vingt-sept ans, la résolution qu'elle avait déjà souvent annoncée, d'abdiquer la couronne pour achever ses jours dans une condition privée. En 1654, elle cède sa place à Charles-Gustave, comte palatin de Deux-Ponts, son cousin-germain, que déjà, depuis plusieurs années, elle a fait reconnaître comme son héritier présomptif par les états du royaume. Alors elle quitte la Suède et se rend à Bruxelles, où elle abjure secrètement le luthéranisme, à Inspruck, où elle fait publiquement profession de la religion catholique, à Rome, où elle reçoit du pape Alexandre VII la confirmation et le surnom d'*Alessandra*, à Paris, où elle excite l'admiration par son esprit et l'étendue de ses connaissances et la surprise par la bizarrerie de son costume et de ses manières, à Fontainebleau où, pour des griefs que l'histoire n'a pu bien éclaircir, elle fait mettre à mort son écuyer Monaldeschi. Dans la suite, elle regrette le sceptre qu'elle a quitté et souhaite en vain de le reprendre. Non moins vainement elle aspire à celui de Pologne. Enfin, retirée à Rome, elle y achève sa vie dans la culture des lettres et des arts, mais voulant toujours prendre part aux grands événemens de son temps et paraître conserver une influence politique.

Sortie triomphante de la guerre de trente ans, mais par des efforts prodigieux qui excédaient les ressources ordinaires de sa population et de ses finances, la Suède avait besoin pour se réparer d'une longue paix et d'une bonne administration. Mais le nouveau roi, *Charles X*, élevé dans les armées et n'estimant que la gloire militaire, respire la guerre et les combats. Le roi de Pologne lui fournit l'occasion de faire éclater cette ardeur belliqueuse.

En 1648, le faible *Jean-Casimir*, qui avait été jésuite et cardinal avant d'être roi, avait succédé sur le trône de Pologne à son frère Uladislas VII. Depuis son avénement, l'introduction insensée du *liberum veto*, qui, par l'opposition d'un seul nonce, annulait les délibérations des diètes, avait mis le comble à l'anarchie habituelle de la république polonaise, « Sicinski, nonce d'Upita en Lithuanie, fut le premier qui

(1) Voyez, dans les Mémoires de madame de Motteville (année 1656), des détails curieux sur cette princesse extraordinaire.

« rompit, en 1652, la diète par l'interposition de son *veto*. « L'exemple de ce nonce, improuvé d'abord, trouva des imi« tateurs; et cet usage bizarre, qui attribuait à un seul ce « qui était le droit de la majorité, passa bientôt en loi et en « maxime d'état. » (Koch, *Tableau des révolutions.*) Aux dissensions intestines se joignait la guerre étrangère. Les *cosaques du Borysthène*, qui servaient aux Polonais de milice frontière contre les Tatars et les Turcs, se plaignant de la violation de leurs priviléges, s'étaient révoltés sur la fin du règne précédent (1647), et, de concert avec les Tatars de Crimée, avaient envahi la Pologne. Après plusieurs années d'une guerre furieuse, leur hetman Chmelnizki, vivement pressé par les Polonais, se met sous la protection du czar *Alexis Michailowitz* (1654). Des garnisons russes sont reçues dans Kiovie et dans toutes les villes de l'Ukraine qui sont au pouvoir des cosaques. En même temps le czar attaque les Polonais, leur enlève Smolensko et tous les territoires qui leur ont été cédés par les traités de Diwilina et de Wiasma, et, poursuivant ses avantages, porte la guerre au centre de la Lithuanie, où il s'empare de plusieurs places.

Dans ces circonstances, où la Pologne offre une proie facile à l'ambition de Charles X, Jean-Casimir a l'imprudence de le provoquer par d'impuissantes protestations contre son avénement au trône de Suède, qu'il revendique pour lui-même, comme descendant des rois de ce pays. (*Voyez ci-dessus*, 3e *période*, *chap.* IX, *section* II.) Aussitôt, sans attendre l'expiration de la trève de Stumsdorf, conclue pour vingt-six ans (en 1636) entre la Suède et la Pologne, Charles envahit ce royaume (1655) avec trente mille hommes. Jean-Casimir, surpris de cette agression subite, que favorisent une partie des Polonais, s'enfuit en Silésie, après avoir mis son royaume sous la protection de la Sainte-Vierge, et dans l'espace de quelques mois les Suédois ont pris possession de ses états abandonnés. L'année suivante, l'électeur de Brandebourg, *Frédéric-Guillaume*, vassal de la Pologne pour la Prusse ducale, contracte envers Charles X les mêmes obligations féodales, à condition que ses états seront augmentés des palatinats de Posnanie, de Kalisch et de Siradie.

Cependant Jean-Casimir, revenu de son premier étonnement, et rappelé par la plus grande partie de ses sujets prêts à

s'armer pour sa cause, rentre en Pologne, conclut un accommodement avec les cosaques, obtient des secours des Tatars, et vient camper près de *Varsovie* à la tête de quarante mille hommes. Après une bataille qui se renouvelle trois jours de suite sous les murs de cette ville (28, 29 et 30 juillet 1656), complètement défait par le roi de Suède et l'électeur, on le croit désormais perdu sans ressources. Mais les succès de ses ennemis éveillent l'attention et la jalousie des puissances voisines. Les malheurs de Jean-Casimir lui donnent des alliés. Le czar conclut une trève avec les Polonais, attaque les Suédois dans la Livonie, l'Ingrie et la Carélie. L'empereur Léopold et le roi de Danemarck suivent son exemple; et l'électeur de Brandebourg lui-même, ayant obtenu de Jean-Casimir, par le traité de *Welau* (1657), la souveraineté de son duché de Prusse, accède à la ligue formée pour la conservation de la Pologne et le maintien de l'équilibre du Nord. Le vaillant Etienne Czarniecki, que les historiens polonais appellent le Duguesclin de leur nation, arme en faveur de Jean-Casimir la noblesse polonaise. En peu de temps, la Suède est dépouillée de presque toutes ses conquêtes.

Dans ces conjonctures, Charles-Gustave tourne ses principales forces contre le Danemarck, et entreprend de se dédommager sur ce royaume de la perte de la Pologne. Au mois de janvier 1658, après s'être rendu maître du Holstein, du Sleswick et du Jutland, il passe le Petit-Belt sur la glace avec son armée et son artillerie, envahit rapidement les îles de Fionie, de Langelande et de Lalande, pénètre dans celle de Zélande, vis-à-vis de Vordingbourg, et menace la capitale, où rien n'est préparé pour soutenir un siége. Frédéric III veut s'y défendre; mais les Danois, effrayés et désunis, secondent mal ses dispositions généreuses, et il est obligé de subir les dures conditions que lui impose le vainqueur par le traité de *Roschild* (26 février). Charles-Gustave obtient par ce traité la Scanie, la Hallande et la Blékingie, les provinces norwégiennes de Bahus, de Jœmtelande et de Drontheim, l'île de Bornholm, Bremerfœrde dans le pays de Brême, et diverses terres dans l'île de Rugen. A peine Charles-Gustave a-t-il signé cette paix qui enlève au roi de Danemarck la moitié de ses états, qu'il se repent de lui avoir laissé l'autre. Il lui suscite incessamment de nouvelles chicanes pour l'exécution du traité, et bientôt il

le rompt sous d'injustes prétextes, et va mettre le siége devant *Copenhague* (août 1658). Il se proposait de raser cette grande ville, et d'y laisser seulement un fort pour garder le port et la flotte. La conquête de tout le royaume devait suivre celle de la capitale. « Après cela, il aurait transporté les priviléges de « cette ville à Malmoë ou à Landscrone, en Scanie, et aurait « résidé dans cette province, faisant état, après cette conquête, « d'être *le maître absolu de la Baltique*, d'avoir une flotte de « cent vaisseaux de guerre, quatre-vingt mille hommes de « pied, et quarante mille chevaux. » (*Mém. de Terlon.*) Frédéric, vivement attaqué dans Copenhague, ne se défend pas avec moins de vigueur. Il se concilie les cœurs par des grâces accordées à tous les ordres de citoyens; il les anime par l'exemple de son courage; et les Danois, naguère subjugués presque sans combat, effacent la honte de cette soumission par une résistance héroïque. En même temps, les Hollandais, à qui il importe, pour la liberté de leur commerce du Nord, qu'une seule puissance ne domine pas dans la Baltique, arment en faveur du Danemarck. Après un combat vif et sanglant (29 octobre 1658), leur flotte disperse celle des Suédois, et introduit des secours dans Copenhague. Charles s'obstine à vouloir réduire cette ville. Dans la nuit du 11 février 1659, il ordonne un assaut général, qui échoue sur tous les points, et lui coûte l'élite de son armée. D'autres revers qui se succèdent rapidement, la perte de Bornholm et du pays de Drontheim reconquis par les Norwégiens, l'invasion du Sleswick et du Jutland par une armée d'impériaux, de Brandebourgeois et de Polonais, qui chasse les Suédois de ces provinces, les poursuit jusqu'en Fionie, et s'empare de cette île après les avoir mis en déroute près de *Nybourg* (novembre 1659), ne font qu'irriter l'indomptable monarque au lieu d'abattre son orgueil. Ni les mauvais succès de ses armes, ni le nombre de ses ennemis, ni les instances de la Hollande, de la France et de l'Angleterre, qui forment à *La Haye* une triple alliance pour le maintien de l'équilibre du Nord, et s'offrent pour médiatrices entre les deux rois, ne peuvent fléchir l'opiniâtreté de Charles-Gustave. La mort seule en triomphe. Le 23 février 1660, miné par les chagrins de l'ambition trompée, il expire à l'âge de trente-huit ans, et sa fin prématurée rend le repos au nord de l'Europe où, dans la courte durée de son règne, il a sou-

levé tant d'orages. *Charles XI*, son fils, n'avait que cinq ans. Le conseil de régence se hâte d'entamer des négociations avec tous les ennemis de la Suède ; et, soutenu par les puissances médiatrices qui ne veulent pas laisser rompre l'équilibre des forces, il obtient une paix plus avantageuse qu'il ne semblait devoir l'espérer, dans l'état fâcheux où Charles X avait laissé son royaume. Par le traité de *Copenhague* (27 mai 1660), le Danemarck recouvre seulement la ville et province de Drontheim, l'île de Bornholm et la possession de la douane du Sund, à condition de payer annuellement 35,000 écus à la Suède, qui conserve d'ailleurs les provinces de Scanie, de Blékingie, de Hallande et de Bahus. Trois semaines auparavant (3 mai), la paix avec la Pologne, l'empereur et l'électeur de Brandebourg avait été signée à *Oliva*. Elle portait que le roi Jean-Casimir renonçait à toutes ses prétentions à la couronne de Suède, à laquelle la république de Pologne cédait définitivement les provinces de Livonie et d'Estonie; que l'électeur de Brandebourg était confirmé dans la souveraineté de la Prusse ducale; qu'il rendrait aux Suédois les conquêtes qu'il avait faites sur eux en Poméranie, et qu'eux-mêmes restitueraient à la Pologne les places qu'ils occupaient encore dans la Prusse polonaise. La paix entre la Suède et la Russie ne fut conclue qu'en 1661, à *Kardis* en Estonie. Le czar rendit les places de Livonie dont il était encore en possession.

La guerre que terminaient tous ces traités fut suivie d'une révolution mémorable dans le gouvernement du Danemarck. Depuis long-temps tout le pouvoir était entre les mains des sénateurs et des principaux membres de la noblesse. La prérogative du roi se bornait à la présidence du sénat et au commandement des troupes. L'autorité que les nobles avaient usurpée excitait la jalousie et la haine des autres ordres. Ces dispositions hostiles contre l'aristocratie éclatèrent dans les *états-généraux*, qui, après une interruption de cent vingt-quatre ans, furent convoqués à Copenhague au mois de septembre 1660 par Frédéric III, pour aviser aux moyens de pourvoir aux besoins urgens du royaume épuisé par une guerre ruineuse. Les deux ordres de la bourgeoisie et du clergé signalent le pouvoir excessif des nobles comme la cause principale des maux et des désordres de l'état. Dans cette conjoncture, au lieu de répondre à ses adversaires par une conduite généreuse

et patriotique, la noblesse fortifie leurs accusations par son ardeur à soutenir ses priviléges pécuniaires. Un impôt général sur les consommations ayant été proposé, elle allègue d'abord ses immunités pour s'y soustraire, et n'y consent enfin que sous des restrictions qui équivalent à peu près à une exemption totale. Les autres ordres, choqués de son obstination, demandent que les fiefs royaux dont elle jouit sous de modiques redevances soient affermés aux plus offrans. Elle s'indigne de cette proposition, qui lui semble attenter à ses droits de propriété. Quelques sénateurs s'emportent même contre le clergé et la bourgeoisie à des propos injurieux. A la tête de ces deux ordres se trouvaient *Suane*, évêque de Zélande, et *Namsen*, bourgmestre de Copenhague. Ces deux hommes, d'un caractère modéré, mais ferme, n'espérant aucune concession, aucun sacrifice, d'une aristocratie égoïste et oppressive, entreprennent de briser le joug qu'elle impose à la nation. Toutefois, il n'entre point dans leur pensée de dépouiller les nobles de leurs priviléges légitimes, mais de ceux qu'ils ont usurpés et dont ils abusent; de précipiter le peuple dans l'anarchie démocratique pour le soustraire à la tyrannie des grands, mais de le placer sous la protection du trône : relever l'autorité royale abaissée et même presque anéantie par l'aristocratie, lui rendre cette force sans laquelle elle ne peut être bienfaisante, et tenir un heureux équilibre entre les différens ordres de citoyens, tel est le but qu'ils se proposent. En conséquence, ayant fait goûter secrètement au roi et approuver publiquement par la bourgeoisie et le clergé un projet de déclaration pour abolir les formes électives et l'usage des capitulations, et proclamer la couronne héréditaire dans la descendance masculine et féminine de Frédéric III, ils présentent cet acte au sénat au nom des deux ordres qui, sans s'inquiéter du refus des sénateurs, vont solennellement le porter au roi, le 10 octobre 1660. Trois jours après les nobles eux-mêmes, sentant leur impuissance à lutter seuls contre le vœu général de la nation, accèdent aux résolutions des deux ordres inférieurs, et le 13 octobre, l'offre de l'hérédité est faite au roi par les trois ordres réunis. On annulle la capitulation qu'il a signée en montant sur le trône; on lui défère une sorte de dictature pour régler, selon son bon plaisir, la nouvelle charte constitutionnelle du royaume; on lui prête un nouveau serment

d'hommage et de fidélité, en le dispensant lui-même de tout serment. Enfin, le 10 janvier 1661, les trois ordres lui remettent, chacun séparément, un acte qui déclare de nouveau la couronne héréditaire pour toute la descendance, soit masculine, soit féminine, de Frédéric III, et accorde à ce prince une autorité illimitée, avec le droit de régler la succession et la régence. En vertu de ces pouvoirs, Frédéric se hâte avant tout de pourvoir à la sûreté du royaume par la création d'une armée régulière de 24,000 hommes à l'entretien de laquelle tous les ordres doivent contribuer également. Il établit une capitation générale, et règle plus équitablement les droits sur les consommations, qui avaient été la cause occasionnelle de cette grande révolution. Il retire les fiefs royaux à la noblesse, et les met en régie à des conditions plus avantageuses. Enfin, après d'utiles changemens dans les formes de l'administration, il publie, en 1665, la loi appelée *Royale*, et regardée comme loi constitutionnelle du Danemarck. Le roi y est déclaré souverain héréditaire et absolu des Royaumes-Unis de Danemarck et de Norwège. Il est au-dessus de toutes les lois humaines; il ne reconnaît d'autre juge ou supérieur que Dieu seul; il réunit seul dans sa personne tous les droits éminens et royaux de la souveraineté, quelque nom qu'ils puissent avoir, et il les exerce en vertu de sa propre autorité. Mais il est obligé de respecter la loi Royale, qui doit demeurer ferme et irrévocable comme loi fondamentale, et il ne peut toucher ni à la religion de l'état qui est celle de la confession d'Augsbourg, adoptée en 1530, ni ordonner aucun partage du royaume, qui est déclaré indivisible, ni changer l'ordre de succession tel qu'il est établi par la présente loi. Cette succession est linéale, et réglée selon toute la rigueur du droit de primogéniture et de représentation. La majorité est fixée à l'âge de treize ans accomplis, et pour l'établissement de la tutelle et de la régence pendant une minorité, on suivra les dispositions testamentaires du dernier roi, etc.

Tandis que, sous Frédéric III, la monarchie danoise prend une force qu'elle n'avait jamais eue précédemment, celle de Pologne, sous Jean-Casimir, s'affaiblit chaque jour davantage. Après la pacification d'Oliva, elle tourne de nouveau ses forces contre les Russes; mais des troubles intérieurs et la bigoterie de Casimir qui fait la guerre aux Sociniens et les chasse

du royaume, tandis que les étrangers l'accablent, nuisent au succès de ses armes, et après une guerre malheureuse, elle cède au czar, par la trève d'*Andrussow* (1667), Smolensko, Nowgorod-Severskoi, Tschernigow, Kiovie, et tout le pays des cosaques au-delà du Borysthène. Les dissensions domestiques, toujours croissantes, mettent le comble à la détresse du royaume. Enfin, dégoûté du trône, Casimir abdique en 1668, après avoir prédit aux Polonais qu'ils seraient un jour la proie de leurs voisins, et se retire en France, où il meurt peu d'années après (en 1672) abbé de Saint-Martin de Nevers. Son abdication livre la Pologne aux agitations d'un interrègne de sept mois, qui se termine par l'élection inattendue de *Michel Coributh Viesniowiecki*, seigneur pauvre et sans réputation, dont tout le mérite est de descendre des Jagellons, et qui lui-même, sentant son impuissance, n'accepte qu'à regret la couronne (1669). Sous son règne, l'anarchie ne connaît plus de frein, et quatre diètes sont rompues en moins de quatre années. Les cosaques, soutenus par les Tatars et par les Turcs, renouvellent la guerre, et la ville de *Kaminiek*, seul boulevard de la Pologne contre la Turquie, tombe au pouvoir des Ottomans (1672). Aussitôt Michel, consterné, signe avec les Turcs le traité honteux de *Bucsacs* par lequel il leur cède Kaminiek et la Podolie, s'engage à leur payer un tribut annuel de vingt-deux mille ducats, et abandonne aux cosaques l'Ukraine en deçà du Borysthène. Le sénat désapprouve cette paix humiliante et onéreuse, et continue la guerre malgré le roi. *Jean Sobieski*, grand-maréchal de la couronne, remporte sur les Turcs une victoire brillante près de *Choczim* (nov. 1673), le lendemain de la mort du roi Michel; et, après un nouvel interrègne, les Polonais élèvent au trône leur général victorieux. Par la victoire de Lemberg, Jean Sobieski justifie leurs espérances. Les Turcs consentent à traiter de la paix, et la convention de *Zurawnow* (oct. 1676) affranchit la Pologne du tribut promis par Michel Wiesniowiecki, et lui rend une partie de l'Ukraine, en laissant toutefois Kaminiek et des districts considérables de l'Ukraine et de la Podolie au pouvoir des Ottomans. En 1683, Sobieski, sollicité par l'empereur dont les Turcs envahissent les provinces, s'unit contre eux à la maison d'Autriche par le traité de Varsovie, délivre la ville de Vienne qu'assiége le grand-visir Kara-Mustapha, se signale

par de nombreux et rapides exploits (1683-1684). Mais la faiblesse de ses moyens, la désunion et l'insouciance des Polonais qui secondent mal son ardeur généreuse, arrêtent le cours de ses succès. Forcé même de recourir à la protection des Russes contre les Turcs et les Tatars, il achète l'alliance du czar (1) en lui cédant, par le traité de *Moscou* (6 mai

---

(1) *Alexis Michailowitz* était mort en 1676. « Ce prince, père de « Pierre-le-Grand, prépara le règne de son fils. Les Russes lui durent l'éta- « blissement de la poste aux lettres, celui de beaucoup de manufactures, de « brasseries et de verreries, la découverte de plusieurs mines de fer, et de « grands encouragemens donnés à l'agriculture et à l'éducation des bestiaux. « Malheureusement, ignorant les véritables principes de l'art de l'adminis- « tration, il accorda à quelques-uns de ses sujets des monopoles qui gênaient « l'industrie naissante, et se réserva à lui-même certaines branches de com- « merce qui aurait mieux prospéré entre les mains des particuliers.... Il « protégea toutes les religions, et accorda à tous les habitans de son vaste « empire le libre exercice de leur culte.... Il fit imprimer un code de lois, « et accoutuma une partie de ses troupes à la tactique et à la discipline eu- « ropéennes.

« Il eut deux fils d'une première épouse, Féodor et Iwan ; et sa seconde « femme, Natalie Narischkin, lui donna un fils nommé Pierre. *Féodor* « marcha sur les traces de son père, auquel il succéda en 1676. Il s'appli- « qua surtout à perfectionner la discipline de ses troupes ; mais les préju- « gés de la noblesse rendirent cette entreprise très-difficile. Les nobles des « anciennes familles ne voulaient pas servir sous des officiers moins nobles « qu'eux ; ils refusaient même l'obéissance aux gouverneurs des villes et « des provinces, lorsque ceux-ci leur étaient inférieurs en naissance, et ils « fondaient leurs prétentions sur les prérogatives attachées aux rangs hé- « réditaires de la noblesse. Pour mettre fin à ces discussions sans cesse re- « naissantes, Féodor se fit apporter les registres publics qui servaient à « constater les prérogatives des nobles, ainsi que les titres qui se trouvaient « entre les mains des particuliers, ordonna qu'on les jetât au feu, et abolit « ainsi toutes les distinctions de rang entre les familles nobles. » (*Extrait de Muller.*) Il mourut sans enfans en 1682, ayant désigné pour son successeur *Pierre*, son plus jeune frère, âgé seulement de dix ans, à l'exclusion de l'aîné, *Iwan*, prince d'un esprit très-borné et d'une santé faible. Mais la princesse *Sophie*, leur sœur aînée, secondée par les Strélitz, souleva le peuple et fit proclamer à la fois ses deux frères ; elle-même prit d'abord le titre de régente, et dans la suite celui d'autocratrice et de souveraine de toutes les Russies. Ce fut sous l'administration de cette princesse que se conclut (1686) la paix de Moscou, par laquelle la Russie et la Pologne s'unissaient contre la Porte. La guerre dans laquelle la Russie s'engagea avec les Turcs, à la suite de ce traité, ne se termina qu'à la fin du siècle ; les Turcs

1686), Smolensko, Belaia, Dorogobusch, Tschernigow, Starodub, Nowgorod-Severskoi, tout le pays appelé la petite Russie, et même la ville de Kiovie en deçà du Borysthène. La guerre contre les Turcs se prolonge avec des succès divers jusqu'à la fin du siècle; et la paix de *Carlowitz*, conclue en 1699 avec la Porte, par le roi *Auguste II*, successeur de Jean Sobieski (mort en 1696, et dont Louis XIV essaya vainement de faire passer la couronne au prince de Conti), restitue à la Pologne la ville de Kaminiek et la partie de la Podolie et de l'Ukraine que les Turcs avaient acquises par le traité de Zurawnow.

Le Danemarck et la Suède n'avaient pris aucune part à cette lutte de la Pologne et de la Russie contre les Turcs. En Danemarck, Frédéric III (1), mort en 1670, avait eu pour successeur son fils, *Christian V*. La vigueur nouvelle que le Danemarck avait acquise par le changement de sa constitution se manifesta dans la guerre que Christian entreprit en 1675 contre les Suédois qui, en qualité d'alliés de Louis XIV, avaient envahi les états de l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, tandis que ce prince était en Alsace à la tête des impériaux. Les Danois furent plusieurs fois vainqueurs sur terre et sur mer. Cependant, avec l'appui de la France, les Suédois obtinrent, par les traités de *Nimègue* et de *Lunden* (1679), la restitution de tout ce qu'ils avaient perdu pendant la guerre.

Immédiatement après cette pacification, il arriva dans le gouvernement de Suède une révolution à peu près semblable à celle qui avait changé, en 1660, la constitution du Danemarck. « L'abus que faisait la noblesse de ses priviléges,

---

cédèrent à la Russie la ville d'Azow (1700), dont la possession leur ouvrit la navigation de la mer Noire.

En 1689, Pierre s'étant saisi du gouvernement, avait relégué la princesse Sophie dans un monastère; et depuis l'an 1696, époque de la mort de son frère, il portait seul le titre de czar. (Voyez l'*Histoire générale du XVIIIe siècle*, chap. VIII.)

(1) Ce prince était infatué des chimères de l'alchimie. Il s'était laissé séduire par un Italien, nommé Borri, qui se vantait d'être le favori de l'archange Michel, dont il avait appris de merveilleux secrets. Frédéric dépensa plusieurs millions à la recherche de la pierre philosophale.

« l'excès de l'autorité que s'arrogeait le sénat, et les différens « moyens dont s'étaient servi les seigneurs pour s'emparer « peu à peu de tous les domaines de la couronne, avaient « excité la jalousie des autres ordres de l'état. On prétend que « le baron Jean Gyllenstierna en prit occasion de suggérer au « roi Charles XI l'idée de profiter de la disposition des esprits « pour augmenter le pouvoir royal et pour abaisser celui du « sénat et de la noblesse. Guidé par ses conseils, le roi con- « voqua, en 1680, les états du royaume à *Stockholm*.... Une « accusation fut portée à la diète contre les ministres qui « avaient géré les affaires pendant la minorité du roi.... On « leur attribua les malheurs et les pertes de l'état, et on les « en rendit responsables. Le sénat fut aussi inculpé; on lui « reprocha des abus d'autorité, et l'on proposa à l'examen des « états la question, si l'autorité que le sénat prétendait avoir « était conforme aux lois du royaume. Les états déclarèrent, « le 10 décembre 1680, que le roi n'était tenu à d'autre forme « de gouvernement qu'à celle que lui prescrivaient les cons- « titutions du royaume; que le sénat ne présentait ni un cin- « quième ordre, ni un pouvoir intermédiaire entre le roi et « les états; qu'il ne devait former que le simple conseil du roi, « et n'avoir qu'une voix consultative.

« Un collége de réunion fut établi dans cette même diète, « à l'effet de rechercher tous les domaines donnés, vendus, « hypothéqués, ou échangés par les précédens rois, soit en « Suède, soit en Livonie, avec offre, de la part de la cou- « ronne, de rembourser aux propriétaires les sommes qu'ils « en avaient originairement payées. Cette opération aug- « menta considérablement les revenus du roi; mais une foule « de propriétaires en furent complètement ruinés. Une diète « subséquente, celle de 1683, renchérit encore sur celle de « 1680. Elle statua que s'il avait été enjoint au roi de gouver- « ner le royaume suivant les lois, cela ne lui ôtait pas le pou- « voir de changer ces mêmes lois. Enfin, la diète de 1693 dé- « clara que le roi était maître absolu, et seul dépositaire du « pouvoir suprême, sans être responsable de ses actions à qui « que ce soit sur la terre, et qu'il avait la faculté de gouverner « le royaume selon son bon plaisir. » (Koch, Tableau des ré- « volutions de l'Europe, période VII.)

Ainsi investi du pouvoir absolu, Charles XI se montra di-

gne de la confiance des états par les soins qu'il prit de l'administration intérieure; il donna à l'armée nationale l'organisation qu'elle a conservée depuis, établit le cadastre pour régler l'impôt territorial, et fit régner dans tous ses états une bonne police. Les manufactures et le commerce lui durent de grands développemens. Il mit l'ordre dans les finances, et fonda la banque de Stockholm. La marine attira aussi son attention. Il créa le port de Carlscrona, perfectionna les lois maritimes, et fit creuser les premiers canaux. Enfin, il encouragea les lettres et les arts, dota d'un revenu fixe l'université de Lunden en Scanie, et y appela le savant Puffendorf. Le *collegium medicum*, le bureau de géodésie, l'académie des antiquités, datent du même règne. Les deux Rudbeck se distinguèrent dans la botanique et dans les sciences naturelles; Stjernhielm se fit un nom par ses poésies; Ornhjelm, Hadorph et Veralius s'appliquèrent avec succès à l'archéologie. Deux peintres illustres, Lembke et Klocker, embellirent de leurs chefs-d'œuvre les palais élevés par Nicodème Tessin.

Charles XI mourut en 1697, au moment où l'Europe le prenait pour médiateur dans les négociations qui amenèrent la paix de Ryswick. Il laissa à son fils Charles XII un royaume florissant, de belles armées de terre et de mer, et un trésor considérable. Mais par l'abus qu'il fit de la puissance souveraine, ce prince qui pouvait devenir l'émule du grand Gustave et qui ne fut en effet qu'un aventurier fameux, plongea la Suède dans un abîme de maux, et la fit descendre du haut rang qu'elle occupait depuis Gustave-Adolphe dans le système politique de l'Europe.

Deux ans après Charles XI, mourut le roi de Danemarck Christian V. Après avoir fait la guerre avec gloire, ce prince s'était livré aux soins du gouvernement intérieur. Il renouvela le cadastre en Danemarck, et introduisit dans ce pays l'uniformité des poids et des mesures. En 1688, il donna un code civil à la Norwège; il publia pour le Danemarck, en 1698, un code qui porta son nom et qui est encore en vigueur. Il encouragea le commerce intérieur et extérieur, créa une compagnie des Indes, et lui céda l'île de Saint-Thomas qu'il avait acquise des Anglais. Il embellit Copenhague, mais s'occupa peu de faire fleurir les lettres et les sciences. Il aimait le faste et chercha à donner un grand éclat à son trône. Il créa de nouvelles charges

à la cour, célébra des tournois, rétablit l'ordre de l'Eléphant, qui avait existé autrefois, et institua celui de Danebrog. De son règne date l'établissement en Danemarck d'une noblesse titrée. En 1670, il créa des comtes et des barons par le conseil de son principal ministre, ce Pierre Schumaker, si fameux par son élévation et par sa chute, et que lui-même il anoblit sous le nom de comte de Griffenfeld. Ces titres auxquels furent attachées de grandes prérogatives, n'existaient pas encore en Danemarck.

CHAPITRE V.

Système colonial de l'Europe dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

(Heeren ayant traité avec un soin particulier, dans son *Manuel*, ce qui concerne les colonies, je crois ne pouvoir mieux faire que de lui emprunter en partie le plan et les développemens de ce chapitre.)

La France, durant cette époque, prend une part fort active au système colonial, et son gouvernement commence à donner une attention sérieuse à ce nouveau genre d'industrie. Les établissemens anglais se développent et prospèrent. Ceux des autres nations européennes demeurent à peu près dans le même état.

France.

La France exploita principalement dans les colonies trois diverses sortes d'industrie : le commerce proprement dit, l'agriculture et les plantations. Ces entreprises ne réussirent pas également. L'administration française, par la prétention de tout diriger et de tout soumettre, contraria les entreprises commerciales ; le caractère national, impatient et peu propre à supporter une longue attente, fut un obstacle au succès des exploitations agricoles. Il n'en fut pas de même des colonies à plantations, qui n'exigeaient qu'une inspection facile, et rap-

portaient promptement des bénéfices considérables : les Français réussirent au-delà de toute espérance dans les exploitations de cette nature.

Si le gouvernement français suivit, à l'égard du commerce maritime, le système vexatoire qu'avaient adopté toutes les autres puissances, il se montra du moins plus libéral sous d'autres rapports. Il n'interdit point aux étrangers de parcourir ses colonies et d'y former des établissemens. Le ministre de la marine fut seul chargé de la surveillance, que d'autres gouvernemens confiaient à des commissaires spéciaux ; enfin l'administration militaire et civile des possessions françaises au-delà des mers fut partagée entre un gouverneur et un intendant, qui devaient agir de concert dans toutes les occasions importantes.

Quant au commerce proprement dit, Colbert céda tout-à-fait à l'esprit du temps, soit pour le système des réglemens prohibitifs, soit pour celui des compagnies exclusives auxquelles il accorda de nombreux priviléges, et qui, malgré tous ses soins, n'eurent pas une longue prospérité. Le commerce n'obtint quelques succès que dans les lieux où il fut entièrement libre.

Sous Louis XIII, des négocians français avaient fait des établissemens et des plantations dans plusieurs îles de l'Amérique (la *Martinique*, la *Guadeloupe, Sainte-Lucie,* la *Grenade* et les *Grenadilles, Marie-Galande, Saint-Martin, Saint-Christophe, Saint-Barthélemy, Sainte-Croix* et l'île de *la Tortue*). Ces petites colonies, auxquelles le gouvernement n'avait pris que peu de part, avaient été vendues par les fondateurs, les premières à des particuliers, les cinq dernières aux Maltais, en 1651. Colbert les ayant toutes rachetées pour moins d'un million, les fit passer dans la main du gouvernement, et y établit une administration régulière.

En 1664, une société envoya des colons à Cayenne dans la Guyane, sur laquelle avaient été déjà formées plusieurs entreprises peu fructueuses. L'Espagnol Alphonse-Ojeda l'avait découverte le premier en 1499. Depuis, les voyages s'y étaient multipliés sans succès par suite d'un bruit qui s'était répandu sans qu'on en sache l'origine, qu'il y avait dans l'intérieur de la Guyane un pays qu'on désignait sous le nom d'*El-Dorado*, et qui renfermait, disait-on, des richesses immenses en or et en

pierreries. Cette fable avait échauffé l'imagination de tous les peuples de l'Europe, et la cupidité, toujours crédule, quoique toujours trompée, avait précipité une foule d'aventuriers à la recherche de ce merveilleux pays. Un des hommes les plus extraordinaires de l'Angleterre, l'ardent et romanesque Walter Raleigh, s'était particulièrement passionné pour cette chimère. En 1595, il avait fait à la Guyane un voyage non moins inutile que toutes les tentatives précédentes; mais il n'en avait pas moins publié à son retour une relation remplie des plus brillantes impostures dont on ait amusé la crédulité humaine. Quelques aventuriers français, séduits par le témoignage d'un homme aussi remarquable, firent voile en 1604 pour la Guyane. D'autres ne tardèrent pas à les suivre. Tous endurèrent des fatigues inouies dans leur vaine recherche. Enfin, quelques-uns plutôt rebutés de leurs travaux que désabusés de leurs espérances, se fixèrent à Cayenne. Des compagnies se formèrent en 1643 et 1651 pour exploiter cet établissement. Elles échouèrent par une mauvaise administration. Une nouvelle société se forma en 1663, et fut réunie l'année suivante à la grande compagnie, où se fondirent toutes celles que la France avait créées pour l'Afrique et pour l'Amérique. La colonie de Cayenne n'a jamais été florissante.

Il n'en a pas été de même de celle de Saint-Domingue dont la France s'empara vers le même temps, et qui fut, par la suite, la plus importante de ses possessions maritimes. Elle dut cette acquisition, comme celle de plusieurs autres îles, à la tyrannie des Espagnols, qui, traitant tous les étrangers en ennemis, organisèrent aux Indes occidentales une guerre permanente, dont le résultat fut de pousser tous ceux qui cherchaient des établissemens, à les conquérir par la piraterie et par la force des armes. Telle fut l'origine de ces fameux *flibustiers* et *boucaniers*, qui furent les premiers fondateurs de la colonie française de Saint-Domingue. Expulsés de l'île de Saint-Christophe, qui leur avait d'abord servi d'asile, les boucaniers s'étaient réfugiés à la côte occidentale d'Haïti, où ils vivaient de la chasse des bœufs sauvages extrêmement multipliés dans l'île depuis que les Européens y en avaient introduit la race, et du butin qu'ils faisaient sur les Espagnols (1).

(1) Les flibustiers furent encore plus redoutables aux Espagnols. Ces

Les colons avaient à soutenir contre eux une guerre perpétuelle. Enfin, désespérant de vaincre par les armes ces féroces ennemis, ils s'avisèrent de détruire eux-mêmes, par des chasses générales, tous les bœufs de l'île : ce qui, privant les boucaniers de leurs ressources ordinaires, les réduisit à former des habitations et à les cultiver. La France, qui les avait désavoués jusqu'alors, les reconnut pour ses sujets dès qu'ils devinrent sédentaires. En 1664, elle les prit sous sa protection, et leur envoya un gouverneur. Dans la suite, la paix de Ryswick lui assura la partie de l'île qu'ils occupaient, sans que le consentement de l'Espagne fût cependant exprimé, formalité qui, plus tard, fut remplie, lorsque le petit-fils de Louis XIV monta sur le trône de Charles II.

La première compagnie française privilégiée pour le *commerce des Indes occidentales*, fut établie par Colbert en 1664. Elle eut pour domaine non-seulement les possessions françaises en Amérique depuis le Canada jusqu'au fleuve des Amazones, mais aussi en Afrique toute l'étendue des côtes depuis le cap Vert jusqu'au cap de Bonne-Espérance : cette dernière

---

aventuriers, Français et Anglais, s'étaient emparés de la petite île de la Tortue, d'où ils couraient avec une audace extraordinaire sur l'ennemi commun. Dans la suite, les Français eurent leur retraite à la côte de Saint-Domingue, et les Anglais à la Jamaïque. Après une expédition, ces brigands faisaient le partage du butin : tous juraient qu'ils n'avaient rien détourné du pillage. Si quelqu'un était convaincu de parjure (ce qui fut très-rare), on l'abandonnait comme un infâme sur quelque côte déserte. Les premières distributions étaient toujours pour ceux qui avaient été mutilés ou blessés dans les combats. Ceux qui avaient perdu une main, un bras, un pied, recevaient deux cents écus, etc. Après le partage commençaient les profusions et les débauches de tout genre, qui ne finissaient qu'avec l'abondance. L'Océan revoyait alors entièrement ruinés des hommes qu'il avait enrichis naguère, et qui ne lui demandaient de nouveaux trésors que pour les dissiper dans les mêmes excès. Ils ne se rendirent pas seulement terribles sur mer, ils étendirent leurs ravages jusque sur le continent, et attaquèrent les plus belles possessions espagnoles. Cette association singulière, qui aurait subjugué l'Amérique, si elle avait eu l'esprit de conquête comme elle avait celui de brigandage, fut florissante jusqu'à la fin du dix-septième siècle, où diverses causes, entre autres la séparation des Anglais et des Français depuis l'avénement du prince d'Orange au trône d'Angleterre, amenèrent sa décadence.

concession avait pour objet le commerce des nègres. En établissant cette compagnie sur un plan aussi vaste, on crut en faire une puissance inébranlable, soit par les grandes combinaisons qu'elle aurait occasion de faire, soit par la facilité de réparer d'un côté les malheurs qu'elle pourrait essuyer d'un autre. On lui accorda d'ailleurs des priviléges considérables. Mais elle trompa l'espoir qu'on avait fondé sur elle. Ses fautes et ses revers semblèrent se multiplier en proportion de l'étendue des concessions dont on l'avait accablée. L'infidélité de ses agens, les fraudes de la contrebande, la déprédation des guerres, d'autres causes encore portèrent le plus grand désordre dans ses affaires. Sa chute paraissant imminente en 1674, la cour se chargea de ses dettes, qui montaient à plus de 3,500,000 livres, et lui remboursa son capital qui était de 1,287,000 livres. Ces conditions généreuses rattachèrent au corps de l'état des possessions précieuses, qui lui avaient été jusque-là comme étrangères. La facilité de commercer en Amérique fut alors accordée à tous les Français. Mais on la soumit à de telles restrictions, et à des droits de douane si considérables, qu'il en résulta peu de profits. Il était d'ailleurs impossible que ces colonies prospérassent rapidement tant que leurs produits n'étaient pas devenus en Europe l'objet d'une consommation universelle. Quant au *commerce de l'Afrique*, depuis la dissolution de la première compagnie, il fut concédé à d'autres sociétés privilégiées. En 1679, on fonda celle du *Sénégal* pour toute la côte, depuis le cap Blanc jusqu'au cap de Bonne-Espérance. En 1685, elle fut obligée de partager avec la *compagnie de Guinée*, qui eut le privilége du commerce depuis Sierra-Leona jusqu'au cap.

Le *Canada*, auquel la France joignit l'*Acadie* en 1661, doit être considéré comme une colonie agricole : toutefois, durant le dix-septième siècle, les exploitations de ce genre n'eurent lieu que dans la partie inférieure de ce pays, et firent peu de progrès. Le commerce des peaux avec les sauvages, et les pêcheries de Terre-Neuve furent long-temps la principale richesse de cette colonie. En 1680, une expédition française explora les rives du *Mississipi*, et entreprit de former un établissement dans la *Louisiane;* mais cette tentative échoua complètement.

Colbert fonda aussi, en 1664, une *compagnie des Indes*

orientales (1). On lui donna un privilége de cinquante ans, afin de l'encourager à former de grandes entreprises dont elle aurait le temps de recueillir le fruit. Elle devait avoir la propriété exclusive des conquêtes qu'elle pourrait faire. On promit des honneurs et des titres héréditaires à tous ceux qui se distingueraient à son service. Enfin, le ministère lui avança le cinquième de son fonds social, qui fut fixé à quinze millions. *Madagascar*, où les Français avaient déjà fait précédemment des tentatives malheureuses d'établissement, fut encore destiné à être le berceau de la nouvelle association. Un plan de colonisation, bien conçu, lui donnait de brillantes espérances qui furent promptement détruites par la conduite de ses agens dont l'infidélité détourna des sommes considérables, et la tyrannie aliéna également les européens et les naturels. Enfin, les crimes et les malheurs se multiplièrent à un tel excès que, dès l'an 1670, les associés crurent devoir remettre au gouvernement une possession où ils ne pouvaient plus se maintenir, qui, bien administrée, pouvait être de la plus grande importance pour faire le commerce des Indes, et que la France se repentit plus tard d'avoir trop négligée, lorsqu'elle eut perdu tout ce commerce.

La compagnie, ayant abandonné Madagascar, expédia directement ses vaisseaux pour les Indes. En 1675, elle créa un comptoir à *Surate*, sur la côte de Malabar; sur celle de Coromandel, *Pondichéry* fut fondé en 1679. Les Français tentèrent d'étendre leur commerce jusqu'au Japon. Mais les Hollandais leur firent refuser l'entrée de cet empire. La compagnie parvint à former des établissemens dans le royaume de *Siam;* mais elle ne s'y maintint que peu de temps. Enfin, elle fut forcée d'abandonner d'autres comptoirs qu'elle avait à Bantam, à Rajapour, à Mazulipatam, à Bender-Abassi, et de concentrer ses opérations à Surate et à Pondichéry. Peu florissante du

(1) « Le roi donna plus de six millions de notre monnaie d'aujourd'hui « à la compagnie; il invita les personnes riches à s'y intéresser. Les reines, « les princes et toute la cour fournirent deux millions numéraire de ce « temps-là; les cours supérieures donnèrent douze cent mille livres; les « financiers, deux millions; le corps des marchands, six cent cinquante « mille livres. Toute la nation secondait son maître. » (*Siècle de Louis XIV*, chap. XXIX.)

vivant même de Colbert, ébranlée par diverses mesures fiscales du gouvernement français après la mort de ce ministre, elle fut enfin ruinée par les malheurs de la guerre pour la succession d'Espagne. En 1707, ne pouvant plus faire d'armemens par elle-même, elle consentit que de riches négocians envoyassent leurs propres vaisseaux dans l'Inde, sous la condition qu'elle retirerait quinze pour cent de bénéfices sur les marchandises qu'ils rapporteraient. Bientôt même elle fut réduite à céder, sous pareille réserve, l'exercice entier et exclusif de son privilége à quelques armateurs de Saint-Malo. Cette situation désespérée ne l'empêcha point de solliciter en 1714 le renouvellement de ce privilége, qui allait expirer, et dont elle avait joui un demi-siècle. Quoiqu'elle n'eût plus rien de son capital, et que ses dettes s'élevassent à dix millions, elle obtint une prorogation de dix années. Elle fut réunie, en 1719, à une compagnie créée deux ans auparavant pour le commerce de l'Afrique et du Mississipi. Associée avec la banque de *Law* pour la liquidation des dettes de l'état, elle succomba comme elle en 1721, se releva en 1723, prospéra sous le ministère du cardinal de Fleury, éprouva de nouveaux désastres pendant la guerre de sept ans, et fut enfin dissoute en 1769.

Angleterre.

En 1600, la reine Elisabeth avait accordé à une société de négocians anglais un privilége exclusif pour le commerce de l'Inde. Cette compagnie, dont les fonds furent d'abord peu considérables, avait fait partir quatre vaisseaux en 1601 sous les ordres de Lancaster, qui fut reçu favorablement aux ports d'Achem et de Bantam, et réalisa des gains importans. De 1603 à 1613, huit autres voyages furent entrepris avec des résultats à peu près semblables. Le profit dépassa quelquefois deux cents et ne fut jamais au-dessous de cent pour cent. Encouragée par le succès de ces voyages, la société s'était déterminée à former aux Indes des établissemens, mais du seul consentement des nations indigènes. Cette modération la fit aimer, mais ne la mit pas en état de soutenir la concurrence contre les peuples qui se faisaient craindre. Les Portugais et les Hollandais possédaient de grandes provinces, des places

bien fortifiées et de bons ports. Avec ces avantages, ils pouvaient dicter des lois, tandis que les Anglais étaient obligés d'en recevoir. Bientôt la compagnie, changeant de système, était devenue conquérante. Elle avait bâti des forts et formé des colonies aux îles de *Java*, de *Poleron*, d'*Amboine* et de *Banda*. Mais les Hollandais, jaloux de la voir partager avec eux le commerce lucratif des épiceries, avaient massacré ses facteurs à Amboine sous prétexte de conspiration (1623), et lui avaient fait une guerre acharnée. Chassée de cette île, et successivement de toutes celles qui produisent des épices, elle ne conserva bientôt que quelques factoreries sur les côtes de Malabar et de Coromandel. Son déclin fut accéléré par les dissensions civiles et religieuses qui agitèrent la métropole sous le règne de Charles Ier, et qui amenèrent la mort terrible de ce prince. Elle parut même vers 1653 sur le point de se dissoudre, et des expéditions particulières et libres eurent lieu à cette époque pour les Grandes-Indes. Mais après la guerre heureuse que Cromwell fit aux Hollandais pour les punir de l'appui qu'ils avaient prêté à la cause des Stuarts et de l'asile qu'ils donnaient aux proscrits, la compagnie, ayant obtenu du protecteur le renouvellement de son privilége, sortit de ses ruines, et reprit avec succès le cours de ses opérations. Elle réalisa des gains immenses. Des négocians, jaloux de sa prospérité, achetèrent de Charles II la permission de naviguer aux Indes, en même temps que ce prince dissipateur tirait de la compagnie des sommes considérables pour l'autoriser à poursuivre ceux qui entreprenaient sur son privilége. Cette concurrence suscita dans le commerce anglais une espèce de guerre civile. Les vaisseaux de la société et ceux des négocians rivaux allaient se poursuivant et s'attaquant dans les mers d'Asie. Les Hollandais profitèrent de cette singulière crise pour reprendre une partie des avantages qu'ils avaient perdus en Orient. En 1680, ils chassèrent ignominieusement les Anglais de Bantam. La compagnie, pour venger cette insulte, arma vingt-trois vaisseaux qui portaient huit mille hommes de troupes réglées. Les Hollandais, effrayés de ces grands préparatifs, s'adressèrent, pour en prévenir l'effet, à la vénalité de Charles II. Moyennant 2,250,000 livres qu'ils lui comptèrent, il leur sacrifia l'honneur et le commerce de sa nation. Un ordre royal suspendit le départ de la flotte, et

l'expédition n'eut pas lieu. La compagnie s'était dédommagée de la perte de Bantam par un établissement à *Bencoolen* (1683), où elle exploita le commerce du poivre. Elle avait aussi fondé des comptoirs à *Hugly* et à *Calcutta.* Mais les brigandages commis dans l'Indostan par John-Child, gouverneur de *Bombay*, île importante du Malabar, qu'une princesse de Portugal avait apportée en dot à Charles II, et que ce prince avait cédée à la compagnie en 1668 attirèrent contre cette colonie en 1689 les armes de l'empereur Aureng-Zeb (1). Battus par les Indiens et réduits à s'enfermer dans une forteresse, les Anglais implorèrent lâchement leur grâce, et l'empereur mogol, moyennant de justes réparations, consentit à leur pardonner. Après cette guerre qui causa une dépense de dix millions, la perte d'un grand nombre de vaisseaux et la mort de plusieurs milliers de marins et de soldats, la compagnie éprouva encore de plus grands dommages au milieu de la lutte sanglante que la révolution de 1688 amena entre la France et l'Angleterre, et dans laquelle les armateurs français enlevèrent à la Grande-Bretagne quatre mille deux cents bâtimens marchands, qui furent évalués à six cent soixante-quinze millions de livres (*Raynal*). Ces déprédations furent suivies d'une disposition économique, véritablement ruineuse pour la compagnie. Afin d'encourager la culture du lin et du chanvre introduite en Ecosse et en Irlande par les réfugiés français, on crut devoir proscrire, à quelques exceptions près, l'usage des toiles de l'Inde. Dans le même temps où la compagnie recevait presque le coup mortel par ces prohibitions, sa décadence enhardissait les ennemis de son privilége exclusif à dénoncer ses abus au parlement, qui donna gain de cause aux accusateurs, et leur

---

(1) En 1526, un arrière-petit-fils de Tamerlan, Babour, souverain de la Tartarie occidentale et du Khorazan, ajouta la conquête de l'Inde à celle du Kandahar et du Kaboulistan, et fonda la dynastie mogole qui a régné sur l'Indoustan plus de deux siècles et demi. Ses plus illustres successeurs sont Akbar, qui régna avec gloire pendant la seconde moitié du seizième siècle, et Aureng-Zeb qui, pour régner, détrôna son père et fit périr ses frères, mais déploya sur le trône de grands talens politiques et militaires, agrandit son empire du Thibet, du Decan, des royaumes de Golconde et de Visapour, et fit fleurir ses états par une sage administration. Comme Akbar, il porta le sceptre pendant près d'un demi-siècle (1658—1707).

permit de faire ensemble ou séparément le commerce de l'Inde. Ils s'associèrent et formèrent une nouvelle compagnie. L'ancienne obtint la permission de continuer ses armemens jusqu'à l'expiration très-prochaine de sa charte. Ces deux sociétés, d'abord animées d'une ardente haine l'une contre l'autre, et réciproquement acharnées à se détruire, se rapprochèrent enfin, et réunirent même leurs fonds en 1702. Cependant leur fusion ne s'acheva que sept ans après par la fondation d'une seule maison centrale pour la direction des affaires.

Le commerce de l'Afrique, non moins que celui de l'Inde, avait attiré l'attention de l'Angleterre. On fonda successivement plusieurs compagnies d'Afrique. Aucune ne put maintenir son monopole. Vers le temps où la quatrième fut créée (1674), les Anglais fondèrent sur la côte de Guinée les forts de *Saint-James* et de *Sierra-Leona*.

Les premiers établissemens de ce peuple dans les îles de l'Amérique remontent au règne de Charles Ier. Des particuliers fondèrent d'abord des comptoirs dans plusieurs îles des Petites-Antilles, à la *Barbade* (1) et à *Saint-Christophe* en 1625, à la *Barboude* et à *Nièves* en 1628, à *Montserrat* et *Antigoa* en 1632. On fit, dans l'origine, peu d'attention à ces établissemens; mais lorsque la culture de la canne à sucre, transportée en 1641 du Brésil à la Barbade, eut réussi au-delà de toute attente, on reconnut l'importance que pouvaient acquérir ces îles; et la conquête de la *Jamaïque* (1655) ouvrit bientôt

(1) La Barbade, peuplée de colons honnêtes et laborieux, qui fuyaient leur patrie ensanglantée, prospéra rapidement. « Tandis que les autres colonies étaient plutôt dévastées que cultivées, dit Raynal, par des vagabons que la misère et le libertinage avaient bannis de leurs foyers, la « Barbade recevait tous les jours de nouveaux habitans qui lui apportaient « avec des capitaux du goût pour l'occupation, du courage, de l'activité, « de l'ambition, ces vices et ces vertus qui sont le fruit des guerres civiles. « Avec ces moyens, une île qui n'a que sept lieues de longueur depuis deux « jusqu'à cinq de largeur, et dix-huit lieues de circonférence, s'éleva en « moins de quarante ans à une population de plus de cent mille âmes, à un « commerce qui occupait quatre cents navires de cent cinquante tonneaux « chacun. Jamais peut-être le globe n'avait vu se former un si grand nombre « de cultivateurs dans un espace si resserré, ni créer de si riches productions « en si peu de temps. »

après au commerce anglais une source abondante de richesses dans le Nouveau-Monde.

Avant que les Anglais eussent commencé à attacher quelque prix à la possession des Antilles, ils avaient déjà dans le nord de l'Amérique des colonies considérables. En 1621, cent vingt presbytériens, fuyant le despotisme de l'épiscopat, résolurent d'aller fonder une église de leur secte dans un nouvel hémisphère. Ayant acheté les droits de la *compagnie de Plymouth* fondée en 1606 pour la *Virginie septentrionale*, ils s'embarquèrent pour cette contrée. Ils s'établirent dans la province de *Massachuset*, où ils fondèrent en 1627 la ville de *Boston*. La persécution contre les puritains croissant chaque jour en Angleterre, de nombreuses émigrations grossirent rapidement la première colonie. Bientôt celles de *Rhode-Island* (1630) et de *Maryland* (1632) s'établirent dans les districts voisins. Plus tard, des démembremens du Massachuset formèrent les états du *Connecticut* et du *New-Hampshire*. En 1669, les Hollandais ayant cédé à l'Angleterre la Nouvelle-Belgique par le traité de Breda, cette contrée fut partagée en deux provinces : *New-Yorck* et *New-Jersey*. Vers ce temps-là, Charles II accorda à huit lords anglais la propriété des pays qui formèrent depuis la *Caroline*. En 1682, une donation pareille fut faite à Guillaume Penn des territoires situés entre les 40e et 42e degrés nord, en compensation d'une créance dont il poursuivait le remboursement. Telle est l'origine de cette célèbre colonie de *Pensylvanie*, fondée sur les lois de l'humanité, de la charité et de la tolérance, et qui, dans un monde où la superstition et l'avarice ont tour à tour fait couler des fleuves de sang, donna le spectacle d'une société d'hommes vertueux, doux et pacifiques, ennemis de la persécution, de l'injustice et de la guerre.

Au nord de ces colonies, l'Angleterre acquit, par le traité d'Utrecht (1613), l'*Acadie* ou *Nouvelle-Ecosse*, et la possession absolue de l'île de *Terre-Neuve*, à l'exception du cap Breton, qui fut conservé à la France. Le même traité assura aussi à la Grande-Bretagne le commerce exclusif de la baie d'*Hudson*, pour lequel il existait une compagnie anglaise depuis l'an 1669.

Hollande.

Depuis l'an 1648, la puissance coloniale des Hollandais, déjà considérable, s'était encore accrue par de nouvelles conquêtes et de nouveaux établissemens. En 1650, ils s'emparèrent du cap de *Bonne-Espérance;* en 1656, ils enlevèrent aux Portugais la ville de *Columbo*, capitale de leurs possessions dans l'île de Ceylan. En 1658, ils les expulsèrent de l'île de *Manara*, fameuse par la pêche des perles; de *Jafanapatam* dans l'île de Ceylan, et de *Negapatnam* sur la côte de Coromandel. En 1661, ils leur enlevèrent encore la ville de *Koulan;* en 1662, celle de *Cranganor*, et en 1663, *Cananor* et *Cochin* sur la côte de Malabar. La Hollande conserva toutes ses conquêtes par le traité conclu à *La Haye* avec le Portugal, en 1669, après une longue et difficile négociation. La même année, par un traité conclu entre la Hollande et l'Espagne, ces deux puissances reconnurent réciproquement leurs possessions dans les Deux-Indes. A cette époque (1669), la compagnie hollandaise fit un établissement à *Célèbes*, et elle s'empara de Bantam en 1683 : ces deux colonies étaient de la plus grande importance pour le commerce des épices.

Dans la guerre de 1665, les Anglais s'emparèrent des établissemens que les Hollandais possédaient en Amérique sous le nom de Nouvelle-Belgique, et qui furent depuis les provinces de New-Yorck et de New-Jersey. Les Hollandais, de leur côté, se rendirent maîtres de *Surinam* que les Anglais avaient occupé en 1640; et, par le traité de *Breda* (1667), les deux peuples gardèrent leurs conquêtes respectives. En 1679, la république vendit Surinam à la compagnie des Indes occidentales, et *Paramaribo*, chef-lieu de cette colonie, fut fondé la même année. Les Hollandais possédaient encore dans la *Guiane* des plantations sur les rivières de *Berbiche* et d*Essequibo*.

Espagne.

Les colonies espagnoles furent, en général, tranquilles pendant cette époque, par suite des alliances que la métropole conclut avec les autres puissances maritimes. L'immense éten-

due de leur territoire les mettait à l'abri des conquêtes; et il n'y eut guère que les ports de mer qui eurent à souffrir des pirateries des flibustiers. Dans ce temps, les missionnaires jésuites faisaient de rapides progrès sur les rives du *Maragnon* et du *Paraguay*, et jetaient les fondemens de cette domination singulière que les louanges de ses panégyristes et les satires de ses détracteurs ont rendue également célèbre.

Portugal.

Après sa séparation de l'Espagne, le Portugal ne conserva que de faibles débris de ses possessions aux Indes orientales. Il fut plus heureux pour le *Brésil*, dont la propriété lui fut garantie, après une longue guerre, par le traité qu'il conclut avec la Hollande en 1661.

Danemarck.

Le Danemarck avait aussi quelques possessions coloniales. Une compagnie, fondée par Christian IV en 1618, avait acheté du rajah de Tanjore, moyennant une redevance annuelle de deux mille pagodes, un territoire fertile et peuplé, sur lequel les Danois bâtirent d'abord *Tranquebar*, et dans la suite la forteresse de Dansbourg pour la défense de la rade et de la ville. Après avoir exploité assez avantageusement, à l'aide de circonstances favorables, une portion du commerce des Grandes-Indes, la compagnie céda à la supériorité et à la malveillance des Hollandais qui finirent par l'exclure des marchés où elle avait traité avec le plus de profit. Les agitations que la guerre de trente ans produisit dans le nord de l'Europe, ne permettant pas à la métropole de s'occuper de la nouvelle colonie, achevèrent la ruine de la compagnie danoise. Réduite à l'impuissance, elle renonça à ses opérations en 1634, et remit au gouvernement son privilége et ses établissemens. On créa, en 1670, une nouvelle société, qui, formée sans fonds suffisans, traîna une existence languissante jusqu'en 1729, où elle expira, après avoir manqué à ses engagemens.

A mesure que le système colonial des puissances européennes s'agrandissait dans les Deux-Indes, les difficultés pour

les délimitations devenaient aussi plus sérieuses. Déjà, dans le cours de cette époque, les guerres que la politique excitait entre les états d'Europe s'étendirent souvent jusque dans les colonies; et les temps n'étaient pas éloignés, où les querelles mêmes des colonies devaient amener des guerres sanglantes entre les métropoles.

FIN.

TABLE DES CHAPITRES.

IIIe PÉRIODE (1559—1648).

IV[e] PÉRIODE (1648—1715).

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

INDICATION

DES FAITS ET PERSONNAGES PRINCIPAUX.

C.

FIN.

